

Don
de l'Institut Catholique
DE PARIS



Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

<http://www.archive.org/details/tudesrel48pariuoft>



ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

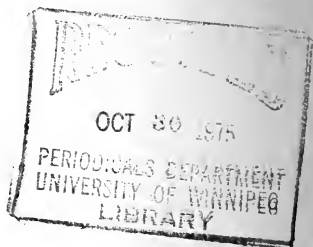
REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR DES

Pères de la Compagnie de Jésus

XXVI^e ANNÉE

TOME XLVIII. — SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1889



PARIS

RETAUX-BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Droits de traduction et de reproduction réservés.



AP
20
E8
t. 48

Don
de l'Institut Catholique
DE PARIS

L'HÉRITAGE DE 89

CENTRALISATION, FONCTIONNARISME ET LIBERTÉ

I

Les principes de 89 ont fait de nous un peuple d'égaux. Le nivellement social, tel qu'ils l'ont consacré, peut bien aboutir à l'anarchie, mais son existence est un fait incontestable. Au jour du vote surtout il s'affirme dans sa beauté souveraine, autour de cette urne où le premier magistrat de France dépose la même fraction d'autorité intelligente, que le dernier habitué du ruisseau jouissant de ses droits civiques.

Ces mêmes principes, dûment appliqués, ont-ils fait de nous un peuple d'hommes libres? Le doute, sur ce point, n'est-il pas un scandale? La liberté « chérie » ne sort-elle pas de 89 comme de son berceau? Oui, mais elle se présente, dès ses premiers pas, avec un attirail guerrier, qui semble une menace plutôt qu'une promesse d'affranchissement. Depuis cent ans les artistes, aux prises avec le désir de réaliser l'idéal dont cette liberté remplissait leur âme, ne nous ont guère donné qu'une série d'opulentes mégères, à la fière attitude et au regard courroucé. Qu'elles aient sur la tête le classique bonnet phrygien, ou la pacifique poignée d'épis, elles n'en inspirent pas moins une véritable défiance sur l'intention qu'elles expriment. Sur la place du Château-d'Eau la Liberté présente aux passants une branche d'olivier, sur le pont de Grenelle elle élève une torche, devant l'Institut elle tient une épée. Mais l'expression de ces majestueuses personnes est telle, que la première semble menacer du fouet ses admirateurs, tandis que la seconde s'apprête à incendier plutôt qu'à éclairer le monde, et que la troisième va lever son glaive pour couper des têtes au lieu

de briser des fers. Est-ce déviation de l'art ou caprice d'artiste? Nous ne saurions le dire. Cependant nous sommes tenté de croire que peintres et sculpteurs du siècle ont reproduit d'instinct la République ou la Liberté avec le caractère et l'expression que ses œuvres de tous les jours laissent supposer. Cela veut dire qu'après avoir crié depuis cent ans : vive la liberté! nous subissons les succès d'un régime où l'arbitraire tient lieu de droit et de raison.

La Révolution est une théoricienne de premier ordre. Elle n'ignore pas la puissance des mots et la séduction des sophismes. Aussi prodigue-t-elle la liberté, avec cette largesse de phrases sonores dont elle a le secret, et qui n'engagent ni sa logique ni sa fidélité. Liberté de conscience, liberté de parole et de presse, liberté de réunion et d'association, liberté des cultes et du commerce, liberté civile et liberté politique, autant de mots retentissants auxquels la réalité n'a garde de répondre. C'est là ce que nous voulons démontrer, malgré tout ce que peut avoir de paradoxal une telle proposition, cent ans après la chute de l'ancien régime et de l'odieuse royauté.

Dans tout ce que nous allons dire nous n'aurons en vue que les attentats, dont chaque jour la Révolution se rend coupable, à l'égard de ces libertés fondamentales qui sont le patrimoine essentiel de l'homme. On peut les résumer toutes dans la liberté de faire son devoir, et par là même de se perfectionner dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel. L'homme tient de sa nature même le droit de se mouvoir librement dans sa croyance, sa famille, sa propriété, sa personne, en dehors de toute contrainte gouvernementale et de toute entrave extérieure. Les libertés sociales ne sont autre chose que l'ensemble de ces droits, et les libertés politiques n'ont de valeur et ne sont légitimes qu'autant qu'elles les protègent et leur servent de garantie. Or, le principe révolutionnaire a conduit le pouvoir à de tels abus de sa force, que l'homme ne peut pas se dire en pleine possession de lui-même, libre d'appliquer ses facultés d'après l'ordre de ses devoirs, et maître de tendre vers son but par les moyens les plus efficaces pour le réaliser. Dès que le principe chrétien a disparu de nos lois et de nos codes, le juste équilibre entre l'au-

torité et la liberté, les droits du souverain et du gouverné, s'est trouvé rompu en faveur du plus fort, c'est-à-dire de l'État. De cette rupture permanente résulte une société contre nature, une lutte incessante entre le pouvoir oppresseur et les individus lésés dans leurs droits naturels.

Sans doute l'État peut et doit diriger les forces, individuelles ou collectives, vers le bien général. Mais il ne peut jamais restreindre en quelque chose la liberté du devoir, et envahir le domaine sacré qu'assignent aux individus les droits personnels issus de cette liberté. La frontière où s'arrêtent les prétentions légitimes de l'État sont quelquefois difficiles à déterminer. La force est toujours tentée de croire qu'elle peut créer le droit, et en exercer les prérogatives. Mais il n'en demeure pas moins vrai, qu'en dehors de l'État, il y a les individus, avec leur liberté propre qui doit être respectée.

La Révolution ne l'entend pas ainsi. Comme elle ne reconnaît aucun ordre supérieur divin de vérités morales et d'obligations individuelles, dans la vie privée comme dans la vie publique, elle ne peut être en possession d'une règle quelconque du devoir et du droit. Elle est incapable par là même de résoudre l'éternel problème de la liberté vivant en harmonie avec le pouvoir. Aussi le tranche-t-elle en faveur du pouvoir contre la liberté.

L'instrument par le moyen duquel fonctionne sans repos cette puissante autonomie de l'État s'appelle la centralisation. Si le mot est d'origine relativement récente, la chose elle-même est ancienne. Mais nous ne craignons pas de dire que, pour exercer l'abus actuel de cette concentration de toute vie dans l'omnipotence de l'État, les historiens et les économistes de l'école libérale exagèrent singulièrement les torts de l'ancien régime et de la royauté. La preuve de cette exagération n'est pas difficile, pour qui ne se croit pas obligé de calomnier tout le passé de son propre pays. Du reste les abus d'autrefois ne sauraient excuser ceux d'aujourd'hui, alors que la Révolution aurait loyalement tenté de corriger les excès du pouvoir absolu et de rendre aux hommes leurs libertés légitimes. C'est ce qu'elle n'a pas fait, et ce qu'elle n'a pas voulu faire. Malgré de grands mots et de solennelles

promesses, nous vivons encore sous la loi du servage et de l'absolutisme. Il y a servage en effet, et le pire de tous, partout où l'homme doit donner au pouvoir, quand il les réclame, sa personne, son travail, sa conscience et ses biens. Il y a absolutisme quand l'autorité prononce, sans contrôle et sans appel, sur les intérêts les plus graves de ses subordonnés. Telle est la condition présente de tout héritier de 89.

On pourrait dire peut-être que l'unité étant une fort belle chose, il faut savoir gré à la centralisation qui nous en procure le spectacle. Certains économistes, à l'exemple de M. Dupont-White, se pâment d'admiration devant cette puissance d'unification dont la France, disent-ils, a réalisé l'idéal. Leur tort est de confondre l'unité avec l'étouffement, et la destruction de toutes les activités individuelles avec leur fonctionnement sous la conduite d'une autorité qui les modère mais ne les absorbe pas. Que les intérêts généraux relèvent du pouvoir central, qu'il les protège, les administre et les pousse dans la voie du progrès, rien de plus juste et de plus conforme à la fin pour laquelle il est établi. Mais qu'il respecte des intérêts que leur nature même soustrait à son action; qu'il se contente de favoriser leur essor, ou du moins de ne mettre aucun obstacle à leurs aspirations légitimes.

L'État centralisateur ne l'entend pas ainsi. Toute vie doit se laisser absorber dans la sienne, et toute action étrangère cesser, car il veut être seul vivant et seul agissant. Il ne s'abaisse pas jusqu'à imiter le Dieu souverain modérateur du monde, qui n'enlève pas aux causes secondes leur initiative et leur activité propres, mais se contente de les aider de son concours pour réaliser le plan de son éternelle providence. Ce sont là délicatesses qu'ignore le dieu-État. Il est trop jaloux pour laisser aux autres quelque chose de l'honneur qui s'attache à la causalité. Il est cause première, cause seconde, cause unique. C'est ainsi qu'il entend l'unité sociale et se met en devoir de la réaliser. A défaut de Dieu, qu'il affecte d'ignorer sous prétexte qu'il ne le voit pas, l'État pourrait trouver dans l'Église, parfaitement visible, le modèle de cette unité, qui n'est pas la confiscation du pouvoir et du droit au profit d'une domination exclusive de toute rivalité.

Là le Vicaire de Jésus-Christ est sans doute le suprême pasteur, source de toute juridiction, possédant plein pouvoir sur les évêques et sur les fidèles. Et cependant les évêques n'en sont pas moins vrais pasteurs, ils gouvernent en leur nom propre une église qu'ils peuvent dire la leur. Ils édictent de véritables lois et les sanctionnent par des peines et des censures. Voilà l'unité féconde et glorieuse qui, loin de stériliser, communique un accroissement de vie, et, loin d'humilier, élève tout ce qu'elle touche.

La centralisation révolutionnaire ignore cette libéralité. Elle s'ouvre pour recevoir, mais elle se ferme quand il s'agit de rendre la moindre parcelle du pouvoir qu'elle a pris, ou qu'on lui a trop naïvement confié. On la définit avec raison : la compétence de l'État étendue à toutes les personnes et à toutes les choses. Cette aptitude universelle n'est pas simplement l'aberration d'une autorité présomptueuse, toujours facile à s'aduler elle-même, elle est une conséquence rigoureuse du principe révolutionnaire. L'État, selon Rousseau, est l'organe de la raison générale, et celle-ci doit être nécessairement supérieure à la raison individuelle. Vacillante et courte dans l'individu, elle est infaillible et universelle dans l'État, qui concentre comme un foyer tous les rayons épars de cette lumière attribut de l'humanité. C'est donc en lui que la justice et le droit se réalisent et se confondent. S'il n'y a aucune règle supérieure à la raison humaine, à plus forte raison n'y a-t-il rien au-dessus de la raison de l'État. Et comme, d'autre part, raison et liberté, dans la société rationaliste, ne sont qu'une même chose, il faut que la liberté de l'État l'emporte sur toute liberté particulière et que son pouvoir soit absolu¹.

On a beau dire : « Le souverain c'est tout le monde ; » il est sûr, d'après la même école, qu'il ne peut exercer que par délégation la plus petite parcelle de son autorité. Et puisque l'État est le délégué universel, c'est lui qui doit exercer tout pouvoir. S'il en communiquait une partie, même minime, il manquerait à son devoir, à sa nature, qui lui interdit toute aliénation de la souveraineté populaire, une et indivisible.

1. Cf. Ch. Périn, *les Lois de la Société chrétienne*, liv. IV, chap. 1.

Il est donc obligé de se déclarer absolu et seul compétent dans l'exercice de son infaillible pouvoir. La Liberté n'a plus qu'à déployer ses ailes pour fuir devant la centralisation, cette forme pratique de l'absolutisme.

II

Les œuvres de l'Assemblée de 89 sont loin de démentir ce que nous avons dit plus haut. Tout en protestant de leur amour pour la liberté et de leur haine vertueuse pour la tyrannie, les glorieux pères furent amenés par leurs principes à continuer, en les aggravant, les abus de l'ancien régime. Nous sommes taillables et corvéables à merci, sous le bon plaisir de l'État, plus complètement peut-être que ne le furent jamais vassaux aux yeux de leur seigneur. Les Constituants ne firent que remplacer les servitudes d'autrefois par des servitudes nouvelles, plus générales sans doute, mais non moins dures, parce qu'elles pèsent sur tout le monde.

Nous avons, dans un précédent article, montré à quel degré de pulvérisation l'œuvre révolutionnaire avait réduit la société. C'était là une condition préalable nécessaire, pour établir dans toute sa puissance la centralisation si chère au despotisme. Il fallut effacer jusqu'à la trace de ces unités, que l'ancien régime tolérait dans l'État, avec leur vie et leur action libre, quoique toujours subordonnée au bien général. États provinciaux avec leurs franchises, parlements avec leur indépendance, municipalités avec leur autonomie, universités avec leurs privilèges, furent condamnés à disparaître, comme autant de faisceaux capables de résistance qu'il était urgent de briser. Le territoire subit une transformation en harmonie avec le système égalitaire, qui inspirait toutes les réformes proposées par les légistes de la Constituante : on ne voulait plus dans la patrie unifiée ni Provençaux, ni Bretons, ni Normands, ni Gascons : il ne devait plus y avoir sur le sol national que des Français.

La carte de France fut donc remaniée. On s'arrangea pour ne respecter, dans la division nouvelle, ni l'œuvre de la nature, ni l'œuvre des hommes, et l'on procéda par fractions

assez grandes pour donner quelque lustre à leurs administrateurs, mais surtout assez petites pour n'être pas tentées de se croire une vie propre et indépendante. Notre pays échappa, il est vrai, au plan de certains esprits géométriques, qui proposaient de le partager en 80 carrés de 18 lieues sur 18, en partant de Paris comme centre pour s'éloigner de toutes parts jusqu'aux frontières ; mais il n'évita pas ce morcellement qui devait briser tant de liens formés par la nature, par la coutume et par l'histoire. Nos quatre-vingt-six quadrilatères irréguliers, avec leur préfet au centre, ne sont que des lambeaux détachés la plupart d'un tout auquel ils appartenaient par la similitude du sol et des mœurs. En sorte qu'il n'est pas rare de rencontrer aujourd'hui, dans un même département, des contrastes assez étranges de caractères, d'habitudes et de langage, qui dénotent l'origine artificielle de ces groupements forcés.

La Révolution, il est vrai, respecta la commune, et celle-ci demeure encore la seule division historique et naturelle de notre sol national. Quand une contestation s'élève sur les limites territoriales de ce petit royaume, on doit recourir au vieux registre terrier des paroisses, et l'on déplace une borne sur la foi de ce vénérable témoin de nos origines. Mais les communes, avec leurs inégalités de population et d'étendue, n'offraient plus un point d'appui pour une résistance sérieuse aux volontés du pouvoir central. On leur permit de vivre parce qu'on ne les craignait pas.

Ce morcellement du territoire et de la société conduisait fatalement à la centralisation administrative. Cela est si vrai que la Constituante, dans un moment de libéralisme, du reste logique, ayant voulu conférer aux municipalités une large portion des pouvoirs administratifs, financiers et judiciaires, on vit bientôt éclater une véritable anarchie. Il fallut reprendre ce qu'on avait si libéralement octroyé, et la centralisation parut le seul moyen de retrouver l'ordre en sacrifiant la liberté.

Royer-Collard, en 1822, disait à la Chambre ces paroles qui scandalisèrent tant de libéraux : « De la société en poussière est sortie la centralisation ; il ne faut pas chercher ailleurs son origine. La centralisation n'est pas arrivée, comme

tant d'autres doctrines non moins pernicieuses, le front levé, avec l'autorité d'un principe ; elle a pénétré modestement comme une conséquence, une nécessité. En effet, là où il n'y a point de magistrats indépendants, il n'y a que des délégués du pouvoir. C'est ainsi que nous sommes devenus un peuple d'administrés, sous la main de fonctionnaires irresponsables, centralisés eux-mêmes dans la main du pouvoir dont ils sont les ministres... La société, si riche autrefois de magistrats populaires, n'en a plus un seul. Elle est centralisée. Son administration tout entière a passé dans le gouvernement. Pas un détail ne lui a échappé. Ce sont les délégués de la souveraineté qui nettoient nos rues et allument nos réverbères. » Que dirait donc l'illustre doctrinaire s'il assistait aux progrès de la centralisation, sous le régime de la troisième République ?

III

Centraliser, avons-nous dit, c'est, de la part de l'Etat, se déclarer compétent sur toutes choses, administrer par soi-même tous les intérêts d'une société, et se substituer aux droits individuels pour les confisquer à son profit. Au lieu de se renfermer dans son rôle de protecteur et de gardien de ces droits, le pouvoir révolutionnaire pousse la prétention jusqu'à s'en croire le créateur et, par conséquent, le maître absolu. Un coup d'œil rapide, sur notre état actuel, suffira pour montrer le peu de place que le libéralisme laisse dans ses domaines à la justice et à la liberté.

S'il est une société particulière dont les droits exigent, de la part de l'État, un respect absolu, c'est bien la famille. Antérieure à toute autre société elle doit garder son autonomie, sous la garantie du pouvoir central, qui la protège mais ne l'absorbe pas. Et cependant la famille est, sans contredit, de toutes les associations vivant dans l'État, celle qui souffre le plus des excès de la centralisation. Le Code civil, ce formulaire de l'absolutisme, tant admiré de nos légistes, fait pénétrer de toute part dans la famille une administration tracassière, qui ne recule devant aucun abus de ce pouvoir que donne la force.

L'État administre le mariage. Il en règle les conditions, les devoirs et les privilèges. C'est par lui et pour lui que l'homme fonde une famille capable de posséder quelques droits dans la société. Ainsi l'enfant tient de l'État sa légitimité. Ni la loi naturelle ni l'Église ne peuvent suppléer l'ingérence de ce fonctionnaire qui s'appelle officier de l'état civil.

Nous n'en sommes pas arrivés, comme les Grecs, aux nourrices administratives ; mais, si les mères ont encore le droit d'allaiter leurs enfants, nous avons une nourricière des intelligences qui, depuis bientôt un siècle, prétend distribuer seule, ou du moins préparer les aliments destinés à la formation intellectuelle de tous les citoyens. Obligation, monopole des programmes et des examens, qu'est-ce que tout cela, sinon l'État interdisant au père l'exercice de ses droits sur l'avenir et la formation de son enfant ? La centralisation, qui veille sur la naissance, veille aussi sur la mort. Là elle spécifie ce que le père peut laisser à son enfant, et la façon dont l'amour paternel doit se manifester dans son suprême adieu. Ses agents font irruption dans ce foyer visité par un grand deuil. A les voir inventorier, estimer, partager, sceller et vendre au besoin, on ne se douterait pas que la maison ait un propriétaire, désigné d'avance par une volonté en possession du droit de transmettre ce qui lui appartenait. Cette intrusion administrative, avec les tracasseries dont elle est coutumière, et les frais qu'elle exige pour autoriser l'exercice d'un droit naturel, en vient à détruire huit à neuf mille foyers par an. C'est près de vingt mille qu'il faut dire, si l'on porte sur son compte, ce qui n'est que justice, les ventes sur saisies immobilières, et les héritages réduits à quelques centimes quand le fisc a passé pour prélever ses droits. Voilà, il faut l'avouer, une cruelle dime. L'autre au moins laissait vivre, tandis que celle-ci tue. La décentralisation du foyer est donc la plus nécessaire, parce que le grand crime social, c'est d'avoir enlevé à la famille ses fonctions et son autonomie, pour les transporter à l'État. Il n'y a donc pas de liberté quand le foyer subit l'humiliation d'un pareil servage.

L'Église par son origine, sa nature, ses lois et son but

échappe manifestement à la compétence du pouvoir séculier. On pourrait le croire, et il devrait en être ainsi. Mais, en vertu du principe césarien, tout ce qui se fait en dehors de l'État se fait contre lui. Aussi la constante préoccupation du césarisme centralisateur ce sera de saisir, pour l'absorber, quelque chose de ces droits dont l'origine est plus haute que la sienne. Après avoir dédaigneusement rejeté la religion comme étant du domaine intérieur, il étendra son bras sur tout ce qui semblera à sa portée. Les articles organiques, et les mesures policières dont ils sont le formulaire minutieux, sous prétexte d'ordre public, mettent le culte catholique, dans ses manifestations extérieures, à la merci d'un maire et d'un commissaire de police. Nominations d'évêques, de vicaires généraux, de chanoines, de curés, appels comme d'abus, circonscription des évêchés et des paroisses, traitement des ministres du culte, attributions des fabriques et propriétés ecclésiastiques, c'est-à-dire tout ce qui constitue le droit de l'Église et sa vie au milieu de la société civile, est centralisé, absorbé par l'État. Le prêtre est rabaissé au rang de fonctionnaire, qu'un ministre laïque morigène et prive de traitement, quand il semble trop fermement remplir son devoir de pasteur, et ne pas prendre au sérieux son titre de salarié. Un tel spectacle est bien fait pour attrister les âmes qui comprennent quel trésor est pour les hommes la sainte liberté de l'Église et du ministère pastoral. Mais la Révolution comprend, elle aussi, quel pas elle ferait en avant, vers la conquête de notre pays, le jour où l'évêque et le prêtre auraient peur, en faisant leur devoir, de perdre les faveurs de l'État.

La centralisation césarienne qui pèse sur l'Église dans ses relations avec le pouvoir civil ne fait pas moins lourdement sentir sa main sur les œuvres dont la religion fut toujours l'inspiratrice. Qu'il nous suffise de citer nos hôpitaux laïcisés, après avoir été longtemps administrés dans un esprit misérable de défiance envers le dévouement religieux, et les bureaux de bienfaisance passés aux mains d'employés qui se chargent d'apprendre aux malheureux à vivre sous le régime de la charité administrative. Un peuple que n'indignent plus de pareils attentats et de telles usurpations a perdu le

sens de la liberté, et se trouve prêt à subir toutes les servitudes.

IV

Parmi les institutions sociales qui devraient garder leur autonomie, après l'Église et la famille, il faut placer la magistrature. L'indépendance absolue du magistrat chargé de rendre une sentence est la condition fondamentale de la justice, partout où le principe révolutionnaire n'a pas altéré la notion de l'équité vulgaire. Quoi qu'on en dise, l'ancienne royauté française subissait l'opposition, souvent même excessive, des parlements. Pas une de nos Cours, toutes Chambres réunies, n'oserait adresser au moindre garde des sceaux de la République les remontrances que ces grands corps ne craignaient pas de faire monter jusqu'au roi. Des magistrats qui achetaient leur charge, se recrutaient eux-mêmes, sans souci des misères et des sujétions de l'avancement, pouvaient, sans trop d'héroïsme, se montrer indépendants à l'égard du pouvoir civil. En sommes-nous là, et, sous le règne de la liberté, avons-nous quelque droit d'émettre un doute sur cette condition d'indépendance nécessaire à ceux qui rendent la justice ? Nous voudrions pouvoir dire : non ; mais depuis quelques années, l'État semble vouloir épuiser tous les moyens à son usage pour rendre suspecte l'impartialité de la magistrature. Non, certes, que nous allions jusqu'à prétendre qu'il n'y ait plus sur la terre de France de magistrats intègres. Nous disons seulement, sans crainte de faire injure à qui que ce soit, que l'État a pris tous les moyens en son pouvoir pour en détruire la race, et centraliser dans sa main le pouvoir judiciaire, comme il a centralisé les deux autres.

Il faut croire, en effet, que cette fameuse division des pouvoirs, que la Révolution s'imagine, bien à tort, avoir inventée comme la seule garantie efficace de la liberté, n'est plus qu'un axiome sans conséquence pratique, car la confusion ne fut jamais plus audacieuse et plus complète entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Puisque nous parlons de ce dernier, qu'il nous suffise de rappeler certaines séances de la Chambre, où l'on entendit un garde des sceaux dénoncer

comme un scandale, et traiter de factieuses, les sentences rendues par d'intègres magistrats, qui ne se croyaient pas encore de misérables serviteurs. Il n'est peut-être pas dans notre histoire de plus tristes pages que celles de nos dix dernières années. Elles témoignent de l'excès d'abaissement, auquel la Révolution peut condamner une institution sans laquelle il n'y a plus de sécurité sociale. On y voit des ministres, des députés, des sénateurs, injurier impunément la magistrature en des termes dignes tout au plus de repris de justice. Des procureurs et des juges déposent leur toge et quittent leur siège parce que leur conscience proteste contre l'iniquité dont on voudrait les rendre complices. Le principe d'inamovibilité, respecté jusqu'alors à l'égal d'un dogme indiscutable, non seulement se voit menacé, contesté, mais il succombe sous les coups d'une majorité jacobine, toujours prête aux mesures qui favorisent son omnipotence. La magistrature est, comme on dit, épurée, c'est-à-dire reçoit dans ceux qui tombent un hommage éclatant, et dans ceux qui restent une sanglante injure. Désormais nul magistrat n'est sûr de son lendemain, car un principe violé une fois peut l'être toujours. Du reste les déplacements, les arrêts dans la carrière répondent invariablement aux velléités d'indépendance, comme les avancements scandaleux récompensent la docilité. Ces procédés, dignes des plus mauvais temps du Bas-Empire, n'ont désormais rien de mystérieux et de secret. Ils s'étalent au grand jour, et le peuple s'habitue à ne plus distinguer entre un magistrat et un simple fonctionnaire de police.

Enfin l'État, par ses conseils académiques soigneusement triés, juge les rivaux de son enseignement, et par son tribunal des conflits, qu'il préside lui-même, condamne ceux qui lui résistent ou se plaignent de ses excès de pouvoir. On peut donc dire que la liberté a fait naufrage avec la justice, et que l'État, devant les intérêts privés, ne relève plus d'aucun tribunal supérieur à lui-même.

Quand le pouvoir a centralisé les droits de famille, de l'Église et de la magistrature, il ne lui reste plus, pour se rendre maître absolu d'une nation, qu'à centraliser le travail et la fortune publique. C'est ce qu'il a fait, et ce n'est pas le côté le

moins étrange d'une situation sociale où tout est anormal.

Nous sommes riches, c'est ce que l'on dit de toute part. L'industrie et le commerce se sont développés avec une merveilleuse rapidité, et la fortune publique a nécessairement suivi cette marche ascendante. Cependant des économistes, que ne séduisent pas les calculs éblouissants du monde financier, prétendent que nous sommes en train de nous ruiner. L'Exposition témoigne que nous le faisons joyeusement. La centralisation n'est pas pour peu de chose dans cette opération financière au rebours. D'abord elle met la richesse aux mains d'un petit nombre. Les capitaux s'engouffrent dans les caisses de sociétés anonymes qui ne tardent pas, au moyen du monopole, d'écraser toute entreprise individuelle. C'est là un excès et un mal, mais ce n'est pas le plus grand. Il faut remonter jusqu'à l'État, pour voir dans tout ce qu'elles ont de menaçant pour l'avenir l'opulence et la prodigalité.

L'emprunt à jet continu, voilà toute la préoccupation du ministre des finances, sous la troisième République, et le moyen ingénieux et sûr de faire passer aux mains de l'État la richesse de tout le monde. L'opération a si bien réussi que la dette consolidée est aujourd'hui de 21 milliards 257 millions, la dette remboursable, à terme ou par annuités, dépasse 9 milliards, tandis que la dette viagère peut être évaluée à 2 milliards 200 millions. Ce bel ensemble forme un total respectable de 33 milliards environ. Nous l'avons augmenté de 14 milliards dans l'espace de onze ans. Il a bien fallu payer les coûteuses folies des laïcisations d'écoles, les travaux entrepris sans autre but que de gagner l'électeur, et les gros appointements des fonctions multipliées pour caser les amis. Et cependant le tableau n'est pas complet. A ce fardeau déjà si lourd il faut ajouter encore 4 milliards pour représenter la dette des départements, des communes et des Chambres de commerce. Nous arrivons ainsi, pour 38 millions d'habitants, à la proportion de 1 000 francs par tête en capital, et de 38 francs en dépense annuelle¹.

1. Cf. le travail remarquable de M. Aubry dans l'*Union économique* des 10 juin, 10 juillet, 10 août 1889.

Ce singulier père de famille que nous appelons l'État n'a cure ni souci du présent et de l'avenir de sa maison. A mesure que ses dettes augmentent, il cherche par tous les moyens à doubler ses dépenses. Bien loin de songer à un amortissement, qui viendrait peu à peu atténuer une situation déplorable, il se préoccupe d'aggraver le fardeau qui pèsera sur ses héritiers. Son budget accuse un déficit réel d'au moins 600 millions par an, et le moindre de ses soucis est de chercher un moyen d'équilibre entre les recettes et les dépenses totales. Il s'enrichit, comme d'autres se ruinent, par l'emprunt perpétuel. De ce chef, en effet, il se trouve à la tête de la fortune de tous ses créanciers, qui se chargeront eux-mêmes de payer l'intérêt de ses emprunts. Rien de plus simple que cette habile façon d'accaparer le capital et l'intérêt. L'État augmente l'impôt, et, comme il est libre d'en fixer le taux à sa guise, de progrès en progrès il en vient à prendre pour lui la bonne part du revenu de ses administrés. N'est-ce pas là une véritable confiscation ? Quand on sait que ces impôts successifs sont destinés à solder des dépenses, nuisibles en grande partie au bien de la société, n'a-t-on pas le droit de crier à l'injustice et à l'absorption par l'État d'une richesse qui ne saurait lui appartenir ? Il y a là une grave atteinte au principe de la propriété ; car on peut prévoir le jour, plus ou moins éloigné, où ce formidable débiteur, incapable de payer la rente de ses emprunts, déposerait son bilan et se déclarerait en faillite. Les banqueroutes gouvernementales ne sont pas phénomène inouï dans l'histoire d'Europe, et l'on se demande ce que deviendrait la fortune publique dans une de ces crises sociales, comme il n'est pas téméraire d'en prévoir. En attendant, c'est l'État qui distribue à son gré la richesse. Non seulement principal, mais bientôt unique possesseur de toute propriété mobilière et immobilière il dit avec plus d'insolence et de vérité que nos rois : mon peuple, mes terres, mon royaume. Il peut aller plus loin et dire : mes vassaux et mes serfs. Servage et vasselage se pratiquent tous les jours au soleil de 89, sous des formes différentes mais plus dures peut-être que les servitudes tant de fois reprochées au régime féodal.

V

L'État, qui veut tout gouverner par lui-même, a besoin d'instruments par lesquels il se manifeste présent et agissant sur tous les points du territoire, de telle sorte que le dernier citoyen de la dernière commune de France contemple, en quelque sorte, le visage et sente la main de ce maître universel. Les manifestations de ce dieu présent partout s'appellent *fonctionnaires*. On disait plus souvent autrefois serviteurs. Le terme n'exprime pas assez, sans doute, l'état d'automatisme d'un employé, qui n'agit que par impulsion et jamais par spontanéité propre. Fonctionnaire rappelle davantage l'homme inerte et machine, tel que l'entend un maître toujours en garde contre l'initiative de ses subordonnés. Le fonctionnarisme est une plaie de l'époque, rendue nécessaire par l'excès toujours croissant de la centralisation administrative. Il constitue, du reste, toute la hiérarchie sociale, et par là même devient une preuve nouvelle de l'incompatibilité radicale qui s'établit entre la Révolution et la Liberté. On ne peut pas dire qu'un fonctionnaire soit indépendant, au sens large et complet du mot. J. Simon a dit un jour : « L'esprit public, si nécessaire à la liberté, ne peut pas se fonder dans un pays où, sur douze citoyens, il y a un fonctionnaire, un fils de fonctionnaire et trois ou quatre aspirants fonctionnaires. Il y a décidément incompatibilité entre ces deux idées : un peuple de fonctionnaires et un peuple libre. » Comment l'homme d'État philosophe et académicien reste-t-il donc lui-même le serviteur dévoué d'un régime dont il dénonce si méchamment les défauts ?

Certes, pour tenir en lisière les trente-sept millions d'enfants que suppose la tutelle administrative, il faut des bras et des yeux. L'Etat n'en manque pas. De toute part on se rue à son service. C'est à qui arrivera le premier et prendra la bonne place, sans trop demander quelle besogne il s'agira de faire. Pourvu que l'on émerge au budget, on s'arrange assez facilement avec le reste, y compris la conscience et quelquefois l'honneur. Cette manie n'est pas nouvelle. De tout temps les solliciteurs ont encombré les antichambres

du pouvoir. Mais on a justement remarqué que la cour du peuple souverain dépassait de beaucoup, en courtisans et serviteurs, la cour des plus puissants monarques.

Sous l'ancien régime, avant l'aurore de la liberté, les employés de l'État, pour toute la France, se chiffraient par le nombre désisoire de quelques milliers. Les grands propriétaires fonciers étaient chargés de l'administration de leurs cantons ruraux. Les communautés professionnelles se chargeaient des villes et des bourgs. A peine la Révolution a-t-elle commencé son œuvre que l'armée des fonctionnaires s'élève au chiffre de cent mille. En février 1848, elle compte deux cent mille employés de toute nature; le dernier Empire la fait monter à environ cinq cent mille, et nous voilà parvenus au million. Les Chinois, dit-on, ne possèdent qu'un fonctionnaire pour quatre cent mille habitants, et ne payent qu'un impôt de 3 francs par tête! Que nous sommes mieux partagés qu'eux de mandarins à boutons multicolores! Quand nous regardons les gens qui passent dans la rue, nous avons le droit de dire que, sur trente-sept de ces passants, il y en a un qui s'occupe de nos affaires et vit de la bourse publique. Encore ne faisons-nous pas entrer en ligne, dans ce compte fantastique, les gens qui consacrent leurs services à la guerre et à la marine. C'est une armée d'un demi-million qu'il faudrait ajouter de ce chef, et nous atteindrions ainsi la proportion de quatre sur cent, pour exprimer l'épanouissement du fonctionnarisme cent ans après la grande émancipation.

Multiplier les fonctionnaires et les assujettir, voilà tout le code administratif de l'État centralisateur. La multiplication a pour objet de serrer de plus en plus les mailles du réseau qui tient la liberté captive, de récompenser les services et de gagner à la cause de nouveaux partisans. Elle s'opère tous les jours sous nos yeux, et c'est merveille de voir comment les bureaux des divers ministères s'encombrent d'employés dont toute l'occupation est de recevoir un traitement. Lorsque M. Dambray, en 1814, prit possession de sa charge de garde des sceaux, il s'écria, devant un personnel de trente-cinq fonctionnaires : « Messieurs, vous êtes bien nombreux; de mon temps, nous n'étions que sept. » Il faisait allusion à ses

débuts dans la chancellerie avant 1789. Que dirait-il s'il voyait sortir l'armée d'employés, de commis, de chefs et de sous-chefs, que les vastes bâtiments de la place Vendôme peuvent à peine contenir? Avec quel étonnement, du reste, les ministres de la royauté verraient les serviteurs de la démocratie, trop à l'étroit dans leurs vieux hôtels, dépenser des millions pour se créer des palais somptueux et loger les bataillons toujours croissants de leurs employés!

Ces multiplications se produisent généralement par ce procédé rapide et singulièrement fécond que l'on appelle en histoire naturelle scissiparité. Le fonctionnaire, unique hier dans un bureau, se trouve aujourd'hui dédoublé en deux, et demain, en vertu de la même loi, vous en trouverez sept occupés à la besogne pour laquelle un seul avait longtemps suffi. Cependant le vrai budgétivore parasite n'est pas toujours l'employé de quatrième ou cinquième ordre, généralement écrasé sous un monceau de paperasses qu'il doit tirer au clair et multiplier de sa plume. Le chef, le sous-chef, le directeur, le sous-directeur, et surtout l'inspecteur, voilà les espèces les plus fécondes et les plus favorisées. Leurs représentants sont aujourd'hui, en moyenne, vingt là où deux suffisaient autrefois, et les cadres de cet état-major s'élargissent tellement que bientôt nous aurons, comme dans certaines Républiques, un général pour quatre soldats.

Cette manie d'avoir partout des fonctionnaires est pour l'État moderne un tel besoin de nature, qu'il investit de ce titre même ceux dont il n'a pas en son pouvoir la nomination. Nous avons déjà signalé ses prétentions à l'endroit du clergé. Il n'épargne pas même les élus du suffrage universel. Le maire, cet humble magistrat qui préside à ce qui reste encore de vie municipale, est traité comme un vulgaire serviteur du ministre de l'intérieur. Il est vrai qu'on le flatte, qu'on l'invite à dîner et à promener son écharpe dans les rues de la capitale; mais on ne l'en suspend pas moins, pour le révoquer ensuite, à la moindre velléité d'indépendance. Après le maire, on pourrait citer le garde champêtre et le cantonnier, qui, eux aussi, détachés de tout lien d'origine avec la commune, représentent les dernières ramifications de la force armée.

C'est ainsi que l'État révolutionnaire, comme un monstre à tentacules innombrables, atteint jusqu'aux limites extrêmes de son domaine et fait sentir son omnipotence à tous ceux qui l'habitent.

Le moyen est d'autant plus efficace qu'il présente une docilité plus absolue. Or, l'État entend bien qu'on le serve en aveugle. Le *perinde ac cadaver*, tant de fois reproché à certain ordre religieux, n'est pas ici une simple figure, mais bien une impitoyable réalité. Le maître exige que le serviteur n'ait pas une conscience personnelle, qui lui serve de règle dans les détails de son service. La règle unique, c'est l'État. Sa volonté, c'est l'ordre et la justice. Elle doit être suivie. Toute initiative propre, tout acte d'autorité individuelle serait une usurpation sur le droit du souverain, à qui revient sans partage l'exercice du pouvoir. Le fonctionnaire ne possède même plus un droit en dehors de ceux que lui confie l'État. Il est la chose du maître. On ne le paye qu'à cette condition. Un acte de religion lui sera interdit sous peine de révocation ou de déplacement. On scrutera jusqu'au secret de sa vie intime, jusqu'à ses relations de famille ou d'amitié, et un beau jour il se trouvera frappé parce qu'on l'a surpris franchissant le seuil d'une maison suspecte à la République. Qui n'en connaît pas aujourd'hui de ces fonctionnaires, honnêtes et bons, dont la vie n'est qu'une perpétuelle souffrance, sous le joug d'un maître, qui menace toujours de retirer son pain à qui veut faire son devoir, autrement que d'après les ordres souverains ? On les condamne sans jugement et sans appel, on les pousse du Nord au Midi dans une série de déplacements ruineux, jusqu'à ce qu'enfin lassés ils cèdent le poste à de plus dociles instruments des caprices administratifs.

VI

Les conséquences de cet état social, dont l'unique principe est l'absolutisme du pouvoir central, sont faciles à comprendre. D'abord c'est l'extinction de cette vie locale qui donnait autrefois au pays sa variété de coutumes, de mœurs, de traditions et de libertés. Vie provinciale et vie municipale ont disparu pour s'absorber dans ce qu'on appelle la vie de

l'État. Les initiatives individuelles ou locales sont par là même anéanties, et cependant elles furent toujours les plus fécondes pour le véritable bien de l'association. Aujourd'hui la moindre velléité d'action, de la part d'une commune, se voit enrayée par l'incroyable complication des rouages administratifs, auxquels, du reste, le maire, aidé de l'instituteur et du conseil municipal, arrive rarement à comprendre quelque chose. On a vu une question d'abattoir courir pendant onze ans de bureaux en bureaux, pour se conclure enfin telle que la commune l'avait présentée. Le courage de vivre et d'agir dans de semblables conditions finit par manquer, et l'on s'abandonne forcément à l'initiative de l'État qui se charge de vivre pour tout le monde. Alors c'en est fait de la résistance que peuvent seuls offrir les corps indépendants. « On s'habitue, dit le regretté M. Hervé-Bazin, à la servitude comme à l'ivresse, au point de ne plus la sentir, de ne rien voir en dehors d'elle et même de s'y attacher avec opiniâtreté. » Oui, mais dans ces conditions on finit par mourir du *delirium tremens*.

L'État qui se croit fort par son excès de pouvoir s'affaiblit en réalité, et se prépare d'inévitables révolutions. D'abord l'habitude, pour le peuple, de ne connaître d'autre source de bien que le pouvoir central, le conduit tôt ou tard à le considérer comme la cause de tous les maux qui viennent l'assaillir. On finit par lui imputer la sécheresse, la pluie, l'avortement des récoltes et la rareté des blés. De là un mécontentement perpétuel, et mille tentatives pour changer cet État-providence qui ne remplit plus son rôle universel. D'autant que ce corps n'a qu'une tête. Une fois coupée, ce qui n'est pas difficile, toute trace de vie disparaît et la dissolution s'empare des membres dispersés. Les États-Unis, avec leur organisation en sociétés vivant de leur propre vie et se régissant elles-mêmes, ont résisté plus d'un siècle à des révolutions qui nous ont tant de fois bouleversés de fond en comble.

L'exagération de la capitale n'est pas un des moindres inconvénients de la centralisation. Puisque toute vie quitte la province, il faut qu'elle se concentre dans l'organe principal, on pourrait dire unique, de ses opérations. Il en est malheureusement ainsi, et Paris, on peut le dire, monopolise

la France tout entière. Tout doit aboutir à cette tête qui finit par sembler énorme et toujours prête à l'apoplexie. La moindre affaire aboutit au bureau d'un ministre. Les lettres et les sciences ont l'air de douter d'elles-mêmes quand elles n'ont pas reçu la consécration de la Sorbonne. Qu'est-ce qu'un docteur de Toulouse ou de Bordeaux ? Parlez-moi du bonnet que l'on coiffe à Paris, des livres qu'on y imprime, des pièces qu'on y joue, des modes qu'on y porte, et surtout des places qu'on y trouve.

C'est à Paris que brille, en effet, ce soleil de l'État aux rayons duquel tout le monde aspire à vivre. C'est là qu'il faut aller pour sentir sa douce influence et mendier ses faveurs. Il paraît que jamais semblable encombrement ne fatigua le parquet des antichambres ministérielles. L'État puise à pleines mains dans la caisse publique pour satisfaire ces particuliers acharnés à le servir. Il se ruine sans les rassasier. Il invente les plus étonnantes attributions, et il n'arrive pas à contenter toutes les aptitudes. S'il voulait un peu décentraliser il économiserait deux milliards par an, mais ce serait donner la liberté dans une mesure que ses principes ne permettent pas. Il rendrait au travail national sept à huit cent mille improductifs intelligents, qui feraient progresser l'agriculture, le commerce ou les lettres, mais il perdrait autant de serviteurs dont il estime avoir besoin. Il se diminuerait lui-même en diminuant le nombre de ses esclaves, ou, si l'on veut, de ses serfs. Voilà pourquoi, non content d'absorber les forces vives du chef de famille, l'État moderne tend sérieusement à centraliser aussi la mère, en lui ouvrant la carrière du fonctionnarisme. Nous n'avons pas encore les femmes conseillères d'État ou juges d'instruction, mais nous possédons déjà l'armée des jeunes filles munies du brevet élémentaire ou du brevet supérieur, aspirant à dépenser au service de l'Université ce savoir, qui ne peut compenser l'ignorance, où elles sont peut-être, des devoirs les plus sacrés de leur sexe. En sept années, l'État a distribué 125 000 brevets élémentaires et 13 000 brevets supérieurs. Sur ce nombre total on compte plus de 25 000 aspirantes aux fonctions pédagogiques rétribuées par l'État. Et le flot, paraît-il, monte toujours. Bientôt, comme tout député s'ima-

gine voir sortir de l'urne, avec son nom, un portefeuille de ministre, toute jeune fille croira recevoir avec son brevet une chaire de pédante, et un bon pour émarger au budget.

Enfin, pour terminer cette liste, déjà longue, des formes sous lesquelles la liberté moderne dégénère en servitude, demandons-nous quel est le corps visible en lequel s'incarne et se concrète ce pouvoir si puissant à créer des esclaves. Sous le règne du parlementarisme il se nomme la Chambre, et dans la Chambre elle-même il s'appelle *majorité*. Voilà le maître et seigneur, dont les volontés s'accomplissent et ne se discutent pas; car elles ont pour elles la force, seule justice dont au besoin elles se préoccupent. L'ordre, la paix, la sécurité, la fortune et le travail de millions de Français sont à la merci d'une motion sanctionnée par le hasard d'un scrutin. Là réside la véritable omnipotence de l'État. Elle est si complète qu'une voix de majorité suffit pour créer ou anéantir des ministères, ayant aujourd'hui toutes les aptitudes, et demain convaincus de toutes les incapacités. S'il plaît à ce tyran capricieux, le président de la République tenu en échec devra, comme un vulgaire ministre, abandonner son fauteuil, l'effet de la loi sera suspendu par un refus de budget, et toute la vie sociale subira une crise d'arrêt parce que quelques serviteurs se sont rendus désagréables au maître. Tout député, faisant partie de cette bienheureuse majorité, devient le tyran de son département. Il place et déplace, élève ou abaisse, nomme ou révoque à son gré, et toute sa puissance est dans ce vote, qu'il menace de retirer au ministre assez hardi pour passer outre à la volonté d'un membre de la majorité, c'est-à-dire du dieu-État.

Voilà où nous en sommes, l'année même qui voit s'achever le siècle dit de la liberté. Est-ce un progrès? Est-ce une décadence? Il n'est pas difficile de le dire, si l'on se souvient qu'un peuple vaut surtout par le respect de la justice et du droit, dont il a comme l'instinct, et qu'il impose au besoin à qui prétend le gouverner. Hélas! nous n'en sommes plus là. Nous supportons des servitudes que nos pères avaient ignorées, et nous laissons violer des droits qu'ils défendaient au prix de leur sang. Pourvu qu'on nous amuse, nous supportons qu'on nous enchaîne. A mesure que

nous cessons d'être chrétiens, nous cessons d'être libres.

Donoso Cortès voyait venir sur le monde un tyran gigantesque, colossal, universel, immense. Il lui semblait que, de son temps déjà, aucune puissance ni morale ni matérielle ne se levait pour résister à cette formidable domination. La vision de l'homme d'État se réalise, et le tyran n'est autre chose que la Liberté à la façon de Quatre-vingt-neuf.

H^e MARTIN.

DES AVEUGLES PAR UN VOYANT¹

« Sur un calme boulevard, par exemple celui des Invalides à Paris, observez cet aveugle qui file rapidement le long du trottoir. Il traverse plusieurs rues, passe devant dix, devant vingt portes cochères, sans ralentir son allure : évite, en prenant l'allée sablée, ici des passants qui le croisent précipitamment, là des enfants qui jouent sur le trottoir, ou un bourgeois peu pressé, qui fait à pas lents et majestueux sa promenade de santé... »

Plus d'une fois il nous est arrivé de rencontrer, ou sur ce calme boulevard des Invalides, ou aux environs, l'aveugle, auteur de ce portrait qui est bien son portrait, et auteur du livre fort curieux, fort aimable, *les Aveugles par un aveugle*. M. Maurice de la Sizeranne, un jeune homme de quelque trente ans, frère de M. Robert de la Sizeranne, publiciste et critique distingué, vient d'inscrire son nom sur la liste passablement glorieuse des aveugles gens de lettres ; liste où figurent le poète Jacques Delille, le poète John Milton, et — s'il a existé — le poète Homère,

Aveugle harmonieux.... en images hardies
Déployant le tissu des saintes (?) mélodies.

Plus heureux et plus habile en ce point que ces devanciers illustres, créant « dans l'ombre » et par la main d'autrui

1. *Les Aveugles par un aveugle*, M. Maurice de la Sizeranne, avec une préface de M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française, Hachette. 1889; ouvrage couronné par l'Académie. — *Les Aveugles utiles*, du même auteur, 5^e édition, Delhomme et Briguët. — *Les Quinze-Vingts*, par M. Léon Le Grand, archiviste aux Archives nationales, 1887. — *Paris*, ses organes, ses fonctions et sa vie, etc., par M. Maxime du Camp, tome V, chap. xxvii; *la Charité privée à Paris*, du même auteur, chap. vii. — *The Catholic World*, February 1889, New-York : « How the blind see » (John A. Mooney). — Documents inédits sur la congrégation des Sœurs aveugles de Saint-Paul.

Illiade et le *Paradis perdu*, M. de la Sizeranne a pu écrire lui-même, en se relisant, en raturant et corrigeant à son gré, un fort cahier de deux cents pages. Comme les autres aveugles, élèves de Valentin Haüy et de l'ingénieur aveugle Louis Braille, M. de la Sizeranne traduit et fixe ses idées, à l'aide du poinçon, de la règle aux trous carrés et des points en relief; non moins vite que le clerc le plus adroit à l'aide de la plume, que le bachelier chinois armé du pinceau.

Avec son poinçon et ses lettres-points, l'auteur des *Aveugles par un aveugle* a composé un livre unique; ou, si vous préférez, un livre singulier et sans précédent: philosophie, histoire intime, observations personnelles, plaidoyer convaincu en faveur de la cécité par un homme qui en *jouit*. M. Maxime du Camp, possédant au plus haut degré le coup d'œil de l'homme qui sait voir et le tour de main de l'écrivain qui sait peindre, a parlé au long et au large des aveugles, de leur éducation, de leur caractère, de leurs habitudes: il a mis sous nos yeux un tableau vivant, aussi exact qu'un voyant peut l'exécuter et le rêver. Mais il manquait à l'académicien, historien de Paris, une condition essentielle (qui nous manque aussi, grâce à Dieu), pour traiter des aveugles en toute connaissance de cause: l'expérience faite sur lui-même. C'est un observateur admirablement informé: ce n'est pas un initié. Il raisonne des initiés, de leurs sentiments, impressions et aptitudes, par ouï-dire; malgré tout son talent, c'est là une infériorité, *Ignarusque mali miseris succurrere discit*. Puisse-t-il ne jamais mieux connaître ce sur quoi il nous renseigne déjà si bien!

Diderot n'était pas mieux partagé, quand il s'avisa de publier sa *Lettre sur les aveugles, à l'usage de ceux qui voient*, pamphlet où ce polisson sema des blasphèmes et des ordures à l'usage de ses pareils. Il y sema aussi bon nombre d'inepties; jugeant de l'intelligence et de la moralité des aveugles, tout juste comme un aveugle qui prétendrait juger des couleurs. Bien entendu, je parle, en ce dernier membre de phrase, comme le commun des hommes et du commun des aveugles: il y a des exceptions. Personne n'ignore que le peintre milanais Lomazzo, mort en 1592, composa son admirable *Traité de la peinture*, après douze ans de cécité; et,

sans remonter au seizième siècle, M. M. de la Sizeranne suit avec un intérêt d'artiste les phases annuelles du vernissage, en se faisant rendre un compte détaillé du Salon. Il est vrai que, jusqu'à l'âge de neuf ans, il contempla des deux yeux ce que les Grecs nommaient la « lumière immaculée et sainte », *φάος ἄγνόν*¹.

Depuis son malheur (qu'il nous permette d'employer ce mot de tout le monde), M. de la Sizeranne s'est dévoué tout entier, avec un zèle fraternel, inspiré par le cœur et soutenu par la foi chrétienne, au bonheur de ses *semblables*, les aveugles. Il plaide leur cause, fait des démarches pour eux, il écrit pour eux, il publie pour eux deux journaux ou revues; il a grossi leurs bibliothèques; et il vient de raconter leur histoire, en même temps que celle de leurs bienfaiteurs, dans le livre que M. d'Haussonville s'est chargé d'offrir au public clairvoyant.

On dit que les traités de la vieillesse donnent l'envie de vieillir. C'est là un de ces mots qui courent parce que l'idée en est légère. J'avoue franchement qu'après avoir savouré les jolis paradoxes de Tullius dans le *De senectute*, je n'ai aucune velléité d'être tout de suite un Nestor aux trois âges d'homme : et même après avoir feuilleté l'apologie toute neuve de la vieillesse par M. Rondelet, on ne se sent pas un désir irrésistible de porter au front « la neige des ans » et de compter les vingt lustres et demi de feu M. Chevreul. L'effet d'une lecture attentive des *Aveugles par un aveugle* est plus sensible, et quasi entraînant. On ne refuserait point de ressembler à cet aveugle célébré, à coups d'antithèses, par Hugo, vers le temps où Hugo jouissait encore de la lumière, ou d'une lueur, du bon sens :

L'aveugle voit dans l'ombre un monde de clarté;
Quand l'œil du corps s'éteint, l'œil de l'esprit s'allume.

Évidemment le puissant forger d'étincelles dépasse la vérité, selon sa coutume. Il n'est point nécessaire que l'œil du corps s'éteigne, pour que l'œil de l'esprit en soit plus allumé. A ce compte, il n'y aurait plus d'intelligence bien al-

1. Sophocle, *Electre*, v. 86.

lumée que chez 32 000 individus en France, 200 000 en Europe, et environ 2 000 000 sur tout le globe. Les Orientaux, dont le soleil trop allumé éteint si souvent les prunelles trop faibles, seraient les plus beaux et pénétrants esprits de l'humanité ; or chacun sait que les Orientaux, même aveugles, n'excèdent point l'honnête médiocrité des penseurs d'Occident. Prenons garde aux antithèses ; elles aveuglent, ou elles éblouissent.

Toutefois, il y a un peu plus de cent ans, à l'époque où l'abbé de l'Épée se dévouait à l'éducation des sourds-muets, et le bon Valentin Haüy à l'éducation des aveugles, les philosophes profonds, nourris de la moelle encyclopédique, avaient fait de cette même antithèse une question de psychologie. On se demandait alors sérieusement « si la suppression d'un sens ne constituait pas à l'infirmes une supériorité intellectuelle sur les autres hommes ». C'était, comme le remarque M. Maxime du Camp, « aller loin dans l'absurde » ; mais les penseurs d'il y a cent ans firent d'autres excursions et chevauchées dans ce pays-là, et beaucoup plus regrettables.

La cécité ne renforce point l'intelligence ; elle restreint le nombre des connaissances, elle resserre le champ de l'observation ; tout cela n'est que trop visible. Mais, grâce à une formation de plus en plus facile et complète, l'aveugle compense en bonne partie ses pertes et ses désavantages par l'intensité d'attention et l'habitude forcée de la réflexion. L'aveugle est obligé de raisonner ses impressions et ses moindres actes : sa vie est une suite de précautions, de syllogismes ou de dilemmes.

D'autre part, la privation de la vue développe forcément et singulièrement le toucher. L'odorat et l'ouïe, par le fait qu'elle en nécessite un usage plus constamment réfléchi. C'est là une chose bien connue ; les doigts de l'aveugle, sa main armée d'un bâton, son oreille tendue, ses narines enflées, touchent, pressentent et devinent. Il se guide, comme le pilote sa barque, en prenant le vent¹. Nous l'avons tous

1. Le brouillard, même celui de Paris et ceux de Londres, ne lui est pas un obstacle. Il arriva autrefois à Paris que l'on dut prendre les *Frères des Quinze-Vingts* pour guides, le brouillard ne permettant plus de se recon-

constaté, pour peu que nous ayons vu marcher un aveugle : et c'est un spectacle si peu étrange, que tous nos lecteurs ont pu l'admirer.

Mais notre examen, à nous autres voyants, se borne là. Pour pénétrer dans le monde intérieur et sombre des aveugles, il nous faut, comme au pieux Enée pour explorer les régions inaccessibles aux mortels, *regna invia vivis*, choisir un guide. Je n'en sais pas de plus expert que M. Maurice de la Sizeranne, ni de plus aimable. La partie la plus intéressante, ou, pour parler anglais, la plus suggestive, de son ouvrage est, à coup sûr, la première : *Psychologie de l'aveugle*. Suivons-le.

I

Rien ne dérouté plus un voyant que les ténèbres ; les ténèbres complètes nous donneraient au bout de quelques minutes une effrayante sensation du vide. Trois choses déroutent un aveugle et le paralysent : le silence, le froid, l'absence d'émanations odorantes. Trois choses constituent pour l'aveugle une condition parfaitement normale : le bruit, pourvu qu'il ne soit pas assourdissant ; la chaleur vitale nécessaire aux impressions du toucher ; et la perception des odeurs variées, que l'on rencontre au long d'une rue populeuse ou d'un sentier champêtre. Le long d'un sentier, chaque exhalaison des prés, des bois, des jardins, des foins et des fleurs, est une indication, un jalon.

En suivant une rue, une rue vivante comme celles de la capitale, l'aveugle s'apercevra, « sans l'ombre d'un doute, si l'on passe devant un boucher, un coiffeur, un marchand de tabac ou de souliers ; si on longe les grandes Halles, ou une caserne de cavalerie ; si le soupirail, qui vous envoie ses bouffées en pleine figure, aère la cave d'un pharmacien ou la savante officine d'un Chevet » (page 7.)

Nous autres qui ne marchons point *obscuri sub nocte*, comme dirait Virgile, nous côtoyons ces laboratoires très

naître à trois pas : « On les louait à tant l'heure ; on prenait un pan de leur robe et l'on circulait ainsi sans danger. » (Pages 152-153.)

divers de parfums très différents, sans y prendre garde : sauf peut-être quand l'exhalaison est violente et nous saisit à la gorge ou à la tête. Pour l'aveugle, autant de points de repère ; il sent, il flaire où il est. Il remarquera jusqu'à l'odeur d'imprimerie qui flotte le matin autour des kiosques de journaux.

De même pour le toucher. Tout le monde sait que le toucher a pour siège tout le corps vivant. La main n'est qu'un instrument perfectionné qui *touche* plus intelligemment ; mais le pied de l'aveugle, même à travers le soulier, distingue le genre de sol qu'il foule. « Bouchez les oreilles à un aveugle attentif et il saura très bien s'il marche sur du pavé plat ou pointu — italien, languedocien ou parisien ; sur le grès ou le bois, sur du macadam, de l'asphalte... » (page 7) ; à plus forte raison, s'il y a là du sable, de la boue, de l'herbe. Lorsque le poète Delille, aveugle, recevait dans la tête ou en pleine poitrine les livres, ses propres livres, que sa femme lui décochait (non pas en signe d'amitié), Delille n'avait aucune peine à deviner la différence des volumes : et, si j'ai bonne mémoire, il suppliait M^{me} Delille d'attendre, pour se livrer à cet exercice conjugal, que ses éditions eussent diminué de taille et de poids.

Un aveugle peut-il, par le toucher, discerner les couleurs ? D'aucuns se le persuadent ; plusieurs se le demandent. M. Maxime du Camp s'est laissé dire que certains aveugles de l'Institut national (boulevard des Invalides) pouvaient « distinguer la couleur de différents écheveaux de laine en y passant la main » ; et la Revue américaine que nous avons sous les yeux affirme qu'un aveugle distingue la couleur des chaises d'un salon : « A blind man can tell you the green from the red chair. » M. de la Sizeranne, en témoin bien informé, répond carrément : « Non. La couleur n'est ni tangible, ni perceptible par l'ouïe, l'odorat ou le goût. » Et cela du reste se conçoit, puisque le seul organe affecté par la lumière est l'organe de la vue. Pourtant, par l'habitude, un aveugle discernera un objet vert d'un objet rouge et d'un bleu ; il dira : voici le fauteuil rouge, le tapis vert, la garniture bleue ; parce que chacun des meubles, dont il a entendu nommer la couleur, a de plus telle forme caractéristique, telle

place spéciale, ou qu'il est couvert de telle étoffe soyeuse, unie, rugueuse, râpée.

Jadis, il y a longtemps de cela, un aveugle, qui était berger de son état, distinguait la couleur de ses vaches : cela parut si étrange à ses voisins, qu'on l'accusa de sorcellerie ; et pourtant il pouvait parfaitement reconnaître la noire de la rouge et de la blanche, sans être sorcier¹. M. de la Sizeranne, qui n'est point sorcier, sait et dit la couleur des sièges de son salon, sans avoir recours à aucune magie, soit blanche, soit noire ; et sans aucune magie, les aveugles un peu habiles jouent aux dominos et même aux cartes.

C'est surtout l'oreille qui supplée la vue et qui la remplace le mieux, c'est-à-dire le moins mal. « L'ouïe, selon M. de la Sizeranne, est un sens plus intellectuel que la vue » (page 33) ; il l'a appris du vieux Charron qui disait : « L'ouye est un sens spirituel : c'est l'entremetteur et l'agent de l'entendement, l'outil des sçavans et spirituels². » Sur quoi il est à propos de noter que nos aïeux appelaient l'intelligence l'*entendement*. N'oublions pas non plus que l'ouïe est en quelque sorte le sens de la foi : *Fides ex auditu* ; il reçoit et transmet la parole qui porte la pensée.

Chaque son est une révélation pour l'aveugle, qui fait soigneusement son profit de tous les bruits entendus. Le bruit est l'atmosphère intellectuelle de l'aveugle, comme pour nous la lumière. Et ici, je signale une observation faite par M. de la Sizeranne et que j'ai lue chez un voyant, un peu rêveur, un peu fou même, du dix-septième siècle. Cyrano de Bergerac admirait comment la brise qui souffle « à l'orée des bois » prête un langage varié aux arbres, suivant leurs ramures et leurs feuillées ; « en sorte que le bouleau ne parle pas comme l'érable, ni le hêtre comme le cerisier³ » ; et l'auteur des *Aveugles par un aveugle* expose comme quoi à l'oreille de l'aveugle « le lilas et le chêne ne disent pas la même chose lorsque le vent passe ; ils ne frissonnent pas de la même manière en mai et en octobre » (pages 9 et 10).

Selon M. Maxime du Camp, les aveugles se « passionnent »

1. V. *Les Quinze-Vingts*, par M. Le Grand, page 294.

2. *De la Sagesse*, liv. I^{er}, chap. XII.

3. *Histoire comique des Estat et Empire du Soleil*.

pour les oiseaux qui chantent. Évidemment ils trouvent à chaque oiseau son langage; ce dont les voyants sont capables : le coucou ne parle point comme le rossignol; ni le serin comme le corbeau de *sinistre augure*. Grâce à la délicatesse de son oreille, l'aveugle saisit, beaucoup mieux que le voyant, aux nuances du ton, aux diverses façons de marcher, de tousser, d'éternuer, aux frôlements des habits, l'âge et la condition des personnes. A des années de distance, il reconnaîtra par le son de la voix des gens qu'il n'aura ouïs qu'une fois ou deux; il les nommera, « au premier mot, au premier souffle » (page 23). A la manière dont la sonnette de sa porte s'agite, il saluera de son nom et qualité le visiteur ami qui s'annonce. En entrant dans une chambre inconnue, il lui suffira « de tousser légèrement pour savoir si elle est habitée, où sont les gros meubles, où s'ouvrent les fenêtres¹ ».

Sur combien d'autres détails il nous faut glisser! et de combien d'anecdotes nos lecteurs pourront allonger nos lignes! Mais déjà de tout cela il s'ensuit que les aveugles, pourvu qu'on les aide à perfectionner les organes de l'ouïe et du toucher, et à développer les facultés de leur âme, ne seront pas des « meubles encombrants, des êtres ennuyeux ou ennuyés » (page 10); qu'ils ne sont point fatalement condamnés, quand ils sont pauvres, à moudre, au coin des rues et des ponts, les airs sempiternels d'un orgue de Barbarie, à souffler dans une clarinette fausse des solos lamentables, qui font dresser le poil sur le dos de leur chien (pourquoi M. de la Sizeranne a-t-il complètement oublié cet ami, ce bâton vivant de l'aveugle?). Ils ne seront pas réduits à secouer une sébile, et à tendre aux passants une pancarte orthographiée comme celle des *Deux Aveugles*.

Tout cela, M. de la Sizeranne le prouve bien et dûment dans sa brochure pratique des *Aveugles utiles*. Presque tous peuvent se rendre utiles, utiles à eux-mêmes et à autrui, capables de gagner honorablement leur vie. Sans doute bien peu atteindront au degré intellectuel de leur fameux ancêtre Œdipe; mais beaucoup parviendront à arracher son secret

1. M. Maxime du Camp, *Paris*, etc., t. V, page 189.

au sphinx de leur destinée. La cécité n'altère point nécessairement l'intelligence et n'amoindrit point nécessairement la valeur individuelle de celui qui en est frappé. Quelle belle galerie l'on pourrait former de ces hommes *utiles* et célèbres, dont l'artiste sculpterait le visage sur le modèle des statues grecques, sans yeux ou sans regard ! On prendrait dans la Bible, Isaac, Samson et Tobie ; dans la Vie des Saints, l'admirable et doux enfant d'Armor, saint Hervé, sur les reliques duquel les Bretons prêtaient jadis les serments judiciaires ; ou sainte Odile, fleur d'Alsace, qui, après douze ans de cécité, recouvra la lumière en recevant le baptême ; ou bien Didyme, docteur de l'Église d'Alexandrie, mort martyr en 395 : saint Jérôme et saint Isidore vinrent écouter les leçons de cet aveugle. On pourrait choisir encore le vigoureux apôtre, théologien et orateur du dix-septième siècle, le P. Le Jeune, dit *le Père aveugle*, très digne précurseur et contemporain de Bossuet et de Bourdaloue ; ou, plus près de nous, ce prêtre-gentilhomme, apôtre des jeunes gens, Mgr de Ségur.

Dans l'histoire militaire, nous aurions le vieux Dandolo, à peu près aveugle ; mais nous placerions en première ligne Jean de Luxembourg, dit *l'Aveugle*, roi de Bohême, qui, sur le champ de bataille de Crécy, se fit conduire au poste d'honneur par ses écuyers, pourfendit vaillamment l'Anglais et mourut en roi. Inutile de mentionner les trois cents chevaliers aveugles de saint Louis ; légende, tout comme la cécité du guerrier Bélisaire.

Les lettrés figureraient en belle place dans cette galerie, et il y en aurait une vraie légion, sous les ordres du chantre d'Ilios et du poète de Satan. Outre l'honnête Jacques Delille déjà nommé, nous y compterions La Motte-Houdart, Augustin Thierry, le docte Pontanus, ce Flamand aveugle, qui enseigna les belles-lettres à Paris, du temps de la Renaissance ; Henri l'Aveugle (Blind Harry), l'un des plus célèbres ménestrels d'Écosse, qui composa une épopée en onze chants sur le héros écossais Wallace. N'était sa modestie, M. de la Sizeranne aurait sa place marquée en bon lieu parmi les aveugles éclairés.

Pour représenter la science abstraite, nous prendrions

l'aveugle Nicholas Saunderson, professeur de mathématiques et de physique à Cambridge, mort en 1739. Saunderson, privé de la vue à l'âge d'un an, devenu expert pour les monnaies grecques, capable, disent les dictionnaires savants, de distinguer par le contact les pièces vraies des fausses — ce qui est faux, — auteur de leçons fort suivies sur les couleurs, l'arc-en-ciel et autres jeux de lumière. Tout à côté, nous placerions Weissembourg de Manheim, aveugle dès l'enfance, qui fabriqua en relief des cartes de géographie très détaillées; puis Galilée; puis le naturaliste suisse, Huber; puis l'américain Campbell, aveugle, instituteur d'aveugles, qui naguère faisait l'ascension du mont Blanc, pour jouir du paysage. Combien d'autres professeurs aveugles! Tels que Nicaise de Malines, qui enseigna le droit canon à Cologne; et M. Bérard, professeur de mathématiques au collège de Briançon, et *tutti quanti*.

Les artistes (sans parler des musiciens qui seraient sans nombre) seraient représentés par le peintre Lomazzo et par le sculpteur Gonelli, mort en 1775; mieux encore par M. Louis Vidal, élève de Barye, sculpteur *animalier*, qui fait vivre sous ses doigts une panthère, une gazelle, un lion, un tigre, comme s'il avait les types réels devant ses yeux.

Nous aurions aussi des souverains aveugles, par exemple Georges V de Hanovre, et Charles III de Monaco; des politiques aveugles : depuis Appius Claudius Cæcus, jusqu'à M. Fawcett, directeur général des Postes (ce n'est pas une sinécure), sous le ministère Gladstone. M. Fawcett allait à cheval, patinait et faisait de la politique aussi éclairée, ou aussi entendue, que celle de certains clairvoyants, conducteurs des peuples.

J'en passe. À force d'aligner tant de noms illustres, nous finirions par faire croire que la cécité est le partage des gens d'esprit : et nous voulions simplement établir que les yeux sont les serviteurs de l'intelligence, et qu'à la rigueur l'intelligence peut s'en passer. Elle peut s'en passer, pour des travaux beaucoup moins relevés, mais extraordinairement utiles. Il y a aux Quinze-Vingts telle et telle vieille pensionnaire qui traite les choses de cuisine, avec la dextérité des maîtres-queux formés chez Véfour.

L'intelligence se fortifie chez l'aveugle instruit par l'attention et la réflexion continuelles, que ne distrait point le miroitement du monde extérieur; la mémoire, qui doit aussi continuellement suppléer les yeux, fait des prodiges. La cécité ne ruine point les facultés esthétiques; les noms d'artistes plus haut cités en sont une garantie. Au surplus nous n'apprendrons rien à personne, en disant que presque tous les aveugles aiment la musique, et que beaucoup s'y rendent habiles, voire très habiles. Leur oreille toujours au guet apprécie les sons avec une fidélité presque hors de pair; le rythme musical lui plaît et le rythme poétique la flatte singulièrement. Les aveugles, une fois entrés dans la littérature, se passionnent pour la poésie; « heureux, quand cette passion se borne à lire, à copier et à apprendre par cœur les vers des autres » (page 36). Ils se passionnent pour les lectures faites en public, pour les récits d'aventures hardies et périlleuses : car l'imagination des aveugles lettrés *voit* vivement. Mais il lui manque la couleur. Aux prises avec un récit ou avec une description où la lumière joue un rôle, leur fantaisie est pâle et froide, comme celle d'un académicien : j'entends, d'un Viennet ou d'un Lacreteille, ou de tout autre de ceux qui disent : *l'Aurore aux doigts de rose*.

M. Maxime du Camp et M. de la Sizeranne s'occupent du *Moral* des aveugles : celui-ci consacre un chapitre à cette étude; celui-là, deux ou trois paragraphes. Naturellement ils contredisent l'immonde Diderot, et ils ont raison mille fois et plus. Autant d'aveugles, autant d'habitudes morales, comme pour les clairvoyants; le sens moral est indépendant de la possession de la vue. La vertu et le vice se partagent l'humanité qui ne voit pas, comme celle qui use de ses yeux pour le bien et le mal. Cependant ici une remarque, laquelle pourra sonner désagréablement à certaines oreilles; mais qu'un prêtre est en droit de faire. La cécité est une épreuve permise de Dieu comme toute infirmité; elle peut être, plus que toute autre infirmité, une grâce de Dieu. Plus séparé, plus isolé du monde extérieur, l'aveugle peut garder plus paisiblement son âme, et plus sûrement, de la *mort qui monte par les fenêtres* de la vue. M. Maxime du Camp a cru remarquer que les aveugles élevés chrétiennement sont d'instinct

portés à prendre la vue pour une chose méchante et « diabolique ». Pour croire à cette aversion, je voudrais des preuves ; mais la raison, la foi, l'Évangile, recommandent la vigilance sur les regards qui peuvent servir de portes à la perte : et le Sauveur va jusqu'à dire : « Si votre œil vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous. » L'instinct de ces enfants aveugles, qui ont entendu toutes ces vérités d'un prêtre ou de leur mère, ne serait donc que très justifié — s'il existe.

Les aveugles sont-ils « défiants », comme M. du Camp l'affirme ? Peut-être serait-il plus exact de dire que d'aucuns le deviennent. Toujours il se rencontra des sots ou des espiègles qui se firent un jeu de tromper les aveugles ; et le *Lévitique* (xix, 14) défend comme une faute, de les faire trébucher en leur chemin : *Nec coram cæco pones offendiculum*. Qu'un aveugle dont on s'est berné de la sorte (ce qui prouve peu en faveur du moqueur) se défie des gens et des choses, il n'y a point là de quoi accuser tous les autres d'être défiants par caractère. Ils sont circonspects, ce qui est presque une vertu ; leur défiance naitrait de l'étourderie et de la malice de ceux qui ont le bonheur de voir.

A propos de certaines infirmités, on a fabriqué plusieurs dictons qui ne méritent point d'être pris pour axiomes. On a dit : les bossus sont spirituels, les gens affligés d'embonpoint sont bienveillants et bons, les sourds sont tristes, les aveugles sont gais. Cela est vrai, cela est faux, suivant les individus, leur tempérament, leur éducation, leur condition physique ou morale ; il y a des bossus qui sont niais, et le très replet Henri VIII fut un monstre fort cruel, comme sa digne fille Élisabeth. Toutefois les aveugles sont communément plus gais que tristes, et ils paraissent gais à des interlocuteurs, qui s'attendaient à les trouver moroses par suite de leur infirmité. Leur résignation triomphe des accès inévitables de mélancolie : « Il est sans exemple, dit M. du Camp, qu'un d'eux ait essayé d'y échapper par le suicide. »

Une vérité générale, c'est que les aveugles bien élevés ont un goût prononcé pour la vertu sociale de propreté ; les ménages d'aveugles (car il y a des ménages d'aveugles) sont bien tenus et luisants ; illuminés d'ailleurs par les beaux

yeux des enfants groupés autour d'un père et d'une mère, qui ne les ont jamais vus¹. Un défaut assez commun, paraît-il, chez les aveugles, mais qui certes ne leur est point particulier, ce serait la coquetterie. Ils aiment à s'attifer; et jadis le chapitre général des Quinze-Vingts eut fort à faire pour empêcher les Frères et Sœurs de porter bijoux, diamants, velours, soie, dentelle, cheveux « tirez, frisez, ni pendans en façon de moustaches² ». Il leur plait d'être vus en beau; mais après tout n'est-ce pas un peu naturel à toute l'humanité?

Au rebours de la pédagogie officielle qui va toujours s'exerçant et s'essayant, *tanquam in anima vili*, sur la jeunesse voyante, l'éducation des aveugles a fait, dans notre siècle, des progrès incontestables, rapides, merveilleux, croissants. Un aveugle peut aujourd'hui savoir beaucoup et bien, lire ses journaux et ses livres, écrire à ses amis qui voient ou qui ne voient pas. S'il éprouve un penchant pour les belles-lettres, il n'est plus réduit comme autrefois à apprendre par cœur un morceau de poésie ou de prose, pour le réciter ou le chanter aux passants. Les aveugles n'ont plus même besoin d'apprendre par cœur l'oraison et l'antienne du saint de chaque jour pour s'en aller, avec leur fleur de lis sur la poitrine, débiter ce pieux boniment à la porte des églises : ce qui était leur plus honnête gagne-pain il y a deux cents ans. Colletet, un poète gueux, disait des pauvres aveugles, en 1666 :

... Les aveugles d'un haut ton
Frappant leurs boêtes du baston,
Prosnent le Saint à pleine teste
Dont ce jour-là l'on fait la feste... (*Tracas de Paris.*)

Néanmoins il y aurait injustice à croire qu'on négligeait totalement l'instruction des aveugles aux siècles passés. Saint Louis, en fondant l'hospice des Quinze-Vingts, Guillaume le Conquérant, en ouvrant quatre grandes aveugleries

1. Les aveugles de naissance sont le très petit nombre. Voici les proportions constatées à l'Institut national par M. du Camp : sur 143 garçons, 20 aveugles-nés ; et 9 filles sur 75.

2. Cf. *Les Quinze-Vingts*, par M. Le Grand, chap. xii.

dans son duché de Normandie, et les autres princes qui furent ainsi que lui *lux sincera cæcorum*, voulurent que les « non-voianz » fussent enseignés bien et dûment; même en ces temps-là l'on payait des maîtres « pour avoir monsté aux petis enfans aveugles¹. » On leur apprenait, comme de juste, le catéchisme, puis des métiers et même un peu de littérature. Dès le neuvième siècle, l'on voit un aveugle du nom de Bérulef, qui disait les hauts faits des héros; et plus tard nombre d'aveugles chantaient « la chanson de geste² ».

Mais les écoles d'aveugles ont pris une tout autre importance, une vie nouvelle et puissante, vers la fin du dix-huitième siècle, et cela, comme les autres institutions louables, sous l'ancien régime, grâce aux faveurs de la royauté. En 1787, les aveugleries de France étaient en fort bonne voie. Même avant la découverte des immortels principes, on avait commencé de faire pour les aveugles ce que, depuis 1755, l'abbé de l'Épée faisait pour les sourds-muets. Louis XVI, Marie-Antoinette, toute la famille royale applaudirent aux efforts et aux succès de Valentin Haüy. Sur la demande du roi, Haüy « se transporta en décembre 1786 avec ses vingt-quatre élèves, à Versailles; ils y furent hébergés pendant quinze jours et étonnèrent tout le monde par leurs exercices³ ». En octobre 1789, les élèves d'Haüy furent agréés par Louis XVI, en qualité de musiciens pour la chapelle des Tuileries.

Par malheur, l'éducateur des aveugles, ou comme on parlait alors, des *aveugles-nés*, n'était qu'un bonhomme naïf, nullement un héros. La Révolution lui fit perdre la tête. Il conduisit ses élèves, musiciens du roi, à la fête de l'Être Suprême et figura avec eux dans le grotesque cortège de Robespierre; ce qui ne l'empêcha point, lui et ses *aveugles-nés*, d'être exposés à périr de faim pendant la Convention et la Terreur. Puis Valentin Haüy, pris d'une autre lubie, devint un des fervents de La Réveillère-Lepeaux; pour le compte de la théophilanthropie, il pontifia en tunique bleu céleste, ceinture rose et robe blanche dans l'église de Saint-

1. Cf. *Les Quinze-Vingts*, chap. xiv.

2. Cf. *id.*, chap. vii, et Léon Gautier, *les Épopées françaises*, t. 1^{er}.

3. Maxime du Camp, *Paris*, t. V, page 174.

Sulpice transformée en « Temple de la Victoire ». Après quoi le pauvre Valentin dut s'exiler. En exil, il rencontra le comte de Provence qui lui promit aide et appui pour son œuvre. En 1815, le comte de Provence, devenu Louis XVIII, réorganisa l'Institution royale des Jeunes Aveugles. Valentin, recueilli chez son « bon frère, l'abbé Haüy », le chimiste, oublia et renia ses liaisons malencontreuses avec les adeptes féroces ou niais de la Révolution; il mourut chrétiennement le 19 mars 1822. Un roi, Louis XVI, avait encouragé l'entreprise d'Haüy; un roi, Louis XVIII, la sauva; un roi, Louis-Philippe, fonda l'Institution nationale des Jeunes Aveugles sise à l'angle du boulevard des Invalides, en face du couvent des Oiseaux. Il y a quelques mois, la tyrannie républicaine décrétait la laïcisation de cette école : il faut bien que les aveugles, eux aussi, se sentent vivre sous un régime de liberté et qu'ils soient affranchis de la despotique charité des Sœurs.

On compte aujourd'hui en France une vingtaine d'écoles d'aveugles, où l'on apprend, outre le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la géométrie, des *leçons de choses* et un métier. Je ne saurais m'étendre sur chacun de ces chapitres, faute d'espace et de la compétence requise. Quelques mots seulement sur la lecture, l'écriture et le métier. On apprend très vite à lire et à écrire, quand on jouit de la cécité : en trois mois, plus ou moins, on est mis au courant de ces deux mystères qui se révèlent plus lentement à l'enfance clairvoyante. Ce sont des Français, Charles Barbier, un officier d'artillerie, puis Louis Braille, aveugle, qui ont créé l'alphabet des aveugles ou, comme disait Barbier, *l'écriture nocturne*. Avec six points, formant soixante-trois combinaisons, Louis Braille détermina ce système ingénieux de lettres en relief, qui se prête également à la lecture et à l'écriture des paroles, de la musique, des chiffres, de la sténographie. En Amérique, on a essayé de perfectionner ce système, et l'on prétend que celui de M. Wait est plus simple encore que le nôtre, par suite, préférable. Mais la méthode Wait perd en clarté ce qu'elle gagne en espace¹. Dans quelques pays on garde encore

1. « Mr. Wait's system is in every way simpler than Braille's, » dit le

l'alphabet voyant, avec lettres capitales, mais évidemment ces pays sont arriérés.

Avec l'appareil Braille-Foucault, l'aveugle trace en points colorés les lettres capitales, et écrit, ou mieux imprime, à l'usage des voyants. De là, ces missives bleues ou roses, aux milliers de points, dont tout le monde a vu et lu des échantillons. Pour l'étude de la géométrie on a des solides en bois, divisibles; pour la géographie, des cartes et des globes en relief; pour les leçons de choses, des jouets en carton reproduisant les principaux représentants des trois règnes.

Quant à la formation professionnelle, ou bien l'enfant aveugle manifeste des aptitudes artistiques, ou il n'annonce qu'un futur artisan. Dans le second cas on peut choisir. « Les garçons apprennent la broserie, le cannage et l'emballage des sièges, le filet, le tournage, la vannerie, la paillassonnerie; les jeunes filles, toute espèce de tricots et d'ouvrages au crochet, le filet, la couture » (p. 140); ou encore l'imprimerie pour aveugles. Les meilleurs maîtres d'aveugles pour ces industries et pour les beaux-arts sont des aveugles. Il se rencontre de temps à autre des aveugles *phénomènes*, dont les facultés dépassent la moyenne ordinaire; pour ceux-là, éducation ou formation particulière; on ne soumet pas le génie aux programmes de tout le monde.

La plus intéressante profession, la plus lucrative, la plus enviée, est celle de musicien; non plus de vielleur et chanteur ambulant, mais de pianiste et d'organiste. Tout à côté, vient la profession d'accordeur; les accordeurs de pianos aveugles sont très adroits et recherchés; le nombre en est considérable en France, surtout à Paris. Il y a aujourd'hui à Paris vingt organistes aveugles; on en compte une douzaine dans les cathédrales de province, et une foule d'autres dans les

Catholic World. Le démenti que nous lui donnons est le jugement formulé devant nous, avec preuves à l'appui, par M. de la Sizeranne. Il paraît du reste que M. Wait a été plus heureux pour le système musical: « It is a thoughtful, thorough, ingenious piece of work, » dit la Revue de New-York. (Page 679.) — La Société anglaise, établie à Londres, *British and foreign Blind association for promoting the education and employment of the Blind*, travaille activement à la diffusion du système Braille.

églises de paroisse et les communautés; une foule aussi donnent des leçons de musique dans des pensionnats et des collèges. La musique est un métier distingué, un art supérieur; beaucoup d'aveugles y réussissent et c'est un plaisir de les voir quand ils jouent un morceau *à première vue*, lire d'une main et jouer de l'autre, ou les plus simples mélodies, ou les complications heurtées et touffues à la Wagner. Il paraît que les auteurs de prédilection des jeunes artistes du boulevard des Invalides sont Glück (un contemporain de Valentin Haüy), Beethoven et Weber. Les messes par eux exécutées aux grandes solennités attirent un nombreux public, soit de personnes pieuses, soit d'artistes, soit de curieux.

Jadis, aux Quinze-Vingts, on permettait en certaines fêtes des accompagnements de violon, de basse et de serpent; comme les bons Frères et Sœurs s'émerveilleraient d'ouïr les belles choses qui sonnent sous les doigts de leurs héritiers! La condition des aveugles est grandement améliorée, nous avons essayé de le montrer dans les pages qui précèdent. Là, vraiment le progrès est réel, visible, ou si vous aimez mieux, tangible.

Est-ce à dire, comme M. de la Sizeranne le laisserait un peu entrevoir, que la condition de l'aveugle approche d'assez près celle des hommes qui possèdent (c'est un mot de la logique de Port-Royal) ces « lunettes taillées par la main de Dieu »? M. d'Haussonville, charmé comme nous par le livre des *Aveugles par un aveugle*, en doute. Toutefois il croit et nous croyons, et nous savons que l'aveugle a raison de bénir le bonhomme Haüy et Louis Braille; nous croyons et savons de plus, comme lui et comme M. de la Sizeranne, que l'aveugle sincèrement chrétien est de ces heureux pour lesquels, même dans les ténèbres, il fait toujours clair; et quand il fait clair, il fait beau. Pourtant ceux qui ont connu la lumière seront tentés, malgré leur résignation courageuse, de dire avec l'aveugle de Jéricho : *Domine, ut videam!* Et tous prendraient volontiers les sentiments de l'aveugle dans le vieux *Miracle de saint Martin*¹. La châsse du thaumaturge vient de

1. Par André de la Vigne, 1496. — Dans une de ses *Questions Tabari-*

passer et de guérir le « povre non-véant » ; et les yeux grands ouverts, rayonnants de joie reconnaissante, le guéri s'écrie : « Hélas ! je ne savais pas quel grand bien c'était que de voir clair ! Je vois la Bourgogne, la France, la Savoie, et je remercie Dieu humblement. »

II

Je remercie Dieu humblement ! C'est le cri, l'aveu bien sincère et non moins touchant d'une catégorie privilégiée d'aveugles, pour qui notre siècle aura vraiment été le siècle du progrès. C'est l'exclamation, ou mieux la prière des Sœurs aveugles de Saint-Paul. Il y a à Paris une communauté dont le tiers des religieuses est aveugle : c'est de cette communauté que viennent, tous les mercredis, à Notre-Dame des Victoires, ces petites quêteuses aveugles, à genoux au bas de l'église, et disant d'une voix qui attendrit : « Pour les petites aveugles, s'il vous plait. »

M. Maxime du Camp a raconté, au chapitre VI de *la Charité privée à Paris*, l'histoire en quelque sorte extérieure et profane des Sœurs aveugles de Saint-Paul. Il a dit la création de l'œuvre, en 1852, ses modestes odysées, son installation présente, son fonctionnement *humanitaire* ; le tout avec cette délicatesse qui saisit et ce charme qui émeut. L'honorable académicien n'a pas tout dit, n'ayant pas tout vu. Il lui manque une lumière, préférable à celle du jour qu'il respire. Il a fait un tableau pathétique, exact, mais trop mondain, d'une œuvre que la foi seule soutient, où la foi éclate dans les prodiges sans cesse renouvelés de la charité chrétienne. L'œuvre de Saint-Paul est sans doute *philanthropique*, mais elle est avant tout une inspiration de l'amour généreux de Jésus-Christ ; la philanthropie n'a point de ces vues et n'aura jamais cette passion, ce courage du sacrifice, cette sainte folie pour laquelle battait le cœur de saint Paul, qui était *le cœur du Christ*.

niques, Tabarin demande à son maître Mondor qui sont les gens qui souhaitent d'être borgnes. Et comme Mondor ne le devine point : « Les hommes, répond Tabarin, qui souhaitent et désirent d'être borgnes sont les aveugles. Si vous ne me voulez croire, allez au Monastère des Quinze-Vingts ; je m'assure que vous n'en trouverez pas qui ne désire de vous voir pendre. »

Il ne nous appartient pas de corriger ou de rectifier les récits de M. Maxime du Camp; mais on peut y ajouter. Nous ne les répéterons point; nous essayerons de les compléter. Faisons visite aux Sœurs aveugles, tout en haut de la rue Denfert-Rochereau, rue toute peuplée de maisons saintes, et que nos aïeux auraient baptisée : rue de la Charité, ou du Paradis.

Entrons, au numéro 88, dans la demeure pieuse et pauvre. Pauvre, elle l'est, faite pour des pauvres, peuplée de pauvres. Et pourtant ce fut la demeure d'un grand homme. Nous sommes dans l'ancien hôtel de Chateaubriand. Chateaubriand s'en alla mourir dans la rue du Bac, agitée et bruyante; mais il était là vers 1830, se reposant des orages politiques, en attendant de se reposer des orages de la vie sur une falaise battue des vagues. Génie poseur. Il écrivit là (rue d'Enfer) plusieurs pages insérées dans les *Mémoires d'outre-tombe*, entre des murs assez modestes, remplacés en grande partie par la chapelle, plus que modeste. Au bout de cette chapelle, nous ne trouverons plus l'arbre que l'on nommait jadis avec une certaine pompe le *cèdre de Chateaubriand*, assez large pour abriter, il y a trente ans, la communauté naissante. La légende dit que Chateaubriand le rapporta de Palestine dans son chapeau et que l'arbre grandit presque aussi vite que la renommée de son maître. On a eu besoin d'espace et de bois; le cèdre est tombé et l'on a taillé dans le cèdre six des stalles du chœur. Mais la bonne Mère fondatrice pleura, quand il fallut abattre ce témoin des premières années.

La fondatrice s'appelait Anne Bergunion, dont M. du Camp a esquissé la biographie et conté « les *prosternations* (?) devant la *lampe perpétuelle* », ce qui, en français vulgaire, signifie : visites prolongées au Saint Sacrement. C'était une âme riche de dévouement et de courage, ne comptant que sur la caisse inépuisable de la Providence. Ses filles ont hérité de sa foi, de son espérance et de sa pauvreté féconde. « Ma Mère, disions-nous un jour à une des supérieures, quelles sont vos ressources? — Celles du bon Dieu. » Et c'est pour l'amour de Dieu, et bien *gratuitement*, que presque toutes ces enfants aveugles, dont vous entendez les rires et les gammes sonores, ont été accueillies, nourries, élevés,

instruites. Et toutes celles qui le voudront resteront là, pour l'amour de Dieu, jusqu'à la dernière minute de leur vie. « Ah ! si nos murs, dit encore la supérieure, pouvaient être en caoutchouc!... » Mais ils sont étroits et il est difficile de s'étendre; bien que tous les coins et recoins soient utilisés, appropriés, garnis, il n'y a que les âmes qui soient au large.

Cependant le jardin est beau, encadré de belles allées et de beaux arbres, sous lesquels jouent et sautent les petites aveugles; et le jardin donne de superbes légumes. Jetons-y un coup d'œil, sans crainte de déranger les religieuses qui travaillent au milieu de ces carrés verdoyants; ce sont des aveugles : elles « arrachent les herbes parasites, qu'elles ont le talent de discerner par le seul toucher ¹ »; ou bien elles vont cueillant les violettes, qui s'arrangent entre leurs doigts en bouquets pour la sainte Vierge. Entrons au second parloir, petite salle vitrée, dont le principal ornement est un buste de M. l'abbé Juge. M. l'abbé Juge est le vénérable prêtre, quasi octogénaire, qui aida la fondatrice, l'encouragea, fut lui aussi vraiment fondateur et faillit être martyr. La Commune, aux jours de ses exploits, le prit et l'enferma successivement à Mazas et à la Roquette, après avoir fait une ruine de cette humble maison de Dieu. Ses héros envahirent l'asile des aveugles, sous prétexte qu'il y avait là des Jésuites. Ils brisèrent tout, meubles, portes, fenêtres, mobilier de la chapelle, et se montrèrent là, comme partout, des sacrilèges et des brutes; mais là ces brutes furent plus lâches que nulle part ailleurs.

Le buste de l'abbé Juge est de couleur sombre, et le parloir n'est pas éclairé à l'excès; mais vers la gauche, sous un globe, voici un objet singulier, dont le vert pâle mêlé d'or, de bleu, de blanc et de rouge, sollicite les regards. C'est une couronne, en imitation de feuilles de chêne, et nouée d'un ruban tricolore, avec cette légende : *Couronne civique, décernée aux Sœurs aveugles de Saint-Paul, par la Société nationale de l'encouragement au bien*. Un diplôme explicatif, pendu à la muraille, porte la date du 27 mai 1888, le nom de

1. Bathild Bouniol : Notice sur les Sœurs aveugles de Saint-Paul.

M. Jules Simon, sénateur, président, et cette mention en haut style : « Pour dévouement exceptionnel à l'humanité. » Dans cette séance du 27 mai 1888, tenue au Cirque d'hiver, M. Jules Simon, nous a dit un témoin, fit un véritable sermon où « il parla du bon Dieu tout le temps » ; et les deux sœurs de Saint-Paul convoquées à cette séance en eurent tous les honneurs. Ce n'est point d'elles que nous l'avons appris. Certes, les Sœurs de Saint-Paul, les « servantes de la cécité », comme les appelait leur Mère fondatrice, se dévouent *exceptionnellement*. Mais, sans vouloir enlever le moindre lustre à ces pauvres feuilles de chêne civique, à ces glands dorés, à ce ruban *voyant*, nous savons que le dévouement des sœurs aspire à une autre couronne, que leur vraie gloire comme leur vraie joie en ce monde est dans ce Christ, que voici au dessus, couronné d'épines, la tête sanglante et les yeux fermés. Modèle divin, consolateur infailible, et roi donneur de couronnes qui ne se flétriront point dans l'éternelle lumière de justice dont il est le soleil. C'est pour lui seul que travaillent et se dévouent les sœurs voyantes et aveugles réunies sous le patronage de saint Paul.

Elles ont pris le nom de saint Paul en mémoire du double miracle qui ôta la vue à l'apôtre et la lui rendit. Les sœurs réunies dans cet humble Damas y jouent le rôle d'Ananie, soignant ou remplaçant les yeux privés du jour et tâchant d'éclairer les ténèbres de l'âme. « Dans la Congrégation, disent les Constitutions de Saint-Paul, tout se rapporte aux aveugles : le personnel, le règlement de la maison ont pour fin leur service et leur bonheur. » Mais le but supérieur, celui qui prime tout et illumine tout, c'est d'offrir aux jeunes filles aveugles l'incomparable honneur et secours de la vie religieuse. Jusqu'ici les royales libéralités des princes fondateurs, les aumônes des fidèles, le « dévouement *exceptionnel* », la science, avaient assuré à un certain nombre d'aveugles une existence tranquille ; ou même, comme autrefois aux Quinze-Vingts, une sorte d'existence régulière et commune. On avait donné à une élite d'aveugles l'habileté industrielle et artistique ; mais parmi les aveugles il y a une autre élite à laquelle on avait peu songé. Sans doute, ici et là, une fille aveugle avait pu forcer les portes d'un couvent,

par grande faveur; mais on n'avait pas ouvert à toutes la vie religieuse, le très doux sacrifice des vœux, l'immolation très heureuse et très volontaire, dans l'obéissance, la pauvreté, la chasteté. Saint-Paul comble cette lacune; les vocations se déclarent et déjà se multiplient. Voilà en toute vérité pour les élues la vie *assurée* et le bonheur.

Citons quelques points essentiels de la règle : « On ne pourra admettre qu'une sœur aveugle sur deux voyantes. » En ce moment, il y a près de trente aveugles, religieuses ou novices. Une des quatre conseillères de la supérieure est une aveugle. On admettra à Saint-Paul : 1° les filles aveugles, adultes, qui n'ont pas dans le monde une position honorable et certaine; 2° les enfants aveugles, âgés d'au moins quatre ans. Les filles pourront rester toute leur vie dans la maison; les petits garçons jusqu'à l'âge d'admission dans les établissements d'aveugles. On aura ainsi à Saint-Paul une école enfantine d'aveugles comme celle de Maisons-Alfort. Par malheur, faute d'espace et de ressources, l'école des petits garçons aveugles n'existe pas encore à la rue Denfert-Rochereau. Avis aux âmes charitables. 3° On donnera une éducation chrétienne et on apprendra un état manuel à un certain nombre de filles voyantes, qui serviront de guides aux aveugles; 4° on fournira un logement à des dames aveugles pensionnaires. Ces dames vivent en chambre et sont servies en chambre; on s'ingénie à les distraire par des lectures, par des conversations, par ces mille soins que la délicatesse chrétienne devine et invente. C'est dans cette branche de leur pieuse industrie que les sœurs de Saint-Paul ont le plus à souffrir et à lutter. Il se trouve là des âmes aigries, rebelles, revêches, ou simplement fantasques; quelles belles occasions de pratiquer à la lettre la devise de saint Paul : *Tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ!* Les pauvres dames aveugles ne ressemblent pas toutes à l'une d'entre elles, bonne et excellente mère, qui avait élevé un bon et excellent fils, lequel était officier, en garnison à Paris. Quand son régiment passait le long de la rue, sous les fenêtres de Saint-Paul, il faisait exécuter par ses musiciens les plus joyeux morceaux du répertoire, en vue d'égayer sa mère et les dignes religieuses qui la soignaient. Ne le nom-

mons pas; ses filiales attentions pourraient être taxées de cléricanisme. Un crime!

Les sœurs voyantes et aveugles suivent les mêmes règles; il est juste néanmoins que la part la plus considérable de travail revienne de droit aux voyantes : ce sont elles exclusivement qui servent au réfectoire. Les aveugles compensent, de droit aussi, le travail par la prière; mais la besogne ne leur manque pas, soit à l'intérieur, soit au jardin. Elles s'occupent activement du ménage; ce sont elles qui frottent les escaliers, dont les marches leur rendent un *éclatant* témoignage. Nous les avons vues peler des pommes de terre et dépouiller des oignons avec la dextérité des plus expertes cuisinières. Elles font la lecture au réfectoire. « La première fois, nous disait une sœur voyante, que j'assistai au repas, une aveugle lisait; j'eus tout le temps les yeux fixés sur ses doigts, je ne pus manger une bouchée. » D'autres sont à la tête des classes de musique, de lecture, d'écriture, etc. Plusieurs s'occupent à l'impression de journaux et de livres à l'usage des aveugles; un des journaux se tire à plus de 400 exemplaires. L'imprimerie est dirigée par une sœur aveugle, qui en a quatre ou cinq autres sous ses ordres; et la composition ou le tirage ne chôment point¹. Elles impriment aussi des ouvrages qui leur sont spécialement destinés et elles les relient. Nous avons vu leurs deux bibliothèques, aux rayons chargés d'in-folio et d'in-quarto; car le moindre petit manuel de prières et de méditations prend des proportions géantes.

La communauté a pour patron spécial, après saint Paul, l'archange saint Raphaël, guide de Tobie le voyageur, et médecin de Tobie l'aveugle. Sa fête, fin d'octobre, est la fête des voyantes; de même que la Conversion de saint Paul, fin janvier, est la fête des aveugles. Au jour de Saint-Raphaël

1. Il serait à souhaiter que cette industrie fort utile et indispensable se développât; l'espace manque; à peine les Sœurs *imprimeuses* peuvent-elles se tourner dans le réduit qui contient la machine, les planches et casiers, et le séchoir. — Les aveugles souffrent du manque de livres imprimés pour eux et du prix trop élevé de ces livres : ces ouvrages coûtent en moyenne cinq centimes par page in-5; une de ces pages contiendrait à peu près quinze lignes de notre Revue.

(qu'on nous permette ces révélations), les sœurs aveugles célèbrent les voyantes, qui, à la Conversion de saint Paul, prennent leur revanche. Chaque année, ces deux jours-là, l'on se fait des surprises réciproques, et même des compliments, et même des vers, que l'on déclame ou que l'on chante. Nous avons vu de ces vers, écrits en points à l'encre bleue; tous sont inspirés par le cœur et rayonnants de foi. Plusieurs sont jolis : D'où vient... s'écrie une aveugle,

D'où vient... l'émotion qu'en ce jour, ô mes Sœurs,
Je lis, non sur vos fronts, mais au fond de vos cœurs?...

Nos lecteurs ont pu admirer dans la *Charité privée à Paris* les strophes exquisées composées par une élève des Sœurs aveugles de Saint-Paul, M^{lle} Bertha de Calonne. Bien peu de clairvoyants, même parmi les forts, tournent plus lestement l'alexandrin philosophique. Nous pouvons écrire ces éloges de M^{lle} Bertha de Calonne sans craindre pour sa modestie; elle ne les lira point et ne les entendra pas davantage : elle est aveugle et sourde¹.

Dans les Constitutions de Saint-Paul, il y a entre autres deux maximes dont l'accomplissement saute aux yeux du visiteur : 1^o « L'ennui ne peut trouver place à Saint-Paul; » 2^o « A chaque chose une place, et chaque chose à sa place. » Tous les cœurs sont à la joie, parce qu'ils sont à la charité; et toutes choses sont dans l'ordre. L'ordre règne, paraît-il, jusque dans la mort. Quand une aveugle meurt, c'est presque toujours une voyante qui la suit immédiatement. Pour la communion, c'est une voyante qui conduit une aveugle à la sainte

1. Voici la première de ces strophes sur les *Rêves* d'aveugle :

Quand le sommeil béni me ramène le rêve,
Ce que mes yeux ont vu jadis, je le revois;
Lorsque la nuit se fait, c'est mon jour qui se lève,
Et c'est mon tour de vivre alors comme autrefois...

M. Maxime du Camp cite ces vers et les annonce par cette réflexion : « Comme les aveugles qui ont vu pendant longtemps, elle a conservé des rêves voyants qui lui sont chers. » Les rêves *voyants* ne se conservent pas indéfiniment chez les aveugles qui ont vu. Nous tenons, de fort bonne source, de M. de la Sizeranne, qui lui-même a consulté sur ce cas plusieurs de ses amis, qu'après quinze ou vingt années les rêves *voyants* s'effacent. Au bout de ce temps, on rêve *aveugle*.

table; en retour, c'est une sœur aveugle qui précède et en quelque sorte introduit sa sœur clairvoyante au tribunal du Dieu que toutes deux ont servi et aimé. Que de traits à conter, si c'était ici le lieu et si nous écrivions une histoire. Ce spectacle de la communion est émouvant, pour qui voit la sœur aux yeux éteints s'en allant recevoir le Pain des anges, appuyée sur le bras de la sœur aux yeux ouverts sur la sainte hostie; bien émouvant aussi le spectacle de la prise d'habit, où deux postulantes vont de la même manière s'offrir au sacrifice de la vie religieuse. « L'année dernière, au mois de mai, raconte un témoin, toutes les sœurs entraient en procession à la chapelle, conduisant deux jeunes filles en toilette de mariée. L'une était aveugle, l'autre clairvoyante; elles se donnaient la main; six petites filles en blanc suivaient, portant des bouquets, et dans une corbeille parée les voiles et les guimpes. Après la messe, la cérémonie. Le célébrant demande aux deux postulantes ce qu'elles désirent. Elles répondent : « Le saint habit de la Congrégation. — Promettez-vous de vous consacrer aux aveugles et d'être fidèles à remplir toutes les obligations qu'exige leur éducation? — Je le promets. » On les revêt de l'habit; puis on leur met en main un cierge, en leur disant : « Recevez cette lumière matérielle, emblème de la lumière de la grâce qui doit vous éclairer. » Et l'on se retire en chantant : *Ecce quam bonum!*

Quelque temps auparavant, une religieuse aveugle, ange de piété et de douceur, se mourait de la poitrine. Le jour de sa prise d'habit, la novice qui lui donnait la main n'était autre que sa mère, pieuse veuve, entrée au couvent en même temps que sa fille. Depuis ce jour, elles s'appelaient réciproquement « ma sœur ». Quand la maladie s'aggrava pour la poitrinaire, chaque soir la supérieure conduisait la mère près de son enfant; on parlait de Dieu et du ciel; on s'appelait « ma sœur »; puis, au moment de se retirer, la supérieure disait à la pauvre mère : « Allons, embrassez votre fille! » et à la fille : « Embrassez votre mère! » Aujourd'hui, la mère dit : « Ma sœur » à toutes celles qui l'entourent¹. »

1. Nous empruntons ces détails à un article du *Messenger de la Loire*, 24 juin 1888; cet article « Une prise d'habit chez les Sœurs aveugles de Saint-Paul », est de M. de la Sizeranne.

Les petites aveugles apprennent de ces vraies mères (elles les appellent leurs *tantes*) cette piété qui épanouit le cœur, la joie divine qui console toutes les peines, le courage qui bénit Dieu et lui dit merci, même dans la souffrance. En 1888, une enfant est morte à Saint-Paul, qui fut un modèle de douce résignation et de ferveur. Elle était entrée dans la maison à cinq ans, et depuis longtemps déjà elle ne vivait que pour le Saint Sacrement. En passant près de la chapelle, elle s'en allait frapper à la porte, et disait, avec un élan de foi naïve, au Sauveur caché dans le tabernacle : « Je suis là ! » Une autre, pendant une opération terrible qu'on lui fit aux yeux, ne voulut pas être endormie ; mais elle demanda à la supérieure un crucifix. L'enfant le tint et souffrit un long quart d'heure sans pousser une plainte. Mais à la fin, le crucifix était tout déformé sous la pression des doigts crispés par la douleur.

Nous visitâmes Saint-Paul, un soir de mai, par un beau et splendide soleil qui se jouait dans les tilleuls et les ormes, sous lesquels les enfants prenaient leur récréation. Le soleil entra aussi à pleines fenêtres dans les dortoirs et rendait quasi éblouissante la blancheur des rideaux et des couvertures. La blancheur, c'est le grand luxe de la maison. Aveugles et voyantes se promenaient gaiement en mangeant le morceau de pain et la tablette de chocolat de la collation ; les plus grandes allaient par bandes de quatre à cinq, les plus petites un peu au hasard ; personne ne se heurtait ni aux murs ni aux arbres ; toutes causaient et riaient de bon cœur.

Quelques jours auparavant, le lundi 6 mai, ouverture de l'Exposition, toutes avaient sollicité et obtenu une faveur bien grande, celle d'assister au feu d'artifice et à l'illumination de la tour Eiffel. — Les aveugles aussi, me direz-vous ? Les aveugles surtout. On les mena au jardin et on les installa debout sur les bancs, en un endroit d'où les clairvoyantes aperçoivent, dans le lointain, la maigre pyramide de fer que l'on sait ; et là, durant deux heures, ce ne furent que cris de joie et applaudissements mêlés d'exclamations : « Que c'est beau ! que c'est *blanc* ! que c'est *rouge* ! » Quelques-unes distinguaient des lueurs ; les autres voyaient tout ce qu'elles voulaient par l'imagination, et c'est dans l'imagination que se

font les plus beaux feux d'artifice. L'œuvre de M. Eiffel admirée, la nuit, par des enfants aveugles ; ne serait-ce pas un riche thème aux réflexions artistiques et satiriques ?

A certains jours, il y a promenade hors de la maison et même hors de Paris ; ce sont des fêtes très goûtées. On s'amuse beaucoup, on jouit beaucoup de la *belle nature*, et, au retour, les plus lettrées écrivent des récits où elles énumèrent les spectacles, paysages et *points de vue* signalés sur la route.

On nous montra l'atelier, sorte de long corridor où travaillent environ cinquante aveugles, assises en face les unes des autres sur deux bancs parallèles ; les plus âgées, au fond, près d'un autel de la sainte Vierge chargé de fleurs et de flambeaux. Là, on fait du filet, du crochet, des broches, du tricot, surtout du tricot. Les doigts couraient, et les aiguilles longues jouaient dans une laine bien blanche. On nous fit voir un grand châle en laine marron, une merveille d'art. « C'est, nous dit-on tout bas, pour la nièce de M. Maxime du Camp ! » Dans l'atelier, on travaille du matin au soir ; mais il y a des haltes fréquentes : prières, lectures « pieuses et récréatives », sorties au grand air, visites à la chapelle. Une aveugle se mit au piano, qui dort là vers le fond de la pièce ; une autre aveugle chanta d'une voix émue et forte le *Chant des martyrs*. Non loin de l'atelier, au dessus ou à côté, voici le dortoir, l'infirmerie, la lingerie, les classes, le réfectoire ; cette dernière salle très étroite et absolument dénuée de luxe ; moins pauvre, cependant, que la cave humide où les sœurs prennent leurs repas. Au réfectoire, il y a parfois pour les nouvelles venues toute une éducation à commencer. Il en est qui, à douze ans, ne savent pas encore l'usage de la cuiller et de la fourchette. Ou rebutées ou quasi abandonnées par des familles indigentes et négligentes, elles apprennent à vivre et à être heureuses dans les murs de Saint-Paul. On conçoit après cela que beaucoup n'en veuillent plus sortir : le monde était glacé pour elles, et il fait si bon au foyer de la charité.

En classe nous assistâmes aux merveilleux exercices d'usage : écriture, système Braille et *piston* de Foucault ; lecture épelée et courante ; récitation : une petite d'environ cinq ans nous dit une des poésies qui enrichissent déjà sa mé-

moire ; géographie, un voyage sur la carte de Paris à Brest ; calcul, un problème sur les règles d'intérêt, problème où l'enfant plaçait beaucoup d'argent à 5 pour 100, et gagnait une somme très ronde, qui eût fait sourire un juif — si les juifs savent sourire. On nous lut des pages d'histoire, histoire romaine, histoire de France. Les doigts marchaient sans broncher. Seulement l'une des jeunes savantes hésita pour un mot, dont elle parut ne pas saisir tout le sens. Il s'agissait du Directoire, cette transition de l'incapacité entre l'Empire et l'« anarchie » ; ce substantif barbare dérouta l'enfant pendant une ou deux secondes ; mais elle vint à bout de l'*Panarchie*, comme des autres difficultés. Anarchie ? ni le terme ni la chose ne sauraient présenter une idée bien nette à des âmes de douze ans, qui savent les dix commandements de Dieu et qui les pratiquent. Combien de réflexions nous inspireraient les hésitations d'une lectrice aveugle, si nous avions le loisir de céder à cette philosophie !

A la classe de musique, il y eut solfège, où, avec un ensemble parfait, un groupe de chanteuses déchiffra des doigts une série de gammes rapides. Une *grande*, aveugle et à demi sourde, joua sur le piano une gracieuse sonate de sa composition, en se faisant accompagner par une aveugle sur l'harmonium. Puis ce fut le tour d'une *petite* de huit à dix ans ; et enfin d'une très petite de cinq ans ; car, à Saint-Paul, l'amour de l'art n'attend pas le nombre des années. Quel charmant tableau, digne de tenter un peintre, que cette enfant, incapable de grimper sur son tabouret plus haut qu'elle, ou assise sur les genoux d'une sœur également privée de la vue, et posant, appuyant, promenant ses dix petits doigts sur le clavier ! Premiers essais : combien d'autres suivront et combien d'actes de patience, soit de la maîtresse, soit de l'élève, avant qu'on joue une page de Rossini, ou même un *Au clair de la lune* un peu compliqué. Mgr Besson, parlant de ces enfants de Saint-Paul, disait avec un grain de poésie et beaucoup de vérité : « Écoutez-les, elles chantent, elles sont musiciennes et poètes : rossignols harmonieux, qui rappellent les chanteurs ailés dont on a crevé les yeux, pour rendre leur voix plus éclatante et plus belle ¹. »

1. *Sermon en faveur des jeunes filles aveugles du couvent de Saint-Paul*, pro-

Ce soir-là, et juste à cette heure-là, il y avait exercice du mois de Marie. Tout le monde se rendit à la chapelle. La chapelle s'allonge entre la demeure des religieuses et celle des pensionnaires : c'est bien le centre de la maison. Elle est basse, elle est pauvre, mais luisante de propreté ; et quelle profusion de fleurs et de lumières sur l'autel de Marie ! La chapelle se divise, si l'on peut s'exprimer de la sorte, en deux nefs, dont la séparation est plutôt morale qu'artistique ; ne cherchez point de voûtes, de piliers, de colonnes, d'ogives, de vitraux : le seul essai d'architecture est une demi-rotonde s'ouvrant derrière l'autel du Saint-Sacrement et laissant tomber d'en haut une lumière bleuâtre, comme un regard du ciel. Les sœurs s'avancèrent dans la nef de l'Évangile, deux à deux, une voyante et une aveugle, se tenant par le bras et fléchissant ensemble les genoux devant le tabernacle. Les enfants se rangèrent dans la nef de l'Épître. On entendit une lecture sur Marie, « espoir des désespérés », puis une belle histoire, puis un beau cantique. On chanta encore le *Regina Cœli* et le *Tantum ergo*, dont les derniers vers : *Præstet fides supplementum, Sensuum defectui*, prennent je ne sais quel sens nouveau et profond sur des lèvres d'aveugles.

La cérémonie se termina par la réception d'une aveugle de douze à quinze ans dans la Confrérie des Saints-Anges. Après un interrogatoire public et touchant, qui commence par ces mots : « Mon enfant, que désirez-vous ? », M. l'aumônier exposa à son auditoire fort éveillé, et dans un langage très distingué et très clair, les fonctions des anges ; il conta lui aussi une histoire qui ravit tout le petit monde et le mit en joie visible. Après quoi un large ruban rouge portant une médaille dorée fut passé au cou de la nouvelle sœur des anges. Douces fêtes, auxquelles assurément sourient les anges du bon Dieu.

Au moment de partir, nous allâmes saluer le vénérable fondateur, M. l'abbé Juge, et le féliciter de son bonheur ; je veux dire du bien qu'il voit faire autour de lui, après qua-

rante années de dévouement et de souffrances, auxquels la Commune ajouta ses dangers. S'il lui reste un désir à exprimer, avant son *Nunc dimittis*, c'est de voir grandir et s'élargir cet asile déjà bien étroit. La charité chrétienne y pourvoira : il y a ici plus qu'une œuvre humanitaire : c'est une œuvre de Dieu ; c'est la vie religieuse complètement ouverte à des aveugles qui cherchent, comme le pauvre aveugle de l'Évangile, à voir « Jésus fils de David », et qui le verront là, dans la paix, le sacrifice et la joie, en attendant le plein jour éternel.

Puissent les sœurs aveugles et voyantes se multiplier à Saint-Paul, le bien s'y accroître sous le regard du Père qui est aux cieux, et les aumônes pleuvoir ! *Pour les petites aveugles, s'il vous plaît.*

En franchissant le seuil de Saint-Paul, on se trouve en face de l'Observatoire, qui dresse ses murs sombres au-dessus des grands marronniers en fleurs ; et là, une pensée vient naturellement à l'esprit. A l'Observatoire, l'œil des savants, aidé d'un attirail splendide d'instruments très perfectionnés, sonde et lit couramment les mystères des mondes lointains. Mais combien de fois, à Saint-Paul, des enfants aux regards éteints, de pauvres petites qui ne verront jamais, ni le soleil, ni la « milice du firmament », ni les splendeurs ni l'azur d'un ciel étoilé, seront plus clairvoyantes que les puissants, armés de chiffres et de télescopes. Leur âme nage dans une lumière où la science, par elle seule, n'atteint pas. Grâce à la charité qui leur fait une atmosphère divine, leur foi perce les ténèbres et voit le ciel de Dieu. *Cæci vident.*

V. DELAPORTE.

LE COMTE DE LA UNION

X

Dans quelques autres lettres de cette année, Union nous apprend que l'isolement moral dont il se plaignait tout à l'heure ne fut pas absolu. Il nomme deux ou trois de ses généraux, hommes sûrs, fidèles encore à leur cause vaincue et à leur chef malheureux. Un d'eux est le fils de son Mariano, Joseph, qu'il nous a suffi de voir un moment au combat du 19 mai pour constater qu'en effet son oncle pouvait compter sur lui. De Carthagène, à l'ouverture de la campagne, il était venu rejoindre, à Figuières, le nouveau général en chef, et dès lors ils vécurent assez près l'un de l'autre et souvent côte à côte. Joseph fut un des plus brillants et des plus vaillants officiers de l'état-major de son oncle, et aussi son secrétaire intime, son confident, au besoin son consolateur. Le plus souvent c'était sur le bureau du général en chef que Joseph, entre deux batailles ou deux missions de confiance, écrivait à Madrid, au nom de l'oncle en même temps qu'au sien, des lettres forcément bien courtes, parfois, comme il disait, de simples *certificats de vie*; assez pour donner à la famille cette pauvre joie de savoir que les deux êtres dont l'existence était tout pour elles, tel jour, n'étaient pas encore morts. Aux billets de son neveu, Louis ajoutait aussi régulièrement que possible, à l'adresse de son frère Mariano, de son père ou de ses nièces, des *post-scriptum* presque toujours très brefs, mais toujours affectueux, gais surtout, et dont pas un mot ne devait leur laisser deviner ses angoisses intimes. Or, telle de ces allègres saillies porte précisément la même date que telle lettre au ministre, pleine de tristes nouvelles et de confidences désolées.

Est-il besoin de dire qu'à Madrid les absents n'étaient pas oubliés ? On devine si Mariano, l'aveugle au cœur si aimant, empruntant les yeux et la main de ses filles, se faisait faute d'envoyer à Louis des nouvelles et des tendresses, à Joseph d'énergiques recommandations de fidélité à Dieu, au devoir, à l'honneur, la triple religion des Carvajal Vargas. Moins que personne, le vieux duc de San Carlos perdait de vue son fils et son petit-fils qui se battaient là-bas pour la bonne cause. Il demandait des prières pour eux et pour l'armée catholique aux nombreuses communautés qu'il secourait : « Je supplie Votre Révérence, écrivait-il à une religieuse, de vous souvenir d'eux dans vos saintes prières, afin que Dieu les protège, et que les armes espagnoles triomphent des ennemis de notre sainte religion ¹. »

Le triomphe des armes espagnoles n'était plus possible, à moins d'un miracle qui ne fut pas fait, et la série de leurs revers se poursuivit, presque ininterrompue, jusqu'à la fin de la campagne. Le fort Saint-Elme, la clef des deux places maritimes de Collioure et de Port-Vendres, était évacué le 6 prairial (25 mai), après une fort belle résistance, et ses défenseurs s'enfermaient dans Collioure. Ils y étaient rejoints aussitôt par ceux de Port-Vendres, que l'abandon de Saint-Elme mettait dans l'impossibilité de tenir plus longtemps. Collioure elle-même n'avait quelque espoir de se maintenir qu'à la condition qu'elle serait secourue par la marine. Mais la marine, ou ne put ou ne voulut pas agir. Le gouverneur de la place, Eugenio Navarro, un brave sur qui Union avait toujours compté, était résolu à ne céder qu'à la dernière extrémité. Ses officiers, épouvantés par la perspective d'un long siège, lui forcèrent la main, et le 7 prairial (26 mai), il signait, sans observations ni restrictions, la capitulation que lui présentait, de la part de Dugommier, le chef d'état-major de l'armée de siège, général Despinoy.

Quelques-unes des clauses de cette capitulation engageaient des intérêts qui ne dépendaient en aucune façon du commandant de Collioure. Celles-là, le comte de la Union, usant de son droit de général en chef, ne consentit ni à les ra-

1. 11 mai 1794 (Arch. des ducs de S. C.).

tifier ni à les exécuter. Le général en chef de l'armée républicaine éleva des plaintes très vives, et bientôt la discussion s'envenima. Union essaya d'y mettre un terme par la proposition la mieux faite pour prouver la rectitude de ses vues. « Convenons, écrit-il le 3 septembre, que la question sera décidée par une puissance neutre que vous-même choisirez¹. »

Dugommier ne voulut rien entendre. La Convention punit ce qu'elle appelait la violation de la foi jurée, par une déclaration de guerre à mort. Dès que La Union en fut menacé, il écrivit à son ministre de la Guerre : « Si ce décret est porté, et à moins que Sa Majesté n'en décide autrement, je pense prendre le parti le plus digne, qui est de donner à mes généraux l'ordre de traiter les Français, s'il est possible, avec plus d'humanité encore que par le passé². » Ce fut aussi le sentiment du roi d'Espagne³.

Le décret de guerre à mort ne fut pas la seule conséquence funeste des colères suscitées en France par l'inexécution de la capitulation de Collioure. La suite nous montrera dans cette querelle le grand obstacle aux négociations entamées par l'Espagne, dans le courant du mois d'août 94, en vue d'obtenir un traité de paix, qui ne put se conclure que l'année suivante et qui fut le traité de Bâle.

Deux défaites de plus et trois places fortes de moins, voilà donc où en était dans les derniers jours de mai l'armée de La Union. Un moment le général fut sur le point de perdre courage à son tour : « Les circonstances sont telles qu'il n'y a pas un homme capable de résister à de tels coups. Tu vois où j'en suis. Je dis mal : tu vois où en sont les intérêts de nos dignes maîtres⁴. »

Néanmoins son travail de réorganisation se poursuivait et donnait des espérances, que bientôt un ou deux succès devaient réaliser en partie. Du moins gagnait-il à ses efforts de pouvoir se rendre ce fortifiant témoignage que ni sa cause ni son pays n'auraient à lui reprocher ni une négligence ni une défaillance : « Assurément, écrit-il encore, quel que soit le résultat, nous aurons fait tout notre possible.

1. Lettre du 3 septembre, à Dugommier (Arch. des ducs de S. C.). —
2. Lettre du 4 août 1794 (*ibid.*). — 3. Lettre du ministre de la Guerre à Union, 10 août 1794 (*ibid.*). — 4. Lettre à Godoy, 28 mai 1794 (*ibid.*).

au milieu des contradictions de la fortune. Seule, au besoin, la dignité des sentiments qui nous animent pourrait suffire à nous conserver le courage, en présence de tous les obstacles où vient se heurter notre dévouement¹. »

Les dimensions restreintes de notre cadre, et l'importance des questions qui vont bientôt réclamer une large part du peu d'espace qui nous reste, nous obligent à passer rapidement sur les opérations militaires qui occupèrent le mois de juin et les suivants.

Le 7 juin, les troupes espagnoles, attaquées par Augereau et Pérignon, remportaient enfin un succès de quelque importance, qui avait le double avantage de relever leur moral et de déblayer devant elles le chemin de Bellegarde, but constant des opérations de La Union. Mais, moins de quinze jours après, les Français réparaient leur déroute. Le 20, ils enlevaient le camp de La Estrella, et, de là, allaient envahir les villages de Besalú et de Banolas. Ne trouvant en face d'eux qu'une armée peu nombreuse, qui n'offrait même pas à Union assez de ressources pour *boucher les trous*, comme il s'exprime, ils pénétraient en Catalogne par tous les côtés et désolaient le pays par des excès qu'il nous est pénible d'avouer. Quelques généraux, le noble Dugommier surtout, firent des efforts louables mais insuffisants pour donner à cette invasion un caractère moins barbare. Ils se virent débordés. Les sanctuaires furent profanés, pillés, dévastés avec une sauvagerie dont les arts et la civilisation, autant que la piété, ont le droit de demander compte à la Révolution. Ni les propriétés ni les personnes ne furent mieux traitées. Les soldats de la Révolution allèrent plus loin : ils outragèrent, dans les vaincus, jusqu'à la plus auguste des affections de famille, le respectueux amour des ancêtres. Ils s'amüsèrent quelquefois, parodiant les rites à la fois mélancoliques et consolants des funérailles catholiques, à enfouir leurs chevaux dans le cimetière du village, en terre sainte, auprès des chrétiens endormis dans la paix du Seigneur et dans l'espérance de la résurrection².

1. Lettre à Godoy, 4 juin (Arch. des ducs de S. C.). — 2. Rapports d'espions (*ibid.*).

De tout cela, les populations envahies n'ont rien oublié, et c'était leur droit. Ce qu'on regrette, c'est que dans les souvenirs que leur a laissés cette époque exceptionnelle, elles aient confondu les mœurs françaises avec les mœurs révolutionnaires. Aussi, trop souvent, ne parlent-elles de la France qu'en ajoutant à ce nom des épithètes à la compagnie desquelles il n'était pas habitué. Les Espagnols éclairés savent faire la part des excitations du moment, et nous aimons à citer les paroles écrites à ce sujet par le savant général comte de Clonard : « Le vertige révolutionnaire fit dépasser toutes les limites de la justice et même de l'humanité à un peuple qui s'était de tout temps distingué par une valeur noble, généreuse et brillante¹. »

En même temps qu'ils se jetaient dans la Catalogne par toutes les issues, les Français, le 29 juin, tentaient une forte attaque contre Bellegarde, déjà bloquée depuis le 10 mai, et dont le gouverneur, marquis de Vallesantoro, ne voulait entendre à aucune proposition. « Avant-hier, écrit Union, l'ennemi ouvrit le feu contre Bellegarde. Je vois la situation périlleuse de cette forteresse, qui finira par succomber ; je vois le peu de forces dont je dispose, et le désir de la sauver et d'empêcher qu'on ne me l'enlève à ma barbe me met à l'agonie. Qu'il est pénible de commander dans une guerre purement défensive, et avec si peu de moyens de défense ! Si je ne considérais que je défends ici tout le royaume, j'aventurerais tout². »

Union vient de nous dire les raisons qui l'obligèrent, contre ses goûts, contre ses habitudes d'autrefois, à renoncer aux coups de main hardis que beaucoup lui conseillaient alors, et que plus tard beaucoup lui ont reproché de n'avoir pas tentés. Se jeter vivement vers Bellegarde, c'était abandonner la frontière, où le nombre restreint de troupes dont il disposait ne lui eût pas permis de laisser des forces suffisantes. D'ailleurs, une telle entreprise réclamait des soldats autrement trempés que les siens.

Il fallait donc avancer peu à peu, assurer ses derrières.

1. *Historia organica de las armas de infanteria y caballeria*, por el teniente general conde de Clonard, campaña de 1794. — 2. Lettre à Godoy, 13 juillet 1794 (Arch. des ducs de S. C.).

prendre l'une après l'autre les diverses positions qui s'échelonnaient sur la route de Bellegarde. Peut-être n'arriverait-on pas à temps, et dans ce cas la dernière place française restée aux Espagnols serait perdue, mais du moins les Français, à leur tour, ne trouveraient pas ouverte devant eux la route de l'Espagne.

Toutefois, même cette marche lente sur Bellegarde rencontrait de sérieux obstacles. Dans les derniers jours de juillet, les Français, considérablement renforcés, renouvelaient leurs attaques contre Massarach, Mollet, Villa-Ortoli et le bois de Saint-Clément. Ils en furent repoussés, mais plus heureux du côté de Llers, ils forcèrent les postes avancés de Villaritz. Déjà ils marchaient sur Palau et par là s'approchaient du quartier général, lorsque Courten, un des lieutenants généraux d'Union, les refoula vers la Muga.

L'armée française, à ce moment, était plus nombreuse, plus florissante que jamais. Celle d'Union se réorganisait, mais ne se renforçait pas, et au moral se relevait à peine, parmi des périls qui eussent exigé des héros.

Ce fut alors, dans les derniers jours de juillet, que Godoy, cédant à la nécessité, commença à parler de paix. Nous traiterons tout au long, dans un autre chapitre, des essais de rapprochement dont il prit l'initiative. Au bas d'une des lettres écrites à cette occasion par le comte de La Union, recueillons un mot où se révèle tout entier le bon serviteur. Amené à parler d'écrits injurieux à sa personne, il se demande quel en pourrait bien être l'auteur, et puis, s'interrompant subitement : « Occupons-nous de bien servir nos maîtres, et laissons le reste ¹. »

XI

Le comte de La Union, ne faisant que fort peu de fond sur le succès des avances pacifiques dont il avait accepté d'être l'intermédiaire, n'en poursuivait pas moins le cours de ses opérations. Sa pensée était de resserrer peu à peu les Français et finalement de les écraser entre son armée et Bellegarde.

1. Lettre à Godoy, 16 août 1794 (Arch. des ducs de S. C.).

Ce fut le but, sinon le résultat de son attaque du 13 août sur les bords de la Muga, et de quelques autres actions moins importantes mais plus heureuses.

En même temps qu'en dépit des obstacles qu'il ne devait jamais franchir, il tentait obstinément de se frayer un chemin vers la forteresse assiégée, il l'approvisionnait sans relâche. et ses envois cessèrent non le 19 floréal (8 mai), comme l'a écrit M. Fernel¹, mais dans les premiers jours de septembre. c'est-à-dire à la dernière extrémité, comme le prouvent les accusés de réception signés du gouverneur de la place, marquis de Vallesantoro, et datés des mois de juin, juillet, août, septembre même². Par d'énergiques dépêches qu'à notre grand regret le cadre restreint de ce travail ne nous permet pas de reproduire, il soutenait le courage du malheureux commandant. Il obtenait enfin que Bellegarde fit cette opiniâtre et belle résistance de cinq mois, que ne purent opposer à nos armes ni Landrecies, ni Quesnoy, ni Valenciennes, ni Condé.

Durant la première quinzaine de septembre, l'ennemi resserra le blocus à tel point que les envois de provisions et de renforts devinrent impossibles. Mais chaque jour Union avançait, et par des avantages partiels faisait abandonner aux Français, l'une après l'autre, un grand nombre de leurs positions. Il put enfin, le 17 septembre, faire exécuter à toute son armée un mouvement important, qui, blâmé à d'autres points de vue par des tacticiens de mérite, avait du moins l'avantage, capital à ses yeux, de le rapprocher de Bellegarde.

Toutefois, pour le cas où il arriverait trop tard, il voulait s'assurer d'avance une autre position, capable de remplacer dans une certaine mesure la forteresse qu'il était exposé à perdre, et de fournir un nouveau point d'appui à ses opérations. Dans ce but, il résolut d'enlever aux républicains et de garnir de fortifications la montagne de Montroich. Il en disposa l'attaque pour le 21 septembre. Elle commença bien, et le succès paraissait assuré, quand une panique inexplicable amena une débandade plus ignominieuse encore que celles du début de la campagne. La douleur et l'exaspération du

1. *Op. cit.*, t. II, p. 65. — 2. Arch. des ducs de S. C.

général en chef passèrent tout. Il se décida enfin à exécuter les menaces formulées dans l'ordre du 10 mai, et enjoignit à ses chefs de corps, réunis sur-le-champ, de dénoncer les soldats les plus coupables. Le désarroi avait été si soudain et si général qu'ils ne surent qui désigner. Union fit retomber toute son indignation sur ceux qui avaient poussé la lâcheté jusqu'à jeter leurs fusils, et donna ordre de les décimer. Ils étaient cinquante-trois. Cinq furent donc condamnés à être passés par les armes. Au dernier moment, cédant à l'intercession du commandant en chef des troupes portugaises auxiliaires, général Forbes, persévérant d'ailleurs dans son système qui était de former ses hommes à redouter le déshonneur plus que tout, il permit que deux seulement fussent exécutés, mais à tous les autres il infligea une flétrissure solennelle : il les fit passer devant le front des troupes une quenouille au côté.

Le surlendemain il fit porter à la connaissance de l'armée un ordre dont les dispositions renchérisaient sur celles du 10 mai :

« Tout soldat qui se défera de son arme dans une action sera pendu sans plus de délai que celui nécessaire pour se confesser... Tout soldat qui ayant perdu son rang ne le reprendra pas immédiatement, et sur le point même où se trouvait sa compagnie quand il en est sorti, sera pendu... Les partis de cavalerie et d'infanterie chargés de contenir et de rallier les fuyards, les arrêteront, les mettront en rangs et les dirigeront vers la troupe désignée comme centre de ralliement. D'ailleurs le cas ne se présentera guère, parce que j'ordonne aux chefs, officiers, sergents et caporaux d'ôter la vie sur-le-champ à ces infâmes¹... »

Cette fois enfin, les efforts persistants d'Union pour refaire le moral de ses troupes eurent quelque succès. Le 1^{er} octobre, à peine dix jours après la scandaleuse affaire que nous avons racontée, sur les hauteurs de Montroich, qui en avaient été le théâtre, se livrait une action de quelque importance; les Espagnols s'y conduisirent tous dignement, mais, selon que l'attestent les rapports officiels, aucun n'égala

1. Ordre du 23 septembre (Arch. des ducs de S. C.).

en audace et en sang-froid les flétris du 21 septembre.

Ce relèvement de l'armée espagnole se produisit trop tard. Union venait de subir le spectacle de la débandade de Montroich, quand il apprit que le 18 septembre Bellegarde s'était rendue.

En France, la nouvelle de la capitulation de cette place, la seule de nos forteresses qui fût restée jusqu'à ce jour au pouvoir de l'étranger, provoqua une explosion de joie patriotique. Au rapport officiel du représentant Pierre Delbrel informant la Convention de cet événement, le Comité de salut public répondit le 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794) : « La nouvelle de la prise de Bellegarde, cher collègue, a produit à la Convention nationale et produira sans doute par toute la France, comme à Paris, une sensation d'autant plus agréable et d'autant plus vive, que c'était le seul point du continent qui restât encore au pouvoir de l'ennemi. La Convention s'est empressée de déclarer que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie. En adoptant votre idée, elle a changé le nom de Bellegarde en celui de Sud-Libre ; une fête publique sera célébrée décadî prochain à cette occasion. Nous nous attendons, cher collègue, à de nouveaux succès éclatants de la part de cette brave armée... Salut et fraternité. — Carnot, Charles Cochon, Bréard, Merlin de Douai, Fourcroy, C.-A. Prieur¹. »

Le destinataire de cette lettre, que nous retrouverons quelquefois avant la fin de notre travail, mêlé aux importants événements de la dernière partie de cette campagne, était un des deux conventionnels récemment envoyés à l'armée des Pyrénées-Orientales en remplacement des deux énergiques dictateurs, Milhaud et Soubrany. Ces derniers et leurs successeurs sont appréciés en ces termes par le fils et le biographe d'un des héros de cette campagne, de celui qui fut plus tard le maréchal Victor : « Milhaud et Soubrany venaient d'être remplacés par Vidal et Delbrel ; les premiers avaient rempli leur mission, il faut le dire, avec autant d'intelligence que de valeur ; leurs successeurs ne devaient pas moins en

1. Notes du conventionnel Delbrel sur l'armée des Pyrénées-Orientales, publiées dans la *Revue de la Révolution*, janvier 1885, p. 20.

déployer, surtout Delbrel. Celui-ci ne mentait point à son titre; c'était le véritable représentant d'un grand peuple. La République n'avait point de plus zélé partisan, mais il croyait que pour la fonder il fallait des vertus, non des crimes, et toute sa conduite avait révélé cette magnanime conviction... On peut juger avec quelle joie il fut accueilli par Dugommier: des sentiments réciproques d'estime et d'affection ne tardèrent point à unir ces deux hommes si dignes l'un de l'autre¹. »

Qu'ils fussent dignes l'un de l'autre, ils le prouvèrent bientôt par leur entente parfaite sur la première question qu'ils eurent à traiter ensemble. Les 1 000 ou 1 100 hommes de la garnison de Bellegarde, en vertu du décret de guerre à mort par lequel la Convention, le 24 thermidor an II (11 août 1794), venait de punir l'inexécution de la capitulation de Collioure, devaient être impitoyablement fusillés. Mais tuer de sang-froid 1 000 hommes qui se rendaient à discrétion, c'était une besogne que ni Dugommier ni Delbrel ne jugeaient digne d'eux. D'un commun accord ils violèrent le décret et firent grâce, un peu à leurs risques et périls. Ils eurent à rendre compte à la Convention d'un acte d'humanité qui n'était pas dans ses goûts, et il fallut toute leur réputation de républicains éprouvés pour faire admettre leur justification².

Bellegarde succombait donc au moment où La Union, approchant tous les jours de ses remparts, allait peut-être la sauver. Il n'avait rien omis pour la délivrance de cette place. et son honneur restait sauf : « Tu as perdu une forteresse, mais non l'estime publique³, » lui écrivit le ministre d'État. Mais, Bellegarde perdue, sa marche était désormais sans but. Il fallait s'arrêter, et, plus que jamais, s'en tenir à barrer le passage à l'invasion française. Union s'y résigna. Réduit d'ailleurs par le déplorable état moral de ses troupes à les rassurer par un grand déploiement de force matérielle, il s'employa à les abriter derrière ce vaste système de retranchements et de batteries qui prit le nom de ligne de Figuières.

1. Mémoires du maréchal Victor, duc de Bellune, recueillis et mis en ordre par son fils aîné, le duc de Bellune, tome I^{er}, p. 268. — 2. Fervel, *Campagnes de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales*, t. II, p. 162 et 163. — 3. Lettre du 29 septembre 1794 (Arch. des ducs de S. C.).

Pendant ce temps, l'armée française, dont les approvisionnements menaçaient de s'épuiser avant la fin de la campagne, se ravitaillait au moyen d'immenses réquisitions. De là, durant deux mois, une suspension à peu près complète des opérations militaires. Nous mettrons à profit ce moment de relâche pour traiter une question qui dans l'histoire d'un héros de la contre-révolution peut réclamer à bon droit une place considérable : la résistance opposée par le comte de La Union, tout le temps de son commandement, à la propagande révolutionnaire.

XII

Se dépenser, se battre et se faire tuer avec l'intention formelle de protéger la religion et la monarchie traditionnelles de l'Espagne contre les incursions à main armée, pour un contre-révolutionnaire tel que le comte de La Union, ce n'était pas assez encore. Dans une « guerre d'idées¹ », comme il s'exprimait, l'invasion la plus redoutable n'est pas celle-là, mais celle des idées elles-mêmes, importées par la propagande. On sait si la Révolution française se fit faute de prêcher les siennes à tous les pays de l'Europe. L'Espagne fut de bonne heure l'objet privilégié de son zèle et le théâtre des plus ardents efforts de ses apôtres. Dès 1789, se répandait dans la péninsule une assez grande quantité d'opuscules et de journaux français, inspirés par les maximes nouvelles². Pendant les premiers mois de la guerre que nous racontons, il est facile d'en surprendre de secrètes distributions, faites quelquefois aux soldats espagnols et plus fréquemment aux populations de la Catalogne.

Mais c'est surtout durant la seconde campagne, en 1794, que la propagation des plus funestes principes, complètement et définitivement organisée, prend de vastes proportions. C'est aussi alors qu'on la voit, un peu tard, il est vrai, sérieusement combattue par les Espagnols, grâce à l'énergique impulsion donnée au mouvement contre-révolutionnaire par le comte de La Union.

1. Lettre du 11 septembre 1794 au ministre de la Guerre (Arch. des ducs de S. C.). — 2. Cf. *Historia general de España*, por Modesto La Fuente, t. XXI. Madrid, 1858, p. 368 et suiv.

Cette diffusion de l'esprit révolutionnaire constitue, avon-nous dit, une invasion d'un genre à part, dont l'autre semble n'être que l'auxiliaire, chargée de lui préparer les voies ou de consolider ses succès.

Son point de départ est à Paris. C'est à Paris qu'elle a ses chefs, au sein de la Convention nationale et particulièrement dans les Comités de salut public et des relations extérieures. De là partent journellement, dans la direction de l'Espagne, comme du reste vers tous les points de l'Europe, soit les ordres et les plans de campagne, soit les convois de publications irrégulières et antimonarchiques destinées à battre en brèche les croyances et les institutions d'autrefois. C'est là que les chefs subalternes, détachés à la frontière, demandent les instructions et les renforts, et rendent compte des résultats¹.

Les chefs immédiats placés à la frontière par le Comité de salut public, pour y activer et y surveiller les progrès de cette invasion des idées françaises, sont les représentants du peuple en mission aux armées, comme le montrent la lettre

1. Le 3 prairial an II (22 mai 1794), quelques jours après l'évacuation à peu près complète de notre territoire, au moment où les Français commencent à pénétrer à leur tour sur le territoire ennemi, les représentants en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, Milhaud et Soubrany, écrivent au Comité de salut public :

« Comme l'instruction doit toujours précéder la force des armes républicaines, comme elle peut faire tomber les préjugés d'un peuple vieilli sous le joug du tyran et du prêtre, nous vous invitons à nous envoyer deux exemplaires du discours de Robespierre sur l'établissement des fêtes publiques, celui de Barère concernant les secours à accorder aux indigents, et tous ceux de cette nature prononcés par plusieurs de nos collègues; ils donneront une grande force aux proclamations philanthropes (*sic*) que nous allons adresser à l'armée, aux esclaves, aux habitants de la Catalogne. Nous ferons imprimer le tout en français, en espagnol, en l'autre langue du pays, pour en joncher les chemins et en clouer à tous les arbres. » (Archives de la préfecture des Pyrénées-Orientales, t. 77.) Un autre document, dont la date est postérieure de deux ou trois mois aux événements qui nous occupent, dispose, de par la Convention, la diffusion en Catalogne des exemplaires espagnols de tel discours révolutionnaire, dont la Convention, est-il dit là, a ordonné la traduction en toutes les langues. (Goupilleau au chef d'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales, 12 pluviôse an III. Arch. de la Préf. des P.-O., t. 79.) D'autres annoncent l'envoi, par la Convention, de centaines d'exemplaires de publications analogues. (*Ibid.*)

précédemment citée et tous les documents. Sur les opérations militaires ils gardent bien la haute main ; quelques-uns même, comme Fabre, Soubrany et Delbrel, s'y mêlent activement et payent de leur personne avec une intrépidité qui étonne les soldats de profession, mais leur mission propre est la conduite de l'invasion intellectuelle et morale. Les envois d'imprimés révolutionnaires sont à leur adresse, la direction du travail de traduction, de réimpression et de distribution est à leur charge. Sur ce point, plus encore que sur tout autre, ils donnent leurs ordres aux généraux, sans excepter le général en chef.

Ce sont en effet les généraux, c'est l'armée que la Convention et les représentants prennent comme principal instrument de leur propagande. Les soldats de la Révolution s'en feront les apôtres. Ils sèmeront partout les opuscules envoyés par la Convention. Ils se ménageront, avec les habitants des pays subjugués, de fréquents entretiens où ils les pénétreront des maximes nouvelles¹.

En dehors de l'armée, les représentants trouvent de puissants instruments de propagande dans les *sociétés républi-*

1. « Les représentants du peuple au général Doppet, commandant la division de Montlibre (Montlouis).... Tu dois recevoir aujourd'hui ou demain la proclamation que nous adressons aux Catalans. Nous comptons beaucoup sur les moyens que le chef d'état-major emploiera pour qu'elle soit répandue avec exactitude ; nous ne comptons pas moins sur ton zèle pour en surveiller l'emploi dans ta division. » (Sans date, entre les 9 et 15 messidor, an II. Arch. de la préfet. des P.-O., l. 77.)

« Les représentants du peuple Delbrel et Vidal au général en chef : Nous t'adressons les exemplaires de l'adresse de la Convention nationale au peuple français, mise en catalan ; il convient de la répandre dans le pays subjugué par nos armes, afin d'éclairer les habitants de la Catalogne sur les principes qui dirigent le gouvernement et leur dessiller les yeux sur les préventions dans lesquelles on les a jusqu'ici entretenus. Nous nous reposons de ce soin sur ton zèle à servir la chose publique. » (19 frimaire an III. *Ibid.*, l. 81.)

« Le général Augereau aux représentants du peuple : « Le général de brigade Mirabel m'envoya hier un rapport, que je joins ici, et me demande mon avis sur l'entrevue qui doit avoir lieu entre nos grenadiers et les Catalans... Vous voyez que nos proclamations produisent le meilleur effet du monde, et que le moyen de faire une insurrection dans le pays et de détacher les Catalans de l'armée espagnole est d'avoir des conférences avec eux. » (7 thermidor, an II. *Ibid.*, l. 87.)

caines. Établies dans les centres déjà conquis, de là elles font rayonner sur toute la contrée les lumières de la révélation jacobine. Elles sont en correspondance suivie avec les représentants¹.

Signalons enfin un service d'agents secrets auprès des armées, dépendant du ministère des Affaires étrangères, et qui aurait été destiné, du moins en partie, à seconder la propagande révolutionnaire. C'est ce qui semble ressortir d'un document relatif à l'organisation et aux règlements de ce service, assez récemment publié par M. Aulard dans la *Révolution française*².

A qui devait s'attaquer la propagande que nous étudions ? On l'a vu par différents passages des pièces citées précédemment : à l'armée espagnole, et surtout à ces populations de la Catalogne, de qui la Révolution espérait beaucoup. Adrien Dupont, un des chefs de la conspiration maçonnique, le déclarait, le 21 mai 1790, dans une réunion du comité de la

1. Voici une lettre des représentants à la *Société républicaine* fondée dans la ville de Puigcerdá, quartier général de Dagobert et foyer de propagande pour la Cerdagne espagnole :

« 30 floréal, an II (19 mai 94). Les représentants aux sans-culottes composant la Société républicaine de Puigcerdá : Nous avons reçu, frères et amis, votre lettre du 14 de ce mois. Vos principes sont les nôtres, tous les républicains pensent comme vous. Oui, des esclaves qui n'ont jamais connu la liberté et qui n'ont vu que les crimes de leurs rois, de leurs prêtres, ont besoin d'entendre les vérités éternelles de la raison. Une nation abruti sous le joug de toutes les tyrannies, qui ne sent pas le poids de ses fers, ressemble aux êtres naissants qui n'ont pas encore vu la lumière. L'ignorance de leurs droits est la seule cause des malheurs des peuples; aussitôt qu'ils connaîtront la liberté, ils voudront en jouir; la vérité n'a qu'à se montrer pour éclipser le mensonge et faire tomber tous les préjugés. L'armée victorieuse sera précédée en Catalogne par les flammes du génie de la liberté. Des milliers d'exemplaires des Droits de l'homme et de la Constitution républicaine joncheront tous les chemins, seront attachés à tous les arbres. Des proclamations philanthropes (*sic*) prépareront le peuple d'Espagne à son affranchissement, en même temps que vos canons porteront la mort dans les rangs des esclaves armés de son tyran. Pour vous, frères et amis, qui êtes dans une terre conquise à la liberté, soyez toujours à la hauteur des circonstances, et n'oubliez jamais que l'instruction du peuple est le but principal des sociétés républicaines. » (Arch. de la préfet. des P.-O., l. 77.) — 2. *La Révolution française*, revue historique, fondée et dirigée par A. Dide, etc., etc. Janvier-juin 1887, p. 1117 et suiv.

propagande, où il esquissa le plan de la Révolution européenne¹.

Il est donc évident que la perversion des idées en Espagne fut érigée en système par la France durant la guerre des Pyrénées-Orientales. M. Menendez Pelayo, au tome III, livre VII, chap. IV, de son admirable ouvrage *Heterodoxos españoles*, ne fait remonter qu'à la *guerre de l'indépendance*, postérieure de treize ans à la conclusion de celle-ci, le travail de corruption de l'esprit national dans son pays, par les relations avec l'armée française. Précédemment (tome III, livre VI, chap. III), il donne de nombreux et précieux détails sur l'importation en Espagne des productions de nos philosophes. Mais elles ne gâtèrent que les classes lettrées. Le peuple ne lut pas les œuvres complètes de Voltaire et de Rousseau. Ce qui le perdit, ce qui mit à sa portée ces doctrines et leurs conséquences, ce furent les opuscules, les feuilles de propagande, les discours révolutionnaires traduits et imprimés à son usage et surtout les conversations familières. Or, cette propagande populaire ne commença pas sous l'Empire. Essayée en 89, elle apparaît organisée et en plein fonctionnement durant la guerre des Pyrénées-Orientales, surtout au cours de la campagne de 94, lorsque la victoire du Boulon eut permis aux Français de se rapprocher de la Catalogne.

XIII

A cet ensemble de mesures agressives, si dangereuses pour l'esprit national de son pays, on voit La Union opposer tout un système de résistance. Il lutte par la persuasion d'abord, et dans ses proclamations aux Catalans il a soin de les prévenir contre « ces fausses maximes par lesquelles des pervers essayent de les séduire² ». A un officier supérieur, en lui confiant une position sur le territoire d'une localité importante, il écrit : « Faites aussi voir à nos populations ce qu'il y a de trompeur dans les maximes avec lesquelles on essaye de corrompre leur crédulité, afin qu'elles en reconnaissent la fausseté malgré les couleurs et les appa-

1. *Les Sociétés secrètes et la Société*, P. Deschamps, t. II, p. 152 et suiv.
— 2. Proclamation du 9 juin 94 (Arch. des dues de S. C.).

rences agréables dont les révolutionnaires savent les revêtir¹. »

Il employa également des moyens rigoureux, que la gravité du mal et l'importance des intérêts à sauvegarder rendaient indispensables. — Les soldats de la République, d'après le plan que nous connaissons, s'approchaient du camp espagnol, invitant les soldats de La Union à des conversations amicales. Avec cette faconde du troupiier français, que rien n'arrête, et que devaient gêner fort peu les difficultés d'une langue étrangère, ils leur disaient les douceurs de la liberté et de la fraternité, les intentions philanthropiques de la Révolution. Ils leur démontraient l'injustice d'une guerre faite à des libérateurs, et finalement les engageaient soit à désertter, soit à refuser de faire feu sur leurs frères les républicains. Le général, sûr que ses hommes, peu habitués à la discussion, se laisseraient séduire s'ils se laissaient approcher, coupa court, par cet ordre adressé à ses chefs de corps : « Ayant appris que des partis d'ennemis essayent de persuader aux nôtres, sous divers prétextes, qu'ils s'abstiennent de faire feu, vous donnerez les ordres les plus étroits pour que ce soit précisément en faisant feu qu'ils répondent à toute proposition, et qu'ils tirent sur quiconque s'approchera du camp, sans autre exception que celle due aux trompettes et aux déserteurs². »

Quelquefois des scènes analogues se passaient aux abords des villages. Résumons un rapport. Un matin, avant l'aube, les sentinelles avancées du campement espagnol voient un parti de Français s'approcher d'un petit bourg, et les entendent appeler quelques habitants qui en gardaient l'entrée, en promettant de ne leur faire aucun mal. Les villageois étaient armés ; ils exigent que les Français déposent leurs fusils ; les Français leur enjoignent d'en faire autant. On se réunit hors de l'enceinte du bourg, et l'entretien s'engage. Une des sentinelles espagnoles, intéressée par ce début, prend des habits de paysan, vient, par un détour, se mêler au groupe et est témoin de tout. Les Français demandent ce qu'on répond

1. Lettre à Gutierrez de Bustillo, 14 septembre 94. (Arch. des ducs de S. C.)

— 2. Ordre transmis dans une lettre de La Union au ministre de la Guerre, 6 octobre 94. (*Ibid.*)

à des feuilles de propagande envoyées quelques jours auparavant. Les paysans avouent les avoir livrées au général. L'entretien n'en est pas moins cordial du côté des Français, qui invitent les bonnes gens à se donner à eux. S'ils manquent de domicile, la République y pourvoira. Elle rebâtera leurs maisons brûlées. Sous elle, ils ne seront pas gouvernés despotiquement, comme sous le roi d'Espagne. On se sépare enfin, avec promesse de se retrouver là le lendemain et de renouer la conversation. Mais le lendemain, Union, que la sentinelle avait averti de ces causeries matinales, chargea quelques hommes sûrs d'aller recevoir les républicains au rendez-vous, où ils laissèrent neuf morts et six prisonniers¹. En outre, dès ce jour, il interdit, sous peine de mort, aux habitants des localités de la frontière, toutes relations avec l'ennemi².

Ces mesures avaient leur effet : les soldats de La Union et les Catalans se montraient d'un abord difficile. Alors les républicains recouraient à divers stratagèmes. D'accord avec leurs chefs, ils passaient à l'ennemi, feignaient de se donner à l'armée espagnole, et trouvaient dans de continuels rapports avec leurs nouveaux camarades un facile moyen de les gagner à la Révolution. Le fait se produisit assez fréquemment³. Cet expédient déjoué, et quand il devenait impossible aux Français d'aller eux-mêmes séduire les Espagnols, ils leur envoyaient, après les avoir dressés à ce ministère, des habitants de quelque localité déjà conquise. Ceux-là, Français de cœur et d'idées, mais Espagnols par le costume et le langage, éviteraient tout soupçon. Par une extension de l'ordre cité précédemment, ces Français de date récente furent assimilés aux autres, et la peine de mort prononcée contre quiconque se prêterait à communiquer avec eux⁴.

C'était chez La Union une résolution bien arrêtée de ne permettre aucuns rapports d'aucune espèce avec les troupes françaises. A ceux qui prétextaient la nécessité de faire sur-

1. Un rapport daté de juillet 94 (Arch. des dues de S. C.). — 2. Un ordre daté de juillet 94 (Dépôt de la Guerre de Madrid, section de la guerre contre la Rép. française, 1. 2). — 3. Lettre du comte de Clairac à Union, 2 août 94. (*Ibid.*, 1. 22.) — 4. Rapport du comte du Puerto, 14 mai 94. (*Ibid.*, 1. 20.)

veiller de près les mouvements de l'ennemi et de se tenir par là au courant de ses opérations, il répondait : « J'aime mieux être moins informé, que de faciliter les relations avec eux¹. » Ajoutons que ces précautions, commandées à tout général dans une guerre ordinaire, étaient ici inspirées à La Union beaucoup moins par d'autres préoccupations que par la crainte de voir la propagande révolutionnaire fausser et pervertir les idées de ses compatriotes. « Je veux empêcher par ce moyen, dit-il dans la même lettre, *que l'air français n'achève de corrompre le nôtre.* »

Le zèle inventif des apôtres de la Révolution ne s'arrêta pas à ces obstacles. Nous avons vu la Convention et les représentants décréter et réglementer la propagation d'écrits pénétrés de l'esprit nouveau et capables de suppléer, en cas d'impossibilité, aux communications orales. Leurs intentions furent suivies, et cette guerre par la presse fut menée avec un acharnement que La Union constate en ces termes : « Les Français nous font la guerre avec la plume et avec l'argent plus même qu'avec le feu et l'épée². »

Ici encore se déployèrent toute sa vigilance et toute son énergie. Tantôt c'est au marquis de Baños, commandant général militaire de la principauté de Barcelone, qu'il enjoint à deux reprises³ de faire rechercher « les écrits tendant à séduire les populations », de les saisir et de les lui envoyer; tantôt l'invasion de la presse révolutionnaire pénètre par la Cerdagne française, et La Union envoie des ordres semblables, le 25 juillet, au commandant général des postes de cette frontière, Gregorio de La Cuesta⁴. Il les lui réitère le 18 août⁵ : « La Cuesta devra obliger tous ses soldats à lui remettre les exemplaires qui tomberont entre leurs mains. » C'est encore ce qu'il prescrit au général Arias de Saavedra⁶. Enfin, à tous ses chefs de corps il passe l'ordre suivant : « Quoique je sois bien assuré que les feuilles incendiaires répandues par les ennemis ne feront aucune impression sur de bons catholiques et de loyaux sujets du roi, néanmoins

1. Lettre à Godoy, 11 septembre 94 (Arch. des ducs de S. C.). — 2. Lettre à Godoy, 11 septembre 94 (*Ibid.*). — 3. Ordres des 18 et 24 août (Dépôt de la Guerre de Madrid, section de la guerre contre la Rép. franc., 1. 13). — 4. *Ibid.*, 1. 11. — 5. *Ibid.*, 1. 11. — 6. *Ibid.*, 1. 11.

Votre Seigneurie prendra soin de les faire saisir, comme je l'ai ordonné à plusieurs reprises, et de me les faire remettre. En outre, afin d'éviter que l'ennemi, pour les faire parvenir, ne se serve de déserteurs ou n'abuse de la simplicité des gens du pays, on examinera minutieusement toute personne sujette au moindre soupçon¹. »

Il fut assez généralement obéi. Citons deux ou trois des rapports lui rendant compte de l'exécution de ses ordres. Nous y trouverons de nouveaux renseignements sur le contenu et sur l'esprit de ces publications, sur les procédés mis en œuvre par les républicains pour les faire parvenir aux ennemis, sur la sollicitude que mettaient les chefs espagnols à en empêcher la diffusion et à défendre contre cette propagande effrénée la foi et la fidélité de leurs soldats.

Parfois, vaincus et contraints de battre en retraite, les Français jetaient derrière eux de nombreux exemplaires des opuscules ou des discours envoyés par le Comité de salut public. Ramassés et lus par les Espagnols qui arrivaient sur les pas des fuyards, ils assureraient aux idées de la Révolution le triomphe qui échappait à ses armes. « ... J'accourus avec de la troupe, dit le général Solano, rendant compte des résultats d'une attaque. Les ennemis furent repoussés et se retirèrent précipitamment, non sans jeter plusieurs exemplaires du papier écrit en catalan que j'ai envoyé à Votre Excellence². » Le général Arias de Saavedra : « Un parti d'ennemis s'est approché. Repoussés et poursuivis par nos troupes, ils ont jeté les papiers ci-joints... J'ai fait de nouveau examiner le terrain, et il n'y en avait pas davantage³. » Le commandant de Figuières, Andres de Torres, écrit de son côté :

« Excellence, j'ai saisi le petit livre ci-joint dans les mains du sergent aux volontaires de Valence, Miguel Ramirez. Lui en ayant demandé la provenance, il m'a déclaré l'avoir reçu hier d'un sergent du régiment de Savoie, nommé Pedro Ramos, qui est parti ensuite pour Barcelone, où il allait relever un détachement du même corps. Le même Pedro Ramos lui a dit que les ennemis jetèrent plusieurs exemplaires de ce

1. Ordre du 17 juillet 94 (Dépôt de la Guerre de Madrid, section de la guerre contre la Rép. franç., t. 11). — 2. 28 juin 94 (*ibid.*, t. 1. 26). — 3. 23 juillet 94 (*ibid.*, t. 11).

livre en se retirant après la dernière attaque par Espollá ; qu'il y ramassa celui-là ; que les autres soldats de son régiment prirent aussi tous ceux qu'ils voulurent, et qu'il savait qu'un de ses compagnons en avait emporté un autre à Valence. Je livre celui-ci à Votre Excellence, sans même avoir voulu en voir la teneur, sachant que les petits livres de cette espèce sont rédigés dans le but pervers de séduire les esprits au détriment des droits du roi notre maître, que Dieu garde ! et de renverser la religion chrétienne¹. »

Souvent aussi dans leurs incursions sur le territoire ennemi, ils y *laisaient*, ils y *semaient*, ainsi s'expriment les rapports officiels, les petits livres et les feuilles de propagande que quelque paysan, quelque soldat finirait toujours par y rencontrer. « J'envoie ci-inclus à Votre Excellence les papiers séditieux qu'ont semés les ennemis lors de leur dernière incursion par le port d'Alós. Que Dieu garde Votre Excellence ! etc... — Seó de Urgel, 12 août 1794. — Gregorio de la Cuesta². » Ils allaient de nuit déposer de ces imprimés à quelques pas du camp espagnol où, le matin, ils étaient recueillis par les soldats envoyés à la découverte. — « Excellence, écrit Solano, ce matin, les hommes envoyés à la découverte, ont trouvé les papiers ci-joints ; j'ai donné ordre de rechercher les exemplaires qui resteraient encore, avec peine de mort pour qui ne les livrerait pas ; dès qu'ils me seront remis, je les ferai brûler³. » Ils les confiaient à des gens du pays, leurs affidés, qui les faisaient arriver jusqu'à des distances où des agents français n'auraient pu pénétrer. — « Je pense, lisons-nous dans une lettre du général de brigade Davin aux représentants en mission, que si l'on faisait une seconde adresse en idiome du pays, beaucoup plus simple, en leur faisant connaître qu'ils ne se battent que pour un tyran..... il y a plusieurs citoyens du pays qui ont eu déjà beaucoup d'entretiens avec eux et qui porteront les exemplaires très avant en Catalogne⁴. »

1. 25 juillet 94 (Dépôt de la Guerre de Madrid, section de la guerre contre la Rép. franc., l. 6). — 2. Dépôt de la Guerre de Madrid, section, etc., l. 11. Autres rapports dans le même sens ; *ibid.*, l. 17. — 3. 25 juin 94 (Dépôt, etc., l. 26). Autres dans le même sens : *ibid.*, l. 11. — 4. 19 thermidor an II, 6 août 94 (Arch. de la préfecture de Perpignan, l. 87).

Malgré la surveillance active dont on a pu se faire une idée, les exemplaires d'écrits révolutionnaires arrivaient en assez grand nombre à leur adresse, circulaient, se lisaient, égarèrent les idées et amenèrent des défections et des trahisons. « Les proclamations que l'on a répandues à nos avant-postes ont été ramassées par les soldats et lues avec plaisir. Elles sont parvenues jusqu'à Barcelone, où le peuple a failli faire une insurrection, etc... » (Lettre du général Augereau aux représentants du peuple, 5 thermidor an II (23 juillet 1794)¹. Il arriva cependant que les proclamations dont vient de parler Augereau provoquèrent de temps à autre des réponses comme celle-ci, écrite par le chef d'un des postes avancés de la frontière de Cerdagne : « Nous avons reçu vos propositions, etc... Nous livrer à vous ce serait faire infidélité au roi, et même nous mettre dans l'impossibilité de servir Dieu. Nous nous hâtons donc de répondre que nous verserons plutôt notre sang, et que nous mourrons pour Dieu, notre Rédempteur. — François Amills, commandant². »

XIV

Avec la propagande organisée et réglementée partie du camp républicain, le comte de La Union en avait à redouter et à repousser une autre : elle consistait dans les conversations et les exemples des Français présents au milieu même de son armée, dont ils faisaient partie, ou tout au moins sur le territoire espagnol.

Parmi ses troupes se trouvaient deux corps, les régiments d'Irlande et d'Hibernie qui, primitivement composés en totalité d'Irlandais auxiliaires, avaient ouvert leurs rangs, bien avant la guerre, à un nombre considérable de Français. Ces derniers, amenés par les circonstances à combattre leur pays, avaient néanmoins adopté en tout ou en partie ses nouvelles idées et les répandaient autour d'eux. Le général en chef fit passer aux colonels des deux régiments deux ordres conçus en des termes à peu près identiques. Nous citons le plus

1. Arch. de la préf. des Pyrénées-Orientales, l. 87. — 2. Dépôt de la Guerre de Madrid, section de la guerre contre la Rép. franç., l. 11.

court : « Votre Seigneurie me remettra demain sans faute, et d'aussi bonne heure que possible, un rapport sur les Français de son régiment qu'elle croit dangereux en raison de leur conduite ou de leur adhésion aux maximes que professe actuellement leur pays¹. » En exécution de ces ordres, deux Français du régiment d'Irlande lui furent dénoncés comme ayant avancé des propositions trop libres : il les fit enfermer dans la citadelle de Barcelone. Deux autres, regardés comme suspects, furent incarcérés dans celles de Figuières et de Ceuta².

Parmi les propagateurs des idées révolutionnaires dans l'armée espagnole, on s'étonnera peut-être de voir figurer les émigrés. Ennemis nés et victimes de la Révolution, c'était pour la combattre qu'ils avaient offert leur concours à l'Espagne. Encore est-il que s'ils maudissaient les attentats de 93, beaucoup n'avaient pas su se défendre des erreurs de 89. De là, dans leurs entretiens de chaque jour, des propositions encore nouvelles et scandaleuses pour l'Espagne d'alors.

Il est vrai qu'avec les émigrés et sous ce titre se glissèrent en Espagne des traîtres qui venaient y rendre à la Révolution des services inavouables. Mais ces faux émigrés mis à part, il reste sûr que les plus fidèles, quelque peu atteints par la contagion de l'esprit nouveau, inspirèrent aux chefs espagnols de justes défiances. La Union ne se décida jamais que très difficilement et sur de bonnes garanties à les admettre dans son armée ou dans les diverses administrations de son ressort. Les instructions qu'il adressa dans ce sens à ses subordonnés sont nombreuses et minutieuses³. Les prêtres même n'étaient pas à l'abri de ses soupçons. Ce n'était que dans le cas d'une absolue nécessité qu'il autorisait ses chefs de corps à leur confier des aumôneries; encore recommandait-il instamment de ne choisir que les plus sûrs⁴. Quelques prêtres assermentés, que le repentir ou quelque autre mo-

1. Ordre au colonel du régiment d'Irlande, 10 septembre 94 (Dépôt de la Guerre de Madrid, section de la guerre contre la Rép. franç., 1. 20). Autre, au colonel du régiment d'Irlande, 26 août 94 (*ibid.*, 1. 20). — 2. Ordres des 31 août, 26 et 29 septembre 94 (*ibid.*, 1. 20). — 3. Divers ordres (*ibid.*, 1. 12). — 4. Divers ordres (*ibid.*, 1. 12 et 28).

bile avait déterminés à suivre l'émigration, furent particulièrement tenus à distance¹.

Touché du dévouement dont les émigrés avaient donné à la bonne cause les preuves les moins équivoques, respectueux de leur infortune, à moins de raisons exceptionnellement graves, il les accueillait dans les provinces placées sous son commandement; il les y laissait séjourner aussi longtemps qu'il leur plaisait, et tout, dans ses procédés à leur égard, révèle un gentilhomme et un homme de cœur. Mais lorsque d'eux-mêmes ils demandaient à quitter l'Espagne, c'était très volontiers qu'il leur faisait délivrer leurs passeports pour l'Angleterre ou l'Italie. Les termes mêmes des ordres expédiés dans ces occasions à ses subordonnés laissent percer comme la joie de voir finir un voisinage dangereux².

Assez dangereux en effet par eux-mêmes, les émigrés l'étaient plus encore à raison des éléments de désordre qu'ils introduisaient à leur suite. De leur ancien train de maison, devenu bien modeste, beaucoup avaient gardé un certain nombre de serviteurs, naturellement moins hostiles que leurs maîtres aux doctrines égalitaires, et parfois révolutionnaires secrets, mais acharnés. Dans plusieurs villes d'Espagne, à Barcelone par exemple, ces gens s'abouchaient avec ceux de leur condition, et leurs propos ne contribuaient pas peu à pervertir l'esprit des classes inférieures. Défense fut faite aux émigrés aussi bien qu'aux familles du pays de garder aucun domestique français³.

Mais la grande faute commise par les émigrés au détriment de l'ordre et du bon esprit de l'armée espagnole fut la formation des deux corps appelés le régiment du Royal-Roussillon et la légion royale et catholique des Pyrénées, qui devint plus tard la légion de la Reine.

Un autre corps d'émigrés, la légion du Vallespir, de deux cent cinquante hommes environ, la plupart habitants du Roussillon, commandés par Antoine de Costa, rendit aux Espagnols des services sérieux. La Union, dans un rapport

1. Divers ordres (Dépôt de la Guerre de Madrid, section de la guerre contre la Rép. franç., 1. 12.) — 2. Divers ordres (*ibid.*, 1. 13.) — 3. Lettre du 10 novembre 95 (*ibid.*, 1. 12.).

au ministre de la Guerre, déclare n'avoir là que des hommes dignes de toute confiance¹.

La composition du Royal-Roussillon fut beaucoup moins heureuse. Un gentilhomme, ancien officier supérieur dans l'armée française, le comte de Caldaigues, avait été autorisé, durant la campagne de 93, à lever sous ce nom un régiment qui se recruterait exclusivement parmi ses compagnons d'émigration. Il eut la malencontreuse idée d'y faire aussi entrer en grand nombre, contre l'avis formel de Ricardos, non seulement des déserteurs de l'armée républicaine, mais jusqu'à des prisonniers. Ces derniers appartenaient pour la plupart à la garnison de Bellegarde, tombée au pouvoir des Espagnols par suite de la capitulation de cette forteresse, au mois de juin 93. La captivité leur pesait. Ils acceptèrent volontiers une vie plus libre et plus commode. Révolutionnaires incorrigibles, comme ils le montreront bientôt, ils dissimulèrent un moment, trompèrent l'Espagne tout en trahissant la République, et prirent du service sous les ordres des émigrés².

Dans la légion catholique et royale des Pyrénées, formée par le comte de Panetier, quelques déserteurs furent introduits. Les émigrés néanmoins y entrèrent en majorité. Le comte de Panetier, nous dit le comte de La Union, « y en admit une multitude, sans regarder aux infirmités ni à la vieillesse; son but était de donner du pain et des vêtements à ses compatriotes nécessiteux³ ».

Un sentiment analogue avait présidé à la formation du Royal-Roussillon, et inspiré l'introduction des éléments bizarres que nous y avons vus : Caldaigues voulait avoir dès le premier jour assez de soldats pour motiver des promotions d'officiers, et par là donner un grade et créer une position à ses compagnons d'infortune : « Dans le premier

1. Rapport du 25 juin 94 (Arch. des ducs de S. C.). — 2. Une lettre de la Union au ministre de la Guerre, 8 juillet 94, et une note jointe à la lettre, sur la formation de ces deux régiments (Arch. des ducs de S. C.). Autre lettre au ministre de la Guerre, 25 juin 94 (Arch. des ducs de S. C.). Divers documents sur cette affaire, au Dépôt de la Guerre de Madrid, section de la guerre contre la République française, l. 1 et 22. — 3. Au ministre de la Guerre, 8 juillet 94.

de ces corps, poursuit le général espagnol, sous l'empire du désir qu'on avait de nommer au plus tôt des officiers on ne regarda pas au choix des moyens pour avoir de la troupe, et on recruta des prisonniers et des déserteurs¹. » En somme, Caldaïgues comme Panetier, c'est toujours La Union qui parle, « se préoccupèrent beaucoup moins de l'intérêt du service que de se placer et d'accommoder un certain nombre de leurs compatriotes, qui faisaient partie de leur entourage ou leur avaient été recommandés, et que l'émigration avait jetés dans la misère² ».

Les résultats furent déplorables. Les prisonniers incorporés dans le Royal-Roussillon ne servirent jamais sincèrement ni fidèlement la cause à laquelle ils avaient feint de se convertir. L'histoire de ce régiment, racontée dans des rapports qu'il serait long de citer, est une suite de désertions et de complots. De plus, ses relations avec le reste de l'armée contribuaient plus que toute autre cause à y propager l'esprit révolutionnaire. Le Royal-Roussillon fut donc réformé dans les premiers temps du commandement de La Union, et une grande partie de son effectif versée dans la légion catholique et royale des Pyrénées, qui à partir de ce moment s'appela légion de la Reine.

Cette mesure venait d'être prise depuis un mois à peine, lorsque les soldats qui en avaient été l'objet semblèrent prendre à tâche de la justifier une fois de plus. Le 29 juin, à Barcelone, dans leur caserne de Saint-Augustin, ils se révoltent, dansent la carmagnole, et dessinent sur les murs un arbre de la liberté. Ils auraient en outre, paraît-il, guillotiné en effigie le roi d'Espagne. A ces nouvelles, la foule se masse, crie : Vive la religion ! Vive notre catholique monarque ! Vive le général ! Mort à tous les Français ! Elle pénètre enfin dans la caserne, où sa colère s'exaltant jusqu'à la fureur, elle oublie toute justice et toute humanité, et égorge un nombre considérable de ces malheureux, dit le rapport du commandant général de Barcelone au ministre d'Etat³, cent trente, affirme un autre document.

1. Au ministre de la Guerre, 8 juillet 94. — 2. Documents cités précédemment. — 3. En date du 1^{er} juillet 94 (Arch. des ducs de S. C.).

La légion catholique et royale des Pyrénées, appelée légion de la Reine depuis sa fusion avec le Royal-Roussillon, avait aussi eu ses désordres, que l'adjonction de semblables éléments ne fit qu'aggraver. Dans les premiers jours d'août 94, le comte de Clairac, successeur du comte de Panetier dans le commandement de ce corps, demandait au général en chef d'y multiplier les compagnies, de les réduire de deux cents hommes à soixante-quatre, et de donner à chacune quatre officiers. Cette mesure était rendue nécessaire, disait-il, par « cet affreux esprit révolutionnaire, qui pour être découvert exige de la part des chefs la plus grande sollicitude¹ », et qui s'était développé dans la légion au point d'amener des désertions nombreuses. La Union essaya de divers remèdes, tels que la défense faite à Clairac de jamais admettre sous ses ordres aucun transfuge du camp républicain. Finalement la légion de la Reine eut le sort du Royal-Roussillon : le général lui enleva son titre, la transforma en un bataillon en tout semblable aux autres, en modifia profondément la composition, et dispersa les émigrés dans diverses compagnies². Il exigea également que les conversations et les menées des soldats français sortis de ce corps fussent l'objet d'une active surveillance : il manda par exemple au commandant de la forteresse de Figuières : « Votre Seigneurie recevra dans la place qu'elle commande trois cents et quelques hommes de la légion de la Reine.... Votre Seigneurie s'efforcera, avec prudence et sagacité, de découvrir si parmi eux il en est qui puissent être nuisibles par leurs mauvais principes. C'est un point que je recommande très fort à Votre Seigneurie³. »

XV

Si de telles précautions étaient nécessaires à l'égard des déserteurs et des prisonniers admis dans l'armée espagnole, on devine la confiance que méritaient les autres. A l'époque

1. Lettre du 2 août 94 (Dépôt de la Guerre de Madrid, section de la guerre contre la Rép. franç., 1. 22). — 2. Lettres d'Union au ministre de la Guerre, 8 juillet et 7 août 94 (Arch. des ducs de S. C.). — 3. 4 juillet 94 (Dépôt de la Guerre de Madrid, section, etc., 1. 6).

où le comte de Caldaigues était encore autorisé à recruter pour son Royal-Roussillon, les déserteurs jugés inacceptables restaient à Barcelone, aussi bien que les prisonniers et un certain nombre d'agents chargés de diverses missions auprès de ces derniers par le gouvernement de la République. Tous circulaient librement, et, insuffisamment surveillés par une administration débonnaire, ils parlaient, péroraient, et peu à peu faussaient l'esprit public. A Gérone, les prisonniers, d'eux-mêmes assez portés à la rébellion, y furent encore excités par leurs commissaires payeurs. Ils formèrent, sous le titre inoffensif de *Conseil d'administration*, un club qui devint un centre de propagande républicaine et révolutionnaire¹. Ailleurs et à peu près partout, ils débâtéraient contre la mémoire de Louis XVI, contre le clergé, contre la noblesse. L'Espagne et son gouvernement n'étaient pas épargnés. Relevons néanmoins ce trait, d'une délicatesse bien française : un officier se laisse aller à parler des Espagnols en termes injurieux ; ses collègues manifestent leur mécontentement d'entendre insulter des ennemis qui ont eu pour eux les procédés les plus humains, et mettent fin à la conversation².

Ici encore, la sollicitude du comte de La Union pour la conservation des saines idées dans son pays se fit jour par d'énergiques et prudentes mesures. Il fit transporter à Gènes tous les déserteurs, et surveiller les commissaires³. Quant aux prisonniers, les uns durent se répartir sur les divers points de la Catalogne où leur présence offrait le moins d'inconvénients et de périls, et les autorités locales reçurent ordre d'observer rigoureusement leurs agissements et leurs propos. D'autres furent envoyés dans différentes villes d'Espagne plus éloignées de la frontière, et mis dans l'impossibilité de communiquer avec les habitants. Les raisons qui déterminèrent le comte de La Union à leur imposer cet isolement nous sont déjà connues. Peut-être aimera-t-on les voir exprimées très nettement par lui, dans une lettre à des prisonniers internés à Séville, en exécution de ses ordres. Ils lui

1. Sumaria contra el oficial francés Pedro d'Aubuisson (Dépôt de la Guerre de Madrid, section de la guerre contre la Rép. franç., t. 12). —

2. *Ibid.* — 3. Divers ordres (*Ibid.*, t. 1 et 12).

adressèrent un mémoire, se plaignant d'être à peine nourris, mal logés, et privés de toutes relations avec les personnes du pays. Union donna communication de ce mémoire au gouvernement, et demanda lui-même que des améliorations sérieuses fussent apportées à leur sort, mais la défense d'entretenir aucun rapport avec la ville fut maintenue, et sur ce point le général leur répondit :

« Vous ne pouvez nier que vous ne vous contentez pas d'avoir violé dans votre patrie toutes les lois divines et humaines, d'y avoir introduit l'anarchie et l'impiété, et qu'il y a parmi vous quelques insensés qui tentent d'en faire autant dans les pays étrangers. Il ne peut manquer d'en résulter pour eux le châtement dont ils se plaignent, qui est qu'on les regarde comme des pestiférés, puisque l'infection morale qu'ils veulent communiquer autour d'eux est même plus nuisible que toute infection physique. Je suis sûr que si quelques-uns de nos prisonniers eussent parlé contre la prétendue liberté et la prétendue égalité proclamées en France, ils eussent été victimes de leur imprudence... Sur les autres points, ajoutait-il, je fais en sorte qu'on ait égard à vos plaintes, parce qu'il m'est toujours pénible de voir souffrir mes semblables¹. »

De cette dernière citation, et de l'ensemble de nos derniers chapitres, se dégage une impression pénible que le lecteur aura éprouvée ainsi que nous. Ces révolutionnaires que des hommes comme Union, esprit large et grand cœur, traitaient en pestiférés et tenaient à distance, c'étaient nos compatriotes et nos ancêtres. Cette nation que bien d'autres avec lui, tels que Burke, de Maistre, et tout ce qu'il y avait alors d'honnête et de sensé en Europe, appelaient un foyer d'infection morale, c'était la nôtre. Aujourd'hui même, après un siècle, ne sommes-nous pas toujours considérés comme un scandale et un péril par des peuples qui d'ailleurs, étant données leurs mœurs actuelles, ne prennent guère que dans des institutions encore sur pied mais chancelantes, dans des lois encore existantes mais inappliquées, dans la pruderie

1. Lettre aux prisonniers internés à Séville, juillet 94 (Arch. des ducs de S. C.).

tout extérieure de leurs règlements de police, dans les formes hypocritement religieuses de leur langage officiel, le droit fort contestable de se croire meilleurs que nous.

Mais si la plupart des pays voisins sont eux-mêmes aujourd'hui profondément gangrenés par l'esprit d'irrégion et de révolte, au point de ne pouvoir décemment jouer l'indignation à la vue de nos égarements, n'oublions pas qu'une bonne part de la faute en doit être rejetée sur nous. Cette faute, ce crime, la vérité nous oblige à l'avouer, et notre gloire et nos traditions nationales à le réparer. Nous avons été les corrupteurs de l'Europe. Il serait digne de nous d'en devenir ou plutôt d'en redevenir les apôtres.

Une autre réflexion s'impose : la propagation de l'esprit révolutionnaire parmi les diverses nations européennes ne doit pas être imputée seulement à la France qui le leur communiqua. Il en faut accuser encore ces nations elles-mêmes qui l'acceptèrent, et leurs gouvernements qui ne les en défendirent pas, qui dès les premiers symptômes ne prirent pas contre la contagion les sages et vigoureuses mesures prodiguées trop tard, sur une seule des nombreuses frontières alors envahies, par le contre-révolutionnaire dont nous écrivons l'histoire. Nous croyons pouvoir revendiquer pour lui cette gloire, que si la prudente énergie dont il fit preuve avait été déployée de meilleure heure dans des sphères plus élevées, ni son pays ni l'Europe ne seraient actuellement ce que la Révolution les a faits.

J. DELBREL.

LA FORMATION DE L'ILIADÉ

ÉTUDE DE CRITIQUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

I. M. M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. 1^{er}, p. 81-208. Paris, 1887. — II. M. G. Perrot, *la Question homérique*. (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} décembre 1887.) — III. M. A. Bougot, *Étude sur l'Iliade d'Homère*. Un vol. in-8, 576 pages. Paris, 1888. — IV. M. P. Gonnet, *la Question homérique*. (*La Controverse et le Contemporain*, décembre 1888.)

Dans un précédent article, nous avons conduit le lecteur à Ilios, explorant avec lui la ville et le pays des Troyens, où se déroulèrent les grandes scènes de l'*Iliade*,

Sous le ciel embaumé de la molle Ionie,
Dans les champs où fut Troie, où déjà Méonie
De l'aveugle vieillard oubliait le berceau,
Un beau jour finissait, la nuit du sein de l'eau
S'élançait ténébreuse et, sous ses voiles sombres,
Les ruines au loin jetaient leurs grandes ombres¹.

Il s'agit aujourd'hui de tenter une excursion historique et littéraire à travers le poème lui-même, monument indestructible de la grandeur des Achéens, qui contraste avec les ruines de Troie, tombeau de la puissance dardanienne, et se dresse toujours vivant et debout² « jeune encore, après trois mille ans, de gloire et d'immortalité ». De la sorte, notre étude sera complète : après le cadre, voici le tableau.

Nous n'entendons pas envisager l'*Iliade* sous tous ses aspects. Notre but, plus restreint, serait d'apporter quelque lumière à l'obscur problème de ses origines.

La *question homérique* a depuis longtemps excité la curiosité des chercheurs. C'est, à sa manière, une vieille question d'Orient, elle aussi toujours pendante. Elle fut d'abord dis-

1. Cardinal Pitra, *Chant d'Homère*.

2. « Semper florens », comme dit un ancien.

crètement murmurée au seizième siècle : Casaubon¹ et Scaliger² émirent les premiers doutes sur l'unité de composition des poèmes homériques. Mêlée, pendant le dix-septième siècle, à la chaude querelle des anciens et des modernes, elle commence à devenir une question brûlante. La gent littéraire a toujours été si inflammable : *genus irritabile!*...

Ch. Perrault³, Lamotte⁴ et l'abbé d'Aubignac⁵ soutinrent que l'*Iliade* est une compilation de poèmes divers. Ils mirent d'ailleurs à étayer leur opinion plus de bonne volonté que de bon sens. Au cours du dix-huitième siècle, nous rencontrons de nouveaux adversaires de l'unité : l'Anglais Bentley⁶, qui tranche la question haut et court ; l'Italien Vico⁷, qui regarde l'épopée homérique comme l'œuvre collective de plusieurs générations d'aèdes. En 1781, le Français d'Ansse de Villosion découvrit, dans la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, un manuscrit⁸ du dixième siècle, qui renferme, avec un bon texte de l'*Iliade*, les principales scolies de la critique alexandrine et romaine. Ce fut une révélation. Frappé des nombreuses interpolations déjà remarquées par ces scoliastes anciens, l'Allemand F. A. Wolf⁹ nia résolument l'unité primitive. L'apparition de ses *Prolegomènes* fut le signal d'une lutte passionnée qui enflamma surtout l'Allemagne. La France ne resta pas froidement neutre : Dugas-Montbel¹⁰, Fauriel¹¹, Guigniaut¹² et Egger¹³ ont accepté, en

1 et 2. Cf. Guigniaut, *l. c.* infra.

3. *Parallèle des anciens et des modernes*. Paris, 1688, liv. III, p. 35.

4. Dans son *Iliade*, 1714.

5. *Conjectures académiques ou Dissertations sur l'Iliade*. Paris, 1715. — Mais le manuscrit de l'ouvrage composé longtemps avant été communiqué à Perrault.

6. Cité par Egger dans ses *Mémoires de littérature ancienne*, § 4.

7. *Principj di Scienza nuova*, l. III, Naples, 1725.

8. Ce manuscrit est catalogué sous le nom de *Venetus* ou *Marcianus A.*

9. *Prolegomena ad Homerum*. Halis Saxonum, 1795. — De plus, trois éditions successives d'Homère avec corrections du texte d'après son système.

10. *Histoire des poésies homériques*, réimprimée en tête de la traduction de l'*Iliade*. Paris, Didot.

11. Dans son cours de Sorbonne (1835-1836).

12. *Notice sur Homère*, en tête du *Dictionnaire d'Homère et des Homérides*, de Theil et Hallez d'Arros.

13. *Mémoires de littérature ancienne*, où il résume les idées de son cours

les amendant, les théories wolffiennes. L'ardeur soulevée par ce problème, quelque temps assoupie parmi nous, vient de s'y réveiller plus vive. La savante *Histoire* de M. Maurice Croiset, en le remettant à l'ordre du jour de la critique, a provoqué un nouveau choc d'idées.

Dans cette mêlée ardente d'opinions adverses¹, le système de M. Croiset, que nous adoptons dans son ensemble, nous servira de ralliement. Le fruit de nos propres recherches nous amènera à le modifier en quelques points ; sur d'autres, où l'accord est parfait, nous apporterons le modeste renfort des preuves que nous a fournies l'étude même de l'*Iliade*. Comme la poésie homérique plonge, par ses racines, dans les temps primitifs, pour en saisir la formation et en dessiner le caractère, il nous faut, tout d'abord, fouiller un moment dans ces âges lointains, dont elle fut le splendide épanouissement. C'est un prélude nécessaire.

I

La conquête du Péloponnèse par les Doriens et leur établissement définitif au sud de l'Hellade, la ruine de la dynastie achéenne dont Mycènes était le rempart, le vaste et double courant d'émigration qui porta les Éolo-Achéens et les Io-

de 1845-1846 dans le mémoire intitulé : *Conclusions sur les poèmes homériques*.

1. Pour éclairer le lecteur sur notre marche, nous indiquerons, dès l'abord, les positions respectives des adversaires. On peut les ramener à quatre. Il y a deux opinions extrêmes et deux opinions moyennes : I. *Opinions radicales* : a) système de l'*unité stricte* : il regarde l'*Iliade* comme l'œuvre d'un poète unique. C'est l'opinion traditionnelle, dont M. Bougot s'est fait le champion. b) système de la *multiplicité primitive* : il considère l'*Iliade* comme un recueil de chants qui, à l'origine, étaient indépendants les uns des autres, sans lien ni unité. L'unité factice du poème actuel est l'ouvrage de Solon et des Pisistratides.

II. *Opinions intermédiaires* : toutes deux admettent la pluralité des auteurs ; au premier poète revient la paternité des chants primitifs, noyau de l'*Iliade* actuelle ; à ses successeurs, la création des chants additionnels. Mais : a) l'une prétend que les chants primitifs formaient un poème suivi, au sens actuel du mot ; b) l'autre soutient que ce noyau originel était composé de chants isolés, qu'une commune légende (la colère d'Achille et ses conséquences) rattachait entre eux par un lien logique. C'est le système de l'*unité relative* : il a nos préférences.

niens sur les côtes et le continent asiatiques, la prise de la Troade par les Éoliens et la fondation de l'Éolide, la confédération des Ioniens réunis à Mycale autour du sanctuaire de Poseidon, furent les grands événements qui semblent avoir rempli et agité le douzième et le onzième siècles avant Jésus-Christ¹. Ces commotions politiques, ces ébranlements populaires et les luttes héroïques, qui mirent aux prises tant de passions, imprimèrent à la poésie une direction nouvelle. Alors s'accomplit, par une transition naturelle et presque insensible, le passage de la poésie *hymnique* à l'épopée. Dans la première, la place principale était réservée aux dieux; elle appartient, dans la seconde, aux princes et aux héros. Il se fit, à cette époque de renouveau, une rencontre opportune des principales variétés de la race hellénique sur le littoral de l'Asie Mineure, ralliées, dans leurs divergences, autour de deux tribus dominantes, les Éoliens et les Ioniens. Les émigrants avaient emporté de la Grèce d'Europe le culte sacré de leurs dieux et le souvenir vivant de leurs grandes luttes passées. Ils mirent en commun ce patrimoine de foi et de gloire. Peu à peu, les aventures de leurs héros se rapprochèrent et s'unirent, grâce à ce contact de mœurs et d'idées, en légendes collectives. C'est ainsi que la Grèce d'Asie devint « le creuset où se fit la fusion² » des traditions héroïques de la vieille Hellade. Les poèmes épiques sont un produit de cette longue fermentation sociale. *L'Iliade*, le plus célèbre de tous, se rattache à ce grand mouvement politique et religieux.

Dans leur adolescence intellectuelle, les peuples aiment à grouper leurs faits et gestes glorieux autour de noms célèbres, qui les rehaussent et les grandissent. N'a-t-on pas vu, au moyen âge, toute une histoire poétique concentrer ses rayons autour du roi Arthur, de Roland³, le chevalier « à la chère har-

1. E. Curtius, *Histoire grecque*, t. 1^{er}, l. I, de la traduction par Bouché-Leclercq, Paris, 1880.

2. Croiset, *loc. cit.*, p. 83.

3. « Roland, c'est la France, c'est son aveugle et impétueux courage... image vivante qui dans les traits d'un seul homme, étudié d'après nature, nous montre ceux d'un peuple tout entier. » (L. Vitet, *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juin 1852.)

die », et de Charlemagne, l'empereur « à la barbe fleurie » ? Le *Nibelunge-nôt* ne rassemble-t-il pas « des aventures fabuleuses autour de faits historiques, comme la chute de la maison de Bourgogne, et des héros légendaires autour de personnages qui n'ont que trop vécu ¹ » ? On pourrait citer encore ² l'épopée hindoue, la poésie persane, le cycle russe de Wladimir³, le *Romancero* du Cid, etc. Le fonds des épopées nationales est composé d'événements réels que l'imagination des poètes : aèdes, rhapsodes, bardes, scaldes et jongleurs de gestes, puissamment aidée par la tradition populaire, a embellis et idéalisés. Il en fut ainsi de la Grèce antique ⁴.

1. Bougot, *loc. cit.*, p. 43.

2. E. de Laveleye, *Étude sur la formation des épopées nationales*, introduction à la *Saga des Nibelungen dans les Eddas* : « Dans l'Inde on a pu déjà constater l'existence de deux cycles principaux : le premier, qui avait pour sujet les conquêtes des Aryens et du brahmanisme sur les indigènes et qui a produit plus tard, sous l'action des idées religieuses, le *Râmâyana* ; le second, qui avait pour sujet les luttes des conquérants de l'Inde entre eux et qui a donné naissance au *Mahâbhârata*. — En Grèce, le cycle des poésies nationales, qui a préparé l'*Illiade*, s'est formé par les souvenirs et surtout par l'impression de la lutte séculaire des Hellènes contre les peuples de l'Asie Mineure. — En Perse, la partie ancienne du *Shah-Naméh* émane du cycle des guerres des populations agricoles de l'Iran contre les tribus nomades du Touran. — Au moyen âge, dans les Gaules, on trouve... le cycle des luttes contre les Sarrasins, dont est sortie la *Chanson de Roland*. — En Espagne, on rencontre deux cycles principaux de romances héroïques, mais qui n'ont pu arriver à l'état d'épopée complète, les uns réunis autour du nom du Cid, et rappelant les combats des chrétiens contre les Maures... Ainsi on le voit, le fait est général, partout c'est sous l'empire de l'exaltation du sentiment national que se groupent les chants héroïques d'où sortent les épopées « primitives ». Mais avant d'arriver à cette forme définitive, la tradition épique reste longtemps à l'état de poésie populaire, flottante... Cette période de composition successive... se prolonge pendant un temps plus ou moins long : peut-être deux mille ans dans l'Inde et dans la Perse, cinq à six siècles dans la Grèce et dans la Germanie, deux siècles au plus dans la France du moyen âge, » p. 42-44.

3. A. Rambaud, *la Russie épique*.

4. Egger, *Mémoires de littérature ancienne*, § IV, p. 102-108. Après avoir cité : le *Mahâbhârata* et le *Râmâyana*, les *Niebelungen*, l'un des poèmes de l'*Edda* scandinave, le *Kalevala*, épopée finlandaise, et le cycle des *Chansons de Gestes* de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et d'Angleterre, l'auteur conclut : « L'épopée grecque rentre donc, par ses caractères essentiels, dans une classe fort étendue de compositions poétiques, que l'on

Après que les Éolo-Achéens eurent subjugué la Troade, pendant la période d'effervescence patriotique qui en fut la suite, les souvenirs héroïques de la prise d'Ilios se mêlèrent spontanément aux faits plus récents de la conquête moderne. Période plusieurs fois séculaire, pendant laquelle s'élabore, pour ainsi dire, la matière épique d'abord indécise et flottante ; période de fusion ardente, où se compénètrent lentement les éléments anciens et nouveaux. L'ordre s'établit peu à peu dans ce chaos ; certains centres d'attraction se dessinent et deviennent des agents puissants d'unité ; c'est ainsi qu'un vaste travail de concentration poétique, analogue à celui que l'on constate chez les autres peuples, s'opère, dans la vieille Hellade¹, autour des figures d'Achille et d'Agamemnon.

Dans ses peintures monumentales de Munich, M. Schnorr a admirablement symbolisé les traditions où puisa l'auteur du *Nibelunge-nôt*². Ce symbolisme s'applique aussi fort bien aux sources de l'*Iliade*. On pourrait représenter Homère ayant : à sa droite, une femme courbée par l'âge, mais gardant encore dans sa verte vieillesse une sève généreuse ; à sa gauche, une femme plus jeune, inspirée et belle comme une Muse, chantant sur la phorminx les hauts faits des aïeux. La première, c'est la tradition antique apparaissant, dans une perspective surhumaine, à l'horizon mystérieux du passé héroïque. La seconde, c'est la tradition, plus voisine des temps homériques, ayant encore la fraîcheur agréable des souvenirs récents et la chaleur communicative d'un enthousiasme qui ne s'est pas refroidi. Telle fut la double source qui alimenta l'épopée naissante. Ainsi se forma, sous l'inspiration populaire excitant l'ardeur des aèdes, le vaste cycle de la guerre troyenne : matériaux poétiques, plus ou moins informes, qui attendaient, pour prendre corps et vie, la parole créatrice d'un poète de génie. Ce fut l'œuvre de celui qui sut, dans ce champ immense et encore assez inculte de

retrouve chez presque tous les peuples de la race à laquelle nous appartenons. »

1. Cf. E. Curtius, *loc. cit.*

2. E. de Laveleye, *loc. cit.*, p. 89-91.

la légende, se réserver un lot de choix et l'exploiter avec bonheur¹.

II

Les épopées primitives, nous venons de le voir, ne naissent pas comme celles des âges civilisés. L'*Énéide* et la *Jérusalem délivrée*, par exemple, polies à loisir dans le silence du cabinet, écrites en vue de la lecture, réclament, de nécessité, un plan méthodique et soutenu. Tout autres sont les exigences des poèmes qui reflètent les temps héroïques : ils sont destinés à embellir des fêtes populaires, à égayer des banquets princiers. Les auteurs, comme le nom l'indique (*aède*, ἀείδω), ne lisent pas leurs chefs-d'œuvre, ils les chantent. L'antiquité nous laisse entrevoir ces aèdes sillonnant sans cesse les continents et les mers, pour réciter leurs poèmes en s'accompagnant de la cithare, qui relève le rythme mélodique du vers. Les innombrables roitelets de ces temps reculés les hébergent dans leurs palais et les reçoivent à leurs tables. Chantre nomade, l'aède, errant de cité en cité, va et vient des rivages asiatiques aux côtes de la vieille Hellade, faisant halte à ces îles de la mer Égée, qui sont comme autant d'étapes charmantes entre l'Europe et l'Asie. Il parcourt en tout sens, sous un ciel radieux, cette mer enchanteresse, chemin (πόντος) et trait d'union entre les deux moitiés du monde hellénique, qui se regardent en face et paraissent se tendre la main, de rives opposées. Quel brillant itinéraire ! Partant de la « rocheuse » Chios, les Homérides visitent Smyrne et Milet ; puis, confiants « dans le caractère doux et bienveillant de la mer Égée », ils s'embarquent sur quelque nef de pêcheurs, charmant la traversée par leurs chansons. Après avoir parcouru

1. Voici, à propos de la naissance de la poésie épique, une judicieuse réflexion de M. de Laveleye : « Voltaire... qui faisait l'histoire de l'épopée dans la préface de la *Henriade*, et qui ailleurs s'obstinait à ne voir dans les coquillages trouvés au haut des montagnes que des écailles d'huîtres apportées par des pèlerins, ne soupçonnait pas plus le mode de formation lente et progressive de certaines créations de l'esprit humain dans les âges préhistoriques, que le mode de formation successive et spontanée des créations de la nature aux grandes époques géologiques. » (*Loc. cit.*, p. 15-16.)

le chœur des riantes Cyclades, s'arrêtant de préférence à Délos, dont le temple dédié à Apollon attire des pèlerins de tous les points de la Grèce, ils regagnent les côtes de l'Asie en passant par Kymé l'éolienne et la « divine » Lesbos¹.

Ces chantres ambulants² étaient l'ornement des fêtes po-

1. Cf. Atlas pour servir à l'*Histoire grecque* de E. Curtius, par Bouché-Leclercq. Planche III.

2. Le jongleur de gestes, au moyen âge, rappelle par plus d'un trait le chanteur des temps antiques. Nomade comme l'aède, le jongleur erre de ville en ville ; il s'arrête sur la place publique ou au manoir féodal, comme l'aède sur l'*agora*, ou dans le palais de quelque prince ; tous deux excitant l'enthousiasme au récit de prouesses héroïques que l'un chantait en s'accompagnant de la cithare, l'autre au son de la vielle ; tous deux enfin fêtés, chéris, choyés des petits et des grands. « Tous les hommes qui habitent la terre honorent, vénèrent les aèdes à cause des récits que la Muse leur enseigne, car elle aime la race des aèdes. » (*Odys.*, VIII, 479-481.) — Le jongleur prenait le chemin bien connu du castel féodal, perché, comme un nid d'aigle, sur un sommet élevé. Quand on l'apercevait gravissant la rampe escarpée, grande était la liesse des châtelains et des pages. L'arrivée du jongleur, après les longs et tristes mois d'hiver, réjouit tous les cœurs, comme au printemps le retour des hirondelles. On lui fait grand accueil, on lui prépare bon couvert, bon gîte et le reste. Pendant le repas, les convives l'interrogent sur son répertoire de chansons. Savez-vous les hauts faits de Charlemagne et de ses pairs ? les grands coups de *Durandal* ? les félonies du traître Ganelon ? la découverte du Saint-Graal ? On choisit les plus belles, et, le repas terminé, on se presse dans la grande salle du château dont les murs sont ornés de souvenirs chevaleresques. Debout, au milieu de son tumultueux auditoire, le jongleur passe gravement l'archet sur sa vielle et fait un prélude pour préparer l'attention. Mais parfois les clameurs joyeuses couvrent sa voix : « Seigneurs, crie-t-il alors, laissez la noise et m'oyez. » Le silence s'établit, et le jongleur fait tressaillir la sympathique assemblée au merveilleux récit de la mort de l'archevêque Turpin, ou des plaintes de Charlemagne entendant le son désespéré du cor de Roland. Pendant sa mélodie, les transports éclatent : les assistants, entraînés au courant de la narration, suivent avec enthousiasme ces aventures héroïques. A la fin de ces longues soirées épiques, le jongleur s'arrête haletant, la voix enrouée ; on lui verse, pour le réconforter, de grands hanaps de vin et d'hydromel. « C'est une pluie de cadeaux : l'un jette des fourrures, l'autre donne son chapel : le maître de céans lui offre de bons deniers, bien nombrés, bien sonnants, parfois même un beau destrier, et le jongleur heureux quittera le manoir chargé d'un copieux butin. (Sur les jongleurs de gestes, cf. Aubertin, *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*. Paris, 1880. — Léon Gautier, *les Épopées françaises*, t. I^{er}, première partie, l. II, ch. II.

pulaires et religieuses. Récités dans ces réunions passagères, leurs poèmes doivent offrir une liberté d'allure, qui, pour n'avoir rien de commun avec la marche systématique d'un plan rigoureux, s'harmonise d'autant mieux avec le laisser-aller d'une carrière errante. Cette prévision est vérifiée par les faits. L'*Odyssée* nous a conservé un exemple révélateur des coutumes encore usitées à une époque voisine de l'épopée homérique. C'est au livre VIII^e (v. 81-95; 469-520). Assis avec Ulysse à la table d'Alkinoos, roi des Phéaciens, l'aède Démodocos, « honoré du peuple », est prié de chanter : il se lève, et, sous l'inspiration de la Muse, choisit un épisode de la guerre de Troie dont Ulysse est le héros : c'est la querelle du roi d'Ithaque avec Achille. Ce récit charma le repas du matin. Le soir, nouveau banquet, nouvelle demande : « ... Donne-nous maintenant autre chose à la suite ; chante le cheval de bois que construisit Épéos avec l'aide d'Athènè et que le divin Ulysse fit entrer par ruse dans l'acropole d'Ilios, l'ayant rempli d'hommes qui dévastèrent la cité. » On invite donc Démodocos à prendre dans son répertoire un morceau qui se rapporte au premier et qui concourt, comme lui, à mettre en relief le même héros. Le lien qui les rattache est purement logique : c'est celui d'une commune légende. Nous saisissons ainsi sur le vif le procédé des chantres nomades des héros et des dieux. Ce ne sont pas des chants indépendants, complètement isolés ; ce n'est pas davantage un poème continu avec plan serré et transitions palpables. Non, mais c'est un genre intermédiaire entre l'indépendance absolue et l'unité parfaite. Nous avons une série de chants plus ou moins prolongée selon la fécondité du sujet et du poète ; nous avons une suite de rhapsodies groupées autour d'un héros et reliées entre elles par le fil de la tradition générale. Cette unité relative était suffisante et seule possible alors. Suffisante, car le peuple, au courant du fond de la légende nationale, renouait sans peine entre eux les épisodes succes-

p. 217-218 de la deuxième édition ; t. II (première édition) : *Comment se propagent les chansons de gestes.* »

Cette scène pittoresque va nous aider à ressusciter l'épisode analogue d'un aède antique chez le roi Alkinoos. — Cf. Littré, *la Poésie homérique et l'ancienne poésie française.* (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juillet 1847.)

sifs. Seule possible aussi, parce que l'épopée se chantait et l'écriture n'était pas, ce semble¹, encore en usage. Or, sans l'écriture, comment admettre, à moins de preuve évidente, qu'un seul poète ait pu composer de tête, retenir et débiter par cœur les seize mille vers de l'*Iliade*? Mais accordons à cette époque la diffusion de l'écriture, à cet aède une si prodigieuse mémoire. Et après? L'Hellade, alors si morcelée, ne connaissait pas ces réunions *panhelléniques*, où il eût été loisible de dérouler à la suite l'interminable série de vingt-quatre chants. Un aussi vaste poème n'était donc pas en harmonie avec cette société alerte et vive, encore dans la fougue de la jeunesse, incapable partant d'endurer le poids de si longues récitations. Pourquoi le composer? De tout temps, mais surtout pendant cette période où la communication entre l'auditoire et le chanteur était si intime, les poètes ont travaillé en vue du public qui doit les applaudir².

III

Ces raisons permettent déjà de supposer que l'*Iliade* fut simplement, à l'origine, une courte série de chants isolés, dont la légende d'Achille formait le trait d'union. Ce noyau primitif dut exercer, de proche en proche, une influence attractive; avec le temps, d'autres chants, dont il fut le germe fécond, vinrent le grossir et le compléter. L'*Iliade* se révèle donc à nous comme l'œuvre collective de plusieurs aèdes. Cette supposition, que les remarques précédentes ont rendue

1. C'est encore l'opinion généralement reçue (et admise par M. Perrot lui-même, pourtant partisan de l'unité stricte de l'*Iliade* comme M. Bougot), que les Grecs d'alors ne se servaient pas de l'écriture. Mais, comme des découvertes épigraphiques peuvent venir prochainement modifier cette opinion commune, nous n'appuyons pas notre conclusion sur un fondement aussi frêle. Jusqu'à preuve du contraire, c'est une présomption favorable et voilà tout. (Cf. Bougot, *loc. cit.*, p. 334, note 3.)

2. « Pour assigner à son immense travail un but raisonnable, on doit imaginer de grandes récitations continues analogues à celles qui avaient lieu plus tard à Athènes aux fêtes des Panathénées... Et quand ces récitations apparaissent dans l'histoire, elles nous sont présentées comme une innovation dont on fait honneur soit à Solon, soit à un fils de Pisistrate. » (Croiset, *loc. cit.*, p. 173-174.)

plausible, va trouver, dans l'analyse critique du poème, une décisive vérification.

Certaines parties de l'*Iliade* tranchent sur les autres, à peu près comme des pavillons de grand style encadrant un chétif corps de logis. Ici, l'action est vive et rapide : le développement intime du chant est rigoureusement soumis à une pensée maîtresse, qui subordonne à son profit les moindres détails, et, à son tour, le chant entier se rattache lui-même, sans effort, à l'idée générale du poème. Cohésion puissante, harmonie sensible, telle est l'impression laissée. Là, par contre, tantôt la disposition présente un tissu lâche, et le sujet particulier se relie mal à l'ensemble; tantôt les épisodes, au lieu de s'enchaîner et de se fondre en un tout homogène, se contredisent et se heurtent. Incohérence manifeste, dissonance choquante, voilà l'effet produit. Nous sommes en face de deux manières non seulement distinctes mais divergentes, non seulement variées mais incompatibles : les œuvres sont si opposées, le dessin en est si contraire, le coloris si disparate, qu'une même tête n'a pu les concevoir, ni une même main les exécuter. On en conviendra après examen de quelques échantillons.

En voici de la première manière. Nous signalerons spécialement les chants I^{er}, XI, XVI, XXII, XXIV. Ces grandes scènes se rapportent toutes à l'idée directrice du poème qui brille à son frontispice : la colère d'Achille et ses désastreuses conséquences. Le I^{er} chant, c'est la querelle entre Agamemnon et Achille, et la fière retraite de ce dernier sous sa tente; — au chant XI, nous voyons par la déroute des Achéens combien leur coûte cher l'obstination de l'indispensable héros; — dans le XVI^e, Achille, à la prière de l'amitié, passe ses armes à Patrocle et l'autorise à intervenir; — Achille lui-même paraît au chant XXII^e pour venger, par la mort d'Hector, Patrocle égorgé; — enfin, avec le dernier chant, nous assistons à l'entrevue et à l'entretien du vieux Priam avec le bouillant Achille, qui se laisse attendrir aux larmes d'un père éploré et lui rend les dépouilles d'un fils. d'Hector, le plus brave et le mieux aimé. Achille est bien l'âme de ces événements. Si son ombre ne gagne pas des batailles, son abstention en fait perdre; si d'autres héros rem-

plissent l'action de leur présence, la seule « absence d'Achille tient tout en échec¹ ». Toutes les scènes que nous venons d'énumérer sont unies par une liaison évidente à l'idée mère du poème. C'est admis de tous. Glissons donc sans appuyer.

Outre cette première unité qu'on peut appeler relative, parce qu'elle les relie à l'ensemble, ces chants ont encore une unité absolue, unité intime et, pour ainsi dire, organique. Au lieu d'alléguer en preuve le livre 1^{er} de la *Querelle*, d'une composition si visiblement une, mais toujours citée, nous prendrons des exemples aussi probants mais moins employés : la *Défaite des Achéens* (chant XI) et la *Mort d'Hector* (chant XXII).

Le XI^e chant raconte la perte d'une grande bataille par Agamemnon : ample action qu'il est malaisé d'embrasser dans son vaste ensemble. Notre poète, celui que nous croyons primitif, s'en charge et s'en tire à merveille. Le point qu'il veut mettre en saillie, c'est le déploiement, de la part des Achéens, d'une bravoure admirable et inutile. Agamemnon et les siens apportent à la lutte toutes les ressources de leur vaillance stimulée par un long ressentiment : d'après les prévisions humaines, ils doivent être vainqueurs. Ils sont vaincus pourtant, mais par une intervention divine, inéluctable, celle de Zeus, poursuivant l'exécution de l'« irrévocable » serment qu'il a prêté à la fin du chant 1^{er}. Ce sera donc une défaite glorieuse : les Achéens, de la sorte, souffrent beaucoup de l'absence d'Achille, mais ils restent grands; Hector se montre plus grand encore, car il triomphe de tous les chefs ennemis, mais cette exaltation d'Hector ne fait que rehausser le héros du poème qui doit le terrasser : Achille est le plus grand de tous.

Sans s'attarder à décrire le champ de bataille, sans s'arrêter davantage au côté stratégique, le poète, dominé par son idée maîtresse, s'attache aux principales lignes de l'action. Il marche au dénouement, d'un pas sûr et ferme, sans écart comme sans langueur. Agamemnon occupe le premier plan. La lutte reste indécise jusqu'au milieu du jour. Alors, grâce à des prodiges de valeur, Agamemnon réussit à rompre les

1. Sainte-Beuve.

phalanges troyennes : il se montre par là digne de son rang de « roi des princes et des hommes ». Le poète prolonge ce triomphe temporaire en variant les incidents, afin de nous peindre Agamemnon dans tout le brillant de son courage. Mais au-dessus de ces splendeurs d'une naissante victoire, il laisse planer l'ombre grandissante de la déroute finale en la faisant pressentir de loin : Zeus a fait prévenir Hector, par Iris, de n'entrer en lutte qu'après la disparition d'Agamemnon. Les premiers succès des Achéens ont eu pour conséquence de les attirer, loin de leur camp, sous les murs d'Ilios. C'est un artifice de Zeus; leur retraite n'en sera que plus meurtrière. Agamemnon une fois blessé, Hector s'élançait dans la mêlée sanglante, « semblable à un coup de vent violent, qui, du haut de la montagne, tombe sur la sombre mer ». L'apparition d'Hector change la face des événements. Les Achéens, pressés de toute part, plient et se débandent. Après un vigoureux retour en avant, le mouvement de recul recommence pour ne plus s'arrêter. Cette retraite mémorable se divise en trois phases pathétiques, dont l'intérêt grandit avec le désastre. Chacune des péripéties est comme personnifiée dans le héros qui y joue le grand rôle : Diomède, Ulysse, Ajax. Un moment les efforts surhumains de Diomède rallient les fuyards et rétablissent l'ordre dans leurs rangs; mais le fils de Tydée, atteint par l'arc de Pâris, est contraint de quitter le combat. Ulysse lui succède et soutient le poids de la retraite jusqu'à l'instant où, cerné par les Troyens, il est frappé, à son tour, par la lance de Socos : « ... Le sang jaillit et le cœur du héros était affligé. Les magnanimes Troyens, à la vue du sang d'Ulysse, s'encouragèrent dans la foule et marchèrent contre lui. Mais il recula en arrière et appela ses compagnons¹ »... Ajax vole à son secours, « couvert de son bouclier comme d'une tour ». Tout est perdu. Hector relance les Troyens : « Le dessous de l'essieu était tout souillé de sang et la rampe, qui borde son char, trempée des gouttes sanglantes qui jaillissaient du sabot des chevaux ainsi que du cercle des roues². » Il faut céder au torrent irrésistible

1. *Iliade*, XI, 458-461.

2. *Ibid.*, 534-537.

d'Hector et des siens. Ajax, en couvrant la retraite de l'armée, sauve l'honneur et prévient un désastre irréparable : « ... Les Troyens magnanimes et les alliés, venus de pays lointains, suivaient sans relâche le grand Ajax, fils de Télamon, frappant de leurs javelots le milieu de son bouclier ; mais tantôt Ajax, se rappelant sa force impétueuse, se retournait et contenait les phalanges des Troyens, dompteurs de coursiers ; tantôt il poursuivait sa retraite et leur fermait à tous le chemin des vaisseaux rapides. C'est ainsi qu'il signalait son courage, debout entre les Troyens et les Achéens¹ ».

Tel est, à grands traits, ce magnifique chant. Unité, variété, gradation simple et puissante, voilà ce qui frappe, voilà la manière homérique. Visible dans le premier chant (qu'on doit nécessairement attribuer à l'auteur primitif de l'*Iliade*, car il contient, en germe, la donnée fondamentale du poème), elle éclate à travers le chant XI. Le poète, avec un merveilleux coup d'œil, sait discerner dans une action complexe ses phases successives, les graduer habilement et les ramener à une idée centrale : de là le mouvement vif, ordonné, progressif de la narration. Obtenir de grands effets par de petits moyens, c'est le sceau de la puissance divine, c'est aussi, toute proportion gardée, la marque du génie créateur, c'est bien celle du poète dont nous venons d'analyser une admirable peinture de bataille. L'ordonnance en est d'une étonnante simplicité. Agamemnon, Hector, Diomède, Ulysse et Ajax sont tour à tour les héros d'actions partielles. Les faits, ainsi groupés autour d'un personnage marquant, peuvent se dérouler avec ampleur et sans confusion. La variété qui est, suivant Bossuet, « tout le secret de plaire », naît spontanément de la diversité même des caractères. Tous ont un trait commun, un air de famille : la valeur guerrière. Mais avec quelle richesse de nuances le peintre du XI^e livre a su varier ce fond uni ! Agamemnon, c'est le courage impétueux, auquel rien ne résiste, car il veut prouver, après la bravade de la querelle, qu'il n'a que faire du renfort d'Achille ; Hector, c'est le courage dévoué qui combat pour l'autel des dieux et le foyer des ancêtres ; Diomède, c'est le courage brillant jusqu'à la témé-

1. *Iliade*, XI, 563-571.

rité, avide d'aventures et de gloire, qui vole à la bataille comme à une « danse¹ »; Ulysse, c'est le courage prudent et circonspect, qui ne laisse rien au caprice ni à la fougue; Ajax enfin, c'est le courage opiniâtre, obstiné², qui, même en reculant, tient fièrement tête à l'orage. Tous ces héros, semblables et divers, tous les épisodes particuliers dont ils sont le centre, emportés par le mouvement et l'intérêt croissant de la narration, concourent à faire marcher l'action générale vers son dramatique dénouement : la déroute des Achéens.

Le même cachet de saisissante simplicité et de concentration puissante se remarque dans les autres chants que nous avons cités. Un dernier emprunt, fait au XXII^e livre, achèvera de préciser ce que nous avons appelé la première manière.

Quelle série de scènes! la prière de Priam et d'Hécube suppliant Hector, le fils chéri, de ne pas se mesurer avec Achille; — les angoisses d'Hector à la vue d'un si formidable adversaire; — sa course « effarée » autour des murs de Troie, sous le regard moqueur des Achéens réunis dans la plaine, à la vue des Troyens anxieux au sommet des remparts; — Hector abandonné par Zeus aux coups inévitables d'Achille; — l'indigne supercherie d'Athènè, laquelle, sous la figure de Déiphobe, fait semblant de secourir Hector pour le livrer, sans défense, au vengeur de Patrocle; — le désespoir du combat suprême; — les outrages que l'inexorable vainqueur fait subir au cadavre d'Hector traîné dans la poussière; — les lamentations de Priam et d'Hécube; — l'évanouissement, puis, au réveil, les plaintes déchirantes d'Andromaque. Cette seule énumération, si brève et pâle soit-elle, peut donner une idée de cette ample et splendide nar-

1. Homère fait appeler un guerrier « danseur, ὀρχηστής » (XVI, 617). « Selon toute vraisemblance, c'est un éloge : la même agilité est requise dans la danse et dans le combat; la danse armée était d'ailleurs en usage; ce devait être la gymnastique héroïque par excellence. » (Bougot, *loc. cit.*, p. 90.)

2. Cet entêtement héroïque est comparé par le poète à celui d'un âne (XI-558-563). Rassurez-vous, la comparaison n'a rien d'irrespectueux pour le héros. En Orient, alors pas plus qu'aujourd'hui, on ne erie : « Haro sur le baudet ! » Bien au contraire. « L'âne est un noble animal en Orient; il a été ainsi considéré de tout temps. » Léon de Laborde, cité par Vigouroux : *la Bible et les découvertes modernes* t. 1^{er}, p. 466, n. 2, quatrième édition.

ration : ces fragments variés forment comme autant de scènes diverses, mais sagement ménagées pour produire l'effet puissant d'une immense fresque, pleine d'unité et de grandeur, car tous préparent et font ressortir le point culminant : la mort d'Hector et l'explosion pathétique de la douleur des siens.

Tel est le but visé par le poète. Pour l'atteindre, il passe par-dessus tout détail, même charmant en lui-même, qui ne serait pas dans la droite direction de l'effet à obtenir. Sacrifice coûteux à l'amour-propre, mais fécond pour l'art : le beau durable est à ce prix. Saillante dans tout l'ensemble du chant XXII, cette qualité est éminente dans certaines parties, par exemple, dans la description de la lutte finale entre Achille et Hector : « ... Pas un mot des témoins ni de leurs sentiments pendant la narration proprement dite, pas un détour, pas un arrêt; il n'y a pour le poète et pour nous que deux hommes en présence, l'un déjà vainqueur, l'autre qui retarde sa mort plutôt qu'il ne défend sa vie; l'action tend à son dénouement, par une suite de progrès rapides, en droite ligne¹. » L'intelligence, l'imagination, le cœur, tout a sa place dans cette narration du XXII^e livre et tout est à sa place. Le poète, en plein essor de ses facultés, sait gouverner leur élan. Les caractères sont forts, le pathétique intense, le coloris vif, les allusions saisissantes, le rythme vibrant : le narrateur marche, toutes puissances déployées dans un concours harmonieux, sous la conduite de la raison, faculté souveraine fidèlement obéie.

IV

Voilà la première manière. En voici, à l'encontre, une autre tout opposée. Les chants de cette marque sont d'un tissu lâche et flottant, ou du moins, quand leur trame particulière est serrée, elle s'unit mal à la trame générale du poème : c'est une simple juxtaposition ou un grossier raccord. Bien plus, une lecture attentive de *Illiade* y découvre des incohérences si nombreuses et si choquantes qu'on ne saurait ni les

1. Croiset, *loc. cit.*, p. 178.

mettre à la charge du poète qui a composé l'admirable premier chant et ceux analysés plus haut, ni les rejeter sur le compte d'interpolateurs maladroits. Ces contradictions sont telles, en effet, qu'elles blessent l'organisme du poème actuel, non pas en quelques points accessoires mais dans ses parties vitales. Nous n'aurons qu'à réunir en faisceau des exemples assez nombreux pour donner à cet argument complexe une probabilité voisine de la certitude.

Le serment de Zeus et la première bataille (ch. II-VII). — A la fin du I^{er} chant, Thétis, mère d'Achille, supplie Zeus de venger son fils outragé par Agamemnon : « Toi du moins, honore-le, ô maître de l'Olympe ! sage Zeus. Mets la force du côté des Troyens jusqu'à ce que les Achéens réparent l'affront fait à mon fils et le combent d'honneur¹. » Zeus s'oblige, par le serment le plus solennel, à exaucer la prière de la déesse suppliante : « ... J'aurai soin d'accomplir ce que tu souhaites et, pour que tu n'en puisses douter, je te confirmerai ma promesse par un signe de tête ; c'est de ma part, pour les Immortels, la marque la plus significative ; car elle est irrévocable, infaillible et ne reste point sans effet la parole que j'ai confirmée par un signe de tête². » A la grandeur de l'engagement, on sent l'importance que le poète de *la Querelle* y attache : ce doit être le principal ressort des chants suivants. Zeus en sera l'âme pour faire honneur à sa parole. Or, par une étourderie étonnante dans l'hypothèse d'un seul auteur, le serment de Zeus n'a aucune influence sur la marche des événements qui vont se succéder du chant II au chant VII. Il nous faut attendre jusqu'au livre VIII pour être enfin témoins d'une défaite, et encore médiocre, des Achéens. Si au moins c'était un désastre, on pourrait y voir la puissante main de Zeus. Mais un léger échec est-il en proportion avec la grave solennité de la menace ? En tout cas, il ne réalise point la promesse formelle de Zeus, d'écouter favorablement la supplique de Thétis : les Troyens doivent avoir le dessus jusqu'à réparation donnée à Achille. Le serment est précis, pressant, « irrévocable ». Et pourtant, de-

1. *Iliade*, I, 508-510.

2. *Ibid.*, 523-527.

puis, les Achéens ont brillamment triomphé sous la conduite de Diomède (ch. V). Passe encore si un simple mot venait faire entendre que l'effet du serment de Zeus est habilement suspendu ! Mais non ; rien, pas un signe, pas une allusion qui dénote cette intention chez le poète : le serment est complètement perdu de vue. Nous languissons pendant six chants (II-VII) avant d'arriver à une défaite des troupes achéennes ; et, même alors, rien n'indique qu'elle est une éruption faible et tardive du courroux de Zeus. A quoi bon les grosses menaces du 1^{er} chant pour aboutir à si maigre résultat ?

Au début du III^e livre, Zeus envoie un songe trompeur à l'Atride Agamemnon : « Va, pars, funeste Oniros, vers les rapides vaisseaux des Achéens. Entre dans la tente d'Agamemnon, fils d'Atrée, et transmets-lui fidèlement ma volonté tout entière ; ordonne-lui d'armer au plus vite les Achéens chevelus ; c'est aujourd'hui qu'il prendra la ville spacieuse des Troyens ; car les Immortels, habitants de l'Olympe, ne sont plus divisés de sentiments. Hère suppliante les a tous fléchis et le malheur plane sur les Troyens¹. » Agamemnon croit, sans balancer, à cette fallacieuse promesse. Nous allons donc être témoins d'une attaque immédiate et générale de Troie : la victoire promise est à ce prix. Agamemnon réunit son conseil de guerre et lui communique le songe prophétique qu'il a reçu de Zeus, et dont tous, par l'organe de Nestor, acceptent l'heureux présage. Le combat est résolu. Jusque-là, parfait : tout marche, se développe et s'enchaîne. Puis, brusquement, tout s'arrête, se brouille et recule. Avant d'engager la bataille, Agamemnon veut *éprouver* ses soldats découragés par les ravages de la peste. Il leur fait le plus sombre tableau de la situation, leur peint comme chimérique la prise d'Ilios, après neuf ans de stériles efforts. Singulière façon de relever le moral d'une troupe abattue ! Au lieu de faire connaître la réconfortante promesse de Zeus, il invente, à plaisir, un ordre tout contraire : « Zeus, Kronide, m'a enchaîné au joug pesant du malheur, le cruel ! Il me promet naguère, il me donna l'assurance que je ne sortirais pas sans avoir renversé les solides remparts d'Ilios ;

1. *Iliade*, II, 8-15. — Oniros (le Songe) est le dieu des songes.

mais aujourd'hui, il a conçu une coupable fraude et m'ordonne de retourner sans gloire dans Argos, après qu'une foule de guerriers ont péri... Déjà neuf années du grand Zeus se sont écoulées ; déjà le bois de nos vaisseaux est pourri, les cordages usés ; nos femmes et nos jeunes enfants nous attendent sans doute, assis dans nos foyers, et l'entreprise pour laquelle nous sommes venus ici demeure sans résultat. Eh bien ! faisons tous comme je vais dire : partons avec nos vaisseaux pour la terre chérie de la patrie, car nous ne prendrons jamais la spacieuse ville de Troie ¹. » L'effet d'une pareille harangue était inévitable : « ...L'assemblée fut émue comme les vastes flots de la mer Icarienne, qu'ont soulevée à la fois l'Euros et le Notos... Tous se précipitèrent au rivage...; impatientes de revoir leur patrie, ils poussaient des cris vers le ciel et retiraient les supports sur lesquels reposaient les navires ². » Les chefs, comme frappés de stupeur, restent inertes. Ulysse enfin, mais poussé par Athènè, s'efforce d'enrayer le mouvement de retraite. Pour ramener les fuyards on avait un argument décisif : l'assurance de victoire donnée par Zeus. Agamemnon semble en ignorer l'existence, Ulysse n'en souffle mot. Pourtant le Songe avait instamment recommandé au chef des Achéens de bien graver l'ordre de Zeus dans sa mémoire : « ...Renferme ces paroles dans ton sein, et crains de les mettre en oubli, lorsque le doux sommeil t'aura quitté ³. » Le chef des Achéens avait fidèlement transmis le message divin aux princes réunis en conseil. Quelques moments après, Agamemnon a oublié la recommandation du Songe, le conseil celle d'Agamemnon.

Ulysse, sous l'excitation d'Athènè dépêchée par Hèrè elle-même, sort de son immobilité : il s'agite, crie, insulte, frappe. Muni du « sceptre immortel » du Roi des rois, il réussit, non sans peine, à rassembler le peuple dispersé. Agamemnon a eu le temps de se remettre du coup qu'il a provoqué et qui l'a étourdi ; sans doute, la mémoire va lui revenir. Il n'en est rien. La promesse de Zeus, si capable d'enflammer le courage des soldats, s'enfoncé de plus en plus dans les

1. *Iliade*, II, 411-414.

2. *Ibid.*, 144-154.

3. *Ibid.*, 33-34.

ténèbres de l'oubli. Loin d'arriver à la bataille annoncée, le poète nous fatigue par une interminable et fastidieuse énumération des vaisseaux achéens et troyens. Intempestive nomenclature ! Est-elle à sa place, en pareil moment, où il faudrait combattre « au plus vite », d'après l'injonction pressante de Zeus ? Nestor avait émis l'idée de ranger les troupes « par races et par tribus¹ ». Or le nomenclateur compte par vaisseaux. Une revue des forces navales est-elle bien de mise quand il s'agit d'un combat sur terre ? On concevrait un tel dénombrement au début de la guerre, au moment où la flotte achéenne, partie d'Aulis, aborde au littoral troyen ; mais maintenant, après neuf ans de luttes ; mais ici, dans un poème dont le récit s'ouvre la dixième année de la guerre et n'embrasse qu'un épisode restreint de la vaste légende² !

Nous allons enfin assister à la mêlée *générale* ordonnée par Zeus. Nouvelle déception. Toujours oublieux de la promesse de victoire, qu'il a entendue de la bouche du messager divin, s'il attaque sans retard Troie avec toutes ses forces, Agamemnon accepte une convention dont l'effet dépend d'un

1. *Iliade*, II, *loc. cit.* Zeus dit au Songe, son messager : « ... Ordonne-lui (à Agamemnon) d'armer au plus vite les Achéens chevelus. »

2. Outre cette contradiction fondamentale, le *Catalogue* fourmille de contradictions de détail. M. Bougot (*loc. cit.*, p. 459, n. 1) est contraint par l'évidence de rejeter aussi ce passage en si complète dissonance avec le reste de l'*Iliade*. En effet, le *Catalogue* indique Achille et ses Myrmidons, qui pourtant doivent s'abstenir de la bataille imminente. Dans toute l'*Iliade*, les peuples sont à l'arrière-plan, même dans les combats ; les héros occupent l'avant-scène. Si nous consultons le *Catalogue*, nous trouvons ces rangs intervertis. — Le *Catalogue* passe lestement sur certains héros qui, comme Ajax de Salamine, jouent un grand rôle dans l'*Iliade*, et, en revanche, il insiste complaisamment sur d'autres personnages sans importance dans le poème, par exemple, sur Ménéstheus, chef des Athéniens. — Le *Catalogue* mentionne des princes (v. g. Antiphias, Nereus...) et des peuples (v. g. Arcadiens, Perrhèbes, Magnètes...), qui ne figurent pas dans l'*Iliade*. — Le *Catalogue* n'est pas seulement coupable d'additions téméraires, il pêche encore par omission : les Lélèges et les Caucones, auxiliaires des Troyens, souvent nommés dans l'*Iliade*, sont passés sous silence. — Le *Catalogue* enfin contredit formellement l'*Iliade* : Mégès, fils de Phylée, est roi de Dulichion, dans le *Catalogue*, le même est donné, par l'*Iliade*, comme roi des Épéens en Élide ; selon le *Catalogue*, Médon est navarque de Philoctète, le même, d'après l'*Iliade*, commande les Phthiens. (Cf. Croiset, *loc. cit.*, p. 123, n. 1, 2. — Bougot, *loc. et p. cit.*)

combat *singulier* entre Pâris et Ménélas : Hélène et ses richesses seront le prix du vainqueur. Le pacte est scellé avec le vieux Priam par un sacrifice et par des serments jurés solennellement sur le champ de bataille (ch. III). La lutte s'engage. Ménélas se jette avec furie sur Pâris, brise son épée sur le cône du casque et entraîne par la jugulaire « richement brodée » le fils de Priam frémissant, suffoquant, vaincu. Survient Aphrodite qui dérobe Pâris à la mort. Cependant l'honneur de la victoire demeure intact à Ménélas. Zeus le reconnaît expressément dans les paroles qu'il adresse au conseil des dieux assemblés sur le pavé d'or de l'Olympe : « Certes, la victoire appartient au belliqueux Ménélas¹. » Ce discours *inter pocula* (« l'auguste Hèbè versait le nectar : les dieux se passaient l'un après l'autre les coupes d'or² ») est une exhortation à la paix. Zeus parle de réconcilier Achéens et Troyens. Tout à l'heure cependant, il se présentait plein de menaces, et maintenant il s'avance l'olivier à la main. C'est une mordante ironie, dira-t-on, pour irriter la vindicative Hèrè. Soit, il n'importe. La résolution prise dans ce conseil, la résolution de sacrifier les Troyens à l'implacable ressentiment d'une déesse, n'est-elle pas en flagrante opposition avec le serment de Zeus « irrévocable, infailible³ », qui garantissait la victoire aux Troyens jusqu'à complète réparation offerte à Achille ? Or, depuis et malgré cet engagement divin, les Achéens n'ont cessé d'être victorieux ; ils vont l'être encore, et aucune satisfaction n'a été donnée au fils de Thétis. Le souverain des dieux ressemble donc aux princes des hommes : lui aussi a perdu la mémoire.

Fort du droit que lui vaut le triomphe de Ménélas⁴, Agamemnon réclame, mais en vain, l'exécution du pacte. Zeus approuve sans sourciller la perfidie qu'Hèrè lui suggère. Sur son ordre, Pallas Athènè pousse Pandaros à lancer, malgré la trêve suspensive des hostilités, une flèche agressive contre

1. *Iliade*, IV, 13.

2. *Ibid.*, 2-4.

3. *Ibid.*, I, 526.

4. *Ibid.*, III, 457-459 : « ... La victoire de Ménélas, cher à Arès, est manifeste ; rendez-nous Hélène, l'Argienne, et ses trésors avec elle... »

Ménélas qui comptait, sans défiance, sur la foi jurée. Voilà la convention traîtreusement rompue. La grande bataille si longtemps retardée semble immanquable; les deux armées sont en présence et brûlent d'en venir aux mains : les Achéens impatientes de venger la rupture du pacte, les Troyens sans espoir de paix après une telle violation des traités. Croirait-on qu'Agamemnon comprime ce bel élan pour passer ses troupes en revue et haranguer successivement les divers groupes, distribuant, à tort et à travers, l'éloge et le blâme. Il félicite Idoménée, Ajax et Nestor; il gourmande Menes-theus, Ulysse et Diomède. Les louanges sont aussi déplacées que les reproches. En pareille occurrence, sous le coup d'une sacrilège perfidie, les Achéens n'ont que faire d'encouragements pour courir au combat. Le poète ne vient-il pas de nous les montrer « ne respirant que la guerre¹ »? Quant à la réprimande, c'est un stimulant blessant pour des braves éprouvés comme Ulysse et Diomède. Est-ce raisonnable? Est-ce habile? Ulysse regimbe sous l'aiguillon et répond avec hauteur à l'outrage immérité. Agamemnon tâche de réparer sa maladresse et de fermer la blessure qu'il vient imprudemment d'ouyrir.

Après cette inutile revue de terre, qui a le double tort de ralentir l'action sans profit et de rappeler l'épisode voisin et presque semblable du *Catalogue* (qui est comme une revue maritime), la mêlée générale commence enfin! On respire après une si laborieuse attente. Cette première grande bataille de l'*Iliade*, engagée au IV^e chant (v. 422), prend fin avec le VII^e. Diomède en est le héros : il remplit de ses exploits brillants le livre V tout entier. Hécube (ch. VI) a beau supplier Pallas Athènè de briser la lance victorieuse du fils de Tydée, la déesse reste sourde à ses prières. On s'attend donc à voir reparaitre Diomède au livre VII; le poète, hélas! l'escamote sans adresse ni prestige². On s'attend du moins à voir redoubler la fureur du combat, et tout se termine piteusement.

1. *Iliade*, IV, 222.

2. « Athènè, au livre précédent (VI), avait refusé d'écouter les prières des femmes troyennes, qui lui demandaient de briser la lance de Diomède; or, malgré ce refus de la déesse, Diomède, en pleine victoire, disparaît de la scène. » (Croiset, *loc. cit.*, p. 133.)

après le début formidable d'une mêlée générale, par un combat singulier¹. En vérité, comment les Achéens osent-ils, sans nécessité, compromettre leur succès qui semblait assuré et confier le sort définitif de la journée aux hasards d'un second² duel entre héros? Comment peuvent-ils raisonnablement accepter un nouveau pacte, après celui qui a été si indignement rompu le matin même³? La lutte entre Hector et Ajax s'achève à l'avantage du héros de Salamine : le fils de Priam, blessé à la gorge d'où « jaillit un sang noir »..., tombe enfin à la renverse sous le choc d'une pierre énorme. Ajax allait l'achever quand les hérauts, sous un futile prétexte, « déjà la nuit commence et il est bon d'obéir à la nuit⁴ », séparent les adversaires, et le combat finit brusquement, non pas faute de combattants, mais de puissance inventive chez l'auteur du livre VII, qui ne savait comment dénouer, d'une manière digne d'elle, la furieuse bataille commencée au chant V. En tout cas, la victoire appartient au fils de Télémon, comme le constate le poète lui-même : « ... Les Achéens, aux belles cnémides, conduisirent Ajax, fier de sa victoire, au divin Agamemnon⁵. » Ainsi donc, après les exploits de Ménélas et de Diomède, c'est le triomphe d'Ajax. Depuis le commencement du chant III à la fin du chant VII, les Achéens ont marché de succès en succès. Mais alors, encore une fois, que sont devenus le serment et les ordres de Zeus, le serment qui garantissait la défaite continue des Achéens, tant qu'Achille ne serait pas apaisé par des hommages réparateurs; les

1. Cette furieuse bataille du livre V doit son dénouement mesquin à l'intervention d'Apollon et d'Athènes qui inspirent l'idée d'un combat *singulier* (singulier en effet en tout sens). C'est une machine poétique : *diu ex machina*.

2. Ce duel entre Hector et Ajax n'est qu'une froide répétition du premier entre Paris et Ménélas.

3. La prière à Zeus, que le poète met dans la bouche des Achéens avant la rencontre d'Ajax et d'Hector, est plus qu'étrange de la part de guerriers jusque-là pleinement victorieux : « Zeus, notre père... fais qu'Ajax soit vainqueur et obtienne une gloire brillante. Mais si tu aimes Hector et que tu t'intéresses à lui, dispense à tous deux une force et une gloire égales. » (*Iliade*, VII, 202-205.)

4. *Iliade*, VII, 282.

5. *Ibid.*, 312.

ordres, qui enjoignaient d'en venir « tout de suite » à une mêlée générale? Zeus, « père des dieux et des hommes », dont un simple clignement suffit à « ébranler le vaste Olympe¹ », est donc impuissant à faire exécuter ses décrets? Agamemnon, qu'on nous donne comme convaincu de la vérité des promesses divines, se montre, en parole, résolu à suivre l'impulsion de Zeus, en pratique, étourdi et inconséquent. Par un oubli injustifiable chez un homme qui a été si vivement frappé du Songe, il accepte, malgré l'avis du dieu, combat singulier sur combat singulier; par une candeur inconcevable dans un généralissime, il conclut pacte sur pacte, après une violation criante de la première convention, au milieu même des triomphes de son armée, dont il arrête, de gaieté de cœur, l'élan victorieux. De grâce, comment de pareilles incohérences ont-elles pu germer dans la tête du même poète, quand ce poète se révèle à notre admiration, par un coup de génie, au 1^{er} chant, modèle de narration épique d'une trame si unie et si fortement serrée?

Ily a plus. La mêlée générale, toujours annoncée, recule, sans cesse, comme un mirage trompeur. Cette comparaison, tout orientale, est même trop bienveillante; car si le mirage a son côté décevant, il a du moins un aspect enchanteur. Ici c'est une déception continue et croissante, sans compensation. M. Bougot a trouvé un euphémisme charmant pour qualifier le phénomène : « c'est l'art de retarder l'action. » Donnons-nous donc, pour résumer ce premier groupe de chants, le plaisir de l'admirer d'ensemble, comme M. Bougot nous y convie par cette exclamation engageante : « Voyez avec quel art la première bataille est sans cesse différée² ! » Voyons.

Un Songe envoyé par Zeus « vient promettre la victoire au chef de l'armée, et le *presser* d'engager la bataille³ ». Néanmoins, malgré sa confiance dans le Songe, Agamemnon, au lieu d'appeler ses troupes au combat, leur propose le rembarquement. Premier retard. Ulysse répare l'imprudence d'Agamemnon. Il faut agir, tous le sentent. Aussi Nestor, pourtant si peu pressé d'ordinaire, stimule le fils d'Atrée :

1. *Iliade*, I, 530.

2. Bougot, *loc. cit.*, p. 166.

3. *Ibid.*

« Ne perdons pas le temps à discourir¹. » Alors, « docile à ces conseils, Agamemnon, roi des guerriers, ordonna *sur-le-champ* aux hérauts, à la voix éclatante, d'appeler au combat les Achéens chevelus. Les hérauts crièrent, et les Achéens se rassemblèrent en *toute hâte*² ». Les dieux s'en mêlent. Athènè, portant l'égide glorieuse, « parcourt, le regard effaré, l'armée des Achéens en les excitant à marcher³ ». C'est une ardeur irrésistible. Leurs bataillons nombreux se répandent comme un torrent dans la plaine fleurie qu'arrose le Scamandre... « en face des Troyens qu'ils brûlaient d'exterminer⁴ ». La journée sera chaude. Comme pour refroidir l'enthousiasme, le poète imagine le long dénombrement naval. Nouvel arrêt. Après ce contre-temps, les deux armées s'avancent et « le combat semble imminent⁵ ». C'est une illusion. Une trêve est signée, et Pâris se mesure avec Ménélas. « Ici ce n'est pas un simple retard. » M. Bougot a raison, c'est un recul et le troisième. Ménélas sort vainqueur de l'épreuve. La bataille est finie avant d'avoir commencé. Que faire ? Le poète machine une odieuse perfidie, dont il se décharge lestement sur les dieux. Pandaros rompt la trêve à l'instigation d'Athènè, avec le plein agrément de Zeus. Voilà l'action péniblement renouée. « Les deux armées, qui étaient en présence, et certainement à peu de distance l'une de l'autre, vont sans doute en venir aux mains ; les Achéens reprennent leurs armes qu'ils avaient déposées, remontent sur leurs chars qui étaient restés près d'eux ; ils doivent être enflammés de colère, impatients de vengeance ; d'un autre côté, les Troyens, sentant qu'ils ont devant eux des adversaires implacables, ne songent plus à la paix et s'avancent rapidement... Dans une pareille situation aucun délai n'est possible. Cependant Agamemnon choisit ce moment pour passer les troupes en revue et haranguer les principaux chefs⁶. » Quatrième reculade. « C'est là certainement un *abus* du procédé

1. *Iliade*, II, 435.

2. *Ibid.*, 444.

3. *Ibid.*, 450-451.

4. *Ibid.*, 472-473.

5. Bougot, *loc. cit.*, p. 466.

6. *Ibid.*, p. 466-467.

qui est familier au poète. » C'est la conclusion de M. Bougot. Mais pour qu'elle soit légitime, l'auteur doit, modifiant ses prémisses, ne plus dire au début de son étude sur la première bataille de l'*Iliade* : « Voyez avec quel *art* elle est sans cesse différée ! » Car, en bonne logique, *ceci* contredit *cela*, fût-ce à une page de distance. Quand on arrive à constater l'*abus* dans la conséquence, on ne saurait poser en majeure l'*art* de différer *sans cesse*. Ainsi donc le poète retarde jusqu'à quatre fois la bataille promise. Manière, dira-t-on peut-être, de piquer l'attention, comme dans les tragédies en cinq actes. Non certes, mais vrai supplice de Tantale infligé au lecteur avide de tremper le bout des lèvres à la coupe toujours fuyante. Dans un drame bien mené, l'action marche, roule, se complique, s'enroule encore pour se dérouler enfin au cinquième acte. Ici, l'action n'est même pas engagée; à la place de péripéties intéressantes qui la fassent avancer, ce sont de languissants épisodes qui la font reculer. Nous sommes donc bien loin de la grande manière homérique, telle qu'elle nous est apparue, dans la bataille du chant XI, allant au but avec une entraîante rapidité. Nous venons de voir à l'œuvre les pâles imitateurs du poète primitif.

(*A suivre.*)

G. SORTAIS.

BULLETIN PHILOSOPHIQUE

La philosophie est envahie aujourd'hui, sur une vaste surface, par la lèpre du positivisme, dont les variétés les plus saillantes sont l'évolutionnisme, le phénoménisme et le hideux matérialisme. Mais il semblerait que le mal a enfin dépassé son moment critique et que l'on peut constater des signes de convalescence. Notre précédent bulletin a déjà signalé quelques symptômes de retour aux idées saines. Ces symptômes se sont montrés plus nombreux et plus significatifs pendant l'année qui s'achève. Nous allons en indiquer quelques-uns.

M. Émile Ferrière pouvait passer, croyons-nous, pour l'un des vulgarisateurs les plus dévoués du matérialisme en France. C'est sous ces traits que nous l'avons toujours présenté à nos lecteurs. Or son dernier ouvrage, intitulé *la Vie et l'Âme*, contient l'âme et Dieu dans ses conclusions les plus formelles. La vraie doctrine de l'âme est contenue, en effet, dans ces paroles qui servent de titre au chapitre VII : « La vie est un principe quant à l'origine ; — La vie est un résultat quant aux conditions de son fonctionnement. » Quant à Dieu, citons tout le passage où son existence est prouvée ; nous le prenons à la page 561 : « Puisque la science moderne a démontré que la terre est impuissante à donner directement naissance à la moindre moisissure ni au plus humble infusoire ; puisque, par les travaux de Pasteur, il est acquis que le point de départ de tout être vivant est un *germe*, il s'ensuit que l'origine de la vie sur le globe terrestre implique l'existence d'une *Cause première*. »

M. Hirn, qui a toujours cru en Dieu comme croient en lui tous les grands savants, ne craint pas de justifier sa foi dans ses ouvrages de physique céleste, réagissant ainsi contre la déplorable coutume de la science moderne qui pratique, sans l'admettre au fond, la non moins déplorable maxime de Laplace. De même que M. E. Ferrière trouve Dieu à l'origine de la vie, M. Hirn le trouve à l'origine du mouvement de l'univers, et il se plaît à proclamer ce résultat comme un résultat scientifique *inattaquable* (*Constitution de l'espace céleste*).

C'est la physiologie surtout qui est travaillée par le mal du phé-

noménisme. Là, on a pris en horreur le nom même de substance. On y parle de l'âme encore, mais c'est un mot commode pour le discours, sans valeur au fond. Voici cependant un physiologiste, M. Max Simon, qui affronte le courant. Il dit à la fin d'un ouvrage qu'il a publié sur *le Monde des rêves* : « Chaque fois que les combinaisons de la mémoire et de l'imagination sont voulues, ces combinaisons volontaires sont le résultat de l'action libre d'une puissance que les circonstances extérieures peuvent influencer, auxquelles l'instrument lésé peut mal obéir, mais qui, dans l'intégrité cérébrale, est la vraie maîtresse de ce clavier aux touches innombrables qui constitue la mémoire et l'imagination. Cette puissance, cette force, c'est l'âme humaine. »

Le père du phénoménisme n'est pas A. Comte, quoi que prétendent ses disciples, c'est Kant. Cette infirmité mentale prit naissance le jour où le philosophe de Königsberg imagina que les principes de la connaissance sont des formes de l'esprit. Schopenhauer, dans un opuscule intitulé *Critique de la philosophie kantienne* (M. A. Cantacuzène vient de le traduire en français et de l'imprimer à Bucharest), soutient que la philosophie de son maître n'a que cela de bon. C'est beaucoup d'indulgence. Mais, grâce à cette doctrine, tout objet connu devint, dans l'école de Kant, une simple apparence (*phénomène*), et il ne fut plus possible de savoir ce qu'il est en soi, d'atteindre la substance, l'être (*le noumène*). La métaphysique, qui est la science des raisons suprêmes de l'être, ne fut bientôt plus qu'un objet de mépris, de dérision. Mais il y avait là quelque chose de trop violent, de trop antipathique à la nature de l'esprit humain pour durer toujours. Les philosophes qui bornent leur horizon aux alentours de la physiologie savent seuls en prendre leur parti, moyennant un procédé médiocrement honorable pour leur intelligence : ils n'y pensent jamais. Les autres disciples de Kant commencent à faire les efforts les plus louables pour sortir d'une situation où ils étouffent. Il y en a, et ce ne sont pas les moins distingués, qui, se persuadant que le phénomène marque la limite dernière des facultés de la connaissance, se jettent au delà dans les bras de la foi chrétienne. D'autres, plus raisonnables, s'appliquent à renverser la barrière, et l'on ne peut qu'applaudir à leurs tentatives diversement heureuses.

Cependant, si l'on en croit un jeune professeur de l'Université de Genève, M. Gourd (*le Phénomène, esquisse de philosophie générale*), cette distinction n'est pas nécessaire, car il n'est pas impossible, d'après lui, de faire fort bon ménage avec le phéno-

mène tout seul. Lui-même résume toute son étude en ces termes : « Nous avons trouvé dans le phénomène plus d'éléments distincts qu'on ne lui en accorde d'ordinaire. Au point de vue de l'existence, nous y avons trouvé de l'être et du non-être, et par conséquent la distinction des faits ; au point de vue des circonstances, nous y avons trouvé du psychique et du physique, de l'effectif et de l'intellectuel, du matériel et du formel, et par conséquent la distinction des moments ; au point de vue de l'essence, nous y avons trouvé du différent et du ressemblant, et par conséquent la distinction du faux. » M. Gourd ajoute implicitement : « Que vous faut-il de plus ? » Nous lui répondrons que, s'il nous manque quelque chose, il a, lui, quelque chose de trop : sa naïveté. Il ne voit pas que ses concessions à l'apparence sont des emprunts à la réalité : il a renversé la barrière sans s'en apercevoir. Preuve évidente que lui aussi manquait d'air et que le kantisme est une situation intolérable.

M. Paul Dubuc, ancien élève de l'École normale, s'est proposé de chercher précisément une voie pour sortir du phénomène. Tel est, en effet, le sens de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre d'*Essai de méthode en métaphysique* ; car, d'après lui, la métaphysique est la science du noumène, c'est-à-dire de l'essence et de la réalité des êtres, « qu'il s'agisse de la nature, de l'âme ou du premier principe du monde ». Or, ce grand objet n'est point hors de la portée de notre esprit, pourvu qu'on l'aborde du bon côté. Ainsi, la connaissance de l'âme ne s'obtient point par l'application des formes kantienne : c'est un effet de l'intuition du sujet se percevant immédiatement lui-même, et prononçant dans son intimité : « Je suis. » La connaissance de Dieu ne se dégage pas aussi facilement des opérations de l'esprit. Sans entrer dans les analyses savantes auxquelles M. Dubuc soumet les divers procédés employés par les philosophes pour atteindre l'absolu, contentons-nous de faire observer que sa méthode à lui consiste à chercher Dieu dans la synthèse de la nature de la perfection avec la nature de l'absolu. Il ne rentre pas dans notre sujet d'en examiner la valeur. La réaction contre le phénoménisme est évidente ; c'est tout ce que nous voulons signaler.

Une doctrine presque semblable sur le même sujet est exposée, qui le croirait ? dans la *Revue philosophique*, organe principal des phénoménistes en France (mars et juillet 1889). M. F. Evellin, auteur de ce travail, va même plus loin que M. Dubuc : il soutient que la notion de l'absolu est donnée déjà par le phénomène. « Il ne faut, dit-il, exclure ni l'être ni le phénomène, parce qu'ils

sont donnés l'un et l'autre, et si l'on ose dire, l'un dans l'autre. » Cette petite phrase suffit pour renverser la construction que Kant a si péniblement élevée et que tant de gens admirent sous le nom de *Critique de la raison pure*.

M. Félix Cellarier ne s'embarrasse ni dans le phénomène ni dans le noumène. Son petit ouvrage intitulé *Études sur la raison* fait le plus grand honneur à son intelligence. Voici comment il établit la certitude de nos connaissances. Il constate que le jugement *concret* précède toujours l'idée, qui est une abstraction et qui en dérive. Nous avons l'idée du *moi*, celle d'existence, parce que nous les avons tirées du jugement : *j'existe*. De même l'idée d'absolu, nous l'avons tirée d'un jugement concret. C'est à démontrer ce point en particulier que M. Cellarier consacre principalement son livre. Il en conclut que nous sommes originairement en rapport avec l'être, avec le réel, avec l'absolu : le scepticisme objectif n'a plus de fondement.

Nos lecteurs, pour la plupart du moins, trouveront bien subtiles ces spéculations : elles sont pourtant d'une importance souveraine dans les controverses dont la philosophie est aujourd'hui le théâtre. Un philosophe, que M. Fonsegrive présente au public de la *Revue philosophique*, s'est tracé, pour arriver à la vérité, une voie plus simple et cependant fort originale. Si « rien n'est beau que le vrai », il n'est pas moins incontestable que le vrai seul est bon. C'est de ce principe que M. Serre tire toute la philosophie de son livre, intitulé *À la Recherche du vrai*. Il en déduit d'abord cette conséquence que tout système philosophique qui conduit logiquement à la violation de la morale, c'est-à-dire du bien, est nécessairement faux. À l'aide de ce criterium, M. Serre réduit successivement en poussière la plupart des théories philosophiques. Une seule doctrine résiste, c'est celle qui croit à l'âme et qui adore Dieu.

Il serait facile de démontrer par le même moyen que la philosophie et la théologie ne perdent rien à rester unies. M. Barthélemy Saint-Hilaire prêche lui aussi cet accord et publie à cet effet une sorte de memorandum avec le titre de *Philosophie dans ses rapports avec les sciences et la religion*. Mais l'accord, pour ce rationaliste incorrigible, c'est la soumission de la religion aux idées branlantes de son maître Cousin.

Un philosophe anglais, E. R. Clay, ne craint pas de recourir à l'Évangile pour éclairer, sinon toute la philosophie, du moins ce qu'elle a de plus délicat, le libre arbitre. C'est le sujet même d'un gros livre imprimé depuis quelque temps déjà sous le titre un

peu singulier de *l'Alternative*. M. Clay vient de reprendre la même thèse dans la *Revue philosophique*, se proposant de défendre *le sens commun contre le déterminisme*. D'après lui, le libre arbitre est un fait, mais rien ne l'explique sinon l'abnégation évangélique. Considéré dans son fond, l'acte libre est un sacrifice, le renoncement à quelque convoitise. Il est toujours bon : l'acte mauvais n'est pas proprement libre, mais il l'est seulement dans un refus préalable d'abnégation de la part de la volonté. Nous pensons qu'il y a beaucoup de vrai dans cette doctrine. Malheureusement, celui qui le premier a su la concevoir ne croit pas à la divinité de Jésus-Christ dont l'Évangile a été sa lumière.

M. Paul Janet reconnaît hautement une profonde philosophie dans les mystères de l'Évangile. La *Revue philosophique* publie, sous son nom, une série d'articles, dont le dernier paru s'occupe *des rapports de la philosophie et de la théologie*. Là, le célèbre professeur de la Sorbonne expose, avec l'exactitude, ou a peu près, d'un théologien, le dogme des trois grands mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, montrant que, s'ils sont au-dessus de la raison, ils n'ont rien qui y soit contraire. En même temps, il fait voir comment ces vérités de foi contiennent une métaphysique parfaitement liée où les problèmes les plus ardu de la philosophie trouvent une solution. Après cela, nous ne pouvons qu'applaudir aux paroles par lesquelles il termine : « Je voudrais, dit-il, tirer une conclusion pratique de cette étude : c'est que je crois peu philosophique de laisser entièrement de côté, comme n'ayant rien à apprendre aux philosophes, l'étude de la théologie. Je crois, au contraire, qu'un philosophe qui entrerait dans cette étude en retirerait du profit. Je voudrais que les théologiens eux-mêmes en revinssent aux fortes études théologiques et ne craignissent pas plus que leurs anciens d'en tirer de savantes conceptions philosophiques. Au moins, au point de vue historique, l'histoire savante de la théologie serait un complément utile à l'histoire de la philosophie. » Ajoutons que la comparaison des deux histoires montrerait : d'une part, les meilleurs esprits du monde luttant d'efforts pour atteindre la vérité philosophique, et néanmoins s'épuisant à produire des systèmes en eux-mêmes souvent bien imparfaits et toujours opposés les uns aux autres; et d'autre part, une doctrine, la plus parfaite que la philosophie ait connue, se répandant sur la terre dans les plus hautes et les plus humbles intelligences, s'y faisant accepter jusqu'en ses moindres détails, sans avoir jamais été conçue dans une tête d'homme, sans avoir été jamais soumise à aucune retouche,

et sans avoir jamais été discutée, sinon pour être reconnue et constatée dans les textes épars où elle avait été d'abord déposée. C'est là un fait bien étrange et bien digne de la méditation d'un esprit sérieux. Nous pensons que M. P. Janet, s'il voulait bien pousser jusque-là « son étude », reconnaîtrait bien vite que ce fait n'est pas un fait humain.

Du reste, l'histoire de la religion est bien plus intimement mêlée qu'on ne le croit généralement à l'histoire de la pensée contemporaine. Nos philosophes, même les plus incrédules, sans qu'ils s'en doutent sont aux trois quarts chrétiens. La société tout entière est pétrie de christianisme. M. C. Charaux qui, pour l'honneur de la philosophie, n'est pas seulement chrétien aux trois quarts, constate ce fait dans l'excellent petit volume qu'il vient de publier sous le titre de *Pensées sur l'histoire*. « Tous les peuples chrétiens, dit-il, malgré les différences profondes qui naissent des langues, des origines, des races, des intérêts, du climat, se ressemblent par le fond de leur âme. S'il arrivait, chose impossible, que la vie chrétienne tarît en l'un d'eux et qu'il ne restât plus rien en lui du christianisme, il serait, en moins d'un siècle, hors de la civilisation moderne. »

La philosophie reçoit de la religion bien plus qu'elle ne conquiert par elle-même. En voici un témoignage nouveau en matière fort antique. « Lao-Tseu, qui devança en Chine l'œuvre de Confucius, avait rapporté de l'Inde une notion très remarquable de la divinité. Le mot par lequel il la désigne et que nous avons dû citer déjà, *Tao*, n'est qu'un mot impuissant, dit-il lui-même. « Il « existe, disait Lao-Tseu, un être suprême qui a fécondé le chaos « de la possibilité primitive et qui en a fait sortir les éléments, ainsi « que tous les êtres et tous les corps visibles. Je ne sais pas son « nom, infiniment supérieur à toute créature, mais je le désignerai « par ses attributs les plus frappants : je le nomme donc Tao. » Pauthier remarque que ce mot *Tao*, des spiritualistes chinois, est naturellement identique au mot grec *θεος*, dont les Latins ont fait *Deus*, et les Français *Dieu*. Il aurait pu ajouter que le sens de « raison suprême, pensée et parole éternelle », attaché à ce mot par Lao-Tseu est exactement le même qu'attacha au mot *λογος*, *verbum*, sept cents ans plus tard le plus profond apôtre du christianisme. » Ainsi parle M. Silvestre, professeur à l'École libre des sciences politiques, dans les *Annales* de cette école, où il commence une étude bien remarquable au point de vue philosophique sur le *Droit annamite*. Il ajoute en note : « On découvre, plus on approfondit ces études, un fonds commun à toutes les re-

ligions d'aujourd'hui, évidemment issues d'une religion unique, primitive. »

Mais il ne faut pas s'y méprendre, les phénoménistes n'ont pas encore désarmé. Ce sont des philosophes à qui manque surtout l'esprit philosophique, et qui sont absolument rebelles aux meilleures raisons de la philosophie. Le professeur Beaunis, l'un des plus distingués représentants de l'école, vient de publier un in-octavo sur *les Sensations internes*. C'est un petit chef-d'œuvre dans le genre macédonien. Nous y remarquons cependant une citation intéressante sur les amputés.

Un autre membre non moins important et infiniment plus fécond de la même école porte le nom de F. Paulhan et l'imprime presque chaque mois dans la *Revue philosophique*. Cette publicité ne lui suffisant pas, il vient de mettre au jour un volume de cinq cent quatre-vingt-huit pages, avec ce titre : *l'Activité mentale et les éléments de l'esprit*. C'est beaucoup de papier perdu. L'auteur s'évertue à composer l'esprit avec des sensations, des idées et des tendances douées d'activité propre, comme le chimiste compose un sel avec des éléments doués d'affinité. L'esprit, suivant ce verbeux philosophe, est une résultante de phénomènes.

Déjà leur chef à tous, M. Ribot, avait tenté la même opération sur la volonté. Il a réitéré dernièrement sa tentative sur l'attention, qui, du reste, n'est qu'une forme de la volonté. « L'attention, dit-il, n'est pas une faculté, un pouvoir spécial (il ne reconnaît en l'homme rien de semblable), mais un état intellectuel prédominant, par suite de causes complexes (lisez : phénomènes physiologiques) qui déterminent une adaptation courte ou longue. »

Nous regrettons beaucoup d'avoir à classer parmi les tenants de cette pauvre doctrine M. Pierre Janet, qui certes par les qualités de son esprit mérite beaucoup mieux. Mais son *Automatisme psychologique*, qui vient de paraître, ne nous permet pas de procéder autrement. Le sujet de son livre est l'étude de certains phénomènes que présentent les hypnotiques, et où la personne soumise à l'expérience semble double. M. Janet entreprend d'expliquer cette bizarrerie, et voici la théorie qu'il imagine. Il suppose, avec M. Paulhan, que les phénomènes psychiques sont doués d'affinités diverses qui les portent à se grouper. Généralement, il n'y a qu'un centre de cristallisation, et partant, qu'une seule personne. Mais il arrive quelquefois que le groupe unique se disloque et qu'il se forme deux groupes secondaires; alors deux personnes se

rencontrent dans le même individu. C'est ingénieux, mais à la manière de ces sauvages qui s'expliquaient les phases de la lune en la faisant dévorer par les souris, et en la faisant repousser tour à tour chaque mois. Nous nous réservons de revenir sur cette question et de la traiter avec le soin qu'elle mérite.

Les phénoménistes se distinguent par leur méthode non moins que par leurs idées. La statistique est un de leurs grands moyens d'investigation. Nos lecteurs se rappellent peut-être les singuliers résultats où des savants de cette école sont arrivés par cette voie au sujet des criminels. L'un de ces criminalistes, C. Lombroso, est aussi *psychiatre* (c'est l'horrible qualité qu'il se donne et qui désigne un médecin des *psychoses*, c'est-à-dire des maladies mentales). Il s'est flatté de résoudre, par les mêmes procédés, le problème de l'essence du génie. *L'Homme de génie* est le gros et grotesque volume où il a résumé les travaux entrepris par lui pour cet effet. Un M. Colonna d'Istria, agrégé de l'Université de France, vient de le traduire dans un français que M. Colonna d'Istria seul parle sur la terre. Le psychiatre se garde bien de nous dire quelle idée il met sous le mot de *génie*. Il accumule les faits où, d'après lui, le génie est en cause; mais comment s'en rendre compte? Après tout, qu'importe? Sa conclusion est telle qu'on n'a pas lieu de regretter de n'avoir pu apprécier les prémisses. La voici résumée en deux mots: « Le génie est une folie épileptique. » Observons, en passant, qu'il accorde une place d'honneur, parmi ses fous, à M. Renan, qui, d'après lui, appartient à une famille distinguée par de nombreuses maladies mentales. Il ne s'est rien réservé pour lui-même, mais son livre présente maints symptômes qui condamnent cet excès d'abnégation.

Signalons avant de finir quelques ouvrages dont les auteurs n'arbovent pas bien visiblement leur drapeau.

L'Esthétique du mouvement, publié par M. Souriau, professeur de philosophie à Lille, semblerait, si l'on s'en rapportait au titre, avoir pour objet l'étude du beau, en tant qu'il est exprimé par les mouvements de l'homme et des autres êtres sensibles. C'est bien ce qu'a prétendu l'auteur et ce qu'il traite en plus d'un endroit de son livre. Mais il n'est pas douteux qu'il fait surtout œuvre de psychologue. Sauf la déviation du but, cette œuvre est vraiment remarquable, nous allions dire excellente; elle est pleine d'observations et d'idées nouvelles et justes.

M. Joyau, chargé de cours à la Faculté d'Aix, a repris la question du libre arbitre dans un livre qu'il intitule *Essai sur la*

liberté morale. Il prend à partie les partisans modernes du fatalisme ou déterminisme, qui prétendent supprimer la liberté au nom de la science, et il réduit sans peine à néant leur argumentation. Mais, chose étrange ! il ne ménage pas ses critiques aux partisans du libre arbitre, dont la thèse lui semble mal établie. Pour lui, il n'y a pas de liberté du mal, et il définit la liberté « le pouvoir que possède l'homme de faire le bien volontairement et en connaissance de cause ». Mais M. Joyau semble avoir oublié que, si le mal moral n'était pas un abus de la liberté et par conséquent un acte libre, il n'y aurait plus de mal moral.

Voici maintenant trois ouvrages qui se rapportent plus spécialement à l'histoire de la philosophie. Le premier, œuvre d'un savant ingénieur, porte pour titre *le Procès de Socrate*. Il est, en effet, de mode de reviser de temps en temps ce vieux procès. M. G. Sorel soutient, si nous avons bien compris, que Socrate était un révolutionnaire, et méritait de ce chef de boire la ciguë. Mais c'est là le moindre intérêt du livre de M. Sorel. L'ingénieur philosophe y passe en revue, à propos du procès, la pensée grecque au temps de Socrate, si l'on peut ainsi parler, et l'on est tout surpris de la quantité de pensées qu'il tire à ce sujet de sa propre tête. Elles n'ont pas toutes même valeur ou même intérêt ; elles ont de plus le tort de se présenter trop souvent sous la forme de sentences sans considérants. Mais, en somme, cette richesse plaît et instruit. Nous blâmons cependant M. Sorel de manquer de respect envers les plus grands noms de la philosophie, et de jurer, comme on disait autrefois dans l'école, sur la parole de Proudhon et celle de Renan. Le premier était un esprit faux, et le second mériterait à peine d'enseigner la philosophie à M. Jourdain.

Après Socrate, Platon ; le disciple après le maître. M. Cazac entreprend de réfuter la théorie de Platon sur les idées. La question préalable est de savoir quelle est cette théorie. M. Cazac s'en rapporte sur ce point à la parole d'Aristote. Nous pensons que, réduite à ces termes, la fameuse théorie n'a pas besoin d'être renversée, elle est par terre depuis bien des siècles. M. Cazac aurait donc fait une œuvre assez inutile en publiant sa *Polémique d'Aristote contre la théorie platonicienne des idées*, s'il n'avait ajouté à sa brochure un appendice aussi long que l'ouvrage lui-même. C'est là, pour nous, qu'est la valeur et l'intérêt incontestable de sa publication. On y remarquera surtout un tableau méthodique et lumineux de la connaissance d'après Aristote. Nous recommandons pareillement la note où il résume les idées de ce philosophe sur Dieu.

On peut dire qu'Épicure vient, lui aussi, d'être remis sur la scène historique, non pas directement, mais en la personne de son plus singulier disciple, Gassendi; car on sait que ce prêtre, resté orthodoxe, qui combattait Aristote et Descartes, se mit à l'école du plus pauvre philosophe de l'antiquité, en tâchant d'accommoder à sa foi la doctrine matérialiste de son maître. M. Félix Thomas, autre professeur de philosophie universitaire, s'est proposé de refaire une réputation à l'épicurien provençal; de ce dessein, *la Philosophie de Gassendi* est le fruit. C'est, de fait, une histoire très sagement conduite des idées de Gassendi en matière philosophique. Mais quant à tirer ces idées de la médiocrité, quant à y montrer l'empreinte d'une intelligence supérieure, non, M. Thomas n'y a pas réussi. Gassendi n'est pas sans mérite littéraire comme critique; il est nul comme penseur: il peut rester dans l'oubli où il est enseveli, sans le moindre dommage pour l'esprit humain.

J. O. B.

BULLETIN THÉOLOGIQUE

L'âge de la première communion (suite).

Les observations suivantes ont été adressées à la direction des *Études* :

« Les *Études religieuses* publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus contiennent dans leur numéro de ce mois d'août une appréciation d'actes épiscopaux qui ont une sérieuse importance. Cet article a pour titre : *L'âge de la première communion*.

« L'auteur constate à plusieurs reprises dans ce court travail que les avis sont partagés sur la question suivante : Est-il à propos de fixer un âge et des conditions spéciales pour la première communion des enfants? Il constate que d'un côté se trouve la presque totalité des évêques de France. Tous, ou à peu près, depuis quatre-vingts ans, ont déterminé à quel âge et dans quelles conditions doit se faire la première communion. Aussi le cardinal Lavigerie pouvait-il écrire, il y a deux ans, au cardinal préfet de la Congrégation du Concile : « La cause à laquelle s'intéresse l'évêque « d'Annecy est la cause de tous les évêques de France. » — Notre Saint-Père le pape Léon XIII a joint l'autorité de sa parole à celle de tant d'ordonnances épiscopales. — De l'autre côté, nous dit l'auteur de cet examen, se trouvent la plupart des théologiens.

« Quelles sont les conclusions auxquelles veut arriver le canoniste qui a écrit ces pages? Elles sont enveloppées dans des formes respectueuses et pleines, d'onction, mais peuvent se résumer ainsi : les curés feront bien en obéissant, ils feront beaucoup mieux en n'obéissant pas.

« Il dit, en propres termes : « Les curés qui ne tiendraient point compte des ordonnances épiscopales relatives à « l'âge de la première communion, et y admettraient avant l'âge « bon nombre des enfants qu'ils préparent, auraient pour eux la « plupart des théologiens... Ils obéiraient à leur conscience en « faisant observer à ces enfants le précepte de la communion pascale. »

« Pour nous, nous nous demandons quelle peut être la raison de ce partage entre les théologiens et quelques curés d'un côté,

les évêques et le Pape de l'autre côté sur cette question pratique?

« La raison est toute en ceci :

« Les théologiens voient des textes ; les curés voient des individus, des intérêts locaux ; les évêques et le Pape voient des âmes et embrassent du regard des intérêts généraux. Cela est plus vrai surtout du pape Léon XIII. C'est, en effet, le caractère propre de son génie de s'élever tout d'abord, dans l'examen de chaque question, à l'idée qui la domine et qui doit conduire à la solution des difficultés qu'elle présente.

« Les théologiens s'arrêtent aux principes ; ils se tiennent, et par état, isolés des applications de ces principes, ils préfèrent ne point examiner les nuances innombrables qu'offre la vie de société. Les curés sont parfois sollicités ou par la considération des égards qu'ils croient devoir à telle ou telle famille, ou par leurs convenances personnelles dans la distribution des périodes de travail et de repos pendant l'année. Mais les évêques ont à gouverner. Et gouverner, c'est tempérer, combiner les diverses prescriptions des lois, selon cet ensemble de dispositions constamment variables des esprits et des choses que l'on appelle les circonstances de temps et de lieux.

« Les théologiens sont dans leur rôle en maintenant, de leur mieux, intact, le point de départ, l'idée première des lois. Mais les évêques sont dans le leur lorsqu'ils apportent à chaque situation nouvelle où se trouvent forcément placés leurs diocésains le remède que leur suggèrent leur sagesse et leur expérience.

« Nous devons encore observer que les théologiens des deux derniers siècles (les plus modernes ne font que les copier, ou alléguer leur autorité et additionner leurs noms), les théologiens des deux derniers siècles se plaçaient à un tout autre point de vue que celui où l'on est amené à se placer aujourd'hui. Ils se mettaient, comme l'avaient fait les Pères des conciles de Latran et de Trente, en présence des bénéficiers à charge d'âmes qui n'observaient point les lois de la résidence, qui se rendaient coupables de négligences qui paraissent aujourd'hui à peine possibles, et ils leur disaient : Vous devez vous occuper des enfants, vous devez administrer les sacrements aux enfants dès qu'ils sont capables de les recevoir. Actuellement, ce n'est pas le prêtre que considère le législateur ; le prêtre remplit très généralement ce devoir de l'instruction des enfants. D'ailleurs, les relations entre la paroisse et l'évêque sont aussi faciles, aussi fréquentes de nos jours, qu'elles étaient difficiles et rares autrefois, et le prêtre

coupable de négligence serait immédiatement averti et contraint à remplir les obligations de sa charge.

« Ce sont les enfants eux-mêmes, ce sont leurs parents surtout, ce sont les maîtres et maîtresses des écoles qui attirent les regards de l'évêque. Ils voient des parents qui se soucient de moins en moins de l'éducation religieuse de leurs enfants, et qui, de concert avec les maîtres et maîtresses, appellent de tous leurs vœux le moment où l'enfant sera, par sa première communion, dégagé de l'obligation de suivre exactement les catéchismes. Il voit ailleurs des enfants qui peuvent réciter couramment les réponses du catéchisme et ont une connaissance suffisante de l'histoire sainte pour leur âge, mais qui n'ont aucune habitude de la prière, aucun esprit de religion.

« C'est là une situation nouvelle créant des besoins nouveaux, et faisant à l'évêque des obligations nouvelles.

« Reste une considération qui touche vivement l'auteur de l'article inséré dans les *Études*. Il dit : De tels règlements font des victimes. Pourquoi l'enfant disposé, cette année, à recevoir la sainte communion, devra-t-il attendre pendant un an, pendant deux ans, que ses camarades aient acquis, eux aussi, les connaissances nécessaires ?

« Nous répondons : Parce que la vie commune, parce que la vie sociale, offrent, à la fois, des avantages et des inconvénients.

« Vivre à la ville offre certains avantages au citoyen, mais diminue singulièrement sa liberté d'action.

« Vivre dans une communauté religieuse est assurément chose bienfaisante ; mais saint Berckmans nous dit que cette vie commune était en même temps sa plus grande pénitence. Tel scolastique de la Compagnie de Jésus qui aurait été admis, s'il était resté dans le monde, à la communion quotidienne, sera certainement privé de ce bonheur parce qu'il s'est fait religieux.

« De même, cette petite fille reçoit de grands avantages de ce fait qu'elle suit les exercices de paroisse, de ce qu'elle prend part aux chants des autres enfants et entend si fréquemment des instructions qui, à coup sûr, ne seraient point données à elle seule : en retour de ce qu'elle doit à la communauté, elle est obligée d'aliéner une partie de sa liberté. C'est la loi de ce monde.

« En somme, à l'opinion du gros des théologiens, — appartenant pour la plupart à une autre époque et à d'autres pays, — nous préférons ce jugement du Pape actuellement régnant et disant, le 17 décembre 1887, à Mgr l'archevêque de Chambéry : « Les temps « sont changés. Si j'étais encore évêque de Pérouse, je ferais ce

« que vous faites en France. Ce serait un grand bien pour l'Italie
 « si l'usage de la première communion solennelle s'y introdui-
 « sait. »

« UN VICAIRE GÉNÉRAL. »

Voici ce que l'auteur de l'article en question a cru devoir répondre :

« Je remercie M. le vicaire général de ses observations ; elles me fournissent l'occasion d'expliquer mieux quelques points que j'avais cru exposer avec toute la clarté désirable, mais qui paraissent n'avoir pas été suffisamment compris.

« Je ne me suis point permis de donner *une appréciation d'actes épiscopaux* ; je n'ai fait que reproduire le jugement rendu sur ces actes par la Sacrée Congrégation du Concile et qu'en étudier la portée doctrinale. C'était mon droit : on veut bien reconnaître que j'en ai usé avec respect ; même on trouve que j'y ai mis de l'onction. Je n'avais pensé qu'au respect. Sans doute, à mon insu, la suavité du sujet aura un peu tempéré l'aridité scolastique : Notre-Seigneur Jésus-Christ pressant sur son divin cœur les enfants que le zèle excessif des apôtres éloignait de lui, et disant : *Sinite parvulos, et nolite eos prohibere ad me venire* (Matth. XIX), c'était de quoi inspirer des pages onctueuses. Je n'ai pourtant cherché que l'exactitude théologique.

« M. le vicaire général ne me reproche pas d'en avoir manqué. Mon tort serait d'avoir mis d'un côté les théologiens, de l'autre les évêques. Oh non ! je n'oppose point la théologie à l'épiscopat : ce serait faire injure à l'un et à l'autre. Il se rencontre que presque tous les théologiens cités dans mon bulletin sont des évêques, et quels évêques ! Vous y voyez saint François de Sales, saint Alphonse de Liguori, Benoît XIV, Pie IX ; vous y voyez les conciles d'Albi, d'Auch, de Toulouse. Je n'ai nommé que trois auteurs qui n'ont pas eu la consécration épiscopale : Roncaglia, mais saint Alphonse le prend sous son patronage ; Lugo, mais sa pourpre lui donne rang parmi les princes de l'Église ; enfin saint Thomas, dont le pape Léon XIII a tant recommandé la doctrine à tous les évêques du monde chrétien. Voilà mes autorités.

« Mais on m'objecte : « Les théologiens des deux derniers siècles se plaçaient à un tout autre point de vue que celui où l'on est amené à se placer aujourd'hui. Ils se mettaient, comme l'avaient fait les conciles de Latran et de Trente, en présence des bénéficiers à charge d'âmes, etc. » (Voyez ci-dessus.) Eh bien ! il faut revenir au point de vue des conciles de Trente et de

Latran : ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Congrégation du Concile, dans cette clause que M. le vicaire général me semble avoir perdue de vue : *Modus est, ne Episcopus parochos prohibeat ab admittendis ad primam communionem iis pueris de quibus certo constat eos ad discretionis ætatem JUXTA CONCILIORUM LATRANENSIS IV ET TRIDENTINI DECRETA pervenisse.*

« J'aurais eu un tort beaucoup plus grave, celui de pousser le clergé à l'insubordination. D'après M. le vicaire général, mes conclusions « peuvent se résumer ainsi : Les curés feront bien en « obéissant, ils feront beaucoup mieux en n'obéissant pas ». J'aurais dit en effet « en propres termes : Les curés *qui ne tien-* « *draient point compte des ordonnances épiscopales relatives à* « *l'âge de la première communion...* auraient pour eux la plupart « des théologiens, etc. » (Voir ci-dessus.) — Cette imputation, je la repousse avec toute l'énergie de mon âme. Où donc ai-je dit, et dit en propres termes, le membre de phrase que je viens de souligner ? Voici ce que j'ai dit : « Si un ou plusieurs curés ju- « geaient qu'un bon nombre des enfants qu'ils préparent à la « première communion sont dès l'âge de dix ou onze ans capables « et même obligés de la recevoir, ils auraient pour eux la plupart « des théologiens. » Si M. le vicaire général contestait la vérité de cette proposition, je le renverrais à saint Alphonse (lib. VI, n. 301, *Sed hic dubitatur*, 1). Mais il convient que j'ai les théologiens pour moi, et il estime que leur point de vue, qui est celui des conciles de Latran et de Trente, doit être abandonné. Lequel de nous deux pousse à la désobéissance ? Je n'ai pas dit, moi, que les curés du diocèse d'Annecy fussent en droit de faire ce que leur évêque leur a défendu. Qu'est-ce, en effet, qu'il leur défend ? Est-ce d'admettre au sacrement de l'Eucharistie les enfants qui auraient l'âge de discrétion avant douze ans révolus ? Point du tout : il a déclaré lui-même que les curés peuvent donner à ces enfants *la communion* sans solennité, il les laisse juges des cas où ils doivent le faire et s'en remet à leur conscience. Ce qu'il défend, c'est de les admettre sans sa permission à *la communion solennelle*. « Le « curé, dit-il en citant une réponse venue de Rome, peut donner « la sainte communion à un enfant qu'il regarde comme suffisam- « ment instruit, et qui dit avoir l'intelligence de l'acte qu'il ac- « complit, mais d'une manière privée, et sans aucune solennité « ou publicité. Mais quand il s'agit de donner aux enfants la sainte « communion *en la forme publique et solennelle* qui est usitée « dans les églises de France, le curé doit se conformer à l'ordon- « nance épiscopale. » Et il ajoute : « Nous avons nous-même, et

« à peu près dans les mêmes termes, posé cette exception. »
(Lettre de Mgr l'évêque d'Annecy à son clergé, le 29 août 1888.)

« Et quand même Sa Grandeur n'aurait pas fait une déclaration si nette, sa loi n'aurait pas pu être prise dans un autre sens. Car, d'une part la Sacrée Congrégation du Concile ne l'a confirmée que dans une certaine mesure, *juxta modum*; elle veut : « Que l'évêque « n'empêche pas les curés d'admettre à la première communion « les enfants qu'ils savent avoir atteint l'âge de discrétion, selon « les décrets du quatrième concile de Latran et du concile de « Trente. » D'autre part, le Souverain Pontife a déclaré que ces mots à la première communion ne doivent pas s'entendre de la première communion solennelle : d'où il suit qu'un évêque peut, si les circonstances l'exigent, empêcher les curés d'admettre à la première communion *solennelle* certains enfants qui auraient pourtant l'âge de discrétion.

« Or, ai-je dit que les curés pouvaient, malgré la défense de leur évêque, admettre à la première communion *solennelle* les enfants qui n'auraient pas l'âge fixé par lui? Non certes; j'ai dit au contraire que cette solennité, cette cérémonie particulière, tombe sous le pouvoir législatif des évêques, qu'ils ont le droit d'en exclure tels ou tels enfants. Il est vrai que j'ai insisté sur cette clause, omise je ne sais par quel oubli dans la lettre où Mgr l'évêque d'Annecy a publié le jugement de la congrégation romaine : *attentis locorum ac temporis circumstantiis*; mais cette restriction ne pouvait manquer d'être dans la pensée de Sa Grandeur. Ce que j'ai dit, et je l'ai dit avec Mgr Isoard et le cardinal préfet de la Congrégation du Concile, c'est qu'un curé peut admettre, sans la permission de l'évêque, à la communion non solennelle un enfant qu'en sa conscience il regarde comme suffisamment instruit. J'ai ajouté que si un curé peut le faire pour un enfant, plusieurs curés peuvent le faire pour plusieurs enfants : cela est de toute évidence. Le seul point sur lequel mon opinion diffère de celle de Sa Grandeur, c'est qu'elle juge tout à fait exceptionnel le cas où un enfant aurait atteint l'âge de discrétion avant douze ans révolus, au lieu que je pense avec la plupart des théologiens que c'est le cas ordinaire. Au reste, le sage prélat se garde bien de formuler son opinion comme une loi; il ne la propose qu'avec beaucoup de réserve et de modération. Voici ses paroles : « Messieurs les curés ont le « droit d'admettre à la communion pascale un enfant n'ayant point « pris part à la première communion de l'année précédente, et « qui leur paraît réunir toutes les conditions exigées par la théologie pour la réception du sacrement de l'Eucharistie. Il com-

« munierait alors avec ses parents, avec les autres paroissiens, sans aucune cérémonie qui distinguât sa communion de celle des fidèles. Mais il semble que cette exception ne pourrait être justifiée que par des circonstances tout à fait particulières. Car ce serait priver, etc. » J'ai cité la suite dans mon bulletin du mois d'août dernier, page 672.

« Me voilà donc en règle avec les ordonnances de Mgr l'évêque d'Annecy; loin d'engager les curés à s'en affranchir, j'ai dit qu'ils doivent les observer dans le sens qu'il leur a donné lui-même d'après les réponses émanées du Saint-Siège. M. le vicaire général est-il aussi bien d'accord avec les décrets du quatrième concile de Latran et du concile de Trente? Ils exigent que l'enfant communie à Pâques dès qu'il est arrivé à l'âge de discrétion; selon lui les enfants qui ont l'âge de discrétion avant douze ans révolus doivent attendre cette limite un an, deux ans s'il le faut. Et pourquoi? Pourquoil'enfant disposé cette année à recevoir la sainte communion devra-t-il attendre pendant un an, pendant deux ans, que ses camarades aient acquis, eux aussi, les dispositions nécessaires? Nous répondrons: Parce que la vie commune, parce que la vie sociale, offrent à la fois des avantages et des inconvénients, etc. » (Voir ci-dessus la suite.) Ce peut être une raison de retarder la solennité de la première communion, à peu près comme on renvoie à un autre temps les cérémonies du baptême lorsqu'un enfant a été régénéré par le sacrement. Mais est-ce une raison de refuser la communion à des enfants qui ont l'âge de discrétion, et de les faire jeûner un an ou deux, peut-être davantage, du pain céleste dont ils ont besoin et dont leur âme est affamée? Est-ce une raison suffisante pour soustraire chaque année des milliers d'enfants à une loi universelle de l'Église, que dis-je? à un précepte formel de Jésus-Christ? Il me semble que c'est se mettre un peu trop à l'aise avec ce canon du concile de Trente: *Si quis negaverit, omnes et singulos Christi fideles utriusque sexus, cum ad annos discretionis pervenerint, teneri singulis annis, saltem in Paschate, ad communicandum, juxta præceptum sanctæ matris Ecclesiæ; anathema sit.*

« On nous parle de religieux qui, pour observer leur règle, communient moins souvent qu'ils n'auraient pu faire dans le monde. Mais autre chose est de communier moins souvent, autre chose de ne pas communier du tout. De plus, l'acte saint dont ces religieux se privent quelquefois par obéissance n'est pas commandé sous peine de péché grave; c'est une pratique de dévotion, excellente sans doute, mais qu'il est loisible à chacun d'omettre. La

communion pascale est-elle donc une œuvre de surrogation pour qu'il soit permis à toute une catégorie de fidèles d'y renoncer en vue de certains avantages? N'oublions pas qu'elle est imposée par une loi venue de plus haut que de l'autorité d'un évêque.

« Et quels sont ces grands avantages? Les exercices de paroisse, les chants pieux, les instructions fréquentes. Mais la communion faite de bonne heure, mais l'habitude contractée dès l'enfance de s'approcher des sacrements tous les mois et plus souvent encore, mais l'édification donnée à la famille, à la paroisse, par l'éclosion de la piété dans un âge tendre, ne sont-ce pas aussi de grands avantages? Les confesseurs cultiveront ces âmes dociles; ils les arroseront en quelque sorte une à une du suc des vérités chrétiennes; ils y feront croître l'horreur du péché, l'amour de Notre-Seigneur et de son auguste Mère. Eh! quels avantages peut-on mettre en balance avec les fruits de la divine Eucharistie, avec l'augmentation de la grâce sanctifiante, avec cette vigueur apportée aux âmes par Jésus-Christ qui les nourrit de sa chair, les abreuve de son sang et les fortifie contre les tentations? Ces trésors, pourquoi en priverions-nous des fidèles d'ailleurs bien disposés? « Un curé se tromperait et serait ré-
« préhensible, dit le cardinal Gousset, s'il adoptait pour règle
« générale et absolue, de n'admettre à la première communion
« que les enfants d'un certain âge : par exemple, ceux qui sont
« arrivés à leur douzième ou treizième année. Dispensateurs des
« choses saintes, nous ne pouvons en disposer à volonté. » (*Théol. mor.*, t. II, n. 242.)

« Enfin M. le vicaire général m'objecte une parole de Léon XIII à l'archevêque de Chambéry. Le Pape, en parlant ainsi, a-t-il infirmé la clause annexée au jugement de la Congrégation du Concile? Évidemment non. Sa Sainteté a dit seulement que l'usage de la première communion *solennelle* serait un grand bien pour l'Italie; elle n'a pas dit qu'il fût bon de la différer jusqu'à l'âge de douze ans révolus, beaucoup moins qu'il fallût priver du pain eucharistique jusqu'à cet âge les enfants qui sont capables un an ou deux plus tôt de le recevoir avec fruit.

« Dieu me préserve d'opposer au Pape la masse des théologiens et d'inspirer à qui que ce soit le mépris des lois ecclésiastiques. soit qu'elles émanent d'un évêque ou d'un concile universel! »

F. DESJACQUES.

MÉLANGES

LA FRANCE PROTECTRICE DES MISSIONS CATHOLIQUES EN CHINE¹

Saint François Xavier, arrêté par la maladie dans ses conquêtes apostoliques, avait rendu le dernier soupir en 1552 à Sancian, près de Macao, sur le seuil de la Chine. Ses frères en religion, héritiers de son zèle, pénétrèrent dans le Céleste Empire et prêchèrent l'Évangile jusque dans le palais des empereurs; mais c'est parmi les pauvres qu'ils avaient recueilli les prémices de leur apostolat. Le premier Chinois régénéré par le baptême fut un malheureux infirme, jeté par ses parents dans un champ public, et que les Pères avaient soigné dans leur propre maison².

Toutefois, cette Eglise naissante, appuyée sur la faveur impériale, ne tarda pas, grâce à des dissensions suscitées par la question des Rites, à s'abîmer sous les coups de la persécution. Ce fut alors, comme aux temps de la primitive Église, surtout aux pauvres gens de la campagne et aux pêcheurs qui n'avaient d'autre demeure que leurs misérables barques, que les Jésuites et les missionnaires des autres ordres religieux révélèrent les espérances d'une autre vie. Ce troupeau d'élite s'accroissait lentement, faute de ressources, au fond des provinces les plus reculées de l'empire, lorsque l'Europe vint en aide au dévouement des missionnaires par l'humble fondation, à Lyon, en 1820, de l'œuvre aujourd'hui si prospère de la Propagation de la Foi.

A cette époque, on ne comptait guère plus de trois cent mille chrétiens dans l'Empire chinois; mais c'étaient des chrétiens comme l'Europe n'en connaît guère, qui avaient confessé la foi par l'exil, par la torture, ou tout au moins par la pauvreté volontaire. Tout servait de prétexte à la haine des persécuteurs : on affectait de confondre les chrétiens avec les rebelles qui conspi-

¹ Extrait d'un ouvrage *sous presse* pour paraître prochainement : *Campagne du Cassini dans les mers de Chine*. Paris, Retaux-Bray.

² Ce fait est consigné dans un ouvrage dont le pape Paul V accepta la dédicace. (Cf. *Mémoire sur la mission du Kiang-nan*.)

raient la ruine de la dynastie régnante ; les cérémonies les plus saintes de la religion avaient donné naissance à des fables ridicules qui puisaient un certain crédit dans l'ignorance des masses et dans l'aveugle aversion du peuple pour les étrangers. Ces calomnieuses imputations, favorablement accueillies par le sombre et soupçonneux Kia-king, étaient devenues un motif de persécution générale en Chine et dans tous les États tributaires, le Thibet, la Cochinchine, le Tong-king, etc. Un édit contre les chrétiens fut même inséré au code pénal parmi les lois qui prohibent les doctrines impures. Il punissait de la strangulation les missionnaires et leurs catéchistes, de l'exil ou de la cangue tous les chrétiens indigènes qui ne voudraient pas renier leurs croyances, et interdisait aux Européens le droit d'acquérir des immeubles sur le territoire de l'empire. Dans la seule année 1838, la persécution immola vingt-trois martyrs : trois évêques, deux missionnaires, neuf prêtres indigènes, cinq catéchistes et quatre fidèles.

Voici, d'après le texte de la dernière édition des Codes, la traduction du cruel édit de Kia-king, ponctuellement obéi pendant une trentaine d'années :

« Les Européens qui propagent, en Chine, la religion chrétienne, qui impriment des livres de leur autorité privée, qui rassemblent et exhortent la multitude, et les Chinois qui agissent de concert avec eux, professent et propagent leur doctrine, et trompent le peuple en lui imposant des noms de leur secte, devront, aussitôt qu'ils auront été mis en état d'arrestation et qu'il sera véritablement prouvé qu'ils sont les chefs de cette secte, être immédiatement condamnés à la strangulation. Ceux qui n'ont converti qu'un petit nombre d'hommes et n'ont point donné à leurs convertis des noms de leur secte seront emprisonnés en attendant leur jugement.

« Pour ceux qui auraient seulement embrassé la religion chrétienne, mais ne la voudraient pas abandonner, ils seront envoyés dans les villes des Turcs pour y être esclaves des princes turcs et chinois, et leurs noms seront rayés de la liste des populations chinoises.

« Ceux qui auront répandu des doctrines perverses et contraires à la raison, ce qui est un acte très dommageable, et ceux qui, faisant usage d'inscriptions et de discours, auront séduit les femmes, ou arraché les yeux aux malades, ou commis quelque autre action perverse de ce genre, seront punis selon la gravité de leur crime.

« Mais si ceux qui professent le christianisme viennent spontanément trouver le magistrat et renient leur religion, avouant et détestant leur crime, ou si, même étant arrêtés, ils renient volontiers leur croyance en présence de l'autorité, foulent aux pieds la croix dans le prétoire et se rétractent du fond du cœur, ils seront renvoyés impunis. Que si, après qu'on les a renvoyés et qu'on leur a pardonné leur crime, ils reviennent aux pratiques de leur culte, que d'ailleurs ils consentent ou non à fouler aux pieds la croix devant le magistrat, ils devront d'abord porter, dans le lieu où a été commis le crime, la grande cangue pendant trois mois, après quoi ils seront envoyés en exil, à moins toutefois que leurs crimes ne méritent la mort.

« En sus, qu'il soit rigoureusement défendu aux Européens d'acheter dans l'empire chinois quelque immeuble que ce soit.

« Tous les mandarins, tant militaires que civils, qui négligent de poursuivre les Européens qui demeurent en Chine et y propagent en secret leur religion, seront traduits en jugement devant le tribunal supérieur.

« Qu'on respecte ceci¹ ! »

C'est au milieu de ces épreuves si cruelles pour les missions catholiques qu'éclata la guerre de l'*opium* entre l'Angleterre et la Chine. Mais depuis cette époque des faits importants se sont accomplis, qui ont successivement amené l'émancipation du christianisme, et, nous pouvons le dire avec une légitime fierté, cette émancipation a été avant tout l'œuvre glorieuse de la France. Les autres nations étaient exclusivement occupées des soins de leur avenir commercial; la France, dont le rôle a toujours été de secourir les opprimés, prit la défense d'abord patiente et officieuse, puis officielle et éclatante de la civilisation chrétienne. Il y avait en Chine des victimes et des bourreaux; notre conduite était donc toute tracée d'avance. Au moment où notre drapeau semblait devoir se retirer des mers de Chine, renonçant à la concurrence commerciale avec l'Angleterre et les États-Unis, une politique prévoyante l'y retint, en l'appelant à protéger la cause de la liberté religieuse.

La corvette française *la Danaïde*, raconte l'amiral Jurien de la Gravière, commandée par M. Joseph de Rosamel, eut la première l'honneur de montrer notre pavillon sur les côtes de la Chine. C'était l'époque où l'escadre anglaise venait chercher à Canton le traité qu'elle avait conquis dans le golfe de Pe-tche-ly. L'officier français, dont le plénipotentiaire anglais appréciait la

1. De Courcy, *l'Empire du Milieu*, p. 244.

loyale fermeté, put assister, au mois de mai 1841, à l'entrevue qui eut lieu entre le commissaire impérial et le capitaine Elliott. Toute médiation étant devenue impossible, une nouvelle campagne ne tarda pas à s'ouvrir, et M. de Rosamel suivit à Chou-san l'escadre anglaise. La *Danaïde* fut remplacée dans les mers de Chine par l'*Érigone*, commandée par le capitaine de vaisseau Cécille. Nul n'était plus propre que ce vaillant officier au double rôle de marin et de négociateur que les circonstances allaient lui imposer. Accueilli avec bienveillance par l'amiral sir William Parker, le commandant Cécille put suivre, avec sa frégate, l'escadre anglaise à Wou-song, et assister à la conclusion du traité qui fut signé à Nan-king.

Le traité de Nan-king ne stipulait que les principales conditions de la paix; c'est à Canton que furent déterminés les nouveaux tarifs de douane et les règlements de commerce. Jamais conditions plus libérales n'avaient été faites en aucun pays au commerce étranger; M. Cécille, de retour à Macao, se hâta de mettre la France en mesure d'en profiter. De concert avec M. de Rattimenton, consul de France à Canton, il réclama pour les négociants français une complète participation aux privilèges accordés aux sujets des autres puissances. Le 10 septembre 1843, les droits de la France furent solennellement reconnus, et cette convention provisoire ne tarda pas à être convertie en un traité solennel, le premier des actes officiels qui ait consacré nos relations diplomatiques avec la Chine.

Ce traité, conclu à Whampoa, le 24 septembre 1844, entre M. de Lagrenée et le commissaire impérial, accordait sur le terrain commercial toutes les concessions faites aux Anglais, et stipulait en outre quelques avantages. Ainsi le négociateur français obtint que nos navires de guerre seraient admis dans tous les ports de l'empire. Bien plus, s'il arrivait à un de nos nationaux, résidant dans un des cinq ports ouverts au commerce européen, de franchir les limites convenues entre les consuls et l'autorité locale, il devait être reconduit par les soins des autorités indigènes, et sans molestation aucune, au consulat du port le plus voisin. Les prêtres français et les missionnaires étrangers que les Chinois confondaient avec eux étaient ainsi placés sous la sauvegarde solennelle d'un acte national. Là s'arrêtaient les instructions de M. de Lagrenée.

Cependant quelques personnes songèrent à aller plus loin. Il fallait, disaient-elles, profiter de l'immense influence qu'assurait au plénipotentiaire français l'éclat d'une mission appuyée par des

forces imposantes, et obtenir la révocation des édits promulgués contre les chrétiens¹. Ce n'était pas assez de mettre les missionnaires à l'abri d'arrêts sanguinaires, en ne les rendant justiciables que du conseil de leur nation, on devait encore réclamer pour tous les sujets de l'empire la liberté d'embrasser la foi catholique et d'en professer ouvertement le culte extérieur. Cette démarche était digne assurément de la France; elle honore et les hommes qui en conçurent la pensée et ceux dont l'habileté en assura le succès.

On ne pouvait néanmoins faire de cette tolérance religieuse un article de traité entre les deux nations, mais il convenait de la solliciter comme une faveur. La France n'eut pas à jeter son épée dans la balance; elle se contenta de réclamer les droits de l'humanité avec un langage modéré, seul digne de la cause qu'elle s'était chargée de défendre. « J'ai cru bon pour la France et le gouvernement, écrivait M. de Lagrenée à M. Guizot, de prendre date à leur tour, après les conquêtes commerciales des Anglais, et de signaler leur action au point de vue moral et civilisateur. » Trois édits impériaux furent accordés aux sollicitations pacifiques de notre ambassadeur : le premier permettait à tous les Chinois d'embrasser la religion chrétienne; le second donnait pour marque distinctive du christianisme le culte de la croix et des images; le troisième prescrivait la restitution des églises anciennes, de celles du moins qui n'avaient point été converties en pagodes ou en édifices d'utilité publique.

On ne lira pas sans intérêt l'édit impérial suivant, dont la communication officieuse devait être faite au représentant de la France; il avait été obtenu à la requête pressante du plénipotentiaire chinois Ki-ing alors vice-roi de Canton :

« Ki-ing et ses collègues nous ayant ci-devant adressé une pétition dans laquelle ils demandaient que ceux qui professent la religion chrétienne dans un but vertueux fussent exempts de culpabilité, qu'il pussent construire des lieux d'adoration, s'y rassembler, vénérer la croix et les images, réciter des prières et faire des prédications, sans éprouver en tout cela le moindre obstacle; nous avons donné notre adhésion impériale pour ces divers points dans toute l'étendue de l'empire.

« La religion du Seigneur du ciel, en effet, ayant pour objet d'engager les hommes à la vertu, n'a absolument rien de commun

1. Plusieurs délégués commerciaux et un inspecteur des finances faisaient partie de la mission de notre plénipotentiaire, et l'amiral Cécille commandait l'escadre qui la portait.

avec les sectes illicites quelles qu'elles soient; aussi avons-nous accordé dans les temps qu'elle fût exempte de toute prohibition et devons-nous également faire en sa faveur toutes les concessions qu'on sollicite maintenant, savoir :

« Que toutes les églises chrétiennes qui ont été construites sous le règne de Kang-hi, dans les différentes provinces de l'empire et qui existent encore (leur destination primitive étant prouvée), soient rendues aux chrétiens des localités respectives où elles se trouvent, à l'exception cependant de celles qui auraient été converties en pagodes ou en maisons particulières; et s'il arrive, dans les différentes provinces, qu'après la réception de cet édit les autorités locales exercent des poursuites contre ceux qui professent vraiment la religion chrétienne sans commettre aucun crime, on devra infliger à ces autorités le châtiment que méritera leur coupable conduite.

« Mais ceux qui se couvriront du masque de la religion pour faire le mal, ceux qui convoqueront les habitants des districts éloignés pour former des assemblées subversives, comme aussi les malfaiteurs, membres d'autres religions, qui, empruntant faussement le nom de chrétiens, s'en serviront dans un but de désordre : tous ces gens-là, coupables d'actions perverses et par cela même infracteurs des lois, devront être rangés parmi les criminels et punis selon les lois de l'empire.

« Il faut ajouter ici, qu'en conformité avec les traités récemment conclus, il n'est en aucune façon permis aux étrangers de pénétrer dans l'intérieur du pays pour y prêcher la religion, car les réserves faites à cet égard doivent demeurer clairement établies.

« Portez cet avis à la connaissance de qui de droit : qu'on respecte ceci ¹. »

Un long cri de joie salua dans toutes les chrétientés de la Chine l'apparition de cet édit. Une ère nouvelle allait s'ouvrir pour les missions; et notre marine devait être bientôt appelée, par la force même des choses, à défendre l'œuvre de notre diplomatie.

Les États tributaires de la Chine refusèrent de suivre cet empire dans la voie des concessions religieuses; quelques provinces même de l'empire ne virent dans l'édit de tolérance accordé aux chrétiens chinois que le résultat des obsessions étrangères, qu'une humiliation imposée au Fils du Ciel. Pendant que les vice-rois s'étaient empressés de publier les édits partout où pouvait atteindre notre marine, les chrétiens continuèrent de subir partout ailleurs

1. De Courcy, *l'Empire du Milieu*, p. 248.

les violences accoutumées. Avant de quitter la Chine, M. de Lagrenée s'aperçut qu'il avait été le jouet de généreuses illusions, et que l'acte gracieux du cabinet de Pe-king demeurait à l'état de lettre morte; mais, si le gouvernement chinois n'avait cru faire qu'une concession sans importance, il dut reconnaître bientôt que de toutes les concessions arrachées par l'influence étrangère, l'édit de tolérance était la plus grave et serait la moins facilement éludée.

Une pièce très authentique donnera une idée de la bonne foi des mandarins chinois dans leurs négociations avec M. de Lagrenée. C'est une circulaire officielle adressée par le vice-roi du Fo-kien aux officiers de cette province :

« J'ai ouï dire que la France était le plus puissant royaume de l'Europe; l'année passée, en effet, l'ambassadeur français se montra ici avec une flotte bien capable de résister à la flotte anglaise. Prenez donc garde de maltraiter les chrétiens... Les Français ne font pas très grand cas de leur commerce; mais ils voudraient répandre la religion chrétienne dans le monde entier pour en acquérir de la gloire. Vous devez recommander à vos officiers inférieurs, aux soldats, aux satellites, de ne commettre aucun acte imprudent vis-à-vis des chrétiens, de peur d'irriter les Français et d'attirer de grands malheurs sur l'empire... Insensiblement nous en reviendrons à surveiller la perfidie des chrétiens.

« Vous devez tenir cette lettre secrète, et si vous quittez le poste que vous occupez en ce moment, vous la remettrez en main propre à votre successeur, en lui recommandant de ne la communiquer à personne, et en lui faisant comprendre la nécessité d'exiger de ses subalternes les plus grands ménagements envers les chrétiens. Sans ces précautions on attirerait d'incalculables malheurs sur nos provinces maritimes¹. »

On conçoit qu'après une semblable communication, les mandarins des provinces intérieures ne se fissent aucun scrupule de maltraiter les chrétiens, malgré les édits de l'empereur. C'est ce qui arriva dans le Hou-pe et le Kiang-si.

Cette rupture d'un engagement contracté avec la France appelait des protestations qui ne se firent pas attendre. M. l'amiral Cécille et M. le commandant Lapierre se chargèrent successivement de réclamer la complète exécution des décrets de l'empereur, jusqu'au moment où le gouvernement français envoya un agent revêtu d'un caractère diplomatique, M. Forth-Rouen, re-

1. Jurien de la Gravière, *Voyage de la Bayonnaise*, p. 100.

cueillir et défendre l'héritage de M. de Lagrenée. En apprenant l'arrivée du ministre de France à Macao, le vice-roi de Canton avait témoigné une satisfaction qu'on pouvait croire sincère, et il se montra empressé à recevoir le représentant d'une puissance qu'il avait toujours trouvée bienveillante envers le Céleste Empire. Dès la première entrevue, le ferme et noble langage de notre agent diplomatique dut convaincre les mandarins chinois que le gouvernement français n'était pas disposé à abandonner ses précieuses conquêtes : la France ne demandait aucune modification au traité négocié en son nom par M. de Lagrenée, mais elle était résolue à en exiger la stricte exécution. Aussi le vice-roi et les mandarins réitérèrent-ils les assurances les plus formelles que toute idée de persécution avait été à jamais abandonnée, et que la liberté de conscience était absolue au sein du Céleste Empire.

Malheureusement, en Chine, les faits sont loin de répondre aux paroles ; la tolérance à l'égard des chrétiens doit être entretenue par une surveillance de tous les instants. Les agents français ne faillirent pas à leur devoir, et leurs réclamations incessantes contribuèrent beaucoup, avec le zèle intrépide de nos missionnaires, aux succès de la propagation de la foi en ce pays. Grâce aux persévérants efforts de M. Forth-Rouen et de M. de Bourboulon, son successeur, qui arriva en Chine en 1851, à peu près en même temps que le *Cassini*, la sécurité des chrétiens ne fit que s'accroître dans les provinces les plus reculées, jusqu'au moment où les conventions de Tien-tsin en 1858 et de Pe-king en 1860 consacrèrent définitivement les droits de la religion chrétienne.

« Oui, c'est la France, dirons-nous avec un ancien chargé d'affaires en Chine, qui, après avoir applaudi aux courageuses et infatigables tentatives de ses diplomates, aux nobles actes de ses soldats, après avoir encouragé de ses vives sympathies les habiles efforts des Lagrenée, des Forth-Rouen, des Bourboulon, a signé, par la main ferme et vaillante du baron Gros, les conventions qui consacrent, dans l'empire chinois, l'affermissement définitif du culte chrétien. L'œuvre éminemment française que Louis XIV et Louis XVI ébauchèrent dans les pays de l'extrême Orient, Napoléon la couronna à Pe-king, le 25 octobre 1860. »

Tout ce qui avait été précédemment écrit, proclamé ou publié en Chine par ordre du gouvernement contre le culte chrétien fut complètement abrogé et déclaré sans valeur dans toutes les provinces de l'empire. Un des articles du traité de Tien-tsin, confirmé par la convention de Pe-king, stipulait qu'une protection efficace serait accordée aux missionnaires qui se rendraient dans l'inté-

rieur du pays, et il ajoutait : « Aucune entrave ne sera apportée par les autorités de l'empire chinois au droit qui est reconnu à tout individu, en Chine, d'embrasser, s'il le veut, le christianisme et d'en suivre les pratiques, sans être passible d'aucune peine infligée pour ce fait. »

C'était la liberté sur un vaste champ, sans doute, et les vieux errements de la cour de Pe-king faisaient place à une politique nouvelle; mais un bon nombre de magistrats dans les provinces ne s'empressaient guère d'obéir aux ordres qu'ils avaient reçus. Il était même à craindre que des vexations partielles ne recommencent tant que les édits de persécution resteraient inscrits dans les codes de l'empire. Les habiles négociations et la ferme persévérance de M. de Bourboulon obtinrent, en faveur du christianisme, un nouveau décret portant la date du 5 avril 1862. Il était précédé de considérants très explicites, par lesquels le gouvernement chinois s'engageait à faire disparaître du code national toutes les clauses infamantes ou prohibitives qui concernaient le culte chrétien. « J'ordonne donc, en conséquence, disait le nouvel édit, aux vice-rois et gouverneurs de chaque province de prendre des mesures efficaces pour que tous les magistrats placés sous leur juridiction obéissent sur-le-champ à cet édit, en apportant désormais l'équité la plus parfaite dans toutes les affaires intéressant les chrétiens : affaires qu'ils devront, en outre, terminer dans le plus bref délai, sans tenir compte de leur opinion personnelle; c'est ainsi qu'ils montreront que notre amour est égal pour tous nos sujets.

« J'autorise et ordonne, dès à présent, la mise en application de tout ce qui est mentionné dans la requête qui vient de m'être adressée. »

« Respectez ceci¹ ! »

Depuis lors, le gouvernement impérial a généralement tenu sa parole; il a exécuté de bonne grâce les clauses de la charte diplomatique qui consacre les droits de la religion chrétienne en Chine; il a même fait restituer pour un vil prix, à titre de compensation, des propriétés immobilières d'une grande valeur.

Ce prodigieux triomphe de la civilisation chrétienne sur les barbares coutumes de la Chine est-il assuré? Nul doute que les destinées sociales, industrielles et mercantiles du peuple chinois n'appartiennent désormais à l'Europe; mais pour attacher la France à la conservation de son influence morale en Chine, il suffit de rappeler que c'est le catholicisme seul qui contre-balance en

1. *L'Empire du Milieu*, annexe, n^o ix.

faveur de notre pays les influences commerciales de ses rivaux. « L'Orient, observerons-nous avec M. Jurien de la Gravière, est plein de sourdes et mystérieuses rumeurs. Tout indique que cette vieille société est profondément remuée et tremble sur sa base. » Il ne dépend point nous de fermer ces vastes perspectives. Mais le jour où l'unité du Céleste Empire viendrait à se dissoudre, le royaume très chrétien serait la seule puissance dont le nom pût être invoqué avec confiance par une partie de la population ; car la France est toujours aux yeux des fidèles chinois la patrie qui enfanta, ou pour le moins adopta leurs pères dans la foi. Nous ne demandons pas que le patronage des intérêts religieux devienne dans nos mains un levier politique ; mais on ne saurait oublier que le nom français passe encore en Chine pour appartenir à tous les missionnaires catholiques. Si donc la race de Japhet, accomplissant la parole de l'Écriture, vient s'asseoir, dans un temps plus ou moins rapproché, sous la tente des races sémitiques, ce sont les missions catholiques, nous ne craignons pas de l'affirmer, qui auront eu l'honneur de garder notre place « à ce nouveau foyer de richesse et de grandeur ¹ ».

1. *Voyage de la Bayonnaise*, p. 102.

BIBLIOGRAPHIE

Antonii Ballerini e Societate Jesu *Opus theologicum morale* in Busembaum Medullam : absolvit et edidit *Dominicus Palmieri* ex eadem Societate. — Vol. I, tractatus continens generales : *De actibus humanis ; De conscientia ; De legibus ; De peccatis ; cum duabus appendicibus*. In-8 de LXXXVI-687 pages. Prati, ex officina libraria Giachetti fil. et c., 1889.

Peu de noms contemporains sont aussi célèbres dans les écoles de théologie que celui du P. A. Ballerini ; amis et adversaires ont vu en lui à bon droit un moraliste éminent, avec lequel il faut compter comme avec l'un des maîtres de la science. Recevant à son audience, il y a quelques années, les professeurs de l'Université grégorienne, S. S. Léon XIII le donnait comme modèle à suivre, au titulaire de la chaire de morale.

Les nombreux auditeurs du P. Ballerini au collège Romain se rappellent que ses leçons étaient un commentaire suivi du texte de Busembaum. Il le préférait à celui de Gury tant à raison de sa brièveté, de sa précision, de l'enchaînement logique des conclusions avec les principes, qui font de la *Medulla theologicæ moralis* un véritable chef-d'œuvre, qu'à cause de son ancienneté même. Mort en 1668 alors qu'il préparait la quarantième édition (1650-1670), Busembaum avait écrit avant le progrès du rigorisme janséniste ; or, si quelqu'un avait une aversion justifiée pour ces sévérités désespérantes inconnues aux âges précédents, c'était bien le P. Ballerini. Le commentateur exposait et développait le texte, le rectifiant là où les décisions du Saint-Siège ont tranché les controverses, et rattachant aux principes anciens les questions nouvelles. Tel était ce cours, plein de science et d'érudition théologiques, animé d'une verve piquante, tant soit peu caustique à ses heures, nul de ceux qui l'ont suivi ne saurait l'oublier.

Le P. Ballerini se proposait de le publier intégralement, et de donner ainsi au public un *Opus morale* complet, analogue aux œuvres de la Croix et de saint Alphonse de Liguori. Il avait consenti à annoter le texte de Gury, et bientôt ces annotations se trouvèrent grossies au-delà de toute prévision par suite des vives polémiques avec les *Vindiciæ Alphonsianæ*. Elles révélaient son immense érudition et la juste indépendance de sa critique, mais ce n'était pas son œuvre telle qu'il l'avait conçue et préparée ; la mort ne lui laissa pas le temps d'y mettre la dernière main.

Le P. Palmieri, autrefois son disciple, puis son confrère dans l'enseignement au collège Romain, accepta avec ses manuscrits la charge de les publier. Mais des lacunes s'y rencontraient, et sur quelques points, les notes étaient plutôt résumées que rédigées. Force fut donc à l'éditeur, utilisant, nous dit-il dans sa préface, les loisirs dont il jouit actuellement, d'achever ce qui était demeuré imparfait, et de le compléter à l'aide des documents divers laissés par l'auteur; nous sommes avertis, par exemple, que le traité *De sexto præcepto* sera ainsi composé et mis en ordre, de l'avis de ceux que le docte religieux a le devoir d'écouter. Des astérisques au commencement et à la fin signalent avec grand soin les morceaux de cette nature.

Le premier volume, le seul qui ait encore paru, contient les traités généraux : *De Actibus humanis*, *De Conscientia*, *De Legibus*, *De Peccatis*; le traité des *Actes humains* faisant défaut dans Busembaum appartient tout entier, sommaires et développements, au P. Ballerini.

Faisant œuvre de théologien bien plus que de casuiste ou de polémiste, le savant moraliste expose très largement les questions principales; les points secondaires sont ainsi tout résolus d'avance, et n'ont besoin que de rapides indications. L'un des traits caractéristiques de son enseignement était la prédilection avec laquelle il revenait aux vrais principes de la théologie, et par-dessus tout aux principes et aux théories de saint Thomas; c'est à lui, répétait-il souvent, que les moralistes au moins autant que les dogmatistes doivent demander les notions vraies et fécondes, et les règles vraiment larges parce qu'elles sont parfaitement exactes; mais c'est à la condition de bien connaître les doctrines du Docteur angélique dans leur ensemble, et non par quelques lignes détachées et interprétées pour la circonstance. Les lecteurs de l'*Opus morale* aimeront à retrouver cette grande et belle exposition des maîtres, avec la critique raisonnée des systèmes et des opinions. Nous leur signalerons tout spécialement la théorie du Probabilisme, au traité de la Conscience la dissertation déjà célèbre *De genuinâ S. Alphonsi sententia circa usum opinionis probabilis*, qui forme l'appendice 1^{er}.

Dans l'importante question des rapports des actes humains à Dieu, le P. Ballerini, avec Cajétan et nombre de commentateurs de la Somme, conclut que, d'après le vrai sens de saint Thomas, pour tout homme en état de grâce, non seulement il n'est point d'acte indifférent, mais tout acte humain, à moins d'être positivement mauvais, est rapporté surnaturellement à Dieu et devient méritoire en vertu même de la charité habituelle. Tous les théologiens souscriront-ils à cette interprétation d'ailleurs si consolante? Nul du moins ne contestera l'érudition et l'ampleur de vues avec lesquelles elle est traitée.

Par ce qui précède, il est facile de voir que l'*Opus morale* n'est ni un manuel à l'usage des élèves, ni un *cade-mecum* du confesseur. Ce sera vraiment une théologie morale, dans la grande signification du mot. On a dit, en rapprochant l'auteur d'un autre savant moraliste contempo-

rain : *Ballerini et d'Annibale, theologiæ moralis nostra ætate facile principes*. L'œuvre de S. Ém. le cardinal d'Annibale n'a trouvé, à notre connaissance, qu'éloges mérités sans réclamations passionnées. Nous n'oserions promettre la même unanimité de sympathies à celle du P. Ballerini, à en juger d'après les contradictions qui ont accueilli les *Notes* sur Gury. Son respect était grand pour les docteurs anciens ; mais, usant de son droit de théologien, il faisait librement la critique de leurs opinions, de leurs arguments, des autorités par eux alléguées ; eussent-ils nom Suarez, Lugo, ou même saint Alphonse de Liguori, il ne les regardait pas comme scientifiquement infaillibles, et ne pensait point que le dernier mot de la théologie morale consistât uniquement à reproduire leurs décisions et à trouver bonnes toutes leurs raisons. De là parfois des susceptibilités et des attaques assez vives. Aux contradicteurs, s'ils le jugent convenable, de montrer les imperfections de l'*Opus morale*, par où ils rendront bon service à la science théologique ; ils ne pourront refuser à reconnaître, et dès le premier volume, une œuvre vraiment magistrale.

S. ADIGARD.

I. — Le Pouvoir civil devant l'enseignement catholique, par l'abbé P. FERET, docteur en théologie. In-12 de xxxv-554 pag. Paris, Perrin, 1888.

II. — L'État tel que Dieu l'a fait, par l'abbé ROQUETTE DE MALVIÈS, 3 vol. in-12 de viii-420, 491 et 518 pages. Paris, Téqui, 1888.

I. — Il n'est pas étonnant qu'après un siècle de révolutions l'on ne sache plus bien à quoi s'en tenir sur l'autorité politique, objet de tant de luttes ; même parmi les esprits éclairés par les vérités religieuses il en est qui penchent à son sujet vers un excès ou l'autre : les uns la rabaisent trop, les autres exagèrent son droit divin. Le meilleur moyen de se former des idées claires sur ces points, dit Balmès, est d'avoir recours aux auteurs anciens, en se servant principalement de ceux dont les doctrines ont été respectées pendant un long cours de temps, qui continuent d'être encore respectés aujourd'hui, et qui sont en possession d'être regardés comme des guides sûrs pour la saine interprétation des doctrines ecclésiastiques.

C'est ce qu'a voulu faire M. l'abbé Feret dans le livre où il a entrepris de montrer ce qu'est *le Pouvoir civil devant l'enseignement catholique*. Passant en revue les plus illustres docteurs à partir du treizième siècle, et même en remontant jusqu'aux premiers âges de l'Église, il leur demande ce qu'ils enseignent sur l'origine, la transmission et l'admissibilité de l'autorité souveraine dans la société civile.

Que la doctrine de saint Thomas d'Aquin, de Bellarmin et de Suarez sur l'origine du pouvoir soit d'une irréprochable orthodoxie, il serait peu raisonnable d'en douter. Cependant quelques-uns se demandaient si elle n'avait pas été désavouée par Léon XIII, qui, dans son ency-

clique *Diuturnum*, dit à propos de l'élection du chef de l'État faite en certains cas par le peuple : *Quo sane delectu designatur princeps, non conferuntur jura principum ; neque mandatur imperium, sed statuitur a quo sit gerendum*. M. Feret a eu la bonne idée de s'informer à Rome auprès d'un cardinal si le Pape avait entendu résoudre la question théologique de la transmission du pouvoir politique en se prononçant pour la collation immédiate par Dieu. Un théologien de l'Index lui a répondu que le Souverain Pontife n'avait pas eu en vue les inoffensives opinions des catholiques, mais les dangereuses doctrines des novateurs qui font dériver le pouvoir, non de Dieu, mais de la volonté des hommes, et que pour cette raison il s'était abstenu de dire *immédiate* ou *mediate*.

L'abbé Feret demandait encore « si le Saint-Siège ne verrait pas favorablement une nouvelle édition d'une étude historique : *le Pouvoir politique et la Théologie*, étude où il est montré que, aux diverses époques et dans les divers pays, la grande majorité des théologiens, pour ne point dire la presque unanimité, substantiellement ou formellement, rejetait la communication *immédiate* pour n'admettre que la médiate ; — car, ajoutait-il, leur raisonnement peut se résumer ainsi : « Le pouvoir politique vient de Dieu, comme tout ce qui existe ; il a été communiqué par Dieu à la nation ; et, parce que la nation ne peut l'exercer par elle-même, elle le communique à des particuliers pour que ceux-ci l'exercent dans l'intérêt commun. » (Bellarmin, Suarez, Billuart, saint Alphonse de Liguori, Bianchi.) » La réponse fut que le Saint-Siège n'ayant point eu l'intention de blâmer l'opinion suivant laquelle le pouvoir civil vient médiatement de Dieu, il ne saurait voir de mauvais œil qu'on réédite des livres qui soutiennent cette opinion.

Ce n'est là sans doute qu'une consultation officieuse et anonyme ; mais elle est conforme au bon sens et vient apparemment de bonne source. Nous ferons observer cependant que l'avisé théologien romain, tout en déclarant que l'opinion dont il s'agit ne peut être mise au nombre des erreurs condamnées, n'affirme pas que M. Feret ait résumé exactement la doctrine des scolastiques en cette matière. Enseignaient-ils vraiment que « le pouvoir politique vient de Dieu *comme tout ce qui existe* » ? Par exemple, l'autorité du directeur d'une société industrielle existe : est-ce que, d'après eux, la souveraineté vient de Dieu comme l'autorité d'un directeur de société industrielle ? Un roi n'est-il à leurs yeux qu'un *particulier* à qui la nation communique le pouvoir qu'elle ne peut exercer par elle-même ? N'en est-il que le *dépositaire*, de telle sorte que la nation en conserve nécessairement la propriété ? Est-ce le peuple enfin ou si c'est le roi qu'ils regardent comme souverain ? Lorsqu'ils disaient que le peuple a toujours *in habitu* le pouvoir qu'il n'a plus *actu*, entendaient-ils qu'il le conserve en *principe* ? Cette locution par laquelle notre auteur traduit ces mots *in habitu* s'applique à ce qui est de règle générale, par opposition aux cas exceptionnels ; on dira

par exemple : *En principe* les Français sont libres d'aller partout où ils veulent, excepté pourtant les prisonniers, etc. S'il lui donne un autre sens, il s'expose à être mal compris.

En lisant son ouvrage, sérieusement fait d'ailleurs, nous avons à nous tenir en garde contre certaines équivoques, et il est bon de recourir aux sources où il a puisé et qu'il cite fidèlement, nous aimons à le reconnaître. Il semble néanmoins qu'il a quelquefois parcouru ses auteurs d'un regard un peu distrait. Ainsi il s'étonne (p. 170) de n'avoir rien trouvé sur l'origine du pouvoir politique dans les *Institutiones philosophiæ naturalis* du P. Pesch. Mais aussi pourquoi chercher dans un traité de cosmologie la solution d'une question de droit naturel? — Rien dans les *Institutiones juris naturalis* du P. Meyer. Patience! Nous n'avons encore que le premier volume de cet ouvrage; attendons le second. En revanche, s'il avait consulté les *Institutiones ethicæ et juris naturæ* du P. Costa Rossetti, jésuite autrichien, il y aurait trouvé une large et solide démonstration de la théorie de Suarez.

II. — Ne parlez pas de cette thèse de Suarez à M. l'abbé Roquette de Malviès. Elle soulève son indignation : « Suarez, s'écrie-t-il, nous dira sans sourciller, sans se douter même de l'énormité de ses paroles, que les enfants d'Adam une fois adultes, capables de se suffire, étaient naturellement émancipés de l'autorité de leur père, qu'Adam n'avait plus aucune autorité de gouvernement sur eux, que, par conséquent, si la société continuait entre eux, cette société était désormais volontaire, conventionnelle, comme dit Rousseau, et que si, dans cette société, Adam était roi, ce n'était en vertu d'aucun droit personnel, mais seulement en vertu d'un pacte, du consentement des enfants,... c'est-à-dire du contrat social... » Entre le contrat social de Rousseau et le pacte que les scolastiques, avec saint Augustin, mettent à la base de la société civile, M. l'abbé Roquette ne voit aucune différence, pas plus que M. Paul Janet. Nous n'entreprendrons pas de lui montrer après tant d'auteurs que la ressemblance des deux systèmes n'est qu'apparente et qu'un abîme les sépare. Hâtons-nous d'en venir à celui qu'il défend.

Qu'est-ce, d'après lui, l'*État tel que Dieu l'a fait*? C'est la famille développée. Entre ces sociétés point de différence essentielle. Le père tient de Dieu l'autorité qu'il a dans sa famille : la famille grandit, elle devient tribu, nation ; le père devient patriarche, il devient roi. Son autorité est pleine et absolue. Elle passe après lui à son fils aîné et ainsi de suite de mâle en mâle. Elle est inamissible et ne périt que si la nation périt tout entière : le père-roi est représenté par son héritier ou bien par un sénat ou une convention, si la forme du gouvernement est devenue aristocratique ou démocratique : mais c'est toujours son autorité qui est exercée par son lieutenant : institution divine que Dieu lui-même ne peut changer.

Dieu seul peut faire une nation. Abraham n'avait pas le droit de se séparer de son peuple pour fonder un peuple nouveau : il a fallu que

Dieu lui dit : « Je te ferai une grande nation, » absolument comme il a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. »

L'État est une société spirituelle, religieuse ; le baptême en fait une société surnaturelle. Les nations sont donc immortelles, elles comparaitront comme telles au jugement de Dieu ; elles dureront perpétuellement au ciel.

M. l'abbé Roquette remplit trois volumes de ces thèses surprenantes et de leurs preuves. Comme les théologiens ne lui sont pas favorables, il les maltraite fort, mais il prend un appui plus haut dans l'Écriture, dans les bulles dogmatiques. Ainsi il veut prouver que l'État ne peut exister s'il n'est institué par l'Église : proposition que nul théologien ne lui accordera. Mais que lui importe, s'il a pour lui une bulle pontificale ? « Il faut l'Église, dit-il, pour que l'État soit, le mot n'est pas de moi, il est de l'Église elle-même : *Et instituere habet ut sit*, dit la bulle *Unam sanctam*, paroles inexplicables, incompréhensibles... paroles qui déconcertent les théologiens du contrat social, et sont pour eux comme une sorte de sphinx impénétrable... » Toute une page sur ce ton, où ce texte revient comme un refrain. « Sans l'Église, sa nation (du roi) ne serait donc pas : *Et habet instituere ut sit*. L'État a donc besoin de l'Église pour exister, pour être, *ut sit*, dit la bulle célèbre entre toutes ; à la lettre, il est institué par l'Église... », etc. (Tome I^{er}, p. 72-73.) Eh bien ! ce mot si important, si décisif *ut sit*, ce mot n'est pas dans la bulle *Unam sanctam*. Boniface VIII dit simplement : *Spiritualis potestas terrenam potestatem instituere habet* : ce qui ne signifie pas que l'autorité royale n'existe qu'à la condition d'avoir été instituée par l'Église, mais que l'Église a le pouvoir de sacrer les rois et même d'en instituer, comme elle l'a fait pour les empereurs d'Occident et pour les princes feudataires du Saint-Siège. Comment M. l'abbé Roquette, qui est un canoniste, a-t-il pu citer si mal un texte d'une bulle dogmatique si connue ?

Sur sa manière d'interpréter l'Écriture il y a plus d'une réserve à faire. Contentons-nous d'une remarque. Il suppose que les patriarches furent des rois et des rois absolus. Qu'ils soient devenus souvent les chefs politiques de leurs fils et petits-fils assez nombreux pour faire un peuple, c'est vraisemblable ; qu'ils l'aient toujours été et surtout que leur autorité souveraine ait toujours passé à l'aîné, on n'en sait rien. En tout cas rien ne prouve que leur souveraineté fût absolue. A-t-on réfléchi sur un fait raconté au chapitre xxxiv de la Genèse ? Le fils d'un prince hévéen fait violence à Dina, fille de Jacob, et veut l'obtenir en mariage : il s'adresse au père ; c'est au chef de la famille à disposer de sa fille. Mais l'affaire se complique d'une question politique. Jacob a dix fils déjà pères de famille et qui font une tribu : faut-il qu'elle accepte de s'allier à la tribu hévéenne ? Ici les fils de Jacob interviennent. Sichem ne leur demande pas de quoi ils se mêlent, il négocie avec eux ; ce sont eux qui acceptent le traité et en règlent les conditions : *In hoc valcbimus fœderari, si volueritis esse similes nostri*. Au mépris de la

foi jurée, ils surprennent les Hévéens et les massacrent. Jacob leur reproche leur imprudence et leur perfidie, mais non pas d'avoir usurpé son souverain pouvoir. Eux, de leur côté, soutiennent qu'ils ont eu droit de venger l'outrage fait à leur sœur. Assurément ce n'est pas ainsi que les décisions se prennent dans une monarchie absolue.

Pour conclure, il nous semble que M. l'abbé Roquette, en poussant jusqu'au bout les conséquences des principes qu'il défend, met en relief les inconvénients du système qui exagère le droit divin des rois.

F. D.

Obras espirituales del Beato Alonso Rodriguez, coadjutor temporal de la Compañía de Jesus, ordenadas y publicadas por el P. JAIME NONELL, de la misma Compañía. Tomo primero, segundo y tercero. In-12 de 780-774-802 pages. Con las licencias necesarias. Barcelona, Francisco Rosal.

Pendant sa vie saint Alphonse Rodriguez avait plusieurs fois étonné les plus célèbres docteurs par la sagesse divine dont il était rempli. Le grand Suarez le consultait avec respect. Après sa mort on recueillit et on conserva comme des reliques tous ses manuscrits. On peut les diviser en trois classes : 1° des copies ou des abrégés d'ouvrages et de morceaux ascétiques dont il avait été frappé ; 2° plusieurs mémoires sur sa vie et sur les grâces extraordinaires dont Dieu l'avait favorisé. Il les écrivit uniquement pour obéir à l'ordre formel de son supérieur ; 3° enfin divers traités sur l'union de l'âme avec Dieu, sur la sainte Vierge, le *Pater*, l'oraison, les tentations, les vœux et les principales vertus chrétiennes et religieuses.

Ce qu'on ne peut se lasser d'admirer, c'est l'abondance des communications célestes et les effets merveilleux de la grâce dans cette âme. Le Saint raconte ces opérations surnaturelles avec une clarté, une profondeur, une autorité et une onction incomparables. La délicatesse et la sûreté avec lesquelles il analyse ces états d'âme si extraordinaires, où les plus subtiles questions de psychologie se compliquent des plus grands mystères de la théologie, prouvent qu'il a longtemps expérimenté tout ce qu'il décrit, et que son maître a été le Saint-Esprit lui-même. Le langage, sans aucune préoccupation littéraire, atteint parfois une élévation et une émotion qui subjuguent. On y sent le souffle de Dieu. Les écrits de la bienheureuse Marguerite-Marie peuvent nous donner une idée du charme et des lumières que les âmes intérieures et les directeurs trouveront dans ceux de saint Alphonse Rodriguez.

Nous remercions le R. P. Nonell des trois volumes déjà publiés, et nous espérons qu'il ne s'arrêtera pas dans cet utile et pieux travail.

É. C.

I. — La Fille de Sainte-Thérèse à l'école de sa mère, par la mère THÉRÈSE DE SAINT-JOSEPH, ancienne prieure du carmel de Tours,

- avec l'approbation de Mgr MIGNAN, archevêque de Tours. In-8 de x-616 pages. Reims, Dubois-Poplumont, 1888. Prix : 4 francs.
- II. — **Leaves from St Augustine**, by Mary H. ALLIES, edited by T. W. Allies, K. C. S. G. In-8 de xii-483 pages. London, Burns and Oates, 1886.
- III. — **La Bonté et les Affections naturelles chez les saints**, par le marquis de SÉCUR. 2^e et 3^e séries. 2 vol. in-12 de vi-336 et 377 pages. Paris, Retaux-Bray, 1889.

I. La doctrine de sainte Thérèse, si recommandée par l'Église, est répandue dans ses traités spirituels, dans sa vie et dans ses lettres : en extraire pour ainsi dire la substance, la distribuer dans un certain ordre afin que l'âme pieuse y trouve aisément des pensées qui l'aident à pratiquer ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers elle-même, lier ces extraits par quelques réflexions qui les expliquent et en montrent la beauté, c'est ce qu'a voulu faire la carmélite obéissante à qui nous devons ce délicieux recueil. Non seulement les filles du Carmel, mais les autres religieuses et les personnes qui, au milieu du monde, se font dans leur cœur une solitude où elles jouissent de Dieu, goûteront cette manne céleste. Même les pages qui conviennent plus spécialement à un ordre contemplatif ne leur seront pas inutiles ; elles donnent une idée de ce que le Saint-Esprit opère lorsqu'il lui plaît dans les âmes bien préparées.

II. Signalons, puisque l'occasion s'en présente, un recueil analogue de morceaux choisis avec goût dans les œuvres de saint Augustin et traduits en anglais par une personne qui paraît fort instruite. Quoique cette publication soit déjà un peu ancienne, ceux de nos lecteurs à qui la langue anglaise est familière nous sauront gré de la leur avoir fait connaître.

III. M. le marquis de Ségur a complété par deux nouvelles séries le bel ouvrage où il montre que la vertu des saints est aimable et que la charité purifie et perfectionne, bien loin de les détruire, les affections naturelles dont Dieu a mis le trésor dans nos cœurs. On remarquera dans la troisième série le chapitre plein d'actualité qui a pour titre *l'Église et l'esclavage*.
F. D.

Vie de Mgr Théodore-Augustin Forcade, archevêque d'Aix, Arles et Embrun, 1816-1885, par l'abbé E. MARBOT. Seconde édition. In-18 de xvi-628 pages. Aix, Makaire, 1887.

La *Vie* de Mgr Forcade arrive aux honneurs de la seconde édition ; nous en félicitons l'auteur et nous en félicitons nous-mêmes. Les *Études* n'avaient pu saluer la première, étant alors au tombeau.

On se rappelle l'émotion qui se fit sentir d'un bout de la France à l'autre, lorsqu'au mois de septembre de 1885, on apprit que l'archevêque d'Aix, visitant les paroisses de son diocèse où sévissait le cho

léra, venait d'être lui-même emporté par le fléau. C'était une glorieuse mort couronnant une belle vie. « C'est là, disait Mgr de Cabrières dans la basilique de Saint-Sauveur d'Aix, ce qui accompagnera son nom dans la postérité. On pourra oublier le détail de ses œuvres ; on n'oubliera pas que, en l'an de grâce 1885, votre archevêque est venu simplement, noblement, héroïquement, avec une sorte de passion, se dévouer aux cholériques de son diocèse, et mourir. »

Toutefois « le détail de ses œuvres » méritait de n'être pas abandonné à l'oubli. Il n'en faut pas d'autre preuve que cette biographie même à laquelle on ne saurait reprocher de se traîner dans la banalité et le lieu commun. Mgr Forcade eut une existence très mouvementée et très active. On pourrait intituler la première partie de son histoire : *Voyages et aventures d'un évêque français dans l'extrême Orient*. Son Journal a été publié sous ce titre : *Le premier missionnaire catholique du Japon au dix-neuvième siècle*. A partir de son élévation sur le siège épiscopal de Nevers, la VIE de Mgr Forcade, pour être moins dramatique, n'en forme pas moins un récit attachant et édifiant. Évêque de Nevers et archevêque d'Aix, il fut en effet, en nos temps difficiles, de ceux qui ne connaissent pas d'autre habileté que de faire son devoir, « parlant pour agir, non pour se dispenser d'agir », d'une franchise, d'une droiture, d'une intrépidité apostolique à laquelle ceux-là mêmes ont été forcés de rendre hommage qui ont pu parfois la juger excessive.

Quant au narrateur, on serait presque tenté de lui trouver trop d'esprit, mais c'est un reproche que tous les écrivains n'ont pas la bonne fortune de mériter.

J. B.

- I. — **Vie de Mgr Jaquetmet**, évêque de Nantes, par l'abbé VICTOR MARTIN, du diocèse de Nantes, professeur aux Facultés catholiques d'Angers. In-8 de xix-595 pages. Paris, Poussielgue, 1889.
- II. — **L'Évangile du Sacré Cœur**. *Les Mystères d'amour du Cœur de Jésus*, par le P. J. VAUDON, missionnaire du Sacré-Cœur. In-18 Jésus de 380 pages. Paris, Retaux-Bray, 1889.
- III. — **Le Beau**, *Alpha et Oméga*, par le P. MARIN DE BOYLESVE, S. J. In-8 de 235 pages. Paris, Haton, 1889.

I. — C'est S. Ém. le cardinal archevêque de Paris qui a confié à M. l'abbé Victor Martin le soin d'écrire la vie de Mgr Jaquetmet ; l'écrivain n'a point trompé l'attente de l'ancien grand vicaire et ami très intime de l'évêque de Nantes. C'est une vraie vie d'évêque, richement fournie de documents, de traits, de détails délicatement relevés, faits pour instruire et pour édifier. C'est aussi l'histoire d'un diocèse pendant vingt années, fécondes en œuvres de foi et de dévouement au service de l'Église ; il s'y mêle, en plus, nombre d'aperçus touchant d'autres diocèses auxquels appartint successivement l'abbé Jaquetmet : la Rochelle, Aix, Bordeaux, Paris.

L'un des chapitres les plus émouvants est à coup sûr celui où l'abbé Jaquemet, grand vicaire de Mgr Affre et son compagnon sur les barricades du 23 juin 1848, raconte les dernières heures du prélat victime de sa charité. A Nantes, Mgr Jaquemet s'occupa activement et efficacement des nombreuses maisons d'éducation ecclésiastiques de son diocèse, du rétablissement de la liturgie romaine, de la béatification de la Vén. Françoise d'Amboise et de la défense du Saint-Siège ; défense à laquelle Nantes donna des hommes tels que Lamoricière et le zouave Joseph Guérin.

Presque toujours malade et à bout de forces, Mgr Jaquemet fit de grandes choses pour Dieu et réalisa bien ce nom de *l'évêque* qu'on lui donnait dès le séminaire. Il avait été, à Issy et à Saint-Sulpice, condisciple de l'abbé Dupanloup et il resta jusqu'à la fin son ami dévoué ; mais sans prendre part à toutes les entreprises de l'évêque d'Orléans, dont il n'eût point imité le rôle peu épiscopal au concile du Vatican. Mgr Jaquemet mourut en offrant sa vie pour le concile, qui venait de s'ouvrir ce jour-là même. Nous devons remercier S. Ém. le cardinal Richard d'avoir sauvé de l'oubli la mémoire de cet évêque courageux et digne ; et nous félicitons M. l'abbé V. Martin d'avoir accompli sa tâche avec un zèle filial et l'habileté d'un maître.

II. — *L'Évangile du Sacré Cœur* est à la fois méditations, sermons, théologie ascétique, élévations pieuses écrites par un apôtre et par un lettré, par un poète. Doctrine sûre, souvent profonde, présentée d'une façon neuve, dans un style éloquent et moderne ; l'Écriture sainte en fait presque toujours le fond et même l'ornement. L'auteur du reste a mis à profit ses lectures assidues de Bossuet et d'autres guides des âmes. Bon nombre de ces pages avaient paru dans les *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun ; le P. Jean Vaudon les a réunies en volume, à Rome, où le Maître du Sacré Palais en a revu et loué la rédaction.

Cet ouvrage s'adresse surtout aux prêtres et aux âmes religieuses, avancées dans les voies de Dieu : mais tous les lecteurs y trouveront, avec des aperçus nouveaux, des motifs puissants d'aimer Jésus-Christ et de le faire aimer. Parmi les quinze chapitres du livre, nous signalons et recommandons tout spécialement les cinq ou six derniers, et plus spécialement encore les deux intitulés : *le Cœur de Jésus* et *les Opprobres eucharistiques*. Des chrétiens généreux y puiseront le courage et y apprendront les moyens pratiques de compatir et de coopérer aux souffrances du Sauveur. Pour les fidèles que le titre d'*Évangile du Sacré Cœur* effrayerait à première vue, rappelons que l'ancien archevêque de Chambéry, Mgr Pichenot, publia jadis un beau livre qu'il avait appelé *l'Évangile de l'Eucharistie*.

III. — Dans *Le Beau*, comme dans toutes les œuvres du P. de Boylesse, il y a philosophie, théologie, Écriture sainte, et histoire dessinée à grands traits. La première partie est une théorie du Beau moral considéré dans l'homme ; du Beau littéraire, vu dans le langage, chez le

poète, l'orateur, le philosophe, l'historien. La seconde partie étudie, ou si l'on préfère, contemple le Beau dans son principe éternel, Dieu, et dans son type visible, l'Homme-Dieu. Puis par une méthode qui lui est habituelle et chère, l'auteur évoque, à travers les âges, nombre des grandes et nobles figures, qui ont rendu un puissant hommage à Celui qui est la plus parfaite image et splendeur de Dieu.

Le P. de Boylesve sème ses idées plutôt qu'il ne les développe; mais il les sème à pleines mains et sa concision même est éloquente.

V. D.

Pèlerinages et sanctuaires de la sainte Vierge dans le diocèse de Saint-Flour, par l'abbé J.-B. CHABAU. Un vol. grand in-8 de xxv-639 pages. Paris, librairie Saint-Paul, 1888.

L'histoire des pèlerinages, traitée avec critique et érudition, apporte à l'étude du passé des éléments dont la valeur n'est plus mise en doute. Il faut donc savoir gré au consciencieux auteur qui a entrepris cette histoire complète des sanctuaires de la Vierge dans le département du Cantal.

Sans doute, M. l'abbé Chabau a voulu avant tout écrire un ouvrage d'édification et de piété. Mais, pour être utile à tout, la piété ne perd rien à être éclairée, et dans l'intérêt même des pèlerinages qui lui tiennent à cœur, M. l'abbé Chabau se devait d'examiner et de discuter à fond leurs titres historiques à la vénération des fidèles.

L'ouvrage est conçu sur un plan fort simple : quatre livres distincts, un pour chacun des quatre arrondissements, Mauriac, Aurillac, Murat et Saint-Flour, qui forment le département du Cantal et le diocèse de Saint-Flour. Chacun de ces quatre livres présente au début l'une des quatre Vierges couronnées qui, par une heureuse coïncidence, se rencontrent dans chacune de ces divisions administratives. Viennent ensuite vingt-deux monographies qui redisent les origines et les destinées des sanctuaires de Marie dans la haute Auvergne. Dix-huit planches hors texte reproduisent les monuments les plus intéressants pour l'archéologie, et une soixantaine d'illustrations sont distribuées dans le texte. Les artistes se déclareront peu satisfaits de l'exécution (des ressources bornées ont imposé ces imperfections); en tout cas, ils ont sous la main une curieuse collection de madones qui, à partir du neuvième siècle, fournissent des éléments à l'iconographie de la Vierge. Citons surtout Notre-Dame du Port, la Vierge romane du portail de Moissac, la Vierge de Vauclaire, les statues de Notre-Dame de Turlande et d'Orcival, puis celles de Claviers, de Champagnac, de Châteauneuf et de Jalleyrac.

Au point de vue historique, il faut signaler principalement le pèlerinage de Vauclaire, qui est certainement du septième siècle, mais qui remonte peut-être jusqu'au quatrième, puis celui de Mauriac fondé par sainte Théodechilde, fille de Clovis (sixième siècle), Notre-Dame du

Chœur à Aurillac (dixième siècle), Notre-Dame du Bourgnieux (dixième siècle), Notre-Dame de Turlaude (onzième siècle), et enfin les sanctuaires de Villedieu (onzième siècle), de Quézac (douzième siècle), de Laurie (douzième siècle), de Murat et de Valentines (treizième siècle), pour ne pas parler des plus récents.

M. l'abbé Chabau peut assurément se rendre le consolant témoignage d'avoir ajouté une contribution très importante à un grand travail bien digne de tenter une plume française et chrétienne, *Pietas Mariana Gallia*.

F. G.

- I. — Le Collège chrétien, Instructions dominicales**, par Mgr BAUNARD, ancien supérieur du collège Saint-Joseph, recteur des Facultés catholiques de Lille. Un vol. in-8 écu de ix-540 pages. Paris, Poussielgue, 1889.
- II. — Poèmes bibliques**, par l'abbé A. LEFRANC, licencié ès lettres, professeur au petit séminaire de Ploërmel. Un vol. in-8 de 289 pages. Paris, Berche et Tralin, 1889.
- III. — Grammaire grecque à l'usage des classes**, par M. l'abbé E. RAGON, agrégé de l'Université, professeur de langue grecque à l'école des Carmes. Un vol. in-8 de vii-246 pages. Paris, Poussielgue, 1889.

I. — On a écrit bien des livres sur l'éducation, en ces dernières années; bon nombre de ces livres sont inutiles, plusieurs sont détestables; presque tous sont ineptes, par la raison que les auteurs, représentants de l'enseignement officiel et laïque, ignorent totalement quelle chose c'est que l'éducation. Ils ignorent ce qu'est une âme d'enfant et ne veulent même pas savoir que l'enfant a une âme. Ils ne veulent pas voir que Dieu, dans l'école, doit être partout *in capite libri*.

Voici un ouvrage qui est un admirable traité d'éducation, sans en porter le titre. Une école peut s'estimer heureuse et privilégiée, qui entend de telles leçons. Ces leçons, Mgr Baunard les a données aux élèves de Saint-Joseph de Lille; et il suffit d'en indiquer le plan sommaire, pour montrer qu'il y a là tout un code d'éducation chrétienne et que ces trente-cinq instructions dominicales justifient pleinement le mot du frontispice : *Dieu dans l'école*. 1° *Les autorités de l'école* : Dieu, Jésus-Christ, Marie, les Anges, les Saints, le maître, professeur et surveillant; à l'égard de ces diverses autorités, différents devoirs de l'élève. 2° *La journée de l'école* : le réveil et le lever, le vêtement, la prière et la méditation, la messe, l'étude, la classe, les lectures, les repas, les récréations, le silence, les conversations, la soirée à la maison. 3° *L'école et la famille* : le père, la mère, les frères et sœurs, les domestiques, les amis, les pauvres.

Ces instructions, qu'un autre volume complètera, sont simples et familières, aimables et intéressantes comme des causeries, souvent hautes et profondes comme des *Élévations*; toujours claires, précises, prati-

ques comme des catéchismes; écrites dans cette langue élégante et limpide que parle toujours Mgr Baunard; entremêlées d'une foule de traits choisis et neufs. Mais ce qui en fait, à notre sens, le plus grand charme, c'est qu'elles s'adressent à un auditoire spécial, à des enfants, à des jeunes gens, aux fils de la Flandre chrétienne, à des écoliers externes vivant de la double vie du collège et de la famille. On ferait l'histoire de Saint-Joseph de Lille rien qu'à glaner dans ces allocutions les souvenirs, les menus faits, les allusions aux usages, aux événements, aux fêtes, aux personnes, aux décors pieux ou profanes des corridors ou de la maison. Toutefois, par l'ensemble de sa doctrine, le présent volume sort d'un cadre trop local et devient le tableau fidèle et vivant de toutes les écoles secondaires où règne Jésus-Christ.

Dans sa Préface, Mgr Baunard souhaite que ces « pauvres pains d'orge » servent à nourrir une multitude de jeunes âmes; c'est aussi notre vœu et notre espoir. Les maîtres chrétiens y trouveront une véritable *Polyanthea*, comme on parlait au temps de Fénelon.

II. — Les *Poèmes bibliques* de M. A. Lefranc ne sont pas une simple traduction, en vers, de la Bible. Tantôt, ce sont des récits empruntés largement au texte sacré; tantôt, comme parle l'auteur, des « rêveries », que lui ont inspirées les faits ou les héros des saints Livres; ou encore, ce sont des fleurs pieuses cueillies au pied du Sinaï, ou aux flancs du Thabor. Évidemment l'auteur a lu la *Légende des siècles* et l'on en retrouve de ci de là des réminiscences lointaines; mais il a surtout écouté la voix de sa foi et celle aussi d'une inspiration vraiment personnelle: il court un véritable souffle de poésie à travers ces soixante *Poèmes bibliques*. Signalons entre autres les *Deux Anges*, la *Mort d'Adam*, *Babel*, les *Trois Nuées*, la *Mère des crucifiés*, les *Trois Présents des Mages*. A part quelques expressions prosaïques (chez qui ne s'en glisse-t-il pas?) et quelques légers oublis de prosodie, ses vers ont une allure à la fois classique et moderne qui annonce un habile. M. l'abbé A. Lefranc mériterait une belle place dans le *Parnasse breton*, que vient de publier un héritier de Brizeux.

III. — La *Grammaire grecque* de M. l'abbé E. Ragon porte comme sous-titre cette indication qui n'est pas une redondance: *A l'usage des classes*. Ce livre classique, moins volumineux que les grammaires touffues de Burnouf et de Chassang et que les grammaires, toujours fort recommandables, de M. l'abbé Maunoury et du P. A. Sengler, est « expressément rédigé pour des écoliers ». M. l'abbé Ragon, professeur de langue grecque à l'usage de futurs licenciés ou agrégés, vise surtout au pratique et élague de sa grammaire les théories spéculatives; il s'interdit les excursions, stériles pour la jeunesse studieuse, dans une science grammaticale de plus en plus compliquée et encyclopédique. Les encyclopédies sont admirablement inutiles pour des enfants ou jeunes gens; et ce ne sont point les grammaires *savantes* qui apprennent à faire un thème grec. M. Ragon se borne à la langue de la prose attique, ajoutant seulement, à la fois, un résumé substantiel des formes spéciales à Homère et à Hérodote.

V. D.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

AOÛT 1889

ROME

15 AOÛT. *Encyclique* « QUANQUAM PLURIES ». — Au milieu des épreuves de l'Église, le Saint-Père s'adresse aux fidèles du monde entier, pour leur recommander d'implorer le patronage de saint Joseph et de la bienheureuse Vierge Marie.

« Jamais, dit-il, les temps n'ont été plus calamiteux pour la religion chrétienne. Nous voyons s'éteindre dans un grand nombre d'âmes la lumière de la foi, source de toutes les vertus chrétiennes ; la charité se refroidit, la jeunesse grandit dans la dépravation des mœurs et des doctrines ; l'Église de Jésus-Christ est assaillie de tous côtés par la violence et l'astuce ; une guerre acharnée est dirigée contre le Souverain Pontife ; les fondements mêmes de la religion sont ébranlés avec une audace toujours croissante. »

Le seul remède à ces maux, c'est la prière. Plusieurs fois déjà le Pape a recommandé de redoubler de ferveur, surtout pendant le mois d'octobre, spécialement dédié à la Reine du Très Saint Rosaire ; mais afin que Dieu se montre plus favorable encore à nos prières, il sera très utile d'invoquer avec une grande piété et une grande confiance, en même temps que la Vierge, Mère de Dieu, son très chaste Époux, le bienheureux Joseph, que Pie IX, de sainte mémoire, sur la demande d'un grand nombre d'évêques, a déclaré le Patron de l'Église universelle.

A son tour, Léon XIII, avec l'autorité de sa parole infaillible, expose les raisons particulières de la puissance et de la gloire du saint Patriarche, le Père nourricier de Jésus-Christ, l'Époux de la Vierge immaculée, le chef de cette maison divine de Nazareth, qui contenait les prémices de l'Église naissante. Comme Joseph a été le protecteur de la famille sainte, ainsi devait-il devenir le protecteur de la grande famille chrétienne, qui est l'Église de Jésus-Christ.

Après un parallèle entre Joseph de l'ancienne loi et Celui de la loi de grâce, le Souverain Pontife ajoute que la dévotion à saint Joseph est utile aux hommes de toute condition et de tout pays. « Les pères de

famille trouvent en lui la plus belle personnification de la vigilance et de la sollicitude paternelle ; les époux, un parfait exemple de la fidélité conjugale ; les vierges, en même temps que le modèle, le protecteur de la virginité. Les grands et les riches peuvent apprendre de lui quels sont les biens véritables et comment il faut supporter les revers de la fortune ; les pauvres et les ouvriers, comment il faut se résigner aux privations et aux durs labeurs de leur condition. » — Insistant sur ce dernier point, le Saint-Père continue :

« En considérant comment saint Joseph, issu d'une royale famille, n'a cessé de se livrer avec résignation et avec joie à son humble travail, les pauvres et les artisans doivent élever leurs cœurs et se pénétrer de sentiments équitables. S'ils ont le droit de sortir de la pauvreté et d'acquiescer à une meilleure situation par des moyens légitimes, la raison et la justice leur défendent de renverser l'ordre établi par la Providence de Dieu. Bien plus, le recours à la force et les tentatives par voie de sédition et de violence sont des moyens insensés qui aggravent, la plupart du temps, les maux que l'on voudrait supprimer. Que les pauvres donc, s'ils ont du jugement, ne se fient pas aux promesses des hommes de désordre, mais à l'exemple et au patronage du bienheureux Joseph et aussi à la maternelle charité de l'Église qui prend chaque jour de plus en plus souci de leur sort. »

Le Saint-Père termine en ordonnant que pendant le mois d'octobre, à la récitation du Rosaire, on ajoute une prière spéciale à saint Joseph, dont il donne la formule¹, et enrichie d'une indulgence de sept ans et de sept quarantaines. Cela devra se faire ainsi chaque année à perpétuité. En outre, Léon XIII recommande avec instance la célébration du mois de mars, en l'honneur du saint Patriarche, et là où ces exercices

1. Voici cette formule :

Prière à saint Joseph.

Nous recourons à vous dans nos tribulations, bienheureux Joseph, et, après avoir imploré le secours de votre très sainte Épouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage. Par l'affection qui vous a uni à la Vierge immaculée, mère de Dieu, par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, nous vous supplions de regarder avec bonté l'héritage que Jésus-Christ a conquis au prix de son sang, et de nous assister de votre puissance et de votre secours dans nos besoins.

Protégez, ô très sage gardien de la divine Famille ! la race élue de Jésus-Christ ; préservez-vous, ô Père très aimant ! de toute souillure d'erreur et de corruption ; soyez-nous propice et assistez-nous du haut du ciel, ô notre très puissant libérateur ! dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres ; et de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Église de Dieu des embûches de l'ennemi et contre toute adversité. Accordez-nous votre perpétuelle protection, afin que, à votre exemple et soutenus par votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir et obtenir la béatitude éternelle du Ciel. — Ainsi soit-il.

ne peuvent avoir lieu, il veut qu'au moins on fasse précéder la fête d'un triduum ; et dans les lieux où cette fête n'est pas de précepte, il désire cependant qu'on la célèbre solennellement par la dévotion privée.

FRANCE

L'arrêt de la Haute Cour. — Comme il était prévu, la Haute Cour a prononcé contre le général Boulanger et ses deux amis, MM. Dillon et Rochefort, une sentence de condamnation. En développant son long réquisitoire, le procureur général s'est plu à fouiller dans la vie privée du général, sans réussir, aux yeux de l'opinion publique, à établir sur des preuves certaines le crime de complot et encore moins d'attentat ; aussi la Droite tout entière s'est-elle déclarée incompétente, et s'est retirée d'un tribunal d'où l'impartialité et la justice étaient remplacées trop visiblement par les rancunes et les passions politiques.

Désormais rassuré, au moins en apparence, contre les entreprises du boulangisme, le gouvernement a célébré son triomphe en offrant un banquet pantagruélique aux 11 000 maires, accourus de tous les coins les plus reculés de la France, moins pour acclamer la République que pour contempler les merveilles de l'Exposition et tenter l'ascension de la tour Eiffel ! Puis, après de longues hésitations, le Cabinet a fixé au 22 septembre la date des élections législatives. A la vue des ruines entassées par la Chambre néfaste, qui a poursuivi avec tant d'ardeur l'œuvre de laïcisation et voté l'odieuse loi militaire, les électeurs sauront-ils profiter des leçons du passé, et porter leurs suffrages sur des hommes moins soucieux de s'enrichir que de travailler au relèvement et à la gloire de la patrie, par un retour sincère à la foi de nos pères, au Dieu de saint Louis et de Charlemagne ?

Morts d'évêques. — L'Église de France a été bien éprouvée pendant ce mois par la mort de deux évêques et d'un cardinal. Après Mgr Renault, évêque de Chartres, qui s'est éteint à quatre-vingt-neuf ans, le 3 août, Mgr Fleury-Hottot, évêque de Bayonne, a été enlevé à son diocèse le samedi 10 août ; puis Son Ém. le cardinal Guilbert, tout dernièrement élevé aux honneurs de la pourpre, a succombé presque subitement, le 15 août, à Gap, où il s'était rendu pour le sacre de Mgr Berthet.

Nominations d'évêques. — Par décret du président de la République sont nommés et agréés par Rome : à Saint-Brieuc, M. Fallières, vicaire général à Bordeaux ; à Laval, M. Cléret, curé de Notre-Dame de Saint-Lô ; à Soissons, M. Duval, curé de Notre-Dame du Havre.

La dépopulation de la France. — Dans le rapport officiel sur le mouvement de la population de la France pendant l'année 1888, nous lisons ce triste résumé :

« D'après le dépouillement des actes de l'état civil, il a été enregistré, pendant l'année 1888, 276 848 mariages, 4 708 divorces, 882 639 naissances et 837 867 décès. L'accroissement naturel de la population,

résultant de l'excédent des naissances sur les décès, a été de 44 772 individus. Cet accroissement avait été de 56 536 en 1887. Si l'on compare ces résultats à ceux des précédentes années, on a constaté une *diminution générale bien accentuée*, portant à la fois sur les mariages, les naissances et les décès. *Le chiffre des divorces ainsi que celui des naissances naturelles présentent seuls une augmentation.*

« Toutefois la proportion des naissances naturelles est loin d'être la même dans les diverses parties de la France. On a compté 25 naissances illégitimes sur 100 naissances dans le département de la Seine, de 10 à 13 dans la région du Nord, de 2 à 3 en Bretagne. »

Et quand l'œuvre de laïcisation sera achevée, même dans les provinces catholiques du Nord et de l'Ouest, n'y verra-t-on pas les mêmes scandales ? Dieu sauve la France !

ÉTATS CATHOLIQUES

Espagne. Protestation des évêques. — A l'occasion de l'outrage fait au Saint-Père, par l'érection à Rome du monument de Giordano Bruno, l'épiscopat espagnol, tout entier, a signé une vigoureuse protestation où nous lisons ces fières paroles, dignes de la nation castillane :

« Avec toute l'Espagne catholique, nous, évêques soussignés, nous protestons que nous confirmons et renouvelons toutes nos anciennes déclarations contenues dans des documents antérieurs ; qu'avec le secours divin nous demeurons et demeurerons jusqu'à la mort intimentement unis à Votre Sainteté ; que nous détestons et exécrons la doctrine et la conduite de l'apostat Bruno et de tous ses aveugles sectateurs ; que, de nouveau, nous protestons contre l'injuste et sacrilège détention des États de l'Église, dont, par une disposition providentielle, elle est en possession et en jouissance depuis les temps les plus reculés ; enfin, que nous levons les mains au ciel pour demander sans cesse à la justice divine un remède prompt et efficace à tant de maux qui vous accablent sur terre, et qui, chaque jour, vous font boire, plein jusqu'au bord, le calice d'amertume. »

Italie. Crise financière. — Ce malheureux pays recueille les fruits de l'usurpation sacrilège de Rome. A la crise agricole, qui a ruiné les cultivateurs de la Lombardie et des Pouilles, après la rupture commerciale avec la France, succède une crise financière qui prend les proportions d'un désastre national. A Turin, à Naples et à Rome la plupart des grandes fortunes ont été englouties dans le gouffre, où menacent de sombrer même les banques d'État. Voilà la conséquence nécessaire du *plan régulateur*, imaginé par le gouvernement piémontais, pour bâtir sur les ruines de la Rome pontificale une ville plus en harmonie avec la civilisation moderne !

Irlande. La question de l'enseignement catholique. — Il semble que le gouvernement anglais veuille tenir compte des déclarations de l'épiscopat irlandais, au sujet de l'enseignement confessionnel. Ala Chambre

des communes, le secrétaire d'État, M. Balfour lui-même, a déclaré qu'il considérait comme urgente la réforme proposée par les évêques de l'Irlande (voir notre numéro d'août). D'après le promoteur zélé de la coercition, il n'y a pas autre chose à faire qu'à élaborer un projet de loi donnant satisfaction à la population catholique de l'Irlande. M. Parnell n'a pu s'empêcher de féliciter l'orateur d'avoir reconnu la nécessité d'un pareil projet, comme moyen de résoudre la question irlandaise.

ÉTATS CHRÉTIENS NON CATHOLIQUES

Allemagne. Voyages de Guillaume II. — Après une excursion un peu lointaine au cap Nord, l'empereur Guillaume II s'est rendu en Angleterre, où sa grand'mère, la reine Victoria, oubliant ses griefs, lui a fait une magnifique réception ; de là, il est allé recevoir lui-même, à Berlin, l'empereur d'Autriche, venu chez son jeune voisin pour resserrer les liens de la triple alliance ; puis, il s'est enfin décidé à visiter avec l'impératrice Strasbourg et Metz. Au milieu des splendeurs commandées de la réception officielle, le petit-fils du conquérant de l'Alsace a constaté, non sans déplaisir, que depuis dix-huit ans la germanisation des provinces détachées violemment de la France n'a pas fait le moindre progrès.

25-30 AOÛT. *Le congrès catholique de Bochum.* — Bochum est une ville de la Westphalie, au centre même de la région minière, où s'est produite naguère une si terrible explosion du mal social. C'est là que s'est réunie la trente-sixième assemblée générale des catholiques allemands. « Nous avons choisi Bochum, a dit M. Windthorst, le président du congrès, pour montrer que le catholicisme a le courage de planter son drapeau au milieu même des populations ouvrières, afin d'établir sur des bases solides l'union entre les patrons et les travailleurs. » Nous ne pouvons entrer dans le détail des travaux du congrès ; mais nous aimons à signaler le discours où l'illustre chef du centre a promis aux ouvriers rhénans et westphaliens que le parti catholique de la Chambre ne négligerait rien pour améliorer leur sort ; puis, l'éloquente protestation de M. Wendt, en faveur du pouvoir temporel du Pape : « Les catholiques allemands, s'est-il écrié, attendent avec impatience le jour où les États pontificaux seront rendus au Saint-Siège. » Plus de six mille auditeurs ont acclamé ces paroles, qui retentiront d'une façon désagréable, sans doute, aux oreilles de l'allié italien.

PAYS INFIDÈLES

Statistique des missions. — La S. C. de la Propagande vient de publier l'*Annuaire des Missions catholiques*¹. Nous en extrayons les détails suivants, sous la forme d'un tableau, qui permettra de voir d'un coup d'œil les progrès de la foi dans toutes les contrées de l'univers.

1. *Missiones catholice cura S. Congregationis de Propaganda fide descriptæ in annum MDCCCLXXXIX (Ann. IV)*. Un vol. in-12 de xli-600 pages Romæ, ex typographia polyglotta S. C. de Prop. fide, 1889).

STATISTIQUE DES PAYS DE MISSIONS DÉPENDANT DE LA PROPAGANDE EN 1889

PAYS	POPULATION	CATHOLIQUES	ÉGLISES	ARCHEVÊQUES	EVÊQUES	VICARIATS apostol.	PRÉFECTURES apostol.	PRÊTRES	ÉCOLES	SÉMINAIRES	RITES ORIENTAUX
EUROPE											
Angleterre.	25,336,899	1,353,455	1,261	1	14	»	»	2,340	»	»	Délégations apostoliques :
Écosse.	3,608,803	338,643	295	2	4	»	»	329	310	3	Constantinople.
Irlande	5,000,000	3,792,357	3,638	4	23	»	»	3,254	5,246	17	Égypte et Arabie.
Norvège	1,925,000	1,840	12	»	»	»	1	17	16	»	Grèce.
Suède	4,603,595	4,100	8	»	»	1	1	9	6	»	Indes orientales.
Danemark	2,000,000	3,700	22	»	»	1	1	37	»	»	Mésopotamie.
Anhalt	232,593	4,541	5	»	»	1	1	6	6	»	Kurdistan et Petite Arménie.
Sleswig-Holstein	1,127,149	10,200	12	»	»	1	1	16	18	»	Perse.
Saxe	58,307	58,307	41	»	»	1	»	57	16	»	Syrie.
Lusace	3,387,821	29,816	18	»	»	»	1	32	28	»	Rite éthiopien, 1 vic. ap.
Allemagne septentrionale.	1,500,000	29,000	20	»	»	1	»	23	20	»	Rite arménien, 1 patriarche, 8 év.
Hollande	4,138,332	1,499,080	974	1	1	»	»	2,794	634	40	Rite copte, 1 vic. ap.
Luxembourg	213,283	212,080	253	»	1	»	»	440	717	1	Rite grec pur, 3 missions.
Suisse (canton des Grisons).	15,000	12,291	69	»	»	»	2	33	78	»	
Péninsule des Balkans	15,365,707	555,849	611	4	10	2	»	624	497	7	
Grèce	4,683,400	3,600	170	3	5	»	»	102	52	2	
Gibraltar.	25,700	15,300	7	»	»	1	»	12	43	»	
Candie.	360,000	600	5	»	1	»	»	5	5	»	

Congrès anti-esclavagiste. — Le congrès international qui devait se tenir à Lucerne, le 4 août, a été ajourné. Les journaux italiens, à la solde de M. Crispi, ont accueilli cette nouvelle avec une joie mal déguisée, et déjà, ils affirment que l'idée de ce congrès est complètement abandonnée; mais le *Bulletin officiel de la Société anti-esclavagiste de France*, dans son dernier numéro, déclare que la réunion projetée a été simplement prorogée à une date ultérieure.

P. MURY.

Le 31 août 1889.

Le Gérant : J. BURNICHON.

LA QUESTION SOCIALE

A PROPOS DE QUELQUES OUVRAGES RÉCENTS

(2^e article.)

LA FAMILLE

I

Jusqu'à ces dernières années, la famille avait en France trois grands ennemis, le mariage civil, les lois qui concernent la séduction de la femme et celles qui règlent la succession. A ces éléments de dissolution les législateurs du pays en ont ajouté un quatrième, et le plus actif de tous, le divorce. En agissant ainsi, ils ne se sont souciés ni des intérêts moraux ni des intérêts matériels de la famille en général, et de la famille ouvrière en particulier.

Si la famille est l'unité économique par excellence, et si la puissance économique de la famille dépend de la continuité et de la permanence des forces qu'elle met en jeu, le divorce est à ce point de vue, et surtout dans la classe ouvrière, un désastre sans mesure.

L'intérêt suprême du respect de la femme, des bonnes mœurs et par conséquent de la société exige impérieusement la prohibition du divorce. L'Église catholique, gardienne du foyer qui se fonde, crie aux jeunes époux : c'est pour toujours ! Pour toujours, cette parole austère enchaîne l'inconstance du cœur humain, refrène les passions et conseille efficacement l'abnégation et les concessions réciproques.

La perspective d'une rupture toujours facile dès qu'elle est possible est une porte ouverte à l'immoralité et aux passions, une invitation à l'adultère. Le mariage n'est plus alors qu'un essai; l'acte le plus grave de la vie devient l'un des

plus indifférents; l'amour qui, de sa nature, veut la perpétuité, ne peut plus compter sur le lendemain.

L'argument décisif contre le divorce, c'est l'intérêt de l'enfant. Chose étrange, c'est en faveur d'un tiers, de l'enfant, que le contrat de mariage a été signé, et ce tiers est le seul élément dont les législateurs ne se soient pas préoccupés. Il est clair que l'enfant d'un ménage divorcé est absolument sacrifié; car, de deux choses l'une: ou il reste avec son père, et alors il grandit sans mère, ce qui est dans l'éducation une effroyable lacune, que rien ne peut combler; ou il suit sa mère, et alors il s'élève sans autorité, sans frein, le cœur plein de haine pour l'étranger assis à son foyer et qui sera toujours à ses yeux un intrus, initié avant l'âge à ce que les passions ont de plus triste.

Le divorce nécessite des divisions anticipées de patrimoine, déchaîne entre parents et entre enfants des procès sans fin, amène l'état de guerre entre des familles alliées jusque-là, et porte dans la société tout entière le trouble qui a déjà ébranlé le foyer domestique.

Le mariage civil avait préparé les voies au divorce. En s'arrogeant contre toute raison le droit de former le lien conjugal, l'État a porté à la conscience et aux croyances religieuses un coup douloureux et profond. Ni l'Angleterre, ni les États-Unis, ni la Hollande, n'ont agi de la sorte envers les catholiques. Votre conscience, leur ont-il dit, vous interdit de regarder comme un contrat sérieux le mariage célébré devant le maire, puisqu'il n'y a pas pour vous de contrat distinct du sacrement, et que le sacrement, c'est le contrat; eh bien! qu'à cela ne tienne; mariez-vous comme le veut votre religion, mon officier civil dressera procès-verbal et vous signerez. Une société qui se fait gloire de respecter la liberté de conscience devrait rougir de ne pas accorder à l'immense majorité du pays ce que des États protestants concèdent gracieusement à la minorité catholique.

Le mariage ne serait pas un sacrement, qu'il serait par sa nature même indépendant de l'État; en effet, avant que la société ne soit, la famille existe. Portalis, un des principaux rédacteurs du Code civil, ne peut s'empêcher d'en convenir. « Dieu, dit-il, en y apposant son cachet, avant que les so-

ciétés humaines n'eussent pris naissance, a voulu nous apprendre que le mariage, en tant qu'il est union, contrat, n'a pas besoin du concours de ces sociétés, que son essence est impénétrable et inviolable, et qu'aucune puissance humaine n'a le droit d'empêcher l'homme et la femme de s'unir et de régler les conditions de cette union. »

Le mariage a sans doute des conséquences fort graves, qui touchent les intérêts matériels et dont l'État a le droit de connaître ; mais ce n'est pas là ce qu'il entend quand, forçant la porte du sanctuaire, il se fait l'arbitre du lien conjugal. Alors il sort de sa sphère et fait acte de tyrannie, et ce qui le pousse à cet abus de force, c'est cette doctrine césarienne des légistes de 1789, que l'État est la source de tout.

Le mariage civil, c'est la proclamation de cette doctrine monstrueuse, que tout droit vient de l'État ; c'est le divorce en germe, puisque l'État peut toujours rompre le lien qu'il a formé ; comme le divorce donc, il ouvre la porte à la mobilité des passions humaines ; comme le divorce, il est, surtout pour le peuple, qui est moins gardé par les traditions et par les exigences sociales, une invitation à l'inconstance et à la débauche.

Le mariage civil, c'est la violation sans vergogne de cette liberté de conscience que la Révolution proclame un de ses principes fondamentaux. Car enfin l'Église enseigne, et le peuple chrétien croit que le contrat de mariage est un sacrement, et la loi crée de toutes pièces un contrat là où la conscience catholique ne peut voir qu'un enregistrement. Si le mari refusait de suivre sa femme à l'église, elle resterait rivée à sa chaîne ; s'il plait à l'État d'établir des empêchements que l'Église ne peut reconnaître, si surtout il refuse d'inscrire dans son code ceux que l'Église est obligée d'établir, la lutte entre la conscience et l'État ne devient-elle pas manifeste à tous ? Évidemment, il y a dans cet antagonisme toute une prédication d'irréligion et d'indifférence ; et c'est là ce qu'on a cherché, puisqu'il était si facile de l'éviter, soit en ne s'occupant pas du mariage religieux, puisqu'on ne le reconnaissait pas ; soit, si on voulait être respectueux, en ne forçant pas les catholiques à assister à une cérémonie, qui n'est pour eux qu'une caricature, et en ordonnant à l'officier civil

de dresser procès-verbal de la cérémonie religieuse. Mais on aurait reconnu par là que quelque chose pouvait se constituer en dehors de l'État et on aurait respecté les convictions et la liberté religieuse !

Dans ces conditions, la famille, surtout la famille ouvrière, est bâtie sur le sable.

II

A peine constituée, cette famille, surtout dans les classes populaires, est encore désagrégée par les lois qui regardent la séduction de la femme.

Cette question est de la plus haute importance au point de vue de la stabilité et du bien-être de la famille ouvrière ; car si la femme n'est pas chaste, l'éducation des enfants et l'épargne y seront impossibles.

Les hommes sérieux s'accordent maintenant à reconnaître qu'une réforme sur ce point est indispensable, qu'il est nécessaire que la femme et la jeune fille soient mieux protégées qu'elles ne le sont, et qu'il faut faire retomber sur l'homme la responsabilité du désordre ¹.

Les anciennes lois françaises se montraient sévères à l'égard de la séduction. Le séducteur pouvait être contraint à épouser ou à indemniser sa victime, et il pouvait en outre être poursuivi criminellement. Aujourd'hui les promesses de mariage sont non avenues, la recherche de la paternité est interdite, et, pratiquement, la loi assure l'impunité au séducteur. On a voulu éviter certains abus, qu'il serait facile de prévenir, en déterminant mieux qu'autrefois les cas où la recherche de la paternité serait autorisée, et on a laissé la femme à la merci du libertin.

On n'a pas fortifié la femme contre sa propre faiblesse, par la perspective des responsabilités qu'elle n'aperçoit qu'après la faute, et on a comme provoqué l'homme à séduire. C'est-à-dire, comme le remarque M. Béchaux ², « qu'en présence de deux forces qui concourent très inégalement à la

1. Cf. Cl. Jannet. — Lucien Brun, *Introduction à l'étude du droit*, 2^e édition. Lecoffre. — Béchaux, *Le Droit et les faits économiques* (Guillaumin.)

2. *Ibidem*.

sédution, la loi, au lieu de comprimer la plus puissante et la plus fougueuse, lui vient en aide et lui communique une impulsion nouvelle ». Le libertinage, devenu irresponsable, envahit et dévore la classe ouvrière; là-dessus, les hommes des opinions les plus opposées sont unanimes, depuis MM. Blanqui et Michel Chevalier jusqu'à MM. Le Play et Jules Simon. Que devient dans ces ménages désolés et flétris la paix du foyer? Que deviennent la femme et l'enfant? La loi française les a sacrifiés au repos du libertin.

« Cet état de choses est si révoltant, dit encore M. Béchaux, que, le plus souvent, les juges tournent la loi et ne refusent presque jamais des dommages-intérêts à la femme lâchement délaissée. Ils établissent ainsi un lien entre l'enfant et celui qu'ils reconnaissent pour père, sans oser toutefois le déclarer. Telle est la tradition de la jurisprudence consacrée par la cour suprême. » (Cf. Cassation, arrêts des 27 mai 1862, 26 juillet 1864, 25 janvier 1875.)

Il n'y a dans le monde civilisé que quatre petits pays qui admettent la loi française, héritage funeste du Code civil. Ce sont la Belgique, le grand-duché de Luxembourg, le canton de Genève, le Jura bernois. D'autres pays, comme la Hollande, l'Italie, les cantons de Fribourg et du Tessin, tout en adoptant l'idée du législateur français, n'ont pas repoussé aussi rigoureusement la recherche de la paternité. M. Béchaux propose d'adopter pour la France le projet de revision qui a été rédigé pour la Belgique, et dans lequel la recherche de la paternité n'est autorisée que dans certains cas spécifiés avec soin.

III

La permanence du foyer et du patrimoine est le troisième élément de la famille stable, que ce patrimoine s'appelle terre, ferme, mine ou atelier. Or, elle est en général incompatible avec le partage forcé en nature, tel que le veut le Code civil. La loi française prescrit le partage forcé à défaut du testament, et chaque héritier doit avoir sa part de chaque immeuble.

On sait qu'avant la Révolution la France était régie partie

par les coutumes féodales, partie par la loi romaine. Elle se divisait en deux régions, les pays de droit coutumier au Nord et au Centre, et les pays de droit écrit, au Midi ; ainsi nommés, selon que le droit germanique ou le droit romain y avaient prévalu. Dans les pays de coutumes, sauf certaines exceptions, comme en Normandie, où les frères excluaient les sœurs, l'égalité du partage était la règle des biens roturiers, et le droit d'ainesse la règle des biens nobles ; des bornes assez étroites limitaient la quotité disponible. Dans les provinces où la loi romaine s'était perpétuée, l'égalité s'appliquait en principe, quelle que fût la qualité des biens ; mais la quotité disponible fixée aux deux tiers ou à la moitié de la succession, suivant le nombre des enfants, laissait le chef de famille maître d'y déroger, et le testament était d'un usage habituel¹.

Cette inégalité de législation, ce qu'ils appelaient cette « marqueterie bizarre, cet assortiment ridicule de lois et de coutumes », choquait les libéraux de 1789. L'unité était demandée par les Cahiers, pas celle qu'on a établie pourtant, et déjà l'égalité des partages avait été appliquée par les rois de France dans les colonies, et un ardent défenseur de la liberté testamentaire se plaignait, en 1789, « de l'absurde ignorance de l'ancien gouvernement qui, au grand détriment des cultures de ces contrées, y avait transporté des coutumes qui les ruinaient, et qui sans autre examen, par le seul empire de l'habitude, avait soumis les Antilles au même régime que l'Ile-de-France, et donné à Saint-Domingue des lois qui régissent la Beauce ». (De Ponceins, *Cahiers*.)

Tant qu'à établir l'unité, on pouvait au moins prendre pour mesure la règle suivie dans le plus grand nombre des provinces, c'est-à-dire le partage, avec quotité disponible des deux tiers ou de la moitié selon le nombre des enfants ; mais non, ce fut le partage absolu, en nature, contraire à toutes les coutumes reçues, qui prévalut.

Sur ce point, le préjugé égalitaire est resté si répandu et si passionné, dans certains milieux, que l'on peut à peine

1. Nous empruntons cet exposé de la législation avant 1793 à la *Réforme sociale*.

discuter avec calme. C'est un fétiche auquel on ne permet pas de toucher. Comment donc, dirons-nous, si ce partage vous tue, ne faut-il pas vous en débarrasser ! Je ne sais en vérité si beaucoup ne nous répondraient pas : Nous en mourons peut-être, mais, du moins, nous mourons égaux !

Que ces enragés gardent le partage forcé en nature, et qu'ils en meurent si bon leur semble, mais qu'ils accordent au moins à ceux qui veulent vivre la liberté de le faire. Je m'empresse d'ajouter qu'il ne s'agit point ici de réclamer le droit d'aînesse, mais d'arriver à sauver l'autorité du père de famille, et à maintenir son œuvre, son industrie, son foyer.

La continuité du patrimoine est pour l'agriculture, pour l'industrie, pour le commerce et même pour le travail isolé de l'ouvrier une condition souvent indispensable de succès.

« En effet, dit M. Coste, pour réussir, il faut de bons instruments de travail, parfaitement adaptés au but et à la main du travailleur. Cette adaptation est une valeur considérable : la terre aux mains de cultivateurs intelligents, qui l'exploitent de père en fils, vaut plus qu'aux mains d'un étranger ; il en est de même de l'usine, conduite par celui qui l'a outillée ou qui en a formé le personnel ; de la maison de commerce entre les mains de celui qui en a rassemblé la clientèle. Toutes les fois donc qu'il y a vente, au lieu de transmission au successeur préparé, il y a déperdition de valeur. C'est encore pis, si au lieu de vendre en bloc, on liquide en détail. Alors c'est un désastre : l'immeuble est donné pour rien, le personnel congédié perd une partie de sa valeur professionnelle, le matériel vendu à la criée perd sa valeur de combinaison : dans ce massacre, c'est à peine si on retrouve une partie du prix d'établissement : un incendie ferait moins de ravage. »

Ce qui est vrai de l'industrie l'est encore plus de l'agriculture. Car nulle part on n'a plus besoin de temps et de ressources accumulées pour préparer un résultat.

Or, en ce pays, à chaque génération, l'édifice commercial ou industriel s'effondre avec son architecte, le fonds d'exploitation est vendu, le personnel dispersé ; tout est à recommencer. C'est pour l'industrie, le commerce et l'agri-

culture une cause terrible d'infériorité vis-à-vis de la concurrence étrangère, qui n'a pas à compter avec cette crise ou liquidation périodique. Là-dessus l'aristocratique Angleterre s'accorde avec la démocratie américaine : sous l'empire de la liberté testamentaire, les fils profitent des ressources accumulées et continuent l'œuvre du père. Émus par ces raisons, en 1865, cent trente-deux commerçants et industriels demandèrent au Sénat la liberté testamentaire ; en 1874, la chambre de commerce de Bordeaux critiqua amèrement les dispositions successorales du Code et, en réponse à l'enquête de 1868 sur l'infériorité du commerce français, malgré les efforts de l'administration, on s'accorda à signaler comme cause les lois de succession et à demander la liberté testamentaire.

Sous ce lourd marteau du partage égal en nature, qui tous les vingt ans retombe sur une famille, tout est broyé et réduit en poussière, la noblesse, la richesse, la grande et la petite propriété. Les vieilles familles, qui, comme de grands arbres, donnaient de la consistance au sol, c'est-à-dire à toutes les institutions, sont violemment arrachées de la terre où règne leur influence, voient leurs fils dispersés aux quatre vents du ciel, et sont remplacées par de nouvelles couches, ennemies des anciennes traditions.

« Disperser les capitaux, dit un écrivain qu'on sera peut-être surpris de trouver de notre bord en cette question ¹, c'est les détruire, et la loi de succession, telle que la Révolution nous l'a faite, tend à disperser incessamment tous les capitaux français. Le créateur d'une usine ou d'une maison de commerce est placé dans cette alternative, n'avoir qu'un seul enfant et risquer cinquante pour cent de mourir sans héritier, ou savoir que le domaine, l'usine, la maison de commerce ne survivra pas à son fondateur. La mort ne se contente pas d'abattre les hommes, elle arrête les manufactures, liquide les maisons de commerce, découpe les plus belles exploitations agricoles, et oblige les fils à recommencer sur nouveaux frais l'œuvre du père. Or, aujourd'hui, les peuples se battent à coups de capitaux ; sur le terrain de l'industrie, la victoire

1. E. About.

est assurée d'avance à celui qui mettra le plus de capitaux en ligne. Nos adversaires le savent bien : ils laissent au père de famille des pouvoirs presque sans limites pour maintenir et consolider après lui l'intégrité de son capital. Quant à nous, esclaves obstinés des sottises de 93, nous morcelons, morcelons, morcelons la richesse privée ; sans compter que ce principe démocratique est la ruine de la liberté, et que ce système économique est la ruine de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. »

La Convention, qui décréta la première le partage absolu, ne se préoccupait en aucune façon du régime qui pouvait être le plus avantageux à la société ; ce qu'elle voulait avant tout, c'était ruiner la noblesse et anéantir l'autorité paternelle pour briser la résistance des chefs de famille ; Robespierre et les autres orateurs l'avouent crûment ¹.

Dans l'esprit de Napoléon I^{er}, cette loi fut avant tout une loi de destruction : les séances du Conseil d'État en font foi. Le despote se réservait d'établir en faveur de sa noblesse des majorats, qui eussent amorti l'effet de la loi, mais les majorats furent emportés par les événements et la loi resta. « Établissez le partage égal, écrivait l'empereur à Joseph alors [roi de Naples, et, en quelques années, tout ce qui vous sera opposé sera détruit². » Les ennemis de la France en 1815 ne se trompèrent pas sur la portée de cet élément de dissolution sociale. Au congrès de Vienne, l'ambassadeur britannique, repoussé avec perte dans ses efforts pour obtenir une plus forte réduction des frontières françaises, se consolait en songeant « qu'au fait, les Français étaient suffisamment affaiblis par leur régime de succession ³ ».

IV

Quand on y regarde de près, on est stupéfait des questions que soulève cette loi du partage forcé.

1. Cf. *Archives parlementaires*, t. XI.

2. Lettre du 5 juin 1806 de Napoléon au roi Joseph ; *Mémoires du roi Joseph II*, p. 175.

3. M. Le Play, qui rapporte ce trait, le tenait de M. de Rayneval, qui le lui conta à Madrid en 1833.

Un père est-il oui ou non meilleur juge que l'État de l'intérêt de sa famille? Une société peut-elle vivre sans aristocratie et sans traditions, et y a-t-il des traditions sans un foyer stable? Un peuple qui n'a pas de traditions, et par conséquent pas de passé, a-t-il encore une patrie? Une nation peut-elle se perpétuer sans esprit conservateur, contrepoids naturel des passions démagogiques? Un peuple sans hiérarchies sociales permanentes n'est-il pas un peuple sans discipline, sans respect et sans ordre? Un pays peut-il être réduit à ne produire que des œuvres éphémères, des œuvres de vingt ans, et à vivre au jour le jour, sans lendemain assuré? Quelle stabilité, quelle suite, quelle puissance attendre d'un pays où la propriété immobilière est pour ainsi dire toujours en fusion?

Au-dessus de l'intérêt immédiat que les enfants peuvent avoir au partage égal, quand ils n'en sont pas les victimes, ce qui arrive souvent¹, n'y a-t-il pas pour eux un intérêt supérieur à conserver le foyer paternel, la position, l'influence, les relations de la famille; la famille, ce refuge naturel de ceux qui échouent, cette assurance toute trouvée contre les malheurs imprévus et les découragements de la vie; la famille, cette reine des institutions charitables?

L'intérêt des enfants étant mieux assuré dans l'ensemble par la liberté de tester, quelle raison peut invoquer l'État pour justifier sa main mise sur une liberté naturelle, et cette intervention n'est-elle pas deux fois sans cause, s'il est démontré par l'expérience, comme cela est, que sous le régime de la liberté du testament, la société pourvoit mieux à des intérêts de premier ordre, soutient plus facilement la concurrence faite à son industrie et à sa marine² et développe plus puissamment ses colonies?

Voilà pour les conséquences économiques; mais les con-

1. Dans les ventes des petites propriétés, que la mort du père amène toujours, les frais énormes absorbent tout l'argent, et la famille, privée de son unique ressource, devient nomade et entre dans la misère noire.

2. La puissance de la marine militaire est en raison directe du développement de la marine marchande. Or, la marine marchande de la France sera toujours inférieure aux marines des pays rivaux, tant que ses armateurs seront soumis à la liquidation périodique qu'entraîne le partage imposé par le Code civil.

séquences morales sont encore plus effrayantes. La liberté de possession entraîne-t-elle naturellement la liberté de transmission après la mort? Toutes les législations dignes de respect répondent affirmativement : il est juste que celui qui a su produire et conserver puisse disposer. S'il n'avait pas pu transmettre, il n'aurait pas conservé.

Le partage forcé annule le droit de tester et attaque par conséquent le droit de propriété. Tous les sophismes du monde n'empêcheront pas le père d'être le maître de sa fortune et, la preuve, c'est que de son vivant, il en fait ce qu'il veut. Mais cet homme qui, vivant, peut à son gré jeter au vent son avoir, ne peut en mourant le sauver, parce que l'État, qui cependant n'existe que pour le garder, exige qu'il soit divisé, morcelé, réduit en poussière. Évidemment, le communisme est en germe dans cette manipulation de la propriété par l'État, et il y a là, en sous-entendu, toute une théorie du haut domaine de l'autorité sociale sur nos biens.

De fait, les promoteurs de la loi du partage absolu, comme Mirabeau, l'entendaient bien ainsi. Ils prétendaient que « le partage et la propriété du sol, loin d'être une conséquence du droit naturel, ne sauraient être regardés que comme une création de la société. C'est elle qui garantit à ses membres les biens qu'ils détiennent; mais faut-il conclure de là qu'elle doive leur permettre d'en disposer pour le temps où ils ne seront plus? — Non, répondait Mirabeau; la société qui a fondé l'organisation actuelle de la société reste maîtresse de la changer; elle peut donc limiter ou interdire l'usage du testament, et dès qu'elle le peut, elle le doit ». Et avec sa présomption et sa légèreté habituelles, il ajoutait que la nouvelle loi ne pouvait manquer d'encourager les mariages et d'accroître la population¹ !

1. Bien autrement clairvoyant que Mirabeau, le grand jurisconsulte Trolong a écrit que la liberté du testament est à la fois le palladium et le symptôme des autres libertés civiles. « Le testament est le triomphe de la liberté dans le droit civil. Le testament, en effet, est intimement lié au sort de la liberté civile; il est gêné et contesté, quand la liberté civile est mal assise; il est respecté, quand la liberté civile a dans la société la place qui lui appartient. Un peuple n'est pas libre, quand il n'a pas le droit de tester, et la liberté du testament est une des plus grandes preuves de sa liberté civile. » (*Traité des donations*. Préface.)

L'État ne peut empiéter ainsi sur la liberté du propriétaire sans porter atteinte à l'autorité du père et sans le découronner. En effet, désarmé par la loi, le père assiste impuissant aux désordres de son fils, qu'il ne peut obliger à entrer ou à rester dans une carrière, ni punir efficacement, et boit sa honte en silence.

Il n'est pas douteux que cette loi ne tue souvent chez le jeune homme le ressort de l'énergie et cet esprit inventif et industriel qui fait les grandes choses. La fainéantise et la médiocrité des fils de l'homme riche sont proverbiales. Ils empruntent sur l'héritage à venir et concluent, pour faire figure dans le monde, des mariages d'argent. Des mariages d'argent! que de plaies sociales en quelques mots! Malheur au riche! a dit l'Évangile, et cela doit s'entendre en particulier de l'enfant qui trouve en naissant fortune toute faite. Ce sont de tristes personnages que ces jeunes gens dont toute la jeunesse tient en ces deux mots : *saltavit* et *placuit*. Le père a travaillé; les fils jouissent. Assez riches par le partage, pour vivre sans travailler, pas assez pour briller, ils spéculent sur une alliance opulente, pour remonter à la hauteur du père.

Les choses n'allaient pas de la sorte en France avant 1793. « Si la nation française, disait Cazalès, passe pour la plus active et la plus industrielle de l'Europe, peut-être devons-nous cette activité et cette industrie au grand nombre de cadets qui existent dans le royaume; peut-être notre industrie a-t-elle besoin d'être réveillée par l'aiguillon de la nécessité. L'égalité des partages appellerait à la propriété un plus grand nombre de citoyens; cette propriété, quand même elle ne suffirait pas à les nourrir, fortifiant en eux cette paresse si naturelle à l'homme, éteignant toute industrie, tout désir de s'enrichir, ôterait aux arts, aux manufactures, au commerce un grand nombre de bras. » Cazalès faisait remarquer que l'Angleterre et les pays du midi de la France, pays de liberté testamentaire, que la Normandie, pays de transmission intégrale, offraient une industrie plus riche et une population plus nombreuse que les régions du Centre, où l'égalité des partages était obligatoire. Ignorait-on que la plupart des fortunes à l'armée, à la cour, dans les métiers avaient été faites par des cadets!

Grâce à la liberté testamentaire, les classes supérieures en Angleterre sont, pour l'État, une pépinière inépuisable d'officiers, d'administrateurs et de pionniers audacieux, qui font la force des colonies. Elles trempent leurs fils par le travail et les habituent à faire fortune par eux-mêmes et à ne demander à leurs femmes que les qualités.

Il n'y a pas de doute que le partage forcé n'ait tué l'esprit colonisateur en France. Ce ne sont plus les riches qui essaient, ce sont les pauvres et les désespérés. Or, on ne colonise pas avec de pareils éléments. Le plus grand obstacle au commerce sur une vaste échelle, c'est la loi de succession. Les ramifications qu'exige ce genre d'affaires ne s'improvisent pas. Aussi remarque-t-on de plus en plus que les plus grandes maisons de banque et de commerce appartiennent à des étrangers¹. Autrefois, le Français était colonisateur : maintenant, il ne l'est plus. Or, c'est peut-être là une question de vie ou de mort. Maintenant surtout, que d'avoir des débouchés est pour l'industrie chose vitale, que la crise agricole va s'accroître de plus en plus, les causes qui l'ont amenée se développant toujours, que, par conséquent, les terres rapporteront de moins en moins, pendant que les races anglo-saxonnes et allemandes envahissent le monde silencieusement comme une mer, ne semble-t-il pas que toute grande civilisation doive coloniser ou périr ?

Or, la France est impuissante à coloniser pour deux raisons ; d'abord, parce que ses fils des classes aisées ne vont plus au dehors, et ensuite parce qu'elle n'a plus assez d'enfants. Sa loi de succession a eu dans les mœurs un contre-coup profond et funeste. Un fléau, qui fait plus de ravages en un an que la guerre la plus désastreuse, s'est répandu dans le pays, comme la flamme dans une forêt. Sous la préoccupation de conserver le bien de famille et d'échapper à la liquidation du partage forcé, la famille française est devenue stérile, alors que les pays voisins ont généralement gardé leur fécondité. De deux choses l'une : la cause est dans la dégénérescence de la race ou dans la loi. Il est difficile de l'attribuer à la

1. Au Havre notamment, les maisons qui font le plus d'affaires sont des maisons allemandes et anglaises.

race, en présence de ce qui se passe au Canada français, en Bretagne, dans le département du Nord, et ailleurs encore ; il faut donc s'en prendre à la loi. Avant 1789, les familles étaient aussi nombreuses en France qu'ailleurs. A la Constituante, Cazalès avait prédit que la suppression de la liberté testamentaire risquerait d'arrêter l'essor de la population, et que, *peut-être, cette part égale, qu'on serait obligé d'attribuer aux puinés, les empêcherait de venir au monde*¹.

L'accroissement annuel de l'Angleterre est de 9 pour 1 000 habitants ; celui de l'Allemagne, de 10 1/2 pour 1 000 habitants ; et celui de la France, de 2 pour 1 000 habitants.

Avant 1789, l'excédent annuel des naissances sur les décès, en France, était de 112 000. C'est à peu près la proportion gardée par l'Angleterre et par l'Allemagne.

L'Angleterre va atteindre le chiffre de 40 millions d'habitants. Elle en avait, en 1882, 35 297 114 ; et, bien que le chiffre des émigrés dépasse le chiffre des immigrants de plus de trois cent mille tous les ans, elle gagne plus de quatre millions d'habitants tous les dix ans². L'Allemagne compte plus de 46 millions d'habitants. Dans soixante ans, l'Allemagne aura 90 millions et l'Angleterre 66 millions d'habitants. C'est là un fait de la dernière gravité, un problème redoutable, bien digne de fixer l'attention des Français qui aiment leur pays. Nouvelle preuve que le bien-être ne suffit pas et que ce sont les mœurs qui font les peuples. Or, c'est la religion qui fait les mœurs. Les seules régions de la France où les familles soient encore fécondes sont les pays les plus religieux, la Bretagne, le département du Nord, les pays basques, etc.....

Nous voyons surgir à l'horizon, par-delà l'Atlantique, une France nouvelle, héritière des traditions et des mœurs de la vieille France, mais rajeunie par un souffle de liberté sincère. Sa population y double plus rapidement que partout ailleurs. Les Canadiens français sont au nombre de plus de deux millions cinq cent mille, et trois cent mille sont dispersés sur la frontière des États-Unis³. Dans cent ans, les

1. Cf. *Réforme sociale*, 16 juillet 1889.

2. Cf. *Registrar general*, 1882.

3. Mulhall (*Statistics*) estime à 2 500 000 les catholiques du Canada en 1882.

Canadiens français seront un grand peuple de trente millions d'hommes, poussant devant lui, comme une mer qui rompt toutes ses digues, la population anglo-saxonne. Sans doute, c'est une joie pour ceux qui aiment la France, de savoir qu'un jour, sous ces rudes climats, elle revivra, mais cela peut-il les consoler de voir un grand pays, auquel la Providence a tant donné, se suicider obstinément ! A ce grand mal, il n'y a qu'un remède, la famille retremée dans le christianisme et affranchie des lois qui l'étouffent.

V

Les familles riches qui ont des capitaux réussissent souvent, au prix de lourds sacrifices, à déjouer les mauvaises intentions du Code civil, et à sauver le patrimoine ou le foyer. Celui que la loi écrase sans pitié, c'est précisément celui qui mérite le plus d'être aidé, c'est le propriétaire résident, qui vit de ses terres ; c'est le petit propriétaire, l'ouvrier qui, de ses sueurs et de son sang, pour ainsi dire, a bâti ou acheté une métairie, une maisonnette entourée d'un jardin. « La Révolution, si pressée de faucher le passé, dit M. Lorrain, n'a oublié qu'une chose, c'est qu'en couchant à terre les nobles qu'elle voulait abattre, elle tuait du même coup les petits qu'elle voulait élever. Une loi désastreuse pour la grande propriété devait être mortelle pour la petite. Les révolutionnaires, qui ignorèrent tant de choses, ignorèrent celle-ci par-dessus le marché. »

Une loi sataniquement habile eût attribué le partage forcé aux nobles, et la conservation forcée ou la liberté testamentaire aux classes populaires : ainsi firent les Anglais en Irlande, au dix-huitième siècle, lorsqu'ils imposèrent le partage égal aux catholiques, gardant la liberté testamentaire pour les protestants. Le procédé eût été inique, mais logique et démocratique. Le partage forcé en nature nuit à tout le monde. Les grands propriétaires furent atteints et survécurent, mais les petits furent ruinés. Le fils de l'ouvrier ou du petit propriétaire peut rarement entrer dans la maison de son père. Le foyer, dans les classes populaires, cette source inépuisable des joies pures et sereines, le foyer, ce stimu-

lant du travail et de l'épargne, le secret du bien-être et de l'aisance, la garantie de la moralité, le seul remède à la mobilité du travail et des relations, est de toutes façons et de par la loi soi-disant démocratique, divisé, démoli, réduit en poussière. La famille, désagrégée, va grossir la population misérable des villes ; devenue nomade, elle vit en l'air, traînée de locations en locations, entassée dans une chambre, sur le même palier que d'autres familles, et dans un pélemêle funeste. Désormais, c'en est fait de la vie de famille, de la chasteté, de l'épargne et de l'aisance.

M. Le Play nous montre, dans quelques parties de la France, le type antique du paysan propriétaire, ennobli, selon sa belle expression, par cent quartiers de travail et de vertu, vivant et se suffisant sur son domaine, arrivant à la vieillesse en mangeant peu et en travaillant beaucoup, et régnant sur ses fils et ses filles, et sur des domestiques qui naissent et meurent dans la maison.

Ce type de petit propriétaire à famille souche, M. Le Play l'a rencontré dans une grande partie de l'Europe. Énergique et féconde, cette famille faisait autrefois la force de la France : ce fut elle qui colonisa le Canada. Mais elle disparaît rapidement et sera remplacée par la famille instable.

Dans les pays de montagnes, en Auvergne ou dans les Pyrénées, où la division est synonyme de ruine, on conserve encore le patrimoine en fraudant la loi ; on fonde un préciput ; les héritiers sont d'accord pour dissimuler la valeur de l'immeuble et pour vivre ensemble, jusqu'à ce que les gens d'affaires, oiseaux de proie qui vivent du malheur des propriétaires, les débusquent, et, comme dit M. Cochin, « les forcent à se ruiner en règle ».

« En Normandie, on vend à des capitalistes qui arrondissent leurs domaines, afferment et détruisent la petite culture. En d'autres pays, on divise et on conserve. La parcelle est trop petite pour y bâtir : on s'endette pour vivre, on s'engage comme salarié ; et la famille déchoit. D'autres familles se réunissent dans ce que Le Play appelle des villages à banlieue morcelée, où elles occupent de petites maisons, étroites et sales, groupées autour d'un cabaret. Ces maisons sont vendues tous les quinze ou vingt ans ; les champs sont éloignés

et d'une exploitation difficile ; les transports sont coûteux, les procédés perfectionnés sont hors de mise, toute infraction à la routine est impossible, les mœurs sont démolies par la promiscuité des familles¹. »

Il est clair que le législateur de 1793 et de 1804, qui a voulu détruire la grande propriété et fonder la petite, a bien mal réussi : il n'a pas empêché la grande propriété de se reconstituer, bien qu'il l'ait obligée à changer souvent de mains, et il n'a pas donné à la petite le moyen de se conserver.

On a cité entre autres faits (cf. Le Play) l'histoire lamentable d'un ouvrier journalier qui, après dix-huit ans d'épargne, était parvenu à posséder une chaumière, un jardin, une prairie et quelques meubles, le tout valant deux mille francs. Il meurt veuf et laisse quatre enfants en bas âge ; le conseil de famille, comme il arrive en pareil cas, pour éviter tout embarras, décide la vente qui, faite dans des circonstances défavorables, produit 725 francs. Or, il y a 694 francs de frais. Cela se passait en 1852. Depuis, les frais ont été très légèrement réduits. — En 1850, 1 980 ventes, d'un résultat inférieur à 500 francs chacune, ont occasionné 648 906 francs de frais. Les frais ont dépassé d'un sixième le produit des ventes²!!

Non seulement le partage égal est la règle abolue de la dévolution *ab intestat*, mais encore chaque nature de bien doit être partagée (art. du Code civil 826-832), chaque héritier doit avoir sa part de chaque immeuble : si l'immeuble n'est pas commodément partageable, il doit être vendu par licitation.

Il y a deux compensations : le père peut attribuer par préciput et hors parts la quotité disponible à un de ses descendants. Mais cette quotité est réduite à un quart, s'il a trois enfants. En second lieu, il peut faire lui-même un partage, soit par testament, soit par donation entre vifs qui doit être acceptée par tous les enfants. Mais ces facultés sont insuffisantes pour assurer la conservation du domaine ou du foyer :

1. Cochin, *Questions sociales*.

2. Cf. Lorrain, *La France contemporaine*.

la quotité disponible est insignifiante, lorsqu'il s'agit du patrimoine du petit cultivateur et de l'ouvrier, et, quant aux partages d'ascendants, ils sont de tels nids à procès, qu'ils sont tombés en désuétude. Ils sont attaquables pendant trente ans, et une erreur dans l'évaluation des biens entraîne de droit la rescision du testament. Cependant les plaintes de beaucoup d'hommes compétents et impartiaux commencent à se faire jour. Si l'opinion des masses urbaines est encore intolérante et inabordable, dans les cercles les plus élevés, on est moins tranchant et moins absolu. Nous avons mentionné les réclamations des Chambres de commerce. On peut citer, parmi les économistes partisans de la réforme des lois de succession, Dunoyer, Michel Chevalier, MM. Frédéric Passy, Leroy-Beaulieu, René Stourm, Ernest Pinard, ancien ministre, A. de Foville.

Les raisons que nous avons alléguées en faveur de la liberté de tester sont singulièrement corroborées par l'exemple à peu près unanime des peuples les plus éclairés, surtout si l'on ajoute que ceux chez qui le Code civil avait été introduit sont presque tous revenus à une pratique beaucoup plus large de la liberté testamentaire. C'est ce qu'ont fait l'Italie, l'Espagne et les pays allemands. Plusieurs pays, qui gardent encore le Code français, ont abrogé les articles 826 et 832. L'île Maurice, par exemple, et l'Alsace-Lorraine ont le Code Napoléon, mais elles ont enlevé cette entrave¹.

En face de ces arguments si puissants et si nombreux, les objections qu'on oppose à la liberté de tester ne nous paraissent pas d'un grand poids. Personne n'y a mieux répondu que M. Lorrain, et nous voudrions pouvoir citer tout au long les pages magistrales qu'il leur a consacrées.

Les personnes que les idées de liberté testamentaire dérangent dans leurs opinions préconçues ou dans leur routine n'admettent pas qu'il y ait là une question de premier ordre et la clef de tout un système social. Pourtant, répond M. Lorrain, si la question était si peu grave elle ne soulèverait pas tant d'alarmes. La meilleure preuve que M. Le Play a vu juste et touché le point sensible, ce sont les efforts même tentés pour en rabaisser la portée.

1. Cf. Béchaux, *Les Faits économiques et le droit*. Cf. Jannet.

Inutile de rapetisser le débat en affectant de n'y voir qu'une extension de la quotité disponible. « En réalité, cette réforme touche aux sources mêmes de la vie d'un peuple; ce qui est impliqué dans la liberté testamentaire, c'est l'autorité du père de famille, la stabilité de la propriété, de la famille, et par conséquent de la société tout entière. L'état politique d'un peuple ne dépend-il pas de son état social, et au nombre des facteurs de l'état social, y en a-t-il beaucoup de plus puissants que la propriété et la famille? La propriété et la famille sont-elles constituées en France d'une manière forte? La propriété est-elle bien assise et influente? La famille est-elle disciplinée? L'égoïsme, l'impuissance à coloniser et les mariages d'argent dans les classes supérieures sont-ils un symptôme de progrès ou de décadence? La stabilité civile et la stabilité politique sont-elles connexes? Là où la demeure et la tradition privée s'effondrent à chaque génération, est-on bien venu à compter sur la durée des dynasties? Voilà les problèmes que soulève cette grosse question, et personne ne dira qu'ils sont sans conséquence. »

Qu'importe auprès de tels intérêts la possibilité d'injustices qui seront toujours, après tout, des monstruosité? Trouvera-t-on jamais dans une loi, quelle qu'elle soit, les garanties qu'offre le père vis-à-vis de ses enfants? Avec la mobilité actuelle des capitaux, un père qui le voudrait, n'a-t-il pas cent moyens d'arriver à ses fins? Si l'État croit devoir prévenir les écarts du testateur, que ne prévient-il ceux du propriétaire? A prendre les choses dans l'ensemble, n'est-il pas vrai, comme le dit admirablement M. Cochin, que le moins imparfait des hommes c'est le père, et que la plus parfaite des femmes c'est la mère? Peut-on admettre, comme on l'admet forcément quand on veut le partage du Code civil, que l'État est plus prévoyant, plus tendre et plus juste que le père, et n'est-ce pas là substituer l'État à l'individu précisément dans le rôle auquel l'individu est le plus propre?

Ceux qui soutiennent le droit à l'héritage au nom de l'intérêt de la famille oublient toujours que son premier intérêt, c'est que la propriété soit fortement constituée, que le foyer soit inébranlable. L'improbabilité d'un changement dans les mœurs par la concession d'une plus grande liberté n'est

qu'une objection de surface. Nous pourrions avant tout répondre à ceux qui l'invoquent : qu'en savez-vous?... Si les mœurs sont égalitaires dans certaines sphères, si certaines populations sont si attachées à l'égalité des partages, n'est-ce pas en partie l'effet d'une loi pratiquée depuis cent ans ? La loi, devenant plus conservatrice, qui sait si les mœurs resteraient ce qu'elles sont ? Que l'on fasse actuellement peu d'usage en France de la quotité disponible cela ne prouve absolument rien : cet instrument de conservation étant si insuffisant, qu'il ne sauve rien et présente tous les désavantages de l'inégalité.

La sympathie pour le Code civil est d'ailleurs loin d'être aussi générale qu'on voudrait le faire croire ; c'est une sympathie plus urbaine que rurale. Qu'on lise dans M. Le Play le récit des efforts et des ruses tentés par la propriété territoriale pour échapper aux étreintes mortelles du Code. Pourquoi les paysans de la Westphalie et les propriétaires ruraux de l'Espagne ont-ils demandé l'abrogation du Code civil ? La liberté testamentaire serait, selon toute apparence, bien accueillie dans les campagnes ; nous avons pour le présumer plus d'un indice. M. Le Play rappelle avec raison ce qui s'est passé lors de l'enquête agricole de 1866. Instituée à l'occasion de l'avilissement du prix des céréales, cette enquête fut subie plus que suscitée par le gouvernement impérial, qui ne s'y résigna pas sans défiance. Les questionnaires furent soigneusement rédigés par l'esprit bureaucratique et par la routine administrative qui dirige tout en France, dans le but d'attirer l'attention des déposants sur des questions oiseuses et sans portée et de la détourner des questions fécondes ; les présidents des commissions entrèrent fidèlement pour la plupart dans l'esprit qui avait rédigé le questionnaire. Malgré tout, la liberté testamentaire fut réclamée. Nous avons cité ailleurs le vœu des Chambres de commerce ; on ne peut donc pas dire que cette réforme ait contre elle tout le pays.

« Elle a contre elle, dit excellemment M. Lorrain, l'instinct des classes urbaines et moyennes ; cela seul est vrai. Le préjugé égalitaire n'est pas précisément français, il est bourgeois. Ce préjugé raisonne toujours comme s'il n'y avait dans le monde que des journalistes, des professeurs, des avocats

et des marchands, et point de paysans. Il n'oublie qu'une chose, mais à la vérité il l'oublie toujours : c'est qu'il y a quelque part une immense fabrique de blé et de viande aux mains de vingt millions de producteurs, et que cette production colossale a pour théâtre autre chose que le pavé de quelques grandes villes. L'obstacle aux vraies réformes sociales viendra toujours des légistes, des bureaucrates. Que font à ces nomades plus ou moins déclassés, sans racines dans le sol, sans foyer dont ils soient les maîtres, à des fonctionnaires errants de ville en ville, les franchises communales et provinciales ? Ils n'ont pas de commune, pas de province. Que fait la liberté du testament à des célibataires, à des familles instables, qui n'ont aucun intérêt à se perpétuer ? Le Code civil ne nuit pas aux villes ; les villes n'ont aucune raison de lui être hostiles. »

Concluons. Il résulte de tout ce qui a été dit qu'une réforme s'impose. Il faut obtenir une loi de liberté, qui permette au père de conserver son œuvre, sans compromettre le sort des enfants. On ne peut laisser l'État broyer et pulvériser à son gré la famille et l'industrie. Une législation qui disperse systématiquement les éléments de la famille et rompt les liens qui unissent les générations est une loi antisociale. Après tout, si la famille est entrée dans la société, c'est pour que celle-ci lui garantisse sa stabilité, et cette stabilité est elle-même essentielle au bonheur de la société.

La liberté absolue de tester comme aux États-Unis et en Angleterre serait peut-être bien accueillie en ce moment dans les sphères les plus élevées, mais elle se heurterait, dans la bourgeoisie et dans les classes moyennes des villes, à des préjugés trop violents. Il serait inutile et fâcheux d'entreprendre une campagne qui n'aboutirait pas. Contentons-nous donc d'élargir la faculté de tester jusqu'au point voulu, où la transmission et la conservation de l'œuvre paternelle et du foyer soient possibles. C'est là le résultat essentiel, qu'il faut obtenir à tout prix ; ce point conquis, les autres, bien que désirables, ont moins d'importance.

On pourrait fixer à la moitié la quotité disponible, quel que soit le nombre des enfants, et, pour couper court à beaucoup d'objections, avec cette réserve que le père disposera en fa-

veur d'un de ses enfants ou de plusieurs d'entre eux. On pourrait rétablir, dans certaines limites, le droit d'exhérédation et donner au père le pouvoir de faire les lots comme en Allemagne et de transmettre au successeur choisi sa maison, son usine, son atelier, à charge pour celui-ci de payer des soultes à ses frères et sœurs. Il faudrait que le partage se fit, non en nature, mais en *chiffres*. On devrait simplifier les formes des partages judiciaires, donner aux tribunaux une latitude plus grande pour la composition des lots, diminuer les frais de partage par la substitution d'arbitres gratuits aux officiers ministériels, ajourner les partages de mineurs jusqu'à leur majorité, améliorer les partages d'ascendants, stipuler, qu'une fois ces partages consentis, ils ne pourront être attaqués que pendant une très courte période¹.

On pourrait compléter cette législation en empruntant à la loi allemande et à la loi américaine des dispositions éminemment favorables aux petits propriétaires.

On a tort en France de ne pas avoir les yeux assez ouverts sur ce qui se passe chez les autres peuples. Il y a là des leçons de sagesse et de prudence très utiles à recueillir. « L'Allemagne et l'Autriche, comprenant que, dans la grande lutte engagée entre le vieux monde et le nouveau continent, la première condition de succès est la stabilité de la famille et la permanence des obligations, ont, par une série de réformes, rejeté à peu près complètement le principe du partage égal en nature dans les biens ruraux². » Assurément, c'est un spectacle intéressant de voir que des pays voisins de la France, qui avaient pour ainsi dire trempé leurs lèvres à la coupe révolutionnaire et adopté en tout ou en partie la loi de succession française, en sont venus bien vite, sous le coup de l'expérience, à vomir ce virus destructeur de la famille, pour reprendre la vraie tradition, c'est-à-dire la conservation à tout prix du foyer, du domaine, de l'exploitation du père.

D'après les lois en vigueur maintenant en Allemagne, les petites propriétés dont la valeur ne dépasse pas 2 000 francs

1. Cf. Cl. Jannet, et Lucien Brun, *Introduction à l'étude du Droit*, 2^e édition. Lecoffre. — Cf. aussi le projet de loi déposé à l'Assemblée nationale par M. Lucien Brun.

2. Cf. Cl. Jannet.

ne payent pas de droits de succession, et les services des officiers ministériels sont dans ce cas donnés gratuitement. Le père de famille partage sa fortune également entre ses enfants, mais il peut confier sa maison ou son œuvre à l'héritier de son choix, à charge pour celui-ci de payer des soultes à ses frères et sœurs. En remplissant certaines formalités peu compliquées, tout père de famille, tout paysan peut ériger sa propriété en fief et la faire déclarer impartageable. Il est assez piquant de voir ce mouvement démocratique aboutir à la résurrection d'institutions qu'on croyait faites pour un autre âge. Les mêmes réformes se propagent en Autriche. Ces exemples ne finiront-ils pas par éclairer les Français? Va-t-on continuer à laisser niveler et broyer toutes les familles? Ne tentera-t-on rien au moins pour sauver la petite propriété? Ne comprendra-t-on pas que le plus souvent ce qu'il faudrait ajouter à la part d'un héritier, pour le mettre à même de sauver le patrimoine, n'équivaut même pas à ce que le fisc dévore en pure perte?

En attendant, dans presque toutes les familles, l'œuvre de destruction et de ruine se poursuit. La maison paternelle, qui est ce qu'il y a de plus doux au cœur de l'homme, cette demeure remplie des souvenirs et des traditions des ancêtres, où le vieux père est mort, où les frères et les sœurs ont grandi sous l'aile de la mère, ce domaine que les enfants ont animé de leurs cris et de leur joie bruyante, ces sentiers où tout, jusqu'à un caillou, rappelle un souvenir, ces murs tout embaumés des vertus du passé, tout cela est vendu, dispersé, foulé aux pieds par les étrangers, et la famille disparaît, emportée comme dans un tourbillon par le mouvement de la vie moderne.

Lorsque les députés voudront faire en faveur des ouvriers une campagne vraiment féconde, sur un terrain où tous les conservateurs pourront s'unir et où le sentiment populaire les soutiendra, qu'ils prennent en main cette grande question de la conservation de la petite propriété et du foyer de l'ouvrier. C'est la plus pressée, car chaque année, depuis la crise agricole, onze mille petits propriétaires sont vendus judiciairement et disparaissent dans le gouffre des grandes villes, et, d'un autre côté, tant que cela ne sera pas fait, toute

œuvre ouvrière ne produira que des fruits éphémères. S'inspirant des législations étrangères, qu'ils préparent donc une série de lois, dont le but soit de sauver le petit propriétaire : l'exemption d'impôts pour les petites successions, la diminution des frais des officiers ministériels, la faculté pour le père de famille de rendre son immeuble impartageable et de le léguer à un de ses enfants, à charge pour celui-ci d'indemniser ses frères et sœurs; l'introduction dans la législation de ce principe : que ce qui est essentiel à la subsistance d'une famille ne paye pas d'impôts et est insaisissable. C'est là-dessus qu'est basée la loi en vigueur aux États-Unis et au Canada, *the homestead exemption law*, en vertu de laquelle une petite propriété jugée nécessaire à la nourriture d'une famille ne peut être saisie judiciairement. Ce n'est que l'application à la terre du principe déjà admis en France pour le lit de l'ouvrier, pour le piano ou le violon de l'artiste.

S'ils réussissent — et pourquoi ne réussiraient-ils pas? — ils auront apporté à la démoralisation de la classe ouvrière le plus puissant de tous les remèdes.

J. FORBES.

MOËURS DU MOYEN AGE

D'APRÈS LES COMPTES DE L'HOTEL DE LA COMTESSE MAHAUT

ET D'AUTRES DOCUMENTS

(2^e article.)

VII

Les pèlerinages occupaient une grande place dans la vie de nos pères, celle que les voyages d'agrément occupent dans celle de nos contemporains. Nous voyons la comtesse d'Artois, lorsque sa fille tombe malade, envoyer en hâte un pèlerin à Saint-Jacques en Galice, d'autres porter des cierges à Saint-Denis, à Notre-Dame, à Sainte-Geneviève, d'abondantes aumônes aux pauvres et aux communautés de Paris « pour prier que Dix li donast santé ». A la mort de son fils elle envoie des pèlerins à Chelles, à Luzarches, à Saint-Jacques en Galice, à Saint-Louis de Marseille.

Jean de Couves, pour ses méfaits envers le prévôt d'Aire, est condamné à aller en pèlerinage à Saint-Louis de Marseille, au tombeau des Apôtres à Rome, à Saint-Nicolas de Bari, et devra rapporter un certificat de pèlerinage.

Sur les routes du moyen âge on trouvait beaucoup de pèlerins. Ils s'en allaient tantôt seuls, tantôt en groupes, chantant de pieux cantiques, aux sanctuaires les plus célèbres de la sainte Vierge.

La douce Mère au Créateur...
Nostre Dame Sainte Marie
Qui fontaine est de courtoisie.

On en voyait passer parfois nu-pieds, la corde au cou ; c'étaient des pénitents volontaires, ou bien des criminels dont la peine avait été commuée en pèlerinage à des sanctuaires désignés. Voici, d'après les registres de la chancellerie

royale, la liste de ces sanctuaires pour ainsi dire officiels : Chypre, Jérusalem, Mont Saint-Michel, Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, Notre-Dame de Chartres, Notre-Dame des Doms à Avignon, Notre-Dame de Liesse, Notre-Dame de Montfort (Eure), Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de Rocamadour, Notre-Dame de Vauvert (Gard), Saint-Antoine de Viennois (Isère), Sainte-Catherine du Mont-Sinaï, Saint-Gilles de Provence, Saint-Jacques en Galice, Saint-Julien du Mans, Saint-Lubin-de-Cravant (Eure-et-Loir), Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice-du-Buisson, Saint-Nicolas de Bari, Saint-Thibault en Auxois¹.

Outre les grâces spirituelles, beaucoup trouvaient dans ces sanctuaires la guérison de leurs maladies : la reconnaissance les y ramenait chaque année. Les offrandes abondaient. Il s'était formé une confrérie de Notre-Dame-de-Rocamadour dont les membres s'engageaient à lui payer une redevance annuelle : *B. Dei Genitricis Rupis Amatoris Ecclesie confrater et censualis*².

La douce Mère au Créateur
Es église Rochemadour
Fait tant miracles, tant biaux fais
C'uns moult biau livres en est fait³.

La comtesse d'Artois ne manquait aucune occasion de visiter les sanctuaires de la sainte Vierge, le tombeau des saints. On la voit à Notre-Dame de Paris, à la Sainte-Chapelle du roi, au tombeau de Sainte-Geneviève, à Saint-Nicaise de Reims, à Amiens devant le chef de saint Jean, à Saint-Denis surtout, auprès du tombeau de saint Louis, qui attire tant de pèlerins. « Pour ce que à l'honorable sépulcre du benoît saint Loys les bonnes gens viennent plus fervemment et plantureusement, le pape relâche un an et quarante jours de pénitence à tous les vrais repentants et confés qui le jour de sa fête chaque année au sépulcre révéremment viendront et son aide requerront. » (*Confesseur de la reine Marguerite.*)

. Dans son enfance elle avait connu saint Louis, et elle

1. Siméon Luce. *Du Guesclin*, p. 251. — 2. Bibliothèque de l'École des Chartes, 4^e série, t. III, p. 231. — 3. Gautier de Coinsy. *Miracles de Notre-Dame*.

devait sans doute se souvenir du jour où sa famille en pleurs et en habits de deuil avait accompagné ses restes à Saint-Denis. En 1297 elle avait assisté à sa canonisation, et dans ses palais elle se plaisait à faire reproduire son image par la peinture et la sculpture, et à vénérer ses reliques. Dans sa jeunesse elle dut sans doute se rencontrer au tombeau de saint Louis à Saint-Denis avec quelques-uns de ces pèlerins dont le confesseur de la reine nous raconte si naïvement les pieuses pratiques et la guérison. On nous permettra de mettre sous les yeux du lecteur quelques fragments de ces récits, comme tableau des mœurs chrétiennes de nos pères, et de lui faire faire un peu connaissance avec les pèlerins d'autrefois qui devraient bien servir de modèles à ceux d'aujourd'hui.

« Une *pucelette* de Paris fut prise d'une maladie à la jambe droite et était la peau de cette jambette et du pied tout pers (bleuâtre) et l'os de la jambe semblait disloqué et bestourné. Sa mère Emmeline la porta au tombeau du benoît saint Loys; et fut là par neuf jours, jeûnant avec ladite pucelette; et elle jeûnait chaque jour au pain et à l'eau; et durant ces neuf jours elle fut confessée de ses péchés. Et si l'enfant guérissait, elle promit à Dieu et au benoît saint Loys qu'elle viendrait chaque année avec la dite fille au tombeau, nu-pieds et en langes (vêtements de laine), et voua aussi de jeûner dès lors jusqu'à un an accompli au pain et à l'eau.

« Et un jour, quand la grand'messe fut chantée, comme la dite Emmeline était en oraison à côté du même tombeau, elle sentit que la pucelette se mouvait, et dit la pucelette à sa mère: « Mère, je mets mon pied à terre. » Et lors la dite Emmeline rendit grâces à Dieu et au benoît saint Loys, et lors se dressa plus la pucelette et dit ainsi: « Madame, je souffre fortement en ma jambe. » Et la dite mère entendit un défroissement et heurtement, comme si les os heurtassent l'un à l'autre. Et découvrit la jambe devant dite, et vit la persee disparaître et la couleur d'autre chair y revenir.

« Et quand la pucelette fut à Paris, elle allait deçà delà comme une autre saine pucelette, et néanmoins elle clochait un bien petitet. Et l'on dit communément et certainement en

son voisinage qu'elle fut délivrée de la dite infirmité par les mérites du benoît saint Loys. »

On voit combien à cette époque le public était disposé à croire aux miracles et comment pour les obtenir plus efficacement on savait joindre le jeûne à la prière.

On ne reculait pas non plus devant les fatigues de la route, convaincu qu'elles ne nuiraient pas à l'efficacité du pèlerinage. Malgré la dignité royale et la délicatesse de sa santé, saint Louis allait à pied de Paris à Chartres. Que de pèlerins aujourd'hui, qui n'ont ni l'une ni l'autre de ces excuses, choisissent une autre façon d'aller :

*D'intrépides marcheurs à peine un petit nombre
Ose de ces beaux temps nous retracer quelque ombre.*

Nous voyons dans le *Confesseur de la reine Marguerite* (13^e miracle) « Monseigneur Nicole, chevalier du diocèse d'Arras, avec Monseigneur Jehan, prêtre, et Pierre, clerc, et avec d'autres de sa maison, entreprendre la voie et venir à Saint-Denis, au tombeau de saint Louis, la veille de la Pentecôte, par toute la voie à pied, fors seulement une journée que il chevaucha pour la solennité du jour par le conseil du prêtre, à condition que pour chaque lieue qu'il chevaucherait il donnerait douze deniers pour Dieu. Et Monseigneur Nicole fit ses oraisons au tombeau moult longuement, et pleura, et fut là en grand dévotion, et priaït par grand révérence Notre-Seigneur que par les mérites de saint Loys, qui avait été loyal sergent de Dieu, le délivrât de si grand langueur et de si grand tristesse. Et tant plus il pleurait et priaït, tant plus il lui semblait que son cœur éclaircissait et réjouissait, » etc.

Dans le 47^e miracle nous lisons que : « Michelet, fils de Geoffroy le Sauvage, charpentier, fut pris d'une griève maladie au dos, et il ne se pouvait dresser. Et était levée au milieu de son dos une enflure aussi grosse comme un œuf. Et après la dite enflure crut tant qu'il eut au dos une grande bosse comme un pain de deux deniers... Il entreprit un jour la voie de venir à Saint-Denis avec Denise sa sœur. Et il vint à potences (béquilles) comme il avait accoutumé. Et comme ils furent là ils achetèrent une chandelle de la longueur du dit

Michelet, et ils vinrent au tombeau du benoît saint Loys... Il chut là à terre tout étendu, et fut tout froid, ni ne mouvait ni pied, ni main, ni membre, ni ne respirait en nulle manière que Denise sa sœur pût apercevoir. Et la dite Denise le touchait et maniait pleurant et criant qu'elle croyait qu'il fût mort. Lors elle dépouilla son surcot et le couvrit. Et après, comme il eut été ainsi ravi un peu de temps, il respira en se complaignant, et dit qu'il se douloit moult. Et on le porta ès maison de l'abbaye. Et la dite Denise demeura près du tombeau. Et comme Michelet eut été là longtems, il revint audit tombeau sans bâton et sans aide. Et comme la dite Denise vit cela, elle alla encontre lui, et s'ëjouit, et fut contente ainsi comme si elle avait vu Dieu, et lors elle lui dit : « Montre-moi ton dos, je te veux voir nu. » Le dit Michelet se tourna en un détour en l'église et se dépouilla, et la dite Denise le vit de ses propres yeux, et atoucha et mania le lieu ou la dite bosse avait été, et il n'en restait pas trace. »

Aujourd'hui nos chemins de fer transportent des pèlerins de toute sorte : pèlerins de la fortune, pèlerins de la curiosité, pèlerins du plaisir, pèlerins de l'ennui, pèlerins de l'apostolat, pèlerins de la dévotion. Mais en voyageant mollement assis, emprisonnés dans une cage, de combien d'avantages et de plaisirs ne se privent-ils pas ? Les piétons du moyen âge respiraient le grand air, fortifiaient leur corps par un exercice salulaire, pouvaient s'arrêter à volonté ou se détourner à droite et à gauche du chemin ; ils avaient le temps de graver dans la mémoire les sites et les souvenirs, d'étudier les mœurs des pays traversés. Ajoutez à cela le charme de l'imprévu, des aventures, quelquefois une pointe de danger pour assaisonner le voyage ! Aujourd'hui la vapeur vous fait *dévor*er l'espace, mais ne vous laisse pas le temps de voir et de connaître le pays. « Quand on ne veut qu'*arriver* on va en poste ou en chemin de fer ; quand on veut *voyager*, il faut aller à pied. »

Commerçants, pèlerins, étudiants, ménestrels, devaient se rencontrer souvent sur les routes du moyen âge et voyager ensemble. On avait alors le temps de faire connaissance avec ses compagnons dans ces longues journées de marche, entrecoupées par quelques haltes auprès d'une fontaine ou dans

les *repositoires*, petits édifices construits sur les routes pour offrir au voyageur un abri et un lieu de prière. Qu'on était heureux de rencontrer de distance en distance, sur le bord de la route poudreuse, une source couverte d'une arcade en maçonnerie, ornée d'une niche qui abritait la statue de la sainte Vierge ou d'un saint ! Un petit bassin d'eau limpide s'avancait sur la voie comme pour inviter à y puiser, avec une petite tasse de cuivre attachée à une chaîne, et tout autour des bancs pour se reposer¹.

Que nos fontaines ressemblent peu à ces fontaines du moyen âge ! Trop souvent ce sont des groupes de vilaines statues avec des urnes qui vous versent des douches !

Le moyen âge était l'âge d'or de l'hospitalité. Vers le soir le pèlerin arrivait à quelqu'un de ces hôpitaux que la charité avait placés d'étape en étape sur les grandes voies, ou bien en dehors de ces voies il allait frapper à la porte des monastères et des châteaux.

Un érudit lyonnais, M. Guigne, a constaté l'existence d'un grand nombre de ces hôpitaux fondés au moyen âge pour les voyageurs. Composés d'une chapelle et d'un bâtiment qui renfermait une douzaine de lits, ils étaient situés dans les villages, à la tête des ponts et même au fond des forêts. C'est là qu'on recevait les *pauvres du Christ*, comme les appelait la piété de nos pères. En reliant ces *hospitia* par des lignes, M. Guigne a constaté que ces lignes se confondaient avec les anciennes routes et voies romaines qui viennent aboutir à Lyon. On pourrait constater la même chose dans les autres provinces².

Dans les monastères, aussitôt que le frère portier entendait frapper à la porte, il disait : *Deo gratias*, pour rendre grâces à Dieu qui lui envoyait un étranger. Il se mettait à genoux devant le pèlerin et allait tout de suite prévenir l'abbé qui venait immédiatement recevoir cet envoyé du ciel. Après s'être prosterné à ses pieds, il le conduisait à l'oratoire (petite chapelle près de la porte) et, après une courte prière, l'abbé confiait son hôte au frère hospitalier chargé de pourvoir à tous ses besoins.

1. Viollet-le-Duc. *Dictionnaire d'architecture*. — 2. *Revue des questions historiques*, t. XXIV, p. 351.

Rutebeuf (*Œuvres*, t. II, p. 116), parlant d'une « gentize dame » qui

Dieu amoit et sa douce mère,
N'estoit pas aus pauvres amère,

ajoute que

Le soir, quand l'en (l'on) doit herbregier (héberger)
La povre gent, nès (même) un bergier,
Fesoit-èle si très biau lit
C'uns rois i géust (aurait couché) à délit.

Le pauvre voyageur, le pèlerin était reçu au château comme au monastère, avec empressement et honneur. A lui la meilleure place au foyer, les mets les plus savoureux. Quand il était bien reposé, bien séché, bien restauré, il charmait ses hôtes par de pieux récits qui se prolongeaient bien avant dans la nuit.

VIII

Les voyages, les pèlerinages n'étaient pas la seule distraction de nos pères. Pour les seigneurs il y avait aussi la chasse.

« Tout est au seigneur, disait une formule allemande : forêt chenue, oiseaux dans l'air, poissons dans l'eau, bête au buisson. » La *forêt chenue* avoisinait le château, des chênes séculaires s'élevaient jusqu'aux créneaux. La nuit, les cerfs venaient bramer au pied des tourelles. Le lever du jour et le son du cor les faisaient rentrer dans la forêt, où le seigneur ne tardait pas à les poursuivre. En robe courte et veste serrée par une ceinture de cuir d'Irlande, le *canivet* (couteau de chasse) au côté, de fortes bottes aux pieds, le cornet d'ivoire suspendu au cou (Sainte-Palaye, *Mémoires sur la chevalerie*), de bon matin, les nobles chasseurs décrochaient leurs armes, lançaient leurs chiens et s'enfonçaient dans la profondeur des bois dont ils faisaient résonner les échos et troublaient les paisibles habitants.

Dans cet exercice, image de la guerre, les seigneurs ne trouvaient pas seulement l'avantage de compléter leur éducation militaire. « La chasse, disait un grand chasseur du quatorzième siècle, Gaston Phœbus, sert à faire fuir tous

les pechez mortels. Or, qui fuyt les sept pechez mortels, selon notre foy, il doit estre sauvé. Doncques bon veneur aura en ce monde joye, liesse et déduit, et après aura paradis encore. » Il ajoute cependant que les chasseurs pourraient bien n'être pas placés pour ce mérite au milieu du paradis, mais qu'au moins ils seront *logiez aux faux-bourgs*, parce qu'ils ont évité l'oisiveté.

Les comptes témoignent combien la chasse était en honneur dans la maison de la comtesse d'Artois. On y fait de grandes dépenses en chiens, faucons, en oiseleurs, veneurs, valets de chiens, goupilleurs (chasseurs de renards).

Les valets reçoivent généralement deux sous par jour. Guillaume de Graveron, le veneur de la comtesse, reçoit, en 1313, « pour les gages de xx chiens courants, 2 deniers le jour chacun, et pour les gages de x levriers et de 11 mastins, 3 deniers le jour chacun ». Un *gentil faucon* est payé 35 livres. Un faucon ordinaire de 8 à 10 livres. Il est question de « chiens braques », de chiens spécialement dressés pour le cerf, pour le renard, pour le loup.

On trouvait alors en abondance, dans les forêts de l'Artois, le cerf, le sanglier; le daim était élevé dans le parc d'Hesdin : « A Bernardin, pour saler xxii daims qui furent pris au parc de Hesdin, xx sous. »

Beaucoup de nobles dames se font représenter sur leur sceau le faucon au poing. C'est qu'elles se livraient, elles aussi, au noble *déduit* de la chasse, surtout de la chasse au vol, galopant dans la plaine, le faucon au poing, au milieu des chevaliers, des pages et des valets. Elles pouvaient même se donner ce plaisir sans quitter leur château, et du haut de leur tour voir l'émerillon fondre sur l'alouette « qui ne s'y attend guère ».

Encore plus que la chasse, les joutes et les tournois offraient aux seigneurs l'image de la guerre et l'occasion d'en faire l'apprentissage. Voici comment un prédicateur du treizième siècle, Humbert de Romans, résumant la pensée de l'Église sur les tournois, nous en fait connaître les avantages et les inconvénients : « Il y a dans les tournois des choses tout à fait condamnables, d'autres qui peuvent être tolérées, d'autres qu'on doit approuver. Parmi les premières, il faut

compter les prodigalités insensées faites à ce propos par les nobles qui ruinent d'un seul coup eux, leurs enfants et leurs maisons, le tout pour acquérir une gloriole futile. Quelques-uns d'entre eux, qui pis est, profitant de l'occasion pour assouvir des haines privées, s'exposent aux séductions des folles femmes qui se réunissent là, et ainsi renouvellent les scènes des cirques païens. Les chevaliers doivent seulement prendre part aux luttes modérées dans l'intention unique de s'exercer à la guerre. Mais ce qui est plus méritoire encore, c'est de s'encourager, comme *ils en ont l'habitude*, à faire pour Dieu ce qu'ils ont fait longtemps pour la vanité du monde en utilisant leur valeur contre les infidèles ¹. »

IX

Dans l'intérieur même du château nos pères trouvaient d'autres distractions, des plaisirs moins bruyants et plus paisibles. Leur grande joie, dit M. L. Gautier, leur grand luxe était de réunir autour de leur table une large couronne de convives. Dès qu'on a « corné l'eau », tout ce monde joyeux et bruyant se rencontre sur le perron et se dispose à faire son entrée dans la salle. Les clercs passent avant les laïques, les uns et les autres selon leur ordre hiérarchique. Les damoiseaux et les écuyers présentent aux convives des bassins de métal pour laver les mains, ablution qui n'était pas inutile quand pour toute fourchette on avait les dix doigts.

Quel beau coup d'œil présente la vaste salle *encortinée* ! Les murs disparaissent sous les tentures et les tapisseries : courtines en soie d'Orient, tapisseries historiées, bordées de fleurs de lis et de roses, où sont représentées les « estoires (histoires) anciennes, tout le viés Testament », les scènes charmantes des romans de chevalerie. On marche sur des glaïeuls et sur des roses. Les fenêtres sont garnies de vitraux ; partout de vives et brillantes couleurs.

Une table est plus haut dressée que les autres : c'est la *maître-table* réservée au seigneur et à quelques convives privilégiés. Le *maître-dais*, banc à dossier, s'élève devant la

1. Lecoy de La Marche. *Chaire au moyen âge*, p. 361.

maitre-table, plus haut, plus orné et moins mobile que les autres *dais* (bancs) qu'il domine fièrement. Devant chaque convive il y a un couteau et une cuiller, souvent d'or. Pas de serviette ; on s'essuie à la nappe. La table est chargée de

Coupes, henas (hanaps) et escuelles
D'or et d'argent, bones et belles.

Nefs pleines de vin, hanaps, aiguères, plats d'or et d'argent où brillent des paons avec leurs plumes. C'est éblouissant. Peu de viande de boucherie, mais surtout volaille et gibier. Ces chasseurs aiment à manger leur chasse :

De venoison sauvage, et d'ours et de sanglez
Cil orent un mangier merveilleux apresté,
De deux paons rostis et d'un cisne (cygne) empoivré¹.

Les épices jouent un grand rôle dans la cuisine du moyen âge, quoiqu'elles soient d'un prix élevé. En 1318, la comtesse Mahaut paye 64 livres 17 sous (5 ou 6 000 francs) pour « espicés prises à Pierre Le Vaillant, épicier parisien, pour le quaresme » : 400 livres d'amandes à 9 sous (9 francs) la livre, 20 livres de gingembre à 5 sous, 20 livres de cannelle à 3 sous, 20 livres de poivre à 4 sous ; 3 pains de sucre, pesant ensemble 30 livres, sont payés 7 livres. Les prix des épices sont très variables. Les *clous de girofle* coûtent 16 sous la livre en 1312, 12 sous en 1315, 10 sous en 1318, 51 sous en 1328.

Seignor, à chascun mès qu'as tables porterés
Si emplis les hanas, les coupes et les nés (nefs)
L'une fois de cler vin, et l'autre de claré,
Tierce de bougleraste, la quarte d'ysopé².

On voit que dans les festins les vins épiciés, aromatisés (claré, ysopé, etc.), usurpaient la place des vins naturels, du *cler vin*. Plus d'une fois sans doute ces vins, dont on *emplissait* les hanaps, *montaient el cieff* des convives.

Les *Comptes* de l'hôtel d'Artois nous font connaître la provenance et le prix des vins achetés par la comtesse, soit à Paris sur la Grève, soit aux ports du Crotoy et de Calais où

1. L. Gautier. *Chevalerie*, chap. xv. — 2. *Renaux de Montauban*.

arrivaient les vins de Gascogne. En 1302 on achète 7 tonneaux et 21 pipes de vin d'Anjou, qui, avec 52 tonneaux de vin de Gascogne, coûtent 1 100 livres (une centaine de mille francs). En 1317, on paye 7 livres un tonneau de « Gastinois vermeil », 51 livres 4 tonneaux de vin blanc de Bourgogne, 12 livres une *queue* de Saint-Pourçain. Ce cru auvergnat était alors un vin de luxe.

Voici, d'après les *Comptes* de l'hôtel de Robert, le menu de quelques repas. Les dépenses du souper du 5 septembre 1314, où l'on a invité « Monsgr. de Poitiers et moult autres », sont les suivantes : busche et charbon, x sous. Potage, lait et froment, ix s. vi deniers. Pour 1 bœuf, 36 sous. Pour 1 porc et demi, 23 sous. Pour 2 moutons, 14 sous. Volaille, 48 sous. Lart, 10 sous. Poissons de eau douce et escrevices, 36 sous. Oes (oies), 7 's. (Une oie coûtait de 12 à 20 deniers; une poule de 6 à 12; un mouton de 5 à 10 sous en moyenne; un porc de 12 à 20 sous.) Sausserie, 16 sous. Le comptable ajoute qu'on a de plus consommé 3 cygnes, 7 butors et hérons et un bacon de Hesdin. Le pain est évalué à 74 s.

Le 31 octobre, vigile de la Toussaint, Robert traite à Hesdin les dames de son voisinage. Le diner est servi en maigre : potage aux œufs et aux amandes, 22 s. Poissons de mer, 100 sous. Harens frès, 18 s. Harens sors, 14 s. Poissons d'eau douce, 16 s. Burre, 3 s. Oile (huile), 5 s. Vinaigre, 3 s. Façons de pastez et flaons, 16 s.

En 1328 la comtesse donne, en l'honneur du nouvel évêque d'Arras, un grand repas en plein air sous des tentes. Dans le relevé des viandes, poissons et épices, on trouve : 5 bœufs, 8 veaux, 50 moutons, 52 pourceaux de lait, 8 lapereaux, 900 *poulailles*, 250 oisons, 70 chapons, 18 cygnes, 24 hérons, 58 carpes, 34 brochets, 36 anguilles, 14 livres de sucre, 2 150 œufs, etc., 5 tonneaux et demi de vin valant 110 livres. Dépense totale, 675 livres (une soixantaine de mille francs).

Dans ces repas, qui n'étaient pas repas à la légère, on avait soin d'associer ensemble deux par deux les convives pour manger à la même écuelle, selon la mode de France.

La partie pendante de la nappe tenait lieu de serviette. Les doigts remplaçaient nos fourchettes : il fallait s'en servir avec beaucoup d'habileté pour sauvegarder la propreté.

Et bien se gart (garde) qu'elle ne moille
 Ses dois ès brœz (sauces)...
 Du bout des dois le moreel touche
 Qu'il devra moillier en la sauce...
 Et sagement porte sa bouchée
 Que sus son pis (poitrine) goute ne chée (tombe)¹.

Sur une salière d'étain du treizième siècle, conservée au musée de Cluny, sont gravés ces beaux vers léonins :

*Cum sis in mensa, primo de paupere pensa.
 Nam cum pascis eum, pascis, amice, Deum.*

Aussi plaçait-on sur le dressoir une corbeille à aumône où l'on mettait les morceaux destinés aux pauvres. « Et quand le disner est accompli, on oste les nappes et le relief, et puis rend-on grâces à Dieu et à son hôte. » Et l'aumônier va distribuer aux pauvres la part qui leur est réservée².

Après le diner les convives se dispersent dans la maison ou dans le verger. Les damoiseaux vont « joer à l'escremie » (l'escrime), ou jouter à *la quintaine*, pendant que les jeunes filles prennent leurs ébats dans le jardin. « Et commencèrent à chacier l'une l'autre, si comme pucielles se geunt (jouent) aucunes fois. » (*Nouvelles françaises* du treizième siècle, p. 21.) D'autres, les vieux surtout, se sont attablés pour jouer aux *tables* (trictrac) et aux échecs. On se passionnait pour ces jeux et on y perdait beaucoup d'argent.

Li dé (dés) que li détier ont fet
 M'ont de ma robe tout desfet.

dit Rutebeuf. Et, d'après E. Deschamps,

Mains gentilz hommes très haulx
 Y ont perdu armes, chevaux
 Argent, honneur et seigneurie,
 Dont c'estoit horrible folie.

Sous des noms différents les pièces de l'échiquier sont les mêmes que de nos jours, et leur marche n'a pas changé. La comtesse d'Artois avait un échiquier de très haut prix,

1. *Roman de la Rose*. — 2. J. Richard. *Op. cit.*, chap. xii.

fait de morceaux de jaspe et de *cassidoine* (calcédoine) enchâssés dans un cadre d'argent orné de pierreries. Robert avait un échiquier d'argent qu'il avait hérité de son père¹.

Un autre divertissement très goûté à cette époque était la danse. On dansait le jour sur le pré :

La carole (danse) commencent desor (dessous) le pin ramus.

le soir dans la grande salle du château.

Les dames dansent quelquefois seules

Et karolent molt cointement (élégamment)
 Une karole si très noble...
 Les dames main à main se tiennent
 Se prent chascune à sa compaigne
 Ne nus (nul) homme ne s'i accompaigne.
 Ainsi s'en vont faisant le tor (tour)².

Les hommes se mêlaient aussi à ces *rondes*, à ces *chapelets*, où l'on *faisait le tor* en se tenant par la main.

Dames et chevaliers ensemble se mêlèrent
 Et pristrent main à main et puis se carolèrent.

Ces *karoles*, ces simples rondes, bien innocentes si on les compare aux danses de notre temps, ne trouvaient pas grâce auprès des prédicateurs de cette époque. Jacques de Vitry déclare aux jeunes filles qu'il est plus mauvais pour elles de s'y livrer que d'employer leurs dimanches à filer auprès de leurs mères; car en travaillant un jour férié elles ne violent au moins qu'un seul commandement³.

On dansait et on chantait aussi dans les châteaux du moyen âge. Marie de France nous dit que Tristan « ki bien saveit harper » avait appris cet art à Iseult.

Bon lais de harpe vous apris
 Lais bretuns de vostre païs.

Dans le poème de *Beudons*, Robert de Blois nous décrit ainsi les talents d'une jeune fille :

Faucon, tereicul et esprivier (épervier)
 Sout (sut) bien porter et afaitier (élever)

1. J. Richard. *Op. cit.*, chap. 1x. — 2. V. Guy. *Dictionnaire archéologique du moyen âge*, p. 281. — 3. Lecoy de La Marche. *Chaire au moyen âge*, p. 446.

Moult sut d'achas (échecs) moult sut de tables
 Lire romans et conter fables
 Chanter chansons, envoisures (divertissements).
 Toutes les bonnes apresures (choses apprises)
 Que gentil fame doit savoir
 Sout elle, que rien n'i falloit (manquait)

Le même auteur dit encore dans le *Chastiment des dames* :

Si vous avez bon estrument
 De chanter, chantez hautement.
 Biaux chanter en leu (lieu) et en tans
 Est une chose moult plesant.

On *harpaît*, on *viéloit*, on jouait de la flûte, de la corne-muse, du cor, de l'*olifant*, de l'orgue à mains, etc. De ces instruments, on tirait des sons qui charmaient les auditeurs. « Quant il (les ménétriers) commençaient à corner, vous deïssiez que ce sont les voiz des cygnes qui se partent de l'estanc; et fesaient les plus douces mélodies et les plus gracieuses, que c'estoit merveille de l'oyr », dit Joinville. (Édit. de Wailly, p. 289.)

Parlant des *lais bretons*, Paulin Paris dit que ces anciennes mélodies offraient à nos aïeux autant de charmes que peuvent en avoir pour nous aujourd'hui les plus beaux airs de Rossini, de Mozart et de Meyerbeër... Pourquoi les générations si passionnées pour les grands récits de guerre, d'amour et d'aventures n'auraient-elles rien compris aux mélodieux accords, aux grands effets de la musique ? Le sentiment musical n'attend point pour se révéler la réunion de plusieurs centaines d'instruments et de chanteurs. Oui, nos ancêtres, et j'entends parler ici de toutes les classes de la nation, étaient sensibles aux charmes de la musique et de la poésie, autant pour le moins que nous nous flattons de l'être aujourd'hui... Pour des générations si avides de chants et de vers, il fallait assurément des artistes jongleurs, musiciens, trouvères et compositeurs d'une certaine habileté, d'une certaine éducation littéraire. Les jongleurs avaient à leur disposition des chants de toute mesure, des récits de tous les caractères. Pour être assurés de plaire, ils devaient savoir beaucoup, bien chanter et bien dire, respecter

l'accent dominant des masses auxquelles ils s'adressaient¹.

Chaque grand seigneur avait ses ménestrels dans son château; il les amenait avec lui dans les visites et les cérémonies publiques. Chez le comte d'Artois, nous trouvons Ernaudon le *trompeur*, Léon du Margart le joueur de *nacaires*, etc. La comtesse n'a pas de musiciens attirés attachés à son hôtel, mais elle en fait venir aux fêtes de l'Église, mariages, réceptions solennelles. En 1310, à la fête de saint Louis, on distribue 14 livres 8 sous aux ménétriers; elle donne 16 sous à un ménestrel pour jouer de la harpe devant sa fille souffrante.

En dehors des ménestrels faisant partie de la domesticité des grands seigneurs, il y avait les ménestrels nomades qui parcouraient les villes et les châteaux avec les jongleurs. Ils arrivaient au printemps, comme les hirondelles, apportant des nouvelles, quelque nouveau poème, les plaisirs les plus variés; car leur talent était multiple. Aussi quelle joie lorsque du haut des tours on les voyait venir de loin sur la route, reconnaissables à leurs habits bariolés, à la vielle suspendue à leur cou ou à l'arçon de la selle s'ils étaient à cheval! Le soir, dans la grande salle éclairée par la flamme de la cheminée et par une longue chandelle de suif ou de cire fichée dans une pointe de fer, devant toute la *maisnée* réunie, ils prolongeaient bien avant dans la nuit leurs chants et leurs récits poétiques, leurs exercices de toute sorte. D'après les chroniqueurs, ils imitaient avec les instruments la voix de l'homme, les cris des animaux, le bruit de l'orage, le chant des oiseaux. Ils étaient à la fois poètes, musiciens, saltimbanques, mimes, mires ou médecins, dresseurs d'animaux, montrant des chiens savants, des truies qui filaient, des chèvres qui jouaient de la harpe, avec des boniments qui ressemblent beaucoup à ceux de nos pitres et charlatans.

Joinville nous parle de trois ménétriers qui « faisaient des sauts merveilleux; car on leur mettait une toile sous les pieds, et ils faisaient la culbute tout debout, de sorte que leurs pieds revenaient tout debout sur la toile. Deux faisaient la culbute la tête en arrière, et l'ainé aussi; et quand

1. Paulin Paris. *Les Romans de la table ronde*. Introduction.

on lui faisait faire la culbute la tête en avant, *il se signait*, car il avait peur qu'il se brisât le cou en tombant ».

Dans les *Comptes* de Mahaut, nous trouvons, en 1309, 5 sous donnés à un ménestrel « qui joa sus la corde devant Robert » ; 2 sous à une *jungleresse*, 12 deniers as balestiaux (bateleurs). Nous trouvons aussi *un sot* qui chante devant la comtesse en son hôtel de Paris, un ménestrel qui fait gambader un singe, des nains, des fous, etc. : « Perrinet le petit nain, Jeannot le folet ».

X

Nos pères avaient un goût très vif pour les distractions que leur offraient ces amuseurs publics. Était-ce toujours sans danger pour la morale ? C'est ce que nous verrons plus loin quand nous apprécierons d'une manière générale l'état des mœurs à cette époque. Du moins pouvaient-ils alors sans danger assister aux représentations théâtrales. Loin d'être ce qu'il est bien souvent de nos jours, « une débauche de l'esprit et du regard », le théâtre n'offrait que des spectacles édifiants. Le clergé avançait ou retardait l'heure des offices pour faciliter aux paroissiens les moyens d'assister à ces représentations. Quelquefois même une grand'messe était chantée sur la scène, et les prêtres faisaient un sermon pour réveiller la piété et la dévotion des acteurs et des spectateurs avant la représentation des mystères.

Les rôles des apôtres, des anges, étaient donnés aux clercs les plus édifiants. La délicatesse des bienséances chrétiennes ne permettait pas alors aux femmes de paraître sur la scène ; leurs rôles étaient tenus par des jeunes gens dont le costume long et flottant différait peu à cette époque de celui des femmes¹.

Tout était décent et édifiant dans ces spectacles, et ils n'en avaient pas moins d'attraits pour ces populations profondément chrétiennes : elles s'y portaient en si grand nombre que les maisons demeurées désertes devaient être confiées à quelque gardien chargé de veiller à la sûreté des propriétés. Ces représentations étant gratuites, pauvres et riches s'y

1. Marius Sepet. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1868, p. 265.

pressaient, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, comme à l'église.

Le théâtre n'était pas alors seulement pour les habitants des grandes villes. Aux fêtes de Pâques, de Noël et de quelques saints, les grandes écoles épiscopales et monastiques répandues dans toute la France donnaient des représentations dramatiques auxquelles étaient invitées les populations environnantes : paysans, artisans, bourgeois, seigneurs, s'empressaient d'y accourir.

Pour nos pères, le principal théâtre des fêtes était l'église; ces fêtes leur offraient tout ce qui charme les yeux, élève l'âme, touche le cœur, exalte la foi et l'espérance chrétiennes. Les grands biens dont l'avait dotée la piété des fidèles payaient les frais de toutes ces splendeurs. La série des fêtes de l'année formait, pour ainsi dire, un drame continu.

A Noël, la plus populaire de toutes, il était d'usage, dit Lacurne de Sainte-Palaye, de s'envoyer entre amis des nieules et des poulets rôtis : on les mangeait au coin du feu; la bûche légendaire, un vrai tronc d'arbre, remplissait la vaste cheminée. A minuit, la torche à la main, au son des cloches, on s'acheminait vers l'église du quartier. Noël! Noël! Le cri de joie de cette fête était devenu pour nos pères le cri de joie universel, le cri de joie de toutes les fêtes et de toutes les réjouissances. Pendant longtemps on conserva en France la bonne coutume de chanter des noëls tous les soirs dans les familles. De toutes ces vieilles coutumes, celle que nous avons le mieux conservée, c'est le *réveillon!*

Après les *boveries* et les festins du carnaval vient la sainte *Carantaine* (carême) avec son cortège de jeûnes, d'aumônes, de sermons qui se font tous les jours. Pendant la *grande semaine* le peuple entoure la croix, écoute les interminables passions en prose ou en vers et l'explication des cérémonies qui sont alors de véritables scènes liturgiques

Le jour de Pâques, « sermon court et diner long », *chaque fidèle* a dû recevoir la sainte Eucharistie dans sa paroisse. Beaucoup ont attendu jusqu'à la veille pour se confesser. Les curés, ne pouvant suffire, ont appelé à leur aide dominicains et franciscains¹.

1. Lecoy de La Marche. *Chaire au moyen âge*, p. 367-369.

A la Pentecôte, dit Michelet, des pigeons blancs étaient lâchés dans l'église ; parmi les langues de feu les fleurs pleuvaient. Les galeries intérieures étaient illuminées. A d'autres fêtes l'illumination était en dehors. Qu'on se représente l'effet des lumières sur ces prodigieux monuments, lorsque le clergé circulait par les rampes aériennes, animant de ses processions fantastiques les masses ténébreuses, passant et repassant le long des balustrades, ces ponts dentelés, avec les riches costumes, les cierges et les chants, lorsque la lumière et la voix tournaient de cercle en cercle, et qu'en bas dans l'ombre répondait l'océan du peuple. C'était pour ce temps le vrai drame.

Ce drame était digne d'un peuple chrétien. Le *Lauda Sion*, le *Dies iræ*, qu'on venait de composer, étaient les opéras de ce temps-là. On est porté à croire, dit dom Guéranger (t. I^{er}, p. 340), qu'une assistance spéciale du Saint-Esprit a dû conduire les auteurs et leur découvrir les accents célestes en harmonie avec de pareils objets. Aucun siècle n'a surpassé le treizième dans l'art de rendre les passions de la liturgie avec les ressources en apparence si bornées du chant ecclésiastique.

On sait combien les jours de fête et de repos étaient multipliés à cette époque. Aux archives de Narbonne j'ai trouvé un document latin (HH, 317) du commencement du quatorzième siècle (1306), où il est dit que les boulangers de la cité et bourg de Narbonne « à l'honneur et louange de Dieu tout-puissant et de la bienheureuse Vierge Marie sa mère, de tous les saints et saintes de l'Église romaine, pour le salut de leurs âmes; afin que Dieu tout-puissant et la bienheureuse Vierge Marie, par sa grâce, dirige leurs actes vers le bien et les garde et protège, promettent et conviennent, par ferme et solennelle stipulation, à Dieu tout-puissant et à la bienheureuse Vierge Marie sa mère, et à toute la cour céleste, qu'ils célébreront fidèlement, solennellement et dévotement en leur honneur les fêtes inscrites ci-dessous : la fête de la Nativité du Seigneur, avec les huit jours qui suivent; les fêtes de l'Épiphanie, de saint Antoine, de saint Vincent, de saint Sébastien, de la Conversion de saint Paul, les quatre fêtes de la bienheureuse Vierge Marie, la fête de la Chaire de saint

Pierre, la fête de saint Matthieu, apôtre, de saint Just et de saint Paul, le jour du vendredi saint, la fête de Pâques avec les deux jours suivants, la fête de saint Marc, saint Luc, saint Matthieu, évangéliste, des apôtres Philippe et Jacques, de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte Croix, de l'Ascension du Seigneur, la fête de la Pentecôte avec les deux jours suivants, la fête de saint Barnabé, de la Nativité de saint Jean-Baptiste, des apôtres Pierre et Paul, de la bienheureuse Marie-Magdeleine, de saint Jacques, apôtre, des saints Pierre et Félix, des saints Juste et Pasteur, de saint Laurent, de saint Barthélemy, apôtre, de saint Michel de septembre, de saint Simon et de saint Jude, la fête de tous les Saints, de saint Martin, de saint André, apôtre, de la Décollation de saint Jean, de saint Paul de Narbonne et de sainte Eulalie, et tous les dimanches de toute l'année. Ils statuent et ordonnent qu'il soit défendu à tous les boulangers, aux dites fêtes, de cuire pain, chair, poisson ou quelque autre chose dans leur four pour quelque homme ou femme, de quelque condition qu'il soit. Ils exceptent cependant le roi de France, le sénéchal de Carcassonne et de Béziers, le vicomte et l'archevêque de Narbonne, l'abbé de Saint-Paul, le chapitre de Saint-Just, les consuls de la cité et les cas de très grande nécessité ».

Aux fêtes religieuses s'ajoutaient les fêtes civiles : entrées des rois, mariages des princes, etc., où la foule émerveillée voyait défiler devant elle, dans les rues pavées, les chevaliers, les prélats, les corps de métiers, avec leurs riches et pittoresques costumes, leurs armoiries brillantes, les bannières des corporations flottant à côté de celles des seigneurs.

Les ouvriers avaient leurs fêtes particulières. Le jour de la fête du patron de la confrérie, un crieur parcourait les rues une clochette à la main, annonçant le lieu et l'heure de la réunion. Les confrères, parés de leurs plus beaux habits, se réunissaient à l'église pour entendre une grand'messe en l'honneur du patron. Il y avait ce jour-là un repas de corps, à moins que ce fût un jour maigre, auquel cas le repas était renvoyé à plus tard. Dans ce banquet, où chaque convive payait son écot, les pauvres avaient leur part. La confrérie de Saint-Paul leur réservait quinze places et les y traitait

avec de touchants égards, les faisant asseoir et servir les premiers à côté des plus riches confrères¹.

Il y avait alors des fêtes publiques qui étaient vraiment des fêtes nationales parce que la même foi politique et la même foi chrétienne faisaient battre tous les cœurs. Il n'y avait qu'une France, la France chrétienne, gouvernée par une famille royale qui l'avait tirée du chaos féodal, qui avait versé son sang pour elle sur les champs de bataille, qui avait fait sa prospérité et sa grandeur, et qui personnifiait sa gloire et ses espérances. L'amour, le respect, la reconnaissance du peuple, allaient tout naturellement à elle; tout ce qui lui arrivait d'heureux ou de malheureux retentissait dans le cœur de tous et provoquait les plus touchantes démonstrations. On recommandait au prône la reine Marguerite de Provence, à qui on doit le trésor du royaume, c'est-à-dire les jeunes princes.

« En 1254, dit le chroniqueur de Saint-Denis (*Historiens des Gaules*, t. XXI, p. 117), revint li roi Loois et la roïne Marguerite et leurs enfants (Jean et Blanche), qui furent nez outremer, de la Terre-Sainte; et fu receus li rois à si grand honneur que toute la ville et toutes les gens, granz et menues, furent esmeus à faire feste de la joie qu'ils eurent du bon roi et de la bonne roïne et des bons enfants. Et especiaument li bourgeois de Paris et la bonne gent firent feste si grand à sa venue qu'oncques devant cette feste n'avait eu sa parcille à Paris. »

Guillaume de Nangis nous dit que lorsque saint Louis arma chevalier son fils Philippe, le jour de la Pentecôte, « au milieu du concours des prélats et des barons venus de tout le royaume, la joie de cette fête fut telle que le peuple suspendit tout travail pendant huit jours pour se livrer uniquement aux transports de son allégresse dans la cité admirablement décorée de tapis et de courtines de diverses couleurs ».

Dans ce moyen âge qu'on aime à nous représenter si sombre et si triste, qui, d'après Michelet (*Nos fils*, p. 147),

1. Gustave Fagniez. *Études sur l'industrie aux treizième et quatorzième siècles*, p. 36-37.

devrait être appelé l'âge des pleurs, il y avait donc bien des heures de joie et de bonheur. Dans ces temps

Où la vie était jeune et la mort espérait,

on voyait bien des fronts épanouis, des visages sereins : c'était la gaieté, la bonne humeur d'un peuple jeune et chrétien qui travaillait, priait et s'amusait dans la paix de la bonne conscience.

XI

Nous avons vu ce qu'étaient les amusements, les divertissements, à cette époque : le théâtre, les danses, les fêtes. Avec les arts et la littérature ils nous font connaître l'état moral de la société dont ils sont, eux aussi, l'expression. Jamais peut-être ces trois *expressions* de la société n'ont rendu meilleur témoignage aux mœurs d'une époque. Il y a cependant une voix discordante. Les fabliaux si licencieux du moyen âge ne forment-ils pas une accusation accablante contre la moralité de ces temps ?

Il faut d'abord remarquer que ces fabliaux n'étaient pas un produit de ces âges chrétiens. On les retrouve en grande partie dans les plus vieilles littératures de l'Orient, de l'Égypte, de la Chine, de l'Inde surtout. C'est par l'intermédiaire de Byzance et des Arabes qu'ils ont été communiqués à l'Europe chrétienne¹. Sorti de la vieille corruption païenne, ce courant impur a traversé le moyen âge, mais enfermé entre des digues étroites, et sans répandre au loin ses souillures dans la société. Quelques lettrés libertins ont versifié ces vilains contes, leur donnant la forme et les couleurs aimées de leurs contemporains. Un petit nombre les lisaient. Tandis que nos romans immoraux sont ceux dont les éditions se multiplient le plus, les manuscrits qui nous restent des fabliaux et des romans libertins du moyen âge sont peu nombreux en comparaison des manuscrits des poésies sacrées et épiques². La foule aimait les saines et bonnes lectures ; les chansons de geste, les lais celtiques, les complaintes religieuses étaient les chants qu'elle préférait.

1. Gaston Paris. *Littérature française au moyen âge*, p. 111. — 2. Lecoy de La Marche. *Treizième siècle littéraire*, p. 216.

M. Léon Gautier dit, en parlant du roman de la *Rose*, des *Fabliaux* et du roman du *Renard*, qu'on ne doit pas juger la société française d'après ces poèmes écrits par des poètes mal informés qui font des caricatures et non des portraits¹.

Il faut avouer, du reste, qu'en général nos pères parlaient en vrais *Gaulois*, avec une grande liberté de langage. Les mots crus se trouvent même chez les plus graves et les plus vertueux. Mais on sait que la liberté des mœurs ne va pas toujours avec une certaine liberté de paroles, et que la moralité peut être en raison inverse de la pruderie du langage.

La mauvaise littérature de cette époque avait sur la nôtre le double avantage d'être beaucoup moins répandue, et de ne pas joindre l'impiété à l'immoralité. Si elle est quelquefois hardie contre les prélats, contre les moines, elle est toujours respectueuse pour les vérités de la foi, pour l'Église, qui est pour tous comme pour le bohème Rutebeuf :

Sainte Église la noble, qui est fille de roi,
 Espose (épouse) Jésus-Christ, escole de la loi.

(*OEuvres*, t. II, p. 33.)

Heureux temps où la religion était non seulement respectée, mais encore pratiquée, où les fidèles puisaient chaque jour aux sources de grâce que Dieu nous a données par son Église, tandis qu'un gouvernement chrétien et vigilant avait soin de leur fermer les sources de dépravation et de les protéger contre le scandale public ! Les cabarets étaient rares, les maisons de prostitution encore plus. Point de cafés-concerts, de cercles, de spectacles licencieux. L'art était tout chrétien. Point de mauvais livres chez les libraires. « On ne peut mettre en doute, dit V. Leclerc (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 300), l'examen préalable de l'autorité ecclésiastique pour les livres que vendaient ou louaient les libraires. Non seulement la vertu était défendue contre les dangers extérieurs, mais encore tout la favorisait. On vivait dans une atmosphère de foi et de piété. Le Dieu qu'on servait n'était ni le Dieu des bonnes gens, ni le Dieu relégué par nos philosophes dans un lointain obscur. Nos pères croyaient en

1. *Chevalerie*, p. 377-379.

Dieu « qui fu, et est, et iert (sera), qui haut siet et loin voit, « au glorieux sire Père qui a tout à bailler ». Ils se représentaient ce père tout bon et tout-puissant comme penché sur eux, toujours prêt à écouter leurs prières et à leur tout *bailler*. Ils entretenaient avec lui un commerce intime et familial, le servant avec un mélange de confiance et de crainte. Ils craignaient le « grand jour du juis (jugement) », croyaient comme Joinville (dans son *Credo*) que « les prudhommes et les « femmes de bien auront une vie et une joie éternelles dans « les cieus là-haut; que les autres ne trouveront hôtel où ils se « puissent héberger, hors enfer seulement. » Qu'après la mort il n'y a à attendre « que le douloureux hôtel d'enfer et l'hôtel « de paradis. »

Le *Confesseur de la reine Marguerite* nous met sous les yeux un bel exemple de cette foi vive : « Quand le benoit roy et elle (la reine Marguerite) étaient en péril en Égypte, les nourrices des enfants vinrent à elle et lui dirent : « Madame, « que ferons-nous de vos enfants ? Les éveillerons-nous et lè- « verons ? » Et la dame, désespérant de la vie corporelle des enfants et de la sienne, répondit : « Vous ne les éveillerez « pas, ni lèverez, mais les laisserez aller à Dieu dormants. »

Cette foi était entretenue et se manifestait par toute sorte de pratiques et surtout par l'audition fréquente de la parole de Dieu. La *croix de par Dieu* est mise en tête des lettres, des chartes, des alphabets. On inaugure les voyages, les combats, les jeux même par le signe de la croix. Le charpentier, à son premier coup de hache, ne manque pas de dire : « Or i soit Deus. » Le barbier, en prenant son rasoir, fait le même vœu : « Or i ait Deus part. » (*Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 415.) On se salue par ces paroles : « Mon amy, Dieu vous doint (donne) beau jour et bonne encontre », ou bien : « sire Dieu vous benoit et la compagnie. » (V. Gay, *Dictionnaire archéologique du moyen âge*, p. 389, etc.)

Telle était l'avidité des populations pour entendre la parole de Dieu que, d'après Humbert de Romans (*De eruditione predicatorum*), on prêchait non seulement les dimanches et fêtes, mais tous les jours de l'avent et du carême, à l'occasion de tous les actes un peu importants de la vie sociale et privée, dans les parlements, sur les champs de bataille, dans

les tournois, dans les foires, dans les marchés, aux noces et aux funérailles. Si grande était l'affluence des auditeurs que souvent le prédicateur était obligé de prêcher en plein air, du haut d'un *escaffault*, aux multitudes qui encombraient les places et les toits des maisons voisines.

Si la foi était vive, les passions l'étaient aussi. La violence des temps barbares dont on sortait à peine n'était pas encore entièrement éteinte dans ces cœurs chrétiens. La religion prévenait bien des chutes, mais ne les empêchait pas toutes. Il y avait du mal, mais le mal était reconnu comme mal. Si on violait par faiblesse les préceptes de la religion, on en reconnaissait et respectait la vérité, et tôt ou tard le repentir et la confession ramenaient les coupables à la vertu. « Bien fou est qui en péché s'endort, dit Joinville dans son *Credo*. Et pour cela les saints disent que ce n'est pas merveille quand le prudhomme tombe, mais que c'est merveille quand aussitôt il ne se relève pas, à cause de l'ordure où il git. »

De ces hauteurs morales qu'on abaisse le regard sur la France de nos jours, et qu'on ose dire après cela, avec M. Faure, que « notre temps est meilleur et plus moral que celui de saint Louis ¹ ».

1. *Histoire de saint Louis*, t. II, p. 533.

LE FOND DE M. RENAN

Nous avons une grande répugnance à parler de cet incrédule, qui aime fort qu'on s'occupe de lui et dont beaucoup se sont trop occupés. Il est de ceux qui s'enivrent du bruit fait autour de leur nom et qui, friands d'éloges, préfèrent encore les critiques les plus amères au silence. Le mal n'est pas pour lui seulement. Le public est souvent si léger qu'il mesure le mérite d'un homme non pas sur ce qu'il vaut, mais sur l'intensité et l'étendue de la rumeur qui l'accompagne. Il ne demande pas autre chose pour en faire son prophète, et pour accueillir comme parole d'Évangile et les yeux fermés tout ce qui tombe de sa bouche.

Cependant nous croyons qu'il est à propos aujourd'hui de résister à notre inclination. M. Renan vient de se livrer à un *Examen de conscience philosophique*, et il daigne nous le communiquer en l'imprimant dans la *Revue des Deux Mondes* et dans le journal *le Temps*. C'est le fond, la substance, la moelle de sa pensée. Tout ce qu'il a publié jusqu'ici n'en est que le développement, l'expression, la traduction, quand il ne s'est pas contenté de variations de style, où il excelle. On l'a jugé presque toujours par les dehors, de vraies décorations, des fanfreluches. Il nous offre l'occasion de le juger en lui même : il faut en profiter. On va voir que chez cet homme illustre, le fond et le rien sont à peu près identiques. Ce n'est pas ce qu'il a prétendu nous montrer en nous ouvrant sa conscience. Hélas ! il ne pouvait montrer que ce qu'il a.

Mais, avant d'aller plus loin, faisons une remarque : les premières lignes de l'*Examen* la suggèrent, et, malheureusement, elle est d'une application générale. M. Renan a l'esprit louche : il ne regarde pas droit devant lui, mais à côté, et en même temps son œil est très mobile, de telle sorte qu'il voit presque toujours trouble et de travers, et qu'il ne peut

jamais dire exactement ce qu'il voit. Le début de son examen en est un exemple significatif. « Le premier devoir de l'homme sincère, dit M. Renan, est de ne point influencer sur ses propres opinions. » Que veut-il? Inspirer de la confiance au lecteur en lui promettant d'être sincère? Peut-être. Mais immédiatement la sincérité se transforme et devient l'impassibilité devant des opinions qui se forment spontanément. Il veut assister, les bras croisés, « aux batailles intérieures que se livrent les idées au fond de sa conscience », comme jadis les bêtes fauves dans les amphithéâtres; et aussitôt cette arène intérieure se transporte au dehors, d'où il laisse « la réalité se refléter en lui comme en la chambre noire du photographe ». Le devoir qu'il invente est une puérilité. Ce serait un bien pauvre esprit qui s'ouvrirait à toute opinion, sans en soumettre aucune à une critique rigoureuse, sous la lumière des vérités certaines qu'il possède déjà : il arriverait, non à la vérité, mais à la niaiserie. La légèreté de M. Renan est telle qu'il ne prend pas le temps de se rappeler ce précepte courant de logique. Ses opinions, qui étaient la réalité, deviennent bientôt la raison, qu'il veut qu'on écoute respectueusement en silence, et cependant en argumentant. « Nous n'avons pas le droit, dit-il, d'avoir un désir (!), quand la raison parle; nous devons écouter, rien de plus; prêts à nous laisser traîner pieds et poings liés où les meilleurs arguments nous entraînent. » Mais voici que les opinions de M. Renan, qui étaient devenues la réalité, puis la raison, se trouvent être la vérité. « La production de la vérité, dit-il, est un phénomène objectif, étranger au moi, qui se passe en nous sans nous, une sorte de précipité chimique que nous devons nous contenter de regarder avec curiosité¹. » L'opération dont il s'agit ici pro-

1. Voici du reste tout le passage. Qu'on le lise avec attention, on verra que chaque membre de phrase est marqué au moins par une déviation du regard mental de celui qui l'a écrite. Nous laissons à d'autres de décider si une pensée aussi vacillante peut être exprimée dans une langue tolérable.

« Le premier devoir de l'homme sincère est de ne pas influencer sur ses propres opinions, de laisser la réalité se refléter en lui comme en la chambre noire du photographe, et d'assister en spectateur aux batailles intérieures que se livrent les idées au fond de sa conscience. On ne doit pas

duit la connaissance et non la vérité. Il est vrai que la connaissance « phénomène objectif » et « précipité chimique » est une singulière chose ; pas plus toutefois que « la production de la vérité ». Nous pensons que l'infirmité spéciale à l'œil de M. Renan est maintenant constatée d'une manière suffisante. Son *Examen* en porte des milliers de traces. C'est un avantage pour lui, car il est difficile de saisir avec précision une pensée aussi flottante, et on a de la peine à répondre à qui ne sait pas faire comprendre ce qu'il dit.

M. Renan ne nous révèle pas les péripéties de la lutte à laquelle ses opinions se sont livrées dans l'arène de sa conscience. Les suites, toutefois, sont telles qu'on doit croire à un combat des plus acharnés. Sur le champ de bataille, rien n'est resté debout, sinon un *certainement* et un *peut-être*. C'est tout le fruit que M. Renan a retiré de sa neutralité en présence de ce conflit solennel ; c'est là aussi toute sa philosophie. Il y en a de plus riches. Mais entrons dans le détail.

I

Voici d'abord le *certainement* ; écoutez. « Une chose *absolument hors de doute*, c'est que, dans l'univers accessible à notre expérience, on n'observe et on n'a jamais observé aucun fait passager provenant d'une volonté ou de volontés supérieures à celles de l'homme. » En termes plus clairs et plus simples : il n'y a certainement pas de miracle. Par cette assertion *absolument certaine*, M. Renan ne nie pas seulement toute dérogation aux lois du monde accomplie par l'auteur de ces lois, mais la Providence et la création : il exclut Dieu de l'univers. C'est hardi. Que voulez-vous ? Ses opinions, lut-

intervenir dans ce travail spontané ; devant les modifications internes de notre rétine intellectuelle, nous devons rester passifs. Non que le résultat de l'évolution inconsciente nous soit indifférent et qu'il ne doive entraîner de graves conséquences ; mais nous n'avons pas le droit d'avoir un désir, quand la raison parle ; nous devons écouter, rien de plus ; prêts à nous laisser traîner pieds et poings liés où les meilleurs arguments nous entraînent. La production de la vérité est un phénomène objectif, étranger au moi, qui se passe en nous sans nous, une sorte de précipité chimique que nous devons nous contenter de regarder avec curiosité. »

tant devant lui, l'ont forcé d'en venir là. Les unes redisent les faits miraculeux que l' « on attribue aux anges, aux *daimones*, aux dieux particuliers, provinciaux, planétaires, ou même à un Dieu agissant par des volontés particulières ». Mais aussitôt les autres répondent : cela « n'a aucune réalité ». Elles ajoutent même : « De notre temps, rien de ce genre ne se laisse constater. » Les premières reprennent : Il y a « des textes écrits » qui feraient croire que de tels faits se sont passés autrefois ». Oui, répliquent les adversaires, « si on les prenait au sérieux ». Sachez que « la critique historique montre le peu de crédibilité de pareilles narrations ». Et puis, « si le régime des volontés particulières avait été, à une époque quelconque, la loi du monde, on verrait quelque reste, quelque arrachement (!) d'un tel régime dans l'état actuel ». Et là, de fait, M. Renan donne ses pieds et ses poings à lier. On n'est ni moins exigeant ni plus crédule.

Il aurait dû demander d'abord à ses opinions pourquoi les « textes écrits » ne prouvent rien. Au besoin, il leur aurait rappelé la raison qu'il mettait lui-même en avant, il y a quelques années. En effet, on l'a vu soutenir que les textes ne signifient rien parce que le miracle est impossible, et que le miracle est impossible parce qu'on n'en a jamais constaté. Ce joli raisonnement est ce qu'on appelle un cercle vicieux : il est tout juste de la force de celui qu'on appelle, dans les écoles, le *raisonnement des épinards*, c'est-à-dire qu'il ne dépasse pas la valeur d'une plaisanterie. Devons-nous présumer que M. Renan a vu cette raison, qui est la sienne, au fond de ses opinions, lorsque celles-ci ont affirmé, dans sa conscience, que « la critique historique montre le peu de crédibilité » des « textes écrits » ? Il aurait bien dû nous en faire connaître quelque chose et ne pas nous laisser croire qu'il ne nous communique rien parce qu'il n'a rien à nous communiquer.

Mais il y a une raison articulée, laquelle appartient à un autre argument, il y a l'absence de tout vestige, de tout « arrachement », d'un ordre où le miracle aurait trouvé place. Ceci a sans doute plus de solidité qu'un cercle vicieux ? — Eh non ! ce n'est pas plus solide ; il faut le parti pris de se

laisser duper, comme à la comédie, pour n'en pas voir la faiblesse.

La nécessité de « l'arrachement » n'est pas si évidente que M. Renan a l'air de le croire. Par exemple, on ne voit pas trop quelle marque sensible et durable un mort ressuscité doit laisser de sa résurrection pour mériter de prendre place dans l'histoire et dans la certitude. Refuse-t-on de croire à la réalité des navires qui sillonnent la Méditerranée depuis les temps historiques, parce qu'on ne peut plus reconnaître les vestiges de leur sillage ? Mais n'insistons pas : nous n'en avons pas besoin. Nous pouvons donner avec profusion à M. Renan ce qu'il nous demande sans raison. Ses opinions exigent des « arrachements » ; ce ne sont pas « des arrachements » que nous avons sous les yeux, c'est tout un monde, conséquence et démonstration irréfragable de l'intervention active de Dieu sur notre planète.

Le monde dont nous voulons parler est le monde de la vie. La science constate de la manière la plus certaine que notre planète n'a été d'abord qu'une masse de minéraux diversément mélangés, tous également stériles, tous également morts. Maintenant, sur cette masse transformée, la vie règne sous sa triple forme et sa triple fécondité, avec ses lois propres, lois toutes différentes de celles du règne minéral. Il n'est point nécessaire de faire argumenter péniblement ses opinions pour constater ce grand fait, il suffit d'avoir des yeux, de les ouvrir et de regarder autour de soi. La terre a donc *passé* de la mort à la vie, nous ne savons pas quand, mais cette transition à un certain moment du *passé* est beaucoup plus sûre que les merveilles que M. Renan admire dans sa conscience. Or il nous semble, et nous croyons que tout homme raisonnable sera de notre avis, il nous semble que cette explosion, instantanée ou successive, n'importe, de la vie s'étendant de la plus humble mousse à l'homme, mérite le nom de miracle mieux encore que la résurrection d'un mort.

M. Renan, qui a l'horreur du miracle beaucoup plus que l'amour de la vérité, s'imagine écarter incidemment le miracle de la vie au moyen d'une de ces phrases comme en prononcent les Joseph Prudhomme de la philosophie. Se bornant à

l'homme en qui il reconnaît une cause douée de liberté, il dit : « Cette cause émane elle-même de la nature ; c'est la nature se retrouvant, arrivant à la conscience. » La nature ! qu'est-ce donc que cette dame, demandait Joseph de Maistre ? Comment ! la nature s'est retrouvée ! elle s'était donc perdue ? Elle se retrouve, dites-vous, en arrivant à la conscience ? Par quel chemin, je vous prie ? Que veut dire tout ce galimatias ? La nature, Monsieur, avant l'apparition de la vie, c'était ce que les géologues appellent des roches, des couches, avec des liquides et des gaz retenus par la gravitation dans les limites de notre monde, tout cela régi par les seules lois de la mécanique. Vous voyez, vous, le genre humain émaner des couches géologiques ! Vous voyez le granit, l'argile, l'eau et les autres minéraux se perdre puis se retrouver, et de cette perte et de ce recouvrement jaillir la conscience, c'est-à-dire la faculté de sentir, de connaître et de vouloir ! Fort bien ; nous avons d'ailleurs remarqué déjà que vous n'avez pas les yeux comme le commun des hommes. Mais laissez-moi vous dire que ce que vous croyez voir est infiniment plus merveilleux que la création de la vie par le Dieu vivant ; je ne dis pas que ce soit aussi raisonnable. Vous nous donnez une édition nouvelle de l'homme d'esprit qui se jette dans la rivière pour éviter la pluie.

Personne n'ignore, si ce n'est peut-être M. Renan, que la vie n'est pas le seul témoin contemporain de l'intervention de Dieu dans les affaires de notre monde. Ce n'est pas ici le lieu de les faire tous comparaître, chacun à son tour. Il n'est pas de science qui n'amène aux pieds de Dieu quiconque se livre à elle avec quelque intelligence et sans autre préoccupation que celle de la vérité. Ne disons qu'un mot de l'astronomie, parce que l'on suppose trop facilement aujourd'hui que, depuis les travaux de Laplace, son témoignage n'a plus de valeur. Il n'y a pas de supposition moins fondée. Laplace ne s'est occupé que du système solaire, et encore se garde-t-il de le prendre à l'origine. En face de l'ensemble des mondes ou de l'origine des choses, Dieu n'est pas seulement une hypothèse utile ; il est d'une absolue nécessité. Un savant, qui ne passe pas son temps à arranger des phrases, mais à étudier la constitution de l'univers, M. A. Hirn, l'un des fondateurs

de la thermodynamique, le déclare en ces termes que nous nous faisons un devoir de citer :

« La conclusion finale très nette à laquelle nous condamnons l'étude comparée de tout l'ensemble des faits les mieux acquis est, en résumé, celle-ci : les éléments du Monde physique ont commencé à exister à un moment donné et c'est de ce moment que date la formation graduée des Mondes. C'est le *Fiat lux* étendu à toutes les existences de l'univers qui constitue la création. La formation des Mondes n'a été ensuite qu'une évolution naturelle. L'apparition, à un moment donné, de la Substance, en général, a été un fait primordial nécessaire. — Que nous comprenions ou que nous ne comprenions pas, cela n'y change rien. L'assertion solennelle de la Science moderne reste debout, inattaquable. » (*Constitution de l'espace céleste*, p. 37.)

Il en est des éléments matériels comme de la vie. Ce sont des témoins irréfragables d'un immense miracle.

On voit maintenant quelle est la solidité de la philosophie de M. Renan dans sa partie certaine. Nous pourrions nous en tenir là, si nous n'avions en vue qu'une réfutation. Mais il est amusant et quelque peu utile de suivre les évolutions de cette pensée aussi hardie que maigre et chancelante.

Après avoir chassé le miracle de notre planète, nous venons de voir avec quel bonheur, M. Renan, désireux d'achever son œuvre d'extermination, le poursuit de planète en planète jusqu'aux derniers recoins de l'univers. Nous allons nous donner le spectacle de cette opération audacieuse. Mais faisons d'abord une hypothèse.

Supposons un sauvage un peu plus instruit qu'on ne l'est d'ordinaire parmi ceux de sa race, une espèce de savant Patagon, qui raisonnerait de la sorte : « La terre a partout même lumière, même air, mêmes eaux qu'en Patagonie ; partout on mange, on boit et on respire comme chez nous ; on y voit le même soleil et la même lune. Donc il n'y a partout ailleurs que ce que nous avons ici. Donc les instituts, les académies, les chemins de fer, les télégraphes, et une foule d'autres merveilles qu'on attribue aux pays dits civilisés, ne sont que des contes inventés à plaisir ou des croyances superstitieuses. » Écoutons maintenant M. Renan.

« Ce que nous venons de dire, ... nous pouvons l'appliquer sans hésiter au soleil et au système solaire tout entier, qui ne forment avec nous qu'un seul petit *cosmos*. Nous pouvons même l'appliquer à tout le système sidéral qui se révèle aux habitants de la terre, grâce à la transparence de l'air et de l'espace. Malgré les distances dépassant toute imagination qui séparent ces différents corps les uns des autres et de nous, on a pu constater que la physique, la mécanique, la chimie de ces corps sont les mêmes que celles du système solaire. » Qu'on lise avec attention; ce petit morceau revient exactement à cet enthymème : « Les lois physiques sont les mêmes partout; donc les faits qui dépendent de causes libres, et qui n'ont pas lieu chez nous, n'ont lieu nulle part. » C'est précisément le raisonnement du Patagon. Il faut être Patagon pour l'admirer, et même pour s'y laisser prendre.

M. Renan s'en défie bien un peu, car il ajoute : « En tout cas, s'il en était autrement, l'*onus probandi* incomberait à ceux qui soutiendraient le contraire. » Nous ne prenons que cette partie de sa phrase, qui seule a un sens, quoique ce sens, dans l'espèce, soit faux¹. Ce profond logicien ignore que deux adversaires soutiennent toujours des thèses réciproquement contraires. Donc l'*onus* porterait sur son dos aussi bien que sur celui de l'adverse partie. Et puis, où a-t-il vu que lorsqu'on se forme des convictions, on a le droit de tout croire jusqu'à ce qu'un homme d'opinion opposée vienne vous démontrer que vous avez tort? La recherche de la vérité a d'autres lois que celles d'une argumentation publique.

Mais, pourquoi insister? M. Renan est-il à ce point captivé par le spectacle de sa conscience philosophique, qu'il n'entende ni ne voie rien de ce qui se passe autour de lui? « Ceux qui soutiennent le contraire » de sa thèse sur le miracle se sont depuis longtemps acquittés du soin de démontrer, sans toutefois penser à lui, qu'il ne sait ce qu'il dit. M. Hirn a résumé l'une de ces nombreuses démonstrations dans un mot que nous avons rappelé et que nous voulons citer encore : « L'apparition, à un moment donné, de la substance, en géné-

1. Voici la fin : « en vertu de ce principe que l'on ne doit pas discuter comme possible ce qu'aucun indice ne porte à supposer. » Le défaut de l'œil est ici manifeste.

ral, a été un fait primordial nécessaire. » Et il ajoute que c'est là une « assertion de la Science moderne », qui « reste inattaquable ». C'est en ces termes que la science parle de la création : elle la trouve rigoureusement au bout de ses calculs.

II

Nous venons de voir quelle est la partie positive, solide et certaine de la philosophie de M. Renan. Elle consiste à exclure de l'univers « expérimentable » (le barbarisme est de lui) Dieu, « le Dieu vivant, le Dieu agissant, le Dieu-Providence ». C'est une sottise ; mais, aux yeux de M. Renan, c'est une vérité « absolument hors de doute ». Voyons maintenant l'autre moitié de cette étonnante philosophie, laquelle n'est pas encore sortie du doute, et que nous avons appelée un *peut-être*. Assurément jamais tête de philosophe n'a rien conçu de semblable. En voici l'énoncé dans une formule : Au-delà de l'univers « expérimentable », peut-être Dieu existe-t-il, peut-être aussi n'existe-t-il pas. Après le *certainement*, ce *peut-être* est tout ce qu'on pouvait imaginer de plus drôle. Regardons-y de plus près.

Et d'abord y a-t-il un *au-delà* ? M. Renan n'en doute pas, quoiqu'il ne sache pas très bien en quoi il consiste. Figurez-vous l'univers « expérimentable » enfermé dans un cercle immense. Le rayon de ce cercle immense est infini, ou il ne l'est pas. S'il ne l'est pas, au bout de quelques décillions de lieues, l'univers s'arrête, et « un œil » placé là « verrait, d'un côté, un ciel peuplé d'étoiles comme celui que nous contemplons ; de l'autre, un abîme noir, le vide de tout corps lumineux ». Cet « abîme noir », voilà l'*au-delà*.

Mais si le rayon du cercle immense est infini, il peut y avoir « d'autres infinis d'un ordre supérieur ou inférieur ». M. Renan s'explique à ce sujet non sans quelque abondance ; mais nous avouons ne l'avoir pas compris, et nous le soupçonnons véhémentement de ne pas s'être compris lui-même. « Il y a des ordres divers d'infinis, dit-il, dont les inférieurs sont zéro à l'égard des supérieurs. Ce paradoxe apparent sert de base à des calculs d'une absolue vérité. » Et, tout aussitôt, il prouve son assertion par l'exemple que voici : « Toute

quantité finie, ajoutée à l'infini ou retranchée de l'infini, équivaut à zéro; toute quantité finie n'est rien comparée à l'infini. » Mais, profond raisonneur, êtes-vous bien éveillé quand vous parlez de la sorte. Vous affirmez d'abord qu'il y a des infinis qui « sont zéros à l'égard » d'autres infinis « supérieurs »; puis, afin de prouver votre assertion, vous en appelez à cette propriété, non pas de l'infini, mais de toute quantité finie qui dans les calculs la rend égale à zéro par rapport à une quantité infinie. Est-ce que « fini » et « infini » sont synonymes, et alors comment l'un est-il zéro par rapport à l'autre? Mais, s'il est zéro par rapport à cet autre, comment substituez-vous ce zéro à cet autre, pour lui faire prouver quelque chose? La substitution des termes infirme toute preuve, vous ne l'ignorez pas; qu'en est-il donc si le terme substitué est zéro? Rien du tout. Il est probable que M. Renan aura une fois de plus été victime de l'infirmité native de son œil.

S'étant ainsi démontré à lui-même qu'il y a « des ordres divers d'infini », M. Renan leur assigne une place dans l'univers infini. « Tout semble, dit-il, composé de mondes existant à peine au regard les uns des autres, et pour eux-mêmes étant l'infini. Des mondes renferment des mondes, l'infiniment petit de l'un étant l'infiniment grand de l'autre, *voilà la vérité.* » Et un peu plus bas : « Nous voyons peu l'ordre d'infini qui nous dépasse; mais l'ordre d'infini qui est au-dessous de nous, le monde de l'atome, de la cellule, du microbe, composé de microbes, est d'une existence aussi certaine que l'ordre du fini, qui est le sujet de nos recherches et de nos méditations. »

Ainsi infini au dessus, infini au dessous, celui-là peu aperçu, celui-ci tout à fait certain; mais, au milieu, qu'y a-t-il? Il y a « notre réalité, celle où nous vivons et qui pour nous est le fini ». Or cette réalité « est faite avec des infinis d'un ordre inférieur; elle sert elle-même à faire des infinis supérieurs. Elle est un infiniment grand pour ce qui est au dessous, un infiniment petit pour ce qui est au dessus, un milieu entre deux infinis. »

Tout cela est extravagant; mais, si on l'admet, si on y voit la vérité avec M. Renan, l'*au-delà* est tout trouvé, supposât-

on « l'univers expérimentable » infini, comme M. Renan, pour qui il est à la fois fini et infini. Que dis-je ? On a deux *au-delà*, l'un dans l'infiniment grand, qui est au dessus ; l'autre dans l'infiniment petit, qui est au dessous. Il sera même logique d'admettre un nombre infini d'infinis infiniment croissants et un nombre infini d'infinis infiniment décroissants. Cieux ! que d'infinis et d'*au-delà* !

Je crois qu'il y en a trop pour la cause de M. Renan. Ce créateur d'infinis n'a besoin que d'un infini supérieur à l'infini fini qui est notre « univers expérimentable ». C'est dans cet infini supérieur, unique pour le moment, que M. Renan établit son *peut-être*, le second élément de sa philosophie. « Il n'est pas impossible, dit-il, qu'en dehors de l'univers que nous connaissons (fini ou infini, n'importe)¹ il y ait un infini d'un autre ordre, pour lequel notre univers ne soit qu'un atome. Cet infini, qui pour nous serait Dieu, peut ne se révéler qu'à des intervalles selon nous extrêmement longs, insignifiants au sein de l'absolu. A ce point de vue, l'existence d'un Dieu aux volontés particulières, qui n'apparaît pas dans notre univers, peut être tenue pour possible au sein de l'infini, ou du moins il est aussi téméraire de la nier que de l'affirmer. »

Si M. Renan était autre chose qu'un rêveur, il aurait compris que l'infini, étant l'être parfait et absolu, est nécessairement unique, que le multiplier c'est le détruire, que parler de deux infinis existants c'est ne savoir ce qu'on dit ; il aurait compris que placer l'infini au-delà du monde doit signifier uniquement que l'infini est distinct du monde ou ne signifier rien du tout ; il aurait compris qu'interdire à l'infini toute ingérence dans l'univers est l'idée la plus saugrenue qui puisse tomber dans une cervelle d'homme. En supposant même que l'action propre de l'infini sur le monde ne fût pas apparente, ce qui est une énormité, tout ce qu'on en pourrait conclure, c'est que l'infini, auteur et maître de tout, laisse les agents qu'il a produits et ordonnés exercer les uns sur les autres les puissances qu'ils ont reçues de lui suivant les lois qu'il leur a tracées. Il n'est pas d'instant où le monde, avec tout ce qui

1. La parenthèse est de M. Renan.

le compose, en y comprenant les membres mêmes de l'Institut de France, ne soit dans la main de l'être infini, qui le maintient autant qu'il lui plaît et comme il lui plaît au-dessus du néant d'où il l'a tiré. Ces considérations n'ont rien d'arbitraire : elles ne sont que l'analyse de l'idée de l'infini. Voilà ce qu'est l'infini hors du monde. Diminué comme l'entend M. Renan, ce n'est plus qu'un rêve, un rien. Attribuer à ce rien je ne dis pas l'existence, mais la simple possibilité, en faire l'objet d'un *peut-être*, c'est se montrer aussi clairvoyant que si l'on affirmait que le cercle est carré, c'est affirmer un non-sens.

Mais M. Renan est insatiable d'absurdités. Après avoir chassé son Dieu du monde et l'avoir claquemuré loin, bien loin (il parle de décillions de lieues) au-delà du cercle de « l'univers expérimentable », il en crée insensiblement un autre de toutes pièces dans l'intérieur de ce cercle où il a pratiqué si soigneusement son œuvre d'épuration. Il commence par expliquer son « univers expérimentable ». « On peut poser en thèse, dit-il, que le *fieri* par développement interne, sans intervention extérieure, est la loi de tout l'univers que nous percevons. » L'ordre de ce développement s'explique très bien par le hasard ; car « le nombre infini des coups fait que tout arrive et que des buts atteints par hasard semblent atteints par volonté ». Le développement est l'effet d' « un *nisus* profond, s'exerçant d'une manière aveugle dans les abîmes de l'être, poussant tout à l'existence, à chaque point de l'espace. Ce *nisus* n'est ni conscient ni tout-puissant ; il tire le meilleur parti possible de la matière dont il dispose. » Or ce *nisus*, autrement dit en français, cet effort, est, non le Dieu achevé, mais le germe du Dieu de « l'univers expérimentable ». Aujourd'hui on ne peut encore le comparer qu'à la conscience de « l'huître à perles » engendrée « par des germes obscurs, au fond de l'abîme ». « La vie générale de l'univers est, comme celle de l'huître, vague, obscure, singulièrement gênée par conséquent. » Comme dans l'huître une maladie crée « une sécrétion d'une beauté idéale, que les hommes s'arrachent à prix d'or », ainsi « la souffrance crée l'esprit, le mouvement intellectuel et moral ». « Maladie du monde, si l'on veut, en réalité perle du monde, l'esprit est le but, la cause

finale, le résultat dernier et certes le plus brillant du monde que nous habitons. » Voilà ce qu'est « le nîsus » présentement. C'est encore modeste, mais un jour viendra, il est permis de l'espérer, où, s'échappant de sa coquille, il s'épanouira comme une fleur tellement immense qu'elle remplira l'univers. Alors il sera pleinement « conscient, omniscient, omnipotent ». Ce sera « un degré de conscience dont rien ne peut nous donner une idée ». Que faudra-t-il de plus pour que le grand effort soit Dieu ? Déjà, pour justifier nos espérances, de véritables progrès éclatent aux yeux de tous. Et voici la preuve amusante que M. Renan nous en donne. Le « Collège de France », dont M. Renan occupe la tête, « est fort au-dessus de la plus parfaite abbaye de l'ordre de Cîteaux », qui au moyen âge déjà était un vrai progrès. Ainsi M. Renan est, pour le moment, l'expression la plus avancée du « nîsus », du Dieu qui se forme. Mais l'avenir amènera sans doute de plus beaux résultats encore. » A l'infini, l'« Être absolu » (c'est un autre nom de l'effort) arrivera « au comble de ses évolutions déifiques » ; il se connaîtra « parfaitement lui-même ». Alors, il ne lui manquera plus rien pour être Dieu de tout point.

M. Renan, quoiqu'il en sache long, ne nous dit rien des rapports de ce Dieu qui se fait et qui est enfermé dans le cercle de « l'univers expérimentable », avec l'autre Dieu qui est déjà tout fait et qu'il a exilé dans l'au delà où il n'y a que du noir sans étoiles. Respectons son silence. La source de ses drôleries n'est pas épuisée pour si peu.

Avant d'aller plus loin et pour conclure tout ce qui précède, constatons que les deux éléments de la philosophie de M. Renan, le *certainement* et le *peut-être*, sont celui-là une fausseté et celui-ci un non-sens. S'il est modeste, ce ne sera pas sans raison.

III

M. Renan lui-même ne paraît pas mettre une confiance bien grande en ses spéculations sur Dieu. Après s'y être livré comme nous venons de le voir, prenant plaisir à dérouter son lecteur, il écrit : « L'attitude la plus logique ¹ du

1. L'attitude la plus logique est d'abord de respecter la logique, c'est-à-

penseur devant la religion est 'de faire comme si elle était vraie. Il faut agir comme si Dieu et l'âme existaient. » Pourquoi cette singulière application de la logique ? La raison qu'on en donne n'est pas facile à comprendre. « La religion rentre dans le cas de ces nombreuses hypothèses, telles que l'éther, les fluides électriques, lumineux, caloriques, nerveux, l'atome lui-même que nous savons bien n'être que des symboles, des moyens commodes pour expliquer les phénomènes, et que nous maintenons tout de même. Dieu créant le monde en vertu de profonds calculs est une formule bien grossière ; mais les choses se comportent à peu près comme si cela avait eu lieu. L'âme n'existe pas comme substance à part, mais les choses se passent comme si elle existait. » Nous venons de constater sur témoignage authentique quelle est la pénétration et la solidité de l'intelligence dont M. Renan est doué. Puisqu'il nous parle de symbole, un haneton dans une étoupe serait assez fidèlement le sien, quand il s'agit de spéculations philosophiques : il s'y embarrasse de toutes les façons, et il n'a pas l'air de s'en douter. Un esprit aussi vigoureux a-t-il bien le droit de prononcer *ex cathedra* que la création du monde par la toute-puissance et la souveraine sagesse de Dieu est une formule bien grossière, lui qui ne peut saisir le sens du mot infini et qui s'embrouille d'une façon si comique dans les infinis supérieurs et inférieurs enchevêtrés sans fin les uns dans les autres ? A-t-il le droit d'avoir une opinion quelconque sur la substance de l'âme ou sur toute autre substance, lui qui fonde l'univers entier sur un effort qui se produit lui-même ?

Dans un de ses discours à l'Académie française, ce logicien original disait à propos de la question présente : « La grandeur des vérités de cet ordre est de se présenter à nous avec le double caractère d'impossibilités physiques et d'absolues nécessités morales. » C'était, au point de vue philosophique, qu'on nous pardonne l'expression, une solennelle niaiserie. Mais c'était un oracle du maître, sans explications,

dire d'agir conformément à ses croyances. Il peut être habile de penser d'une façon et de se conduire d'une autre. Mais il faut être brouillé avec le bon sens pour appeler cette manière de faire une « attitude logique ».

sans considérants. Aujourd'hui le maître daigne se montrer plus explicite : on peut dire qu'il nous indique où il voit la nécessité et où il voit l'impossibilité. Écoutez-le.

« On a coutume, dit-il, de présenter ces grands dogmes consolateurs, Dieu et l'immortalité, comme des postulats de la vie morale de l'homme ; et certes on a raison à beaucoup d'égards. Agir pour Dieu, agir en présence de Dieu, sont des conceptions nécessaires de la vie vertueuse. Nous ne demandons pas un rémunérateur ; mais nous voulons un témoin. La récompense des cuirassiers de Reichshofen dans l'éternité, c'est le mot du vieil empereur : « Oh ! les braves gens ! » Nous voudrions un mot de Dieu comme celui-là. Les sacrifices ignorés, la vertu méconnue, les erreurs inévitables de la justice humaine, les calomnies irréfutables de l'histoire légitimement ou plutôt amènent fatalement un appel de la conscience opprimée par la fatalité à la conscience de l'univers¹. C'est un droit auquel l'homme vertueux ne renoncera jamais... L'humanité est ainsi acculée à cette singulière impasse que, plus elle réfléchit, mieux elle voit la nécessité morale de Dieu et de l'immortalité, et mieux aussi elle voit les difficultés qui s'élèvent contre les dogmes dont elle affirme la nécessité. »

Non seulement nous avons le besoin intime de faire de Dieu le témoin de nos vertus, nous sommes peut-être, en quelque sorte, en rapport direct avec lui : « Nous sentons en nous la voix d'un autre monde ; mais nous ne savons quel est ce monde. Que nous dit cette voix ? Des choses assez claires. D'où vient cette voix ? Rien de plus obscur. Cette voix se fait entendre à nous dans des attraites inexplicables, des plaisirs impalpables, des petits airs de farfadets (!), fugaces, insaisissables, qui nous insinuent le dévouement, nous rendent capables du devoir, nous inspirent le courage, nous font subir les séductions de la beauté. Elle éclate surtout dans ces sublimes absurdités (!) où l'on s'engage, tout

1. On peut douter que M. Renan ait jamais rencontré « la conscience opprimée par la fatalité » « fatalement » amenée à faire « appel à la conscience de l'univers ». Cet homme a le don de rendre faux tout ce qu'il dit, même la vérité.

en sachant fort bien que l'on fait un mauvais calcul, dans ces quatre grandes folies de l'homme, l'amour, la religion, la poésie, la vertu, inutilités providentielles que l'homme égoïste nie et qui, en dépit de lui, mènent le monde. C'est quand nous écoutons ces voix divines que nous entendons vraiment l'harmonie des sphères célestes, la musique de l'infini. »

Le dirons-nous ? Les preuves administrées par M. Renan pour établir les « absolues nécessités » ne nous ont pas pleinement convaincu. Nous ne voyons pas bien qu'il soit nécessaire qu'une manière d'empereur allemand répète pendant toute l'éternité : « Oh ! quel digne homme ! — Oh ! comme il s'est bien tiré d'affaire en telle et telle circonstance ! — Oh ! comme il a prestement mené l'histoire de l'abbesse de Jouarre, etc. » Nous ne concevons pas bien non plus qu'il soit impossible de se passer des encouragements de la voix divine qui nous murmure aux oreilles toute sorte de choses sur un ton « de farfadet ». Et puis, si elle n'était pas inutile quand elle parle de religion et de vertu, est-il bien indispensable qu'elle parle de poésie, est-il bien à propos qu'elle parle d'amour ? M. Renan veut le faire croire, car il en prend occasion pour justifier ses théories de pornographie. Mais la répulsion que ses écarts ont fait naître dans la conscience de tous les honnêtes gens aurait dû lui faire comprendre qu'il est seul à éprouver le besoin d'entendre la voix d'un pornographe qui n'est pas de ce monde et n'a rien de divin.

Il nous semble qu'il y a dans tout cela de quoi rendre ridicules les choses les plus respectables du monde, mais rien que la vie morale réclame à tout prix. Ce ne sont point les considérations, passablement grotesques, de cette nature qui engendrent dans l'âme la certitude de son immortalité et de l'existence de Dieu. Cette assurance est le fruit d'un principe dont l'évidence, plus éclatante que celle de la réalité du soleil, pénètre et illumine tout esprit droit. Sous sa forme dernière, ce principe s'énonce en ces termes : « Il est impossible que le néant soit le principe ou la fin de l'être. » L'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme sont très certainement contenues dans ces paroles d'une immuable vé-

rité. Mais ce n'est pas pour M. Renan que nous le rappelons : son esprit manque trop de consistance pour se hausser jusque-là. Qu'on juge de sa vigueur par les « impossibilités physiques » qu'il oppose aux « absolues nécessités morales ».

« Les anciennes idées religieuses, dit-il, étaient fondées sur le concept étroit d'un monde créé il y a quelques milliers d'années, dont la terre et l'homme étaient le centre. Une petite terre, contenant un nombre compté d'habitants, un petit ciel la surmontant comme une coupole, une cour céleste à quelques lieues en l'air, tout occupée des enfantillages des hommes, des îles des Bienheureux, situées vers l'Ouest, où les morts se rendent en barque, ou bien un paradis de papier que la moindre réflexion scientifique crèvera, voilà le monde qu'un Dieu à grande barbe blanche enferme facilement dans les plis de sa robe. » Telles sont ces fameuses « impossibilités physiques », M. Renan n'en articule pas d'autres. Il y revient un peu plus loin, croyant sans doute présenter quelque chose de nouveau. « Ce qui affaiblit encore les raisonnements *a priori* sur ce point, c'est que, parmi les postulats de l'humanité, il y en a de notoirement impossibles. Il faut bien remarquer que le Dieu que postule la plus grande partie de l'humanité n'est pas le Dieu situé à l'infini, dont nous admettons l'existence comme possible. Ce dieu-là est trop éloigné pour que la piété s'y attache. Ce que veut le vulgaire, c'est un dieu qui certainement n'existe pas, un dieu qui s'occupe de la pluie et du beau temps, de la guerre et de la paix, des jalousies des hommes entre eux, que l'on fait changer d'avis en l'importunant. L'humanité, en d'autres termes, voudrait un Dieu pour elle. »

On croit vraiment rêver quand on lit ces singulières choses. Le fond importe peu ici ; ce qui est tout à fait neuf dans les régions du bon sens, c'est l'opposition logique que M. Renan y découvre, c'est le pouvoir qu'il attribue à l'erreur et à la sottise de détruire la vérité absolue. Que Pierre, Jacques et Jean, que toute une population, que l'humanité entière, se trompent sur un point, qu'est-ce que cela fait au fond ? S'ensuivra-t-il que si moi, par exemple, je vois sûrement une vérité, je cesserai de la voir ? S'ensuivra-t-il que cette vérité

sera anéantie? Parce qu'un sot s'imagine que le carré de l'hypoténuse est un personnage historique, est-ce que ce carré cesse d'être égal à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés du triangle? Les hommes se sont trompés sur l'étendue de l'univers, je le veux bien; s'ensuit-il que l'univers réel n'a pas eu besoin d'un créateur, qu'il existe en vertu de son essence? s'ensuit-il que l'absurdité prend place avec le matérialisme dans la réalité. Et, pour en revenir à la conscience philosophique de M. Renan, est-ce sur l'hypothèse du petit monde qu'elle a assis « ses nécessités morales », la nécessité de la voix qui conseille le bien et d'autres choses, et la nécessité de la voix qui l'approuve? Comment donc la ruine de cette hypothèse, qui fait horreur à la conscience savante de M. Renan, renverserait-elle ses « nécessités », lesquelles ont été posées ailleurs? O logique! ô vigueur d'esprit! si M. Renan en a aperçu l'ombre dans sa conscience, laissons-lui la consolation de s'en féliciter tout seul.

IV

On pourrait se demander, non sans motif, si l'*Examen de conscience* est une œuvre sérieuse, si M. Renan n'a pas voulu jouer devant le public une sorte de comédie, afin de l'étonner et de se faire admirer par la souplesse et la singularité de sa pensée. Car il ne suffit pas, à cet amoureux éperdu de gloire littéraire, d'être salué par la foule, où les badauds sont en nombre, maître de beau langage¹; il veut encore qu'on lui reconnaisse un esprit fécond et original, afin de paraître d'autant supérieur que ce qu'il dit est plus imprévu. Il y a un paon et un saltimbanque dans cet homme. Son *Examen* n'a pas pu n'être pas un peu soufflé par Momus. Nous pensons toutefois que l'examineur est en grande partie sincère : il l'affirme, et il semble qu'on doit en cela le croire. Au moment où il applique l'œil à sa boîte de photographie, il dit : « De temps en temps, il est bon de s'arrêter, de se recueillir en quelque sorte, pour voir en quoi la façon dont on envisage le monde a pu se modifier, quelle marche,

1. Il serait facile de montrer dans vingt endroits de l'*Examen* que ce maître de beau langage aurait besoin d'aller à l'école.

dans l'échelle de la probabilité à la certitude, ont pu suivre les propositions dont on a fait la base de sa vie. » Que les propositions dont M. Renan a fait *la base* de sa vie *marchent* ou ne *marchent* pas le long de l'échelle de la probabilité, il importe peu; mais, dans sa boîte à photographie, il a eu le dessein d'observer les propositions sur lesquelles il a fondé sa vie à lui. C'est donc bien sa pensée personnelle, sa pensée fondamentale qu'il nous livre aujourd'hui; c'est la vie même de son esprit.

Le spectacle en est curieux, étonnant, si l'on veut; mais tout autrement que ne le souhaiterait l'auteur et sujet du spectacle. Comme nous l'avons fait remarquer, deux idées constituent toute cette vie. Certes, il en est de plus riches. Si du moins ces deux idées étaient solides et fécondes! L'une est fausse, l'autre est un non-sens. Il faut être naïf pour tâcher de faire la roue, quand on n'a pas d'autres plumes; pour oser seulement faire allusion à des plumes. D'autres se sont trompés. Hélas! il suffit d'être homme pour tomber dans cette infortune. Mais, généralement, l'homme, quand il se trompe, montre encore qu'il est fait pour la vérité, qu'il est homme. C'est une puissance ordonnée pour la vérité. S'il lui arrive d'essayer vainement de la saisir, du moins on voit à ses efforts mêmes qu'il y a une affinité native entre son esprit et la vérité; il s'en éloigne par des mouvements qui devaient l'en rapprocher: il obéit à la logique naturelle, même quand il en abuse volontairement ou à son insu. L'erreur est d'autre espèce chez M. Renan. Il nous a dit qu'il « ne veut pas influencer sur ses propres opinions ». L'aveu n'était pas nécessaire. L'organe de la vérité ne fonctionne pas de travers chez lui par accident; on dirait qu'il n'existe pas. Son esprit ne semble pas préparé, ordonné pour la vérité. Nous avons parlé de coup d'œil louche, hésitant: il ne peut regarder, ce qu'il voit est fatalement indécis, vague, flottant. Cette pauvre intelligence ne reçoit donc que des lambeaux informes d'idées. Son imagination, qui est opulente et qui fait toute son originalité, n'a servi qu'à l'aveugler davantage. Comme cette faculté prend assez facilement les livrées de la raison, sa maîtresse, il a cru penser lorsqu'il ne faisait qu'imaginer, et, parce qu'il imagine avec facilité et d'une manière non commune, il s'est

persuadé qu'il est un penseur puissant et supérieur. Aussi, parle-t-il avec autorité, sans articuler de preuves, comme un oracle : c'est lui qui parle, que faut-il de plus ! De fait, l'imagination qui n'est pas réglée par la raison ne produit que des rêves. Nous avons entendu M. Renan faire profession de s'abandonner au courant des peintures qui se succèdent dans sa boîte de photographe. C'est dire qu'il lui arrive rarement de sortir de la rêverie. D'autres ont étonné la logique ; lui, étonne l'incohérence. Toutes les fois qu'il touche à la doctrine, il lui est impossible d'écrire dix lignes sans se contredire à plusieurs reprises. Non seulement il n'adhère pas à la vérité, il n'adhère pas même à sa propre pensée.

Un mot résume tout son *Examen de conscience philosophique*, ce mot n'a qu'une syllabe : rien. Nos lecteurs en sont maintenant convaincus, et jamais démonstration n'a été plus facile. Pourtant cette philosophie du rien a beaucoup d'admirateurs. Tout un peuple de femmes des deux sexes se pâme devant les grâces de ce saltimbanque littéraire, et prend pour des rayons de génie les papillotages de son style. Il est devenu le chef d'une école de jeunes fous qui, se faisant une mode du scepticisme, ruinent tous les principes pour donner de la saveur à leurs jolies phrases. Le Collège de France, où pourtant les hommes de valeur ne manquent pas, s'est plateusement mis à ses pieds, et la *Revue des Deux Mondes*, dont les rédacteurs sont quelquefois des écrivains éminents, se fait un honneur d'arborer le misérable *Examen* presque comme un drapeau. Tous disent : *Ὅρα κεφαλή!* mais quelques-uns ne veulent pas regarder à l'intérieur, la plupart ne peuvent pas, parce que chez eux aussi la tête est déplorablement creuse.

Cette admiration devrait faire sourire, si, à un autre point de vue, elle ne devait pas attrister. M. Renan, dont les affirmations sont si peu fermes et si peu stables, qu'il oublie à chaque instant ce qu'il vient de dire, M. Renan est catégorique sur un point, sur un seul point : il soutient avec énergie que Dieu, s'il existe, ne s'occupe pas du monde qui a le bonheur de le posséder, lui, M. Renan. Nous l'avons entendu, pour lui, le Dieu qui s'occupe des choses de notre planète, qui s'occupe de nous, *n'existe certainement pas*, c'est là une vérité absolue. Ah ! si vous le voulez, croyez en Dieu, accordez

à cet objet de votre foi les plus beaux attributs ; pourvu que vous le logiez si loin que son œil et son bras ne nous atteignent pas ; pourvu que vous le fassiez tellement grand qu'il soit indigne de lui de s'occuper de nos petites affaires ; pourvu qu'il nous laisse tranquilles comme nous le laissons jouir de sa paix éternelle, M. Renan y consent. Mais qu'on ne lui demande pas davantage, ce serait lui demander de trahir la vérité, puisque pour lui il n'y en a pas d'autre. N'est-ce pas Mathan, que le souvenir du Temple importune ? Il est si intelligent, qu'il croit le renverser parce qu'il en chasse l'idée de son esprit. Après cela, il vante la joie et la paix de son âme. Peut-être est-il sincère : ne trouve-t-on pas des gens qui rient quand ils devraient pleurer ? Il est probable que la faiblesse de son esprit est telle qu'il ne soupçonne pas l'état déplorable où il est réduit. Son infirmité native finira par tourner à son profit : il est de ceux pour qui le Christ mourant aurait pu faire cette prière : « Mon Père, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils disent ! »

J. DE BONNIOT.

LES SERMONS DE BOSSUET

TEXTE ET CHRONOLOGIE

Le 20 février dernier, M. l'abbé Joseph Lebarq, de Rouen, ancien élève de l'École des Carmes, obtenait le grade de docteur ès lettres par son *Histoire critique de la prédication de Bossuet*¹. Ceux qui, depuis un siècle déjà, ont travaillé à publier les œuvres oratoires de Bossuet, avaient deux devoirs à remplir : avant tout donner un texte exact, puis indiquer à quelle date chaque discours a été composé et à quelles circonstances il se rapporte. M. Lebarq montre que cette double tâche n'a été pleinement remplie par aucun des éditeurs ou des critiques. Pour réparer les erreurs ou les omissions de ses devanciers, il établit dans la thèse présente la chronologie complète des *Sermons* : il nous promet, pour un avenir prochain, d'en donner lui-même une édition critique.

I

On connaît assez l'histoire des premières éditions des *Sermons*. Dom Déforis, bénédictin des Blancs-Manteaux, qui rassembla et publia les manuscrits de Bossuet, fut persécuté de son vivant comme éditeur trop scrupuleux. tandis que de nos jours il est traité avec raison d'éditeur infidèle. Il est inutile d'insister, soit sur ses erreurs, soit sur les circons-

1. *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, d'après les manuscrits autographes et des documents inédits ; thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par l'abbé Joseph Lebarq, de l'école des Carmes, professeur au petit séminaire du Mont-aux-Malades (Rouen). — Société de Saint-Augustin. Lille, Desclée. Prix : 4 fr. — L'admission au grade de docteur a été proclamée à l'unanimité : ceux qui connaissent la langue officielle des examens savent que cette mention est la plus honorable qu'on puisse obtenir.

tances atténuantes qu'on peut faire valoir à sa décharge.

De 1813 à 1819 parut, chez Lebel, la célèbre édition de Versailles. Commencée par l'abbé d'Auberive, qui mourut avant d'en avoir vu le cinquième volume, elle fut continuée par des prêtres de Saint-Sulpice, dont le plus connu est M. Caron. Ces nouveaux éditeurs n'épargnèrent pas les reproches à dom Déforis : mais ils ne prirent guère la peine de corriger ses fautes, celles du moins où la doctrine n'était pas intéressée.

C'est de 1851 et de la thèse de l'abbé Vaillant que datent les études vraiment critiques sur la prédication de Bossuet¹. Le jeune auteur montrait ce qu'il y avait à faire pour donner enfin une bonne édition des *Sermons* ; il ouvrait la voie pour rétablir le texte et fixer la chronologie. Il aurait fait lui-même le travail dont il signalait la nécessité, s'il n'avait été arrêté dès ses débuts : il trouva la mort en se dévouant à consoler un malade.

M. Amable Floquet publia ses études sur la vie de Bossuet² quatre ans après la thèse de l'abbé Vaillant ; mais il y travaillait depuis longtemps déjà. Son admiration, on pourrait presque dire son culte, pour le grand orateur, datait de loin : dès 1827, il composait un *Éloge de Bossuet* ; en 1828, il publiait quelques œuvres inédites, *la Logique* entre autres ; en 1830, il lisait à l'Académie de Rouen un discours sur *Bossuet inspiré par les Livres saints*. A force d'interroger à Paris, à Meaux, à Dijon et à Metz tous les documents contemporains, M. Floquet était arrivé à connaître tout ce qui se rapporte à Bossuet, à sa famille, à son histoire, à ses moindres démarches, incomparablement mieux que l'abbé Ledieu, qui fut pendant vingt ans secrétaire de l'évêque de Meaux, et mieux que Bossuet lui-même : car il pouvait, à l'occasion, rectifier par des renseignements positifs les oublis ou les distractions de son auteur favori. Aussi, en considérant de près les moindres circonstances, en interprétant les plus fines

1. *Études sur les sermons de Bossuet*, d'après les manuscrits. — Plon, 1851.

2. *Études sur la vie de Bossuet*, jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin, 3 vol. in-8, Didot, 1855. — *Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la cour*, 1 vol. in-8, Didot, 1861.

allusions, il a pu retrouver et fixer à coup sûr la date d'un grand nombre de discours. Non content de publier de si importants travaux, M. Floquet venait en aide à tous ceux qui s'occupaient de Bossuet, il les soutenait de ses encouragements et de ses conseils. Il a été dans notre siècle le plus actif promoteur des études sur l'évêque de Meaux. S'il restait encore à faire après lui, c'est que son plan d'historiographe ne lui demandait ni de parler de tous les sermons, ni d'en publier le texte.

Enfin parut M. Lachat. On le vit pendant plusieurs années fréquenter la Bibliothèque nationale, le séminaire de Meaux et les autres collections d'autographes ; il sembla ne rien épargner pour donner une édition parfaite ; dans ses préfaces et dans ses notes il ne manqua pas une occasion de dire du mal de Déforis, et de célébrer sa propre fidélité au texte. En un mot, quand Vivès donna au public les 31 volumes d'*Œuvres complètes, publiées d'après les imprimés et les manuscrits originaux, purgées des interpolations et rendues à leur intégrité*, on put croire que le dernier mot était dit : il n'y avait qu'à ne plus rien vérifier, à recevoir de la main de M. Lachat cette édition modèle et à la stéréotyper, de peur qu'elle ne s'altérât : nous avons le Bossuet définitif.

Par malheur, il y a toujours des gens qui veulent tout voir de leurs yeux et se rendre compte de tout par eux-mêmes. M. Eugène Gandar fut de ceux-là ; et en collationnant les manuscrits, il s'aperçut que le texte de M. Lachat n'atteignait pas à la perfection absolue. Il le dit dans son *Bossuet orateur*¹, et il revint à la charge dans le *Choix de Sermons*², qu'il publia lui-même. Après M. Gandar, d'autres encore sont allés visiter les cinq volumes de la Bibliothèque nationale, où sont reliés ensemble les *Sermons* manuscrits. Dans ces dernières années, une innovation, qui par exception se trouve bonne, ayant mis les *Sermons de Bossuet* au programme du baccalauréat, on a publié plusieurs éditions classiques de discours choisis, revus sur le texte original. Ceux qui ont travaillé à ces recensions ont constaté la justesse des remarques de

1. In-8, Didier, 1866. Plusieurs fois réédité.

2. Même librairie. Plusieurs fois réédité.

Gandar, et l'usage s'est introduit de mettre en tête de chaque édition nouvelle une page ou deux dirigées contre M. Lachat. Au reste, aucune de ces préfaces ne contient un réquisitoire complet, les auteurs n'ayant pas revu toutes les pièces du procès. M. Gandar n'a publié qu'une trentaine de sermons collationnés sur les manuscrits, M. Gazier autant, M. Rébelliau le même nombre, M. Brunetière deux seulement¹.

M. l'abbé Lebarq a tout vérifié : il a lu dans les manuscrits originaux les sermons qui sont à Paris, — c'est le plus grand nombre, — ceux qui sont au Grand Séminaire de Meaux, — il y en a là une douzaine, — et ceux qui sont disséminés dans les collections particulières ; il a même été assez heureux pour retrouver quelques autographes qu'en croyait perdus. Aussi ses réclamations sont-elles complètes et appuyées de bonnes preuves : s'il était aussi dur dans la forme envers M. Lachat que M. Lachat l'a été envers Déforis, je dirais que l'éditeur de 1862 subit aujourd'hui la peine du talion. Voici donc, en résumé, de quoi est accusé, il faut même dire de quoi est convaincu, le « redresseur des torts » de dom Déforis.

M. Lachat a laissé subsister des interpolations dans le corps de quelques discours, une dizaine peut-être sur un peu plus de deux cents. Sur le mot interpolations, il faut s'entendre : à part quelques lignes de Déforis qu'il a laissées çà et là par distraction, M. Lachat ne mêle jamais un style étranger à celui de Bossuet : mais il n'a pas toujours vu que des morceaux, rapprochés par les précédents éditeurs, appartiennent à des époques ou à des discours différents, ou du moins à plusieurs rédactions successives d'un même ouvrage ; il conserve quelques-uns de ces bizarres assemblages contre lesquels il proteste si vigoureusement lorsqu'il les reconnaît. Il lui arrive encore de publier l'une après l'autre deux rédactions d'un même développement, dont la seconde n'est que la première reprise et corrigée, et de s'étonner naïvement de la prolixité du discours.

1. Les sermons sur *l'Honneur du monde* et sur *la Mort*, en 1883. — En 1881, M. Brunetière avait publié un plus grand nombre de discours, mais sans consulter les manuscrits : il soutenait même alors cette thèse étrange que la révision sur les manuscrits est inutile et induit parfois en erreur.

Les erreurs sont plus fréquentes encore dans les *Avant-propos* : Bossuet écrivait après tout le reste l'exorde jusqu'à l'*Ave Maria*, et le mettait souvent sur une feuille séparée ; on comprend que ces feuilles se soient perdues, — et il nous manque, en effet, un bon nombre d'*Avant-propos*, — ou qu'elles aient été transportées d'un sermon à un autre. Il reste dans l'édition Lachat une vingtaine d'erreurs portant sur le texte ou sur la place de ces premiers exordes.

Enfin, M. Lachat n'a pas toujours compris les signes et les renvois dont les manuscrits sont chargés : il a mis dans le texte des phrases qu'il fallait supprimer, et rejeté dans ses notes des additions qu'il fallait insérer dans le texte ; il a parfois choisi ses variantes un peu au hasard ; il a maintenu çà et là certains changements de mots, certains adoucissements introduits par Déforis, soit qu'il ait trouvé lui-même ces corrections opportunes, soit plutôt qu'il n'ait pas toujours révisé ligne par ligne, ni même page par page, l'imprimé sur l'autographe.

En signalant ces infidélités, M. Lebarq proteste contre ceux qui reprochent à Bossuet de manquer d'ordre ; les sermons qu'on cite à l'appui de cette accusation sont souvent ceux-là mêmes dont les éditeurs ont troublé l'ensemble et mal suivi la marche. Je le crois, et cependant je reste persuadé que bien des gens continueront à ne pas trouver un ordre qui les satisfasse ni dans les sermons corrigés, ni dans les cent quatre-vingts environ, qui dès maintenant sont corrects. C'est que l'ordre de Bossuet n'est pas le même que celui de Bourdaloue ou de Massillon ; il ressemble davantage, M. Lebarq le remarque très bien, à celui de Démosthène, c'est l'ordre même de la nature et de la vie ; les pensées naissent l'une de l'autre et se développent librement, sans venir se mettre dans des cadres préparés d'avance. Un grand chêne qui pousse des branches touffues et vigoureuses ne manque pas d'un certain ordre, condition nécessaire du beau ; il a l'unité et l'harmonie, mais la symétrie ne s'y trouve pas. Bossuet ressemble à ces arbres géants : ses discours ont un ordre incontestable, mais qui n'est pas un ordre très méthodique ; ils ne seront jamais faciles à résumer ni à mettre en tableaux synoptiques.

Ces remarques portent sur le texte des *Sermons*. Pour la chronologie, M. Lachat est loin d'être sans reproches. On sait qu'il ne publie pas les discours de Bossuet suivant l'ordre des temps, mais suivant l'ordre des fêtes liturgiques; il essaye du moins, dans ses notes, d'indiquer la date de chacun d'eux. Il le fait assez heureusement, quand il est dirigé par les travaux de l'abbé Vaillant ou par ceux de M. Floquet, qu'il affecte de ne pas citer¹. Mais là où ces guides lui manquent, il s'égare. Bossuet renvoie souvent pour un développement à quelqu'un de ses anciens sermons, et, quand ces renvois existent, c'est un signe certain de l'ordre relatif de deux discours. M. Lachat n'a pas toujours fait attention à ces références. Souvent encore il a recours à des hypothèses avancées un peu au hasard : il propose une date sans en donner de raison; il assure que le lecteur verra sans peine que le style et tous les caractères du discours conviennent bien à l'année qu'il lui assigne : c'est le procédé dont abusent parfois les professeurs, surtout les professeurs de mathématiques, lorsqu'ils s'embarrassent et craignent d'aborder de front une démonstration délicate; ils ont recours à la formule *on voit que*, et passent à la conclusion. Enfin M. Lachat a parfois des distractions étranges, comme de dire que le sermon pour la Toussaint, qu'il date de 1662, reproduit plusieurs pensées de celui qu'il vient de dater de 1669²; ou de supposer qu'un sermon pour la Nativité de la sainte Vierge, qui par conséquent n'a pu être prêché qu'en septembre, a dû être prononcé « dans la fin de 1655 ou dans le commencement de 1656³ ».

Toutes ces remarques n'empêchent pas M. Lachat, mort il y a quelques années, d'avoir rendu de grands services

1. Il le cite cinq fois dans les *Remarques générales* placées au commencement des *Sermons*, en tête du tome VIII; mais, en indiquant la date particulière de chaque discours, il n'y fait pas allusion ou bien il dit en général *les critiques*.

2. Tome VIII, p. 52, note *a*. — Cf. p. 32, note *a*. — M. Lachat a sans doute voulu dire qu'on retrouverait dans le sermon de 1662 plusieurs des pensées qu'on avait pu voir dans celui de 1669, placé le premier dans son édition, mais sa phrase est mal faite.

3. Tome XI, p. 100, note *a*.

comme homme de lettres, et même d'avoir été un grand travailleur.

Un peu avant d'éditer Bossuet, il avait traduit la *Somme de saint Thomas*, seize *in-octavo* à joindre aux trente et un dont nous parlons¹. Tout ce labeur est méritoire. Peut-être cependant M. Lachat aurait-il mieux fait d'ajouter aux années qu'il a données à Bossuet celles qu'il a passées à mettre saint Thomas en français : cette traduction paraissant également inutile, quoique pour des raisons différentes, tant à ceux qui savent le latin qu'à ceux qui ne le savent pas. Enfin, l'édition de Bossuet par M. Lachat, telle qu'elle est, et quoique faite trop à la hâte, a été la première bonne édition des *Sermons*, et reste encore l'une des meilleures, en attendant celle de M. Lebarq.

II

Dans cette édition, on ne peut en douter, les sermons seront rangés suivant l'ordre dans lequel ils ont été prononcés. C'est l'ordre vrai, et il est difficile de comprendre la raison que donnaient les anciens éditeurs pour garder le classement établi par Déforis : « L'ordre de l'année liturgique présente plus d'avantages à la foule des lecteurs qui étudient les sermons pour la doctrine. » Est-ce pour la doctrine surtout que la foule des lecteurs étudie Bossuet ? Et ceux qui l'étudient en effet pour la doctrine auraient-ils beaucoup de peine à passer, au moyen d'une table bien faite, d'un volume au suivant, pour trouver tous les sermons relatifs à un même sujet ? De plus, ceux qui étudient Bossuet pour la prédication, ce qui est, avec une nuance, l'étudier pour la doctrine, aiment à voir la suite et l'ensemble d'un même carême ; et ceux qui l'étudient pour l'admirer veulent parcourir avec ordre et avec suite toute sa carrière oratoire. Voilà pourquoi l'édition Martin-Beauprée, où l'on a essayé de garder l'ordre chronologique, a été une heureuse tentative. M. l'abbé Guil-

1. *S. Thomas d'Aquin*, Somme théologique, traduite en français et annotée par F. Lachat, renfermant le texte latin avec les meilleurs commentaires. 16 vol. in-8, Vivès, 1855. — Cet ouvrage est aujourd'hui à sa quatrième édition.

laume a fait beaucoup mieux encore, en suivant les mêmes principes, et, malgré le préjugé reçu, on peut soutenir que son édition est préférable pour les *Sermons* même à celle de M. Lachat.

Mais M. Guillaume n'a pas fait lui-même la revision des manuscrits, ni l'étude de la vie de Bossuet : il s'en rapporte à ceux qui ont travaillé avant lui. Aussi reste-t-il dans sa classification bien des incertitudes et des points faibles.

M. Lebarq répond aux doutes qui restaient encore, il rectifie les erreurs, il comble les lacunes. Il ne bouleverse pas la chronologie reçue, il la complète et l'améliore : pour employer les termes convenables en cette année 1889, il fait d'utiles réformes, non une révolution. Il ne change à peu près rien aux *Carêmes* ni aux *Avents* ; il reporte en 1658 un sermon *sur la Compassion de la sainte Vierge* que Gandar insérait en hésitant dans le carême de 1660 ; il accepte la rectification proposée en 1884 par M. Choussy, qui demandait qu'on transportât à l'Avent de 1669 le fameux *Hora est jam nos de somno surgere*, et qu'on lui substituât en 1665 le sermon *sur le Jugement : Tunc videbunt*. M. Choussy possède l'autographe de ce dernier discours et en a publié le fac-similé ; la date de 1665 s'y trouve écrite de la main de Bossuet : on ne sait comment Déforis a lu 1669, ni comment tous ceux qui l'ont suivi n'ont pas vérifié plus exactement son assertion. Enfin, ces changements sont bien peu nombreux ; dans leur ensemble, les *Avents* et les *Carêmes* de Bossuet nous restent tels que les avaient reconstitués les précédents critiques, Gandar en particulier.

M. Lebarq éclaire surtout les points de chronologie restés obscurs ; il assigne leur date vraie à un grand nombre de discours pour les fêtes, de panégyriques, de sermons de vêtue qu'on ne savait trop où mettre et qu'on classait un peu au hasard. Ne reste-t-il aucun doute, ne peut-on plus discuter aucune date, même à un ou deux ans près, je ne voudrais pas le dire, et plusieurs fois l'auteur est le premier à reconnaître qu'il ne propose qu'une hypothèse. Mais, sur la grande majorité des points, il semble bien qu'il ait rencontré juste.

Outre la liste chronologique des œuvres conservées, l'au-

teur a travaillé à établir celle des sermons perdus ; c'est là une partie de sa thèse très neuve et très intéressante. Il est à regretter que, par distraction sans doute, il ait négligé de reporter dans son catalogue général quelques-uns des sermons dont il parle dans son exposition historique¹. J'avoue encore avoir éprouvé quelque déception en ne trouvant qu'une note de deux lignes sur le *Panégryrique de saint Ignace de Loyola* « que Bossuet aurait prêché », mais sur lequel l'auteur « n'a rien pu découvrir² ». Outre la lettre de Grosley, seul document cité dans cette note, il est question du *Panégryrique de saint Ignace* dans le *Discours préliminaire de Maury*³. Le cardinal dit en cet endroit — et Bausset dit la même chose — que Déforis est soupçonné d'avoir fait disparaître l'éloge du fondateur de la Compagnie de Jésus. Ce n'est, je l'avoue, qu'une accusation très vague ; mais, si elle n'est appuyée d'aucune preuve positive, elle a pour elle une certaine vraisemblance. De l'abbé Bossuet à Déforis, de 1704 à 1772, les papiers de l'évêque de Meaux ont passé par assez de mains jansénistes pour qu'on puisse, sans jugement téméraire, accepter le soupçon de Maury. On aimerait à voir discuter la question par quelqu'un qui connaît les documents relatifs aux diverses éditions de Bossuet ; et l'on verrait avec plaisir le *Panégryrique de saint Ignace* figurer, fût-ce avec un point d'interrogation, sur la liste des œuvres perdues.

Pour établir sa chronologie, M. Lebarq s'est servi de tous les moyens déjà connus. Il a eu recours aux renseignements imprimés ou manuscrits que nous ont laissés les contemporains de Bossuet. C'est surtout grâce à ce genre de documents qu'il dresse le catalogue des sermons disparus.

Dans bien des cas aussi, il a mieux lu et mieux interprété qu'on ne l'avait fait encore les indications jetées par Bossuet

1. A la page 313, l'auteur dit que Bossuet prêcha, en 1689, le panégryrique de saint Bernard et celui de saint Augustin : ces titres auraient dû être reportés dans le catalogue, p. 349.

2. Page 313, note 5.

3. *Discours préliminaire* pour servir de préface à la première édition des *Sermons de Bossuet* (publié en 1810 seulement, malgré ce titre). — Voir ce discours reproduit dans les *Sermons choisis de Bossuet*, Garnier, 1879. Cf., p. 32-33.

en tête ou aux marges de ses manuscrits; ici une date, là un nom de lieu, plus souvent un renvoi à des sermons précédents. Là où ils se rencontrent, ces renseignements, donnés par l'orateur lui-même, sont les meilleurs de tous.

Les formes de l'écriture qui caractérisent nettement sinon telle année, du moins telle période, n'ont pas été négligées. L'étude du style a aussi été mise à profit. Mais pour dater un sermon d'après le style, il faut avant tout en avoir le texte exact; or il se trouve, par exemple, qu'un sermon de vêture, qu'on croyait de 1669 et qu'on rapportait à l'entrée en religion de M^{lle} de la Vieuville, contient dans l'autographe un certain nombre d'archaïsmes supprimés par tous les éditeurs; il faut le replacer en 1655 ou 1656.

Enfin, il est un dernier moyen de classification qu'on avait entrevu déjà, mais dont on s'était peu servi encore, l'orthographe. M. Lebarq en fait un grand usage, et croit pouvoir remplacer ainsi par des dates précises un certain nombre d'hypothèses un peu vagues et flottantes. Que penser du système qu'il propose? Il serait imprudent d'adopter dès maintenant comme infaillible cette méthode de chronologie fondée sur l'orthographe. Toutes les théories nouvelles ont besoin de la sanction du temps: on ne reconnaît guère qu'au bout de quelques années celles qui sont vraiment solides et qui resteront. Jusqu'ici, la théorie orthographique de M. Lebarq a été accueillie avec quelque étonnement et quelque défiance; à la soutenance même, elle a été assez vivement attaquée. Aussi ne m'exposerai-je pas à la défendre obstinément. Voici cependant quelques raisons qu'on peut, ce semble, faire valoir en sa faveur.

Assurément, si l'auteur venait bouleverser avec des remarques orthographiques toute la chronologie des *Sermons*, il y aurait lieu de se tenir en garde, et même de protester. Mais qu'on pèse bien tout ce qu'il avance, sans exagérer sa théorie; on verra qu'il n'a presque recours à cette source d'informations que pour les discours des dix premières années, de 1648 à 1658 ou 1660. Or, il était jusqu'ici très difficile de classer les pièces de cette époque. Les circonstances connues de la vie de Bossuet, par exemple ses occupations au collège de Navarre ou ses voyages de Paris à Metz et à

Dijon, ne donnent pas toujours des renseignements précis. Ceux qui attaquent M. Lebarq reviennent souvent à cette objection : Pourquoi ne pas dater par le style? Mais, dans une période si restreinte, le style n'indique à peu près rien; il ne permet pas de distinguer à un an près, ni même à quelques années près. Il en est de même des formes de l'écriture. Qui ne regretterait cependant de ne pouvoir suivre les débuts du grand orateur, de n'avoir que des conjectures incertaines sur les œuvres de sa première jeunesse?

Pour arriver à une solution, M. Lebarq s'est attaché à l'étude de l'orthographe. C'est dans les quelques sermons déjà datés d'une façon incontestable qu'il l'a examinée, de telle sorte que son raisonnement échappe au reproche de cercle vicieux. Il a trouvé que l'orthographe de Bossuet dans sa jeunesse a suivi des phases régulières. L'élève de Dijon avait appris des Pères de la Compagnie de Jésus l'orthographe commune de son temps, orthographe surtout étymologique; il la conserva vraisemblablement durant ses premières années de séjour à Paris. Vers 1648, époque à laquelle remontent les premiers autographes incontestés, on voit apparaître quelques formes d'orthographe phonétique : *le tans*, *longtans*, *nôtre* au lieu de *nostre*, et autres. Ces formes deviennent de plus en plus nombreuses pendant les quatre dernières années du séjour à Navarre : on trouve alors *saint Jan*, *profétie*, *hureux*, — orthographe qui était alors phonétique, — et bien d'autres exemples rapportés dans l'*Appendice*. La première année de Metz, 1653, marque l'apogée de ce système d'écriture. Puis le phonétisme diminue; il est à peu près nul en 1656; à partir de 1658 ou 1660, il n'apparaît plus que çà et là, par distraction : Bossuet est revenu à l'orthographe d'usage.

Voilà donc en quelques années plusieurs phases distinctes : elles permettent de répartir les sermons ou les fragments de cette époque en trois ou quatre groupes, et parfois même, quand les formes sont bien identiques, d'affirmer que deux autographes ont été écrits la même année, et à très peu d'intervalle. Tout ce système critique, auquel nous devons une classification des premières œuvres de Bossuet bien plus

complète et bien plus précise que celles qu'on avait proposées jusqu'ici, paraît heureusement trouvé et assez solidement établi.

Peut-être cependant, — ceci n'attaque en rien la méthode suivie, — vaudrait-il mieux dire, *les traces de phonétisme* qui paraissent dans l'orthographe de Bossuet, que de parler de son *orthographe phonétique*. Non seulement le phonétisme absolu est impossible, comme le remarque l'auteur lui-même¹; mais il ne semble pas même que Bossuet soit allé aussi loin que le demandaient de son temps et le demandent encore les partisans de l'écriture conforme à la prononciation.

S'il est certain que Bossuet se rapprocha de l'école phonétique, il serait intéressant de savoir quelles causes le poussèrent de ce côté. Était-ce chez lui une idée personnelle, ou l'action du milieu, une influence subie à Navarre, ou dans ses relations hors du collège? M. Lebarq tient pour l'influence subie à Navarre : « Il (Bossuet) trouve au collège de Navarre des logiciens qui préconisent le système phonétique; il en essaye, s'y façonne insensiblement, et, quand il part pour son canonat de Metz, il est acquis à la méthode des réformateurs². » Il n'y a pas de note au bas de la page. Cependant, si l'auteur a découvert des documents prouvant que les logiciens de Navarre préconisaient le système phonétique, il aurait bien fait de les indiquer. Nous sommes très peu renseignés sur les années pendant lesquelles Bossuet prenait ses grades; s'il y a des pièces nouvellement retrouvées, il importerait de les signaler. Mais peut-être la phrase que j'ai citée n'énonce-t-elle qu'une hypothèse? Il aurait été bon, dans ce cas, de lui donner un tour moins affirmatif, de peur qu'on ne prenne pour un fait incontestable et notoire ce qui pourrait n'être qu'une ingénieuse conjecture; déjà une Revue, en rendant compte de *l'Histoire critique*, dit sans la moindre hésitation qu'au temps de Bossuet, on pratiquait le phonétisme à Navarre; bientôt personne n'osera plus en douter : en réalité, la chose est possible, mais on aimerait à en voir les preuves.

1. Page 106, première ligne.

2. Page 117.

Quelques-uns de nos lecteurs trouveraient peut-être assez inutiles toutes ces discussions de chronologie, si elles n'aboutissaient qu'à retrouver des dates et à constater des faits de détail. Mais l'auteur sait rapporter à des considérations plus élevées ses études minutieuses. Il se range en un endroit dans la catégorie des esprits « un peu harassés par les laborieuses recherches de la philologie ou de l'érudition ¹ ». C'est là une exagération de modestie. Si je relève cette phrase, ce n'est pas qu'elle paraisse s'appliquer à celui qui l'a écrite; mais elle convient très heureusement à un certain genre de style qu'on rencontre souvent dans les Revues savantes : c'est le style d'écrivains « un peu harassés par les laborieuses recherches de la philologie et de l'érudition ». Le seul fait d'avoir trouvé une si jolie expression prouverait que M. Lebarq n'est pas de ces esprits-là; ce qui le prouve mieux encore, c'est la conclusion littéraire de sa thèse, où il apprécie l'éloquence de Bossuet, où il en montre les progrès et le développement.

Il y aurait bien cependant quelques réserves à faire sur cette conclusion. Ce n'est pas une étude complète sur l'éloquence de Bossuet; mais l'auteur ne prétend pas non plus être complet, et je ne lui en fais pas un reproche. Ce qui me semble plus regrettable, c'est de le voir préoccupé d'abaisser aux pieds de Bossuet les autres orateurs du grand siècle, plutôt que de les comparer avec lui. Nous nous intéressons, non pas à entendre dire une fois de plus que Bossuet est le premier, mais à savoir au juste en quoi il ressemble aux autres, en quoi il en diffère. Voici, par exemple, un jugement sommaire sur Massillon : « Il est tout esprit, jusqu'à l'abus inclusivement : ses applications de l'Écriture, par exemple, sont-elles autre chose, pour la plupart, que des contresens très ingénieux ²? » Je crois qu'une étude précise montrerait que le contresens est plus fréquent chez Massillon que chez Bossuet, mais que, chez Massillon même, les applications de l'Écriture sont justes pour la plupart.

Quant à Bourdaloue, l'auteur lui applique une phrase du

1. Page 89.

2. Page 375.

second dialogue de Fénelon *sur l'Éloquence*, et tient pour certain que dans ce passage très discuté il s'agit en effet du grand prédicateur. J'oserai dire que cela semble encore fort douteux. Si l'on admet que l'orateur aux déductions exactes est bien Bourdaloue, il faut admettre du même coup qu'il tenait la plupart du temps les yeux fermés, ce qui, malgré la légende, me paraît une grosse difficulté. Il n'est pas moins difficile de lui appliquer cette phrase : « Je ne connais guère de prédicateur qui persuade et qui touche moins ; » ou cette autre : « C'est un grand homme qui n'est point orateur. » Si Bourdaloue n'est pas orateur, par où est-il grand homme ? Puis, comment croire que Fénelon porte ici un jugement si sévère sur Bourdaloue, et dise dans son *Mémoire à l'Académie* que ce même Bourdaloue, qu'il désigne cette fois par son nom, « est peut-être arrivé à la perfection dont notre langue est capable » dans l'éloquence religieuse¹. La différence entre ces deux appréciations est trop profonde pour que l'intervalle qui sépare la composition des *Dialogues* de celle du *Mémoire* puisse suffire à l'expliquer.

La grande raison pour voir Bourdaloue dans le prédicateur du *second Dialogue*, c'est cette phrase : « Il faut même reconnaître que la chaire lui a de très grandes obligations : il l'a tirée de la servitude des déclamateurs, il l'a remplie avec beaucoup de force et de dignité. » Mais qui nous dit qu'il ne s'agit pas ici de quelque orateur, oublié maintenant, auquel Fénelon attribuait l'honneur d'avoir, au moins en partie, réformé la chaire ? Qu'on examine bien cette phrase du *Mémoire à l'Académie*, à laquelle je viens de faire allusion : « Depuis cent ans, l'éloquence de nos orateurs pour la chaire et pour le barreau a changé de forme *trois ou quatre fois*. Combien de styles différents avons-nous admirés dans les prédicateurs, avant d'avoir éprouvé celui du P. Bourdaloue, qui a effacé tous les autres, et qui est peut-être arrivé à la perfection dont notre langue est capable dans ce genre d'éloquence. » Peut-être le prédicateur du *second Dialogue* est-il un orateur plus âgé que Bourdaloue, un de ceux que Féné-

1. *Mémoire sur les occupations de l'Académie*, seconde partie. — Le *Mémoire* s'imprime d'ordinaire avant la *Lettre à l'Académie*.

lon avait admirés, mais avec réserve, avant d'éprouver le style du célèbre Jésuite ; l'auteur d'une de ces trois ou quatre révolutions successives que distinguait l'archevêque de Cambrai ; un grand homme, c'est-à-dire peut-être un évêque, un personnage fameux en son temps. Qui est-ce donc ? Je ne sais : quelqu'un à qui nous ne pensons plus, que nous avons mis au second ou troisième rang, ou même que nous avons entièrement oublié. Notre illusion est de croire que nous pouvons mettre partout des noms propres. Fénelon et ses contemporains voyaient les transformations de l'éloquence dans une autre perspective que nous : ils pouvaient donner un grand rôle à quelqu'un dont la postérité n'a presque plus aucun souvenir¹.

III

Celui-là ferait un beau et utile travail, qui retrouverait les autographes de Bourdaloue et en donnerait une bonne édition. Mais en ce moment il s'agit des sermons de Bossuet. La nouvelle édition qu'on nous annonce sera très supérieure à celle de M. Lachat ; la longue étude que M. l'abbé Lebarq a faite des manuscrits de Bossuet, son exactitude et sa précision scientifique, tout fait augurer un travail excellent ; les quelques discours ou fragments publiés dans le corps de la thèse et dans l'*Appendice* nous en donnent d'avance un premier gage.

Cette édition sera comme les précédentes une édition critique, c'est-à-dire que, tout en restant très fidèle au texte de Bossuet, on interprétera sur certains points ses intentions ; on choisira entre les différents mots qu'il propose ; on supprimera la plupart du temps ce qu'il a effacé ; peut-être, — du moins les autres éditeurs le font, — peut-être fera-t-on parfois passer des marges dans le texte quelques mots latins de l'Écriture, qui sont simplement traduits dans le corps de la page ; on complétera la ponctuation, assez imparfaite dans les manuscrits ; pour détacher les citations, on mettra des

1. On peut aussi soutenir l'hypothèse du P. Laurus (*Bourdaloue*, t. I^{er}, p. 202), et voir dans le prédicateur de Fénelon un personnage imaginaire : cependant les traits nets et précis semblent plutôt désigner un orateur vivant.

guillemets dont Bossuet ne se servait pas; enfin, à l'orthographe ancienne, qu'elle soit phonétique ou étymologique, on substituera l'orthographe moderne.

Tous ces petits arrangements sont parfaitement légitimes; ils sont même pour la plupart absolument nécessaires dans une publication qui s'adresse à la foule des lecteurs. Mais si l'on me permet d'exposer ici une idée personnelle, ne serait-il pas à propos de faire quelque chose de plus pour les professeurs, les érudits, les amateurs mêmes? d'exécuter pour eux une édition purement paléographique, c'est-à-dire la reproduction aussi fidèle que possible des manuscrits? sinon de tous les manuscrits, du moins des plus importants, ou de ceux dont le texte est le plus difficile à établir? En un mot, ne serait-il pas à propos d'initier un peu plus ceux qui s'intéressent à Bossuet à la connaissance de ses autographes, tels qu'ils sont?

Une telle publication serait utile à ceux qui veulent se rendre compte par eux-mêmes de certains détails des sermons. Car entre les éditeurs, je dis entre les plus récents et les meilleurs, entre MM. Gandar, Gazier, Rébelliau et Lebarq, l'accord n'est pas unanime sur quelques points. Comparez entre elles les dernières éditions de *Sermons choisis*, comparez ces éditions avec quelques passages de la thèse récente; vous verrez qu'il reste encore quelques petits riens sujets à la discussion : l'insertion dans le texte de certaines notes marginales, la préférence à donner à telle variante plutôt qu'à telle autre, la manière de ponctuer une phrase qui se prête à deux interprétations..., que sais-je encore? Pour être des riens, ces minimes questions ne laissent pas d'intéresser, et, quand ils remarquent une divergence de vues entre les critiques, les lecteurs qui ne fréquentent pas la rue de Richelieu ne savent à qui donner raison. Ils aimeraient qu'on leur permit de juger par eux-mêmes, en leur mettant en main les pièces authentiques.

Au reste, la curiosité est éveillée sur tout ce qui touche à Bossuet; le public a envie de connaître d'aussi près que possible ces manuscrits dont on lui parle tant; il désire voir, pour ainsi dire, toute cette éloquence jaillir de l'âme de Bossuet, spontanée et impétueuse: il demande à étudier par lui-même

cette singulière orthographe, dont on peut tirer de si utiles indications.

Enfin, une reproduction pure et simple n'aurait pas seulement pour avantage d'aider à résoudre quelques difficultés et de satisfaire une curiosité légitime, mais elle servirait à conserver le texte sorti de la plume de Bossuet, si les originaux venaient à se perdre. On se rappelle que de précieux autographes de cet auteur ont péri en 1871 avec la bibliothèque du Louvre. Qui garantit la Bibliothèque nationale contre les incendies de la prochaine Commune ?

Il reste à savoir comment exécuter cette reproduction fidèle. Le mieux serait sans doute de faire pour tous les sermons, du moins pour tous les sermons ou pour tous les passages les plus intéressants, ce qu'a fait M. Choussy pour le *Jugement dernier* de 1665, d'exécuter par la phototypie ou la photogravure — les procédés sont nombreux — un fac-similé des manuscrits. On ne peut guère opposer à cette méthode que la dépense qu'elle entraînerait. A cette objection, qui n'est pas scientifique, la seule réponse à faire est d'émettre des vœux. vœux, hélas ! probablement stériles. Que l'État supprime encore quelques sous-préfets ; qu'il renonce à faire enterrer à ses frais quelque second Victor Hugo, s'il peut en exister un second ; que le conseil municipal de Paris, qui a déjà ajouté six millions à ceux de l'État pour la reconstruction de la Sorbonne, fasse encore cet acte de magnificence ; qu'il y sacrifie, s'il le faut, une école laïque ou qu'il rétablisse les sœurs dans quelque hôpital. Ces sages économies permettraient d'entreprendre une superbe édition de Bossuet : on en donnerait un exemplaire à toutes les bibliothèques de chefs-lieux, pour que chaque citoyen pût en jouir, et à tous les collèges de l'enseignement libre, pour les dédommager des ennuis qu'on leur cause par ailleurs. Peut-être y aurait-il là une ingérence excessive de l'administration, un détournement abusif des fonds des contribuables ; mais enfin cet abus serait moindre que bien d'autres.

Si l'on renonce au fac-similé proprement dit, peut-être y aurait-il moyen de donner, même par l'imprimerie, une reproduction très exacte des autographes. L'orthographe, la ponctuation et même les additions marginales n'offrent aucune

difficulté. On ne serait embarrassé que pour les passages effacés et pour les additions interlinéaires. Mais ne pourrait-on convenir, par exemple, de mettre entre crochets tout ce qui est effacé dans le manuscrit? Ne pourrait-on écarter un peu, quand il en est besoin, les lignes d'imprimerie, pour mettre entre deux, en caractères plus fins, les mots que Bossuet met lui-même en surcharge et qui représentent la plupart du temps la meilleure rédaction? Enfin, des notes de l'éditeur pourraient toujours éclaircir et interpréter les endroits difficiles.

Ce procédé peut servir non seulement pour faire une édition paléographique de Bossuet, mais encore toutes les fois qu'on a besoin de citer quelques passages de lui, en relevant exactement les particularités du manuscrit. Je ne me rappelle pas cependant l'avoir jamais vu employé. C'est pourquoi je demande la permission d'en donner un exemple, afin de montrer qu'il n'est pas absolument chimérique. J'avais songé à reproduire ici quelque fragment de la jeunesse de Bossuet, pour montrer en quoi consiste son orthographe dite phonétique. Mais les manuscrits de la jeunesse se prêtent beaucoup moins que ceux de la seconde époque aux remarques intéressantes : ils ne présentent pas d'additions marginales, — ils n'ont pas même de marge, — et portent beaucoup moins de corrections. Je prends donc, dans le sermon pour la Toussaint de 1669, les premières pages du second point ¹, et j'essaye de reproduire l'autographe en caractères d'imprimerie :

.2. P. De toutes les passions la plus pleine d'illusion, cest la ioye et le sage n'a iamais parlé avec plus de sens que quand il a dit dans l'Ecclesiaste qu'il estimoit le risum reputaui errorem et gaudio dixi qd frustra deciperis. Ecc.

une erreur et la ioye une tromperie. depuis nostre ancienne desobeissance, [il	semble que] dieu a[it] uoulu retirer a
---	---

Texte : *Risum*, etc., un des nombreux exemples de textes mis en marge par Bossuet et insérés dans le discours par les éditeurs.

Trait vertical. — Il existe dans le manuscrit comme ici : le mot *depuis* est même presque effacé. Bossuet hésitait à conserver cette phrase : on peut la supprimer tout entière sans altérer le sens ; les éditions ne marquent pas ce

1. Bibliothèque nationale, Réserve, *Fr.* 12821, f. 44 v^o et suiv.

soy tout ce quil auoit repandu de solide
 contentement sur la terre, et [que] cette
 petite goutte de ioye qui nous est restée
 pour rendre la uie [un peu] supportable,
 tempérer par quelque douceur
 et corriger tant soit peu ses amertumes
 infinies, n'est pas capable de satisfaire un
 esprit solide. Et certes il ne faut pas
 croire que ce lieu de confusion ou [dieu
 mesle] les bons sont meslez avec les
 [avec les bons]
 mauuais, [c'est a dire ses enne] puisse
 estre le ^{séjour} [uo] des ioyes ueritables. autres
 que dieu abandonne
 sont les biens [qu'il repand] pour la
 consolation des captifs autres les plaisirs
 ceux qu'il
 a reseruez [cons] pour faire la félicité de ses enfans.
 [prepare] solides qu'il reserue à ses enfans.
 aliud solatium captiuorum, aliud gaudium
 liberorum. ^{st Aug.} [le chretien ne doit point mettre
 son bonheur
 sa félicité dans les ioyes que peuvent
 gouter les impies parce qu'il doit se
 conseruer
 reseruer tout entier pour ces grandes et
 [que d] chastes delices qu'il prepare dans le ciel
 a ses seruiteurs.] mais pour uous donner
 qui
 une forte idée de ces plaisirs ueritables [que
 eniurent
 goustent] les bienheureux, philosophons

détail. — La première rédaction était : *Il semble que Dieu ait voulu, ... et que cette petite goutte...* : la seconde est : *Dieu a voulu, ... et cette petite goutte...* Bossuet travaillait donc à diminuer l'emploi du *que*.

Contentement. — Nous sommes en 1669, et, d'après les règles générales de M. Lebarq, Bossuet devrait écrire : *contentement*, et plus bas *content*. Mais M. Lebarq est le premier à reconnaître qu'après 1660 quelques traces de phonétisme se montrent encore exceptionnellement çà et là. Peut être cependant ces exceptions sont-elles un peu plus fréquentes que ne le dit l'auteur de *l'Histoire critique*.

Tempérer par quelque douceur ses amertumes infinies est la seconde rédaction qui doit être préférée.

La phrase suivante est assez embarrassée par les corrections. Peut-être Bossuet a-t-il songé à écrire : *Ce lieu de confusion, où Dieu mêle avec les bons les mauuais, c'est-à-dire ses ennemis...* Il faut lire : *Ce lieu de confusion, où les bons sont mêlés avec les mauuais*.

Au-dessus de *joyes*, *vo* effacé : peut-être pour *voluptés*.

ceux qui le pensent ainsi ennemis du progres de leur raison qui leur fait noir tous les iours la vanité de leurs ioyes. estiment leur ame trop peu de chose puisqu'ils croient qu'elle peut estre heureuse sans posseder aucun bien solide et qu'ils mettent son bonheur [dans] et par consequent sa perfection dans un songe. nez qu'il ne faut pas distinguer le bonheur de l'ame d'auec sa perfection. grand principe.

[chretiens premierement]

Et premieret chretiens

un peu auant toutes choses sur la nature des ioyes du monde. Car mes freres c'est une erreur de croire qu'il faille indifferemment receuoir la ioye de quelque quelque main qui nous la presente.

costé ^{naisse} qu'elle [uienne].

que m'importe dit l'epicurien de quoy ie me reioüisse pourueu que ie sois content. soit erreur soit verité c'est toujours estre trop chagrin que de refuser la de quelque part qu'elleuienne.

ioye. mais le *st esprit* prononce au contraire que celui la est insensé qui se reioüit dans les choses

uaines, que celui la est ^{abandonné} maudit de dieu qui se reioüit dans les mauuaises et

qu'enfin on n'est pas heureux quand on n'aime que les plaisirs que la raison condanne ou qu'elle meprise.

^{auant toutes choses} Il faut donc considerer d'ou nous uient la ioye et quel en est le suiet. [toutes] toutes les ioyes que nous don-

Autres sont les biens que Dieu abandonne pour la consolation des captifs, autres ceux qu'il a réservés pour faire la félicité de ses enfans, seconde rédaction qui doit être préférée.

Toute la phrase suivante est effacée : aussi les éditions la suppriment-elles entièrement. Elle est d'ailleurs incorrecte : il se rapporte une fois au chrétien et l'autre fois à Dieu : Bossuet s'en était aperçu et avait mis en marge au crayon : *que Dieu pour remplacer : qu'il.*

Recevoir la joie, quelque main qui nous la présente, rédaction préférée.

En marge : *Ceux qui le pensent, etc.* Toute cette phrase est ainsi placée, sans aucun signe de renvoi, et on ne voit pas où Bossuet aurait pu l'insérer. C'est une pensée qu'il a jetée sur le papier, ne sachant s'il s'en servirait ou non. — *Nez pour notes.*

Le *Saint-Esprit*. Le mot est souligné par Bossuet. La raison en est sans doute que des trois pensées énoncées dans cette phrase, aucune n'est mot pour mot dans l'Écriture ; la troisième surtout ne rappelle aucun passage des Livres saints. Bossuet aura remarqué qu'il ne convenait pas d'attribuer au Saint-Esprit ce qui ne fait pas partie de l'Écriture inspirée. Ce scrupule est intéressant à remarquer, et les éditions ne nous en disent rien.

Remarquez l'orthographe *celuy* et *celui* à deux lignes de distance.

Bossuet a hésité sur la place de son *premierement* : *Il faut donc considérer chrétiens, premierement* ; et puis : *Et premierement, chrétiens, toutes les joies...*

fatuus in risu exaltat vocem suam
uir autem sapiens uix tacite ride-
bit. Eccli. 21.

nent les biens de la terre sont pleines d'il-
lusion et de uanité. c'est pourquoy dans
les affaires du monde le plus sage est
touiuors celuy que la ioye emporte le
moins. Ecoutez la belle sentence que
prononce l'Ecclesiastique [fa] le fol
inconsidéré fait sans cesse éclater
dit-il eclate en son ris et le sage a peine
emporte indiscret

^Aeternel

rit il doucement. En effet quand on uoit
un homme emporté qui ebloui de sa digne-
té ou de sa fortune s'abandonne à la
ioye sans se retenir, c'est une marque
certaine d'une ame qui n'a point de poids
et que sa legereté rendra le iouët^A de
toutes les illusions du monde. le sage au
contraire touiuors atantif aux miseres et
aux uanitez de la uie humaine, ne se per-

celestes

^{avoir sur la terre}
suaide iamais qu'il puisse trouuer en ce lieu
de mort aucun ueritable suiet de se re-
uiuir. c'est pourquoy il rit en tremblant
comme disoit l'Ecclesiastique c'est à dire
qu'il supprime luy mesme sa ioye indis-
crete par une certaine hauteur d'une ame
qui desauoite sa [uanité propre] foiblesse
et qui, sentant qu'elle est née pour
les plus grands biens, a honte de se uoir
^{transportée}
si fort possédée par des choses si mepri-
sables.

La syllabe *fa* effacée ; Bossuet commençait à écrire la citation en latin : *fatuus*, etc., il s'arrête, cite en français, et c'est en relisant son discours qu'il a mis le latin en marge avec l'indication du chapitre. Les éditions introduisent la citation latine dans le texte.

La surcharge : *Inconsidéré fait sans cesse éclater*, a été écrite à l'encre du premier coup. Les deux mots placés au-dessous de la ligne : *emporté, indiscret*, écrits d'abord au crayon ont été ensuite repassés à l'encre : c'est une marque que Bossuet y tenait. Le texte devrait par conséquent être rétabli ainsi : *Le fol, dit-il, emporté, indiscret, fait sans cesse éclater son ris*. Les éditions portent : *Le fou, dit-il, indiscret, inconsidéré, fait sans cesse éclater son ris*. Voilà un cas où l'on a choisi au hasard entre les variantes.

Atantif, nouveau cas isolé d'orthographe phonétique.

Lire : *Sentant qu'elle est née pour les biens célestes*.

Il semble que cette manière d'éditer puisse être utile aux lecteurs studieux, au moins de temps en temps. Elle fait pa-

raître un certain nombre de détails, donne sur l'esprit de Bossuet et sur son travail de composition un certain nombre de petits renseignements qu'on ne trouve pas dans les éditions ordinaires. Elle ne diffère de la reproduction phototypique de l'autographe que par la substitution des caractères imprimés à l'écriture de Bossuet, et est-ce un grand mal que d'épargner au lecteur la peine du déchiffrement, tout en le mettant à même de juger des particularités intéressantes du manuscrit? Pour tout le reste, elle présente bien les sermons sous leur véritable aspect : ce sont des esquisses que Bossuet laissait inachevées, se confiant à l'inspiration du moment pour le dernier choix à faire entre deux tours ou deux expressions à peu près équivalentes.

Se trouvera-t-il jamais quelqu'un pour donner une pareille édition, du moins pour éditer ainsi une partie des sermons autographes? Ou n'est-ce là qu'un rêve bon pour amuser l'imagination pendant quelques instants? Je ne sais ; le mieux est en attendant de souhaiter bon succès à l'édition qu'on nous promet d'une façon certaine, et qui ne peut tarder à paraître.

J. DUTEL.

UNE

VISITE AUX RUINES DE THÈBES

(ÉGYPTE)

Un beau fleuve coulant, sur une largeur d'un kilomètre et plus, entre deux campagnes luxuriantes, parsemées de bouquets de palmiers, de villes et de villages; de chaque côté, au-delà de cette verte ou brune silhouette, une bande jaunâtre, le désert, tantôt ondulé comme les dunes, tantôt escarpé comme les falaises; voilà toute l'Égypte, depuis les cataractes de Syène jusqu'à l'entrée du Delta. Longue oasis dont la largeur ne dépasse jamais cinq ou six lieues.

C'est dans cette riche vallée, à deux cents kilomètres de Syène, à sept cent quarante du Delta, que s'éleva Thèbes, la ville aux cent pylônes.

Elle couvrait, sur les deux rives du fleuve, tout l'espace qui s'étend d'un désert à l'autre. Ici, la chaîne arabique (désert oriental) s'abaisse doucement vers la plaine où se trouvait jadis le cœur de la cité. La chaîne lybique, au contraire, haute muraille de calcaire et de sable, domine la rive occidentale : à ses pieds se déployaient les vastes faubourgs appelés *Memnonia*.

Capitale de l'Égypte, d'abord sous le moyen empire (XI^e-XIII^e dynasties, antérieures à 2000 av. J.-C.¹), puis sous les dynasties conquérantes des Thoutmos et des Ramsés (XVIII^e-XX^e dynasties, environ 1500-1000 av. J.-C.), Thèbes se peupla de temples magnifiques. Aujourd'hui, la ville a disparu; le fellah cultive le blé et le dourrah, là où ses ancê-

1. On sait quelles difficultés, peut-être insurmontables, s'opposent à l'établissement d'une chronologie égyptienne certaine. Les chiffres approximatifs adoptés ici sont un peu inférieurs à ceux qu'ont admis plusieurs historiens de l'ancienne Égypte.

tres habitaient des maisons à cinq étages¹. Mais si le grand corps de briques est tombé en poussière, le squelette de pierre est resté : les monuments des rois thébains se dressent isolés çà et là dans la plaine, abritant d'ordinaire quelque misérable village qui leur prête son nom arabe. Ce sont, en allant du Sud au Nord, Louqsor et Karnak, sur la rive droite ; sur la rive gauche, Médinet-Abou, le Ramesséum, Gournah, et derrière cette ligne, sur les confins du désert, Dêir-el-Bahari. Les ruines colossales de ces édifices dont la plupart furent construits avant l'époque de Moïse, donnent à la cité pharaonique un intérêt sans égal parmi les anciennes capitales de l'Orient.

Descendant le Nil, j'arrivai à Thèbes un soir. Notre bateau rasait sans bruit les eaux du fleuve unies comme une glace. Sous les feux du soleil couchant se profilaient au loin, dans la campagne, les colosses de Memnon et les pylônes des temples. Soudain, dans le grand silence qui enveloppait la plaine du Nil, une petite cloche retentit : elle sonnait l'*Angelus*.

C'était la cloche de la Mission franciscaine, le premier signe de vie catholique que nous eussions encore rencontré en Thébaïde. Elle nous annonçait que Jésus-Christ était là. Dans la ville sacrée des Pharaons et de leurs idoles, parmi les gigantesques sanctuaires de Khonsou et d'Ammon-Râ, le vrai Dieu nous attendait au fond d'une pauvre chapelle en briques crépie à la chaux. N'eût-on pas cru réalisée cette délicieuse fiction du peintre qui nous montre la Sainte Famille, pendant sa fuite en Égypte, prenant son repos entre les pattes du grand Sphinx ?

I

Dans toute ville égyptienne, on le sait, la cité des morts était chose importante. Celle de Thèbes, creusée aux flancs de la chaîne lybique, entourait d'un vaste hémicycle les faubourgs de Memnonia.

Drah-Aboul-Neggah, colline située au Nord-Ouest, est la partie la plus ancienne de la nécropole. Là se firent enterrer

1. Suivant une traduction recueillie par Diodore, qui visita Thèbes et en a laissé une intéressante description. (*Bibliothèque historique*, XLV, 5.)

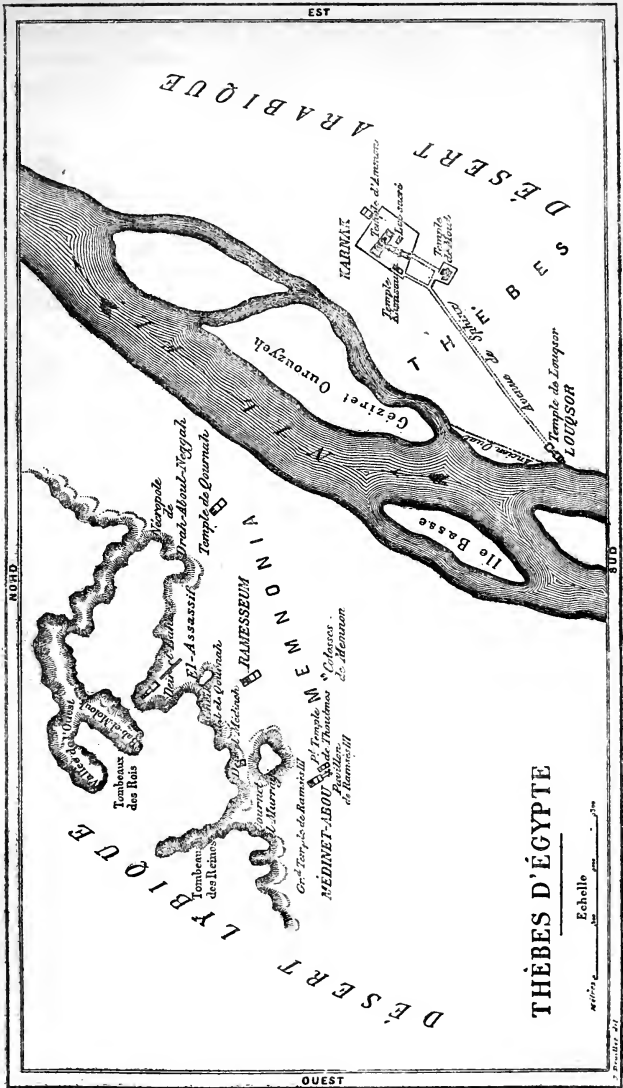
les princes de la XI^e dynastie, les fondateurs du moyen empire : on y a retrouvé leurs petites pyramides à soubassement cubique, types de la tombe égyptienne à cette époque. La civilisation thébaine apparaît là à son aurore.

Mais quand, treize ou quatorze siècles plus tard, elle fut à son plein midi, quand Thèbes eut pour souverains ces Amenhotpou et ces Ramsès dont la domination s'étendait de l'Éthiopie aux rives de l'Euphrate, il fallut leur trouver une sépulture digne de leur puissance et de leur gloire. Ce fut la nature qui la fournit.

Par delà Drah-Aboul-Neggah, dans cette montagne calcaire trouée d'hypogées, qui domine Thèbes au Nord-Ouest, se creuse une vallée profonde, solitaire, désolée. On y est en plein désert; pas un arbre, pas une touffe d'herbe; rien que du sable, raviné par les torrents qu'y ont formés les pluies si rares de la haute Égypte. Sur les rocs blanchâtres qui se dressent de toutes parts, le soleil darde à plomb et se répercute comme au fond d'un vaste foyer concave. Rendons-nous-y de grand matin : plus tard il y aurait danger à s'aventurer dans cette atmosphère de feu. A mesure que nous avançons, la vallée se resserre, devient une gorge, puis débouche, par une entrée creusée de main d'homme, sur un large cirque, encore plus nu, plus abrupt, plus inondé de lumière et de chaleur. Les Arabes ont appelé ce site étrange Bab-el-Molouk, la porte des rois.

C'est le lieu que les Pharaons de Thèbes choisirent pour leur nécropole. La XIX^e et la XX^e dynastie ont leurs caveaux ici même, quelques princes de la XVIII^e à peu de distance, dans une branche latérale du Bab-el-Molouk, dite la vallée de l'Ouest.

A travers l'éclat aveuglant du sable et du roc vous distinguez çà et là un trou noir, béant. C'est le tombeau d'un roi. Vous entrez : une rampe plus ou moins rapide, un éboulis, un escalier parfois, vous donnent accès dans une longue galerie qui s'enfonce au sein de la montagne. Vous aboutissez à une chambre carrée : dans le mur du fond s'ouvre une nouvelle galerie qui mène à une nouvelle chambre; et de chambre en galerie, de galerie en chambre, vous arrivez enfin dans la salle où se dresse l'immense sarcophage en granit. Toutes



ARABIQUE

DESERT

Gezei Ourouyeh

KARNAK

LOUSOR

NORD

SUD

LYBIQUE

DESERT

OUEST

THÈSES D'ÉGYPTÉ

Echelle
1:100,000

J. Roulet del.

les parois de ces hypogées sont couvertes de sculptures soigneusement peintes.

Les croyances des Égyptiens par rapport à l'autre vie, — telles du moins que les présente une hypothèse assez communément admise¹, — nous expliquent et cette disposition bizarre et cette riche décoration.

Des divers éléments, qui selon eux auraient composé l'homme, le *double* (*ka*), ce second exemplaire du corps, mais fait d'une matière plus aérienne, serait demeuré fixé auprès de la momie. Il fallait le soutenir dans son existence d'outre-tombe, soit par des repas funèbres, soit au moins par leur image. De là ces provisions et tout le mobilier dont on l'entourait. De là ces représentations d'offrandes, et mieux encore, de tous les travaux qui assurent à l'homme son pain quotidien : le maître enseveli peut voir sur les parois de son sépulcre tout un peuple de serviteurs labourant pour lui, moissonnant pour lui, récoltant pour lui dans ses greniers.

Quant à l'âme (*bi, bai*), toujours d'après la même hypothèse, elle revenait souvent auprès du corps ; mais d'ordinaire, mêlée au cortège des dieux lumineux, elle accompagnait le soleil dans sa course autour de la terre ; durant la nuit elle partageait ses luttes et ses périls dans le monde infernal ; alors elle traversait avec lui mille passes ténébreuses au bout desquelles une porte, défendue par un serpent gigantesque, donnait dans quelque vaste salle remplie de fumée et de monstres ; elle avait à se défendre contre eux, puis rencontrait de bons génies qui la secouraient dans cette aveugle bataille. L'ensemble de ce voyage diurne et nocturne est reproduit dans le tombeau. Galeries souterraines, chambres dont l'entrée est gardée par de longs serpents, plafonds semés de tableaux astronomiques, scènes de châtiments et de récompenses, tout cela est bien l'image de l'autre monde. L'étrange et le terrible se mêleront donc, dans la décoration, aux gracieux tableaux de la vie matérielle destinés à soutenir le *double*.

Voilà comme le type obligé des sépultures royales. Il se diversifie d'ailleurs en mille manières. Chaque prince fai-

1. V. G. Maspero, *l'Archéologie égyptienne*, c. III.

sait creuser sa tombe de son vivant : les plus profondes correspondent généralement aux plus longs règnes. A la mort du roi les travaux s'arrêtaient; souvent la dernière galerie s'interrompt brusquement; les couloirs cessent de remplir des profils déjà gravés à la pointe ou tracés au pinceau, nous laissant surprendre en plein labeur la hardiesse et la sûreté de trait de l'artiste égyptien.

La tombe de Sêti I^{er} (XIX^e dyn.), qui régna cinquante et un ans, est l'une des plus monumentales. Un long corridor, coupé de deux escaliers; une première chambre où s'ouvre un faux puits funéraire, uniquement destiné à dérouter le profanateur; deux grandes pièces avec des piliers taillés dans le roc pour soutenir la voûte; à gauche, un escalier, un second corridor, une antichambre aboutissant à la grande salle du sarcophage supportée par six piliers; cinq autres pièces, deux grandes et trois petites, donnant sur la précédente; enfin, dans le sol, un escalier dérobé menant, par une nouvelle galerie, bien avant dans les profondeurs de la montagne... J'allais m'y engager : « Inutile ! me dit notre drogman Ibrahim : on n'en connaît pas le fond. » Des éboulements l'obstruent à cent quarante-cinq mètres de l'entrée du tombeau, à cinquante-six au-dessous du niveau de Bab-el-Molouk.

La tombe de Ramsès II son fils, qui régna soixante-sept ans, est, sinon plus vaste, du moins plus compliquée encore. Ses nombreuses chambres forment la plupart un coude à angle droit avec le couloir principal. Dans de telles catacombes, on le comprend, l'obscurité est complète. Mais j'en ai vu d'autres, moins profondes, où les pièces se succèdent en ligne droite : de l'entrée, la lumière vient frapper le fond de la chambre la plus reculée, tandis que les précédentes, faute de jour direct, sont à peu près dans les ténèbres.

De tous ces hypogées, le plus intéressant est peut-être celui de Ramsès III (XX^e dyn.). A droite et à gauche du premier corridor s'ouvrent de petites cellules cubiques dont chacune nous présente en grand détail quelque trait de la vie égyptienne. Ici nous assistons aux préparatifs d'un repas : les serviteurs dépècent un bœuf, en mettent les quartiers sur le feu; d'autres font de la pâtisserie, assaisonnent des légumes. Là c'est tout le mobilier égyptien qui étale son luxe,

sièges à riches coussins, divans couverts de tapisseries, etc... : nos dessinateurs y pourraient prendre des modèles pour nos salons. Ailleurs est exposé tout un arsenal. Plus loin voici des vergers, des jardins, des animaux domestiques, des scènes agricoles que l'on croirait copiées d'hier dans la vallée du Nil; les fellahs labourent la terre, ils répandent l'eau du fleuve par mille canaux à travers la campagne. La dernière chambre nous montre ces joueurs de harpe que la gravure a cent fois reproduits. Voulez-vous assister à la vie quotidienne des Égyptiens il y a trois mille ans? Allez dans leurs tombeaux.

Et toutes ces merveilles étaient faites pour rester ensevelies à jamais, pour servir à ce *double* qui n'existait pas, à cette âme qui, hélas! n'en pouvait tirer aucun profit! Mais la richesse d'un tel ménage funéraire devait fatalement tenter les voleurs. Pour s'en assurer la tranquille jouissance, les Pharaons n'épargnaient aucune précaution; c'était peu que la complication intérieure de l'hypogée déroutât le sacrilège. Une fois la momie enterrée, on dissimulait l'entrée avec des éboulis de sable et de pierres. Nul, semblait-il, ne pourrait la soupçonner. Et le roi dormirait en paix, bien loin de tout être vivant, bien profondément au sein de la vallée déserte qui se creuse sous un ciel embrasé.

Espérances déçues! Pas un seul de ces immenses sarcophages qui ne soit vide. Quand les premiers égyptologues pénétrèrent à Bab-el-Molouk, les couvercles de granit soulevés, les entailles faites dans les murs attestaient que les tombes avaient été violées depuis longtemps. Dès la fin de la XX^e dynastie (vers 1000 av. J.-C.), des bandes de voleurs opéraient dans le désert sur le mobilier sépulcral des Pharaons; et pour mettre les corps à l'abri, les rois grands-prêtres d'Ammon (XX^e-XXI^e dyn.) avaient dû les faire transporter dans quelque nécropole plus rapprochée des vivants, partant plus facile à surveiller. Mais où? On l'ignorait: les précieuses momies semblaient à jamais perdues.

Depuis 1876, les Arabes de Thèbes vendaient nombre d'objets funéraires marqués au nom des rois grands-prêtres; évidemment ils avaient découvert leur tombe. En 1881, M. Maspero fit arrêter celui qui vendait ces objets. L'Arabe demeura deux mois en prison sans rien dire. Enfin le secret fut extor-

qué à prix d'argent : on descendit dans la cachette, voisine de Déir-el-Bahari; elle était remplie de cercueils. Mais l'eût-on jamais espéré? Ce n'étaient pas les grands-prêtres seuls, c'étaient les rois des grandes dynasties qui se trouvaient là : Sognounri, Ahmos et la reine Nofritari sa femme, Amenhotpou I^{er}, Thoutmos II, Thoutmos III, Sėti I^{er}, Ramsès II, etc...

Ainsi nous possédons désormais en chair et en os, c'est le cas de le dire, ce Thoutmos le Grand qui fut le Louis XIV de l'Égypte, ce superbe Ramsès, le persécuteur des Hébreux. Transportés au musée de Boulaq, les rois ont été dépouillés de leurs bandelettes. Eux que les monuments nous représentent écrasant de leur massue les peuples atterrés, ils ont dû, ces orgueilleux monarques, montrer leur visage à tout venant. Et le Pharaon de Moïse a laissé prendre sa photographie¹!

II

Quand on sort des caveaux de Bab-el-Molouk, il semble qu'on revienne d'une descente aux enfers.

Mais le caveau n'était pas toute la tombe égyptienne; un autre élément essentiel était la chapelle funéraire. Là devaient se réunir pour les offrandes soit la famille du défunt, soit du moins les prêtres dont il s'était assuré les soins par quelque fondation. Longtemps inséparables, ces deux parties furent nécessairement distinctes quand les rois eurent établi leur nécropole en plein désert : comment Bab-el-Molouk eût-il contenu les temples grandioses qu'il fallait pour chapelles à ces hypogées profonds comme des catacombes? On alla donc chercher sur cette même rive gauche du Nil, parmi les faubourgs de la cité, une place pour les cénotaphes monumentaux qui ont nom Gournah, le Ramesséum, Médinet-Abou.

Pour revenir de Bab-el-Molouk à la vallée du Nil, suivons le sentier abrupt qui gravit les flancs du cirque et redescend

1. On peut la voir reproduite dans *les Livres saints et la Critique rationaliste*, de M. Vigouroax, t. III, p. 582. — Ramsès II est le « Pharaon qui ne connaissait pas Joseph ». (Voir du même auteur *la Bible et les découvertes modernes*, t. II, 5^e édit., p. 234-247.) L'Exode aurait eu lieu sous son fils Minephtah.

à Deir-el-Bahari. Nous voici arrivés sur la crête de la chaîne lybique. Soudain, comme si un rideau de théâtre se fût déchiré, l'immense plaine se déroule à nos yeux, toute verdoyante, toute baignée de lumière; quelques masses confuses nous indiquent les ruines; au loin le fleuve étincelle, sillonné de blanches voiles; plus près, ces deux points sur lesquels se heurtent l'ombre et le soleil sont les colosses de Memnon.

Nous restions là, muets d'admiration, pleins d'émotions étranges à la pensée que dans ce grand paysage solitaire nous contemplions ce qui fut Thèbes hécatompyle.

Solitaire, ai-je dit, mais non pas muet. Des rives du Nil une grande voix s'élève vers le désert, faite de mille bruits tristes et sourds. Pour amener l'eau du fleuve au niveau des canaux qui sillonnent la campagne, de pauvres fellahs, véritables machines, font osciller à longueur de journée leur primitif *chadouf*¹; les plus riches font mouvoir par un bœuf la roue de leur *sakyèh*. Je ne sais quelle superstition les empêche de la graisser jamais: il faut que la *sakyèh* crie. Et c'est un bizarre et lugubre concert que celui où tous ces cris se confondent. On croirait entendre monter le vaste gémissement de l'Égypte esclave et souffrante.

Longtemps nos yeux se reportent de la plaine du Nil au gouffre sablonneux de Bab-el-Molouk béant derrière nous. Enfin nous nous arrachons à ce spectacle pour descendre à Déir-el-Bahari. Rude descente en vérité; pieds et mains, tout doit servir. La montagne n'est ici qu'une muraille de roc dont les parois fendues verticalement s'arrondissent comme les tours d'une citadelle.

Déir-el-Bahari est le nom d'un temple en ruines qui s'adosse à la partie inférieure de cette muraille, séparé de la campagne fertile par les premiers mamelons du désert. Il est l'œuvre de cette virile Hatshopsitou, fille de Thoutmos I^{er}, associée au trône avec Thoutmos II, régente pendant la mi-

1. « Le *chadouf* est une espèce de grande écoupe, souvent un simple panier suspendu entre deux cordes comme une espèce de balançoire: à chaque oscillation l'écoupe s'emplit en rasant la surface de l'eau pour se déverser au plus haut point de sa course dans une rigole disposée à l'avance. » (Napoléon, *Campagnes d'Égypte et de Syrie*, cité par Isambert, *Itinéraire de l'Orient*, II, 43). — La *sakyèh* est une roue à pots.

norité de son second frère Thoutmos III, qui prépara le règne le plus glorieux de l'Égypte. Son temple est construit sur un plan simple et grandiose : depuis le pylône¹ d'entrée, quatre larges terrasses superposées en retrait se suivent comme les degrés d'un escalier immense jusqu'au sanctuaire creusé dans le roc de la montagne. Les trois dernières avaient pour fond un portique qui se présentait comme le soubassement de la terrasse supérieure ; leurs colonnes sont à moitié enfouies dans les décombres. Passant près d'une espèce de soupirail, je m'y introduisis et glissai par un éboulis dans une salle joliment décorée : c'est l'un des deux *hémispéos* qui accompagnent, à un degré plus bas, le sanctuaire du centre ; sur le sol étaient épars des débris de momies : ici un bras cassé, là une poitrine humaine sèche comme du carton. L'odeur insupportable qui régnait dans cette salle m'en chassa bientôt.

Une chose frappante à Dêir-el-Bahari, c'est la belle conservation des tableaux sculptés sur les murs ; ils représentent l'expédition pacifique que la reine Hatshopsitou dirigea vers le pays de Pount (Yémen et côte des Somâlis). Au déjeuner nous avions pour siège quelqu'un de ces blocs abandonnés qui, par la finesse de leurs bas-reliefs, la fraîcheur de leurs peintures, mériteraient une place d'honneur dans un musée. Quand nos yeux se détachent de ces bijoux, c'est pour se promener sur un horizon plein de grandeur et de calme ; la plaine s'endort au soleil de midi ; çà et là des caravanes qui font la sieste, des chameaux accroupis, des ruines, ondoyantes silhouettes dans la couche d'air échauffé qui flotte sur les sables du désert. Par derrière, la haute falaise de calcaire se dresse au-dessus de nos têtes, détachant sa crête sinueuse sur l'azur foncé du zénith, et poussant des deux côtés comme les bras d'un vaste hémicycle ses contre-forts percés d'hypogées. Là-bas, à droite, ce sont les nécropoles de Cheïk-Abd-el-Gournah, puis Dêir-el-Médinéh où se

1. Le pylône, qui se retrouve dans tous les temples égyptiens, consiste en deux massifs de pierre ayant la forme d'une pyramide tronquée, à base oblongue, et dont le sommet idéal irait se perdre très haut dans l'espace. Ces massifs, plus élevés que tout le reste du temple, encadrent une porte monumentale qui atteint plus de la moitié de leur hauteur

cache dans un repli de terrain le joli petit temple de Ptolémée Philopator ; à gauche fuit l'Assassif, dont les tombeaux sont d'un type particulier à Thèbes : un pylône en briques donne entrée dans la cour d'où partent les souterrains ; tel d'entre eux, celui du prêtre Pétaménophis, a deux cent soixante-six mètres de profondeur !

C'est entre l'Assassif et les bords du Nil que se dresse le temple de Gournah, chapelle funéraire de Ramsès I^{er} et de Sêti. Nous savons combien monumental était le caveau de ce dernier à Bab-el-Molouk. En continuant le temple-cénotaphe de son père, Sêti I^{er} s'y réserva la plus large place ; Ramsès II son fils, qui l'acheva, y voulut aussi la sienne. De là trois sanctuaires accolés, dont celui du milieu, précédé d'une belle salle hypostyle, est consacré à Sêti. Devant la triple façade règne un seul portique de colonnes à chapiteau *lotiforme*¹ ; en avant se succédaient deux cours avec pylônes. Des bosquets de palmiers en ombragent les débris.

La part que Ramsès II s'était faite à Gournah ne lui suffisait point. Il lui fallait son temple funéraire à lui tout seul. Ce temple est le Ramesséum.

Je ne connais point de monument pharaonique dont les proportions soient aussi heureuses ; la force et la grandeur ont su là se revêtir d'une élégance parfaite. Pour le visiter, transportons-nous à l'époque où le temps et les hommes ne s'étaient point encore acharnés contre ce chef-d'œuvre ; si délabrées que soient les ruines, elles offrent tous les éléments d'une restauration où nous verrons le type classi-

1. MM. Perrot et Chipiez (*Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I^{er}, p. 584) émettent sur l'origine de ces colonnes une opinion qui rend assez bien compte de leur forme. Elles représenteraient un faisceau de tiges de lotus liées autour d'un support quelconque. Le fût se rétrécit jusqu'au lien qui les resserre au-dessous du chapiteau. Le chapiteau, fait des boutons de la fleur encore fermés, se rétrécit également, comme un bouton unique tronqué pour recevoir le dé. Plus tard, cette colonne, privée de ses rudentures, cessa d'imiter un faisceau.

La colonne *campaniforme* a pour chapiteau une sorte de cloche renversée qui rappelle un calice de fleur épanoui. C'est l'une des plus belles créations de l'art égyptien. Son fût n'a presque jamais de rudentures. L'une et l'autre sont bulbeuses à leur partie inférieure ; j'ai peine à ne pas voir dans ce bulbe une forme végétale largement interprétée.

que du temple au siècle le plus brillant de l'art égyptien¹.

Les abords de l'édifice s'annoncent par de nombreuses constructions accessoires, greniers pour le service du temple ou écoles placées sous sa dépendance², maisons privées qui se sont mises sous la sauvegarde de la religion, bref, tout un quartier sacré, qu'une enceinte rectangulaire en briques crues sépare des faubourgs voisins. Dès l'entrée de cette enceinte nous avons trouvé une avenue de sphinx qui nous a conduits au pylône. Large de soixante-huit mètres, cette masse de pierres est couverte de bas-reliefs peints qui représentent les victoires de Ramsès. Mais, en dépit de cette décoration, en dépit des mâts à banderoles multicolores fixés contre la façade, des statues colossales assises aux deux côtés de la porte, ces longues parois à peu près lisses ont un aspect nu et sévère; elles semblent faites pour que du dehors nul œil profane ne puisse soupçonner les magnificences intérieures.

Nous franchissons le pylône; dès lors ces magnificences se dévoilent. Nous nous trouvons dans une vaste cour carrée, de plus de cinquante mètres de côté; deux portiques latéraux relient le pylône au mur du fond. Dès les premiers pas, nous nous sommes arrêtés saisis de stupeur: là-bas, devant ce mur, vers la gauche, se dresse la statue colossale de Ramsès II, monolithe de granit rose, haut de dix-sept mètres! Quels efforts de géant n'a-t-il pas fallu pour apporter des carrières de Syène une pareille masse et l'élever sur son piédestal! Elle est là, cette gigantesque figure, belle malgré ses proportions immenses, calme, majestueuse, reposée, semblant garder le seuil de son temple.

Car nous sommes à peine sur le seuil. A la cour du colosse fait suite une seconde cour un peu moins grande, tout

1. Diodore (*Bib. hist.*, XLVII) donne du Ramesséum, qu'il appelle tombeau d'Osymandias, une fort curieuse description; elle concorde bien avec ce que nous apprennent les ruines.

2. On en voit encore les ruines au nord et à l'est du Ramesséum; ce sont des pièces voûtées, légèrement ogivales, construites en briques crues. Tout le reste des accessoires, y compris les statues et les sphinx qui précèdent le pylône, n'est ici restitué que par analogie avec les autres temples dont l'extérieur est mieux conservé.

entourée de portiques ; à droite et à gauche, une double rangée de colonnes lotiformes ; sur les deux autres côtés, une galerie de piliers osiriaques : ceux du fond, reliés dans leur partie inférieure par un *pluteus*¹, présentent une belle façade plus élevée que le niveau de la cour ; on y arrive par trois perrons ; celui du milieu est séparé des autres par deux bustes colossaux de Ramsès en granit noir.

Montons, traversons le vestibule à colonnes qui règne derrière la façade, entrons dans la salle hypostyle. A l'éblouissement produit par les cours ensoleillées succède tout à coup une obscurité mystérieuse. Attendons que nos yeux s'y accoutument ; nous sommes dans la merveille du Ramesséum. Une double rangée de belles et hautes colonnes à chapiteau campaniforme constitue la nef centrale ; des colonnes lotiformes de moindre hauteur divisent chacun des côtés en quatre nefs secondaires. Leurs plafonds se raccordent au plafond plus élevé du centre par deux attiques percés de claires-voies ; par là pénètre dans la salle un jour discret qui laisse deviner à l'œil les riches couleurs dont sont peints les fûts et les chapiteaux, l'azur semé d'étoiles d'or qui forme le ciel de cette salle. Il semble que l'architecte ait voulu ici épuiser son art.

Au delà se suivent trois petites chambres à colonnes, dont la première, contenant la bibliothèque, est appelée dans les inscriptions « salle du baume de l'âme² » ; elles aboutissent à une dernière chambre, à peu près carrée, de moindre dimension. Ce sanctuaire — si c'en est un — ne présente pas la même forme que celui des temples exclusivement consacrés à un dieu. Dans ceux-là il consiste en une pièce oblongue (*sécos*), s'ouvrant à ses deux extrémités sur un corridor

1. Les piliers osiriaques, appelés à tort cariatides, sont des piliers à la face antérieure desquels est adossée une statue du roi vêtu en dieu Osiris.

Le *pluteus* ou mur d'entre-colonnement à mi-hauteur offre ici un intérêt spécial, car il devint plus tard un membre important de l'architecture égyptienne. En restituant celui du Ramesséum d'après les travaux de la commission d'Égypte, MM. Perrot et Chipiez (*Hist. de l'art.*, t. I^{er}, p. 602) disent n'en avoir plus trouvé nulle trace sur les photographies. Par bonheur la destruction n'est pas aussi complète. Les restes des arrachements du pluteus sont encore bien visibles sur les piliers de l'angle Nord-Ouest.

2. Diodore l'appelle ψυχῆς ἱατρῆϊον.

qui en fait le tour et qui dessert les pièces latérales. Toutes les dépendances du sanctuaire sont plongées comme lui dans les ténèbres. Sur les côtés, un escalier conduit aux terrasses des combles.

A ces derniers détails près, le Ramesséum peut être pris comme le modèle le plus achevé du temple égyptien : un sanctuaire plongé dans une nuit profonde ; une salle hypostyle où règne un demi-jour mystérieux ; pour y arriver, des cours inondées de soleil avec leurs portiques pleins d'ombre et leurs colosses dont le granit étincelle ; enfin, cachant le tout de ses ailes, un immense pylône d'entrée. Tous ces appartements se succèdent dans un même axe ; qu'aucun voile ne ferme les portes, et dès le seuil votre regard traversant toute cette enfilade ira se perdre, à travers une lumière toujours décroissante, dans les ténèbres du sanctuaire.

Aujourd'hui, de ces splendeurs accumulées, il ne reste que des ruines. La salle hypostyle et la bibliothèque sont à peu près intactes ; les chambres du fond sont presque au ras du sol ; les cours et le pylône ont plus qu'à moitié disparu ; l'immense colosse de granit rose a été brisé, et sa partie supérieure gît à terre, encore effrayante dans sa masse. Sur les murs croulants des cours se détachent encore nettement les curieux bas-reliefs qui représentent les victoires de Ramsès sur les « vils Khiti ». Je me rappelle une scène amusante : le roi des Khiti, en fuite, a failli se noyer en passant un fleuve, et les siens le tiennent la tête en bas pour lui faire dégorger l'eau qui l'étouffe.

Le Ramesséum est comme le Parthénon des temples pharaoniques. Quand deux cents ans plus tard Ramsès III (XX^e dyn.), le dernier des grands conquérants, voulut se faire bâtir un cénotaphe, il ne trouva rien de mieux que d'imiter celui de Ramsès II. Son temple, à Médinet-Abou, ne diffère du Ramesséum que par quelques détails. D'ailleurs, tout y est plus lourd, plus massif ; seuls les piliers osiriaques de la première cour, bien que gigantesques, sont d'un beau travail. Mais en revanche, Médinet-Abou est d'un intérêt hors ligne par les bas-reliefs de ses murs ; l'histoire y a trouvé, décrites par le menu, les victoires de Ramsès III sur les Danaëns, les Teucriens, les Tyrrhéniens et les Philistins ; puis

on assiste à la procession triomphale qui marque le jour anniversaire du couronnement : le pharaon est porté sur un trône, entouré de flabellifères et d'enfants qui tiennent les insignes royaux, précédé et suivi d'un cortège de prêtres et de soldats ; c'est une de nos processions du sacre, rehaussée de toute la pompe orientale.

Ce qu'il y a de plus remarquable à Médinet-Abou, c'est un monument unique en son genre ; on le connaît sous le nom de *palais de Ramsès III*. Il s'élève à quelque distance en avant du pylône : c'est un bâtiment à plusieurs étages, éclairé par de curieuses fenêtres, percé au rez-de-chaussée d'une large porte et flanqué de deux tours carrées qui se projettent en avant comme pour le protéger. Deux tours plus basses, en forme de redoutes, défendent l'entrée de l'enceinte. L'ensemble rappelle de loin nos portes de villes au moyen âge. On s'accorde à y voir aujourd'hui quelque chose comme un arc de triomphe que Ramsès aurait élevé sur le modèle des forteresses de la Syrie et du Delta. Pareil vestibule était bien fait pour le temple du prince qui jeta un dernier reflet de gloire sur les armes égyptiennes. D'ailleurs, à voir les scènes de harem qui décorent l'intérieur de ce belliqueux monument, on peut conjecturer qu'il servait de pavillon de repos au pharaon quand il venait aux cérémonies du temple. L'escalier est maintenant en mauvais état ; je ne pus que parvenir au premier étage en me hissant par une fenêtre.

A droite du palais de Ramsès III se trouve un petit temple d'Ammon. Fondé par Thoutmos II et Thoutmos III, il consistait simplement en un sanctuaire entouré de galeries. Je ne sais quelle dévotion porta les souverains les plus divers d'origine à l'augmenter durant des siècles. Taharqou l'Éthiopien (XXV^e dyn., 692-666) le dota d'un pylône, où Nectanébo (XXX^e dyn., vers 350) apposa son cartouche ; les Ptolémées firent précéder et suivre le pylône de deux salles hypèthres, à colonnes reliées par un *pluteus*. Les Césars encadrèrent la porte d'entrée dans un second pylône beaucoup plus large, que les Antonins masquèrent par une façade en style ptolémaïque.

L'ensemble des édifices de Médinet-Abou servit plus tard d'église chrétienne. Malheureusement, les Coptes ne surent point faire pour le vrai Dieu aussi bien que leurs ancêtres

avaient fait pour Ramsès et pour Ammon-Râ; leurs misérables constructions n'aboutirent qu'à détériorer les anciennes. Il y a loin de leur impéritie à l'art éclairé des pontifes romains transformant le Panthéon d'Agrippa en Sainte-Marie des Martyrs.

Tous les environs de Médinet-Abou sont jonchés de ruines. Mais comment nous y arrêter? Non loin d'ici, dominant de vingt mètres la plaine environnante¹, deux colosses fameux nous attirent. Les voyez-vous, ces immenses figures taillées dans un seul bloc de grès-brèche, assises, calmes, conservant sous leur mutilation je ne sais quelle expression de sérénité vague, et dont on croit deviner le regard perdu dans le grand ciel? Le matin, quand le soleil se lève derrière la chaîne arabique, ses premiers rayons viennent les frapper en plein visage; elles se colorent en rose, et jadis l'une d'elles, brisée par un tremblement de terre, rendait alors un bruit semblable à celui d'une corde de lyre qui se rompt. Les Grecs voulurent y reconnaître le fils de l'Aurore; ils les appelèrent *les Statues de Memnon*.

En réalité, ces deux colosses sont l'œuvre et le portrait d'Amenhotpou III (XVIII^e dyn., vers 1400 av. J.-C.). Elles ouvraient l'avenue d'un temple aujourd'hui disparu. Du jour où l'une d'elles fut brisée (27 av. J.-C.), des milliers de pèlerins vinrent entendre Memnon saluer sa mère; les *graffiti* où ils attestent le fait couvrent le piédestal. Mais au troisième siècle, Septime Sévère, jaloux d'opposer les miracles païens aux miracles du christianisme², crut, en relevant Memnon, doubler pour le moins sa voix. L'ancien monolithe fut rebâti en plusieurs blocs, tel qu'il existe encore aujourd'hui. Dès lors, Memnon ne chanta plus.

III

Le soleil du matin se joue dans les palmiers de Louqsor; les oiseaux chantent, l'air est tout pénétré de délicieuses senteurs; et, pour que rien ne manque, nous entendons un

1. Quinze mètres pour la statue, quatre ou cinq mètres pour le piédestal. C'est la hauteur des maisons de nos boulevards de Paris.

2. Champollion-Figeac. *Égypte ancienne*, p. 76.

peu de musique chrétienne, la première depuis longtemps. Une vraie matinée de paradis terrestre!

Le musicien est un jeune Français, élève de l'École égyptologique du Caire, que nous avons rencontré à Bab-el-Molouk prenant des estampages dans le tombeau de Sêti. Bientôt la conversation s'engage. A propos d'art pharaonique, il me propose une visite au sanctuaire du temple, habituellement fermé. Pareille visite en compagnie d'un égyptologue, pouvais-je désirer mieux?

A peu près parallèle au Nil, le temple de Louqsor comprend deux parties bien distinctes. La première, celle du Sud, construite par Amenhotpou III, forme à elle seule un temple complet. Derrière le sanctuaire était un bel opisthodomé à double rang de colonnes; autour, diverses chambres curieusement éclairées; par devant, un portique large et profond, à la fois salle hypostyle et vestibule, car il s'ouvrait directement sur la grande cour péristyle. Le pylône qui donnait entrée dans cette cour était précédé d'une magnifique galerie de colonnes à chapiteaux campaniformes. Je n'ai rien vu de semblable dans les autres monuments d'Égypte. Qu'était-ce? J'inclinerais à y voir¹ la nef centrale d'une salle hypostyle, dont quelque raison inconnue aurait empêché de construire les nefs latérales; on se serait alors contenté de couvrir et de protéger par des murs cette magnifique galerie.

Tel était le temple d'Amenhotpou, quand la fantaisie prit à Ramsès d'y ajouter, au Nord, une vaste cour entourée de portiques et précédée d'un grand pylône. Cette seconde partie n'est pas dans l'axe de la première. A droite et à gauche de l'entrée il érigea quatre colosses en granit et deux obélisques. Une seule de ces aiguilles projette aujourd'hui sur le pylône son ombre solitaire; l'autre orne depuis cinquante ans la place de la Concorde à Paris.

Il y a six ans, Louqsor offrait un aspect bien pittoresque à l'artiste, bien triste à l'archéologue. Les décombres amonce-

1. C'est l'hypothèse émise par MM. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, t. I^{er}, p. 378, note. — Peut-être cependant trouverait-on l'exemple d'une galerie semblable dans le temple de Mout à Karnak, malheureusement ruiné presque au ras du sol, et dans certains temples de la Nubie.

lés avaient exhaussé le sol jusqu'à la poitrine des colosses, jusqu'aux chapiteaux des portiques; les fellahs s'asseyaient sur les épaules de Ramsès; leurs masures s'abritaient sous les architraves enfumées. Parmi les toits de paille et les pigeonniers en poteries s'élançait le joli minaret d'une mosquée, qui avait trouvé place dans un coin de la première cour; la seconde était devenue un parc à bestiaux. Seule la haute colonnade qui rejoint les deux parties du temple, bien qu'enterrée, elle aussi, aux deux tiers de sa hauteur, dominait fièrement la berge du Nil, comme pour faire admirer au loin les calices évasés de ses chapiteaux. L'abside d'une église copte demeurait encastrée dans le vestibule d'Amenhotpou. Donnés à la France, le sanctuaire et ses alentours avaient pu être déblayés; notre consulat, une mesure bâtie par Desaix en 1799, était à cheval sur l'opisthodomé, et le drapeau français l'ombrageait de ses gaies couleurs.

« Que ne fait-on reparaître au jour ce temple, un des plus beaux de l'Égypte! » C'était le vœu que Louqsor arrachait à tout voyageur. Aujourd'hui la chose est faite. Dès 1884, M. Maspero entreprenait les travaux à l'aide de souscriptions recueillies en France et en Angleterre, et le 26 février 1885, il pouvait écrire : « ... Au Sud, la maison de France a été abattue et le sanctuaire d'Aménophis III complètement dégagé. La fouille nous a révélé à ce sujet quelques faits nouveaux. Dans les temps qui suivirent la construction, le temple n'était pas séparé de la rivière par un terre-plein de largeur variable. Le canal et le Nil coulaient à ses pieds; toute la face méridionale et une partie de la face occidentale jaillissaient directement de l'eau, comme la galerie de Philæ ou comme certains palais de Venise.

« La muraille inférieure, celle qui remplissait l'office de quai, était construite en grosses pierres de taille et se terminait par une inscription en frise au nom d'Aménophis III, surmontée d'une corniche sculptée et peinte; la paroi supérieure du temple sortait directement de la corniche. Plus tard, à l'époque romaine, les boues s'étant amassées, on construisit en avant du temple le quai gigantesque dont les restes protègent seuls aujourd'hui Louqsor contre les empiètements du Nil...

« ... Dans la première cour (celle du Nord), un petit portique du temps de Ramsès II s'est révélé à nous..., ainsi que plusieurs colosses en granit rose, les uns renversés, les autres encore droits à leur place...

« ... Je n'hésite pas à dire que Louqsor, débarrassé des bicoques modernes qui le déshonoraient, est presque l'égal de Karnak par la grandeur du plan et par la beauté des proportions... Mal nettoyé qu'il est encore, le temple arrache déjà un cri d'admiration aux visiteurs¹. »

Comme je revenais de ma visite avec notre aimable égyptologue, un Arabe l'accosta et le pria d'écrire je ne sais plus quel nom en hiéroglyphes. Quel besoin en a cet homme? demandai-je étonné. J'ignorais encore que Louqsor possède des *fabricants* d'antiquités égyptiennes; ces Arabes ont une habileté telle que Mariette lui-même, avec sa vieille expérience, déclarait pouvoir s'y tromper. Le métier est connu, et nul ne s'en cache. Nombre de ces industriels savent les caractères anciens; dites-leur seulement comment vous vous appelez, payez-les bien, et demain vous aurez un scarabée sacré avec votre nom gravé en hiéroglyphes dans un cartouche, ni plus ni moins qu'un pharaon.

IV

Au sortir de Louqsor, on traverse une belle campagne, jadis le cœur de la ville de Thèbes. Derrière le rideau de verdure qui la ferme au Nord se cache un des massifs de ruines les plus extraordinaires qu'il y ait au monde, Karnak.

L'arrivée dans cette région du gigantesque est empreinte d'une grâce qui surprend et qui charme; on passe quelques jardins pleins d'ombre et de fraîcheur, et l'on se trouve dans une longue avenue de sphinx, ou plutôt de béliers accroupis, tout encadrée de palmiers; au fond apparaît un beau propylône de formes élancées, œuvre de Ptolémée Évergète. C'était l'une des portes de pierre ouvertes dans l'immense enceinte en briques crues, de deux kilomètres et demi de tour, qui délimitait le *téménos* d'Ammon.

Une fois passé le propylône, on arrive au temple de Khon-

1. *Journal des Débats*, 12 mars 1835.

sou. Sur le terrain consacré à son père Ammon-Râ, il était juste que le dieu-enfant de la triade thébaine eût aussi un sanctuaire. Les rois de la XX^e dynastie lui en firent le don. De petites dimensions, d'un style assez lourd, le temple de Khonsou est cependant, plus encore que le Ramesséum, construit sur un plan classique; le *sécos* ouvert à ses deux extrémités, les salles d'alentour, l'escalier pour monter aux terrasses, sont mieux conservés là que partout ailleurs. On prend en général ce petit monument comme le type le plus régulier du temple égyptien.

A côté, tourné vers le Nil, est une jolie chapelle ptolémaïque dédiée à la déesse Hathor; sa partie centrale est éclairée dans le haut par des claires-voies analogues à celles des salles pharaoniques.

D'ici l'on commence à apercevoir sur la droite une montagne de pierres. C'est le grand temple d'Ammon, le plus antique et le plus vénéré de Thèbes. Pendant trente siècles les rois d'Égypte mirent leur orgueil à l'orner, à l'agrandir, à graver leur histoire sur ses murs. Rien ne montre mieux la souplesse qu'avait le temple égyptien à se dilater, à multiplier ses salles et ses cours, à s'étendre en dehors de toute limite. Tant d'efforts ont produit un amoncellement de merveilles qui confond l'imagination. Quand, en 1799, les régiments lancés avec Desaix dans la haute Égypte arrivèrent aux ruines de Thèbes, nos vieux soldats furent pris d'une admiration unanime et battirent des mains comme des enfants.

Le sanctuaire fut fondé, probablement sur les ruines d'un autre plus ancien, par Ousirtasen I^{er} (XII^e dyn.), plus de deux mille ans av. J.-C., mille ans environ avant l'Exode. A peine reconnaissable aujourd'hui à quelques colonnes polygonales marquées au nom du fondateur, ce sanctuaire n'en est pas moins le noyau autour duquel se groupèrent les immenses constructions suivantes. Amenhemat III y avait travaillé; la XIII^e et la XIV^e dynastie l'avaient orné de statues et d'offrandes; il avait traversé l'invasion des Hyksos, quand, au lendemain du relèvement de l'Égypte, Thoutmos I^{er} lui ouvrit la période des agrandissements.

Deux pylônes s'élevèrent en avant du temple; l'espace intermédiaire forma une salle à colonnes dont le pourtour

était de piliers osiriaques; deux obélisques furent érigés au dehors, devant la porte. Ces travaux, inachevés à la mort de Thoutmos I^{er}, furent continués pendant les règnes suivants. En plein milieu de la salle aux piliers osiriaques, Hatshopitou, sa fille, alla dresser, idée bizarre! deux nouvelles aiguilles de granit, splendidement taillées, des plus hautes qu'on ait jamais faites en Égypte; il fallut les introduire par une large brèche, qu'Amenhotpou II répara. Thoutmos III, une fois maître du pouvoir, fut-il jaloux de sa sœur? Toujours est-il qu'un massif de pierre cacha la base de chaque obélisque. Puis Thoutmos se mit à travailler pour le temple d'Ammon plus qu'aucun des rois précédents; Karnak devint le monument de sa gloire. Derrière les deux pylônes de Thoutmos I^{er}, il fit construire un *sécos* de granit avec ses dépendances, et lui donna pour porte d'entrée un troisième pylône. Le tout fut enveloppé dans ce fameux *mur numérique*, vrai trésor pour l'histoire, où vingt années de conquêtes se déroulent en triomphantes annales. A l'autre extrémité de temple, par delà le sanctuaire d'Ousirtasen, s'allongèrent de nombreux appartements avec un promenoir à quatre rangs de piliers et de colonnes, pour les processions. Un lac sacré fut creusé au dehors; une avenue fut commencée qui, venant du Sud, tombait à angle droit sur les pylônes de Thoutmos I^{er}. Tant de constructions n'allaient pas sans déranger un peu la symétrie de la façade. Amenhotpou III la rétablit en construisant devant l'ensemble un quatrième pylône, plus large que tous les autres.

Le temple d'Ammon sortait des mains de la XVIII^e dynastie déjà suffisamment grandiose et passablement compliqué. La XIX^e dynastie, comme pour éclipser toutes les œuvres du passé, conçut un projet de géants. Ramsès I^{er}, son fondateur, avait construit, bien loin en avant du pylône d'Amenhotpou, un cinquième pylône, plus considérable encore. Ces deux masses de pierre, reliées par de longs murs, devinrent le cadre d'une salle hypostyle sans égale dans l'histoire de l'architecture. Cent cinquante-trois colonnes en supportaient le plafond; chacune de celles qui bordent la nef centrale égale en grosseur notre colonne de la place Vendôme; leurs chapiteaux campaniformes ont vingt et un mètres de tour;

cent hommes, dit-on, peuvent s'asseoir sur les rebords de leur calice épanoui ! Les architraves monolithes qui couvraient cette allée gigantesque, à vingt et un mètres au-dessus du sol, avaient neuf mètres vingt de longueur et devaient peser soixante-cinq mille kilogrammes. Les cent vingt-deux colonnes lotiformes des seize nefs latérales, notablement moins hautes, sont aussi moins épaisses ; je les ai mesurées : elles n'ont que *neuf mètres cinquante* de circonférence !... On voit encore dans l'attique les restes des claires-voies de pierre qui éclairaient la nef centrale.

Quel effet devait produire cette salle hypostyle dans sa première magnificence ! Les larges feuilles vigoureusement colorées des chapiteaux, les bas-reliefs et les peintures qui recouvraient d'une tapisserie continue colonnes et parois, les tableaux sculptés sur les murs, tout cela, vu dans un demi-jour qui augmentait encore l'immensité des proportions, devait produire une admiration mêlée de stupeur. Trois règnes furent employés à parfaire cette merveille : Sétî I^{er} commença l'œuvre ; Ramsès II, le persécuteur des Hébreux, la continua ; Minephtah son fils en compléta la décoration et y grava ses cartouches.

Pareille salle hypostyle attendait une cour qui fût en rapport. Il semble que ni les derniers rois de la XIX^e dynastie ni ceux de la XX^e n'aient cru la chose possible. On peut le conjecturer, à voir un petit édicule de Sétî II et un temple de Ramsès III s'élever devant la grande salle, dans une position à se faire englober ou couper par la cour, si jamais on osait la tracer. Les Bubastites l'osèrent. Deux portiques, longs de quatre-vingts mètres, hauts de quinze, encadrèrent un immense espace carré, où disparaît l'édicule de Sétî II ; quant au temple de Ramsès III, on l'encadra bel et bien dans le portique méridional. Pourvu, comme tout temple qui se respecte, d'une cour péristyle, d'une salle hypostyle, d'un triple sanctuaire, il n'en a pas moins l'air de se mesurer avec les constructions voisines comme le rat de la fable avec l'éléphant.

A dater des invasions étrangères s'acheva pour Karnak l'ère du grand et du colossal ; l'ère du démesuré et de l'impuissant commença. Jaloux sans doute de faire mieux que

les rois thébains, Taharqou l'Éthiopien planta dans la cour des Bubastites ces quelques immenses colonnes qui semblent destinées à l'allée centrale d'une salle hypostyle encore plus vaste que celle de Sési I^{er}⁴; mais elles auraient réclamé des architraves invraisemblables : les travaux en restèrent là. Les rois saïtes poursuivirent faiblement l'œuvre de l'envahisseur. Après un long abandon sous la domination perse, les Ptolémées voulurent mettre à Karnak la dernière main. Un sixième pylône, dépassant tous les autres en dimensions, ferma vers l'Ouest la cour des Bubastites. Sa largeur est de 113 mètres à la base. Déjà il avait atteint près de 50 mètres en hauteur, quand les événements politiques interrompirent cette autre Babel, et ce fut pour jamais. Bientôt un tremblement de terre la secouait jusque dans ses fondements. L'ère de ruine s'ouvrait pour le temple encore inachevé.

Depuis lors la main des hommes a continué les ravages. Et pourtant, après dix-neuf siècles de dévastation, Karnak est encore écrasant de grandeur et de majesté. Ses innombrables pylônes sont croulants. Le plafond de la salle hypostyle s'est effondré en maint endroit et laisse ses immenses colonnes se dresser vers le ciel comme « une forêt de tours » ; telle s'est penchée tout d'une pièce contre sa voisine, entraînant son architrave qui reste suspendue en l'air comme par miracle. Au delà, c'est une montagne de décombres, d'où émergent obélisques, piliers osiriaques, *sécos* de Thoutmos III, et parmi tout cela deux stèles en granit poli avec des lotus encore empreints de si fraîches couleurs qu'on dirait deux fleurs épanouies d'hier dans ce grand champ de mort.

Sortez des ruines, longez les murs extérieurs ; ils sont couverts de grands bas-reliefs historiques : Sésac (Sheshonq, XXII^e dynastie) se fait présenter un groupe de vaincus, parmi lesquels Roboam, roi de Juda²; Ramsès II sur son

1. C'est du moins l'hypothèse de M. Maspero (*l'Archéologie égyptienne*, p. 77), la plus naturelle de toutes celles qui ont été imaginées pour expliquer ces inexplicables colonnes.

2. Ou un personnage symbolisant le royaume de Juda. Cf. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. IV, 11-17. Le tableau représentant Sésac est inférieur aux autres comme art.

char s'élançait dans la mêlée au grand galop de ses chevaux ; Sési I^{er} prend les forteresses des Shasou : tableaux pleins de mouvement et de vigueur, que le ciseau égyptien, si souvent accusé de raideur compassée, sculptait huit cents ans avant Phidias. A côté voyez-vous ces longues lignes d'hiéroglyphes ? C'est le poème de Pentaour, l'épopée égyptienne, dont Ramsès est le héros. Plus loin était la stèle lyrique qui célébrait les victoires de Thoutmos III. Heureux princes, eût pensé Alexandre, qui avaient des Homères et des Pindares à leurs ordres, et pouvaient faire graver leurs œuvres sur les monuments de leur empire !

Quand on s'est longtemps égaré dans le dédale des ruines, il fait bon aller se reposer, vers le coucher du soleil, au bord du lac sacré. De là on aperçoit d'un coup d'œil leur immense masse, colorée en rose et rayée de grandes ombres, se refléter dans les eaux, projetant sur le fond du ciel deux de ses obélisques restés debout au milieu des décombres.

Et maintenant l'on demandera peut-être à quoi servaient toutes ces magnificences. Le temple égyptien n'était-il qu'une gigantesque sacristie entourant un sanctuaire, et ne s'ouvrant qu'au roi et aux prêtres ? Longtemps on l'a répété sur l'autorité de Mariette. Mais alors à quoi bon ces grandes salles à colonnes, ces cours dilatant leurs portiques comme pour recevoir la foule des adorateurs ? Non : « les habitants de Thèbes voyaient de leurs temples presque tout ce que nous en voyons. Le sanctuaire et ses dépendances immédiates leur étaient fermés ; mais ils avaient accès à la façade, aux cours, même à la salle hypostyle, et ils pouvaient admirer les chefs-d'œuvre de leurs architectes presque aussi librement que nous le faisons aujourd'hui¹. »

En effet, le culte égyptien, pompeux et magnifique, consistait surtout à porter en procession la *bari*, la barque sainte qui contenait le symbole adoré. Le sanctuaire où elle reposait d'habitude était la maison du dieu ; les pièces environnantes étaient les magasins où l'on conservait ses ornements de fête. Dans cette partie ténébreuse, il est vrai, les prêtres et le roi pénétraient seuls : le roi pour voir son

1. Maspero, *l'Archéologie égyptienne*, p. 87.

dieu face à face, les prêtres pour le servir. Mais aux jours de procession, ils habillaient ce dieu, le cachaient dans l'édicule de la barque sainte, et sortaient du sanctuaire, la portant sur leurs épaules comme on porte à Rome la *sedia* du Pape. Ce devait être quelque chose de saisissant que leur entrée dans la salle hypostyle où attendaient les privilégiés; les inscriptions appellent cette salle *la salle de l'apparition*. Puis le cortège s'avavançait dans les cours où le peuple était amassé. Et la procession quittait le temple, se répandait dans l'enceinte extérieure, allait faire voguer la barque sur les eaux du lac sacré, s'arrêtait aux divers oratoires, tandis que la foule suivait ou contemplait du haut des terrasses.

Pour nous faire quelque idée du cadre où se déployaient ces fêtes, sortons du temple d'Ammon par la grande avenue qui le relie au Sud avec le temple de Mout¹, le second personnage de la triade thébaine. On ne saurait rien imaginer de plus grandiose. Elle est bordée de sphinx; deux édifices, qu'on a assimilés à des reposoirs, s'ouvrent sur le côté oriental, quatre pylônes la coupent comme autant d'arcs de triomphe; devant chacun d'eux sont rangés des colosses royaux, les uns debout, les autres assis, tous dominant de leur majesté puissante les hommes chétifs qui passent à leurs pieds. J'aimais à me représenter Sêti ou Ramsès rentrant dans sa capitale à la tête de ses armées victorieuses et venant processionnellement rendre grâce à « son père » Ammon-Râ²; les longs cortèges de prisonniers, de prêtres avec leurs dieux, de soldats avec leurs trophées, défilant dans cette avenue gigantesque, au son des instruments de musique et parmi les acclamations de la foule; et les colosses des rois d'autrefois assistant calmes et fiers au triomphe de leur successeur.

En ce temps-là, Thèbes était la merveille du monde. Au-

1. Le temple de Mout a cela de curieux qu'il est entouré de trois côtés par un lac sacré. Les ruines de temples abondent aux environs de Karnak. Je ne puis les nommer ni les décrire toutes. Un architecte y pourrait relever une variété de plans fort intéressante.

2. Tel fut le retour de Sêti I^{er} à Thèbes après sa première expédition en Syrie, et celui de Ramsès II après sa fameuse campagne contre les Khétas. Lenormant, *Hist. ancienne de l'Orient*, 9^e édit., II, 229, 259.

tour de ses temples aujourd'hui solitaires, il faut, pour achever de nous la peindre au complet, répandre la vie et le mouvement d'une grande capitale. Il faut couvrir les deux rives du Nil de ces maisons que l'archéologie a pu restituer en grand détail : huttes de limon, analogues à celles des fellahs actuels ; demeures plus riches, possédant un ou plusieurs étages de chambres disposées autour d'une petite cour ; palais des rois et des grands, avec leurs portiques de façade, leur double ou triple atrium, leurs jardins de palmiers et de sycomores, ornés de pièces d'eau et peuplés d'animaux domestiques, leurs magasins pour les provisions et leurs communs adossés au mur d'enceinte. C'était bien l'opulente Thèbes que décrivait Homère d'après les récits de quelque voyageur émerveillé :

Θήβας

Αἰγυπτίας, ἔθι πλείστα δόμοις ἐν κτήματα κείται,

Ἄθ' ἑκατόμυλοί εἰσι, διηρόσσιοι δ' ἄν ἑκάστην

Ἄνερές ἐξοιγεῦσι σὺν ἴπποισιν καὶ ὄχρεσφιν. (*Il.*, IX, 380.)

Et cette immense capitale était destinée à disparaître ! Prise et saccagée une première fois par les Assyriens (672 av. J.-C.), une seconde fois par Cambyse (vers 522 av. J.-C.), une troisième fois par Ptolémée Soter II (82 av. J.-C.)¹, Thèbes n'était plus, dès le premier siècle avant l'ère chrétienne, que ce qu'elle est aujourd'hui, un ensemble de bourgades groupées autour des principaux monuments.

Le tremblement de terre de l'an 27 brisa ses colosses et ébranla ses temples. Était-ce un signe précurseur ? Les premiers chrétiens racontaient que les idoles de l'Égypte étaient tombées la face contre terre à l'arrivée de Jésus enfant. Cet enfant allait bientôt détruire l'empire des faux dieux et peupler d'anachorètes les déserts de la Thébaidé.

1. Champollion-Figeac, *Annales des Lagides*, II, 227.

L'ESPAGNE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LE COMTE DE LA UNION

DIPLOMATIE RÉVOLUTIONNAIRE

XVI

Nous reprendrons bientôt le récit des opérations militaires. Celles qu'il nous reste à raconter furent précédées de négociations infructueuses, il est vrai, mais assez importantes, ou tout au moins assez intéressantes pour mériter que nous leur donnions un instant. Au reste, le comte de La Union y ayant servi de principal intermédiaire entre le cabinet de Madrid et les représentants de la République française, le détail de ces tentatives de rapprochement appartient de plein droit à l'histoire de notre héros.

On se rappelle quelle était, après la première moitié de la campagne de 1794, vers le mois de juillet, la situation de l'armée espagnole aux Pyrénées-Orientales. Aux Pyrénées-Occidentales aussi les revers se multipliaient, et partout l'Espagne voyait la victoire lui échapper à peu près sans espoir de retour. Au même moment, le plus puissant de ses alliés menaçait de lui faire défaut : l'Angleterre dissimulait mal l'intention de se retirer de la coalition après s'être adjugé quelque-une de nos colonies.

En conséquence le gouvernement espagnol crut téméraire la continuation des hostilités, et se résolut à demander la paix.

Nous le suivrons de près dans ces premières démarches, qui empruntent à des circonstances uniques dans l'histoire un singulier intérêt. Tout, dans l'étrange période formée par les premières années de la Révolution, est extraordinaire et neuf. Mais quelque chose de particulièrement neuf, c'est la situation diplomatique des gouvernements d'ancien régime en

face de la République française. Les lettres du ministre d'État Godoy au général en chef de l'armée espagnole de Catalogne, dès le moment où se pose cette question, révèlent un embarras presque plaisant. Un mot trivial, mais expressif, peint assez bien son état d'esprit à la pensée de traiter avec les Français de la Révolution : il ne sait par où les prendre ; il ne sait même pas à qui s'adresser. Qui sont ces gens ? Autrefois on connaissait le roi de France ; ses ministres, ses ambassadeurs portaient des noms que nul en Europe n'ignorait. Aujourd'hui des hommes complètement nouveaux surgissent, apparaissent au pouvoir, et après un instant font place à d'autres, non moins obscurs. Quel fonds est-il permis de faire sur leur bonne foi ? Le système de gouvernement adopté par les Français, leurs idées, leurs mœurs, leurs lois choquent toutes les habitudes de la vieille Europe, et par suite provoquent toutes ses défiances. On ne peut d'ailleurs se tenir assez en garde contre un peuple capable de rejeter toute religion et de tuer un roi : montrera-t-il plus de respect pour le droit des gens et la foi jurée ? Y a-t-il même, dans ce bizarre système où tout citoyen est à la fois souverain et sujet, une autorité responsable, pour exécuter les traités et rendre compte de leur violation ? C'est Godoy qui exprime ces doutes et pose ces questions dans ses lettres au général, dont il compte faire son intermédiaire et presque son ambassadeur. Il s'agit, lui écrit-il, de négocier *avec des gens inconnus, qui, dans leurs idées, ne dépendent de personne, et à la tête desquels je ne vois pas un gouvernement ou du moins une assemblée sûre de quelque durée, qui, par ses dispositions, puisse garantir la loyauté si nécessaire dans les conventions internationales*¹. Que si vraiment il y a un pouvoir, où réside-t-il ? Dans la Convention ? dans le comité de salut public ? Quels sont ses mandataires pour les relations internationales ? Le général en chef de l'armée républicaine, ou les représentants en mission, sorte de dictateurs dont les attributions sont à peu près sans limites connues ? Comment enfin traite-t-on avec eux ? quelles règles la République a-t-elle substituées aux anciennes sur la forme et la marche des négociations ?

1. Godoy à Union, 16 octobre 94 (Arch. des ducs de S. C.).

On savait d'ailleurs, et la République n'en faisait pas mystère, que ses intentions à l'égard des puissances coalisées n'étaient rien moins que pacifiques. Enhardi par les succès qui, dans les derniers jours de 1793, sur la plupart des frontières, venaient de récompenser enfin l'héroïsme de nos quinze armées, le Comité de salut public avait déclaré, dès le 3 pluviôse an II (22 janvier 1794), par l'organe de Barère, aux applaudissements de la Convention, qu'il n'accorderait « ni paix, ni trêve, ni armistice aux tyrans coalisés¹ ».

L'Espagne pouvait moins que tout autre peuple, lorsque Godoy émit pour la première fois l'idée de demander la paix, se flatter de voir accueillir une démarche de ce genre. C'était en juillet 1794. Or, on se souvient qu'à ce moment, depuis près de deux mois, par leur refus persistant de ratifier et d'exécuter la capitulation de Collioure, le comte de La Union et la cour de Madrid avaient provoqué, dans l'armée française et dans la Convention, une irritation qui rendait la réconciliation difficile. En second lieu, la forteresse de Bellegarde était alors, et devait rester deux mois encore, au pouvoir de l'Espagne : nouvel et infranchissable obstacle à toute tentative de pacification, aux termes de la constitution du 24 juin 1793, article 121 : « Il (le peuple français) ne fait pas la paix avec un ennemi qui occupe son territoire. »

Ajoutons que, alors même que les républicains de ce temps se laissaient enfin aborder, les relations avec eux n'en étaient guère plus aisées. L'urbanité du langage, l'irréprochable correction des procédés, ces formes courtoises chères à la diplomatie de toutes les époques, et qui ne laissent pas d'influer sur la facilité des rapports internationaux, passaient pour incompatibles avec la simplicité démocratique des nouvelles mœurs. Lorsque, en 1798, le Directoire chargea d'une mission à Vienne François de Neufchâteau, le comte de Cobenzl observa que pour la première fois la République se faisait représenter par un homme bien élevé². Dans la correspondance échangée entre Français et Espagnols au sujet de l'affaire qui nous occupe, c'est plaisir de voir les républicains

1. *Moniteur* du 4 pluviôse. — 2. *Les Diplomates de la Révolution*, par Frédéric Masson, p. 231.

accueillir les avances pacifiques de leurs ennemis par les épithètes de *traîtres*, de *perfides*, d'*esclaves*. Quelques-unes de ces lettres pourraient être citées comme des chefs-d'œuvre de l'insolence emphatique et criarde qui fut un des traits distinctifs du style révolutionnaire.

Une dernière difficulté venait de la nécessité absolue du secret. Il importait aux Espagnols de dérober à la connaissance de l'Angleterre les démarches faites dans le but de séparer leur cause de la sienne. Faute de cette précaution, il fallait s'attendre de sa part à des plaintes, à des vengeances peut-être, pour un procédé dont elle-même leur donnait l'exemple avec plus d'habileté que de délicatesse : « Je suis tellement gêné par les procédés de l'Angleterre, écrit Godoy à Union, qu'ils m'obligent à faire ce pas à son insu : je dois devancer et empêcher le résultat des négociations qu'elle a ouvertes avec le comte d'Artois et le Régent dans le but de se mettre en possession des îles françaises, et de nous jouer le tour dès qu'il lui plaira en se retirant indirectement de la coalition ¹. »

XVII

Godoy se résolut à passer par-dessus tant d'obstacles et à tenter une réconciliation entre l'Espagne et la République.

Dans les mémoires publiés sous son nom, sorte d'apologie qui n'a fait réformer ni le jugement des contemporains ni celui de l'histoire sur l'incapacité du favori de Charles IV, nous relevons cette affirmation étrange : En 1795, les premières avances en vue d'obtenir un traité de paix, qui fut le célèbre traité de Bâle, seraient venues de la France ; la République française, est-il dit là, aurait *invité*² l'Espagne à déposer les armes. Le contraire est attesté par Mignet³, par Fervel⁴, par d'autres encore, et le fait semble au moins douteux. N'insistons pas, d'autant que l'étude de ces derniers

1. Godoy à Union, non officielle, 24 juillet 95. (Arch. des ducs de S. C.) — 2. *Cuenta dada de su vida política*, por D. Manuel Godoy, principe de la Paz, o sean Memorias, etc., etc., t. 1^{er}, chap. xxv. — 3. *Histoire de la Révolution française*, t. II, chap. xi, page 154 : « Le cabinet de Madrid demanda la paix. » — 4. *Campagnes de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales*, t. II, p. 268 et 338.

événements, postérieurs de plusieurs mois à la mort du comte de La Union, n'entre pas dans le cadre de notre travail. Mais il est bizarre que les mémoires de Godoy, dont l'authenticité est d'ailleurs très contestée, n'aient rien dit des *invitations* adressées par ce ministre à la République dès le milieu de l'année 1794. Si vraiment les mémoires ont été écrits par celui qui les a signés, Godoy n'a été ni complet ni même sincère. S'ils sont l'œuvre d'un autre, comment leur auteur n'a-t-il pas mieux connu la vie politique du pauvre homme d'État auquel il a prêté sa plume ?

Des histoires plus sérieuses, celle de M. Fervel par exemple¹, parlent des ouvertures faites par l'Espagne en septembre 1794. Elles citent le singulier projet de traité proposé en novembre aux représentants en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, et dont pas un article ne se retrouvera dans la rédaction définitive adoptée à Bâle huit mois plus tard. Mais ce projet, dont nous occuperons, ne fut pas le premier. Godoy en avait imaginé un autre, que le bon sens d'Union arrêta à temps. Parvenu aux représentants et transmis par eux à la Convention, il eût provoqué jusque dans cette assemblée, où les attitudes perpétuellement tragiques et le sérieux forcé de nos républicains d'alors étouffaient d'habitude le bon rire français, un superbe accès d'hilarité.

Le projet, exposé par Godoy au comte de La Union dans deux lettres, l'une officielle et l'autre confidentielle, en date du 24 juillet 1794, était celui-ci : Union demanderait une entrevue au chef de l'armée française, général Dugommier, et lui lirait, sans la lui remettre, afin de ne laisser aux mains des ennemis aucune preuve écrite de démarches qu'au besoin on se réservait de nier, une note dont le texte est resté dans les archives des ducs de San Carlos. Dans cette note, le ministre espagnol, désireux de concilier avec les droits de Louis XVII l'engouement d'un grand nombre de Français pour la forme républicaine, suggérerait la transaction la plus simple du monde : les amateurs de ce système de gouvernement iraient fonder en Amérique, aux Antilles, une république dont l'Espagne se déclarait d'ores et déjà la fidèle alliée et au besoin la

1. *Campagnes de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales*, t. II, p. 167.

protectrice, et le territoire français serait rendu au roi légitime et à ses partisans. Voici le texte de la pièce, rédigée dans un français dont nous respectons et la syntaxe et l'orthographe :

Général,

Je n'interromprais pas les exploits continuels de nos deux armées, si je croyais par là diminuer l'idée de sa valeur et de ses forces, et si la raison ne me faisait préférer un accord paisible aux maux de la guerre. Pénétré en même temps de l'amour réciproque de l'humanité et du devoir que m'impose le service du roi mon maître, je vous offre des moyens pour servir vos concitoyens et pour rendre votre nom célèbre dans les fastes de l'histoire. Écoutez donc la voix du plus sincère ami de la félicité publique, d'un homme qui est aussi éloigné d'une vaine ambition qu'il a été modéré dans les déclarations publiées au sujet du plan de la guerre. Vous ne douteriez pas que ma conduite a été celle d'un ministre intègre, d'un souverain juste, et j'espère que vous me rendrez la justice de ne pas attribuer cette explication à trop peu d'énergie dans les circonstances présentes. Deux systèmes contraires ont été suivis par la France depuis qu'elle déclara la guerre à l'Espagne et aux autres puissances belligérentes, celui de s'ériger en république en conservant ses propriétés et de les garder par la force. Vous savez bien, général, que les maximes de l'indépendance ne se consolident point avec les misères qu'entraîne la guerre, et que tandis que vous serez occupés à la soutenir, vous ne pourrez jamais fixer l'heureuse époque, objet de vos vœux. J'ai vu et j'ai été touché des malheurs des individus après que, par l'intérêt de la victoire, les actions sont devenues plus sanglantes, et nous sommes déjà à la seconde campagne sans que se puisse comprendre quel est le but de suivre la guerre par votre part. Vous ne voulez pas reconnaître les droits réclamés par la souveraineté, et pourtant l'espoir de voir votre gouvernement libre se consolider est encore bien éloigné de vous, et doit l'être tandis que les alliés ne mettront bas les armes. Vous sentez bien que le pays trop étendu que vous possédez n'a pas les limites naturelles qu'il faut pour la solidité d'un gouvernement dont il n'y a pas d'exemple sur le globe, et que la division qui devra s'en suivre produira des guerres continuelles sur ses propriétés. Les moyens que vous employez sans cesse pour maintenir votre gouvernement vous démontrent combien il est difficile de rendre général votre système, même dans les lieux où vous exercez votre pouvoir suprême; et vous ne songez pas qu'en épuisant votre population vous la réduisez à un nombre insuffisant pour atteindre votre but, si, quand vous êtes obligés de prendre les armes contre les puissances qui vous font la guerre, vous condamnez en même temps tous ces individus dont vous soupçonnez les opinions. Vous ne pouvez pas ignorer le peu d'effet que votre exemple a produit dans les gouvernements monarchiques. S'ils

ont été obligés à faire des efforts et à recourir à des moyens extraordinaires pour le recrutement de ses armées et le soutien de ses finances, il n'en est pas moins vrai que les peuples ont toujours resté dans l'obéissance la plus parfaite, et qu'ils ont adopté sans faire des remontrances les mesures prises par le gouvernement. Je crois donc, en réfléchissant sur ces faits incontestables, que le temps de mettre un terme aux malheurs est enfin arrivé, et que vous devez prendre le parti qui vous convienne le plus à mon avis. Les isles que la France possédait en Amérique seront bientôt conquises et assujetties à la domination d'un autre souverain. Votre intérêt demande sa conservation, car l'exemple qu'elles vont donner causerait à votre gouvernement des inquiétudes continuelles qui ne pourraient s'apaiser que par la destruction de l'humanité. Comme dans l'épuisement qu'a éprouvé votre population depuis cinq ans, il vous faut des limites plus étroites pour obtenir par vos mesures le bien général de la société que vous vous proposez, je suis persuadé qu'il serait de votre intérêt de réunir tous ceux de votre parti, et ceux qui voudraient vous suivre volontiers, pour vous transporter aux isles françaises de l'Amérique. En y établissant un gouvernement sous les formes que vous jugeriez les plus convenables et les plus solides, vous seriez aussi heureux que bien d'autres nations alliées des souverains dont l'amitié leur assure la tranquillité et augmente la puissance. Un traité avec le roi de France vous garantirait votre sécurité personnelle, et vous trouveriez des alliés qui, par l'union de ses intérêts à vos richesses, rendraient votre commerce aussi florissant que celui des plus grandes républiques de l'Europe. Je ne vous offre pas, général, d'autres conditions jusqu'à ce que je sçaurais votre façon de penser; mais si après avoir fait part de cette ouverture à votre Convention vous recevez des explications pour en suivre l'idée, je me flatte de ne pas perdre de temps pour établir le bien commun, et pour vous donner des moyens de vous immortaliser. Je ne charge pas le général espagnol de garder cette lettre après que vous l'aurez lue, à cause du moindre soupçon de votre honnêteté, mais parce que n'ayant pas obtenu le consentement exprès du roi mon maître pour cette explication, je dois agir avec la plus grande circonspection, et en me reposant sur l'amitié particulière du comte de La Union, sans laquelle je ne hasarderais pas cette démarche, dans le doute si elle mériterait l'approbation du roi avant que Sa Majesté fût assurée de sa sécurité¹.

Ce projet de translation de la République française à Haïti ou à la Guadeloupe paraissait à son auteur passablement pratique, le seul pratique, et même fait pour séduire la Convention : « Je te remets par voie officielle un plan qui me paraît pratique pour mettre fin à la guerre, et grâce au-

1. Arch. des ducs de S. C.

quel nous obtiendrons que les Français nous laissent en repos, car cette idée ne laissera pas de les flatter ¹. »

Union répondit comme toujours par deux lettres, l'une officielle, l'autre purement amicale. Toutes deux, la seconde surtout, disaient clairement sa pensée, et d'avance exprimaient celle de nos lecteurs et de tout homme de bon sens. Il faisait observer qu'une conférence entre deux généraux en chef, à l'ouverture même des négociations, était chose assez inusitée, et que très probablement Dugommier ne s'y prêterait pas. Encore moins fallait-il penser à mettre en avant la proposition rêvée par le ministre. « Les Français, disait Union, viennent de chasser leurs ennemis de toutes leurs frontières, ils ont des armées nombreuses et aguerries par les dernières luttes; pour toute la durée de la campagne l'avantage leur est assuré : ce n'est donc pas maintenant qu'on les fera renoncer au but qu'ils ont toujours poursuivi, d'établir la République sur toute l'étendue de leur territoire, et qu'on les décidera à s'exiler avec elle dans leurs colonies d'Amérique. Si nous voulons négocier avec les Français, affirmait le général espagnol avec cette sagesse qui s'alliait chez lui à une inébranlable fermeté, partons de cette supposition qu'ils n'admettront jamais rien de contraire à leur constitution républicaine et aux principes qu'ils ont toujours défendus : Après les avoir soutenus avec tant de vaillance dans l'adversité, comment y renonceraient-ils aujourd'hui que la fortune leur sourit? Je suis aussi marri que personne de les voir arriver à leurs fins, mais la nécessité n'a pas de loi ². » En somme, il comprenait que le seul moyen pratique pour l'Espagne de vivre en paix avec la République était de la reconnaître, à tout le moins comme gouvernement de fait. De la part d'Union, ce n'était pas faiblesse et découragement. Il cédait à une nécessité évidente. Du reste, comme nous le verrons bientôt, quand la République voudra imposer à l'Espagne une paix déshonorante, il n'hésitera pas à reprendre la lutte aussi vaillamment qu'il l'avait commencée.

1. Godoy à Union, 24 juillet 1794. (Arch. des ducs de S. C.) — 2. Union à Godoy, 30 juillet 1794. (*Ibid.*)

Enfin il se déclarait prêt, puisqu'ainsi l'exigeait la cour, à demander une entrevue au général français. Si, contre son attente, elle lui était accordée, voici par quel côté il comptait aborder la question : s'appuyant sur des faits connus ou du moins faciles à prouver, il ferait envisager à Dugommier l'Angleterre comme un danger pour l'Espagne aussi bien que pour la France, et la paix entre leurs deux peuples comme la première condition d'une résistance sérieuse à l'ennemi commun¹. Il conduirait ensuite la négociation selon les principes que nous lui avons entendu exposer, et laisserait de côté le projet du ministre, qui, sur ces observations, y renonça et n'en parla plus.

XVIII

Ce fut le 3 août qu'en exécution des ordres du ministre, le général espagnol envoya demander à Dugommier, sans grand espoir de l'obtenir, une conférence particulière. Elle aurait pour objet, prétendait-il, la question de la capitulation de Collioure. En réalité, il voulait sonder les intentions du chef ennemi au sujet de l'affaire que nous savons, et hasarder, le cas échéant, des ouvertures pacifiques. L'accueil fait à son message révèle, en même temps que l'irritation provoquée dans notre armée par l'inexécution de la capitulation de Collioure, la difficulté qu'il y avait à nouer des relations diplomatiques avec les républicains de ce temps-là. Quand le parlementaire arriva au camp ennemi, le premier républicain qu'il aborda lui répondit : « Va-t-en, dis à Union que nous le recevrons avec le canon et la baïonnette. Va-t-en, envoyé d'une nation de traîtres, traître toi-même². » Il fut néanmoins reçu, et avec grand appareil, en présence de tout l'état-major, devant lequel Dugommier s'emporta en récriminations et en injures contre le parlementaire lui-même, contre Union et contre la cour de Madrid. L'entourage du général lui fit écho³. Dans une lettre datée du mois suivant, Union rappelait à Dugommier cette scène et lui disait : « Vous

1. Union à Godoy, 30 juillet 1794. (Arch. des ducs de S. C.) — 2. Union au ministre de la Guerre, 4 août. (*Ibid.*) — 3. Union au ministre de la Guerre, 3 août. (*Ibid.*)

avez oublié ce que vous vous deviez à vous-même, et vous avez eu la gloire, à la tête de votre armée, d'insulter un homme seul... Continuez ainsi, sûr que jamais je ne vous imiterai¹... » — Au reste, l'envoyé ne put même pas remplir sa mission. Quand il fit observer au général qu'il ne devait pas s'en expliquer devant témoins, Dugommier refusa de congédier son entourage, déclarant que pour des républicains, il entendait n'avoir rien de secret². La vérité est que le seul fait d'éloigner ses officiers, pour recevoir une communication des ennemis, pouvait l'exposer aux défiances, aux délations et à leurs conséquences ordinaires. Les généraux de la République la savaient ombrageuse à l'excès, et de terribles exemples leur avaient appris que ce n'était pas trop des plus minutieuses précautions pour éviter des soupçons qui pouvaient leur coûter la vie.

Une seconde tentative eut lieu deux jours après. L'occasion en était fournie par une affaire qui mérite d'être au moins mentionnée. Il s'agissait de donner à Dugommier, sur sa demande, des nouvelles de l'astronome français Méchain. Chargé, comme l'on sait, de mesurer un arc du méridien depuis Dunkerque jusqu'à Barcelone, Méchain se trouvait alors en Catalogne, sur le territoire occupé par les troupes d'Union, et Dugommier croyait savoir qu'il n'y était pas traité avec les égards dus à son mérite. Sans entrer dans plus de détails sur une question étrangère à notre sujet, nous nous bornerons à dire que si Méchain eut à se plaindre de quelqu'une des autorités espagnoles, ce ne fut pas du général en chef. Nous avons lu ceci dans la minute d'une instruction envoyée par Union au président de l'Audience royale de Barcelone, sur la conduite à tenir à l'égard de l'illustre savant : « J'ordonne à Votre Seigneurie non seulement de le traiter avec honneur, mais aussi de lui prêter son concours et même de l'assister pécuniairement s'il en avait besoin³. » D'ailleurs Méchain avait su se faire estimer des Espagnols, qui appréciaient en lui, écrit Union à Dugommier, *non seulement la science mais aussi les vertus mo-*

1. Union à Dugommier, septembre. (Arch. des ducs de S. C.) — 2. Union à Godoy, 4 août 1794. (*Ibid.*) — 3. Lettre du 29 (nom du mois illisible) 1794. (*Ibid.*)

*rales*¹. Quant à la demande d'entrevue, cette seconde démarche n'eut pas plus de succès que la première.

Comme il l'avait prévu, Union dut renoncer à aborder personnellement Dugommier. La pensée lui vint alors de se servir d'un intermédiaire, et de faire transmettre les premières avances par le général républicain Frégeville, prisonnier à Barcelone, ou mieux encore par le payeur des prisonniers français en Espagne, Simonin, que son emploi obligeait à de fréquentes relations épistolaires avec Dugommier. Par cette voie, les propositions de paix arriveraient infailliblement au chefennemi. La cour de Madrid approuva ce projet, et pour son exécution donna les instructions suivantes : « Union ferait entendre au payeur qu'il était temps de mettre fin à une guerre également fatale aux deux pays, et dans les premières conférences il s'en tiendrait là, en évitant jusqu'à nouvel ordre toute discussion de détail sur les conditions du traité. Encore devait-il paraître exprimer ses idées personnelles, à l'insu même de son gouvernement, que dès lors ces démarches ne pouvaient engager à rien². »

Mais Simonin ne se trouvait pas, et dans les circonstances présentes, ne devait en aucune façon se trouver à Figuières, où, depuis la retraite du Boulou, Union avait son quartier général. Dès le commencement de la querelle suscitée par l'inexécution de la capitulation de Collioure, les personnages officiels de l'armée française avaient reçu défense expresse de traiter de près et verbalement, sous quelque prétexte que ce fût, avec les ennemis. En conséquence, Simonin avait dû abandonner le quartier général espagnol, où ses fonctions marquaient sa place, et se retirer à la Bisbal, à douze ou quinze lieues de Figuières. L'en faire revenir paraissait impossible. S'entendre avec lui par écrit eût été dangereux : ces lettres pouvaient à l'occasion devenir une preuve irréfutable de démarches qu'on tenait si fort à cacher. Un tiers, homme sûr, fut mis dans le secret, et chargé d'aller à la Bisbal exposer oralement au payeur les vues du général espagnol. Simonin déclara qu'elles étaient aussi les siennes,

1. Du 26 juin 1794. (Arch. des ducs de S. C.) — 2. Union à Godoy, et Godoy à Union, 4 août, 9 août, 10 août 1794. (*Ibid.*)

qu'il croyait autant que personne à la nécessité d'une prompte réconciliation entre les deux peuples, mais qu'il ne l'espérait pas, et n'y pouvait lui-même contribuer en rien. Il alléguait les deux obstacles que nous connaissons : l'inexécution de la capitulation de Collioure, et l'interdiction de parler de paix tant qu'un point du territoire français serait au pouvoir des ennemis. Il était même convaincu, ajouta-t-il, qu'à faire une proposition de ce genre il jouerait sa tête.

Enfin, après bien des tergiversations et des résistances, il imagina cette solution, d'une subtilité presque puérile : il adresserait à Dugommier une lettre où le mot de pacification ne serait pas prononcé, mais où la chose serait dite. La lettre fut en effet écrite et envoyée. Nous reproduisons ce curieux document de la diplomatie révolutionnaire ¹.

De la Bisbal, 20 septembre de l'an II de la République française, une et indivisible. Simonin, payeur des prisonniers de guerre français en Espagne au général commandant en chef l'armée française des Pyrénées orientales. Général, depuis le jour où il me devint impossible de secourir nos frères d'armes prisonniers en Espagne, je n'aspirais plus qu'à retourner dans ma chère patrie. Toutes mes lettres te prouveront ce désir. Je m'entretenais uniquement dans cette douce espérance, au milieu d'un pays où, ne connaissant personne, je ne m'attendais en aucune façon à recevoir une visite qu'on me fit le 1^{er} septembre et qu'on a renouvelée hier, au nom d'une personne de la première distinction. Moins encore pensais-je que cette personne voulût se servir de moi pour te faire une proposition de..... je suis arrêté par un décret que je respecte et qui me réduit au plus profond silence; le rameau que tu trouveras ci-inclus t'indiquera ma pensée. (*C'était une petite branche d'olivier.*) Si rien ne s'oppose à la réception de ce symbole, la personne de la part de laquelle on m'a parlé se fera connaître, et aura avec toi ou avec tout autre citoyen qu'on nommerait à cet effet, une franche explication sur ce que cet emblème peut te faire pressentir.

Simonin venait d'écrire ces lignes quand il apprit que Bellegarde avait capitulé le 17. Il ne manqua pas de faire observer, dans un post-scriptum, que cette reprise de la dernière des places françaises restées au pouvoir de l'Espagne permettait de parler désormais de paix sans violer le décret de

1. Nous n'avons pas trouvé le texte original de cette pièce : nous essayerons de le rétablir d'après la traduction espagnole conservée dans les papiers d'Union. (Arch. des ducs de S. C.)

la Convention, et devait faciliter les négociations dont il acceptait d'être l'intermédiaire.

La lettre du payeur fut remise le 25 septembre à Dugommier, entouré cette fois encore de son état-major. Comme on s'y était attendu, ce message, venant d'un fonctionnaire français, fut mieux accueilli que les précédents. « Vous observerez, écrivait un mois plus tard le représentant Delbrel au Comité de salut public, que La Union se plaint de ce que le général Dugommier a donné de la publicité à la lettre de Simonin du 4^e jour complémentaire. J'ai demandé au général des explications à cet égard : il m'a répondu qu'il était dans l'usage de ne recevoir ni lettres ni trompettes que devant témoins ou assistants; qu'il en avait usé de même dans cette circonstance, mais qu'aussitôt qu'il eut aperçu le petit rameau d'olivier attaché à la lettre en question, et qu'il eut vu les propositions qui y étaient faites, il se détourna et lut tout bas, de manière que le secret ne fût connu de personne¹. »

Dugommier répondit au payeur que si la capitulation de Bellegarde avait fait disparaître un des deux obstacles à la paix, l'inexécution de la capitulation de Collioure en laissait subsister un autre non moins infranchissable. A cette réponse officielle, qui a été publiée², il joignit une lettre confidentielle, où, en des termes plus doux, il affirmait les mêmes prétentions. Il concluait : que cette capitulation soit exécutée *et alors il n'y aura plus de guerre à mort, et nous pourrions prêter l'oreille à la touchante allégorie que renferme la lettre*³.

XIX

Union, en transmettant à la cour la réponse de Dugommier, conseilla d'offrir, en ce qui touchait à la malencontreuse question de la capitulation, tout ce qu'il croyait pouvoir accorder : la mise en liberté d'un nombre de soldats français égal à celui des Espagnols de la garnison de Collioure, mais à titre d'échange de prisonniers, et nullement en exécution d'une convention qu'il persistait à ne pas regarder comme valable.

1. Notes du conventionnel Delbrel sur l'armée des Pyrénées-Orientales, *Revue de la Révolution*, janvier 1885, p. 27. — 2. *Ibid.*, p. 22. — 3. Arch. des ducs de S. C.

Encore stipulait-il que les uns et les autres resteraient libres de reprendre les armes, et il ajoutait : « C'est tout ce que permettent l'honneur et la justice¹. »

L'idée fut goûtée du roi, et la proposition autorisée. Mais, arrivât-on à régler enfin ce différend, ce ne serait encore que faire disparaître le dernier des obstacles qui empêchaient l'ouverture des négociations. Les négociations, une fois ouvertes, par quels principes Union devait-il s'y diriger? Que pouvait-il concéder ou refuser sur les points qui se présenteraient tout d'abord, tels que la reconnaissance de la République, la nature des relations diplomatiques et commerciales qui existeraient désormais entre les deux nations, et quelques autres d'égale importance? Sur les principaux, il avait déjà dit sa pensée au ministre dans les lettres que nous avons citées, mais il tenait et demanda instamment à connaître celle de la cour².

Godoy répondit par l'envoi d'un projet de traité dont il est fait mention dans diverses histoires de la Révolution, mais peut-être aimera-t-on à savoir, d'après les instructions du ministre à son mandataire, les raisons qui en donnèrent l'idée au gouvernement espagnol.

Le roi se résignerait à reconnaître la République, à la condition que cette forme de gouvernement ne régirait pas toute la France. Les provinces limitrophes de l'Espagne seraient détachées du reste du pays, et formeraient un petit royaume qu'on donnerait à Louis XVII. Trois motifs surtout déterminaient le roi d'Espagne à exiger la concession de cet article : en premier lieu la sécurité et la dignité de la famille royale de France, actuellement représentée par Louis XVII et sa sœur. « Charles IV avait soutenu cette longue guerre, disait le ministre, dans le but de remettre le jeune prince sur le trône de ses ancêtres. La réalisation complète de ce but devenant impossible, du moins en voulait-il la réalisation partielle³. »

L'arrangement proposé devait en second lieu fermer l'Espagne aux irruptions de l'esprit révolutionnaire. Ce royaume, établi dans les provinces limitrophes, la séparait de la France

1. Union à Godoy, 26 septembre. (Arch. des ducs de S. C.) — 2. Union à Godoy, 2 novembre. (*Ibid.*) — 3. Godoy à Union, 16 octobre. (*Ibid.*)

républicaine, dont le voisinage immédiat l'eût exposée à des troubles fréquents et à l'invasion de l'irrégion et de l'anarchie. « Jamais, dit Godoy, on ne pourra espérer une complète tranquillité dans un royaume dont les frontières toucheront à celles d'une république établie sur des fondements d'horreur et d'incrédulité. Or, c'est à ce péril que l'Espagne serait exposée par sa situation si elle admettait et reconnaissait la France entière comme République¹. »

Enfin l'établissement d'une royauté sur le territoire français, à côté de la République, permettrait d'exciter dans ce pays des dissensions intestines, qui, en occupant la révolution française chez elle, l'empêcheraient d'aller par toute l'Europe renverser les rois et séduire les peuples : « Il n'est pas douteux, poursuit le ministre, que ce serait le seul moyen d'allumer la guerre civile, et par elle d'assurer le maintien des rois sur leurs trônes et de garantir leurs peuples de la séduction². »

N'eût été cette arrière-pensée, où l'habileté confinait à l'astuce et presque à la perfidie, la proposition mise en avant par le ministre espagnol, quelque étrange qu'elle puisse paraître, n'avait rien que de très légitime : elle se réduisait à réclamer pour l'héritier de la couronne de France un coin de ce royaume qui eût dû lui revenir tout entier. Ajoutons qu'elle était aussi peu égoïste, aussi peu intéressée que possible. En la citant textuellement, nous ne craignons pas d'avoir infirmé, nous croyons au contraire avoir prouvé une fois de plus la thèse que nous soutenions au début de ce travail, savoir, que l'Espagne entendait faire à la République une guerre de principe et non une guerre d'intérêt et de conquête.

A en croire l'auteur de *l'Histoire de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales*, M. Pierre Vidal, l'annexion du Roussillon aurait été un des buts poursuivis par l'Espagne dans cette lutte contre la République. *Elle voulait réoccuper, disait-elle, une de ses anciennes provinces*³. Les mots soulignés l'ont été par l'auteur. Ils sont donc ou semblent être une citation textuelle de quelque document. Mais le document n'étant pas indiqué, l'accusation reste sans preuve, et

1. Godoy à Union, 16 octobre. (Arch. des ducs de S. C.) — 2. *Ibid.* —

3. Tome II, p. 145, en note.

provisoirement, sans valeur. Peut-être aussi s'appuie-t-elle sur un malentendu auquel a pu donner lieu le projet de traité dont nous nous occupons. Il est permis de supposer que ces revendications, défigurées par les haines de parti au moment où elles furent présentées, auront alors servi de prétexte à une calomnie aujourd'hui acceptée et reproduite de la meilleure foi du monde. Mais qui ne voit qu'il ne s'agissait pas ici pour le gouvernement espagnol d'agrandir ses propres États? Sa proposition tendait uniquement à faire fonder dans le Roussillon, pour Louis XVII et les restes du parti royaliste, un petit État indépendant qui eût été encore la France, une France monarchique à côté de la France républicaine.

Ces conditions, ajoutait le document que nous avons analysé et quelquefois traduit mot pour mot, étaient le minimum de ce que l'Espagne pouvait demander à la République. En cas de refus, Union devait rompre et regarder tout ce qui s'était fait comme non avvenu¹. Mais encore ce minimum serait-il jamais obtenu? Godoy lui-même en doutait. Union l'espérait moins encore : « Ces furies infernales, répondit-il au ministre, sont trop orgueilleuses et trop favorisées par le succès pour céder aucune partie de leur prétendue république². » D'ailleurs, pensait-il, Simonin ne se déciderait pas aisément à transmettre cette proposition. Opposée à l'unité et à l'indivisibilité de la République, elle attaquait un des principes fondamentaux de la nouvelle constitution française, et pouvait exposer à la mort le téméraire qui accepterait de la présenter³.

XX

Dugommier, avant même de répondre à la lettre du payeur, l'avait communiquée aux représentants Delbrel et Vidal, qui, de leur côté, s'étaient hâtés d'en référer au Comité de salut public. Le Comité leur expédia, le 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794), des instructions qui ont déjà été publiées⁴ et que nous résumons. Sans entrer dans aucun détail, sans

1. Godoy à Union, 16 octobre 1794. (Arch. des ducs de S. C.) — 2. Union à Godoy, 22 octobre 1794. (*Ibid.*) — 3. *Ibid.* — 4. Notes de Delbrel, *Revue de la Révolution*, janvier 1885, p. 23.

rien dire encore de la capitulation de Collioure, et, moins rigoureux que Dugommier, sans en exiger l'exécution comme condition préalable de l'ouverture des négociations, les membres du Comité donnaient ordre aux représentants de recevoir les propositions de l'Espagne, de les leur soumettre, et en attendant leur décision, de continuer les hostilités. Ils envoyaient en même temps, pour être remis à Dugommier, le modèle d'une seconde réponse à adresser à Simonin, à qui le général français l'expédia en effet sans y changer un mot. Elle était conçue en ces termes : « La France veut tout ce qui s'accorde avec son intérêt et sa dignité ; écoute et transmets les propositions. Toute démarche doit être faite auprès des représentants du peuple près l'armée que je commande. La correspondance ne peut s'engager qu'avec eux. Les principes l'ordonnent¹. »

Dès ce moment, l'espoir de la pacification désirée devenait permis. Dès lors aussi, la situation diplomatique, si obscure au début, commençait à s'éclaircir ; la République déclarait reconnaître, comme intermédiaire au moins officieux entre elle et la cour de Madrid, le payeur Simonin. Elle désignait en outre, comme ses mandataires chargés de recevoir les propositions de l'Espagne, les deux représentants en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales.

Les négociations pouvaient donc s'ouvrir. Mais elles ne seraient ni rapides ni faciles tant que les deux principaux négociateurs, Union et Simonin, seraient à douze lieues l'un de l'autre. Dans les circonstances que nous savons, le rappel de Simonin au quartier général espagnol et les conférences qu'il avait nécessairement avec Union semblaient devoir attirer l'attention de l'armée et faire deviner ces tentatives de rapprochement que l'Espagne tenait à envelopper de mystère. Une combinaison ingénieuse arrangea tout. Simonin, préalablement consulté, se laissa arrêter à la Bisbal, enlever militairement et incarcérer à Figuières, au quartier général d'Union². Aux yeux des troupes, cette mesure passa pour une représaille de traitements analogues infligés au

1. *Revue de la Révolution*, janvier 1885, p. 24. — 2. Union à Godoy, 16 octobre et 18 octobre 1794 ; Simonin à Dugommier, 14 brumaire an III ou 4 novembre 1794. (Arch. des ducs de S. C.)

payeur des prisonniers espagnols en France, lequel, en effet, sur l'ordre de Dugommier avait été mis en état d'arrestation dès le commencement du débat sur la capitulation de Collioure¹.

La comédie se joua tout entière. Nous avons eu sous les yeux le billet d'écrou, signé le 22 octobre par le commandant du fort. Cet officier prit même les choses tellement au sérieux qu'il refusa au prisonnier toute permission de prendre l'air dans la cour de la forteresse, et lui enleva papier et écriture. Les subalternes allèrent plus loin ; la sentinelle arrêta quelquefois les gens chargés d'apporter à manger au prévenu, qui, ces jours-là, ne dina pas. Union averti fit bien vite adoucir ces rigueurs².

Une fois à Figuières, le payeur put avoir d'assez fréquentes conférences, sous couleur d'interrogatoires, avec le général en chef, qui, chaque fois, se le faisait amener sous escorte, comme un criminel d'État³. Ainsi qu'Union l'avait pensé, le projet de démembrement du Roussillon au profit de Louis XVII révolta Simonin. Le payeur opposa la difficulté qui avait été prévue et qui se présentait d'elle-même, l'incompatibilité de cette proposition avec l'unité et l'indivisibilité de la République, points fondamentaux de la nouvelle constitution française. « L'égalité, alléguait-il encore, n'existera que de nom tant qu'il y aura parmi nous, citoyens français, un homme qui aura des prérogatives que ne posséderont pas les autres⁴. »

La cour de Madrid était cependant bien résolue à ne rien céder sur le point en litige. Le 27 octobre, Godoy venait de renouveler à Union l'ordre exprès, en cas de rejet de cet article, de fermer les négociations. Les républicains, disait le ministre, reviendront d'eux-mêmes nous demander la paix, *car ils en ont besoin*⁵. Leur misère, en effet, le manque absolu des objets de première nécessité, que la France épuisée par tant de guerres ne pouvait plus fournir à ses nombreuses armées, permettait de croire qu'ils avaient besoin de paix.

1. Arch. des ducs de S. C. — 2. Diverses pièces et lettres. (Arch. des ducs de S. C.) — 3. Union à Andres de Torres, commandant de la forteresse. (*Ibid.*) — 4. Note de Simonin, adressée à Union, 3 ou 4 novembre. (*Ibid.*) — 5. Godoy à Union, 27 octobre. (*Ibid.*)

Mais elle leur était incomparablement moins nécessaire qu'à l'Espagne, battue au Pyrénées-Orientales, comme nous avons vu, battue aussi aux Pyrénées-Occidentales, comme l'annonçait à Union le ministre lui-même dans cette même lettre. Il ajoutait : « C'est une douleur d'apprendre comment ces coquins de Français osent attaquer les batteries, n'ont pas peur du feu, et enfin bâtonnent tout le monde tout en mourant de faim : *y al fin dan de palos a todos y se mueren de hambre*¹. » Ces coquins de Français qui n'ont peur de rien ni de personne, et qui, manquant de tout, mourant de faim, n'en trouvent pas moins dans leur vaillance native et dans leur enthousiaste folie assez de forces pour bâtonner et rosser toute l'Europe... Dans ces quelques mots échappés au dépit d'un ennemi vaincu, n'y a-t-il pas tout un tableau, bien vivant et bien vrai, des guerres de la Révolution ?

Simonin résista longtemps. Enfin, Union lui rappelant qu'aux termes des instructions envoyées par le Comité de salut public, il était chargé non de discuter, mais d'*écouter* et de *transmettre* les propositions de l'Espagne², il s'exécuta, et le 14 brumaire an III (4 novembre 1794), il écrivait aux représentants Delbrel et Vidal une lettre que la *Revue de la Révolution* publiait dans l'article déjà cité³. Nous en extrairons le texte des propositions, formulées en ces termes :

N° 1. L'Espagne reconnaîtra le système ou forme de gouvernement qu'a adopté ou adoptera la France.

N° 2. La France mettra de suite à la disposition de l'Espagne les deux enfants de Louis XVI.

N° 3. La France rendra au fils de feu Louis XVI les provinces limitrophes de l'Espagne dans lesquelles il régnera souverainement et gouvernera seul en roi.

Vers le même moment, Dugommier revenait sur l'affaire, un instant négligée, de la capitulation de Collioure. Si la question politique soulevée par le projet de traité avait été mise par le Comité de salut public entre les mains des représentants, celle-là, purement militaire, était restée du ressort

1. Godoy à Union, 27 octobre 1794. (Arch. des ducs de S. C.) — 2. Union à Godoy, 2 novembre. (*Ibid.*) — 3. Notes du conventionnel Delbrel, etc., *Revue de la Révolution*, janvier 1885, p. 29.

du général en chef. Il la souleva de nouveau, en embarrassant la marche des négociations, refusa l'offre que lui faisait le général espagnol de la soumettre à l'arbitrage d'une puissance neutre choisie par la France, rejeta la proposition d'un échange de prisonniers, et enfin dit son dernier mot sur un ton qui excluait tout espoir de conciliation : « Il m'est impossible de rien changer de la capitulation de Collioure¹. »

Au demeurant, l'accord sur ce point secondaire serait resté sans résultat pour la conclusion de la paix, car sur la question capitale de l'admission des articles que l'Espagne présentait comme le minimum de ses prétentions, la République se montra plus intraitable encore. Ce fut le 26 brumaire (16 novembre) que le représentant Delbrel reçut la missive du payeur. Le même jour il la fit passer au Comité de salut public avec cette lettre d'envoi :

A la Guillana, le 26 brumaire, etc.... Delbrel, représentant du peuple près l'armée des Pyrénées orientales, au comité de salut public. Citoyens collègues, je vous envoie ci-joint une lettre de Simonin, datée du 14 de ce mois. Comme j'étais absent et en voyage pour le service de l'armée, cette lettre a couru longtemps après moi. Elle est parvenue à mon collègue Vidal, à Montpellier; il me l'a renvoyée, je la reçois aujourd'hui, je m'empresse de vous la transmettre. Mon collègue Vidal qui l'a lue doit vous avoir écrit déjà pour vous témoigner toute l'indignation que lui ont fait éprouver les propositions insolentes que cette lettre contient. Mon âme en est trop révoltée pour que je puisse en parler plus longtemps. Demain nous répondrons d'une manière digne de la république, demain nous répondrons à coups de canon et à coups de bayonnette. Salut et fraternité².

Le lendemain, en effet, avait lieu l'attaque générale des postes espagnols, décidée d'un commun accord par Dugommier et Delbrel. Ni le général ni le représentant n'avaient cru devoir attendre les ordres du Comité de salut public, qu'il leur était aisé de deviner. Quand arrivèrent les instructions du Comité, qui se déclarait révolté par de telles propositions et voulait, comme Delbrel, que notre artillerie se chargeât d'y répondre³, la réponse était faite. Mais la bataille de la

1. Dugommier à Simonin, 19 brumaire an III, 9 novembre 1794. (Arch. des ducs de S. C.) — 2. Notes, etc., *Revue de la Révolution*, février 1885, p. 49. — 3. *Ibid.*

Montagne-Noire avait coûté la vie au général en chef de l'armée française, dont la mort fut vengée trois jours après par celle du général espagnol. Les négociations, brusquement rompues, ne devaient se renouer que l'année suivante, après une troisième campagne.

(A suivre.)

J. DELBREL.

BULLETIN SCRIPTURAIRE

I. — Mgr l'archevêque de Tours est depuis nombre d'années en possession d'une autorité incontestée en matière d'exégèse et d'apologie biblique. Aussi nous sommes heureux de signaler son nouvel ouvrage sur *David*¹. C'est une réfutation magistrale du roman impie, si faussement intitulé par M. Renan *Histoire du peuple d'Israël*. Mais le savant prélat demande avec raison qu'on n'y cherche pas seulement l'intérêt éphémère d'une réponse au critique aventureux, dont les rêves malsains seront oubliés demain par lui-même. Mgr Meignan nous donne ici une suite de ces belles études sur *les prophéties messianiques*, qui sont bien connues de tous les amis des lettres sacrées. Ce qui, dans le présent volume, s'adresse plus directement à M. Renan, c'est l'introduction, important morceau de près de soixante pages. Mgr Meignan y juge en maître la critique allemande que M. Renan cherche à acclimater en France. Il prouve qu'elle n'a pas d'autre vue, en dernière analyse, que de supprimer par n'importe quels moyens l'histoire merveilleuse d'Israël. Vains efforts, qui se brisent misérablement (pour ne citer que deux grands faits) contre la vitalité d'Israël et son monothéisme, « inexplicables sans l'intervention divine racontée dans la Bible ». Il discute en particulier les hypothèses de la nouvelle critique sur la date et la composition de nos livres sacrés; et il fait voir que ces hypothèses, « historiquement inadmissibles et de fait mensongères », ne donneraient pas, même si elles étaient acceptées, le résultat que s'en promettent leurs inventeurs; car elles n'atteignent sérieusement ni la véracité de la Bible ni son inspiration. Nous ne pouvons qu'indiquer ces considérations, doctement développées par l'éminent auteur; il ne déplaira pas à nos lecteurs d'apprendre qu'il nous fait l'honneur, chemin faisant, d'appuyer de son haut suffrage ce que nous avons écrit sur le même sujet dans les *Études*.

Arrivons au corps de l'ouvrage. Mgr Meignan y retrace d'abord

1. *David roi, psalmiste et prophète. Avec une introduction sur la nouvelle critique*. In-8 de 1.333-486 pages. Paris, V. Lecoffre, 1889.

l'histoire de David d'après la Bible, en réfutant constamment les interprétations fantaisistes et les odieuses fictions par lesquelles M. Renan s'est appliqué à la défigurer. Puis il décrit les institutions politiques et religieuses que le fils d'Isaï, comme roi, a créées ou développées; il insiste sur l'importance du règne de David, « dont la gloire humaine devait servir dans des proportions considérables au succès de sa vocation de représentant et de type figuratif du Christ Jésus ». Ensuite, il étudie le Psalmiste; il définit le caractère de ses chants et fait ressortir le rapport qu'ils ont avec la vie de David, par une série de psaumes choisis, qu'il donne en traduction avec une brève analyse. Finalement, dans la quatrième partie, la plus considérable de beaucoup et en tout sens, Mgr Meignan nous présente le prophète. Il commence par montrer que David, même dans sa vie, dans les vicissitudes de souffrance et de gloire qu'il a traversées, comme dans ses fonctions royales, a figuré et annoncé Jésus-Christ. Il en résulte que les psaumes où il a chanté les principaux événements de sa propre existence chantent par là même, d'une façon incomplète sans doute, mais déjà très significative, la vie du Rédempteur dont il était la figure. Tous les psaumes de David sont donc véritablement prophétiques. Mais Mgr Meignan se contente de faire un choix parmi ceux où la prophétie est le plus fortement marquée et de montrer comment elle s'y déploie. Il s'est arrêté aux psaumes xv, xxxix, lxxviii et xxi, qui prophétisent les douleurs du Christ, et ii, cxvii, viii, xlv, lxxi et cix, qui prédisent ses triomphes. Le riche commentaire qu'il en donne n'a pas besoin de nos éloges; tout le monde y admirera, comme dans les œuvres antérieures du savant prélat, l'analyse pénétrante du texte sacré, la connaissance étendue de l'exégèse ancienne et moderne, enfin le style vraiment digne de la beauté du sujet.

La vérité, non le respect, nous oblige à déclarer que nous ne trouvons à faire aucune critique grave. Disons seulement que l'Exode xx, 24-25, nous paraît interprété inexactement (page 100), comme *prescrivant* d'ériger, en chaque ville importante, un *Bamah* orthodoxe où l'on adorerait Jéhovah, en attendant l'érection du temple. Dans quelques autres passages, l'éminent auteur, qui n'est pas suspect d'ailleurs de vouloir diminuer ou dissimuler le miracle dans l'histoire sacrée, laisse quelquefois passer sur ses récits comme une légère teinte *naturaliste*. Je citerais ce qu'il écrit au sujet des mesures prises par David pour la restauration du culte (deuxième partie, chapitre II), et au sujet de sa formation comme prophète (quatrième partie, chapitre 1^{er}): assurément

l'Écriture n'oblige pas à supprimer l'initiative personnelle ni l'action de la nature dans l'œuvre de David et dans sa vocation; mais elle attribue à l'influence divine, surnaturelle, une part prédominante que certaines expressions de Mgr Meignan semblent repousser un peu dans l'ombre.

II. — Dans un *Bulletin scripturaire* de l'an dernier, il a été parlé de la première série des conférences de M. l'abbé Frémont sur *Jésus-Christ attendu et prophétisé*. Ce n'était encore qu'une introduction. Avec la seconde série, publiée cette année¹, l'orateur est au cœur de son beau sujet; il expose les principales prophéties messianiques et en montre la réalisation dans Jésus-Christ et l'Église. Avant de formuler sur ces nouveaux discours mon humble impression, qui du reste est très favorable en somme, j'ai une observation à faire sur la *conclusion* que M. Frémont y a annexée.

J'ai d'abord été bien aise d'y voir l'éloquent apologiste prendre acte des éloges très sincères que les *Études* lui ont donnés. Mais plus loin une citation extraite, sans indication d'auteur, de mon article sur les principes de l'apologie biblique, est suivie de quelques lignes évidemment écrites d'une main un peu *nerveuse*. On y prend à partie, avec des épithètes que personne ne voudrait mériter, les gens qui osent tracer des programmes et des plans, et même faire les critiques en matière d'apologétique, sans avoir jamais mis leurs théories en action dans la chaire. Là-dessus, ceux qui sont visés répondront que tout le monde n'est pas fait pour prêcher, et que ce n'est pas un si grand malheur. Les succès que vaut à M. l'abbé Frémont le talent qu'il a reçu de Dieu le disposent à s'exagérer la puissance absolue de cette « arme » de la prédication, arme toujours forte sans doute, mais qui peut et souvent doit être remplacée par d'autres encore mieux appropriées aux circonstances. Et le résultat de sa petite sortie, contre les critiques qui ne prêchent point, sera de faire croire qu'il est trop susceptible. Je ne le suis pas beaucoup, Dieu merci, et je continuerai à dire aux lecteurs des *Études* tout le bien que je pense du brillant orateur de Saint-Philippe du Roule, en me réservant la liberté de ne pas dissimuler les lacunes ou les imperfections qui m'apparaîtront dans son œuvre. La critique est non seulement un droit, mais un devoir, pour une Revue telle que la nôtre.

Au besoin, nous pourrions nous autoriser des jugements, vrai-

1. *Conférences de Saint-Philippe du Roule, 1888-1889. Jésus-Christ attendu et prophétisé : deuxième partie.* In-12 de 505 pages. Paris, Berche et Tralin, 1889.

ment un peu *après*, que M. l'abbé Frémont prononce du haut de sa chaire sur les autres apologistes catholiques, même les plus grands. J'ai déjà dû relever les reproches excessifs qu'il adresse aux anciens exégètes. Dans le nouveau volume, dès la première conférence, on lit que, parmi les causes du « préjugé, aujourd'hui si répandu, d'un désaccord fatal entre la raison et le christianisme », la première est « le malheureux discrédit qu'ont jeté, sur la raison elle-même, quelques-uns de nos apologistes les plus éloquents. Lorsque, à partir du protestantisme, nos grands écrivains catholiques, nos théologiens illustres constatèrent que l'étude individuelle des Livres saints n'était qu'une source d'erreurs qui se multipliaient sous leurs yeux, ils furent frappés des excès de la raison et, se retournant contre elle, ils lui nièrent trop fréquemment ses droits, sous prétexte qu'elle en abusait ». Suivent les noms des coupables : ce n'est pas seulement Pascal, mais c'est Fénelon, c'est Bossuet, sans parler de J. de Maistre, de Bonald, etc. Cette accusation est bien faiblement justifiée, et je ne vois pas quel avantage trouve un apologiste moderne à diminuer dans l'esprit de ses auditeurs la gloire que des Fénelon, des Bossuet, des de Maistre font rejaillir sur le christianisme et l'Église.

Mais parlons plutôt du fond du volume, où il y a tant à louer. Les quatre premières conférences traitent des questions générales, nécessaires au développement de la preuve par les prophéties : d'abord, du rôle scientifique de la raison dans cette preuve ; puis, de la nature de l'idée messianique, c'est-à-dire du véritable caractère du Messie annoncé par les prophètes ; de l'origine de cette idée, et enfin de l'accord de l'Ancien et du Nouveau Testament au sujet des prophéties. Les trois dernières questions, qui sont fondamentales, me paraissent excellemment traitées : l'orateur démontre, avec une force qui ne laisse debout aucun des subterfuges de la critique incrédule, que les prophètes ont annoncé un Messie personnel et tel que nous le révérons en Notre-Seigneur Jésus-Christ ; que cette idée leur a été communiquée par la révélation et est par conséquent surnaturelle ; que surnaturelle est aussi l'harmonie entre les deux Testaments au sujet des prophéties messianiques. Notons, dans la quatrième conférence, l'éloquente réfutation de l'absurde fin de non-recevoir que beaucoup de nos contemporains opposent aux apologistes chrétiens, en s'écriant pour tout argument : « Je suis libre penseur ».

Dans la cinquième conférence, M. Frémont commence l'expli-

cation des prophéties en particulier, par la promesse du Rédempteur faite à Adam après son péché. La sixième est peut-être une digression, mais bien justifiée en tout cas, sur le culte de la Vierge Marie : la vraie origine et les hautes raisons de ce culte, puis son opportunité dans les temps présents, y sont très heureusement exposées. Les trois conférences suivantes sont consacrées aux prophéties contenues dans la bénédiction de Sem et de Japhet, dans les promesses de Dieu au patriarche Abraham, dans la parole de Jacob mourant au sujet de Juda. Puis, avant de traiter de l'oracle de Moïse relatif au *prophète*, « qui sera semblable à lui », M. Frémont, dans son dixième discours, réfute brièvement, mais solidement, les attaques des critiques « indépendants » contre l'authenticité du *Pentateuque*. Dans la onzième et la douzième conférence, développant l'oracle du *Deutéronome*, il fait un beau parallèle de l'œuvre de Moïse, libérateur d'abord, puis législateur d'Israël, avec l'œuvre de Jésus-Christ ; il établit que l'une et l'autre a été surnaturelle, et que la première a été la figure et l'annonce de la seconde. Dans la treizième conférence, il met en relief les rapports prophétiques de David et du Sauveur.

La quatorzième, où il parle de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la Vierge, sera pour plusieurs, comme pour moi, une déception : l'orateur y commence par déclarer que cette prophétie est tellement obscure en elle-même et sa réalisation si difficile à constater, que l'autorité doctrinale de l'Église a pu seule « en fixer le vrai sens et en faire l'application authentique ». C'est renoncer à faire usage de cet oracle magnifique vis-à-vis des incroyants : je ne veux pas condamner cet abandon, mais il me semble regrettable et injustifié. J'ajoute que je ne comprends pas pourquoi M. l'abbé Frémont a cru devoir entretenir son auditoire si longuement des difficultés qu'il a trouvées dans l'interprétation de cette prophétie.

La quinzième conférence est, pour la plus grande partie, une digression, bien certainement cette fois, et je n'ose dire une digression utile. Il s'agit de la question du grand ou du petit nombre des élus, surtout au sein des peuples modernes. L'orateur est pour la solution la plus bénigne : c'est son droit ; malheureusement l'argument sur lequel il insiste le plus est, à tout le moins, des plus contestables. La rareté des « actes rationnels », des « actes vraiment humains », et, par suite, des péchés mortels, même dans notre société contemporaine, voilà le fondement principal de sa croyance au grand nombre des élus. En effet, « existe-

t-il beaucoup d'actes qui, de votre part comme de la mienne, revêtent ce caractère d'être volontairement dégagés de toute ignorance de la loi, de toute passion et de toute crainte, ainsi que l'exigent la philosophie et la théologie pour qu'un acte soit vraiment libre, et par conséquent entraîne après lui une responsabilité dont les peines éternelles soient l'unique et légitime conséquence » ? (P. 378.) Il faudrait sans doute répondre non, si, pour être « vraiment libre », un acte devait être « dégagé de toute ignorance de la loi, de toute passion et de toute crainte » absolument ; mais les explications données dans les pages précédentes par M. Frémont prouvent qu'il repousse cette interprétation, la plus contraire possible à la philosophie et à la théologie. Que si l'ignorance et la passion n'excluent pas toujours la liberté suffisante pour l'acte humain et le péché mortel, et si même elles aggravent la faute, quand elles sont voulues, entretenues délibérément, comme il arrive si souvent, une réponse négative est-elle encore vraisemblable ? M. Frémont le croit : je doute que beaucoup d'hommes, connaissant les âmes et le monde de notre siècle, se rangent à son sentiment. Les moralistes chrétiens du passé ne sont pas pour lui, cela est sûr.

Les prophéties de Balaam et de Daniel, qui remplissent les deux dernières conférences, couronnent bien le grand travail du zélé prédicateur.

Pour finir par quelques observations générales, la polémique domine dans l'œuvre de M. Frémont ; bonne polémique, en somme : les faux critiques de la libre pensée, qu'il cite fréquemment à la barre de la vraie critique, ne sortent pas à leur honneur de la discussion, presque toujours solide et vigoureuse, qu'il fait subir à leurs hypothèses et à leurs interprétations arbitraires. Je n'appuierai pas sur les endroits, en très petit nombre, où les réponses sont un peu faibles et fondées sur des assertions inexacts. On souhaiterait surtout, je crois, que l'exégèse proprement dite, c'est-à-dire l'explication des textes prophétiques pris en eux-mêmes, qui doit précéder l'examen des objections, fût un peu plus développée et plus approfondie.

M. l'abbé Frémont ne hait pas les allusions au temps présent, et les applications morales, qu'il sème de loin en loin dans son exposé des antiques prophéties, sont d'ordinaire bien amenées et heureusement exprimées. Mais je ne dirai point cela de la leçon qu'il a cru devoir adresser, dans sa deuxième conférence, aux « croyants », assez nombreux selon lui, qui regarderaient « le mélange de certaines idées politiques comme essentiel à l'idée ca-

tholique elle-même ». Il insiste, hélas ! en s'écriant : « Ah ! Messieurs, ceci est grave, et si la nation française, à cette heure, montre pour l'Évangile, qui serait cependant son ancre de salut, un mépris si général, et pour le clergé, qui en est l'interprète officiel, un éloignement si funeste, je n'en chercherai pas de cause plus tristement effective que celle que je viens de dire, à savoir : le malencontreux alliage, dans beaucoup d'âmes, de l'idée politique et de l'idée religieuse. » (P. 56.) Ce n'est pas sans une peine profonde qu'on entend un prêtre de l'autorité de M. Frémont, et dans une grande chaire, parler un langage si semblable à celui des ennemis les plus déloyaux de l'Église. Ceux-ci, en effet, n'ont pas d'autre réponse aux doléances des catholiques sur la violation de tous leurs droits, depuis tant d'années, sinon que ces plaintes sont le fait de gens qui mêlent la religion à la politique, et qu'elles ont pour cause, non une véritable oppression, mais l'antipathie contre le système politique qui régit actuellement la France. Certainement l'orateur de Saint-Philippe du Roule admet que cette assertion perfide, appliquée à l'ensemble des catholiques et du clergé français, est calomnieuse ; mais il ne serait guère plus juste de donner à entendre qu'elle est vraie pour « beaucoup d'entre eux ; » et ses paroles, qui ont réjoui le cœur des persécuteurs, prêtent beaucoup trop à cette interprétation malheureuse.

J'espère que M. l'abbé Frémont, qui en raison même de sa situation a besoin d'entendre la vérité, ne se trompera point sur le sentiment qui a inspiré mes critiques. J'y aurais moins insisté, si je n'avais pas une si haute idée de son mérite, et si je n'éprouvais la plus vive sympathie pour le zèle qu'il déploie dans son noble ministère.

III. Nous n'avons plus que le temps de signaler à l'attention de nos lecteurs la cinquième édition de *la Bible et les découvertes modernes*, par M. l'abbé Vigouroux ¹. Les réimpressions, qui se succèdent si rapidement, de ce précieux ouvrage en attestent le succès, qui est bien mérité. Le savant et infatigable auteur a soin de le tenir à jour, tant pour le relevé des nouvelles découvertes, que pour l'indication des meilleurs travaux récents.

Nous devons signaler aussi un intéressant travail de M. le vicomte de Salignac Fénelon sur *l'Architecture du temple de Salomon et le Cantique des Cantiques, réfutation de M. Renan* ². Dans la pre-

1. Quatre volumes in-12 de xvi-500, 585, 561 et 611 pages. Paris. Berche et Tralin, 1889.

2. Une brochure grand in-8 de 71 pages. Paris, Roger et Chernoviz, 1889.

mière partie, la plus considérable, l'auteur soutient, en la fortifiant, la thèse du P. Pailloux, dont nous avons parlé dans un précédent Bulletin (*février* 1889). Son étude, consciencieuse et menée d'une plume vive, est très propre à mettre au courant de cette haute question d'archéologie sacrée. Dans la seconde, en même temps qu'il stigmatise l'ignorance et les procédés sacrilèges de M. Renan à l'égard d'un livre inspiré, il donne une analyse du *Cantique du saint amour* d'après le beau commentaire du D^r Schegg, qui y voit chantés à la fois « l'union sainte du mariage humain, instituée par Dieu, et le mariage spirituel de l'Épouse terrestre avec l'Époux céleste, du Christ avec l'Église et avec toute âme se donnant à lui par la foi et l'amour ».

JOS. BRUCKER.

MÉLANGES

UN COLLÈGE DE JÉSUITES AUX DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

Le Collège Henri IV de la Flèche, par le P. Camille de Rochemonteix, S. J.
4 vol. in-8 de iv-312-332-356-444 pages. Le Mans, Leguicheux, 1889.

Les questions pédagogiques sont à l'ordre du jour. Une vaste information se poursuit embrassant dans ses recherches l'organisation scolaire du temps passé et de l'époque actuelle. L'ouvrage que nous annonçons vient donc bien à son heure : il fournira à l'enquête ouverte une large et intelligente contribution. Professeur émérite des classes supérieures, tour à tour préfet des études et recteur d'un grand collège, le R. P. de Rochemonteix avait, dans un degré éminent, les qualités requises, avant tout l'expérience d'un maître consommé dans l'art d'élever la jeunesse, pour mener à bon terme sa longue exploration. Il a puisé, à pleines mains, ses renseignements dans les manuscrits des bibliothèques publiques comme dans les archives privées de la Compagnie de Jésus. Le champ d'observation est d'ailleurs d'une belle étendue, plus d'un siècle et demi (1603-1762).

Ampleur de la période explorée, compétence de l'écrivain, actualité du sujet, reproductions nombreuses de gravures du temps, valeur des documents mis au jour pour la première fois, opulence et sûreté de l'érudition, tout concourt à faire de cet ouvrage un monument digne du beau collège d'Henri le Grand.

Dans tout édifice on peut considérer trois choses : l'extérieur, la distribution des appartements, et le genre de vie de ceux qui l'habitent. Nous examinerons sous ce triple aspect l'œuvre monumentale des Jésuites de la Flèche : l'*histoire extérieure*, qui en est comme la façade ; l'*organisation scolaire*, qui en constitue l'aménagement intérieur, enfin l'*enseignement* donné et reçu, qui nous révélera la vie intellectuelle et morale des maîtres et des élèves, habitants du royal collège.

I. — Nous assistons tout d'abord à la transformation graduelle des sentiments du bon roi Henri, lequel d'une animosité déclarée

contre les Jésuites passa peu à peu à la plus inébranlable affection. Quelques jours après l'attentat de Châtel, Henri IV écrivait : « Je suis du tout guarý de ma blessure. Ce sont là des fruits des Jésuites ; mais ils vuidront mon royaume. » Il avait, on le voit, à revenir de loin : il lui fallait se dépouiller des préventions qu'il avait puisées parmi les huguenots. Pour faire oublier son opposition pendant la Ligue, le Parlement flatta les préjugés du roi en bannissant les Jésuites comme complices de Châtel, quelque temps leur élève au collège de Clermont, mais nourrisson de l'Université au moment du crime. Clément VIII protesta contre cette suppression arbitraire et ne cessa de réclamer la réparation de cette grande iniquité¹.

Les Jésuites se vengèrent par des bienfaits. Ils furent les plus zélés négociateurs de la réconciliation du roi avec le Pape : les PP. Possevino, Guéret, Cammolet et surtout l'illustre cardinal Tolet s'employèrent de tout leur pouvoir à cette œuvre délicate. Clément VIII leva enfin l'excommunication. Le roi écrivit au cardinal une lettre de remerciements où nous lisons : « Mon cousin, je sçay qu'après Dieu et Notre Saint-Père, je dois à l'intégrité de votre conscience l'absolution qu'il a pleu à Sa Sainteté m'octroyer... » Il fit plus ; à la mort de Tolet, un service funèbre fut célébré, de par le roi, dans toutes les églises de son royaume. Henri IV chargea le P. Commolet de préparer la conversion de la duchesse du Bar, sa sœur. Mais ces marques de sympathie ne s'adressaient qu'à des membres isolés de la Compagnie ; les préventions du prince à l'égard de l'Ordre persistaient presque entières. Pour les faire tomber, le Pape envoya en France Horace del Monte, archevêque d'Arles, et le P. Laurent Maggio, jésuite vénitien. Le roi leur fit la plus accueillante réception. Le P. Maggio eut vite gagné le spirituel monarque par les grâces séduisantes de son esprit. Bien des préjugés, qui hantaient encore l'imagination du prince, s'évanouirent à la lumière des explications que lui fournit le savant religieux ; et quand, après deux ans de séjour, le P. Maggio alla présenter ses hommages à Henri IV, celui-ci l'embrassa à plusieurs reprises avec effusion.

1. Elle a révolté le protestant Sismondi : « Ce n'était pas une raison (le désir qu'avait le Parlement d'effacer le souvenir de son opposition), dit-il, pour condamner en masse en quarante-huit heures, à un exil déshonorant, une nombreuse société religieuse qui n'avait été ni écoutée, ni défendue, pour une tentative de régicide à laquelle elle n'avait eu aucune part. Ce n'était pas seulement une scandaleuse iniquité, c'était un grand acte de lâcheté politique. »

Deux hommes devaient achever l'œuvre si bien commencée par le P. Maggio : le P. Coton, qui devint l'ami et le directeur du roi ; le marquis Fouquet de la Varenne, favori du prince, à la fortune duquel il s'était dévoué sans réserve. Ce dernier était natif de la Flèche, dont il fut gouverneur. Désireux de doter son pays natal d'un beau collège, il voulait le confier aux Jésuites. Mais il fallait dissiper les ombres qui restaient dans l'esprit d'Henri IV. Le roi avait un bon sens souverain et un caractère loyal. Sa droiture finit par démêler les motifs inavouables et tortueux qui liguèrent contre les Jésuites le Parlement et l'Université. Il ne s'en tint pas là. Convaincu de l'innocence des bannis, il les rappela par l'édit de Rouen (1603). L'injustice était réparée ; mais cette réparation ne suffisait pas à la générosité d'Henri IV. Il donna aux Jésuites la marque la plus délicate d'affection en les établissant, à la Flèche, dans le *Châteauneuf* « *sa maison* », pour y fonder un *collège général et universel*.

Le P. Barni fut le premier recteur de la Flèche. Avant de partir, il alla, en compagnie du P. Brossard, préfet des études, et du P. Sinson, prédicateur, prendre congé du roi, qui leur dit : « Allez, votre entreprise est la mienne. » Ils arrivèrent au Châteauneuf le 6 novembre 1603.

Assise sur la rive droite du Loir, au milieu d'une charmante vallée, la Flèche n'était alors qu'une bourgade, assez gracieuse et fort placide. Gresset, qui y fut envoyé au siècle suivant, pour l'expiation de son *Vert-Vert*, nous en a laissé ce croquis :

La Flèche pourrait être aimable
S'il était de belles prisons ;
Un climat assez agréable,
De petits bois assez mignons,
Un petit vin assez potable,
De petits concerts assez bons,
Un petit monde assez passable ;
La Flèche pourrait être aimable
S'il était de belles prisons.

Tout était à faire pour agrandir le Châteauneuf et l'aménager en collège. L'architecte du roi dressa les plans avec magnificence. L'ensemble forme une enfilade de cinq cours, que bordent de vastes bâtiments¹. Cette série imposante de constructions est suivie des jardins et d'un parc ombragé de grands arbres. Henri IV avait déployé une libéralité vraiment royale : la dépense totale

1. Cf. la gravure, t. 1^{er}, p. 74.

dépassa trois cent mille livres. Il aurait voulu confier le devis et la direction des travaux au Frère coadjuteur E. Martellange. Mais cet habile architecte ne put se rendre à la Flèche que pour leur achèvement. On lui doit la plus belle pièce, l'église, dédiée à saint Louis.

Henri IV ne se contenta pas de bâtir le collège ; il prit soin d'assurer sa fondation par une rente annuelle de vingt mille livres. Il ne cessa de s'intéresser à cette « chère maison ». Les Pères qui se rendent de Paris à la Flèche doivent l'aller voir avant de partir. Les élèves les plus méritants lui sont signalés ; le roi veut lui-même couronner leurs efforts¹. Comme gage suprême de tendresse, il lègue au collège son cœur, qui sera déposé dans l'église Saint-Louis, sous la garde reconnaissante des Pères et des enfants. Aussi le coup qui frappa le *bon Henri* eut-il à la Flèche le plus douloureux retentissement. Suivant le désir du prince, son cœur fut transporté de Paris à la Flèche par le P. Ignace Armand, provincial, avec un cortège de religieux et de grands seigneurs. Le Père général Acquaviva, pour témoigner sa gratitude, prescrivit, dans toute la Compagnie, des prières pour le monarque. Au collège, chaque année une fête commémorative était célébrée, et chaque semaine des messes étaient dites à l'intention du royal fondateur. En outre, les Pères firent représenter les faits et gestes mémorables d'Henri le Grand, dans une série de peintures, qui furent l'ornement d'une galerie d'honneur, dite *galerie des Tableaux*².

Louis XIII et Louis XIV regardèrent comme un devoir filial de protéger le collège d'Henri IV. « Il était réservé au faible et voluptueux Louis XV d'appeler d'autres maîtres dans la maison donnée par son aïeul aux Jésuites pour y enseigner à *perpétuité* (ce sont les termes de l'édit de fondation) les lettres et les sciences. »

II. — Après ce rapide coup d'œil jeté sur l'histoire extérieure de la Flèche, pénétrons à l'intérieur.

Les collèges ne se fondaient pas, au dix-septième siècle, comme de nos jours. Un prince, un évêque, un grand seigneur ou une ville offrait à la Compagnie un établissement doté de rentes annuelles. Cette dotation permettait aux Jésuites de distribuer gratuitement la science à leurs élèves. Les internes seuls eurent à payer une modique pension pour leur entretien et nourriture ;

1. On donnait le titre d'*agonothète* au bienfaiteur qui se chargeait de fournir les prix.

2. Cf. t. I^{er}, p. 152.

mais l'enseignement resta, en principe et en fait, d'une gratuité absolue. Qui le croirait? ce désintéressement, qu'on eût applaudi chez tout autre, venant des Jésuites fut attaqué avec violence par les protestants, les parlementaires et les universitaires, qu'une jalousie commune ligua toujours contre la Compagnie de Jésus, rivale heureuse des uns en matière d'éducation, implacable adversaire des autres sur le terrain doctrinal. Malgré tout, les Jésuites maintinrent et firent triompher la gratuité dans leurs écoles; ce ne fut pas sans les plus rudes sacrifices¹. Pourtant la légende sur leurs immenses richesses avait déjà cours. Achille de Harlay, premier président du Parlement, eut l'impudence de s'en faire l'écho devant Henri IV, qui lui répondit vertement : « Quant aux biens que vous dites, c'est une calomnie. »

L'organisation scolaire différait aussi grandement de celle de nos jours. La Flèche pourra servir de terme de comparaison, car ce collège comprenait tout ensemble un *pensionnat* et un *externat*.

Un *recteur* gouvernait toute la maison, et un *préfet général* dirigeait les études. Le chef de l'*internat* porte le titre de *principal* (*primarius*); il est, auprès des pensionnaires, le lieutenant du Père recteur, chargé de recevoir les élèves et de veiller à la discipline. Il a, pour le seconder, un *ministre* qui s'occupe de l'administration matérielle, et un *procureur* qui tient le livre des recettes et dépenses. Le personnel compte, en outre, des *surveillants* et des *répétiteurs*, tous jésuites, faisant pour la plupart leur théologie; enfin, des *gouverneurs*, étrangers à la Compagnie, attachés à la personne de certains pensionnaires de grande famille.

Les *internes* étaient divisés en deux catégories. Les uns, en minorité, logeaient dans des chambres spéciales. On les appelait *chambristes*. Les chambres d'une même classe, placées dans le même corridor, formaient un quartier distinct; par exemple, celui des philosophes, des rhétoriciens, etc. Les *chambristes* avaient pour les servir un valet de chambre; quelques-uns même se payaient le luxe d'un *précepteur* ou *gouverneur*. Détail piquant : valets, gouverneurs et enfants faisaient souvent leurs études ensemble et se retrouvaient sur les mêmes bancs. C'était une élo-

1. Seuls les collèges de la Flèche (20 000 livres), et plus tard celui de Louis-le-Grand (44 000 livres), étaient suffisamment rentés. On avouera pourtant que ces revenus, destinés à entretenir cent religieux et une grande maison, ne constituent pas une fortune. Quant aux autres établissements, mal dotés, ils souffrirent les rigueurs de la plus extrême pauvreté, comme il appert des comptes officiels. (Cf. t. I^{er}, p. 92-96; 112-122.)

quente leçon d'égalité pratique, dont Descartes a noté la salutaire influence et qu'il loue comme une *invention extrêmement bonne*.

Les autres pensionnaires habitaient des chambres communes, où chaque élève avait sa cellule avec lit, table, coffre et tapisserie. Chaque classe formait une chambrée spéciale, qui servait de dortoir et de salle d'études, sous la présidence d'un préfet (*præfectus cubiculi*).

Le P. de Rochemonteix a eu la bonne fortune de retrouver le règlement détaillé du pensionnat (t. II, p. 28 et suiv., et *Pièces justificatives*, n° 4, p. 188 et suiv.). Bornons-nous à quelques particularités. Avant d'aller en classe, les internes récitent leurs leçons et montrent le *décrit* de leurs devoirs au préfet de la chambrée. La durée de chaque classe pour les philosophes et les rhétoriciens ne dépasse pas deux heures. Le dîner est à dix heures trois quarts, et le souper à six heures; on en pourra lire le menu. Le dimanche et les jours de fête, dans le réfectoire des philosophes et des rhétoriciens, un élève monte en chaire pour débiter un petit chef-d'œuvre littéraire : dissertation, discours, amplification, vers grecs et latins. La récréation du soir, après le souper, est suivie d'une *répétition générale* des matières de la journée vues en classe. Elle a lieu dans les chambrées sous la direction d'un Père. Ces *répétiteurs*, pris parmi les étudiants en théologie, furent parfois des hommes éminents comme Charlevoix, Cellot, du Tertre, Jouvancy, Quartier. Cette coutume avait l'avantage de compléter la classe et de décharger le professeur. Les congés et les fêtes venaient agréablement interrompre les jours ouvriers et prévenir le *surmenage*.

Telle était, dans ses grandes lignes, l'organisation des internats. Les Jésuites ne furent point, comme l'ignorance ou la calomnie le leur reproche encore, les inventeurs du système cellulaire dans l'éducation. Ils trouvèrent les pensionnats en pleine floraison dans l'Université. Leur mérite, c'est une remarque de Ch. Lenormant, est d'avoir su enlever à l'internat cet air de caserne ou de prison qu'il conserve encore entre les mains de l'Université, pour en faire comme un prolongement de la maison paternelle¹.

Les internes furent toujours une infime minorité : trois cents contre quatorze cents *externes*. Ceux-ci logeaient en ville dans des *pédagogies*, dirigées le plus souvent par des ecclésiastiques. Le P. de Rochemonteix a recueilli les plus intéressants détails sur

1. En 1762, au moment de leur bannissement, les Jésuites dirigeaient 92 externats et seulement 15 internats. On voit de quel côté allaient leurs préférences. (Cf. t. II, p. 9, 57.)

la vie des collégiens de cette époque et sur leur humeur parfois un peu turbulente. La Flèche vit affluer des élèves des quatre coins du monde : Chinois, Tartares, Américains, Indiens, Russes, Allemands, Italiens, Anglais et Français se rencontrent et se coudoient sur ce petit coin de terre.

Le collège présente à l'observateur une physionomie singulièrement vivante et variée. A côté des noms étrangers, on lit les plus grands noms de France : « Les fils de barons, comtes, marquis et ducs sont au nombre de 500 ; et tous ces fils de famille vivent avec les enfants de la bourgeoisie dans le plus charmant accord, rivaux en classe, camarades partout ailleurs. » En entrant, le noble dépose son épée dans la *chambre des armes*, « afin qu'il n'y ait pas, entre élèves, d'autre distinction que celle de l'intelligence et de la vertu ». Ils se distinguèrent avec éclat sous ce double rapport. Quand le Parlement ferma, par son brutal arrêt, le collège de la Flèche, les bannis purent lui montrer avec quelque fierté leur *livre d'or*, où brillaient les noms de Descartes, Mersenne, J. Sauveur, de l'Académie des sciences ; Ch. Borda, Séguier, avocat général au Parlement de Paris ; Voysin, ministre et chancelier de France ; B. de Guébriand et Ch. de Schombert, maréchaux ; de Rohan, grand-maître de Malte ; Eugène, prince de Savoie ; Cl. Marsault, savant bénédictin ; Fronteau, génovéfain et chancelier de l'Université de Paris ; Nouet, orateur et ascète éminent ; Le Vacher, missionnaire en Chine, « qui fut jeté vivant dans un mortier et lancé sur l'ennemi en guise de bombe » ; d'Espinau, évêque de Marseille ; de la Fare, évêque de Laon ; d'Aviau, archevêque de Bordeaux ; de Bausset, cardinal et membre de l'Académie française ; de Talleyrand-Périgord, cardinal-archevêque de Paris, etc., etc.

III. Les collèges de la Compagnie étaient divisés en trois catégories : les *petits*, les *moyens*, et les *grands*. Dans ces derniers, qui étaient de plein exercice, on enseignait, outre la grammaire et les lettres, la Philosophie (on comprenait sous ce nom la *Logique*, la *Morale*, la *Métaphysique*, la *Physique* et les *Mathématiques*), la Théologie, la Sainte-Écriture et les langues orientales. La Flèche était classé parmi les *grands* collèges. Il nous reste à dire quelques mots de l'instruction qu'on y recevait, au point de vue *religieux, scientifique et littéraire*.

L'enseignement *religieux* occupait à la Flèche, comme dans toutes les maisons de la Compagnie, le premier rang. Le maître est un apôtre qui doit profiter de tout pour élever ses disciples

vers Dieu. « Si les études sont classiques, l'éducation est chrétienne. »

Au seizième siècle, la formation morale de l'enfance était reléguée dans l'ombre. Les Jésuites la remirent à sa véritable place, qui est la première. Le P. Maggio leur avait laissé, comme mémorial de sa visite, les prescriptions les plus sages sur la manière de prendre les enfants et de tremper leur caractère. Ce petit traité d'éducation, publié pour la première fois, condense en quelque pages ce que d'autres ont délayé depuis en plusieurs volumes. Le P. Maggio insiste sur l'instruction religieuse. On y mit du zèle à la Flèche : dès 1605, le collège fit imprimer en grec et en latin l'admirable catéchisme de Canisius. Les congrégations y furent aussi, dès le début, en grand honneur. La vertu des congréganistes se prouvait par des œuvres : on est profondément édifié de voir ces jeunes gens distribuant, chaque jour, aux nécessiteux des provisions à la sortie du collège, visitant les pauvres à domicile, consolant les prisonniers, rendant aux malades de l'hôpital les plus humbles offices, pour l'amour de Jésus-Christ. Était-ce là des leçons de morale douillette et relâchée ? On donnait encore aux cérémonies religieuses une éloquente solennité. Les fêtes pour la canonisation de saint Ignace et de saint François Xavier eurent un éclat incomparable. Nous ne sommes plus habitués à de pareilles splendeurs ; on en lira, avec étonnement, l'éblouissant programme (t. II, p. 143 et suiv.).

Passons à l'enseignement *scientifique*. Les jeunes religieux de la Compagnie n'étudiaient pas, comme aujourd'hui, dans des maisons spéciales qu'on nomme *scholasticats* ; ils allaient dans quelque *grand* collège prendre part avec les autres élèves aux cours de philosophie et de théologie. Les professeurs de théologie « suivaient pas à pas le Docteur angélique, se faisant un devoir de propager sa doctrine, et pour l'interpréter avec plus de sûreté et de perfection, ils prenaient pour guide l'éminent théologien *en qui*, selon l'expression de Bossuet, *on entendait toute l'école moderne*, François Suarez, *la lumière de la théologie* ». Le cours de philosophie était triennal. On voyait, en première année, la *Logique* et la *Morale* ; la *Physique* et la *Métaphysique* se partageaient la seconde année ; la troisième était réservée aux *Mathématiques*. René Descartes arrivait à la Flèche, dès 1604, au lendemain de sa fondation. Il a écrit que nulle part ailleurs on n'enseignait mieux la philosophie. Son professeur fut le P. Véron, et le P. Noël son répétiteur. Descartes conserva les plus affectueuses relations avec ses anciens maîtres. Il leur envoya ses

livres, désireux de mériter leur suffrage : « Je sais, écrit-il au P. Noël, que votre Compagnie seule peut plus que tout le reste du monde pour faire valoir ou mépriser ma philosophie. »

Quelques religieux, les PP. Vazier, Meslant, et plus tard, avec beaucoup plus d'éclat et de talent, le P. André, donnèrent dans les doctrines cartésiennes; mais, dans son ensemble, la Compagnie les repoussa. Cette opposition, toute doctrinale, ne refroidit pas l'affection des Jésuites pour leur illustre élève. Celui-ci revint, en 1644, visiter la Flèche. « C'est là que j'ai reçu, disait-il, les premières semences de tout ce que j'ai jamais appris, de quoi j'ai toute l'obligation à votre Compagnie. » On le reçut avec la plus grande cordialité. « Il revint avec un plaisir extrême sa chambre, les classes, la salle des Actes, la chapelle, le parc. » Le dissentiment philosophique ne rendit pas non plus les Jésuites exclusifs et injustes : leur clairvoyance sut distinguer, du philosophe plus ou moins aventureux ou plagiaire, le mathématicien qui imprima à la science une nouvelle et décisive impulsion. On ne lui marchandâ pas les éloges : «...Descartes, prenant son vol au-dessus de tout ce qui l'avait précédé, porta l'analyse presque à son plus haut point et créa une nouvelle géométrie... Je n'entrerai pas dans le détail des grandes découvertes de ce génie sublime. » (*Mémoires de Trévoux.*) Descartes lui-même a reconnu et constaté la largeur d'esprit de ses maîtres, dans une lettre au P. Noël : « J'ai été bien aise que les Pères de votre Compagnie ne s'attachent pas tant aux anciennes opinions qu'ils n'en osent aussi proposer de nouvelles. »

Dans l'enseignement de l'*Histoire* et de la *Géographie*, les Jésuites ne craignirent pas non plus d'aller de l'avant; ils devancèrent, à la Flèche comme à Louis-le-Grand, l'Université qui se traînait dans la routine (t. IV, p. 123-147).

Achevons cette courte revue de l'enseignement par la *Grammaire* et les *Lettres*. Le P. de Rochemonteix fournit les renseignements les plus précis et les plus circonstanciés sur les méthodes d'instruction et sur le fonctionnement des classes dans les établissements des Jésuites, aux dix-septième et dix-huitième siècles (t. III; t. IV, p. 149-211). Nous noterons un seul point. Jusqu'au milieu du dix-septième siècle, le latin régna, en maître un peu tyrannique, dans les écoles. Sans donner dans les excès de Port-Royal, qui proscrivit la composition latine et le vers latin, les Jésuites firent au français une part, chaque jour plus large, dans leurs cours, comme l'attestent les grammaires, les tragédies, les plaidoyers, les traductions qu'ils publièrent dans leur langue

maternelle. Les séances académiques faisaient époque à la Flèche. On ne s'en étonne pas quand on parcourt la liste des professeurs qui illustrèrent le collège royal : Petau, Sirmond, Vavasseur, Caussin, Viger, Rapin, d'Orléans, Mambrun, Jouvancy, Bouhours, Labbe, Catrou, du Cerceau, Longueval, Sanadon, André, Brumoy, Charlevoix, Grou, Desbillons, etc., etc. ¹.

Nous signalerons, en terminant, un excellent usage : on faisait, vers la fin du second semestre, ce que l'on appelait l'*exposition universelle* des travaux scolaires de l'année. A la Flèche, on construisit, dans la cour d'honneur, de beaux portiques avec des galeries. Chaque classe avait sa galerie, qu'elle ornait de ses plus remarquables productions intellectuelles. Les visiteurs venaient en foule, de la ville et des environs, admirer cette collection de petits chefs-d'œuvre. Les élèves d'élite étaient là pour faire, à ces hôtes parfois illustres, les honneurs de l'exposition. La date adoptée à la Flèche fut le 4 juin, anniversaire de la translation du cœur d'Henri IV au collège. Le matin, on priaït pour le royal fondateur ; le soir, on célébrait sa mémoire en prose par d'éloquents discours, et en vers sur tous les tons de la lyre grecque et latine. La reconnaissance avait trouvé un nom expressif pour cette fête de la fidélité : c'était la *Henriade*.

Ce résumé, si incomplet qu'il soit, suffira, nous l'espérons, pour inspirer, à tous ceux qui s'intéressent au délicat problème de l'éducation, le désir de lire le remarquable travail du R. P. de Rochemonteix. L'auteur ne marche qu'appuyé sur des textes authentiques et souvent inédits. Pas de généralités banales ni de vagues allégations ; tout est net, précis et détaillé. C'est vraiment une résurrection du passé. En multipliant les traits caractéristiques, le R. P. de Rochemonteix nous permet de suivre, par le menu, les manifestations diverses de la vie de collège avant la Révolution. C'est une œuvre qui se recommande à la sympathie des amis des Jésuites, comme elle s'impose à l'attention de leurs adversaires, car tout y est jugé, pièces en main, avec la plus équitable modération.

1. Le troisième volume contient, en appendices, les programmes des séances littéraires données par ces brillants humanistes.

BIBLIOGRAPHIE

Historicæ et criticæ introductionis in U. T. Libros Sacros Compendium S. Th. auditoribus accommodatum auctore R. CORNELY, S. J. In-8 de 646 pages. Prix : 9 francs. Paris, Lethielleux.

Entre les diverses branches des études ecclésiastiques, l'*Introduction à l'Écriture sainte* a conquis en notre temps une importance exceptionnelle. Liée étroitement aux sciences philologiques et archéologiques, elle participe à leur mouvement progressif et découvre chaque jour, à côté d'une difficulté nouvelle, une nouvelle arme pour la trancher. Son terrain est un champ de bataille où elle rencontre partout l'ennemi ; non pas l'ennemi d'hier, l'ennemi maintes fois vaincu et réfuté, mais l'ennemi d'aujourd'hui, vivant et armé de toutes pièces pour une lutte acharnée, l'ennemi chantant déjà victoire par tous les organes de la presse à ses ordres.

Aussi, dans les différents pays, les savants catholiques ont-ils rivalisé de zèle à soutenir ce bon combat, par des ouvrages dignes en même temps de la foi qu'ils défendent, et de la science son alliée naturelle dans le plan divin.

Les lecteurs des *Études* ont déjà appris à connaître l'important travail que le R. P. Cornély, S. J., vient de publier chez Lethielleux ¹, pour servir de portique au vaste monument entrepris par les auteurs du *Cursus scripturæ Sacræ* ². C'est un abrégé de son grand ouvrage que l'éminent professeur du Collège Romain offre aujourd'hui aux jeunes étudiants d'Écriture sainte. Les trois forts volumes in-octavo sont réduits à un seul ; mais, dans cette réduction, les divisions, chapitres, paragraphes sont exactement conservés : c'est le même plan, exécuté sur une moindre échelle. Après l'Introduction générale (1^{re} partie, 176 pages), viennent les Introductions spéciales à chacun des livres de l'Ancien (2^e partie, pages 177 à 448) et du Nouveau Testament (3^e partie, pages 449 à 620). Un appendice renferme le texte complet du fragment de Muratori, des fac-similés d'anciens manuscrits et plusieurs tableaux chronologiques.

1. *Historica et critica Introductio in U. T. Libros sacros*. Paris, 1885-1887. 3 vol. in-8.

2. *Cursus Scripturæ Sacræ*, auctoribus R. Cornely, J. Knabenbauer, Fr. de Hummelauer aliisque Soc. Jesu presbyteris. Paris, Lethielleux. (12 volumes ont paru.)

La même expérience des besoins de l'enseignement, qui a inspiré au P. Cornély l'idée de ce manuel, l'a guidé encore dans son ordonnance typographique. Des alinéas numérotés, généralement brefs et imprimés en gros caractères, renferment toute la partie positive et substantielle de la doctrine : c'est comme la trame de l'ouvrage, que l'œil suit facilement d'une page à l'autre. Chacune de ces affirmations est suivie de ses développements en caractères plus petits : l'élève y trouvera les principaux éléments de la question, auxquels viendra s'ajouter l'enseignement du professeur.

Ajoutons que les *Analyses* sobres et claires, qui accompagnent chaque livre, seront un excellent guide pour la lecture particulière et quotidienne de la parole divine, sainte et féconde pratique, que l'on ne saurait assez recommander au prêtre désireux de réaliser le souhait de l'Apôtre : *Ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus* (II Tim., III, 17).

A. P.

- I. — Cultus SS. Cordis Jesu sacerdotibus præcipue et theologiæ studiosis propositus, cum additamento de cultu purissimi Cordis B. V. Mariæ.** Scripsit HERMANNUS JOS. NIX, S. J. In-8 de VIII-167 pages. Fribourg en Brisgau, Herder, 1889.
- II. — Ven. P. Ludovici de Ponte, S. J. Meditationes de præcipuis fidei nostræ mysteriis, de hispanico in latinum translatae a Melchiore Trevinnio, S. J., de novo editæ cura AUGUSTINI LEHMKEHL, S. J.** In-12. Pars I, XXIV-370 pages; prix : 2 fr. 50. Pars II, xx-266 pages; prix : 1 fr. 90. Friburgi Brisgovia, Herder, 1889.
- III. — Dies sacerdotalis præcipuis pietatis exercitiis sanctificatus,** auctore R. P. JOANNE DIRCKINCK, S. J. Nova editio. In-32 de XVI-565 pages. Tournai, Desclée, 1888.
- IV. — La Vraie Politesse.** Petit traité sous forme de lettres à des religieuses, par l'abbé FRANÇOIS DEMORE. In-8 de 238 pages. Paris, Retaux, 1889.

I.—Les livres de piété doivent s'appuyer sur une doctrine exacte, sous peine de n'être qu'une amplification vide et de rendre un son creux : *Æs sonans et cymbalum tinniens*. On a beaucoup écrit dans ces dernières années sur le Sacré Cœur de Jésus et le Cœur très pur de la Bienheureuse Vierge Marie. Ces ouvrages ne donnent pas toujours une idée bien nette du culte spécial qu'on leur rend et des dogmes sur lesquels il est fondé. Cependant, depuis qu'il s'est affirmé et développé si merveilleusement, et que les souverains pontifes ont émis en sa faveur des oracles de plus en plus clairs et solennels, sa théologie est fixée. Le R. P. Nix l'a condensée dans un livre méthodique et substantiel. Il expose d'abord l'histoire de la dévotion au Sacré Cœur, et en suit les différentes phases depuis les âges qui ont précédé la bienheureuse

Marguerite-Marie jusqu'à l'acte par lequel Léon XIII a élevé la fête du Cœur de Jésus au rite de première classe pour toute l'Église. Ensuite il montre, en théologien, la nature de cette dévotion : sa fin sublime, par quels exercices de piété il convient de la pratiquer et quels fruits on est en droit d'en attendre. Les quelques pages qu'il consacre au Cœur très pur de Marie sont composées sur le même plan. Ce traité se recommande par sa solidité et par sa clarté ; il sera apprécié de ceux auxquels l'auteur l'a destiné, c'est-à-dire des prêtres et des aspirants au sacerdoce qui amassent la doctrine sainte pour la distribuer aux autres.

II. — On ne se lasse pas des *Méditations* du vénérable Louis du Pont. L'introduction donne la méthode ; des instructions ajoutées à propos la complètent, tellement que ce livre, où les préceptes sont joints aux exercices, est un excellent manuel d'oraison. La traduction latine très claire et très fidèle de cet ouvrage, faite du vivant de l'auteur par le P. Trevinnius, a été imprimée plusieurs fois et réimprimée assez récemment encore, en 1857. On ne la trouve plus. La nouvelle édition que M. Herder en publie sera bien reçue. Le texte latin a été comparé à l'original espagnol et corrigé en plusieurs endroits, les citations de l'Écriture sainte ont été vérifiées et celles des Pères grecs et latins rapportées à la Patrologie de Migne. Bref, ce travail est confié aux soins du P. Lehmkuhl ; c'est assez dire qu'il ne laissera rien à désirer.

III. — La maison Desclée a réédité en un fort joli volume un opuscule substantiel du P. Dirckinck, qui montre aux prêtres la manière et les moyens de faire aussi bien que possible les principales actions de leur journée : prière du matin, méditation, confession, sainte messe, visite au Saint Sacrement, parole de Dieu prêchée ou entendue, administration des sacrements, étude, repas, récréation, conversations, lecture spirituelle, examen de conscience, prière du soir. On y trouvera encore de pieuses pratiques pour sanctifier les fêtes et les diverses époques de l'année, pour honorer les saints, pour se corriger de ses défauts et s'avancer dans les vertus, enfin pour se préparer à la mort. L'auteur vivait au dix-septième siècle ; il a laissé des ouvrages ascétiques très estimés.

IV. — La politesse n'est souvent que l'art de suivre les usages du monde élégant. Dites les choses les plus mortifiantes au prochain, sans vous départir de certaines formules convenues, de certaines manières étudiées, de ce qu'on nomme le bon ton, vous serez un homme cruel et haineux, mais poli selon le monde. Telle n'est pas la politesse vraie, celle qu'on observe dans les couvents. Celle-ci, naïve et simple, naît de l'humilité, elle se maintient par l'abnégation, elle est comme la fleur et le parfum de la charité. Elle est toute formée de ces petites vertus, qui sont d'une pratique journalière et que saint François de Sales aimait tant. Aussi le petit livre finement écrit où M. l'abbé Demore en donne des leçons peut servir de lecture spirituelle même à des Clarisses.

F. D.

Catéchisme du patron, élaboré avec le concours d'un grand nombre de théologiens, édité par LÉON HARMEL. Paris, aux bureaux du journal *la Corporation*, 262, boulevard Saint-Germain. 1889.

Nous regrettons de parler si tard du *Catéchisme du Patron*. C'est là un de ces livres vraiment utiles qu'il faudrait, dès qu'ils paraissent, signaler à l'attention du public et recommander à son meilleur accueil. Mais l'abondance des matières bibliographiques et diverses circonstances nous ont empêché de le faire aussi tôt que nous l'aurions voulu.

L'auteur ou plutôt les auteurs, — car M. Harmel ne se donne que le titre plus modeste d'éditeur, — se sont proposé « de placer sous les yeux des patrons soucieux de remplir chrétiennement leur mission un sommaire des devoirs que leur imposent la religion et leur vocation spéciale envers leurs ouvriers, au point de vue social et chrétien aussi bien qu'au point de vue professionnel. La forme par demandes et par réponses a paru plus claire, plus précise, en un mot, plus pratique ».

La première qualité d'un catéchisme c'est une irréprochable orthodoxie. Les hommes éminents qui ont composé celui-là, tout en « écoutant les leçons de l'expérience, ont donc recherché avant tout l'exactitude doctrinale ». De hauts témoignages ont pu les rassurer pleinement à cet égard. Sans parler des théologiens qui ont collaboré à l'œuvre ou qui l'ont examinée, Son Éminence le cardinal Langénieux, Mgr Freppel, Mgr l'évêque de Rodez, le révérendissime Père général des Franciscains, M. l'abbé Dubillard, supérieur du grand séminaire de Besançon, M. l'abbé Ferriot, supérieur de celui de Langres, M. le chanoine Didiot, le R. P. Baum, préfet des études au séminaire français à Rome, dans des lettres placées en tête de l'opuscule, l'approuvent et le louent sans réserve, en insistant surtout sur la sûreté de la doctrine. Nous n'avons pas à reviser un jugement prononcé par un tribunal aussi respectable.

Ce qui frappe le plus tout d'abord, c'est l'idée que les auteurs se forment de l'usine et de l'atelier. Pour eux, il n'y a pas à une simple réunion d'hommes travaillant ensemble, pour un salaire, sous la direction et au profit d'un autre; il y a une famille dont le patron est le père, dont les ouvriers sont les membres et comme les enfants. Ces termes reviennent sans cesse sous la plume du rédacteur, qui s'inspire constamment des concepts qu'ils expriment. Sans doute ces mots ne doivent pas, sous peine d'arriver à des conséquences pratiques fort exagérées, être pris à la lettre; ce ne sont que des métaphores basées, comme nous en avertit souvent le *Catéchisme*, sur de simples analogies. De fait, des ouvriers au patron, les rapports ne sauraient être les mêmes que des enfants au père, ou même que des domestiques au maître de la maison. Mais les analogies ne sont pas, non plus, de pures fictions de l'esprit, et les comparaisons auxquelles elles donnent lieu ne cessent pas d'être vraies, parce qu'elles pèchent toujours par quelque endroit. La vérité

affirmée par celles-là c'est que, entre le patron et l'ouvrier, il n'y a pas forcément opposition, mais plutôt communauté d'intérêts; qu'entre eux doivent et peuvent régner l'entente et l'harmonie bien plus que la défiance et l'antagonisme; que le contrat de travail est, par sa nature même, un traité de paix et non une déclaration de guerre. Si, cependant, la guerre est trop fréquente, la cause en est que, trop souvent, chez le patron l'égoïsme et la cupidité inspirent l'inhumanité ou du moins l'indifférence, chez l'ouvrier les convoitises déraisonnables et l'inconduite engendrent la misère et la haine. Que faut-il pour opérer le rapprochement et le maintenir? L'observation réciproque des devoirs de justice et de charité. Mais quelle force pourra ramener à cette observation, malgré tant d'obstacles et de penchants contraires? Celle de la religion remise en honneur et ouvertement pratiquée dans l'usine et dans l'atelier. Dès qu'elle y pénètre, le patron ne voit plus dans ses ouvriers de simples machines productives, mais des frères, d'autant plus dignes de sa sollicitude que leur condition est plus précaire et leur vie plus rude, des âmes dont il assume en quelque sorte la charge pour le temps qu'elles passent sous ses ordres dans une de ces agglomérations humaines où la corruption morale est si contagieuse. L'ouvrier, de son côté, avec la crainte de Dieu et les consolations de la religion, parviendra à se résigner au sort que la Providence lui a fait, à respecter ceux qu'elle a placés au-dessus de lui, à contracter des habitudes de sobriété qui entretiendront chez lui l'amour de la famille et l'esprit d'épargne.

Tel est le but à atteindre. C'est au patron qu'il appartient de se le proposer le premier et de prendre l'initiative de tous les efforts qu'il exige. L'ensemble des moyens les plus propres à réaliser ce but lui est présenté dans son *Catéchisme*, toujours sous une forme pratique et avec cette netteté de langage qui convient aux écrits de ce genre. Il y verra comment il faut constituer la famille ouvrière, la gouverner au point de vue des devoirs professionnels et sociaux, la vivifier par le rayonnement bienfaisant de la chapelle et de l'école, la maintenir et la fortifier par l'association.

Peut-être quelque patron, même honnête et chrétien, trouvera-t-il que son rôle est trop agrandi et qu'on lui demande, en fait de dévouement, plus qu'il ne doit. Nous lui ferons observer d'abord que les auteurs n'ont pas voulu lui donner un code de lois basé seulement sur la stricte justice, mais un catéchisme enseignant aussi la charité chrétienne et toutes ses sollicitudes industrielles; qu'ils n'imposent pas à titre d'obligation rigoureuse toutes les pratiques indiquées, mais les proposent souvent comme choses de simple conseil et de perfection; enfin, qu'ils s'adressent à des chrétiens généreux et zélés, qui veulent user de leur influence pour une fin plus relevée que l'accroissement d'une fortune ou le progrès d'une industrie.

Et si quelque lecteur ne voyait dans ce livre qu'un idéal magnifique mais irréalisable, il est à croire que les hôtes du Val-des-Bois leur ré-

pondraient que, pour eux, ils y ont vu décrite l'usine qu'ils avaient visitée, et retracée la vie du patron dont elle est l'œuvre admirable.

R. DE S.

- I. — Études sur l'histoire du droit**, par sir HENRY SUMNER MAINE.
Traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur. In-8 de LXXVIII-704 pages. Paris, Thorin, 1889.
- II. — The Champions.** Agrarian socialism. A refutation of Emile de Laveleye and Henry George, by Rev. VICTOR CATHREIN, S. J., translated and enlarged by Rev. J. U. HEINZLE, S. J., president of Canisius College, Buffalo, N. Y. In-18 de 125 pages. Buffalo, Peter Paul and bro., 1889.

I. — Les *Études sur l'histoire du droit*, de M. Sumner Maine, consistent en six pièces d'inégale grandeur, écrites à différentes époques, mais qui toutes ont un fond commun : les anciennes lois et coutumes de l'Inde anglaise comparées à celles de l'Occident. L'auteur, qui exerça pendant plusieurs années la charge de membre jurisconsulte dans le conseil du vice-roi, eut l'occasion de déployer l'éminente qualité d'observation dont il était doué et ses profondes connaissances juridiques. Deux points furent particulièrement l'objet de ses études, la famille et la propriété foncière.

D'après lui, la famille fut, dès l'origine, constituée dans le système patriarcal, et ses recherches sur les traditions hindoues n'ont fait que l'affermir dans cette conviction. Quoique imbu des principes de Darwin, Sumner Maine rejette les aventureuses théories des évolutionnistes qui enseignent que la famille, issue de la promiscuité, passa par une série de phases ignominieuses dont ils vont chercher des exemples dans les mœurs corrompues des tribus sauvages.

Si les hommes vécurent d'abord sous le régime patriarcal, on devait, ce semble, en conclure que la propriété du sol fut attribuée à des individus avant de l'être à des communautés : une terre a dû appartenir au père qui l'avait occupée afin d'en tirer sa subsistance, celle de sa femme et de ses enfants ; après sa mort, elle put devenir une possession commune si, au lieu de passer tout entière à l'aîné des fils, ou d'être partagée entre eux, elle resta par indivis le bien de tous les frères. Cependant notre auteur se range à l'opinion de ceux qui mettent au début la propriété collective et en font dériver la propriété privée, telle qu'elle est définie dans le droit romain et qu'elle se pratique aujourd'hui. Encore de nos jours on voit des villages slaves posséder en commun le sol qui les nourrit ; ses habitants en cultivent les lots qui leur sont assignés pour un temps, au bout duquel se fait une distribution nouvelle. La race teutonique avait autrefois une coutume semblable, et l'on en trouve des traces non seulement dans des textes d'historiens et dans de vieux usages, mais dans les terres elles-mêmes, qui étaient les unes laissées en friche, les autres destinées au pâturage, d'autres enfin distri-

buées aux villageois pour être cultivées suivant des règles traditionnelles, mais sans devenir leur possession permanente. Les terres arables étaient d'ordinaire partagées en trois grandes bandes séparées par des herbages : tour à tour l'une de ces bandes était semée de céréales, l'autre de légumes ou d'autres plantes ; la troisième restait en jachère : division dont les marques paraissent encore en certaines contrées. Les érudits montrent comment les coutumes primitives firent place au droit manorial, les terres du village étant peu à peu devenues le domaine du seigneur, et comment la tenure féodale, changée en possession directe, amena le mode actuel des propriétés privées. Or, il se trouve que les communautés de village existent dans l'Inde ; elles y sont la forme ordinaire de la propriété foncière ; au surplus on rencontre dans ces vastes contrées toutes les manières connues de posséder le sol depuis les plus archaïques jusqu'aux plus modernes.

Sir Henry Maine appartient à l'école historique du droit qui ne tient pas compte de la loi naturelle. Préoccupé de cette idée que tout droit se fonde sur la loi civile armée de dispositions pénales, il ne peut comprendre que les coutumes hindoues, sans autre sanction que la réprobation publique, donnent un droit réel et imposent une véritable obligation. à moins que, remontant le cours des siècles, on n'aille chercher dans l'autorité patriarcale la source dont elles dérivent. Les Hindous ont mieux résolu ce problème que le savant jurisconsulte ; ils comprennent que la coutume oblige par la même raison que les lois écrites, et qu'elle n'est qu'une autre forme de la loi positive humaine ; ils expliquent la force obligatoire des lois nouvelles en disant que le souverain a le droit de créer la coutume.

II. — Moins circonspect que Sumner Maine, M. Émile de Laveleye a prétendu prouver que tous les peuples ont commencé par la propriété commune du sol ; M. Henry George, aux États-Unis, d'accord en ce point avec les socialistes les plus avancés, la place non dans le passé comme un souvenir, mais dans l'avenir comme un but. Le P. Cathrein réfuta victorieusement le premier par l'histoire, le second par des raisons tirées de la science économique ; un de ses confrères, le P. Heinzle, ne s'est pas contenté de traduire de l'allemand en anglais cette réfutation, il l'a développée et fortifiée de preuves nouvelles pour la mettre mieux à la portée de ses lecteurs américains. F. D.

I. — Vie de M^{me} de la Tour-Neuvillers (*Suzanne de la Pomélie*), 1571-1616. Miroir de perfection pour les femmes mariées et pour les âmes dévotes, par le P. NICOLAS DU SAULT, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition, annotée et précédée d'une Introduction par M. le marquis ANATOLE DE BRÉMOND D'ARS MIGRÉ. In-18 jésus de LXXVII-306 pages. Paris, Retaux-Bray, 1889.

II. — Épouse et Mère chrétienne. *Madame Adrien Duval.* In-12 de 222 pages. Desclée, de Brouwer et C^e, Lille, 1889.

- III. — **Le Duc et la Duchesse de Ventadour.** *Un grand amour chrétien au dix-septième siècle*, par X^{***}, avec une Introduction par M. l'abbé LAGRANGE, chanoine de Paris, vicaire général d'Orléans. In-18 jésus de LI-358 pages. Paris, Firmin-Didot, 1889.
- IV. — **Une Grande Dame dans son ménage** au temps de Louis XIV, d'après le journal de la comtesse de Rochefort (1689), par CHARLES DE RIBBE. In-18 jésus de 384 pages. Paris, Palmé, 1889.
- V. — **Anne-Pauline-Dominique de Noailles, marquise de Montagu.** Ouvrage accompagné d'un portrait en héliogravure. Nouvelle édition. In-8 de 366 pages. Paris, Plon, Nourrit et C^{ie}, 1889.

La *Vie des Saints* est assurément une lecture bonne et profitable entre toutes ; mais il arrive parfois que la sublimité même de leurs vertus rend leur exemple moins efficace. On se sent presque découragé au spectacle d'un héroïsme qui plane constamment à des hauteurs inaccessibles aux forces communes. Aussi est-ce faire œuvre très utile que de raconter la vie des serviteurs et des servantes de Dieu qui ont laissé le souvenir d'une perfection moins extraordinaire, et par là même plus imitable.

Cette littérature semi-hagiographique est aujourd'hui assez féconde ; certaines gens trouvent même qu'elle l'est trop. De vrai, le catalogue des biographies édifiantes publiées depuis un demi-siècle formerait un gros livre ; mais celui des romans niais et pernicieux le serait bien davantage. Ne nous plaignons pas que les antidotes abondent quand les poisons pullulent. Cela permet du moins de choisir dans la masse ceux qui conviennent, suivant les conditions, l'âge et le tempérament.

Aujourd'hui, voici pour les femmes du monde.

I. — *La Vie de Madame de la Tour-Neuvillars* n'est pas précisément une nouveauté. A la suite du privilège du roi donné au fameux libraire Crauoyisy pour l'édition originale, on lit : *Achevé d'imprimer pour la première fois le 30 aoust 1649*. Il y a juste deux cent quarante ans.

Le livre ne se trouvait plus qu'à l'état de rareté chez quelques amateurs. M. le marquis de Brémont d'Ars Migré, pour qui c'était un bien de famille, en découvrit un exemplaire à la Bibliothèque nationale, et il eut l'heureuse inspiration de faire bénéficier le public de sa trouvaille.

M^{me} de la Tour-Neuvillars, née en 1571, morte en 1616, appartient à cette époque tourmentée où notre pays traversa la plus formidable crise de son histoire ; il s'agissait pour la France d'être catholique ou protestante. La famille de la Pomélie avait, comme une grande partie de la noblesse du Limousin, embrassé la Réforme. La jeune Suzanne fut donc élevée dans l'hérésie, puis mariée au seigneur de la Tour, ardent calviniste. Mais son âme droite ne tarda pas à se rendre à la vérité, et dès lors elle eut à endurer dans sa propre maison un de ces

martyres de tous les jours d'autant plus douloureux qu'ils n'ont que Dieu seul pour témoin. La jeune femme triompha de tous les assauts, et bien loin de se laisser entamer, ce fut elle qui, par le seul ascendant de ses admirables vertus, de son inaltérable patience, vint à bout de l'opiniâtreté des siens. « Elle ne parla que deux fois de la religion à son mari. » Preuve que la bonne prédication pour l'épouse et la mère chrétienne, c'est celle qui, comme dit l'*Imitation*, se fait « sans bruit de paroles ».

C'est par ce côté surtout que la *Vie de Madame de Neuvillars* est bien, comme l'appelle dans le goût du temps le respectable auteur, un *Mirouer de perfection pour les femmes mariées*. Par ailleurs, elle a jour sur les plus hauts sommets de la vie mystique. La fervente néophyte fut en effet visitée par des grâces « étranges », c'est le mot de son historien. Soixante ans avant les grandes révélations de Paray-le-Monial, Notre-Seigneur donnait, si l'on peut parler ainsi, à cette convertie du protestantisme, les prémices de son Sacré Cœur.

Le P. Nicolas du Sault, le biographe de *Mademoiselle de la Tour-Neuvillars*, est l'un des grands auteurs spirituels de ce temps qui produisit les classiques du genre ; il a écrit ce récit dans cette langue substantielle, reposée et limpide qui caractérise la vieille école ascétique, et dont le secret se perd trop. Il faut savoir gré au noble éditeur de nous l'avoir conservée avec toute sa saveur native.

II. « Certes, mon cher lecteur, ... il faut avouer que nous avons grand sujet de bénir Dieu de ce qu'en ces derniers temps, lorsque le monde crie que tout est perdu et que notre siècle n'a plus de nom, parce qu'il est descendu au-dessous de l'âge du fer et du bronze, sa bonté souveraine s'est néanmoins réservé une âme digne d'être comparée à ces illustres servantes du Roi céleste qui ont paru comme des fleurs d'une admirable beauté dans le désert de l'ancienne Église, ou bien à celles qui sont nées depuis dans le champ de l'Évangile et s'y sont élevées avec tant d'avantage au-dessus des autres. »

Cette conclusion du pieux historien de M^{me} de la Tour-Neuvillars vient ici fort à propos ; car, après deux cents ans et plus, en ce siècle « qui n'a plus de nom », nous retrouvons les mêmes exemples dans des conditions identiques à beaucoup d'égards. Voici en effet un petit livre exquis pour faire pendant au *Mirouer de perfection pour les femmes mariées*. M^{me} Adrien Duval reproduit presque trait pour trait la châtelaine de la Tour, avec cette notable différence cependant, qu'elle est plus heureuse en ménage.

Fille d'un juif italien, gros richard selon l'usage, elle se fait protestante à Genève avec ses parents, et épouse un protestant. Ce n'est pas pourtant que la religion soit pour elle chose indifférente que l'on change à volonté comme on fait une toilette. Bien au contraire, cette jeune femme est une nature d'élite, une âme élevée et tout ouverte du côté du ciel, embrassant déjà la vérité par l'amour pendant que l'erreur tient encore l'intelligence captive. Bientôt les deux époux sentent que le

protestantisme n'a pas de quoi satisfaire un esprit qui veut posséder Dieu dans la lumière et dans la paix. Ensemble ils étudient, prient et se convertissent.

Dès lors, pour eux aussi, les épreuves abondent; les revers de fortune s'ajoutent aux autres amertumes; mais M^{me} Duval a accepté toutes les conséquences de sa détermination; elle ne cessera de dire et d'écrire qu'elle ne désire point « que ses enfants soient riches, car nous devons pas à Dieu de l'argent que nous dépensons ». A travers toutes les vicissitudes d'une existence agitée, elle reste un vrai type de mère chrétienne, pour qui l'unique souci est de conduire à Dieu les âmes dont elle a reçu la charge.

La critique littéraire trouverait peut-être à reprendre dans cet écrit; l'ordonnance n'en est pas irréprochable. L'auteur, qui tient sans doute à celle qui en est l'objet de plus près qu'il ne veut dire, ne songeait certainement pas à faire un livre; ces mémoires intimes du foyer ne sont pas en tenue de ville, mais bien plutôt dans le négligé du chez soi; et vraiment c'est leur charme. Il y a çà et là de fort jolies pages et très originales, celles, par exemple, qui racontent le séjour à Sion et dans les montagnes du Valais; des détails intéressants sur la persécution religieuse en Suisse, et sur l'aimable et vaillant évêque qui en fut la plus illustre victime. M. Duval passa plusieurs de ces années douloureuses dans l'intimité de Mgr Mermillod. Enfin le protestantisme contemporain est jugé au cours de ce récit avec une précision qui dénote un témoin bien informé.

III. — Le nom de Ventadour rappelle une histoire plus étonnante que les fictions les plus hardies. Il existe au couvent des Carmélites de Chambéry une gravure qui la révèle tout entière. « Cette gravure représente une femme d'un âge moyen, aux traits busqués très nobles et très graves, à genoux devant un crucifix, et enveloppée de la longue robe et du voile des Carmélites. D'une de ses mains, très belles et de formes parfaites, elle tient le crucifix; de l'autre, une couronne ducale qu'elle fait le geste de jeter par terre. » ...Au bas, sur un cartouche, on lit cette inscription en français de l'époque : « Vrai portrait de V. M. Marie-Liesse de Luxembourg, princesse de Tingry, comtesse de Ligny, etc., laquelle ayant abbâdonné et les grandeurs du siècle et les douceurs du mariage du consentement de Haut et Puissant Seigneur Henri de Lévi, duc de Ventadour, Comte de la Voûte, Pair de France, etc., son mary (qui de son côté se fit ecclésiastique), embrassa pour Jésus-Christ la vie humble et pénitente de Carmélite Deschaussée au Monastère de Chambéry qu'elle fonda, aussi bien que le Couvent des Carmes Deschaussez, et où elle mourut en odeur de sainteté l'an de grâce 1660 et quarante-neuvième de son âge. »

Tel est le sommaire du livre. Ajoutons que, orpheline dès la première enfance, élevée avec les filles de France, mariée à douze ans selon l'usage du temps, la jeune princesse ne parut avoir connu toutes les pompes et toutes les félicités mondaines que pour en faire un plus

éclatant sacrifice. Elle n'avait pas vingt ans quand elle alla ensevelir sa vie derrière les grilles du cloître. C'est une scène inoubliable que celle où l'on vit le jeune duc de Lévis-Ventadour conduire lui-même son épouse au Carmel d'Avignon, et au sortir de la table sainte, où ils s'étaient agenouillés ensemble, la remettre de ses propres mains aux filles de sainte Thérèse. Quand elle eut fait profession, il entra dans les ordres et devint chanoine de Notre-Dame de Paris.

Cette histoire de deux âmes plus grandes que le monde avait déjà été racontée par un contemporain, le P. Paul du Saint-Sacrement, carme de Chambéry; mais son récit n'était point fait pour le public. Il a été repris et mis à la moderne par un auteur qui s'abrite derrière un X, le symbole de toutes les inconnues. De grands éloges ont accueilli son œuvre : le spirituel doyen des critiques français l'a saluée avec enthousiasme; mieux encore, l'auteur de l'*Histoire de sainte Paule* et de la *Vie de Mgr Dupanloup* s'est chargé de la présenter au public dans une *Introduction* de grand style. Nous ne pouvons que joindre notre modeste suffrage à ce concert flatteur. Le récit est bien conduit, large, avec des échappées intéressantes sur la société, les mœurs, la politique de l'époque. À ce propos, et à l'encontre du critique d'un grand journal, nous ne nous plaindrons qu'à moitié de la sévérité de l'écrivain pour Richelieu. Il est peut-être temps de rabattre quelque chose de l'admiration sans mesure que l'histoire officielle nous a imposée à l'égard de celui qui a créé en Allemagne la puissance du protestantisme. La Prusse, a-t-on dit, est le péché de l'Europe; c'est, pour une large part, le péché de Richelieu; et la France de 1870 a expié la politique qui préparait les traités de 1648.

Nous n'avons guère non plus qu'à louer la langue qui, sauf quelques expressions voyantes et pompeuses, est généralement correcte, élégante, bien frappée. Un mérite plus élevé encore à notre avis, c'est le sens chrétien qu'on respire dans ce récit difficile à faire, l'intelligence de ces choses merveilleuses et exquises que la grâce se plaît à accomplir dans les âmes et que l'humaine sagesse ne comprend pas. Pourquoi faut-il que, sur ce point capital, nous ayons une réserve à formuler? Que signifie ce sous-titre : *Un grand amour chrétien au dix-septième siècle*? Ne serait-ce pas une fausse note, tranchons le mot, la note sentimentale et romanesque?

Il semble que l'on veuille donner la caractéristique de l'histoire que l'on va raconter. Or, cette histoire c'est celle d'un grand sacrifice inspiré par un *grand amour de Dieu*. Voilà l'amour qui absorbe tout dans les âmes touchées d'une certaine manière que connaissent les saints; voilà celui qui a mis au cœur du duc et de la duchesse de Ventadour cet héroïsme dont les fastes de la sainteté eux-mêmes ne présentent que de rares exemples. Est-ce cet amour qui est mis en vedette au frontispice du livre? L'*Avant-propos* accentue cette équivoque malheureuse : « *Magna res est amor*. C'est une grande chose que l'amour. Il crée tous les autres sentiments... Libre, dominateur, impérieux... Nous

avons à dire simplement un de ces triomphes souverains de l'amour, sur la terre... » Deux pages sur ce ton. Fort bien, mais encore de quel amour s'agit-il? Le chapitre de l'*Imitation* dont on commente le texte ne vous laisse pas sur ce point d'interrogation. « L'amour de Jésus est noble; il pousse à accomplir de grandes choses et à en désirer toujours de plus parfaites. » (*Imit.*, III, 5.)

Pourquoi ne pas faire de même et dire *simplement* et chrétiennement l'amour de Dieu?

Il y a quelque temps, le journal qui a porté à sa perfection l'art du scandale proposait à sa clientèle cette question : A votre sens quel est l'auteur qui a le mieux parlé de l'amour? Après avoir reproduit les réponses d'un certain nombre de pimbêches, le figariste donnait la sienne et citait... le chapitre de l'*Imitation*.

L'auteur de l'Introduction débute ainsi : « C'est un diamant, nous n'hésitons pas à le dire, finement et délicatement ciselé, que nous présentons au public... » Nous sommes loin d'y contredire, mais c'est précisément pour cela que nous faisons cette querelle au joaillier, en lui rappelant ses propres paroles : « Une goutte d'eau peut ternir un cristal très pur. » (Avant-propos).

IV. — Un journaliste malin insérait naguère dans sa feuille l'annonce suivante : « On demande une domestique qui ne sache ni mathématiques ni chimie, mais qui sache faire le pot-au-feu. » Il paraît que l'espèce en devient rare, grâce aux progrès de l'instruction sous la République scientifique. Autrefois, je parle du temps de M^{me} de Sévigné, alors que la France n'avait pas encore inventé les lycées de filles, les grandes dames n'estimaient pas au-dessous d'elles de savoir faire la cuisine, voire la lessive et telles autres choses vulgaires que nos Bélises modernes, fussent-elles filles de concierges, tiendront désormais à honneur d'ignorer.

M. Charles de Ribbe nous présente une de ces nobles femmes dans son ménage, Madeleine des Porcellets, comtesse de Rochefort. Son livre n'est qu'un commentaire du Journal que la comtesse elle-même rédigea pendant que son mari faisait campagne vers l'an 1689. C'était une époque calamiteuse; les 89 sont décidément des dates redoutables dans notre histoire nationale. La France, épuisée par d'interminables guerres, avait à supporter l'effort de l'Europe coalisée. Le comte de Rochefort, selon l'usage trop commun de la noblesse d'alors, avait mené la vie à grandes guides, et trouvé le moyen, avec une fortune superbe, de ne laisser à sa femme, en partant pour le service de Sa Majesté, guère autre chose que des dettes formidables. La vaillante jeune femme mit à profit son veuvage temporaire pour régler sa maison, et comme l'illustre Jeanne de Chantal dans des circonstances analogues, parvint à force d'énergie, d'ordre et d'économie à opérer le sauvetage du bien de ses enfants.

Le Journal de la noble *mesnagère* est absolument dépourvu de littérature; elle note en toute simplicité au jour le jour tous ses *comporte-*

meuts ; elle s'est levée bon matin comme à son ordinaire, pour faire ses dévotions ; elle s'est *amusée* toute l'après-midi dans son ménage ; elle a fait voiturer le foin ; elle a visité un *mazet* en Camargue ; elle a été très *embesognée* à la foire de Beaucaire où les marchands ont envahi sa maison ; elle a fait mesurer son *bled* et coupé elle-même sa toile... « Aujourd'hui 14 octobre 1690, nous avons mis les chausses à mon fils le marquis. Maintenant il faut songer à le bien élever, car tout l'avenir des enfants est dans l'éducation. »

Et ainsi de suite ; c'est peu idéal, mais c'est bien sage et partant bien chrétien. Il ne faut pas oublier que la femme forte, à qui le Saint-Esprit a donné tant de louanges parce qu'elle a bien tenu son ménage, était aussi une grande dame ; car son époux siégeait parmi les *sénateurs* du pays. Après tout, cela est plus intéressant et même de plus grand air que la chronique du *high-life* où les dames les plus titrées ne semblent avoir autre chose à faire que montrer des robes et des chapeaux.

D'ailleurs, M. de Ribbe élargit singulièrement les horizons. M. de Ribbe a beaucoup lu, beaucoup étudié les livres *de raisons* du vieux temps. Il sait *ad unguem* son dix-septième siècle et sa chère Provence, et vraiment il y a plaisir et profit à suivre sa glose. Tout le train de la vie domestique de nos arrière-grands-pères est là prise sur le vif, avec force anecdotes piquantes et citations puisées aux bonnes sources. Nous ne ferons qu'une petite chicane à l'aimable conteur. Chez lui, l'adjectif a une tendance marquée à usurper la place qui appartient dans notre langue au substantif, son chef hiérarchique. « Mauvais étaient les temps ; des plus intenses était la crise ; intéressante sera la promenade ; magnifique sera l'accueil, etc., etc. » Chicane de grammairien n'est pas chose sérieuse. Laissons cela, et cueillons dans le Journal de la bonne dame de Rochefort une sentence qui prouve que, pour s'occuper de son ménage, une *honneste femme* peut penser et écrire d'une manière que les maîtres ne désavoueraient pas : « Il n'y a rien de meilleur pour faire réussir ses affaires que de les offrir à Dieu et de mener une vie réglée, mais sur toutes choses et avant tout, de servir Dieu, le monde n'étant qu'une pompe où on ne reçoit que des amertumes pour toutes les déraisons que l'on y voit. Aussi le meilleur est de ne s'y point attacher. »

V. — Avec la marquise de Montagu, nous arrivons à l'époque de la Révolution, et après la femme forte dans son intérieur, voici la femme forte aux prises avec l'adversité.

La noble dame fut de celles auxquelles on peut appliquer le mot de Bossuet : elle connut toutes les extrémités des choses humaines. Jamais matin plus riant ne précéda un midi plus orageux. Il ne se peut rien de plus gracieux que ce tableau d'intérieur dans le somptueux hôtel de Noailles, où la duchesse d'Ayen apparaît entourée de ses cinq filles : « C'était dans une grande chambre tendue de damas cramoisi, galonné d'or, avec un lit immense. La duchesse s'asseyait dans une bergère, près de la cheminée, ayant sous la main sa tabatière, ses livres, ses

aiguilles. Ses cinq filles se groupaient alors autour d'elle, les plus grandes sur des chaises, les plus petites sur des tabourets, disputant doucement à qui serait le plus près de la bergère. Tout en chiffonnant on causait des leçons de la veille, puis des petits événements du jour. Cela n'avait pas l'air d'une leçon, et à la fin c'en était une et de celles qu'on retenait le mieux. »

Petite-fille du chancelier d'Aguesseau, la duchesse d'Ayen était une femme de haute intelligence et de grande vertu, mère grave et quelque peu solennelle, donnant à ses filles une éducation sévère et profondément chrétienne; son plus bel éloge fut assurément la vénération, ou pour mieux dire, le culte que ses enfants lui vouèrent.

Ces demoiselles de haut parage portaient chacune un des titres tombés dans la puissante dynastie des Noailles. C'étaient M^{lles} de Noailles, d'Ayen, d'Épernon, de Maintenon et de Montclar. M^{lle} de Maintenon devint la marquise de Montagu; ses sœurs contractèrent des alliances dignes d'elles; la seconde, la plus brillante, qui tient une grande place dans ce récit, épousa le trop fameux marquis de la Fayette.

Vinrent les mauvais jours; il fallut émigrer, et pendant vingt ans on rencontre les membres de cette noble famille errant sur tous les chemins de l'exil. A travers ces aventures douloureuses d'ordinaire, comiques parfois, plus souvent cruelles et poignantes, la marquise de Montagu apparaît toujours au premier plan, nature énergique et douce, âme pétrie de dévouement et de piété, vraie chrétienne et vraie Française. La beauté morale a besoin du malheur pour jeter tout son éclat. A peine débarquée en Angleterre, la jeune femme voit expirer entre ses bras son dernier enfant. Brisée de douleur, elle trouve dans sa foi le courage de réciter le *Te Deum* devant la dépouille du petit innocent. Un jour, à quelque temps de là, elle est en voyage; c'est le jour de sa fête; sur le chemin son compagnon de route, le marquis de Mun, a cueilli un bouquet de fleurs des bois et improvisé une chanson; et voici que dans une halte, son père arrive apportant les nouvelles de France: sa mère, sa sœur et la vieille maréchale de Noailles sa grand-mère sont montées ensemble à l'échafaud (22 juillet 1794). Le temps n'effaçait jamais dans le souvenir de la marquise de Montagu l'impression de ce moment affreux. Jusqu'à la fin de sa vie, chaque semaine, au jour et à l'heure de l'exécution, elle se recueillait, pour se transporter en esprit au pied de l'échafaud de la place du Trône, et offrir ses prières et ses larmes en union avec le sang des chères victimes. Un jour, se trouvant réunie avec deux de ses sœurs, elles composèrent, comme mémorial de leur admirable mère, une prière en forme de litanie qu'on ne lira pas sans un profond attendrissement.

Avec sa belle intelligence et son grand cœur, la marquise de Montagu était faite pour toutes les généreuses initiatives. L'œuvre des émigrés, plus tard celle de Picpus, en rendent témoignage. L'une des plus retentissantes conversions de ce siècle, celle du comte de Stolberg,

est due pour une grande part au charme irrésistible des vertus de la noble exilée. Sa charité avait parfois des inspirations surprenantes. Un jour, la marquise de Montagu venait de visiter l'hôpital de Lyon; elle y avait vu à l'œuvre les membres d'une pieuse confrérie qui s'étaient donné la touchante mission de faire la toilette des pauvres malades¹. Au sortir de là, comme elle se faisait coiffer, tout émue encore de ce qu'elle venait de voir, le coiffeur se permit de lui dire en admirant ses beaux cheveux noirs, qu'on les payerait bien cher. « Combien, dit-elle? — Au moins quatre-vingts francs. — Eh bien! reprit la marquise, coupez-les sur l'heure. » Et elle envoya les quatre-vingts francs aux charitables coiffeurs des pauvres.

Disons pour conclure que cette belle vie a trouvé un historien digne d'elle. Qui est-il? Le livre ne nous l'apprend pas. On en est plus à l'aise pour lui dire son fait, savoir qu'il est de la bonne école. Voilà du bon français, alerte, court vêtu et qui marche. Puis çà et là, le moment venu, un morceau d'art, un portrait tracé de main de maître, une scène enlevée : c'est la vraie manière.

Après cela, il faut plaindre les femmes chrétiennes qui, ayant sous la main de tels livres pour charmer les heures de loisir, vont, sous prétexte de littérature, en chercher d'autres que leurs mères n'auraient pas touchés autrement qu'avec les pincettes. J. BURNICHON.

II. — Saint Vincent de Paul est né en France, par un prêtre de la Mission. In-8 de 68 pages. Se trouve au Berceau de Saint-Vincent de Paul, près Dax (Landes), 1889.

II.—Justement fière d'avoir donné le jour à des saints tels que Dominique, Ignace, Thérèse, Vincent Ferrier, et tant d'autres, l'Espagne n'a pas besoin de revendiquer encore notre saint Vincent de Paul, dont personne ne peut de bonne foi contester la nationalité française, comme le prouve surabondamment l'auteur anonyme de cette brochure, en réfutant une à une toutes les assertions plus ou moins hasardées du traducteur espagnol de l'ouvrage de M. Arthur Loth, *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*. Le grand apôtre de la Charité est Français, il est né en France, à Pouy, près de Dax; il a été ordonné en France; il a fait ses études théologiques en France, à Toulouse, et personne jamais n'ira chercher son berceau au-delà des Pyrénées. *Cuique suum*. P. M.

1. Les deux Sociétés des *Hospitaliers-veilleurs* et des *Peigneuses* sont encore florissantes. Les hospitaliers ont pour principales fonctions de raser les pauvres malades.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

SEPTEMBRE 1889

ROME

Les avanies et les provocations contre le Pape continuent sous le regard bienveillant d'un gouvernement de sectaires. Le 8 septembre, en la fête de la Nativité de la sainte Vierge, Rome a vu se renouveler, à l'occasion de la mort de Benedetto Cairoli, ex-ministre et ex-garibaldien, la mascarade du jour de la Pentecôte en l'honneur de l'apostat Giordano Bruno.

L'anniversaire du 20 septembre a été, comme d'ordinaire, l'occasion de déclamations anticléricales et de bravades soi-disant patriotiques. Menotti Garibaldi a déclaré que le but final des spoliateurs du Saint-Siège est bien « d'ensevelir à jamais la tiare sur l'emplacement même de la brèche de la porte Pia ». Le roi Humbert a figuré à la fête par une dépêche envoyée au syndic de Rome et dans laquelle on a cru distinguer comme « une odeur de poudre ».

Toute cette agitation et tout ce bruit suffiraient, à défaut d'autres symptômes, à prouver que la question romaine est loin d'être résolue, mais au contraire, comme le dit la *Civiltà cattolica*, plus vivante au 20 septembre 1889 qu'elle ne l'était le 20 septembre 1870. Le bruit d'un prochain départ du Pape a été, pendant plusieurs semaines, en circulation dans le monde politique. Les difficultés croissantes de la situation et les éventualités que l'on peut prévoir ne justifient que trop une telle rumeur. On sait que sur l'ordre de Léon XIII, les bureaux de l'administration intérieure du Vatican sont occupés de dresser des inventaires détaillés qui, dans le cas du départ du Souverain Pontife, seraient remis au corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège.

Nous sommes en mesure de signaler, dès aujourd'hui, une très importante brochure qui paraîtra au premier jour sous ce titre : *La Vérité sur la question romaine* (traduit de l'italien). C'est l'œuvre d'un personnage considérable et bien placé pour connaître la vérité. Voici le titre de quelques chapitres : *La conciliation ; Qui ne la veut pas. La souveraineté temporelle du Pape et l'unité politique de l'Italie. La restauration*

de la souveraineté pontificale et la volonté du peuple italien. Les destinées de Rome, etc. •

24 SEPTEMBRE. — Le cardinal Schiaffino est mort presque subitement à l'abbaye de Subiaco. Né à Gênes le 4 septembre 1829, il était entré à dix-sept ans dans la congrégation des Bénédictins de Montolivet. Publiciste remarquable, il fut quelque temps directeur du journal *la Aurora*. Léon XIII le nomma président de l'Académie des nobles ecclésiastiques, dans laquelle se forment les agents diplomatiques du Saint-Siège; il fut créé cardinal au consistoire du 26 juillet 1884.

FRANCE

Toute la vie nationale a été en quelque sorte concentrée sur les élections. Le comte de Paris a lancé un manifeste déclarant quel était, dans sa pensée, le rôle de l'assemblée future : porter remède, par des actes réparateurs, aux maux les plus pressants, puis rendre au pays « le droit de disposer de lui-même ».

M. le comte de Paris traçait en ces termes la conduite à suivre sur le champ de bataille électoral. « Là où vous avez des candidats, soutenez-les énergiquement; ailleurs, inspirez-vous des nécessités de la lutte et ne traitez pas en ennemis ceux qui combattent les mêmes adversaires que vous. » Naturellement, l'alliance avec le parti boulangiste, insinuée dans ces paroles, ne pouvait manquer d'être fort discutée.

Les membres les plus éminents de l'épiscopat, et à leur tête S. É. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, ont saisi cette occasion d'instruire le peuple chrétien des obligations qui s'imposent à la conscience en matière d'élection. Ce n'était que l'accomplissement d'un devoir de la charge pastorale. Le ministre Thévenet y a vu une manœuvre factieuse et un danger pour la République, et il a adressé à l'épiscopat, et par son intermédiaire à tout le clergé de France, une lettre qui est bien le plus indigne affront qu'un grand corps de l'Etat ait jamais reçu d'un membre du gouvernement. La presse irréligieuse elle-même a fait entendre des protestations contre une telle grossièreté; la plupart des évêques ont répliqué avec dignité, mais aussi avec énergie. Nous espérons que ces réponses seront recueillies; ce sera un beau monument de fierté sacerdotale et une preuve que, quelle que soit d'ailleurs leur patience et même leur humilité, les membres du clergé de France n'entendent pas être traités dans leur pays en *parias* ou en *écotiers indisciplinés*.

Les élections du 22 septembre devaient pourvoir à 573 sièges de députés. Sur ce nombre, le scrutin a donné 393 résultats définitifs et 180 ballottages. Les 393 élus se partagent ainsi : 232 républicains, 161 opposants. On fait quantité d'autres classifications plus ou moins fondées.

Le parti conservateur est certainement moins favorisé qu'on ne l'espérait. Comme d'ordinaire, il y a eu de très nombreuses abstentions, et c'est à l'inconcevable, pour ne pas dire la criminelle insouciance d'une

multitude d'honnêtes gens, qu'est dû l'échec de plusieurs candidats des plus recommandables. Comme le disait un journal catholique, on ne connaît pas encore assez quel grand péché est le péché électoral. Il faudra en venir à ajouter au catéchisme un chapitre sur la matière. Toutefois les catholiques de la Chambre gardent leurs chefs. Par contre, plusieurs des hommes les plus considérables et les plus néfastes de l'opportunisme gouvernemental ont été ou battus, comme MM. Ferry, Goblet, Compayré, ou mis en ballottage, comme le ministre Constans lui-même, MM. Floquet, Clémenceau, etc. A ce point de vue, l'élection du 22 septembre est un soulagement pour la conscience publique. D'ailleurs si l'écart entre les chiffres respectifs des élus est tout au bénéfice des républicains, il n'en est pas de même quand on compte les votes. En dépit d'une pression poussée à ses dernières limites et des fraudes de toute sorte qui ne se comptent plus, le nombre des voix favorables au gouvernement ne surpasse celui des suffrages qui lui sont contraires que de 170 000 environ. Cela prouve surabondamment que la République des athées n'a pas l'opinion pour elle, et que la *volonté nationale* librement exprimée réclamerait autre chose.

Paris a donné plus de 230 000 voix aux candidats du général Boulanger; vraisemblablement plusieurs triompheront au scrutin de ballottage du 6 octobre. Les 8 300 suffrages recueillis par le général lui-même à Montmartre ont été déclarés nuls, et le citoyen Joffrin, un ouvrier socialiste passé à l'opportunisme, a été proclamé élu par la commission de recensement. Mais ce coup d'audace paraît bien aventureux; on reculera très probablement.

24-27 SEPTEMBRE. — Un congrès international dit du *repos dominical* s'est réuni à l'Exposition; M. Léon Say en était le président, et le ministre du Commerce le patron. Cela suffit à donner la note caractéristique de cette assemblée. Le repos dominical y a été défendu et réclaté au point de vue *humanitaire* et *social*; la préoccupation de sauvegarder les intérêts industriels et ce qu'ils appellent la liberté obsédait trop l'esprit de certains membres influents du congrès, inféodés aux principes de l'économie politique, pour leur permettre de se placer au vrai point de vue et d'adopter des solutions véritablement utiles. Toutefois des catholiques éminents ont pris part aux discussions et ont rappelé qu'il y a des intérêts plus élevés et plus respectables que ceux des affaires.

28 SEPTEMBRE. Le général Faïdherbe, grand-chancelier de la Légion d'honneur, est mort après une longue et douloureuse maladie. Sa fin vaut mieux que sa vie. Beaucoup trop mêlé à la politique, le général avait voté au Sénat toutes les lois antireligieuses. Le vénérable cardinal archevêque de Paris a eu la consolation de le ramener à Dieu et de le préparer à une mort chrétienne.

29 SEPTEMBRE. Distribution des prix et récompenses aux lauréats de l'Exposition. Leur nombre dépasse trente-trois mille. Cette solennité, comme toutes celles qu'organise notre triste gouvernement, a eu un

caractère exclusivement laïque. Il est entendu que la République n'a nul besoin de Dieu. Si son nom a été prononcé çà et là au cours des fêtes et des harangues sans nombre auxquelles l'Exposition a donné lieu, ç'a été par des étrangers.

ÉTATS CATHOLIQUES

6 SEPTEMBRE. *Belgique*. — Pendant que l'homme célèbre ses triomphes sur la matière, la matière prend parfois de terribles revanches. Le vendredi 6 septembre, l'explosion d'une cartoucherie faisait à Anvers près de deux cents victimes, dont soixante-dix morts au moins, et tenait pendant de longues heures la métropole commerciale de la Belgique sous la menace d'une entière destruction.

Par un arrêté royal en date du 14 septembre, le gouvernement belge rétablit l'aumônerie militaire supprimée par le dernier cabinet libéral. Mais la rédaction officielle de ce document soumet l'exercice du ministère sacerdotal auprès des soldats à de telles conditions, que l'on semble vouloir reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre.

16 SEPTEMBRE. — Le prince Charles III de Monaco est mort en son château de Marchais. Les États de ce souverain se composent d'une bande du littoral méditerranéen de trois kilomètres de longueur, sur une largeur qui varie entre cent cinquante et douze cents mètres; mais ses sujets, au nombre de six mille environ, ne connaissent ni impôts ni conscription. Ils ne doivent pas beaucoup jalouser les habitants de la grande République qui payent trois milliards et demi de contributions et où tout citoyen majeur doit porter le mousquet.

23 SEPTEMBRE. *Bavière*. — Le congrès des catholiques de Bavière a dépassé toute attente. Le comité a délivré plus de quatorze mille cartes d'adhérents; on a dû dédoubler les séances, la salle des réunions publiques ne pouvant suffire à l'affluence des congressistes. Espérons que cette pacifique manifestation obligera le gouvernement de M. Lutz à prendre une attitude plus respectueuse des droits et des volontés d'une nation catholique.

Espagne. — Le dissentiment entre l'Espagne et le Maroc a pris un caractère inquiétant; on a parlé de préparatifs belliqueux. La querelle est en voie d'apaisement.

25 SEPTEMBRE. *Fribourg*. — Le catholique canton de Fribourg a célébré avec une grande solennité les noces d'argent de son vaillant évêque, M^{sr} Mermillod, qui a si glorieusement rempli pendant ce quart de siècle le mandat que Pie IX lui-même lui avait donné « de prêcher l'Évangile dans sa pureté..., de bénir ceux qui maudissent et surtout d'aimer la sainte Église, de défendre sa liberté et la Vérité dans sa virginité délicatesse, et de ne la trahir jamais par la peur ou par la flatterie ».

ÉTATS CHRÉTIENS NON CATHOLIQUES

Angleterre. — Une grève aux docks de Londres a tenu en grand émoi pendant plusieurs semaines nos voisins d'outre-Manche. On s'accorde à reconnaître que les réclamations des ouvriers étaient fondées. En Angleterre, ces luttes se poursuivent sans désordre et sans violences; mais elles n'en sont pas moins un fléau. On a calculé que les pertes subies tant par les compagnies que par les ouvriers, par suite de la grève, s'élèvent à la somme de trente-sept millions de francs. Le cardinal Manning, accepté de part et d'autre comme conciliateur, a eu la principale part au rétablissement de la paix. Il a reçu à ce sujet les félicitations du Souverain Pontife.

Hollande. — La Chambre des députés vient de voter une loi d'une importance exceptionnelle. Soixante et onze voix contre vingt-sept consacrent le droit des écoles privées aux subsides de l'État. La cause de l'enseignement libre et religieux triomphe; l'État renonce au déplorable système de l'École publique neutre et obligatoire que les sectes lui avaient imposé. Quand sera-ce notre tour?

Allemagne. — L'*Annuaire de la statistique de l'Empire allemand* pour 1889 vient de paraître. On y voit que le nombre d'hommes susceptibles d'être appelés sous les armes à divers titres s'élevait en 1886 à 9 128 822 individus, ce qui représente près de vingt pour cent du total de la population. Ce n'est pas pour rien que notre siècle s'intitule le siècle du progrès.

PAYS INFIDÈLES

Japon. — Plusieurs provinces viennent d'être désolées par d'effroyables inondations. Dans le district de Yokohama surtout, les ravages sont immenses. Plusieurs milliers de maisons ont été emportées; il est difficile d'évaluer le chiffre des victimes; dans la seule province de Kil, dix mille personnes environ auraient péri.

Tonkin. — La situation au Tonkin est toujours inquiétante. En dépit des assurances réitérées du gouvernement, les surprises désagréables se renouvellent sans cesse; des bandes de Chinois fort bien armées et établies dans de solides positions menacent nos frontières. La complète pacification de la colonie ne sera pas de si tôt un fait accompli.

J. B.

Le 30 septembre 1889.

Le Gérant : J. BURNICHON.

L'EXPOSITION DU CENTENAIRE

L'Exposition universelle, dite du Centenaire, vient de fermer ses portes sur ses derniers visiteurs. Le Champ de Mars va prendre la physionomie d'un chantier de démolitions, et les plâtres, qui jouèrent durant six mois le rôle du marbre et de la pierre, vont tomber en poussière, après avoir vu défilér devant leurs splendeurs d'occasion les représentants de toutes les nationalités du monde. Les exposants emportent leurs nombreuses médailles, les marchands leurs profits, et les montreurs de spectacles exotiques les bénéfices assurés à toute exploitation de la curiosité humaine. Industriels, musiciens et danseuses s'en vont, disant que les principes de 89 ont fait de nous un peuple aussi prospère que joyeux. Du reste, la France elle-même semble de cet avis, puisqu'elle vient de remettre encore ses destinées, pour quatre ans, aux mains des hommes qui l'ont conviée à cette longue fête. Ainsi nous n'aurons pas donné aux peuples, accourus de tous les points du monde, le spectacle d'une révolution, ni même d'une chute de ministère, ce qui paraîtra sans doute le comble de la stabilité. Le même ministre qui, le 6 mai, préludait à l'apothéose industrielle de 89, a pu dire, le 30 septembre, aux lauréats de l'Exposition, que « le succès dépassait les espérances les plus optimistes et que jamais nation pacifique et laborieuse n'avait remporté plus éclatante victoire ».

Nous ne demanderons pas à M. Tirard de nous dire sur qui cette victoire vient d'être remportée, et quelles provinces nous vaut ce succès pacifique. Ce sont là des questions indiscretes, et le lyrisme ministériel ne s'attarde pas à répondre aux difficultés qu'il soulève. Après une série de compliments enthousiastes et d'effusions admiratives, en l'honneur du progrès et du bien-être, dont témoignent les immenses galeries du Champ de Mars, le président du Con-

seil déclare que « la France continuera sa marche ascendante dans la voie de la civilisation, avec le culte de la liberté, avec l'amour du travail, qui est aujourd'hui le maître du monde ». Nous avons cru jusqu'ici que le maître de ce monde c'était Dieu. L'Exposition du Centenaire a démontré, sans doute, que ce mythe vieilli était avantageusement remplacé par la vapeur et l'électricité.

Le président Carnot, dans son discours non moins laïque, a remercié tout le monde, mais ne s'est pas élevé plus haut que la galerie des Machines, ce qui est peu pour le premier magistrat d'un peuple chrétien. De l'autre côté de l'Océan même les présidents de république croient s'honorer en parlant de Dieu. Mais là-bas c'est le Nouveau Monde, et nous sommes le vieux. Serions-nous la décrépitude? On serait tenté de le croire, quand on voit les gouvernants d'un grand peuple oublier systématiquement le maître de toute richesse, et faire de l'homme l'unique puissance active de ce monde.

Malgré la boursoufflure du style officiel, et le défilé bigarré des exposants européens ou exotiques, de telles fêtes ressemblent assez à un décor de théâtre. C'est la dernière scène d'une action dont l'âme est absente, et qui finit, parce que l'heure est venue où la toile doit tomber sur des acteurs arrivés au bout de leur rôle. Aussi la poésie n'a pas trouvé sa place dans cette glorification de la matière. L'enthousiasme n'a pas éclaté en un chant triomphal. Il a fallu recourir à l'inévitable *Marseillaise*, et la fête de la concorde et de la paix a dû finir sur un cri de colère et de guerre. Après tout c'était dans le programme. En 1878, Gounod pouvait faire résonner au Trocadéro le *Laudate Dominum omnes gentes*. Ce n'était pas un contresens, car l'athéisme ne résumait pas encore la religion du monde officiel. Mais en 1889, si tous les peuples sont conviés à la manifestation solennelle des progrès du travail et de l'industrie, c'est pour chanter ensemble un hymne à la gloire de l'homme émancipé de ses devoirs envers Dieu.

Le président de la République nous fait savoir dans son discours, que « l'Exposition n'a pas été seulement une exposition de choses, mais qu'elle a été une exposition d'idées ». Nous nous permettrons d'ajouter que, si l'exposition des

choses s'est trouvée généralement belle, l'exposition des idées nous a paru plus généralement pitoyable et mauvaise. Souvent aussi les idées nous ont gâté les choses, et travesti l'œuvre humaine jusqu'à lui faire exprimer le triomphe de la matière sur l'esprit, et de la bête sur l'homme. C'est en nous plaçant à ce point de vue, où la splendeur côtoie la misère, que nous allons jeter un regard d'ensemble sur cette Exposition que le président Carnot a déclarée, « de tout point digne de la France, digne de la République, digne des grands souvenirs qu'évoquait sa date ».

I

Il nous plaît tout d'abord de faire un moment chorus avec les voix officielles, et de convenir que l'Exposition de 1889 est un succès, tel que ses organisateurs eux-mêmes n'avaient pas cru prudent de le rêver. C'est un succès, si l'on considère l'immensité et la variété des constructions qui couvrent le Champ de Mars, le quai d'Orsay et l'esplanade des Invalides. Nous sommes loin du premier essai d'exposition nationale, tenté en 1798 par François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur. Elle dura cinq jours, et son palais n'offrait pas l'étendue des magasins du Louvre ou du Bon-Marché. Nous avons dépassé toutes les expositions internationales, qui se sont succédé dans la capitale, depuis celle de 1849 qui couvrait une surface de 22 291 mètres, jusqu'à celle de 1878 qui en occupait 750 000. Nous voici parvenus à couvrir 843 530 mètres de constructions métalliques, de fontaines, de kiosques et de jardins, où s'étaient tous les produits de l'art et de l'industrie moderne. Peut-être, en défalquant de ce compte prodigieux l'espace occupé par les restaurants, cafés-concerts et boutiques diverses, si largement dotés par les organisateurs de 1889, arriverions-nous à démontrer que le progrès sur 1878 est au moins problématique. Mais passons sur ce doute injurieux, et n'oublions pas que *Figaro*, de son laboratoire de la tour Eiffel, émet des oracles, où il déclare que l'Exposition de 1878 était trop sérieuse. Dès la première page de son *Guide bleu*, ce maître ès arts légers nous avertit que le Champ de Mars et ses annexes

doivent être visités, dans le double but de *s'instruire et de s'amuser*. Etant donné ce dernier point de vue, nous saisissons l'à-propos d'une foule de choses, y comprise l'installation du barbier à 115^m,73 de hauteur, dans cette tour dont sa présence ne prouve pourtant pas toute l'utilité. Il est donc avéré que, si en 1867 et en 1878 on avait fait *grand*, en 1889 on a tenté de faire *grandiose*, en même temps que l'on visait à faire *joyeux*.

En effet, le spectateur placé sous le portique du Trocadéro, dans l'axe du pont d'Iéna et de la tour Eiffel, ne peut guère échapper à l'illusion du grandiose, devant le panorama qui se déroule à ses pieds. Au premier plan, après les pentes vertes du palais, les bassins, les kiosques et le pont d'Iéna, se présente l'échafaudage gigantesque décoré du nom de tour. A ses pieds s'alignent les minuscules échantillons de l'habitation humaine, et plus loin s'éparpillent, dans tous les sens, les pavillons divers des Républiques américaines du Sud. Le Champ de Mars apparaît, couvert en grande partie par la masse des galeries où s'abritent les produits de l'art et de l'industrie. A droite, le palais des Arts Libéraux; à gauche, celui des Beaux-Arts. Puis, les galeries Rapp et Desaix reliées au palais des Industries diverses. Enfin, au dernier plan, l'immense toiture de la galerie des Machines, derrière laquelle disparaît l'École militaire, écrasée par cette masse de fer et de verre. L'ensemble dessine un parallélogramme rectangle de 370 mètres suivant l'axe longitudinal, et de 400 mètres suivant l'axe transversal. C'est une aire de près de 22 hectares que recouvrent les constructions métalliques, c'est-à-dire presque la moitié du Champ de Mars. Au centre de cette masse s'élève le dôme principal, portant à une hauteur de 75 mètres la statue de la France, tandis que, à droite et à gauche, deux autres dômes se détachent, l'un du palais des Arts Libéraux, et l'autre du palais des Beaux-Arts. Les coupoles de verre, les émaux, les tuiles vernissées, les ors prodigués partout, les teintes multicolores étincellent au soleil et fatiguent le regard de leur bigarrure compliquée, d'un goût parfois douteux, si l'on oubliait que l'exotisme a droit de cité à l'Exposition du Centenaire.

En se tournant vers la gauche, le regard émerveillé peut

suivre encore l'interminable file des quinze cents mètres de galeries alignées sur le bord du fleuve, et se perdre enfin au milieu des minarets, des coupoles et des arcades mauresques, qui donnent à l'esplanade des Invalides l'air d'une ville orientale. Aucune exposition n'avait offert jusqu'à ce jour un pareil développement de galeries, ni une semblable variété de constructions. Le succès n'est pas douteux, si toutefois on le mesure aux dimensions de l'œuvre. Cependant, nous ne saurions souscrire au lyrisme chauvin de ce rédacteur du *Temps* qui s'écriait naguère : « On n'ira jamais plus loin. La tour Eiffel est le chef-d'œuvre industriel de ce siècle de fer. Le fer à cheval formé par les palais des Arts, des Arts Libéraux et des Industries diverses déroule des perspectives architecturales auprès desquelles Babylone aurait paru mesquine. » Quelque modestie sied encore aux contemporains de la tour Eiffel et de la galerie des Machines. Il ne faut pas être grand clerc en architecture, pour savoir que l'on a été plus loin, et pour espérer qu'un jour on fera mieux. Babylone, Thèbes, Khorsabad ou Ninive, dans ce qui reste de leurs ruines, ont toujours de quoi faire rougir nos prétentions exclusives au grandiose. La pagode d'Angkor, dont on peut voir à l'esplanade une maigre réduction, couvrirait seule à peu près tout le Champ de Mars, puisqu'elle a 1 200 mètres de long sur 800 de large.

Un succès plus réel est celui qui a pour base, non pas le contenant, mais bien le contenu d'une exposition. A ce point de vue, celle qui finit ne connaît pas jusqu'ici de rivales. François de Neufchâteau réunissait pour les *sans-culottides* de l'an VI (1798) 110 exposants, et proclamait le nom de douze d'entre eux, comme ayant bien mérité de la République et de l'industrie. En 1889, le ministre Tirard a pu compter 60 000 exposants et distribuer 33 139 récompenses. L'Empire, en 1867, avait vu réunis 50 000 exposants, et la République, en 1878, en avait rassemblé 53 000.

Un autre élément de succès, celui même par lequel il s'affirme d'une manière plus éclatante aux yeux habitués à ne considérer que l'extérieur des choses, c'est le nombre des visiteurs accourus au spectacle. Or, jamais foule pareille ne se pressa aux portes d'une exposition. La République de 1889

peut se glorifier d'avoir pour elle le nombre. Quant à la qualité, elle est assez facile princesse pour n'en pas tenir compte. L'Empire, en 1867, reçut à Paris trois empereurs, quatorze rois ou reines, avec un nombre respectable de princes et de princesses. En 1878, quelques souverains vinrent encore rendre visite à la France; mais, en 1889, le schah de Perse aura seul représenté, devant le peuple parisien, la catégorie des têtes couronnées. On ne peut raisonnablement regarder comme telles ces deux ou trois curiosités ethnographiques, coiffées de diadèmes en carton et vêtues d'oripeaux, que l'on promenait en fiacre sous le nom de Salifou ou de Dinah-Sali. En revanche, la foule est venue, si compacte et si choisie, que le Champ de Mars a paru trop étroit pour contenir cette cohue avide de voir, et plus encore de jouir et de manger. Tandis que la dernière exposition de l'Empire attirait 10 millions de visiteurs, celle de 1878, 16 millions, nous arrivons sans doute au chiffre de 25 millions d'hommes venus pour voir, s'instruire et s'amuser. De ce chef, le succès n'est pas douteux. Il est vrai que l'on a multiplié la tentation et que les compagnies de chemins de fer ont abaissé le prix d'un voyage à Paris, jusqu'à le mettre à la portée des budgets les plus modestes. Essayons de dire, en quelques mots, ce que l'Exposition du Centenaire donnait de satisfactions à la curiosité publique, et quelles impressions salutaires devaient en emporter, au fond de leur province, le bourgeois, l'ouvrier ou le paysan, admis à passer quelques heures au milieu de cette féerie, resplendissante comme un décor d'opéra.

II

Ce qui frappe tout d'abord les visiteurs du Champ de Mars, ce sont les dimensions et les splendeurs de la partie architecturale de l'Exposition, ou, si l'on veut, du contenant. Elles sont telles, que beaucoup d'entre les gens venus pour admirer n'emporteront dans leur mémoire que le souvenir de la tour Eiffel et de la galerie des Machines, c'est-à-dire du colossal en hauteur et en longueur. Pour un grand nombre aussi, les fontaines lumineuses résumeront tout le charme et tout le fruit du voyage. Souvenirs du reste assez inoffensifs, si les

admirateurs de ces spectacles ne devaient emporter que ceux-là.

En 1834, l'architecte de l'Exposition se voyait féliciter de « ne s'être pas éloigné de l'économie et de la simplicité nécessaires à ce genre de constructions ». Les architectes de 1889 ne semblent point jaloux de pareils compliments. La simplicité est leur moindre défaut, et l'économie ne les préoccupe que médiocrement. Aussi peut-on dire qu'ils sont les premiers exposants. Ils veulent qu'avant tout on admire leur œuvre. Ils le disent en un style luxueux et bruyant qui ne permet pas le doute. Le contenant vise à écraser le contenu, et il y réussit; ce qui lui donne par trop des airs de parvenu, heureux de faire admirer son opulence de fraîche date et ses aïeux éclos de l'imagination d'un peintre.

D'abord, il n'y a plus que des palais, c'est le style nouveau de l'architecture nouvelle. On dit : palais des Machines, palais des Arts, palais de l'Industrie, palais des Produits alimentaires. Cette haute qualification, réservée longtemps à la demeure des rois, des princes et de la magistrature en fonctions, se démocratise comme tout le reste. Seule l'Agriculture est encore traitée un peu en plébéienne, et n'a, pour s'abriter, que de modestes galeries. Peut-être y gagne-t-elle d'attirer mieux les regards, et de concentrer les admirations uniquement sur son outillage et sur ses produits. Si nous pénétrons, au contraire, dans la galerie des Machines, involontairement les dimensions de cette nef colossale fixeront notre attention, et nous feront oublier un moment les merveilles qu'elle abrite.

Ce chef-d'œuvre de l'architecture du fer et de la terre cuite a 421 mètres de long, 115 de large et 45 de hauteur sous clef de voûte. Avec les galeries qui dépendent de lui, il couvre plus de 5 hectares. L'Arc de Triomphe y tiendrait presque à l'aise, la colonne Vendôme n'atteindrait pas le sommet de cette voûte de verre, des cuirassés de première classe pourrait y évoluer, vingt-cinq de nos plus grands paquebots s'y loger côte à côte, et dix mille hommes y être passés en revue. Pour élever cette halle gigantesque, ingénieurs et architectes ont rivalisé d'audace et n'ont reculé devant aucune des difficultés du problème. Ils ont pu donner

à des arceaux de fer une portée de 115 mètres, sans recourir aux traverses horizontales ou aux contreforts extérieurs, destinés à prévenir l'écartement des points extrêmes. Vingt fermes de fer, dessinant une ogive surbaissée, dont les demi-arceaux vont se rejoindre à une hauteur de 45 mètres, soutiennent dans les airs une voûte de 5 hectares. L'effort n'apparaît nulle part, et le mouvement de cette immense ossature n'est pas sans élégance et sans grâce. Une disposition ingénieuse d'articulations de la base des fermes sur des tourillons d'acier permet à la charpente tout entière de s'ouvrir, ou de se resserrer, suivant les dilatations ou les contractions du fer sous l'action variable de la température. Tel est l'abri, ou plutôt le palais, que la science et l'art ont élevé à la machine, cette reine de l'industrie moderne.

Le même effort vers le gigantesque se révèle un peu partout. Aussi a-t-il fallu recourir au système des étages, pour utiliser, aux Beaux-Arts et aux Arts Libéraux, des parois que leur élévation rendait à moitié inutiles. La préoccupation de l'effet à produire se fait spécialement sentir, en présence de ce que l'on appelle bien improprement le dôme central. Ce magnifique spécimen de l'art moderne, avec son ornementation tapageuse, loin d'être un centre n'est qu'une porte, ou, si l'on veut, un passage. C'est au moins une dérogation aux usages connus en architecture. Les dômes et les coupoles semblaient faits jusqu'ici pour réunir les foules, plutôt que pour les voir passer. Il y a bien quelque inconvénient à les retenir sur le seuil, pour les avertir que l'entrée est ce qu'il y a de plus beau dans tout le monument.

Du reste, nos architectes se sont cette fois émancipés des traditions ou des formules classiques. Ils ont voulu, semble-t-il, célébrer, par une révolution dans leur art, la révolution sociale dont ils devaient consacrer le souvenir. On chercherait en vain, dans tout Paris ou Versailles, un monument qui permit d'établir une filiation quelconque entre son style solennel, ou simplement sérieux, et les élégances joyeuses du Champ de Mars. Le transformiste le plus décidé aurait quelque peine à retrouver le signe paternel, dans cette confusion de portails, de pavillons tourmentés, de toits multicolores, de statues gigantesques, de médaillons confus,

d'ogives persanes et d'ornements déguisés sous des baroques d'un goût médiocre.

Est-ce donc là ce qu'il faudra nommer le style architectural du dix-neuvième siècle? Des carcasses de fer, des vides remplis par des plaques de terre cuite estampées, des fenêtres remplacées par des verrières et des portes par d'immenses baies, des couleurs jetées à profusion pour cacher le fer des ossatures, de grandes ouvertures au lieu de façades, est-ce là l'expression des principes dont l'art s'est inspiré depuis cent ans? Ne faut-il pas avouer plutôt que ce siècle va finir, sans avoir créé une architecture qui lui soit propre? Il se sera débattu au milieu d'une collection disparate de tous les styles connus, s'attardant à imiter, au lieu de progresser dans la voie des créations de formes nouvelles.

Cependant, l'avènement du fer dans l'art des constructions marquera notre époque d'un caractère inconnu aux siècles précédents. Il répond du reste aux besoins nouveaux du commerce, de l'industrie, et même de la vie civile, qui réclament de vastes espaces couverts, où puisse s'exercer librement leur activité fiévreuse. Or une matière, résistante et légère à la fois, telle que le fer, permet de résoudre le problème posé par toutes les architectures, « d'obtenir le plus grand vide possible à l'aide des pleins les plus réduits ».

Le fer semble donc entrer en possession de l'avenir, et l'Exposition de 1889 est plus qu'un point de départ, elle affirme déjà de merveilleux progrès. Cela ne veut pas dire que nos artistes aient encore trouvé la formule du beau dans les constructions métalliques. Le palais des Machines atteste même qu'ils ne savent pas toujours résoudre le problème de l'utile. Sa toiture, vitrée à la façon des serres, lui ôte, à l'intérieur, tout caractère monumental, et détruit l'impression de grandeur que cette immense nef devrait produire. Ce qui est plus grave encore, cette lumière, qui tombe d'aplomb, multiplie les faux jours, et, pour les œuvres d'art, efface les ombres, détruit les reliefs, à tel point que, pour être supportable, elle exige d'affreux plafonds de toile jetés partout sous le cintre des galeries. Il ne suffit donc pas de viser au grand pour atteindre le beau, et pour réaliser l'utile. Du reste, même quand l'architecture du fer aura corrigé

les défauts de ses premiers essais, elle ne détrônera pas l'art de bâtir avec le marbre et la pierre. Elle rentrera difficilement, pour une part prépondérante, dans la construction de la maison de famille. Mais elle sera sans rivale, quand il faudra élever des monuments aux proportions gigantesques, et susceptibles de se laisser rapidement démonter pièce à pièce, au gré de ceux qui les avaient construits. A ce point de vue elle est bien l'image de la stabilité sociale dont nous jouissons depuis 89.

III

L'ordre doit se trouver dans toute exposition industrielle, à plus forte raison dans une Exposition universelle de proportions colossales, comme celle qui nous occupe. Or, il faut bien le dire, l'ordre en 1889 est dans les catalogues, on le cherche souvent en vain dans les galeries. Ici encore se révèle la préoccupation de bâtir d'étonnants palais, sans prévoir si la forme choisie se prêterait au classement naturel des produits exposés. Le Play, en adoptant la forme ronde, avait obtenu une combinaison de galeries circulaires et de galeries rayonnantes qui permettait de suivre, dans un sens, les produits similaires des diverses nations, et, dans l'autre, les richesses d'un même pays. En 1878, si le plan fut carré, la classification s'éloigna peu de celle de 1867. Aujourd'hui, ni le plan ni l'ordre ne rappellent la méthode adoptée par Le Play. Le premier semble ne viser que lui-même, et le second s'adapte comme il peut, c'est-à-dire très mal, à ces galeries bâties sans prévision de ce qu'elles devaient contenir. On dirait vraiment que les organisateurs de cette confusion ont voulu convier les visiteurs à un voyage d'exploration, à travers un monde où l'imprévu les mènerait de surprise en surprise, comme si le pittoresque était l'unique but d'une exposition. Quel voyage ne doit point faire, de la galerie des Machines au bord de la Seine, et de là au pavillon des Téléphones, pour revenir ensuite à la section des États-Unis, le pauvre explorateur qui court après les merveilles de l'électricité en l'an 1889 ?

Les sciences physiques et naturelles ont plus que les

autres souffert de ce morcellement. Il en est même, comme la physique, la chimie, la zoologie, la botanique, la minéralogie, dont le nom, par une singulière ironie, est inscrit sur le fronton du palais des Arts Libéraux, et qui ne figurent dans aucun groupe et dans aucune classe. D'autres, ne pouvant se résoudre à disloquer leurs trésors, pour les faire poser à la fois dans trois ou quatre sections différentes, sont allés se réfugier au milieu des longues galeries de l'Agriculture, que le public traverse à la hâte, quand il ne les dédaigne pas en prenant le chemin de fer Decauville. C'est le triomphe de l'ordre dispersé, dont l'art militaire sait tirer profit, mais qui, dans une exposition, fait disparaître le caractère scientifique, et laisse trop voir le vulgaire bazar.

Au milieu de cet entassement, où l'art et l'industrie se disputent la place, on cherche instinctivement l'œuvre nouvelle qui marquera l'Exposition de 1889, et l'école qui sortira couronnée, de ces assises où tous les inventeurs du monde ont apporté leurs créations. Chose étrange, de l'avis même des hommes les plus inclinés à l'indulgence pour les œuvres de leur temps, le nouveau manque à l'Exposition du Centenaire. Ce qu'on y voit on l'avait déjà vu. On le retrouve, sans doute, mieux fait, mieux compris, mieux adapté, mais non point tellement changé qu'on ne puisse le reconnaître, sous sa parure plus brillante ou plus commode. Nous en sommes toujours à la vapeur comme puissance motrice sérieuse, on n'a pas même trouvé un mode nouveau de distribution dans les organes qu'elle fait mouvoir. L'électricité, il est vrai, envahit brillamment le domaine du pétrole et du gaz, mais elle n'est pas une inconnue, et ses progrès, qui sont réels, ne sortent pas du champ de l'application pratique.

Les arts mêmes, dont les œuvres subissent plus facilement l'influence de la mode et du goût, et dans lesquels l'homme semble plus spécialement se refléter lui-même, tel que l'ont fait ses habitudes ou ses besoins, n'offrent aucun des caractères qui font la nouveauté. L'orfèvrerie, le meuble, la céramique, à part de rares exceptions, en sont toujours à la reproduction de l'ancien. La troisième République n'a pas suggéré, jusqu'à ce jour, à quelque artiste épris de ses

beautés, l'idée d'un style qui les mit en relief. L'orfèvrerie en est aux mièvreries, aux entortillements et aux contorsions voluptueuses du Louis XV. Nous parlons de l'orfèvrerie profane, car l'orfèvrerie religieuse a trouvé dans M. Armand Calliat un artiste admirable, sous la main duquel l'or, l'argent, les émaux et les pierres disent, en un style vraiment nouveau, les poèmes toujours anciens de la foi catholique.

Le meuble nous donne lui aussi du Louis XV, du Louis XVI, merveilleusement imités, et qui révèlent une étonnante habileté de main d'œuvre. Le gothique avec ses mille détails, le Henri II avec ses cariatides, la Renaissance avec ses ornements d'orfèvrerie, s'offrent partout aux regards. L'Empire ne craint pas de s'y montrer avec ses meubles de mauvais goût, et ses tables de nuit en forme d'autels antiques. Mais le meuble du siècle, on le chercherait en vain, dans ce musée où les restitutions archéologiques dérobent toute place aux créations artistiques. Ce siècle, qui se vante d'avoir renouvelé le monde social, n'aura donc pas la puissance de traduire en un style nouveau ses pensées et ses mœurs. Il sera réduit à laisser vivre au milieu des souvenirs de la tyrannie, impériale ou royale, les hommes qu'il a rendus à la liberté. Nous avons bien vu quelque part à l'Exposition un meuble portant cette noble étiquette : « Commandé par le Président de la République. » Cette minuscule chiffonnière, issue d'un Louis XVI quelque peu mâtiné de Directoire ou d'Empire, n'avait pas l'air d'être là pour figurer le style de ce siècle.

On dit pourtant que la céramique, se dégageant de l'arabesque, et prenant le parti de ne plus contourner impitoyablement la nature, commençait à jeter sur ses produits, à l'exemple des Japonais, de véritables plantes et de charmantes fleurs, telles que Dieu les donne à nos jardins et à nos champs. Elle ne saurait mieux faire, à condition toutefois de ne pas prendre pour le vrai ce qui n'est qu'un réalisme sans idée.

Cette stérilité dans la création, au milieu d'une excessive fécondité dans l'imitation, ce manque de caractère spécifique dans les œuvres de nos artistes, révèle un état social sans équilibre et sans ordre. Pour donner au goût une impulsion

et une sorte de règle, et, par là même, pour créer un style, il faut une autorité qui impose ses préférences. Où est-elle aujourd'hui, cette autorité que l'on suit et que l'on ne discute pas ? A moins de prétendre que nos comédiens et nos comédiennes remplacent avantageusement la cour de Louis XIV ou de Louis XV. C'est bien peut-être un peu cela. Voilà pourquoi le goût contemporain ne dédaigne pas les travestissements. Il se fait volontiers un salon qui ressemble à une loge d'acteur, où tous les costumes se trouvent réunis, pour représenter tous les siècles. La manie du bibelot, des potiches chinoises ou japonaises et de la pacotille exotique, l'admiration des vieux bahuts, l'engouement pour l'extraordinaire, en fait d'âge ou de provenance, ont singulièrement nui aux intérêts de l'art contemporain. Il s'en est tenu à la contrefaçon du vieux, pour complaire à ces fils de 89, qui n'ont pas trouvé, dans leurs principes, de quoi suggérer une idée nouvelle aux artistes désireux de donner au goût son expression, sous le règne de la liberté. Du reste, nous nous consolerions facilement de cette infécondité, si ces résultats désastreux ne se faisaient sentir que dans le domaine du meuble, du luxe et du goût.

IV

Il est d'autres questions plus sérieuses et plus hautes, qui viennent naturellement sur les lèvres, en présence d'une Exposition comme celle du Centenaire. On se demande involontairement quel problème vital pour la société se trouve résolu, par ce siècle qui étale avec tant de pompe les produits de son activité. Est-ce le problème de la guerre ou de la paix, de la richesse ou du paupérisme, du travail ou de la consommation ? Hélas ! il faudrait dire plutôt que cette exposition témoigne sous ce rapport d'une impuissance radicale. Elle pose seulement, avec une ironie plus amère, des questions qu'elle complique au lieu de les résoudre.

La guerre a son palais à l'esplanade des Invalides, et les richesses homicides dont il est plein attestent que les préoccupations belliqueuses entrent comme un élément de plus en plus nécessaire, dans la vie des nations. Ces engins variés

et mathématiquement précis de destruction ne sont pas là pour dire qu'on ne se battra plus, mais bien pour avertir qu'on se tuera plus sûrement et plus vite. Tout près de ce théâtre où triomphe la guerre, le congrès de la paix sociale a tenu ses assises, exposé ses statistiques, ses plans et ses rêves. Les intentions étaient bonnes, les promesses séduisantes. Mais l'organisation du Champ de Mars donnait, de ces belles doctrines, un commentaire qui n'était pas fait pour les accréditer dans l'esprit du peuple.

D'abord, la galerie des Machines à elle seule protestait contre toute espérance d'équilibre et de modération, dans l'excès dont souffre l'industrie et, par conséquent, le travailleur. Devant ces prodigieuses machines, qui donnent, sans fatigue en une heure, ce que l'ouvrier le plus robuste ne donnerait pas en un an, on comprend que, malgré les exigences croissantes du bien-être et du luxe, un jour doit venir, où l'excès de production amènera une crise, et jettera sur le pavé l'ouvrier devenu momentanément inutile. On comprend aussi que le travailleur, assistant à cette multiplication rapide de la richesse entre les mains du capital, en vienne à jalouser le patron, et réclame sa part d'un bénéfice dont il est l'instrument. Nos économistes s'élèvent vertueusement contre le monopole, et, pour ne point parler de tout ce que l'État accapare sans scrupule, nous lisons à chaque pas dans les galeries des Nouveautés : Confectionné exclusivement pour tel grand magasin, ou pour telle compagnie. Ils déplorent l'abandon des campagnes et la ruine de l'agriculture, privée des bras dont elle aurait besoin, et grevée des lourdes charges dont elle réclame en vain l'allègement. Les organisateurs de l'Exposition répondent en reléguant cette campagnarde sur les bords de la Seine, bien loin des palais où trône l'industrie, avec ses produits luxueux pour ne pas dire inutiles. Elle en est réduite, elle aussi, à recourir à la machine, et cette multiplication de l'outil, inintelligent mais rapide, appliquée à l'agriculture, n'est pas un des moindres signes de nos transformations et de nos souffrances sociales. Quoi qu'il en soit, les agriculteurs, venus de leur province, auront pu se convaincre du peu d'estime en laquelle est tenue par la République l'industrie des cé-

réales et des pommes de terre. Labourage et pâturage semblaient au vieux Sully les deux mamelles nourricières du monde. On dirait que la science moderne a formé le bizarre dessein de changer tout cela.

Cependant, parmi les 75 congrès tenus durant l'Exposition, nous avons eu le congrès de l'Agriculture. M. Tisserand a même voulu faire chanter, par les sillons, la charrue et les engrais, un hymne en l'honneur de la République, qui seule, d'après lui, a élevé la culture à la hauteur d'un art, en lui donnant un caractère scientifique. Ce sont là erreurs historiques que le moindre paysan corrige, en rappelant le souvenir de la prospérité dont il jouissait sous le second Empire. Pour le moment on lui promet des jours plus heureux. L'Exposition, ce témoignage de la prospérité publique, doit le consoler de ses souffrances privées. Depuis douze ans la République a créé pour lui un ministère et un ordre du Mérite agricole. Ses bonnes intentions ne sauraient être niées. Après avoir ajouté quelques redites sur les assolements, les phosphates, les semences et les tarifs, on a renvoyé l'agriculture et les agriculteurs à leurs travaux pénibles et si peu rémunérateurs. En attendant la France est un pays dont les habitants, privés du secours de l'étranger, pourraient mourir de faim, mais s'habiller d'or et de soie.

L'Exposition du Centenaire a résolu d'une façon non moins imprévue la grande question des classes et de l'obligation où sont forcément les unes de travailler pour les autres. Elle les a toutes indistinctement appelées pour leur apprendre à jouir. Ce sera même, à notre avis, la caractéristique de cette exhibition, pantagruélique plutôt qu'industrielle. La fête, ou la kermesse, a duré six mois, avec un incessant concours de peuple, très avide de recevoir cette leçon de choses, où le ventre a la prépondérance. On l'a servi à souhait. D'abord il a pu voir avec quel respect on traite de nos jours « les harnois de gueule » pour parler le langage de la maison. Si l'agriculture se réfugie sous des baraquements, la gastronomie trône dans un vrai palais. La demeure est même fort élégante. On sent que l'architecte a compris l'importance de la personne qui devait y loger. *Figaro*, dans son *Guide bleu*, exulte devant cette merveille, il a recours pour la louer aux images les plus in-

vraisemblables et aux jeux de mots les plus expressifs. C'est vraiment le *palais* de la bouche, dit-il; toutes les gloires de l'alimentation sont ici, surveillant l'effet de leurs tentations sur les gourmandises réveillées. Jamais on n'avait si bien traité la bête humaine, ni mieux excité ses appétits violents.

Aussi, pour les satisfaire, on a multiplié les restaurants, cafés et buvettes. Il y en a de toute couleur et de tout pays : suisses, russes, belges, suédois, hollandais, arabes, anglais, hongrois, chinois. On y sert les mets les plus raffinés comme les plus étranges. C'est le 89 de la cuisine. Un journal de la maison nous avertit qu'on y mange « la chipolata d'Italie, le pilaf de Turquie, le caviar de Russie, la choucroute d'Alsace, les gaudes de Franche-Comté, la bouille-abaisse de Marseille, la brandade d'Aix, la carbonade de Provence, le casoulet de Toulouse, les cèpes de Bordeaux et la garbure des Pyrénées ». La République n'oublie donc pas que « la mémoire de l'estomac est la meilleure, et que la reconnaissance d'icelui est la plus durable ». Combien de visiteurs n'emporteront guère d'autre souvenir, que celui des orgies dont ils ont été les acteurs ou les témoins ! Le mot n'est pas trop fort, car la débauche de l'estomac n'a pas été la seule à souiller le Champ de Mars. Tous les sens s'y sont repus à loisir d'excitations ou de jouissances malsaines. Sans parler des cafés-concerts, des théâtres de foire, du palais des enfants profané par d'ignobles spectacles, des danses exotiques et des charlataneries de toute sorte, nous pouvons bien dire que, de six heures du soir à minuit, l'Exposition n'était plus qu'une fête foraine, où deux à trois cent mille personnes grouillaient, sous des torrents de lumière électrique.

C'est ainsi que, six mois durant, on aura convié les Français à ce spectacle singulièrement moralisateur. En revenant chez eux, encore tout éblouis de ce luxe et grisés de ces splendeurs, les pauvres gens auront trouvé leur maison bien obscure et leur charrie bien lourde. Seront-ils plus résignés aux épreuves de leur condition sociale, après avoir fait un voyage à Paris pour apprendre, non pas à travailler mais à jouir ? Il est vrai que, sans quitter le Champ de Mars, ils auraient pu voir à quel prix il faut payer le bien-être et le luxe. Ils n'avaient qu'à visiter pour cela un coin quelque peu triste

de la galerie des Machines. Là sont reproduits ces chantiers, où les mineurs poursuivent, dans la nuit éternelle, leur tâche si obscure et si rude, réunis au monde des vivants par un simple câble, et toujours menacés par l'asphyxie ou par l'inondation. C'est l'industrie moderne qui les condamne à travailler dans un tombeau pour alimenter ses usines. Tous les esclaves ne sont donc pas émancipés, et la question sociale est loin de trouver, au Champ de Mars, une solution qui ferme l'ère des discordes et des revendications révolutionnaires.

Cette impuissance et cette maladresse, en face des problèmes les plus difficiles ou les plus irritants, se manifestent encore dans cette galerie, où le ministère de l'Intérieur expose les armes dont se sert la société contre les criminels, assassins ou voleurs. La manie des comparaisons y produit de véritables chefs-d'œuvre de logique, au rebours des faits et du bon sens. Hier, aujourd'hui, voilà la perpétuelle antithèse. Les documents accompagnent l'étiquette. Voici des arrêts contre les sorciers, les voleurs, les adultères, les assassins. Ils sont sévères. On n'y parle de rien moins que de pendre et de brûler. Voici encore une porte de prison, elle n'est pas gaie, avec ses madriers de chêne et ses verroux monstrueux. On n'a pas oublié le banc de torture, ni les fers, scellés d'un côté au mur et de l'autre au cou, à la ceinture ou aux pieds du condamné. Vraiment nos pères traitaient fort mal les coquins. Nous avons changé tout cela. Nos prisons sont presque des maisons de plaisance, bien peintes, bien aérées, munies d'un certain confortable. Nous n'avons même plus la chaîne des forçats, et, comme instrument de supplice, nous ne conservons que la guillotine, dont nous usons, du reste, le moins possible.

Aussi voyez ces deux mannequins, ils résument toute la leçon. Hier, c'est ce monstre à l'air féroce, aux poings fermés, qui invective contre la société, et se prépare, si jamais il est libre, à renouveler ses attentats. Aujourd'hui, c'est ce travailleur paisible, appuyé sur sa pioche, et lisant sans doute un traité de morale laïque. Sorti de prison il sera l'édification de sa commune, et finira peut-être par recevoir de ses concitoyens un mandat de conseiller municipal ou de député. En

attendant il étudie, travaille et se moralise. Il est poète à ses heures. Lisez cette pièce, en belle écriture, exposée sous verre. Elle débute ainsi :

O digne petit-fils du grand Carnot l'illustre !

Voilà ce que produit la philanthropie appliquée aux voleurs et aux assassins. Il paraît cependant que la criminalité augmente chaque jour. Le ministère de la Justice fournit des tables, où la progression s'affirme avec une effrayante rapidité. La statistique a du bon quelquefois, pour ramener à la réalité des choses les utopistes et les rêveurs. La conclusion qui ressort de ce prétentieux contraste est donc celle-ci : autrefois on traitait durement les criminels, aujourd'hui on use à leur égard d'une certaine douceur. Aussi sont-ils aujourd'hui plus nombreux qu'autrefois.

Du reste, si vous doutiez encore de cette théorie de la pénalité, faites quelques pas dans le palais des Arts Libéraux. Vous trouverez dans un coin, à l'entrée de la galerie du travail, une vitrine où le docteur Lombroso, venu tout exprès d'Italie, a, pour notre édification, exposé quelques boîtes crâniennes. Elles ont logé des cervelles de criminels illustres. Or, la moindre attention révèle quelque chose d'extraordinaire dans les circonvolutions cérébrales et les bosses qui leur correspondent. C'est par là qu'ils étaient prédestinés fatalement à commettre le crime, comme d'autres, doués de bosses différentes, étaient marqués pour devenir des modèles de vertu. Soyons donc indulgents pour ces machines détraquées, qui tuent par suggestion, volent par accident, et gardons-nous d'emprisonner, ou de faire pendre ces victimes d'un crâne mal conformé.

V

Si la question sociale est résolue en dépit du sens commun et de la philosophie la plus élémentaire, la question religieuse est encore plus audacieusement travestie. Il faudrait dire, peut-être, qu'elle ne se pose même pas devant tout cet amas de temples élevés à l'homme, sur le Champ de Mars ou sur l'esplanade des Invalides. Malheureusement il

n'en est pas ainsi. Elle est partout, dans cette Exposition qui semble l'écartier pour mieux se jouer d'elle. Les intentions, ouvertement impies ou perfidement dédaigneuses, percent de toute part. Pour qui veut savoir lire ce que la Révolution a gravé sur son œuvre, il est facile de voir écrit un peu partout le mot de l'injure ou du mépris, pour le dogme et la morale chrétienne.

Il y aurait bien quelque chose à dire sur cette efflorescence de chair qui s'étale, avec une profusion cynique, en marbre, en bronze, en plâtre, et donne à certaine galerie l'aspect d'un atelier de moulage. On pourrait, sans paraître trop prude et trop arriéré, demander comment des architectes d'esprit ont posé, presque sous le nez du visiteur qui entre, de gigantesques nudités, dont le moindre inconvenient est d'écraser de leur masse le portail qu'elles doivent orner. Toute la défroque du paganisme y passe avec ses Mercure, ses Vénus, ses Apollon, ses Minerve. Mais nulle part on ne trouve un motif d'ornementation, qui rappelle de loin les traditions chrétiennes, et les œuvres qu'elles inspirent. Le laïcisme a bien passé sur cette architecture, et Dieu n'a rien à voir avec les frontons, les frises et les dômes modernes.

En revanche les dieux exotiques ont envahi l'Exposition de 1889. Il y en a partout. Quelques-uns paraissent à leur place, confondus avec les curiosités ethnographiques de l'esplanade, ou avec les produits des peuplades qui les adorent. Mais que vient faire à l'entrée de la galerie du travail ce gigantesque Bouddha, béatement assis, et comme endormi dans sa divine somnolence? Si c'est une préface au livre du labeur humain, il faut avouer qu'elle est bizarrement choisie, sous cette figure de l'inertie et de la paresse. Il y a mieux que cela encore. Tandis que l'on relègue dans un coin perdu les envois de nos missionnaires et les œuvres d'art chrétien qu'ils comprennent, on élève à tous les dieux du Tonkin et de la Cochinchine un vrai temple, où leurs images peuvent grimacer à l'aise, et même recevoir un vrai culte de leurs adorateurs.

Les membres du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, qui n'ont pas plus en cela qu'en beau-

coup d'autres choses fait preuve de goût et de sérieux, ont voulu assister dévotement au spectacle d'une cérémonie bouddhique. De vrais bonzes ont officié en robe satin rose et manteau satin jaune. Ils ont chanté, processionné, dansé, promené la fleur de lotus, en présence de ces savants en gibus, dont plusieurs sans doute ne connaissaient guère d'autre messe. Ils ont trouvé, du reste, la cérémonie intéressante, gracieuse même, quoique un peu compliquée. Vous verrez que ces savants, dont la plupart ignorent le catéchisme, n'hésiteront pas à dire qu'ils ont vu une filiation manifeste entre le bouddhisme et le christianisme, avec droit de priorité pour la religion du lotus. Dans tout cet étalage de divinités et d'emblèmes, l'intention n'est pas, en effet, de montrer, le reflet de nos dogmes, les vestiges obscurcis de la révélation, mais bien les formes religieuses diverses, inventées pour répondre à une sorte d'instinct superstitieux qui tourmente les peuples. Musées de religions, Revues des religions, Écoles des religions, autant de moyens à l'ordre du jour pour répandre le scepticisme et étouffer la foi sous prétexte de science. A ce titre, l'Exposition du Centenaire devait à ses tendances de les bien accueillir.

Quand on se moque ainsi des dieux, on ne peut manquer de se moquer des hommes. La Société d'anthropologie se charge volontiers de ce rôle deux fois misérable. Nous ne craignons pas d'appeler son exposition l'enfantillage scientifique et le scandale religieux du palais des Arts Libéraux. On avait écrit d'abord au frontispice : *Zoologie de l'homme*. Un reste de pudeur a fait effacer ce titre bestial pour mettre à la place : *Histoire naturelle de l'homme*. Le terme est moins choquant peut-être, mais l'intention n'est pas meilleure. Le gorille s'offre d'abord, comme pour servir de prélude à l'histoire de l'humanité. Nous ne comprenons guère pourquoi l'on ne remonte pas au moins jusqu'à l'huître. Une fois admis le principe de la filiation animale, il faut scientifiquement éviter les lacunes. La Société d'anthropologie nous fait partir du gorille, c'est peu sans doute, mais une fois ce degré franchi, elle pousse rigoureusement la comparaison, opposant crâne de singe et crâne d'homme, squelette animal et squelette humain, type inférieur et type supérieur, multipliant

les époques préhistoriques, pour donner au primate le temps d'accomplir ses pérégrinations et ses métamorphoses. Belle leçon à donner au peuple pour lui apprendre à s'estimer lui-même ! Heureusement, il possède souvent une certaine dose de ce bon sens, dont maints savants du jour usent si peu. Devant leur collection de crânes comparés, nous avons entendu des réflexions peu flatteuses pour les partisans de l'anthropothèque.

Nous ne parlerons pas des groupes de la vie primitive. C'est du Grévin scientifique, et, quoi qu'on en dise, l'imagination a dû nécessairement jouer un grand rôle dans cette création de bonshommes préhistoriques. Le peuple n'aura guère compris pourquoi, au palais des Arts Libéraux, on lui présentait l'état sauvage dans un lointain presque indéfini, alors qu'à l'esplanade des Invalides, on l'invitait au spectacle de ce même état, représenté par des hommes en chair et en os. Ce n'est pas, en effet, l'un des côtés les moins odieux de l'Exposition de 89, que cette exploitation de l'homme pour être offert en spectacle à la curiosité publique. Nous ne croyons pas que l'on ait poussé plus loin le mépris de l'être raisonnable, créature de Dieu. Si l'on veut cependant aller jusqu'au bout, dans l'exploration des imbécillités dont la Société d'anthropologie semble se faire le gérant responsable, il faut passer devant cette vitrine où M. de Mortillet expose ce qu'il appelle une collection d'amulettes. C'est là que l'impiété grossière s'étale insolemment, insultant la piété du chrétien qui passe, par une stupide confusion entre le gri-gri du sauvage et les images de Notre-Seigneur, de la très sainte Vierge et des saints. On regarde un moment, et l'on se détourne en haussant les épaules. C'est là tout ce que mérite, ou l'ignorance, ou la mauvaise foi.

Cette absence et cette exclusion de Dieu apparaissent plus attristantes encore, quand on parcourt les galeries où l'éducation moderne expose ses méthodes et ses moyens. Il y a là des modèles de crèches, d'asiles, d'orphelinats, d'écoles maternelles. Une honnête dame, entre autres, nous montre les déplorables aberrations par lesquelles a passé l'art d'emmailletter avant d'arriver à son système, qui sûrement préviendra toute bosse et toute déviation. Nous pouvons suivre toutes

les étapes de l'enfant jusqu'au jour où il cesse d'être baby pour devenir écolier. L'Université le prend alors, et, certes, le ministère de l'Instruction publique n'a rien négligé pour nous éblouir, par l'étalage de ses splendides maisons d'école, lycées, gymnases, laboratoires. Tout cela est beau, grand, sain, mais tout est incomplet, parce que la chapelle n'apparaît plus comme le centre et le foyer de cette vie scolaire. Le *mens sana in corpore sano* est désormais traduit avec un contre-sens, comme s'il voulait dire : « Pour avoir une âme forte, il faut avoir un corps sain. » On ne fait pas des hommes en négligeant de faire des chrétiens. Le commentaire naturel de cette méthode d'éducation ne peut être qu'une table comparée de la criminalité et du suicide.

Ainsi la religion n'a pas trouvé sa place à l'Exposition du Centenaire. L'athéisme social en a profité pour s'affirmer, du haut en bas de l'échelle, avec une hardiesse plus grande que jamais. Voilà pourquoi nous la voyons finir sans regret comme sans espérance. Elle ne peut être un point de départ vers un avenir glorieux et prospère. Une crise économique et sociale ne tardera pas à suivre cette longue fête, qui nous aura coûté 79 000 francs l'heure. Elle aura arraché, par l'attrait du plaisir, des milliers d'hommes au travail des champs ou à l'usine de province. Paris, exerçant sur eux une fascination dont ils ne savent pas se défendre, ils resteront, comme cela s'est vu après chaque exposition, pour encombrer les chantiers où l'on travaille, rejetant dans la rue ceux qui les avaient précédés, et préparant la diminution des salaires et l'inutilité des bras par lesquelles débute toute crise.

Le relevé des impôts, pendant les mois d'août et de septembre, accuse un déficit de plus de cinq millions. Quel mécompte déjà pour ceux qui promettaient à la France une prospérité incomparable ! Les taxes sur les boissons ont seules fourni une plus-value. C'est le fruit de l'alcool absorbé au Champ de Mars. Qui oserait y voir un signe de richesse ?

Ainsi l'on a gâté ce qu'aurait eu de beau une exposition des conquêtes de l'intelligence sur la matière et sur la brute. Au lieu d'y faire voir le spectacle moralisateur de l'homme luttant, avec l'aide de Dieu, pour reconquérir l'empire de ce

monde, et travaillant parce que telle est la volonté du Maître souverain, on a voulu n'y montrer que l'effort tout-puissant de l'activité humaine. Loin de résoudre le problème de l'inégalité des classes, et de la souffrance imposée à celui qui doit gagner son pain, on l'a compliqué cruellement, par le spectacle de toutes les jouissances amassées pour les autres. On a appris à celui que le sort en prive trop souvent à s'y plonger, au moins une fois, pour aller jusqu'au fond. Qui nous dira ce qu'emporte de regrets et de désirs cette foule devant laquelle ont passé, comme un mirage, toutes les splendeurs et tous les plaisirs ? N'a-t-on pas lieu de croire qu'elle est partie moins bonne et moins morale qu'elle n'était venue ?

Voilà pourquoi, sans méconnaître ce qu'aura présenté de magnificence l'Exposition du Centenaire, nous dirons que, si elle a donné l'image fidèle d'un peuple transformé par les principes de 89, elle n'a pas été digne de la grande nation chrétienne. En nous révélant ce que la France a gagné en prospérité matérielle, on nous a trop fait voir ce qu'elle a perdu de sa véritable grandeur et de sa vieille foi.

H^e MARTIN.

FLEURS ET COURONNES AUX FUNÉRAILLES

I

Nous sommes dans le mois des morts. La grande commémoration de tous les fidèles trépassés, placée avec cet à-propos dont l'Église a le secret au lendemain de la triomphante solennité de la Toussaint, a ramené notre souvenir vers ceux qui nous ont quittés. Tous nous avons payé à nos défunts un nouveau tribut de douleur, de larmes et de prières. Ceux mêmes qui ne partagent ni notre foi ni nos espérances ont mêlé à nos suffrages des regrets, auxquels il est bien difficile d'enlever tout caractère religieux. Dans beaucoup d'âmes la dévotion envers les morts reste comme un débris du christianisme oublié. Chacun est allé faire son pèlerinage au cimetière; chacun a visité *ses tombes*. Les chrétiens ont prié pour que les défunts reposent dans la paix de Dieu; les esprits forts se sont contentés de souhaiter que la terre leur soit légère; mais les uns comme les autres, tous, ou à peu près, y ont laissé des couronnes ou des fleurs.

Car tel est aujourd'hui le rite obligatoire dans le culte des morts. Que ce culte soit religieux ou qu'il soit laïque, il paraît ne pouvoir se passer de fleurs ni de couronnes : fleurs et couronnes dans la chambre mortuaire, sur le cercueil, sur le corbillard, sur la croix, sur le monument; fleurs et couronnes aux obsèques ecclésiastiques comme aux enterrements civils, à l'église comme au cimetière, aux anniversaires comme aux funérailles. Les morts s'en vont tous de ce monde comme des triomphateurs, chargés de fleurs et de couronnes; heureux quand la parenté ne se borne pas pour eux à cet hommage, que le public des théâtres ne refuse pas aux acteurs qui ont bien rempli leur rôle.

Cette pratique, introduite on ne sait trop comment, s'est imposée avec l'irrésistible tyrannie propre à tout ce qui relève

de la mode. Aujourd'hui elle est entrée si avant dans les mœurs qu'il faut un certain courage pour s'en affranchir, car c'est manquer à une bienséance. Comme en toute chose où la vanité et l'ostentation trouvent à se prendre, l'usage ne pouvait aller longtemps sans l'abus: grâce à la profusion des fleurs et des couronnes, voici que la pompe funéraire pourra bientôt se confondre avec un cortège de noces.

Le sens chrétien s'est ému; des protestations se sont fait entendre; un grand nombre d'évêques ont adressé à leur clergé et à leurs peuples des avertissements à cet égard. Des catholiques sérieux ont en divers lieux pris l'initiative d'une réaction contre un usage, où l'on a cru voir un retour au paganisme et une manœuvre franc-maçonnique.

D'autre part, il n'est peut-être pas trop malaisé de découvrir dans la foi chrétienne des arguments qui semblent le justifier, et dans l'histoire de l'Église des exemples dont il peut se réclamer. Un savant bénédictin écrivait, il y a peu de temps, quelques pages en faveur de ce qu'il regarde, lui, comme une pratique louable, renouvelée de l'âge d'or du christianisme.

Quoi qu'il en soit, la question se pose et s'impose: l'usage des fleurs et des couronnes aux funérailles et sur les tombes est-il un ressouvenir du paganisme, contraire à l'esprit de l'Église et à la tradition chrétienne, et à ce titre ne doit-il pas être réprouvé et combattu? Le sujet emprunte des pieuses préoccupations de l'heure présente une actualité de plus. C'est pourquoi nous en voulons dire notre avis, en attendant qu'un canoniste autorisé le traite avec toute l'ampleur et la compétence désirables. Ce travail visera tout spécialement les funérailles. Au point de vue de l'usage en question, il y a lieu en effet d'établir une distinction entre la cérémonie funèbre et la tombe au cimetière: autre chose est d'entretenir de la verdure et des fleurs sur la tombe où dorment nos morts, en attendant la résurrection, autre chose de les étaler autour de leurs cadavres le jour où l'on mène leur deuil.

II

Il est certain que chez les païens de la Grèce et de Rome, les morts furent de tout temps l'objet d'un culte plein de dé-

licatesse et de magnificence. Ce culte était inspiré par la persuasion que ce qui restait des morts était sensible aux attentions que leur prodiguaient les vivants. Rien n'était épargné de ce qui pouvait procurer aux chères ombres les jouissances auxquelles elles étaient accoutumées. C'est de cette persuasion qu'il faut partir pour expliquer la plupart des rites funèbres chez les nations païennes les plus polies aussi bien que chez les tribus sauvages, et tout spécialement les immolations de femmes, de captifs ou d'esclaves.

Les auteurs classiques nous ont abondamment renseignés sur les observances minutieuses avec lesquelles les cadavres étaient lavés, parés, parfumés et embaumés avant d'être livrés au bûcher ou rendus à la terre. Il est aisé en ce genre de se donner un air d'érudition. Nos vieux humanistes n'ont rien laissé à glaner après eux, et à qui serait curieux de détails circonstanciés à cet égard, nous pourrions indiquer le livre du P. Pomey : *Libitina, seu de Funeribus*. C'est un vrai *Traité des Pompes funèbres* d'après l'antiquité classique.

Or, quel emploi y faisait-on de couronnes et de fleurs ? Le Grec, peuple léger, épris d'art et d'élégance, ne pouvait se dispenser de sacrifier aux Grâces jusque sur les bords du noir Cocyte. Le mort était exposé pendant sept jours, vêtu de blanc et la tête couronnée de fleurs, sur un lit de parade orné de guirlandes. Chez les Romains, où les mœurs étaient plus graves, on se contenta longtemps de placer devant la porte de la maison un cyprès, symbole funèbre. C'est à quoi Horace fait allusion quand il dit à son ami :

...*Neque harum quas colis arborum*
Te, præter invisas cupressos,
Ulla brevem dominum sequetur. (*Od.*, II, 14.)

Quant à la cérémonie des funérailles, si riche, si pompeuse, si théâtrale même, lorsqu'il s'agit d'un mort de condition, on y voit défiler dans un interminable cortège les joueurs de flûte et de trompette, les pleureuses, les affranchis, les bouffons, les torches, les lits couverts d'étoffes luxueuses, les images des aïeux, les dépouilles prises à l'ennemi, les *couronnes reçues en récompense*; la loi des *Douze Tables* défendait d'en porter d'autres : c'était l'équivalent des décorations. Le bû-

cher fait de bois précieux est superbement orné; mais nulle part on ne voit de fleurs. Si parfois elles apparaissent, elles n'ont point place dans l'ordonnance funèbre; c'est le témoignage spontané de la gratitude et de l'admiration des peuples pour un grand citoyen. C'est ainsi que les femmes et les jeunes filles jetaient des fleurs et des couronnes sur le lit de Scipion, pendant que le cortège traversait les rues¹.

Il semble bien, que, vers les derniers temps, lorsque la sévérité des mœurs primitives eut fait place à des habitudes plus molles, les fleurs apparurent dans les convois funèbres. Certains textes des auteurs de la décadence le donnent à entendre². Ce qui est absolument certain, c'est que les Romains comme les Grecs prodiguent les fleurs sur les tombeaux. Ces offrandes ont d'ordinaire un caractère liturgique. Les sacrifices aux mânes se composent de lait, de miel, de vin, de sang aussi, hélas! celui des gladiateurs, mais, par-dessus tout et toujours, de fleurs. Nous avons tous tressailli jadis, quand on nous expliquait les beaux vers, où Virgile nous montre le vieux Anchise apercevant dans une vision prophétique les destins de sa race, et répandant des fleurs avec des larmes sur la tombe qui vient de se refermer sur le fils d'Octavie :

*Heu! miserande puer, si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris!... Manibus date lilia plenis;
Purpureos spargam flores, animamque nepotis
His saltem accumulem donis et fungar inani
Munere!* (*Æneid.*, VI, 883.)

Du reste, le poète a donné dans un autre endroit le cérémonial complet du sacrifice. Lorsque le pieux Énée ouvre la solennité des jeux funèbres en l'honneur de son père, il commence par verser « *selon le rite*, sur le tumulus deux cratères de vin pur, deux de lait écumant, et deux du sang des victimes; puis jetant des fleurs à pleines mains, il dit : Salut, ô père vénéré, etc³ ».

Bien plus, entre autres solennités en l'honneur des morts,

1. Pline, lib. XXI, III.

2. Cf. Kirchmann, *De funeribus Romanorum*, lib. I, c. XI.

3. *Æneid.*, lib. V, I,XXXIX.

les Romains avaient une fête annuelle appelée *Rosalia*, le jour des roses, que l'on venait jeter à profusion autour des tombeaux. M. Duruy prétend même que l'usage subsiste encore dans la péninsule des Balkans, le pays des roses.

Indépendamment des cérémonies officielles, il est certain aussi que chez les Romains l'amitié, la reconnaissance, se faisaient un devoir d'orner les tombes de fleurs et de couronnes. Suétone termine la vie du monstre qui s'appela Néron par cette réflexion : « Et cependant il se trouva des personnes qui durant de longues années vinrent déposer sur son tombeau des fleurs de la saison. »

Il y avait des gens qui prenaient leurs précautions à l'avance pour que leur stèle en fût toujours pourvue. On avait peur de paraître délaissé dans la sombre demeure de Pluton. Telle épitaphe avertit le public que le mort a imposé à ses héritiers l'obligation de lui apporter des fleurs tous les ans¹. Un autre paraît y compter, et il remercie ceux qui lui font cette amabilité : « Vous qui m'apportez des couronnes et des fleurs, puissiez-vous le faire pendant de longues années² ! »

III

Il serait superflu de multiplier les citations. Que le paganisme ait fait usage de fleurs et de couronnes dans le culte qu'il rendait aux morts, c'est chose absolument certaine. Cela suffit-il pour établir que l'usage est lui-même païen et comme tel condamnable ? Assurément non. Autrement il faudrait réprover l'emploi des flambeaux aux funérailles, car on le trouve aussi chez les païens. Les Pères des premiers siècles ont eu fréquemment à s'expliquer au sujet de ces pratiques empruntées en apparence aux rites du paganisme. « Eh quoi ! disait saint Jérôme, parce que nous avons jadis honoré les idoles, faut-il nous abstenir d'honorer le vrai Dieu ? Cet hommage était rendu aux idoles, c'est pourquoi il était détestable ; aujourd'hui on le rend aux martyrs, c'est pourquoi il est louable³. » Ce serait mal raisonner, dit sur

1. *Lexicon antiquitatis*, t. II, p. 167.

2. Inscription trouvée à Pompéi. Cf. Duruy, *Hist. des Romains*, V, p. 292.

3. *Illud fiebat idolis, et ideo detestandum est ; hoc fit martyribus, et ideo recipiendum est.*

le même propos le P. Gretser que de parler ainsi : « Les païens ont fait ceci ou cela ; donc en le faisant, les chrétiens imitent les païens ¹. »

En ce qui concerne les honneurs funèbres spécialement, le christianisme a répudié des coutumes du paganisme ce qui était contraire à la foi, à la morale ou au bon sens. Jamais, par exemple, on ne mit de couronne sur la tête d'un chrétien mort, parce que, comme s'exprime Tertullien, ce serait faire du mort une idole. Mais d'ailleurs, le christianisme ne pouvait qu'augmenter en les sanctifiant le respect et la sollicitude pour les dépouilles mortelles, dont le paganisme lui léguait la tradition. L'Église, qui enseignait à ses enfants à ne voir dans la mort qu'un sommeil, voulut préparer leur tombe, comme une mère prépare un berceau, pour que leurs os reposassent doucement en attendant le réveil, *ossa molliter cubent*. Aussi, dès les premiers temps, la religion des morts tient une grande place dans le culte chrétien. Dès lors, on se refuse absolument à livrer au bûcher le corps d'un fidèle : soit pour imiter la sépulture de Notre-Seigneur, soit parce que cette destruction des restes mortels est par elle-même chose violente et cruelle qui répugne à la piété pour les morts, on les dépose avec un soin religieux dans les *loculi* des catacombes ; le lieu qui les reçoit s'appelle d'un nom touchant, le *dortoir* ², et c'est là que leurs frères se réunissent pour prier et célébrer les saints mystères. Les morts sont toujours de la famille.

L'idée de la résurrection, que le paganisme ne soupçonnait pas, donne en effet aux restes inanimés du chrétien une sorte de consécration. « Si les païens, dit saint Augustin, prennent tant de soin des corps qu'ils rendent à la terre pour y rester toujours, que ne doivent point faire ceux qui croient à la résurrection ; de quel respect ne doivent-ils point entourer cette chair, flétrie aujourd'hui, mais qui doit un jour reflourir pour l'éternité ! » Voilà pourquoi rien ne devait être épargné pour donner aux corps des fidèles une sépulture honorable ; en cas de nécessité, il était prescrit de vendre les vases sacrés eux-mêmes pour y pourvoir ; et l'on

1. *De funere christiano*, Op. t. V, p. 138.

2. Le mot *cimetière* n'a pas d'autre sens.

sait avec quel empressement les chrétiens recueillaient et souvent rachetaient à prix d'or et au péril de leur vie les restes des martyrs.

Après cela, il semble qu'on ne devrait pas être étonné si l'on voyait quelque main pieuse jeter des fleurs sur la dépouille mortelle d'un frère. Quelle fut donc à cet égard la pratique de ces temps lointains ?

Le poète Prudence a composé une hymne d'une belle inspiration « sur les Funérailles d'un trépassé », *Circa exequias defuncti*. Le soin des morts et la doctrine qui l'inspire y sont exposés en détail et non sans magnificence :

Un jour viendra où la chaleur de la vie ranimera ces débris... Les cadavres, gisant au tombeau en proie à la corruption, de nouveau unis à leurs âmes, s'élanceront à travers les espaces. Voilà pourquoi les sépultures sont parmi nous l'objet de tant de sollicitude. Voilà pourquoi les suprêmes honneurs et la pompe des obsèques autour de ces restes inanimés... Vous demandez pourquoi ces demeures creusées dans le roc, pourquoi la magnificence des monuments funèbres. Pourquoi ? Parce que ceux que nous leur confions sont non points morts, mais endormis.

Les pieuses strophes disent ensuite de quelle manière l'on accommode le corps du défunt : on l'enveloppe d'un linceul éclatant de blancheur,

*Candore nitentia claro
Prætendere lintea mos est.*

Les aromates, la myrrhe et l'encens doivent le préserver des atteintes de la corruption :

*Aspersaque myrrha Sabæo
Corpus medicamine servat.*

En effet, au rapport de Minucius Félix, les Gentils reprochaient aux chrétiens de ne pas user de parfums pour eux-mêmes et de les réserver pour les morts, *reservatis unguenta funeribus* ; et Tertullien ne faisait pas difficulté d'avouer que les parfums d'Arabie étaient mieux employés à ensevelir les chrétiens qu'à enfumer les dieux ¹.

1. *Apologet.*, c. XLII.

Enfin le poète, après avoir supplié le Souverain Juge de recevoir dans sa miséricorde l'âme partie de ce monde, termine par cette strophe remarquable :

Nous, cependant, sur la terre qui recouvre leurs os, nous répandrons des violettes et du feuillage en abondance, et nous arroserons d'huile embaumée la froide pierre où est gravé leur nom.

*Nos tecta fovebimus ossa
Violis et fronde frequenti,
Titulumque et frigida saxa
Liquido spargemus odore*¹.

Voilà bien les fleurs, sinon les couronnes, sur les tombeaux des fidèles de la primitive Église, ou du moins à une époque où la tradition est encore assez près de sa source pour n'être point chargée d'éléments étrangers. Le témoignage est irrécusable, et il serait puéril d'en contester l'importance.

En effet, Prudence ne se contente point de constater l'usage de son temps, mais il l'approuve comme une pratique pieuse. D'où l'on est en droit de conclure qu'au quatrième siècle, l'Église permettait, sinon de porter des fleurs aux funérailles des fidèles, du moins d'orner leurs tombes de violettes² et de verdure.

Le témoignage de Prudence est d'autant plus précieux à recueillir, qu'il paraît être le seul que l'on puisse invoquer en toute sûreté à l'appui de la pratique moderne. On en cite d'autres sans doute, mais en y regardant de près, il est aisé

1. Au quatrième siècle, où vivait Prudence, les chrétiens avaient pour les Catacombes une vénération enthousiaste. On venait de tous les points du monde pour les visiter, et, dit M. G. Boissier, « tous ceux qui venaient les voir voulaient emporter quelque pieux souvenir de leur voyage. D'ordinaire ils versaient à profusion des parfums précieux sur la pierre brisée du tombeau et recueillaient les moindres gouttes qui s'échappaient par les fentes inférieures après avoir touché le corps du saint ». (*Revue des D. M.*, t. LIX, p. 166.) C'est peut-être ainsi qu'il faut expliquer les derniers vers de Prudence. Il paraît certain d'ailleurs que l'usage se perpétua pendant les premiers siècles de répandre des parfums non seulement sur les morts, mais encore sur leurs tombes. C'était sans doute en souvenir de Notre-Seigneur, embaumé dans son sépulcre.

2. Le mot latin *viola* désigne non pas seulement l'humble violette, mais aussi la fleur que nous appelons *pensée*.

de voir qu'ils vont plutôt à l'encontre. Le P. Gretser a composé sous le titre *De funere christiano* un opuscule, comme on les faisait alors, en quatre-vingts pages in-folio, pour établir contre les protestants, les vrais inventeurs des enterrements civils, la tradition de l'Église touchant les cérémonies des funérailles. Il a rempli de longues colonnes de fragments puisés dans les Actes des martyrs ou les écrits des Pères des premiers siècles et renfermant les détails les plus circonstanciés sur les honneurs funèbres rendus à quantité d'illustres personnages. Or, si dans ces relations diverses on voit apparaître des fleurs ou des couronnes, c'est sur la tombe des saints et surtout des martyrs. Ainsi saint Jérôme loue le jeune Népotien de sa dévotion à parer de fleurs, de feuillage et de pampres les cryptes des martyrs, *martyrum conciliabula*. Ainsi encore, saint Paulin invite les fidèles à se procurer des fleurs en plein hiver pour en couvrir le tombeau du vénérable Félix de Nole, l'évêque martyr :

*Spargite flore solum, prætexite limina sertis,
Purpureum ver spiret hyems, sit florens annus
Ante diem, sancto cedat natura diei.*

Évidemment des textes de ce genre ne viennent point à la question. Le Rituel ne tardera pas à consacrer la pratique des premiers temps, en prescrivant d'orner de fleurs l'endroit où reposent les reliques des martyrs. Mais cela même tendrait à prouver que cet honneur n'était pas et ne doit pas être prodigué à tous indistinctement.

D'autres fois, l'usage est mentionné, c'est vrai, mais non pas avec éloge, ce serait plutôt le contraire. Ainsi saint Jérôme écrivant à Pammachius pour le consoler de la mort de sa femme Pauline lui dit :

D'autres répandent sur la tombe de leurs épouses des violettes, des roses, des lis et autres belles fleurs, et adoucissent ainsi le chagrin de leur âme. Notre cher Pammachius, lui, arrose du parfum de ses aumônes comme d'un baume précieux une cendre chérie et des restes vénérables; tels sont les aromates dont il protège le sommeil de sa bien-aimée Pauline.

De l'ensemble des nombreux témoignages qui nous ont passé sous les yeux il semble que l'on peut tirer les conclu-

sions suivantes relativement à la pratique des premiers siècles :

1° Jamais les fleurs ni les couronnes ne figurent dans la cérémonie des obsèques. Cependant, on place assez souvent dans le cercueil un faisceau de plantes aromatiques sur lequel la tête du mort repose comme sur un oreiller ;

2° L'Église approuve que les fidèles, en signe de vénération, couvrent les tombeaux des saints et des martyrs de fleurs et de guirlandes de feuillage. Les couronnes peintes sur les murs des Catacombes prouvent qu'elle admet volontiers aussi ce symbole de la récompense et de la gloire éternelle ;

3° Enfin l'Église des premiers siècles ne s'oppose point à ce que les chrétiens ornent de fleurs et de verdure les tombes de leurs proches, pour marquer leur affection, leur espérance et aussi pour trouver dans ce soin pieux et doux un soulagement à leur propre douleur.

Mais si l'Église ne réproouve rien de ce qui est honnête, rien même de ce qui est humain, tant que l'abus ne vient pas rendre dangereuses des pratiques inoffensives de leur nature, elle ne cesse pas néanmoins d'appeler les âmes toujours en haut, vers ce qui est meilleur, plus surnaturel, plus parfait. Bien loin de condamner les attentions délicates envers les morts, elle les encourage et les bénit. Il a fallu créer un mot que le paganisme ne connaissait pas, les *obsèques*¹, mot touchant et profond, pour exprimer cet ensemble de devoirs respectueux et tendres qui constituent ce qu'on appellerait bien la politesse chrétienne envers les morts. Mais en même temps, l'Église veille à ce que le corps ne fasse pas oublier l'âme. Après tout, cette sollicitude pour les restes mortels de ceux qui nous étaient chers est plutôt une consolation pour les vivants qu'un soulagement pour les morts², et l'Église rappelle qu'ils attendent d'autres services de notre amitié. A plus forte raison, quand elle voit que le luxe, l'ostentation, viennent usurper dans l'accomplissement des derniers devoirs la place de la foi, de l'humilité et de la prière, elle pro-

1. *Obsequium*, soin attentif et empressé, d'où l'adjectif *obséqueux*.

2. *Curatio funeris, conditio sepulturæ, pompa exequiarum magis sunt vivorum solatia quam subsidia mortuorum.* (Aug., *De civit. Dei*, I, 12.)

teste, et, s'il le faut, elle frappe. C'est ainsi qu'il fallut abolir les agapes près de la tombe des martyrs, souvenir des repas funèbres du paganisme, sanctifié par la sainte joie des premiers chrétiens, mais qui ne tarda pas à dégénérer en dissolutions indécentes. Ainsi encore fallut-il interdire l'usage dont il a été question plus haut, de répandre des parfums sur les tombeaux, usage aussi respectable en soi que celui d'y entretenir des lampes allumées, mais qui tournait en superstition. De même, l'Église se vit dès les premiers siècles obligée de réclamer contre les superfluités, les exagérations qui tendaient à s'introduire dans les funérailles. Déjà saint Jérôme s'écriait avec l'apreté de sa verve caustique : « Qu'ont à faire vos morts de vêtements dorés? Votre orgueil ne peut donc pas même s'arrêter devant le deuil et les larmes? Est-ce que les cadavres des riches ne sauraient pourrir ailleurs que dans la soie ¹? »

Les homélies de saint Chrysostome contiennent à cet égard de bien autres objurgations. Les chrétiens de Byzance ne connurent bientôt plus de modération dans leur faste funéraire. On mettait une sottise vanité à charger les cadavres d'or et de bijoux; c'était un appât pour la cupidité, et une législation formidable ne parvenait pas à protéger les morts contre les voleurs. Les femmes recommençaient, comme aux beaux temps du paganisme, à donner en spectacle les démonstrations furieuses de leur douleur, s'arrachant les cheveux, se meurtrissant la poitrine, se déchirant le visage de leurs ongles, et faisant cent autres extravagances². Preuve que de tout temps les chrétiens eux-mêmes furent exposés à méconnaître les règles du bon sens dans les manifestations extérieures de leur deuil. Saint Chrysostome terminait invariablement ses remontrances par un avertissement qui est toujours de saison, quelles que soient d'ailleurs l'époque et la mode : Le moyen d'être utile aux morts, ce n'est pas de faire de folles dépenses, *insana funeris impensa*, pour donner de

1. Hier., *De vita S. Pauli eremite*. Ad calc.

2. Saint Chrysostome, après avoir déclaré vingt fois que l'Église n'admet pas ces folies, en vint un jour à dire que les veuves désolées se faisaient de leur douleur une réclame, se recommandant par là au choix d'un nouveau mari.

l'éclat à leurs funérailles, mais bien de multiplier en leur faveur les prières et les aumônes. Voilà les vêtements et les parures qui ressusciteront avec eux, que le temps ni les vers ne sauraient consumer, ni les voleurs leur ravir.

Si, au lieu de revêtir leurs morts de tissus précieux, les chrétiens de Constantinople eussent employé les *folles dépenses* à étaler sur leurs tombeaux des monceaux de fleurs et de couronnes chèrement achetées, il est bien probable que le grand archevêque ne leur eût pas épargné ses admonestations.

IV

Après les souvenirs des premiers siècles, la source à consulter pour connaître l'esprit de l'Église sur les usages funèbres et, tout ensemble, la pratique des âges chrétiens, c'est le Rituel.

Le Rituel, tel que nous le possédons aujourd'hui, entre dans d'assez grands détails sur les cérémonies des obsèques. Les prières liturgiques, l'emploi des cierges et de l'encens, la couleur des ornements sacrés, les lieux de sépulture, etc., tout cela y est prévu et réglé. De fleurs et de couronnes, pas un mot. On en conclura peut-être, que si le Rituel ne les condamne point, c'est qu'il les autorise, en vertu de la maxime du droit : Ce que la loi ne défend pas est permis.

Ce serait aller trop vite. En l'absence d'un texte précis, la question est de savoir si l'usage des fleurs et des couronnes peut s'accorder avec l'esprit général de la liturgie des funérailles.

Si le Rituel est déjà fort explicite, les commentateurs le sont naturellement bien davantage ; leurs livres rempliraient des bibliothèques. Or, c'est en vain que l'on cherche dans les vénérables in-folio que nous ont laissés les grands liturgistes. L'ordonnance des plus pompeux convois ne paraît pas comporter le moindre décor fleuri. Il y a pourtant, çà et là, des détails bien curieux et bien menus, qui assurément ne méritent pas de fixer l'attention des rubricistes plus que les bouquets et les couronnes. Que l'on parcoure, par exemple,

dans les volumineux Commentaires de Catalani, de Martenne, de Cavalieri, le règlement des cérémonies funèbres pour les papes, les cardinaux ou les princes; on y verra précisés, d'après la tradition des anciens cérémoniaires, le poids des cierges, le nombre des torches, et celui des aunes de serge noire, la disposition du *castrum doloris* (le catalfaque), la place des insignes et des écussons, les coussins et les franges, les vêtements des domestiques, et jusqu'à l'air de deuil de leur visage¹. Rien n'est estimé petit, et rien n'est abandonné au caprice ou au hasard dans ce qui touche au service religieux.

Ce silence prouve au moins une chose, c'est que l'usage des fleurs et des couronnes aux solennités funèbres était inouï au temps où ces auteurs écrivaient. Autrement, comment expliquer que des maîtres de cérémonies aussi scrupuleux n'en aient pas fait mention ?

Ce qui paraît confirmer cette conclusion, c'est que, parlant de la manière d'ensevelir le mort, les graves liturgistes ne manquent pas de signaler l'antique coutume de placer dans le cercueil des faisceaux d'herbes aromatiques. Après avoir rappelé certaines précautions usitées chez les païens dans un esprit superstitieux, Cavalieri ajoute :

Les chrétiens, mieux inspirés, ont pris de bonne heure l'habitude de placer sous la tête des morts dans leur tombe des branches de ces arbres qui restent toujours verts. Aussi Grégoire de Tours, dans son livre *De la Gloire des confesseurs*, raconte que lors de l'invention du corps de saint Valère, on le vit reposant sur des feuilles de laurier, et que l'évêque ayant pris de ces feuilles les fit toucher à plusieurs malades qui furent guéris².

Aussi Durand dit en termes exprès que cet usage doit être conservé : « Que l'on place dans le sarcophage sous le corps des branches de lierre, de laurier ou d'autres arbres qui restent toujours verts, pour signifier que ceux

1. *Debet jacere (cardinalis) in lectica de pannis aureis et fimbriis de nigro, cum armis illius et familiaribus indutis de nigro. Debent circumquaque sedere prope feretrum, flendo.... Subtus castrum doloris... debet esse magnum et longum pulvinar subtus caput cardinalis de nigro, etc. (Antiqui Libri rituales S^e R^e Ecclesie, Patrol., t. LXXVIII, col. 1354-1366.)*

2. T. III, p. 60.

qui meurent dans le Christ Jésus ne cessent point de vivre¹. »

Il paraît bien que telle fut la pratique du Moyen-Age : « En effet, dit Viollet-le-Duc, nous avons très fréquemment trouvé sous les restes des personnages ensevelis pendant les douzième, treizième et quatorzième siècles des litières encore visibles d'herbes et de fleurs, notamment des roses facilement reconnaissables à leurs tiges garnies d'épines². »

Voilà donc ce que les liturgistes les plus autorisés, témoins de la pratique ancienne, constatent et permettent. On dira peut-être qu'il importe assez peu que ce signe d'immortalité soit placé au-dedans du cercueil ou à l'extérieur. Ne vaut-il pas mieux le produire aux regards pour l'édification des assistants ? Soit ; mais il n'en reste pas moins que, d'après le témoignage des liturgistes sainement interprété, on s'est contenté pendant toute la durée des siècles chrétiens de coucher les défunts dans leur cercueil sur un lit de verdure résistante. Que si l'on veut s'autoriser de ce fait pour orner le cercueil à l'extérieur, il faudrait y employer tout au plus des branches de cyprès, de lierre, de buis, de sapin, en un mot de ces arbres qui gardent en toute saison la même parure, et qui pour cela même sont la décoration naturelle des cimetières chrétiens.

Et quant aux rosiers fleuris dont parle Viollet-le-Duc, il ne faudrait pas non plus y voir la justification de l'usage moderne. C'est tout autre chose à notre avis de placer un bouquet de fleurs près des restes mortels d'une personne que l'on a aimée ou vénérée, que de les étaler sur son cercueil au jour de ses funérailles. On comprend une mère arrangeant quelques roses autour du corps de son enfant, dans la bière où il va dormir son grand sommeil ; on la comprend moins parant cet bière même, comme si elle craignait que l'aspect n'en fût trop lugubre pour le public qui la verra passer.

Il paraît donc établi par le silence même des écrivains qui ont le plus largement traité des matières liturgiques, que l'usage des couronnes et des fleurs dans les cérémonies fu-

1. *Rationale, Divini Officii Explicatio*, cap. CLXI.

2. *Dictionnaire d'architecture. Tombeaux*, p. 35.

nèbres fut inconnu des âges chrétiens. Si l'on n'en parle point, c'est que l'on n'avait point à en parler. Au fur et à mesure que s'établit une coutume touchant de près ou de loin aux funérailles, on en trouve infailliblement la trace dans la législation ecclésiastique. C'est ainsi que l'on voit pendant une longue série de siècles les évêques, soit isolément, soit réunis en conciles, édicter des mesures restrictives des sépultures dans les églises, qui furent constamment regardées comme un abus; ainsi encore l'on rencontre à plusieurs reprises l'interdiction de porter les morts dans des voitures¹.

Il y a lieu de croire que les liturgistes futurs ne pourront plus garder le même silence que leurs devanciers sur les questions qui nous occupent. En attendant, les prescriptions ne manquent pas sur des sujets analogues. On lit, par exemple, dans les *Instructions sur le Rituel*, ouvrage d'une grande autorité :

Quand on veut exposer les morts, il est plus à propos de les envelopper d'un linceul..., le visage et les mains découverts, *sans aucun ornement*. L'état de mort étant un état d'humiliation et de pénitence, tout appareil et ornement extérieur ne lui convient pas².

Voilà qui cadre mal avec les chambres mortuaires transformées en expositions horticoles.

Un document d'une autorité plus grande encore, puisqu'il fait partie du Rituel, le *Cérémonial des évêques*, reproduisant le décret d'un concile romain, interdit de jouer de l'orgue et de chanter de la musique *quam figuratam vocant*, aux messes et offices des morts, conformément à la discipline observée pendant l'Avent et le Carême³. N'est-ce pas dire pour qui sait entendre que les rites catholiques des funérailles s'accrochent mal de ce qui est d'ordinaire le symbole ou l'expression de la joie, du triomphe, de la gloire?

1. 13 juillet 1646; 17 mars 1650. Cf. *Analecta juris pontif.*, X, p. 646. Sur ce point, comme en beaucoup d'autres, l'habitude a fini par prévaloir.

2. T. I^{er}, p. 598.

3. *Cærem. episcop.*, lib. I, c. xxviii.

V

Mais, dit-on, « la mort du chrétien n'est pas exclusivement un sujet de larmes ». Aussi la liturgie des funérailles est tout imprégnée d'un sentiment de confiance et d'allégresse. « Saint Chrysostome fait remarquer que les psaumes qu'on y chante expriment la joie : *Hæc omnia sunt lætantium...* Saint Paul n'a-t-il pas dit : Ne vous livrez pas à la tristesse au sujet de ceux qui dorment dans le tombeau, comme font les impies qui n'ont pas d'espérance!... » En effet, « depuis que Jésus-Christ nous a ouvert la porte du ciel..., la mort est l'entrée de notre vraie patrie et de notre vraie famille; c'est la porte de l'éternité bienheureuse, c'est le jour de la naissance à la vie véritable, le *natalis*, comme parle l'Église. Voilà pourquoi l'on chantait *l'Alleluia* aux enterrements des fidèles.... Quant aux prières de la liturgie romaine, c'est leur prêter un sens opposé à l'intention de l'Église que de prétendre qu'elles expriment la tristesse et la désolation. »

Voilà, en substance, l'argument tiré de l'Office liturgique en faveur des fleurs et des couronnes aux funérailles.

Sans doute, la liturgie catholique tend à élever l'âme au-dessus des tristesses passagères de ce monde; elle ne permet pas de s'affliger comme si l'on n'avait pas d'espérance. Sans doute, dans les premiers siècles, alors que la ferveur était grande, sur la tombe des martyrs surtout, les cérémonies funèbres ne paraissent pas avoir rien de lugubre; les Catacombes gardent encore l'empreinte de cette joie céleste dans leurs gracieuses décorations. Sans doute, la liturgie actuelle appelle encore nos cœurs en haut, elle fait entendre des paroles de paix et même des accents de triomphe : Je sais que mon Rédempteur est vivant, et que, de mes yeux et dans ma chair, je verrai mon Sauveur! Cependant, soyons vrais, est-ce le sentiment de la paix, de la joie, de la confiance, qui domine dans la liturgie des morts? Non certes.

Chacun, je le veux bien, y trouvera une impression en rapport avec l'état de son âme et sa dévotion particulière; car la liturgie, elle aussi, est une manne qui a toute saveur

délectable, *omne delectamentum* ; une âme pure en pourra extraire les plus tendres consolations et les plus séraphiques ardeurs ; mais, ne craignons pas de le dire, la note dominante de la liturgie des morts, c'est non pas la joie, pas même la joie spirituelle, c'est la tristesse. Tout y est ordonné pour porter aux âmes des assistants une émotion de douloureuse pitié et de crainte salutaire. Les cloches laissent tomber le glas funèbre comme des sanglots ; le voile noir qui couvre le cercueil, les tentures noires qui cachent les murailles de l'église, les images des saints et l'autel lui-même, les ornements noirs des officiants, tout cet appareil sombre produit une invincible impression de deuil ; l'estrade où l'on dépose le cercueil pendant la cérémonie s'appelle dans la langue des liturgistes *Castrum doloris*, le château de la douleur ; les chants ont d'un bout à l'autre un accent plaintif, c'est comme un long gémissement. Essayez donc de murmurer dans la solitude cette admirable mélodie du *Libera me*, et à moins d'être blasé comme un chantre à gages, vous sentirez bien vite les larmes vous monter aux yeux.

Quant aux prières liturgiques, certainement la confiance, la joie même, n'en sont pas absentes, parce que l'espérance ne peut être bannie d'une prière catholique ; mais c'est comme des percées lumineuses dans un ciel noir : l'accent ordinaire de la prière dans l'Office des morts, c'est celui de la plainte, de la supplication, souvent de la terreur.

La liturgie est toujours dramatique, celle des morts autant et plus peut-être qu'aucune autre. Il y a des personnages et des rôles divers. Le mort est naturellement au premier plan. Lui, il tremble, il pleure, il invoque le secours de ses frères, il crie miséricorde vers son juge. L'Église parle d'espérance, elle entr'ouvre le ciel en redisant quelques-uns de ces cantiques accoutumés ; elle console, mais en tremblant et en pleurant elle-même, comme une mère dont le cœur est dans l'angoisse parce qu'elle ne sait pas quel sera le sort de son enfant dans l'éternité où il vient d'entrer. Oui, l'Église pleure sur nos restes mortels en les rendant à la terre, non pas des larmes païennes, mais cependant de vraies larmes, témoignage de sa douleur et de ses inquiétudes maternelles.

Voilà la note vraie de la liturgie des morts ; elle respire la

tristesse, non la joie; et la raison, c'est que, si le jour de la mort est pour les saints le commencement de la vraie vie, le *dies natalis*, il est pour d'autres, hélas! le jour terrible de la justice, le jour de calamité et de malheur, le jour de grande amertume, *dies calamitatis et miserie, dies magna et amara valde*. Il y a quelque indécence, pour ne pas dire quelque cruauté, à se réjouir et à féliciter le chrétien parti de ce monde, tant qu'on n'est pas assuré qu'il est entré dans le repos éternel. L'Église ne se sent pas le courage de se réjouir.

Et voilà pourquoi il est vrai de dire que les fleurs prodiguées aux cérémonies funèbres, comme on le fait aujourd'hui, sont un contresens liturgique. Les fleurs sont le sourire de la nature, un symbole essentiellement aimable et gai; leur grâce, leur coloris et leur parfum épanouissent l'âme et provoquent les pensers joyeux. Aussi les fleurs sont de toutes les fêtes, mais à cause de cela même il ne convient pas d'en parer un cercueil sur lequel l'Église verse des larmes. Si elle-même avait imposé l'usage des fleurs dans les funérailles, on lui aurait reproché de ne pas respecter les douleurs humaines.

Ce serait autre chose, si elle avait la certitude au sujet du salut éternel. Oh! alors, oui, elle dirait *alleluia* !¹ et bien loin de s'entourer d'un appareil lugubre, elle ne tolérerait pas qu'un signe de deuil vint obscurcir son allégresse.

Le cas est prévu, et quand le rituel en vient à la sépulture des petits enfants baptisés, il édicte un cérémonial qui n'a rien de funèbre : « Ces enfants étant certainement entrés dès le moment de leur mort dans la jouissance du bonheur éternel, toute la cérémonie de leur inhumation doit exprimer une

1. En ce qui concerne le chant de l'*Alleluia* dans l'ancien Office des morts, il faut remarquer que l'*Alleluia* n'a pas eu toujours le sens joyeux et triomphal d'aujourd'hui. *Alleluia* veut dire simplement *louez Dieu*, et il faut toujours louer Dieu. Dans les vieux livres de raisons de nos aïeux, dit M. de Ribbe, on trouve souvent des notes comme celle-ci : « Aujourd'hui, mon père est mort; *Dieu soit loué!* » Cela est bien chrétien. Pendant plusieurs siècles, l'*Alleluia* se chantait toute l'année. Plus tard, on le supprima dans la liturgie des temps de pénitence, où l'Église est pour ainsi dire en deuil. Par la même raison, il dut être retranché de l'Office des morts, aussi bien que les hymnes, le cantique *Gloria in excelsis*, le *Venite, exultemus*, et la Doxologie qui fut remplacée, à la fin des psaumes, par le refrain suppliant : *Requiem æternam*.

joie sainte et religieuse. Pour cet effet, on doit bannir tant de la sonnerie que du chant et des ornements tout ce qui pourrait inspirer le deuil et la tristesse. Les ornements, le drap mortuaire, la tenture et les cierges doivent être blancs. *On doit mettre sur le cercueil à l'endroit de la tête de l'enfant une couronne de fleurs, pour signifier la virginité qu'il a conservée et la gloire à laquelle il est arrivé.* » Quand on dit la messe, ce n'est jamais celle des défunts, mais celle de la Sainte-Trinité, de la sainte Vierge ou des anges.

C'est ici surtout que l'on peut saisir l'esprit des rites mortuaires et la pensée de l'Église relativement à l'usage des fleurs et des couronnes dans les obsèques. Les funérailles des chers innocents ne sont point un deuil; là où il n'y a pas de péché, il n'y a pas non plus de mort. De ces petits cercueils il s'exhale comme un parfum de vie, et ce serait insulter à cette chair bénie et à l'âme bienheureuse dont elle fut et redeviendra la demeure que d'invoquer sur elle la pitié et les larmes qui accompagnent les morts. On mettra donc sur la tête de ces petits une couronne de fleurs, signe de leur pureté et de la gloire qui en est le prix; c'est le privilège de leur innocence. Voilà, aux yeux de l'Église, le sens de la couronne et des fleurs sur un cercueil.

En bien des endroits on a élargi cette disposition du rituel romain relative aux petits enfants, et depuis longtemps l'usage a prévalu de placer une couronne de fleurs blanches sur le cercueil des jeunes filles et même de celles plus avancées en âge qui ont gardé la virginité. Les rituels particuliers d'un grand nombre de diocèses semblent autoriser cette pratique en accordant pour ces circonstances le drap mortuaire blanc.

Dans la plupart des monastères, il est également d'usage de mettre sur la tête de la religieuse morte une couronne de roses blanches, et celle-là même, s'il se peut, qu'elle portait au jour de sa profession ¹. Il n'y a rien là qui ne soit très légitime et parfaitement conforme à l'esprit sinon à la lettre

1. Certains coutumiers vont plus loin encore : celui de la Visitation par exemple, qui date de 1617, rédigé par conséquent du vivant de sainte Chantal, prescrit même que, la défunte étant placée dans sa bière, « s'il se peut, on la couvrira de fleurs ».

du Rituel. La mort est une fête pour celles qui ont renoncé aux joies de ce monde en se donnant à Dieu, et il est juste que la fiancée se pare le jour où l'Époux vient la chercher. Mais ces exceptions mêmes confirment la règle et font ressortir l'inconvenance d'étaler aux funérailles du premier venu ce que l'Église admet comme un emblème de la virginité, un signe de l'éternelle récompense des bienheureux et un témoignage de la joie qu'elle en éprouve elle-même.

Voici sur ce sujet un fait digne de remarque raconté par Benoît XIV :

Lorsque, dit-il, il fut question d'introduire la cause de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu, le P. François de Hieronymo, de la Compagnie de Jésus, je fis opposition, alléguant le culte qui lui était rendu ; car certaines personnes venaient de temps à autre orner de fleurs son tombeau... (Ici, le grand canoniste invoque l'exemple de l'antiquité ; puis il poursuit) : Toutefois, la sacrée congrégation n'admit pas l'exception, estimant que, dans l'espèce, on n'avait pas outrepassé les limites d'un culte privé... Mais on regardait fort bien comme un acte de culte public l'offrande d'une guirlande de fleurs que les habitants de Madrid faisaient tous les ans, avec le concours des autorités, au bienheureux Isidore, laboureur¹.

Tant il est vrai que, aux yeux de l'Église, ces sortes d'hommages doivent être réservés pour les reliques des saints, et que porter des fleurs sur un cercueil, c'est, dans la mesure de ses moyens, canoniser le mort.

1. Bened. XIV. *Opera*, t. II, p. 106.

(*A suivre.*)

J. BURNICHON.

LE JUIF

D'APRÈS QUELQUES LIVRES RÉCENTS¹

La question juive pèse de plus en plus comme un cauchemar sur la pensée publique; on en parle beaucoup, on y pense encore davantage. La catastrophe de l'*Union générale*, les livres d'Édouard Drumont, l'affaire du Comptoir d'escompte, la fermeture de l'usine Cail, les tentatives de Léon Say pour arriver au pouvoir, et bien d'autres symptômes apparaissant à l'improviste et de tous les côtés, émeuvent le pays et lui signalent un danger mal défini mais formidable. Le vampire israélite, doucement et sans bruit, suce le sang de nos sociétés modernes et en épuise la vigueur. Sept millions² de Sémites, méprisés et dispersés, ont su mettre partout les mains sur les sources de la richesse et de la puissance. Par les journaux ils font l'opinion; par les ministres et les orateurs qui prennent d'eux le mot d'ordre, ils imposent à l'Europe chrétienne des lois religieuses, militaires et fiscales, imaginées pour servir leurs intérêts ou leurs haines. A l'heure présente, plus de cinquante préfets, dit-on, plus de vingt généraux et une foule de magistrats sont Juifs: la Bourse et la Banque leur obéissent. A eux les

1. *Le Juif selon le Talmud*, par A. Rohling, édition française. — Le même, revu et corrigé par M. l'abbé Maximilien de Lamarque. — *Le Mystère du sang chez les Juifs de tous les temps*, par Henri Desportes. — *Le Sang chrétien dans les rites de la Synagogue moderne*, par Jab. — *La Politique israélite*, par Kimon. — *L'Agonie d'une société*, par A. Hamon et Georges Bachot. — *Un monde nouveau*, par Lucien Darville. — *L'Age du papier*, par Ch. Le-grand. — *En Israël*, par Amédée Jubert. — *La Juiverie*, par G. de Pascal.

2. On estime de 7 à 8 millions le nombre des Juifs actuellement répandus sur la surface du globe: France, l'Algérie comprise, 75 000; Italie, 50 000; Autriche et Hongrie, 1 200 000; Pologne, 500 000; Allemagne, 700 000; Russie, 3 200 000; Roumanie, 500 000; les autres parties du monde et surtout l'Orient, 1 200 000. (Jab, *le Sang chrétien*, p. xv.)

cuvres, le pétrole, le mercure, le fer, le plomb, le papier, la laine et le blé même. Par les syndicats, par l'accaparement plus ou moins déguisé et par l'usure, ils ruinent les établissements rivaux, les entreprises indépendantes et la propriété foncière. Intrigues politiques, réclame effrénée, sociétés secrètes, vertus et vices des chrétiens, tout leur sert à établir et à maintenir leur influence funeste. Jamais ils ne lâchent leur proie. Depuis Louis XVI qui les émancipa, ils n'ont cessé de monter à mesure que la France baissait. Aujourd'hui ils ne sont plus nos égaux, mais nos maîtres ; ils ne se sont pas fondus dans la patrie commune, ils l'ont conquise.

Talmudistes de vieille roche et d'esprit étroit, progressistes et réformistes adaptant volontiers les usages traditionnels à nos mœurs modernes et à leur fortune, hommes d'affaires enfin, indifférents et sceptiques, ils sont tous Juifs par-dessus tout, c'est-à-dire antichrétiens de race, d'éducation et d'intérêts.

Le sentiment de plus en plus vif et précis de cette situation a créé dans toute l'Europe un courant et une littérature antisémitiques, dont l'effet grandit et s'étend malgré l'or et la tyrannie juifs. Drumont a fait la brèche ; des partisans déjà nombreux, jeunes pour la plupart, pleins d'ardeur et de courage, se précipitent à l'assaut. Ils ont pour eux le vrai peuple, dont l'instinct national moins perverti et moins timide, ne cache point ses sympathies, et tôt ou tard leurs revendications obtiendront justice. Les événements d'ailleurs parlent assez et les servent à ravir.

I

Parmi ces disciples convaincus et militants, il faut nommer A. Pontigny, qui vient de nous donner une traduction du *Juif selon le Talmud*, de l'Allemand Rohling¹. C'est une excellente idée ; car pour comprendre la religion juive, il faut l'étudier, le Talmud dans une main et l'histoire dans l'autre. Louis Veuillot l'avait pressenti, il y a trente ans, et dans une

1. *Le Juif selon le Talmud*, par Rohling, édition française considérablement augmentée par A. Pontigny.

vaillante campagne contre la presse juive, soulevée tout entière à propos du petit Mortara, il alla chercher dans ce livre le secret de la race israélite et l'explication de sa vie au milieu des autres nations ¹. Beaucoup l'ont imité depuis; mais ce qui est dispersé çà et là dans les quatorze in-folio qui renferment les prescriptions rabbiniques, ou dans une multitude de brochures et d'articles publiés au cours d'une ardente polémique, nous est offert ici condensé et complété par de récentes découvertes et des textes moins connus.

On pourrait faire contre l'opportunité de cette publication deux objections principales : 1^o le Talmud est répudié par l'immense majorité des Juifs contemporains; 2^o il n'est plus guère lu par personne. M. A. Pontigny prouve que ces deux assertions n'ont aucune valeur et aucune sincérité ².

Sans doute les Juifs n'aiment pas qu'on leur parle du Talmud; ils en ont toujours entravé la vulgarisation, les traductions et même les éditions complètes. Ils sentent que les peuples au milieu desquels ils sont obligés de vivre ne pourraient les supporter longtemps, ou que du moins ils les surveilleraient avec une légitime défiance, si leur pensée intime, leur conception sociale et morale, étaient dévoilées, et si l'on connaissait, comme au temps de saint Louis, ce que les gentils sont à leurs yeux. Notre ignorance fait leur sécurité; c'est pourquoi, dès qu'on essaye de la dissiper, ils crient au fanatisme, à la calomnie et à la persécution; ils tâchent par tous les moyens d'étouffer les voix importunes, et ils réussissent trop souvent à supprimer le livre et quelquefois l'auteur ³.

En réalité, c'est bien le Talmud et non la Bible qui est leur loi vivante; ils ont pu abandonner quelques observances accidentelles devenues incommodes, mais l'esprit, cet esprit pharisaïque maudit par Jésus-Christ, subsiste et anime la nation. Les incroyants, les hommes de trafic qui paraissent étrangers à tout le reste, ceux mêmes qui ne lisent pas, tous sont pénétrés et façonnés par son influence. C'est le livre

1. La plupart de ces articles ont été recueillis dans les *Mélanges*, II^e série, t. V.

2. *Le Juif selon le Talmud*, p. 49.

3. Voir les nombreux exemples cités par A. Pontigny, p. 9, 10, 11, 12.

officiel des séminaires rabbiniques ; toutes ses paroles sont infaillibles et toutes ses prescriptions saintes ; en contredire une seule, c'est blasphémer. } Directement par l'étude du texte, ou indirectement par tradition et par infiltration, pour ainsi dire, le Talmud rayonne sur toute la masse juive. C'est une atmosphère qu'on subit sans le savoir et sans le vouloir, et rien n'est aussi profond, aussi tenace et aussi exclusif que cet envahissement occulte. Que sont, en comparaison, les idées, les habitudes et les lois civiles des contrées où vivent les Juifs ? Des paravents. Juger Israël d'après ces apparences officielles et ce masque détesté, c'est se tromper à coup sûr et tomber dans le piège tendu à l'observateur. Le Talmud serait anéanti dans toutes les bibliothèques, qu'on le retrouverait vivant dans les mœurs et dans les cerveaux des Sémites. M. Pontigny a donc bien fait, en mettant un peu plus à la portée de ceux qu'intéressent les études religieuses et sociales un document aussi indispensable.

Quelle est donc la conception fondamentale du Talmud, tel que nous le révèle Rohling ? Mettons de côté une montagne d'inepties obscènes et de contes bizarres sur Dieu et la Trinité, sur Jésus-Christ et sa divine Mère, sur l'origine et la destinée des hommes et des anges : tout cela nous importe peu, encore que les Juifs aux abois s'en servent habilement pour faire diversion et détourner les regards des vrais enseignements dissimulés derrière ces monstruosité et ces ridicules. On peut dire, en un mot, que le Talmud n'est que la théorie et l'apprentissage de la haine contre tout ce qui est étranger et principalement contre les chrétiens¹. Cette idée admise, tout s'éclaire, tout se tient et tout est logique dans ce livre singulier ; on a le fil conducteur à travers cet enchevêtrement de contradictions et d'absurdités.

Le peuple juif est « la race choisie, une part de la substance divine comme le fils est une part de la substance de son père ».

1. Saint-Victor me contait ce mot d'un très illustre Juif auquel un ami demandait, à la fin d'un dîner où l'on avait largement bu, pourquoi, étant si riche, il travaillait comme un nègre à le devenir encore plus. « Ah ! vous ne connaissez pas la jouissance de sentir sous ses bottes des tas de chrétiens, » répondit le très illustre Juif. (*Journal des Goncourt*, t. III, p. 41.)

Les Juifs « seuls sont des hommes »; toutes les autres nations ne sont « qu'une variété d'animaux, inférieurs au chien », comparables à l'âne stupide et au porc immonde¹. Par conséquent, le Juif seul a des droits, les *goïm* en sont radicalement incapables puisqu'ils n'ont même pas la dignité humaine qui en est le fondement et la condition. « On peut leur accorder quelques marques de déférence extérieure et leur faire du bien en apparence; mais tout cela uniquement pour avoir la paix et pour les tromper. » En réalité, il ne faut jamais oublier qu'ils sont des ennemis dangereux contre lesquels la force et la ruse sont légitimes. « Il est permis d'être hypocrite avec les impies; » c'est un des axiomes du Talmud.

La terre appartient aux Juifs, avec tout ce qu'elle porte. « Dieu leur a donné toute puissance sur les biens et sur le sang de tous les peuples. » Il est donc permis d'enlever aux infidèles tout ce qu'ils détiennent; le Juif ne vole pas en nous dépouillant, il reprend son bien où il le trouve. « L'argent de l'étranger est un bien sans maître, en sorte que le Juif a le droit d'en prendre possession. Le bien des chrétiens est pour les Juifs un bien abandonné, comme le sable de la mer: le premier qui s'en empare est le véritable possesseur. » Les autorités d'Israël peuvent vendre ou donner à un croyant la propriété d'un *goï*; en cela elles ne font que disposer en faveur d'un particulier de ce qui appartient à la communauté².

« Si quelqu'un rend à un étranger ce qu'il a perdu, Dieu ne lui pardonnera pas, » car il néglige une « occasion d'affaiblir son ennemi ».

Par le même principe l'usure n'est pas seulement permise, elle est obligatoire; c'est plus qu'un droit, c'est un devoir, parce que « Dieu a ordonné de l'exercer envers le non-Juif et de ne lui prêter qu'à cette condition, de telle sorte que tout en ayant l'air de lui donner assistance on lui fasse en réalité du tort ». Ainsi parle l'aigle Maimonides. Pas d'autre limite au taux usuraire que la prudence. Il faut dresser les enfants

1. *Le Juif selon le Talmud*, p. 103 et ss.

2. *Id.*, p. 117.

dès le bas âge à ruiner dextrement les goïm. « Ben Jéhuda déclare que Rab a dit qu'il est permis au Juif de prêter à usure à ses propres enfants et à ceux de sa maison, pour qu'ils puissent apprécier la saveur de l'usure¹. »

L'infidèle étant un ennemi qu'il faut haïr, ou plutôt un animal stupide et féroce qu'il faut mépriser et exterminer, « c'est une faute de le sauver et un mérite de le tuer ». En particulier, « les sectateurs de la doctrine de Jésus doivent être traités de telle sorte que, si on les voit près de mourir, on les achève; si l'on en trouve un près d'un puits on le jette dedans et on le recouvre d'une pierre; s'il y a une échelle dans le puits, on la retire afin qu'il ne puisse remonter. Le sang des goïm est un sacrifice agréable à Dieu. »

« Il est défendu de soigner, comme médecin, les adorateurs de Jésus, même à prix d'argent, à moins qu'il n'y ait un grave péril dans ce refus. On ne peut le faire que pour s'exercer et devenir habile². »

« Le serment prêté à un non-Juif n'a pas de valeur; » c'est une formalité à laquelle les Juifs se soumettront par force, mais avec des interprétations et des restrictions mentales qui le rendraient nul, s'il ne l'était déjà essentiellement. Mais « si le mécréant peut s'apercevoir de la violation du serment, le parjure est défendu³. »

Le mariage ne peut pas plus exister entre les infidèles qu'entre « les brutes ». Par la même raison, l'adultère est impossible avec une femme non-juive⁴.

La défense de tuer et de blesser « le prochain ne s'applique pas aux goïm », qui ne sont pas des hommes, encore moins des frères, pour les Juifs. Ils appartiennent, corps et biens, à ces derniers et sont créés pour leur usage et leur plaisir. C'est par complaisance pour les maîtres que le Créateur a donné aux esclaves un si beau visage, « car il ne convient pas qu'un prince soit servi par un animal ayant sa forme

1. *Le Juif selon le Talmud*, p. 130, 140.

2. Lire le chapitre intitulé « la Persécution juive » dans la *France juive* d'Édouard Drumont. On y trouvera de hideux détails sur les hôpitaux laïcisés. — Cf. H. Desportes, *le Mystère du sang*, p. 29 et 30.

3. *Le Juif selon le Talmud*, p. 173.

4. *Id.*, p. 158.

d'animal, mais bien par un animal ayant la forme humaine ». Au reste, il faut les tenir aussi bas et leur faire autant de mal que possible, mais « en usant de précautions pour ne pas se compromettre » et ameuter des haines dangereuses. Nuire en caressant est l'idéal¹.

Le Talmud interdit à tout propos de *profaner le saint nom de Dieu*, mais il ne faut pas être dupe de cette hypocrite formule; elle signifie tout simplement qu'il faut « éviter tout ce qui pourrait porter atteinte à la bonne renommée d'Israël » et par suite le rendre suspect ou odieux.

Il est défendu au Juif de « témoigner contre un autre Juif devant les tribunaux des païens »; il doit « commettre vingt parjures plutôt que de faire condamner son frère ». Tout mensonge est louable s'il est fait à l'étranger. On peut « simuler la conversion au christianisme, si c'est utile, comme on peut prendre les armes et le costume d'un ennemi, en temps de guerre, pour le tuer plus sûrement ». Il est de même permis « de renier et de maudire le Talmud ». Cette dernière clause nous met à l'aise en face des Juifs qui protestent de leur innocence et de leur horreur pour certaines maximes et prescriptions talmudiques. Tout a été prévu².

Malgré les dénégations intéressées, il est absolument certain, par une foule de passages et par l'esprit même du livre, que ces mots : *païens, idolâtres, étrangers, goïm, hérétiques*, et autres semblables, désignent spécialement les chrétiens. Ce sont eux que les Juifs doivent surtout haïr, bafouer, « pousser dans le fossé », exterminer ou du moins ruiner et tourmenter par tous les moyens. « Il faut étrangler le meilleur des chrétiens, » dit Raschi sans détours, car « ils sont des idolâtres ». Si le Juif en a le pouvoir, il doit « tuer publiquement les hérétiques, sinon qu'il se couvre d'un prétexte quelconque³ ».

Telle est l'attitude que les Juifs doivent avoir en face des peuples parmi lesquels ils vivent. Elle explique bien pourquoi

1. *Le Juif selon le Talmud*, p. 145.

2. *Id.*, p. 154.

3. *Id.*, p. 188. — Cf. *le Juif, le Judaïsme et la Judaïsation des peuples chrétiens*, par le chevalier GOUGENOT DES MOUSSEAUX. Paris, Henri Plon, 1869.

ils ont toujours été détestés et réfractaires aux influences sociales et religieuses du milieu où ils étaient placés. Non seulement ils forment un peuple et un État à part, mais un peuple et un État hostiles, essentiellement révolutionnaires, toujours disposés à s'entendre et à s'allier avec les ennemis du dehors. Ils travaillent avec une obstination et un égoïsme, que rien ne rebute, à établir l'ère messianique, c'est-à-dire la domination absolue et exclusive d'Israël. Ils veulent pour eux les droits de l'homme et du citoyen, mais ils les refusent aux autres. Leur philanthropie bruyante n'est qu'un trompe-l'œil. Tout ce que l'insolence, la rapacité et la haine peuvent inventer est mis en œuvre avec une persévérance et une adresse que regarderaient comme fabuleuses ceux qui ne savent pas jusqu'où va la passion qui s'exaspère et se concentre depuis des siècles par l'habitude et l'hérédité.

Telles sont les conclusions qui se dégagent de tous les livres qui traitent cette question du Sémitisme, et en particulier de celui que M. Pontigny met à la portée des lecteurs français. Impossible de résister à l'évidence de tant de textes que nous avons fidèlement analysés, et dont l'histoire et l'expérience sont le commentaire lumineux. Cet esprit peut s'affaiblir et quelques individus peuvent plus ou moins s'y soustraire, mais c'est bien celui de la race.

II

Les grands leviers de l'ambition judaïque sont la politique, le journalisme, la banque et les sociétés secrètes. Le seul adversaire qu'elle redoute et qu'elle se sente incapable de vaincre ou de séduire, c'est l'esprit chrétien ou, pour parler plus exactement, l'influence catholique. Cette lutte incessante, tantôt souterraine, tantôt ouverte, est pour le philosophe et le sociologue la partie la plus intéressante et le fond même de l'histoire contemporaine.

On devine aisément ce que peut être la politique inspirée par le Talmud. Étrangère à toute idée de patriotisme, d'honneur national, de droit public et de probité privée; sans lien avec le passé, sans attache au sol et aux usages et ne comptant que médiocrement sur l'avenir, elle immole tout à

l'intérêt du jour, à la passion d'acquérir et de se venger.

Cosmopolite par instinct et par nécessité, les grands désastres et les bouleversements n'effrayent pas Israël. Sa fortune mobilière est facilement emportée et mise à l'abri. D'un autre côté, la famille juive est indépendante de la terre et des formes politiques, mais très fortement organisée sur les institutions religieuses, cimentée par la persécution et l'isolement, et aguerrie contre tous les hasards; elle peut résister à tous les chocs et se reformer bien vite après la plus violente dispersion. Le désarroi général est même pour elle une excellente occasion de se resserrer et de s'enrichir.

Autrefois les Juifs étaient écartés du maniement des affaires et réduits à profiter des fautes qui étaient commises et des occasions offertes par les événements. Depuis la Révolution ils y prennent une part active et prépondérante. M. Kimon a esquissé, d'après Drumont, une psychologie du politicien juif dans un livre intéressant mais déparé par quelques idées singulières et une conclusion finale trop anodine¹. Après avoir accumulé pendant près de deux cents pages les charges contre Israël, on ne s'attendait guère à le voir demander aux races aryennes des ménagements pour leurs mortels ennemis.

D'après lui le Juif est doué d'une activité extraordinaire, mais fébrile, sans équilibre et sans grandeur. Incapable d'une idée généreuse et d'un plan suivi, il excelle dans les manœuvres de couloir, les combinaisons borgnes, les guets-apens et les tripotages. Son éloquence n'a rien de grave, de passionné et de vibrant; dans ses plus chaudes exubérances elle a toujours l'air « de faire l'article ». Ses raisonnements sont boiteux, son accent théâtral, ses vanteries impudentes, ses métaphores sans goût, ses yeux hagards et ses gestes convulsifs; il passe de la sécurité fanfaronne à l'affolement poltron. Sa pensée est toujours doublée et souillée de quelque trafic, sinon de quelque trahison². Le portrait n'est pas flatteur, mais personne ne l'accusera d'être chargé. Venons à la littérature.

1. *La Politique israéliite*, étude psychologique, par Kimon. Voir surtout les pages sur l'espionnage juif allemand en France.

2. *Id.*, p. 7.

L'ampleur et la clarté des idées, l'élevation des sentiments, la profondeur et la solidité des théories, l'imagination sereine, le bon sens et le bon goût, toutes ces qualités puissantes et ordonnées qui font les grands écrivains de tous les pays et en particulier de la France, manquent essentiellement à l'écrivain juif. Il semble, au contraire, né pour toutes les roueries et toutes les industries du journal à succès. Il ne fera jamais *Polyeucte*, le *Discours sur l'Histoire universelle*, les *Fables* ou les *Soirées de Saint-Petersbourg*; mais il rédigera d'emblée le *Figaro*.

Ramasser des capitaux, rédiger des annonces mirifiques, obtenir des protections et des subventions, flatter tous les caprices du boulevard et suivre tous les revirements de l'opinion, c'est un jeu pour lui. Il a naturellement l'esprit gouailleur et le style frelaté qui plaît à une foule irrespectueuse; il excelle aux indiscrétions à grand orchestre, aux commérages assaisonnés de scandale, à tout ce qui affriole des lecteurs avides d'émotions et vides de scrupules. Reportage impudent, petites correspondances, appréciations hasardées sur tout, moralité accommodante qui va du conte égrillard et des allusions libertines au propos immonde, tout cela est merveilleusement dans la manière juive, et, si les Juifs ne l'ont pas inventé, ils l'exploitent mieux que nul autre; c'est pourquoi la presse bruyante leur appartient. Propriétaires, actionnaires, fermiers d'annonces, fondateurs, directeurs, rédacteurs, correspondants, gérants, reporters, feuilletonistes, critiques de toute sorte, artiçliers de toute nature et de toute longueur, tous les genres et tous les degrés leur sont bons. Jamais il ne s'élèvera parmi eux un Veuillot avec sa vaillance désintéressée et sa loyale ironie; mais les Wolf, les Meyer, les Reinach, les Dreyfus et les Millaud y pullulent et y prospèrent. Ils s'imposent aux hommes d'État et aux hommes de bourse, au grand monde et au demi-monde, aux magasins somptueux que hante le luxe élégant et à la somnambule qui vit de la crédulité populaire dans son taudis. Ils ont leurs entrées partout, dans les couloirs du Parlement et dans les coulisses de l'Opéra, et peu s'en faut qu'ils ne se glissent dans les conciles et les conclaves¹.

1. *La Politique israélite*, p. 79.

Une liste des journaux français où domine l'inspiration juive est difficile à dresser et demeure toujours incomplète. On saisit cette influence non seulement dans les feuilles républicaines, mais dans plus d'une qui s'affiche comme monarchiste et catholique, et même, dit-on, dans quelques *Semaines religieuses* où elle fait insérer d'étranges annonces. Tout le monde connaît les Juifs de la *Lanterne*, du *Gaulois*, de la *République française*, des *Débats*¹, du *Rappel*, du *Petit Journal*, du *Paris*, du *Gil Blas*, du *Voltaire*, du *Temps*²,

1. Sur le tribut payé au *Journal des Débats* par les divers ministères qui se sont succédé en France, voir Toussnel : *les Juifs rois de l'époque*, t. II, p. 6 et suivantes.

2. Nous lisons dans le *Temps* du 25 octobre 1889 un éloge des Juifs qui ne surprendra et ne convaincra personne. Napoléon I^{er} hésitait à conserver aux Israélites les privilèges de citoyens français. Pour le déterminer, une assemblée de notables formula une déclaration en douze articles, dont nous reproduisons les plus importants au point de vue qui nous occupe :

« 4^o Aux yeux des Juifs, les autres Français sont leurs frères.

« 6^o Les Juifs regardent comme une obligation et un honneur de défendre la France.

« 11^o et 12^o La loi mosaïque défend l'usure envers les Juifs; elle la défend également contre les étrangers. »

Le *Temps* s'extasie. Nous lui signalerons la page suivante de la *Retraite de Russie*, par le comte de Ségur; elle complètera son récit :

« Vingt mille Français étaient restés à Wilna, malades, blessés, épuisés de fatigue. A la vérité, les Lithuaniens, que nous abandonnions après les avoir tant compromis, en recueillirent et en secoururent quelques-uns; mais les Juifs, que nous avions protégés, repoussèrent les autres. Ils firent bien plus : la vue de tant de douleurs irrita leur cupidité. Toutefois, si leur infâme avarice, spéculant sur nos misères, se fût contentée de vendre au poids de l'or de faibles secours, l'histoire dédaignerait de salir ses pages de ce détail dégoûtant; mais qu'ils aient attiré nos malheureux blessés dans leurs demeures pour les dépouiller, et qu'ensuite, à la vue des Russes, ils aient précipité par les portes et les fenêtres de leurs maisons ces victimes nues et mourantes; que, là, ils les aient laissées impitoyablement périr de froid; que même ces vils barbares se soient fait un mérite, aux yeux des Russes, de les y torturer : des crimes si horribles doivent être dénoncés aux siècles présents et à venir. »

Le *Temps* est-il bien sûr que ces traits de reconnaissance envers leurs frères ne se soient pas renouvelés pendant la campagne de 1870-71 ?

Il peut affirmer que les Juifs ne pratiquent plus l'usure; on ne le prendra pas au sérieux. Eux-mêmes sont parfois moins hardis et avouent qu'ils « n'ont compris les chrétiens parmi les étrangers contre lesquels ils se sont interdit l'usure que pour avoir la paix ». Rien de plus facile d'ailleurs que

de la *Nation*, de la *Justice*, de la *Patrie*, du *Moniteur universel*, du *Siècle*, du *Figaro*, etc. Abrégeons : à quelques exceptions près, tous les grands journaux de Paris et de la province, toutes les revues à gros tirage sont à la merci des Juifs. En Autriche, en Hongrie, en Roumanie, en Pologne, en Italie et en Allemagne il en est de même. Pour régner sur l'opinion, cette prétendue reine du monde, ils ont deux moyens déjà puissants quand ils sont isolés, irrésistibles quand ils se complètent l'un par l'autre : ils font parler à la fois tous leurs mercenaires et ils étouffent sous cette vaste rumeur les voix indépendantes. C'est ce qui explique le silence étonnant de la presse européenne dans toute affaire où les Juifs sont compromis, et l'explosion subite d'articles railleurs ou indignés quand il s'agit de flétrir une institution catholique ou seulement désagréable. L'audace des uns n'a d'égale que la vénalité des autres ou la naïveté des lecteurs qui croient encore aux journaux ¹.

III

Les Juifs excellent surtout dans la littérature appliquée aux affaires, car ils ont à un degré incomparable le génie et l'impudence de la réclame. Imaginer une combinaison et des dividendes merveilleux et les faire miroiter aux yeux des

de se délivrer de ce serment et des autres; il y a des méthodes tout exprès pour cela dans Israël. Enfin, comme le démontre le Juif Bédarrides, avec une logique aussi ingénieuse que serrée, *les Juifs ne pouvant faire l'usure*, puisque tout est à eux, il est clair qu'ils ne la font pas.

L'article du *Temps* est néanmoins instructif de plusieurs manières. Il nous apprend que le consistoire central compte douze électeurs. Parmi ces douze on compte : le baron Alphonse de Rothschild, *de l'Institut*, président; MM. Bédarrides, *président de chambre à la Cour de cassation*; Maurice Lévy, *membre de l'Institut, professeur au Collège de France*; Calmann Lévy, éditeur; Théodore Lévy, *ingénieur en chef des ponts et chaussées*; Eugène Manuel, *inspecteur général de l'instruction publique; général Sée*, etc. Comme on le voit, les Juifs sont assez bien nantis de places et d'honneurs sur la terre de France.

1. *Le Sang chrétien*, par Jab. Introduction, p. xv. — *L'Age de papier*, par Ch. Legrand. L'auteur montre la royauté du papier par les journaux et les liasses d'actions et de billets de banque. — Cf. Drumont, *la France juive* : le Journalisme.

grands et des petits capitalistes, puis disparaître avec les fonds confiés, c'est pour eux un plaisir et un besoin. Pour arriver au monopole, rien n'est épargné; on se dédommage ensuite. Ceux même auxquels une situation acquise conseille la probité n'hésitent pas quand il s'agit d'écraser un rival menaçant. Témoin l'*Union générale*. Drumont dans la *France juive devant l'opinion*, et M. Bontoux dans un volume très digne et d'une clarté irréfutable, ont raconté cette brutale iniquité dont quarante mille familles françaises ont été victimes¹. Ce qui se fit alors sur une vaste échelle et avec effarement du public se répète tous les jours, à la sourdine et dans de moindres proportions. Il y a peu de villes où l'on ne garde le souvenir de quelque catastrophe amenée par les mêmes moyens. A l'origine des fortunes d'Israël on ne trouve jamais une invention utile ou un service éclatant, mais presque toujours une opération véreuse; et quand on va au fond d'un sinistre financier, le Juif est là. Partout où il s'établit, c'est un fléau. Le peuple le connaît et le maudit sans réussir à lui échapper.

Depuis longtemps, en effet, les procédés de l'usure juive sont dénoncés de toutes parts, mais ils n'en demeurent pas moins infaillibles. Un fils de famille emporté par la sève folle de la jeunesse et l'amorce des plaisirs, un commerçant malheureux, un propriétaire ou un fermier dans un moment de gêne, recherchent des capitaux. Le Juif est à l'affût et flaire cette détresse. On vient à lui, ou même il fait les premiers pas. Il fournira ce qu'on désire, mais il lui faut un dédommagement pour les profits dont il se prive, des garanties contre les périls qu'il court. On signe ce qu'il veut, puis les intérêts volent et s'accumulent. Cependant le créancier fait le mort, et peu s'en faut que le débiteur n'oublie sa dette. Tout à coup elle reparait; il faut payer, et juste au moment où l'on ne s'y attendait plus. La maison, les champs, l'usine, les marchandises sont saisis et vendus à vil prix. Le Juif en personne, ou quelqu'un de ses intermédiaires, devient acquéreur. Les frais payés, il reste à peine de quoi éteindre la dette.

1. *L'Union générale, sa vie, sa mort, son programme*, par E. Bontoux. édition. Paris, Albert Savine.

Pour en arriver là, le Juif a recours à cent métiers et à cent besognes. Il est brocanteur, aubergiste, dépositaire, banquier, maquignon, colporteur; il allume toutes les convoitises, flatte toutes les vanités et choisit des tentations proportionnées à tous les âges, à tous les caractères et à toutes les bourses, depuis le paysan polonais jusqu'à l'étudiant du quartier latin, depuis l'honnête cultivateur qui voudrait achever sa vie dans la maisonnette léguée par son père ou payée de ses sueurs jusqu'au duc ou au prince qui ne peut se résoudre à vendre son château, son parc et sa collection de portraits historiques. Le Juif le plus sordide, quand son intérêt le demande, comprend à merveille toutes les susceptibilités de l'honneur et toutes les délicatesses du sentiment; pour servir sa rapacité, il possède la plus subtile des psychologies; c'est à déconcerter un observateur sagace et délié comme Taine ou Drumont¹.

Dans l'éloignement de toutes les industries utiles et de toutes les professions où il faut du travail et du désintéressement, il trouve de nombreux avantages : plus de chances de fortune, des gains rapides et le moyen d'échapper presque complètement aux charges et aux impôts qui pèsent sur les autres citoyens. L'ouvrier, le prêtre et le laboureur donnent beaucoup à la patrie et en reçoivent peu; aussi le Juif les méprise. S'il consent volontiers à entrer dans l'Université, c'est depuis qu'elle est devenue une pépinière de journalistes, de députés, d'académiciens et de ministres. Il se fait professeur pour devenir homme politique; pour lui l'enseignement est un chemin aux honoraires et aux honneurs. Edouard Drumont, qui a suivi partout ses traces, n'a pas suffisamment insisté sur le Juif universitaire et démasqué le rôle qu'il joue dans l'abaissement de l'esprit national et de la conscience par l'éducation obligatoire et athée. Ce chapitre ne serait pas un des moins curieux et des moins instructifs de ses livres.

Comment l'industriel, l'agriculteur et le propriétaire terrien lutteraient-ils contre la finance juive? Leurs faibles revenus sont à la merci d'accidents et de fléaux innombrables, tels

1. *La France juive*, ch. v : Paris juif et la société française.

que sécheresse, pluies, inondations, grêle, épidémies, guerres, etc., et de plus ils doivent racheter le sol tous les vingt ans, en payant au Trésor sa valeur par l'impôt foncier ou les droits de mutation. L'argent du capitaliste, au contraire, sans cesse multiplié par l'agiotage, ne sort de ses coffres que pour des placements fructueux.

On comprend pourquoi le Juif laisse au Français la terre qui nourrit à peine le paysan et prend pour lui les maisons de rapport dans les beaux quartiers des villes, les mines, les chemins de fer et les usines. Il y ajoute volontiers, pour unir les jouissances de l'orgueil à celles de l'avarice repue, les châteaux célèbres, les chasses jadis réservées aux rois ou aux grands seigneurs, les tableaux de prix, les merveilles de la céramique et de la gravure, les bibelots convoités par les amateurs, les bijoux historiques, comme les diamants de la couronne, les chiens et les chevaux de race; le luxe à côté du lucre. La plus coûteuse des fantaisies n'a rien qui puisse l'alarmer, un mouvement de hausse ou de baisse, dont il est toujours le maître, réparera la brèche imperceptible faite aux milliards.

Tout cela ne suffit pas aux puissants d'Israël. Ils voudraient confisquer aux vieilles familles leur passé comme leur richesse, anoblir un sang méprisé en le mêlant à un sang héroïque et jeter sur leurs millions de provenance suspecte un reflet de cette gloire acquise et respectée par les siècles. Cette prétention de l'aristocratie juive à s'allier et à s'égaliser à la vraie noblesse a été souvent mise en scène et récemment encore par M. Amédée Jubert¹. Dans son roman *l'or du parvenu* échoue contre la fierté d'une jeune fille; mais en réalité il n'en est pas toujours ainsi. De tous les symptômes de décrépitude que présente cette fin de siècle, aucun n'est plus affligeant que l'attitude de quelques grandes familles en face de la morgue israélite. On croit revoir ces Romains dégénérés, flétris par Tacite, et qui déshonoraient par l'orgie et la servitude le nom et le sang des consuls et des dictateurs leurs aïeux².

1. *En Israël*, par Amédée Jubert.

2. *La Fin d'un monde*, par Édouard Drumont, est consacrée à cette peinture. On connaît les éloges et les réserves qu'appelle cette étude psycholo-

Les courses, les théâtres et les spectacles tiennent une grande place dans les décadences. De nos jours c'est là que le journalisme, la finance et la politique se rencontrent volontiers et se donnent la main. Nous y retrouvons le Juif venu pour guetter sa proie ou pour étaler aux yeux éblouis son luxe insolent. La fortune des Rachel et des Sarah dans ce monde interlope de cabotins fait le digne pendant de la fortune des Meyer dans la presse, des Éphrussi dans la banque et des Crémieux au pouvoir. On reconnaît bien vite l'esprit du Talmud et les instincts de la race.

Les sociétés secrètes, absorbées ou dominées par la franc-maçonnerie cosmopolite, ont été le dissolvant le plus actif des monarchies et de la civilisation chrétienne. Les encyclopiques des papes, les livres de Barruel, du P. Deschamps, et de tant d'autres, ont jeté une pleine lumière sur leurs doctrines, leur morale, leur tactique et leurs menées. D'ailleurs la secte enivrée par un succès qu'elle croit définitif n'en fait plus mystère : elle veut abolir toute idée de Dieu, de religion, de famille et de patrie, et sur ces ruines établir la République universelle, socialiste et athée. A ses yeux, ce n'est plus qu'une affaire de temps. Les Juifs ne se contentent pas de fournir des adeptes et des fonds ; ils sont les vrais inspireurs et les agents les plus acharnés et les plus perspicaces de ce mouvement, et cette conduite est parfaitement logique. Les démolisseurs stupides qui renversent les États et les cultes ne sont, dans la pensée d'Israël, que des pionniers nécessaires pour frayer le chemin à la race hébraïque. Sur les ruines qu'ils font, le Messie, cet être mythique, qui n'est autre que le peuple juif lui-même, élèvera sa domination exclusive et son empire sans fin¹.

gique de la société contemporaine. L'auteur est sévère jusqu'à l'injustice pour certains catholiques et trop indulgent pour les socialistes. On a essayé plusieurs réponses. Notons celle de J. de Penboch : *Demain*, et celle de Julien Darville : *Un Monde nouveau*.

1. *Mémoires sur le Jacobinisme*, par l'abbé Barruel. — *Les Sociétés secrètes et la Société*, ou *Philosophie de l'histoire contemporaine*, par N. Deschamps. 6^e édition. Avignon, Seguin. M. Claudio Jannet a refondu et continué cet ouvrage capital, en y ajoutant un troisième volume de *Notes et documents*.

IV

M. Jab et M. Henri Desportes ont étudié un côté restreint, mais curieux et significatif du Sémitisme : l'emploi mystérieux du sang dans les rites de la Synagogue moderne¹. De nombreux et graves auteurs avaient déjà signalé ce fait. Dans la première partie de son livre, M. Jab publie pour la première fois en français les *Révélations* d'un certain Néophyte, ancien rabbin de Moldavie devenu moine après sa conversion au catholicisme. Cette brochure parut au commencement du siècle ; mais quoique souvent réimprimée, elle est à peu près introuvable, tant les Juifs ont mis d'acharnement à la faire disparaître. L'auteur voulait préparer la conversion de ses coreligionnaires, en leur ouvrant les yeux sur les pratiques exécrables du judaïsme. Il affirme très catégoriquement et avec toute la précision désirable que les Juifs ont toujours fait, et qu'ils font encore usage du sang chrétien dans plusieurs cérémonies, et notamment dans celles de la circoncision, du mariage, de la pâque, des fêtes de *pourim* consacrées au souvenir de la délivrance des Juifs par Esther, et enfin de la mort et des funérailles.

Beaucoup parmi les Juifs ignorent ces abominations, car on ne les trouve point commandées et décrites dans les livres et les rituels, au moins d'une façon intelligible à ceux qui ne sont pas initiés. Elles sont transmises de vive voix, de père en fils, avec beaucoup de mystère et sous les plus terribles malédictions contre les dénonciateurs. Le converti, qui a pris le nom de Néophyte, nous raconte comment lui fut révélé le sanglant secret.

Quand je fus arrivé à l'âge de treize ans, âge auquel les Juifs ont coutume de placer sur la tête de leurs fils une couronne appelée *couronne de vaillance*, mon père me prit à part, seul à seul avec lui. Il m'instruisit de nouveau et me recommanda de plus en plus la haine contre les chrétiens, comme chose ordonnée par Dieu, jusqu'au point

1. *Le Mystère du sang*, par Henri Desportes. — Jab, *le Sang chrétien*. — Gougenot des Mousseaux, *le Juif*. — Il convient surtout de citer de nombreux articles de la *Civiltà cattolica*, publiés dans la XII^e série, de 1883 à 1885. On a fait beaucoup d'emprunts à la savante Revue romaine, souvent sans le dire.

de les tuer et de recueillir leur sang pour les usages dont j'ai parlé. Il me dit : « Mon fils (alors il me donna un baiser), voici que je t'ai fait mon plus intime confident et un autre moi-même. » Il me plaça la couronne sur la tête et il m'expliqua le mystère du sang, en me disant que c'était une chose très sainte, révélée de Dieu et prescrite aux Juifs. Il ajouta que j'avais été ainsi introduit dans le secret le plus important de la religion juive; puis il me fit les recommandations suivantes : « Mon fils, je t'adjure par tous les éléments du ciel et de la terre de garder toujours ce secret dans ton cœur et de ne jamais le communiquer ni à tes frères, ni à ta sœur, ni à ta mère, pas même à ton épouse, ni à personne qui vive, spécialement à aucune femme. Quand tu aurais onze fils, tu ne révéleras pas ce mystère à tous, mais seulement à un seul, à celui que tu reconnaîtras le plus sage et le plus capable de garder le secret, comme j'agis en ce moment avec toi. Et de plus, tu observeras bien si cet enfant est fidèle et zélé pour notre foi... »

Il termina en disant : « Mon cher fils, que la terre entière refuse la sépulture à ton corps, qu'elle te rejette de son sein après ta mort, si jamais et en quelque circonstance que ce soit, tu venais à dévoiler ce secret du sang à tout autre qu'à celui que je t'ai dit, quand même tu te ferais chrétien pour ton intérêt ou pour quelque autre motif. Garde-toi bien de trahir ton père en faisant connaître ce que je te découvre aujourd'hui. Ma malédiction te frapperait à l'instant; elle te suivrait à la vie, à la mort et toute l'éternité. »

On se demande involontairement quels sont les motifs de cet usage? C'est d'abord cette *haine* implacable contre les chrétiens dont nous avons suffisamment parlé, et qui est apprise, entretenue et attisée dans l'intimité du foyer. C'est ensuite la *superstition*. Le Juif talmudiste attribue au sang chrétien, et surtout au sang innocent et vierge, une efficacité mystérieuse pour la rémission des péchés, pour le succès des opérations magiques et cabalistiques recommandées par les rabbins, et même pour la guérison de certaines maladies particulières à la race.

Voilà ce que nous apprend en substance l'opuscule de Néophyte. Tout y est dit avec un accent de conviction et de pitié sympathique dont le lecteur est vivement impressionné. Ce n'est pas l'œuvre d'un ennemi ou d'un indifférent, mais celle d'un frère qui veut ramener des égarés et les détourner de ces monstrosités, en les montrant dans toute leur sacrilège horreur.

Des faits authentiques éclairent et corroborent chacune de ces révélations. M. Jab et M. Henri Desportes les tirent

des historiens les moins crédules, tels que Baronius, Pagi, le Martyrologe, les Bollandistes, etc. Ils s'échelonnent depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à l'année 1888, et se passent en France, en Italie, en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en Bavière, en Autriche, en Hongrie, en Pologne, en Russie, en Égypte et dans plusieurs contrées de l'Orient où il y a plus de facilité pour cacher ces crimes.

Quelques-unes des victimes du fanatisme juif ont attiré l'attention de l'Église et sont honorées d'un culte public ; la liste déjà longue qu'en donnent nos deux auteurs est loin d'être complète. Citons seulement saint Richard de Paris, saint Hugues de Lincoln, saint Dominique de Saragosse, saint Laurentin de Vicence dont parle Benoît XIV dans une de ses bulles, et saint Vernher d'Oberwesel, sur les bords du Rhin. Presque tous ces jeunes martyrs ont subi les outrages et les tourments infligés à Jésus-Christ dans la Passion, et leur sang a été recueilli pour la confection des pains azymes et pour d'autres rites. Sur ce point essentiel les témoignages s'accordent d'une manière étonnante et produisent dans tout esprit désintéressé une conviction absolue.

Attachons-nous à trois procès plus fameux, qui mettent en pleine évidence le caractère *rituel* de cet emploi du sang dans la Synagogue moderne. Ils défont toute contradiction par leur éclat, la netteté des conclusions et l'authenticité des pièces.

Au premier rang est le procès de Trente, vers 1475 ; les originaux sont aux archives du Vatican. Citons quelques fragments plus caractéristiques de ces étranges dépositions : le texte latin est au bas des pages, dans le livre de M. Jab.

Jean de Feltre, Juif converti, répond au magistrat qui l'interroge : « Je ne me crois pas obligé de dire si je me suis servi ou non du sang chrétien. Quant à mon père, au jour de la Pâque juive, avant la Cène, et les deux jours suivants, il prenait de ce sang, le versait dans son verre avec du vin et en aspergeait la table en maudissant la religion chrétienne. »

L'accusé Vitale affirme la même chose pour les Juifs en général, et raconte comment a été commis le crime qui fait

le sujet du débat. Il s'agit du meurtre du bienheureux Simon.

Le jour de la Pâque des Juifs, c'est-à-dire le jour du jeudi saint chez les chrétiens, vers le commencement de la nuit, Vitale se trouvant dans la maison de Samuel entra dans la chambre qui précède la synagogue; il y avait là Moïse le vieux, Samuel, Israël son fils, Mohar fils de Moïse le vieux, Bonaventure fils de Mohar, Bonaventure le cuisinier et Tobie. Samuel lia un mouchoir autour du cou d'un enfant que Moïse le vieux, assis sur un banc, tenait sur ses genoux. Moïse et Samuel serrèrent le mouchoir pour empêcher l'enfant de crier. Puis Moïse, avec une tenaille, arracha un peu de chair de la joue droite de l'enfant. Samuel et Tobie en firent autant. Tantôt c'était Tobie, une écuelle à la main, qui recueillait le sang, tantôt c'était Mohar. Tous, Vitale comme les autres, avaient en main des pointes dont ils perçaient l'enfant en prononçant des mots hébreux dont il ignore le sens. Puis, avec une tenaille, ils arrachèrent de la chair à la jambe droite, à l'extérieur. Vitale ne sait pas qui fut le premier ou le second à faire cela. On recueillit également dans une écuelle le sang qui coulait de la plaie faite à la jambe. Ensuite Samuel et Moïse, toujours assis sur leur banc, prirent l'enfant, le dressèrent sur ses pieds et le maintinrent debout. Moïse, à la droite de l'enfant, lui tenait le bras droit étendu, et Samuel, à la gauche, tenait pareillement le bras gauche étendu. Tobie maintenait les pieds. L'enfant semblait ainsi être crucifié. Tous alors, avec des poinçons, se mirent à le percer, et c'est au milieu de ce supplice qu'il rendit le dernier soupir.

A de nouvelles demandes Vitale répondit : « On le couvrit de plaies pour avoir du sang et on le perça, les bras étendus en croix, en dérision de Jésus-Christ. »

Les autres dépositions sont aussi explicites. De l'ensemble il ressort que cette saignée est une cérémonie rituelle en usage chez les Juifs. On choisit de préférence un jeune garçon et on le fait mourir au milieu des tortures. Toute autre victime paraît néanmoins suffisante et il est permis de la tuer en tout temps. On peut conserver le sang réduit en poudre, afin de l'expédier et de le vendre partout où il serait dangereux de s'en procurer. Le sang frais semble n'être de rigueur que dans de rares circonstances. Des annonces énigmatiques dans les journaux et des colporteurs attitrés font connaître à tous où ils pourront se procurer ces exécrables *épices*. L'authenticité et la valeur liturgique en est attestée aux acheteurs par la signature du rabbin et par le sceau de la synagogue.

Le procès de Damas eut lieu en 1840¹. Il est assez semblable pour le fond à celui de Trente et aussi concluant. Les pièces doivent se trouver encore au ministère des Affaires étrangères de Paris, si une main juive ne les a pas fait disparaître. En voici le résumé.

Le R. P. Thomas, capucin, très populaire et très vénéré à Damas, fut un jour perfidement attiré dans la maison d'un Juif où on lui trancha la tête pour avoir son sang. On brûla ses habits, son corps haché en morceaux et ses os broyés furent jetés dans un égout. Un domestique venu à sa recherche eut le même sort.

Cependant des soupçons et des bruits coururent bientôt, et ce fut à grand'peine qu'on assoupit l'affaire pour un temps. Elle fut reprise plus tard. Les accusés firent des aveux complets, et le crime devint si manifeste que la justice turque ne put se dispenser de condamner les coupables. C'est alors que la presse européenne, toute à la dévotion des Juifs, se mit en campagne, sous l'impulsion de Crémieux. Le *Journal des Débats* s'ingénia pour ôter à cet homicide tout caractère religieux. En même temps, du haut de la tribune des députés, le banquier israélite Fould attaquait M. Ratti-Menton, consul français à Damas, qui avait eu le tort de laisser la justice suivre librement son cours. Rothschild exigeait la destitution de cet honnête homme que M. Thiers défendait mollement. A force d'instances et de corruption on obtint de la vénalité de Schérif-Pacha que les assassins ne seraient pas exécutés, mais on ne put pas, malgré les offres les plus séduisantes, les faire déclarer innocents; cela parut trop fort, même en Turquie.

Passons d'autres faits moins célèbres pour arriver au procès de Tisza-Esslar, qui passionnait, il y a sept ou huit ans, toute la presse des deux mondes. Rien de plus dramatique et de plus instructif que les incidents de ce débat soulevé tout à coup en pleine civilisation du dix-neuvième siècle, et où se retrouvent dans leurs plus étranges circonstances des faits que l'on prétendait être des inventions du moyen âge. On a

1. *Relation historique des affaires de Syrie depuis 1810 jusqu'en 1812*, etc., par A. Laurent. Paris, Gaume, 1816.

vu les Juifs modernes à l'œuvre, et l'imagination populaire, malgré Poubli qui ensevelit tout avec tant de rapidité, en a gardé le douloureux souvenir.

Le 1^{er} avril 1882, qui était précisément le sabbat de la fête de Pâques chez les Juifs, disparut tout à coup une jeune fille de quatorze ans, madgyare de race et nommée Esther Soly-mosy. Le bruit se répandit immédiatement qu'elle avait été saignée dans la synagogue. La seule vue du cadavre intact aurait fait tomber l'accusation, mais on avait de bons motifs de ne pas songer à ce moyen de défense si simple et si péremptoire!

Le premier personnage chargé de poursuivre l'affaire était un pauvre Booth, débiteur des Juifs. On l'acheta bien vite, et l'on put croire que tout allait se terminer sans bruit; mais, sous la pression de l'indignation publique, on dut substituer au complaisant et timide magistrat, universellement suspect de complicité, un nouvel instructeur nommé Joseph de Barry, qui se trouva être un caractère intègre et courageux.

Il reçut d'abord la déposition de Maurice Scharf, fils d'un des accusés et alors âgé de dix-huit ans. Ce jeune homme raconta, de la façon la plus affirmative et la plus précise, les détails qui suivent :

Le 1^{er} avril 1882, il était allé, après la sortie des assistants, fermer la porte de la synagogue; les sacrificateurs Salomon Schwarz, Abraham Buxbaum, Léopold Braun, et avec eux le mendiant Wollner, lui dirent de laisser la porte ouverte, parce qu'ils n'avaient pas fini leurs dévotions. Il revint chez lui.

Bientôt son père l'invita, par la fenêtre, à descendre dans la rue, à faire venir Esther Soly-mosy et à la prier d'enlever les chandeliers restés sur la table du sabbat. La jeune fille arrivait alors en toute hâte d'Offalu, car il était midi. Maurice obéit; Esther entra chez les Scharf et rendit le service demandé.

Au même instant, le mendiant Wollner vint dans la chambre et pria Esther de le suivre à la synagogue, pour emporter quelque objet; ce qui fut fait.

Peu après, Maurice descendit dans la cour; il entendit alors des cris et des appels désespérés venant de la synagogue, fermée à clef cette fois. Il se mit au trou de la serrure et vit la petite Soly-mosy en chemise, dépouillée jusqu'à la ceinture, étendue sur le sol, la bouche bâillonnée par un mouchoir. Abraham Buxbaum et Léopold Braun la tenaient fortement, tandis que le sacrificateur Salomon lui faisait une entaille au cou avec le *couteau rituel*.

Maurice vit encore Braun, Buxbaum et Wollner soulever le corps, tandis que la tête était tenue en bas. Salomon Schwarz recueillait dans deux écuelles rouges le sang de la jeune fille; on le versa ensuite dans un plus grand bassin. La saignée terminée, ceux qui étaient présents revêtirent le cadavre de ses habits, tandis que Samuel Lustig, Abraham Braun, Lazare Weisstein et Adolphe Iunger se tenaient autour du corps. Maurice courut vite à la maison et raconta tout à sa mère, qui lui recommanda le silence le plus absolu.

Cette déposition énergiquement et uniformément maintenue, malgré les prières, les ruses et les menaces, fut confirmée par les autres et par les recherches les plus minutieuses. Elle était écrasante, et les Juifs de l'Europe entière en furent alarmés. C'est alors qu'on s'avisa, après plus de quatre-vingts jours, de présenter à la justice un cadavre qu'on venait de retirer des flots, revêtu des habits d'Esther Solymosy et ne portant aucune trace de saignée. Mais la mère de la victime déclara tout de suite que ce n'était pas le corps de son enfant; une expertise médicale démontra, avec autant d'évidence que de facilité, qu'elle avait raison et que cette exhibition n'était qu'une supercherie pleine d'invéraisemblances. Enfin on établit l'identité de cette prétendue Solymosy et l'on reconstitua toute l'histoire du cadavre. Le stratagème tournait cruellement contre les coupables. On essaya donc d'expliquer ce qu'on ne pouvait plus nier. Voici comment s'y prenait la *Gazette universelle* de Vienne, en août 1882.

« Le jour de sa disparition, M^{lle} Solymosy passa devant la porte du sacrificateur et l'injuria. Cet homme, connu pour sa brutalité et sa violence, entra en fureur et donna un coup furieux sur la tête d'Esther. La jeune fille tomba. Le sacrificateur épouvanté courut chez le rabbin pour demander conseil. Celui-ci proposa une saignée pour tirer M^{lle} Solymosy de son évanouissement. On la transporta donc à la synagogue où le rabbin voulut opérer lui-même la saignée, mais il n'obtint aucun résultat, la blessée était morte. C'est alors qu'on eut l'idée de faire disparaître le cadavre. »

Cette explication tardive était un aveu complet. Joseph de Barry publia son rapport, et l'affaire prit une marche encore plus désastreuse pour Israël. On essaya de distraire l'atten-

tion publique ou de la fatiguer en trainant en longueur cet interminable procès. Ce fut en vain.

Il y avait un crime; le ministère public lui-même, tout vendu aux Juifs qu'il était, l'avoua; mais il niait que ce crime eût un caractère *rituel*. L'intérêt se concentra désormais sur ce point. Deux témoignages foudroyants rendirent inutiles la partialité et l'habileté du procureur.

« Messieurs, s'écria la veuve Solymosy, en apostrophant les juges, mon cœur de mère me dit que les Juifs assis sur le banc des accusés ont tué ma fille. Des Juifs sont venus m'offrir beaucoup d'argent si je voulais faire taire la voix de mon cœur. Je ne le puis pas. »

De son côté, Maurice Scharf interrogé sur la forme du couteau qui avait fait l'incision répliqua nettement et sans hésiter à Buxbaum : « Vous vous serviez du *couteau rituel*; » et à Salomon Schwarz qui demandait le nom du coupable : « Vous-même, en personne, » répondit-il vivement au sacrificateur.

Ainsi, après trente séances et cinq semaines de débats, malgré toutes les manœuvres et toutes les complicités, malgré l'or qui affluait de tous les points du monde pour acheter les avocats, les juges et les témoins, les Juifs se sentaient perdus. C'est alors que la politique intervint directement et brutalement.

On fit entendre au ministre de la Justice que l'intérêt de l'État hongrois et de toute la monarchie autrichienne exigeait « que l'on ne pût démontrer et constater la réalité de la *saignée rituelle*, car on ne pouvait se passer des Juifs ».

Enfin les Rothschild sommèrent le ministre des Finances de couper court au *scandale* de Tisza-Esslar, s'il ne voulait pas ruiner le crédit hongrois. On s'inclina, malgré le grondement de la colère publique, devant cette menace de guerre, et bientôt une hausse de la rente apprit au monde qu'Israël était sauvé et que la finance juive se montrait reconnaissante. Mais la conscience et le bon sens populaires firent de cette absoluton légale et forcée le cas qu'elle méritait : il resta parfaitement établi que l'assassinat d'Esther Solymosy, au temps pascal, n'avait eu d'autre motif que le besoin où étaient certains Juifs de se procurer du sang chrétien pour l'accomplissement de leurs rites traditionnels. Ce qu'il y eut de plus

significatif dans toute cette campagne, c'est l'attitude et le silence des journaux français et étrangers; l'observateur le plus médiocre put toucher du doigt jusqu'où vont l'influence de l'or et la vénalité de la presse¹.

Quelques objections se présentent naturellement à l'esprit et à la mémoire : MM. Jab et Henri Desportes ne les dissimulent pas; mais ils montrent qu'elles ne prouvent absolument rien contre la multiplicité, l'universalité, l'authenticité et la clarté des faits. On n'essayera pas de leur répondre. Le silence autour de cette question redoutable est ce qu'il y a de plus sûr, et on le fera. Il faut la voix courageuse et vibrante d'un Drumont pour forcer notre génération lâche et ignorante à écouter un moment les méfaits de ces Juifs qui la pillent, l'avalissent et l'assassinent moralement et physiquement. *Figaro* se permettra même une raillerie contre la crédulité qui ressuscite les haines et les accusations d'une époque barbare.

Nous sommes loin d'avoir épuisé une question si vaste et qui touche à la fois à la science sociale, à l'histoire religieuse et à la psychologie des races. D'autres livres fourniront probablement l'occasion d'y revenir.

Que conclure? Tout en faisant aussi grande que l'on voudra la part des emportements de caractère, des exagérations de polémique, des entraînements de la plume, des exceptions et des vertus naturelles de quelques individus, il n'en reste pas moins évident que la question juive est très grave et qu'elle préoccupe à bon droit tous les esprits. Ce que les Juifs ont fait en Autriche, en Pologne, en Hongrie², en Roumanie, en Russie, et plus près de nous, en Alsace et en Algérie, nous avertit de ce qui se prépare pour la France, car nous ne sommes qu'au début³.

Mais quel peut être le remède? La patience et l'apathie ne suffisent pas; l'extermination, l'expulsion ou la spoliation

1. Cf. les articles de l'*Univers* de cette époque, le *Correspondant* de novembre 1883 et surtout la *Civiltà cattolica*.

2. En Hongrie, 12 000 petites propriétés furent vendues par autorité de justice en 1876; 15 000 en 1877; 19 000 en 1879; 20 000 en 1880. — En quatre années les Juifs ont saisi par autorité de justice 66 000 domaines de paysans.

3. Cf. *Manifeste du Comité de la Ligue nationale antisémitique*, dont Édouard Drumont est le président, et Jacques de Biez le délégué général.

auxquelles semble parfois nous inviter Drumont, lors même qu'elles seraient possibles, ne sont pas dignes d'une nation chrétienne. D'ailleurs, elles ne guériraient rien; nous *changerions de Juifs*¹, selon l'énergique et pittoresque expression de Toussenel, et voilà tout. Faut-il invoquer une législation exceptionnelle et rigoureuse? Nous ne pouvons guère l'espérer de nos gouvernants, et les Juifs savent esquiver toutes les lois. Que faire donc? Raviver, propager dans toutes les classes et par tous les moyens l'esprit catholique. Par lui la noblesse retrouvera sa vieille fierté, elle prendra en dégoût cette vie de luxe et de frivolité malsaine qui la ruine et l'avilit à Paris, et elle ira se retremper dans la province où elle n'aura plus à subir le contact des Juifs auquel l'Église qui les connaît a toujours cherché à soustraire Rome et tout le peuple chrétien. Peu à peu elle pourra, dans une certaine mesure, reconstituer la grande propriété, rétablir son prestige et son influence en se faisant le conseiller, le protecteur et le défenseur naturel des populations rurales et des classes inférieures. A son exemple, la bourgeoisie perdra son âpreté au gain, cette soif du bien-être et cet égoïsme qui lui donnent les instincts et la dureté des Juifs. Le laboureur et l'ouvrier seront plus économes, plus laborieux et plus prévoyants, et par là même moins exposés à l'usure juive et aux mauvaises suggestions de la misère.

La famille est le plus ferme rempart contre l'invasion sémitique; c'est par là que l'Angleterre lui a résisté jusqu'ici. L'esprit chrétien, en attendant les réformes économiques et législatives, lui rendra sa stabilité, sa fécondité et sa prospérité. En même temps les partis se calmeront, la chaîne des traditions se reformera et l'on verra reflourir ce patriotisme généreux qui a fait tant de merveilles et vaincu tant d'ennemis².

Ce remède est lent, mais il est sûr et peut-être unique. Hors de là il n'y a que des expédients et des palliatifs. C'est en redevenant le royaume très chrétien que la France évitera le malheur et la honte d'être juive.

1. Toussenel, le spirituel et perspicace auteur des *Juifs rois de l'époque*.

2. *Science sociale* de juillet 1886 : *les Juifs*, par A. de Cadière.

LES

« IMPRESSIONS » DE M. JULES LEMAITRE ¹

Au troisième alinéa du chapitre 1^{er} des *Caractères*, une petite phrase se détache, qui n'a pas une ligne, qui ne compte pas même dix mots — longueur permise aux axiomes. L'auteur, qui eut de l'esprit autant ou plus qu'homme de France, y dit ceci : « Il faut plus que de l'esprit pour être auteur. »

Plus que de l'esprit!... Et pourtant, à l'époque où La Bruyère se montrait si exigeant, les auteurs étaient passablement nantis de ce superflu nécessaire, dont il n'y eut jamais disette au pays des Gaules. Les dames même, qui se mêlaient de littérature, en avaient alors de si riches réserves que Bussy-Rabutin écrivait à l'une d'elles (il est vrai que c'était à la marquise de Sévigné) : « Vous avez fait une certaine provision d'esprit, outre celui que Dieu vous a donné, que vous n'userez pas en un siècle ². »

Néanmoins il fallait, en ce temps-là, *plus que de l'esprit*. L'esprit ne passait, en ce temps-là, que pour un assaisonnement; c'était de la muscade. Nous avons quelque peu changé tout cela, depuis La Bruyère, Rabutin et Sévigné. De l'esprit, il y en a encore, et beaucoup; jamais, que je sache, on n'en a tant exposé à tous les étalages, tant dépensé, tant gaspillé. Notre siècle aura été un siècle de prodiges; jamais on n'a gaspillé plus de talent, ni plus d'imagination; jamais on n'a fourni, en pure perte, une plus grande somme de travail, et peut-être de science; jamais on n'a plus mal employé plus d'esprit.

Est-ce à dire que M. Jules Lemaitre, dont nous allons nous

1. *Impressions de théâtre*, 1^{re}, 2^e et 3^e séries, 1888-1889; librairie Lecène et Oudin. — Nous citons, d'après la deuxième édition des 1^{re} et 3^e séries; d'après la troisième édition de la 2^e série.

2. Lettre du 29 juillet 1692.

occuper, se soit mis dans ce cas? et que ce fils de famille, si largement pourvu, ait besoin d'un conseil judiciaire? Certes, je ne dis pas cela; et si quelqu'un s'avisait de le soupçonner en lisant ce début, j'en aurais du regret. M. Jules Lemaitre, parlant de l'un de ses collègues en critique, exprime un doute élogieux : « Je ne sais, dit-il, si personne de notre temps a eu plus d'esprit que M. Weiss¹. » Ne désobligeons ni M. Weiss, ni aucun autre, et prenons garde d'ébaucher une page de palmarès, comme fait M. Anatole France, quand il distribue de la sorte les places et les prix de son école : « Un Sainte-Beuve, un Taine, un J.-J. Weiss, un Jules Lemaitre, un Ferdinand Brunetière². » Pauvre M. Brunetière, dernier accessit! Et pourtant celui-là montre plus que de l'esprit; il émet des idées; un peu, sans doute, à la façon des oracles; car il y a du Calchas chez M. Brunetière. Mais il est de ces critiques rares qui ont l'habitude de « faire réfléchir ». Hippolyte Rigault affirmait jadis, dans les *Débats*, que cette habitude est un mérite³; hélas! il y a déjà trente ans; deux fois le *grande mortalis ævi spatium*.

L'une des plus belles occasions de gaspillage ou d'orgie d'esprit, qui soient offertes à la jeunesse bien douée, c'est la critique de théâtre. Plusieurs s'y font une réputation avec quelques rentes, dans les feuilles mondaines et boulevardières; ils y alignent, semaine par semaine, des colonnes qu'ils transforment en pages : autre source de rentes. M. Sarcey, leur doyen, qui a négligé de prendre cette peine, aurait, s'il l'avait prise, quelque trente ou quarante volumes de cette provenance; volumes ayant ceci (rien que ceci) de commun avec le miel des abeilles, qu'il est fait de peu et cueilli de partout, même sur les fleurs de fumier.

M. Jules Lemaitre accomplit cette besogne hebdomadaire pour les *Débats*; là même où Jules Janin rit, jase, s'amuse, parade, étincele quarante années durant. Janin réunit ses feuilletons en tomes; mais il n'en publia qu'une demi-douzaine, qu'on ne lit plus. Si M. J. Lemaitre, commis de la même maison Bertin pour le même article, vit cent ans — ainsi qu'il

1. *Les Contemporains*, 2^e série, p. 260.

2. *La Vie littéraire*, p. v.

3. 1^{er} janvier 1858.

semble y compter en touchant le cas de feu M. Chevreul — ses feuillets s'allongeront en une bibliothèque entière. Et que d'esprit le long de ces rayons ! Car enfin, M. J. Lemaître est pétri et pétillant d'esprit ; suivant une expression usée et qu'il est bon de rafraîchir pour lui, l'esprit lui sort de tous côtés ; suivant une autre figure non moins vieille, il a plus d'esprit dans son petit doigt que beaucoup de ses contemporains dans toute la main ; bref, il a de l'esprit comme quatre, ces quatre fussent-ils des *quarante*.

C'est là un fait avéré, indéniable ; tous ses pairs l'ont proclamé en chœur, dans ce monde où l'on se loue ; et si nous faisons chorus, comme nous y sommes enclin, personne ne nous contredira, pas même lui.

N'examinons, pour le moment, l'esprit de M. J. Lemaître que dans ses *Impressions de théâtre* ; sans oublier que ses autres ouvrages n'en sont point dépourvus ; sauf peut-être *Serenus*, impiété puérile, et ses billets du *Temps*, qui sont maigres. D'abord, admirons l'esprit qui se cache et qui brille dans ce titre : *Impressions*. Point d'examens, de discussions, de voyages au long cours à travers les principes ; point de jugemens sans appel ; rien d'un La Harpe ou d'un Batteux ; rien de tous ces bons anciens qui aunaient les ouvrages d'art avec la mesure d'Aristote : mesure dont ils avaient chacun leur étalon. Qui dit *impressions* n'impose point ses idées ; tactique d'homme habile parce qu'elle est modeste. Il n'est rien de plus adroit que la modestie, chez les gens de lettres ; surtout quand il s'y mêle un fond de candeur. Or, M. J. Lemaître proteste qu'il a aussi de la candeur : « J'ai l'habitude de noter avec candeur les impressions qui me viennent des objets. » (11^e S., 232.)

Ses *impressions* sont ordinairement contradictoires ; méthode qui n'est pas moins d'un habile. Toutes les choses humaines, même les chefs-d'œuvre, principalement les chefs-d'œuvre, ont du *pour* et du *contre*, du *oui* et du *non* ; tout ainsi que dans chaque homme il y a deux hommes : M. J. Lemaître l'a reconnu en se considérant lui-même, et il n'a pas failli à le noter, non sans candeur. Avec les chefs-d'œuvre et avec les écrivains, M. J. Lemaître joue à pile ou face, et cela lui réussit à ravir, quoiqu'il abuse parfois du procédé. Voyez,

pour exemple, son jeu agréablement mené (III^e S.) à propos d'*Œdipe roi*, qui est, dit-il : 1^o le plus émouvant des drames; 2^o le plus sot des contes à dormir debout. Voilà le genre.

Autre finesse ingénieuse d'artiste : M. J. Lemaitre rend impossible, ou à peu près, la critique à son égard. Comment analyser et juger des *impressions*? On constate une impression; une impression ne se discute pas ni ne se raisonne, pas plus que la peur qui est aussi une impression. C'est pour quoi les amis de M. J. Lemaitre estiment qu'il a des « idées rondes ». Par où prendre des idées rondes? Pourtant, M. J. Lemaitre traduit si bien ses impressions et dessine si nettement ses opinions glissantes et fuyantes — non pas précisément flottantes — qu'on arrive sans trop de peine à les saisir par quelque endroit; et du heurt de ses idées rondes il jaillit tant d'éclairs, qu'il en illumine ses pensées intimes quasi *a giorno*. L'abbé Galiani, un homme d'esprit, de trop d'esprit même, car il y en a, disait qu'on avait tort de lire les lignes dans ses livres; il engageait à lire le blanc, vu qu'il mettait « l'essentiel » non dans le noir des phrases, mais dans le blanc du papier. Ainsi fait maintes et maintes fois l'intelligent rédacteur des *Impressions*. Ses admirateurs le traitent de sceptique, l'accusent ou le félicitent d'être le Pyrrhon des belles-lettres : des mots! des mots!... M. J. Lemaitre est un jongleur qui laisse deviner ses tours; mais, en jonglant, il s'amuse et il amuse, et il a beaucoup d'esprit. S'il exprime des doutes, s'il plante des points d'interrogation au bout de ses paragraphes, encore une manœuvre fort spirituelle, signalée par l'académicien duc de Lévis, en cette réflexion : « Il est plus facile de juger de l'esprit d'un homme par ses questions que par ses réponses. »

Après tout, M. J. Lemaitre « tâche de n'avoir point de superstitions » (II^e S., 27); et c'est, pour ce Panurge sémilant, une de ses soixante-trois manières d'avoir de l'esprit. Quand M. J. Lemaitre est sur le point d'affirmer toute sa pensée, de trahir une « superstition » classique ou autre, de dire carrément ses préférences, comme faisaient les « superstitieux » des règles et des grands noms, qui juraient *in verba magistri*, il exécute une pirouette à droite ou à gauche, ne laissant entrevoir sa pensée que dans un demi-sourire.

C'est une stratégie très adroite que de ne pas se livrer tout entier et de courir sur les principes, où choppent les littérateurs *superstitieux*, comme chat sur braise.

Quant à ses impressions, il serait long de les compter une par une ou de les définir toutes en détail. Du moins nous allons formuler « avec candeur » et sincérité les impressions que nous en recevons nous-même. Nous le faisons en jetant d'abord un peu pêle-mêle des adjectifs que la suite de ce discours éclaircira ou justifiera. Les *Impressions de théâtre* sont neuves, personnelles, originales, gaies, trop gaies, rarement profondes, jamais élevantes ni bien vigoureuses. M. J. Lemaître ne se sent de haines (pardon, d'*impressions*) vigoureuses et ne met flamberge au vent que contre M. Georges Ohnet, industriel-romancier, fabricant d'histoires bourgeoises pour concierges, et distillateur d'une « triple essence de banalité¹ ». Partout, la banalité choque M. J. Lemaître ; chez M. G. Ohnet elle lui donne des haut-le-cœur.

Au risque de passer pour un Geoffroy et pour un La Harpe, ou encore de paraître diviser un sermon en deux points, j'ose ramener toutes les impressions du jeune feuilletoniste à ces deux chefs : impressions heureuses et fâcheuses ; ou encore : impressions excellentes et déplorables. Procédons par ordre et pièces en main ; après avoir certifié, au préalable, que nous choisirons ces pièces avec soin et discernement, car le lecteur des *Études* veut être respecté ; en quoi il diffère assez notablement, croyons-nous, du lecteur des *Débats*.

I

Au dix-huitième siècle, siècle pauvre, en grappillant de ci et de là dans les ouvrages d'un écrivain, soit fameux, soit illustre, on parvenait à y cueillir la matière d'un tome, souvent mince, qu'on intitulait bravement : *Esprit de Monsieur* un tel. Quel dommage que ce genre de lectures soit passé de mode ! Un publiciste besoigneux n'aurait qu'à prendre les *Impressions de théâtre* et des ciseaux ; en une heure, il aurait fait un tome, ou deux. Il taillerait d'abord dans les

1. *Les Contemporains*, 1^{re} série, p. 355.

définitions : Qu'est-ce que les décadents? De « doux aliénés ». (11^e S., 170.) Qu'est-ce que l'Abbé Constantin d'Halévy et de ses coopérateurs dramatiques? Un « bébé à cheveux blancs ». (11^e S., 173.) Qu'est-ce que Victor Hugo? « Le plus grand assembleur de mots de ce siècle et de tous les siècles. » (11^e S., 263.) Qu'est-ce que le musée Grévin? « Un Panthéon qui ressemble à une Morgue. » (11^e S., 329.) Qu'est-ce que Francisque Sarcey? Le « Gambrinus de la critique » (11^e S., 270); définition aussi flatteuse pour ledit Sarcey que pour le dieu flamand de la cervoise.

Par une méthode d'alchimie, à lui connue, M. E. Deschanel, opérant sur nos grands auteurs du dix-septième siècle, sur Boileau lui-même, en a extrait des paillettes de romantisme, du moins il se le persuade, et M. J. Lemaitre dit à ce sujet : « M. E. Deschanel continue à extraire du romantisme de tous les classiques qui lui tombent sous la main, un peu comme le vieux Raspail se faisait fort de trouver de l'arsenic jusque dans les bâtons de chaise. » (11^e S., 7.) M. Georges Ohnet est banal et une voix secrète lui bourdonne aux oreilles : « Tu es banal, banal, banal; » mais « il se réchauffe le cœur contre le cœur de dix millions d'épiciers qui l'admirent ». (11^e S., 167-168.) L'académicien Leconte de Lisle, en guise de harangue de réception, débite une insignifiante kyrielle de phrases laborieuses, de ces phrases très longues où « il est plus facile de ne rien mettre que dans les phrases courtes »; en outre, il les débite si péniblement qu'on saisit environ trois mots sur douze, et M. J. Lemaitre de battre des mains et de crier gaiement : « C'était très beau! » (11^e S., 255.) A merveille, n'est-ce pas?

Autre recette d'intérêt : sur le canevas ténu de ses pages, M. J. Lemaitre coud sa propre biographie, et les auto-biographies plaisent toujours; *nil homini homine jucundius*. Aujourd'hui c'est une mode, mode proclamée indispensable par ceux qui en usent. M. A. France est de ceux-là, et après nous avoir révélé que M. Hébrard l'a appelé « un bénédictin narquois », il nous apprend ce que voici : « Le bon critique est celui qui raconte les aventures de son âme au milieu des chefs-d'œuvre¹. » Ainsi fait M. A. France, et aussi M. J. Le-

1. *La Vie littéraire*, 1889; lettre-préface.

maitre, à cette fin d'établir qu'ils sont bons critiques. Autrefois, voilà de cela plus de deux siècles, le *moi* était haïssable au gré de « nos pères tout grossiers ». Chez nous, le *moi* est devenu, si l'on en croit les auteurs qui se racontent eux-mêmes, le plus aimable des hommes. D'où il suit que le tiers de leurs périodes commencent par *je*, continuent par *me* et finissent par *moi*. Quoi qu'il en soit, M. J. Lemaitre a toujours beaucoup d'esprit quand il nous met au courant de ses affaires personnelles. Nous apprenons de la sorte qu'il n'est « ni petit ni brun »; qu'il n'est pas « un grand chrétien » (III^e S., 208), ce dont on s'aperçoit trop vite; qu'il fut élevé « par les prêtres, puis par l'Université », système qu'il estime n'être « pas mauvais¹ »; qu'en son enfance, probablement quand il était chez les prêtres, au séminaire, il fréquentait la *Vie des saints*, et qu'il avait « le cœur serré » au récit des tortures infligées aux martyrs (I^{er} S., 140): impression excellente; qu'à l'âge de six ans il lut (il lisait couramment, enfant précoce!) la *Corbeille de l'enfance*, et qu'il s'attendrit sur la *Mort de Jeanne d'Arc* de Casimir Delavigne, morceau où ronfle et brille une si tendre rhétorique (III^e S., 143). A six ans, quand il récitait ce morceau avec conviction « devant le maire, le curé et des dames et des messieurs » de son pays natal, M. J. Lemaitre n'avait pas encore tout le goût et l'esprit qui, depuis...; mais déjà il avait un bien bon cœur. A onze ans, Boileau lui donna un « éblouissement » (III^e S., 146), il l'avoue; ses biographes avouent, par contre, que le *fablier* n'a point conquis la sympathie de ce raffiné; ils disent comment M. J. Lemaitre, promu bien jeune à un professorat bien grave, malmenait devant ses élèves ce « bonhomme-là », coupable d'avoir fait des fables. En revanche (j'emprunte ces détails au *Temps*), le jeune professeur lisait à ses élèves d'autres modèles plus modernes et d'une moralité plus accentuée que celle des *Fables*: celle des *Fables* est si incertaine, si ondoiyante!

Racine aussi causa des éblouissements à M. J. Lemaitre dès son enfance; par bonheur, les premières impressions, les meilleures, ont duré. Et puis, médire de Racine comme les *chevelus* de 1830 ne serait plus d'un bon signe. « Je ne

1. *Les Contemporains*, 3^e série, p. 195

sache pas que Racine ait été injurié par quelqu'un d'un peu intelligent depuis au moins quarante années¹. » M. J. Lemaître se garde bien de cette sottise, qui ne porte pas chance. Aussi bien, à l'endroit des classiques, excepté La Fontaine et un peu Corneille et un peu Molière, les impressions de M. J. Lemaître sont généralement favorables ; sinon, serait-il bien « intelligent » ? N'était que le critique des *Débats* parle avec trop de sans-gêne de ces maîtres, ses avis méritent presque toujours considération et souvent éloge ; il ne répète point les jugements qui courent les rues et qui grossissent les *Memento* du baccalauréat. Citons quelques-unes de ses vues, en commençant par Corneille : à tout seigneur tout honneur. M. J. Lemaître aime le *Cid*, c'est « le seul (drame de Corneille) que j'aime sans réserve et de tout mon cœur ». (1^{re} S., 1.) Ces scènes et ces tirades chevaleresques lui plaisent, comme à toutes les âmes bien nées ; ce monde du *Cid* vit et agit à tant de coudées au-dessus de notre monde ! « La vie morale y est cent fois plus intense que chez nous. » Cette dernière vue n'a pas dû coûter grand effort et n'a rien de très surprenant, mais l'aveu a son prix par le temps qui court. Ces grands et fiers alexandrins tombant de si haut, sonnante la bravoure, le désintéressement et l'héroïsme, ne sont plus du tout de notre époque ! Comme les mots eux-mêmes ont l'air rétrogrades et les sentiments démodés, en 1889 ! Quel personnage de 1889 aurait le front de tenir le langage d'un don Diègue :

Moi dont les longs travaux ont acquis tant de gloire,
 Moi que jadis partout a suivi la victoire...
 Mourant sans déshonneur je mourrai sans regret ?

Autre temps, autres hommes. Nous sommes, en France, à une distance incalculable de la date où l'on voyait

Le grand Condé pleurant aux vers du grand Corneille !

M. J. Lemaître le comprend, il le dit et il ne le dit pas mal. Où je ne saurais le féliciter sans restriction, c'est quand il met en fait, contrairement à tous les *Manuels* qui ont parfois raison, que le *Cid* n'est nullement « le triomphe du devoir

1. *Les Contemporains*, 2^e série, p. 145.

sur la passion » (1^{re} S., 7); que juste le contraire est le vrai, et même le beau. M. J. Lemaitre s'essaye à le prouver, par Al. Dumas fils, champion du divorce et de l'adultère, au gré de qui certaines passions « portent avec elles leur pardon »; au gré de qui Héloïse et Abélard sont des héros. (1^{re} S., 7.) Certes, au temps de Corneille, ces preuves-là eussent fait rougir les gens d'esprit et les simples honnêtes gens; mais nous sommes loin de Corneille et de son temps et des simples honnêtes gens. Venons à *Polyeucte*.

M. J. Lemaitre est d'avis que nous goûtons mieux *Polyeucte* que nos compatriotes de 1640, parce que nous sommes moins bons chrétiens. (1^{re} S., 25.) Le jeune critique cultive le paradoxe avec aisance, pas toujours avec succès. La suite des *Impressions* démontre, malgré lui, que l'on ne goûte pas « mieux » *Polyeucte*; qu'on ne le comprend même pas du tout dans le monde des théâtres, et que le lundiste dramatique ne se doute plus guère de ce qu'est un bon chrétien. *Polyeucte* est pour lui tout bonnement un fanatique (Ib., p. 29), un « être bizarre » que Pauline finit par aimer parce qu'il est « fou » (p. 30). Si M. J. Lemaitre avait des loisirs et quelque désir de goûter mieux *Polyeucte*, nous lui conseillerions le *Polyeucte dans la poésie et dans l'histoire*, de M. Paul Allard. Là, il pourrait s'assurer que le martyr saint Polyeucte, tel que le grand Corneille l'a rêvé et créé, était précisément le très vrai et très bon chrétien, sous le règne de « l'empereur Décie »; et le bon chrétien de tous les jours, tel que le bon chrétien devrait être, même de nos jours¹. Si les chrétiens de 1640 ne goûtèrent pas assez *Polyeucte*, c'est qu'il leur répugnait de voir des martyrs paraître sur des tréteaux, très peu recommandables alors comme maintenant; alors, ils accusaient cette représentation d'inconvenance; aujourd'hui, ils crieraient au scandale. M. J. Lemaitre connaît trop

1. *Polyeucte* a une « haute valeur historique » due à « une étonnante intuition » de Corneille. « Ce ne sont pas les païens et les chrétiens de fantaisie..., ce sont des païens et des chrétiens pensant, sentant, agissant, parlant comme des hommes du troisième siècle, tels que nous les révèlent soit les inscriptions, soit les plus anciens et les plus authentiques des Actes des martyrs, » etc. (*Histoire des persécutions, pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 510. Lecoffre, 1886.)

bien le cas de l'hôtel de Rambouillet et la commission de l'évêque de Vence, pour qu'on lui en rafraîchisse la mémoire. Après tout, dans sa causerie sur *Polyeucte* est-il bien sérieux? Une de ses réflexions nous conduit à en douter : selon lui, le Sévère de *Polyeucte* ressemblerait à Renan... Pauvre Sévère!

Molière est mieux jugé que Corneille. D'abord M. J. Lemaître est trop intelligent pour croire, avec les « hagiographes » et les « bedeaux » de Molière (1^{re} S., 71), à la moralité privée de Molière. Molière fut un polisson et certaines de ses œuvres en témoignent :

L'esprit se sent toujours des bassesses du cœur,

disait un ami de Molière. Si Molière, dans le *Don Juan*, étale tant de complaisance pour ce vaurien *galantuomo*, c'est que ce vaurien est son homme et presque son portrait, sa doublure. « Je ne sens pas chez Molière un grand zèle à flétrir ce *méchant homme*, ni une grande haine contre ce séducteur et cet impie. (1^{re} S., 63.)... Au fond (je n'en sais rien, mais j'en suis sûr), c'est bien sa propre incrédulité que Molière prête au grand *trompeur de Séville*. » (Ib., 71.) M. J. Lemaître lit admirablement dans les blancs, au rebours des moliéristes aveugles ou éblouis.

Le Misanthrope, comédie qui soutient du reste assez mal son titre, puisque Alceste n'est qu'un bourru, ne fait pas une impression très avantageuse sur le lettré des *Débats*. *Le Misanthrope* est « une comédie scolaire, comme celles qu'on jouait dans les collèges des Jésuites..., et n'était la forte substance du style, elle pourrait être du Père du Cerceau ». (III^e S., 94.) Voilà qui est galant pour le P. du Cerceau comme pour Molière; mais je me suis laissé dire que ce joli mot est vieux, et que Théophile Gautier définissait jadis *le Misanthrope* « une comédie de collège de Jésuites pour la rentrée des classes ». Est-ce pure rencontre ou réédition? Toujours est-il que les Jésuites ne seraient pas absolument dénués de goût et de littérature, s'ils faisaient entendre à leurs élèves que *le Misanthrope* n'est point la plus détestable des comédies françaises. Mais M. J. Lemaître en veut aux Jésuites, ou

tout au moins ces gens-là ne lui font pas bonne impression ; jugez plutôt.

Il s'agit de *Bajazet*, de *Bajazet* où Corneille ne voyait que des Français habillés à la turque, et où M. J. Lemaître voit des Turcs, de vrais Turcs et une « action toute turque » (1^{re} S., 86) ; bien que le héros ne soit « Turc qu'à moitié et à demi chrétien » (Ib., 91). *Bajazet*, ce demi-chrétien, ment comme un Turc ; mais « tous ceux-là aimeront et comprendront *Bajazet* qui ont été obligés de mentir. » (Ib., 93.) Quand on ment bien et à propos on est digne de louanges ; *Bajazet* ment à ravir, et il en est à peu près sublime ; d'autant que ses mengeries n'ont rien de « ces restrictions mentales absoutes par les anciens casuistes de la Compagnie de Jésus ». (Ib., 92.) — « Ce Turc n'est qu'un jésuite », diront les maladroits qui n'ont jamais été obligés de mentir, et M. J. Lemaître s'indigne : « Point ! » s'écrie-t-il de toutes ses forces. On n'est pas plus aimable pour les Turcs.

Bien que Voltaire ait commis une tragédie de *Mahomet* et une ou deux autres pièces où figurent des Turcs, Voltaire, en tant que tragique, ne trouve pas grâce auprès de M. J. Lemaître ; M. J. Lemaître aime Voltaire, seulement parce que Voltaire a de l'esprit comme un « singe », mais il écrit sans restriction mentale : « Son théâtre (celui de Voltaire), c'est bien ce qu'il y a de plus ennuyeux au monde. » (1^{re} S., 9.) Disons, sans restriction mentale, que, sur ce point, M. J. Lemaître est en parfaite conformité de vues avec les Jésuites.

Voltaire n'aimait pas Shakespeare et il avait pour cela plus d'un motif ; plus d'un motif plausible, au gré de M. J. Lemaître, dont l'impression vaut ici un jugement : « Shakespeare est..., un des plus grands poètes de tous les siècles, mais qui, si nous étions francs, nous ferait encore bien souvent comme à Voltaire l'effet d'un *sauvage ivre*. » (1^{re} S., 127.) La fantaisie, chez le vieux dramaturge anglais, est « excessive et débordante » (1^{re} S., 27) ; bref, c'est « le plus puissant créateur d'âmes qui se soit vu ; mais il est diffus et inégal ; mais il est plein de sottises et d'obscénités » (1^{re} S., 46), et le reste. D'accord, pour tout, excepté pour le « créateur d'âmes ». J'admire sincèrement le poète d'*Hamlet*, de *Macbeth* et du *Roi Lear*, le créateur d'Ophelia et de Des-

démona, de Cordelia et de lady Macbeth; mais ses créations les plus puissantes sont-elles bien des *âmes*? ses caractères les plus fortement conçus et conduits ne sont-ils pas plutôt des scélérats et des fous? Qu'on me montre chez lui un *Polyeucte*, un *Joad*, un *Cid*, un *Britannicus*, une *Pauline*, une *Andromaque*, une *Iphigénie*, et alors je l'appellerai « créateur d'âmes ». Je ne connais de puissants créateurs d'âmes que le « marguillier » Corneille, et celui qui

De Corneille vieilli *sut* consoler Paris.

En ce temps-là, on créait des âmes hautes et fières pour la scène française, et Paris les applaudissait. Sans doute les auteurs y gagnaient à peine quelques centaines d'écus. A présent, j'en ai pour garant les *Impressions de théâtre*, on ne voit défilier sur les planches que des figures salies et honteuses; mais à ce métier, on empoche des millions très appréciés, et les critiques de théâtre y trouvent de la besogne pour leur lundi.

Ce jour-là, ils brandissent la fêrule et gare à qui ils cinglent: mais ils cinglent peu; leur fêrule est de laine comme leur conscience est de caoutchouc et de liège. Généralement ils frappent à tour de bras sur une pièce *mal faite*, mais ils n'ont pas assez de bravos et de fleurs pour les pièces mauvaises qui réussissent. Et de ce dernier chef, M. J. Lemaitre se distingue. Même là où le doyen d'âge, F. Sarcey, gronde, gourmande, se plaint, jure qu'il ne remettra plus les pieds dans telle galère où l'on va décidément trop loin, son jeune émule rit, jouit, prononce que c'est très bien, très gai; personne n'est plus coulant sur la morale de théâtre, sur les mœurs des cafés-concerts, de l'Alcazar d'été et des cirques de foire. Il affectionne les cafés-concerts; cela lui paraît une belle institution utile et digne; il ose presque se fâcher contre le bon Gambrinus-Sarcey, qui a daubé Paulus; Paulus, ce héros insigne des cafés-concerts; Paulus qui, bon an mal an, glane ses 72 000 francs à chanter là-dedans des chansons nullement « classiques ». (11^e S., 291.)

Ici nous touchons aux *impressions* fâcheuses, dont nous allons faire notre second point.

II

A travers ses *impressions* diverses, M. J. Lemaître plante çà et là, en guise de jalons, certains principes, ses principes. Ses principes lui servent aussi de leviers, à l'aide desquels il culbute lestement la vieille morale : chose importune aux lieux dont il rapporte les nouvelles. Écoutez : en fait d'art, « j'admets tout » ; que l'art exprime « l'ignoble » ou « la consolante vérité... , parce que tout est vrai ». (1^{re} S., 143.) Et encore : les sujets ignobles « abordés franchement, comme matière d'art » deviennent inoffensifs (Ib., 177). Et ailleurs : « Permettons tout à l'artiste, sauf d'être médiocre et ennuyeux¹. » Doctrine large et qui ne sent pas du tout son jésuite ; doctrine banale. De bonne foi, je m'attendais à mieux et à plus distingué. En être encore à *l'art pour l'art* ! tout en posant pour l'homme dégagé des superstitions !... Il serait bien superflu d'exposer ce qui se cache de monstrueux et de commun sous ces formules et comme quoi ces formules ne sonnent point chrétien, mais admirablement turc². On conçoit qu'après cela le semainier des *Débats* trouve Bossuet ridicule et le compare à une bonne femme de village point déniaisée, lorsque Bossuet nomme le théâtre « la prostitution d'une chair sanctifiée par le baptême ». (1^{re} S., 308.) Il faut être un... Bossuet, pour tenir un si piteux langage ! — Une simple remarque ; nous disions, avec La Bruyère, au début de cette étude, qu'on a besoin de « plus que de l'esprit, pour être auteur » ; ajoutons ici que, pour rire de Bossuet, on n'a pas besoin d'esprit ; et passons.

Selon M. J. Lemaître, d'accord avec le gouvernement de la République (ce n'est pas une recommandation), les comédiens sont les plus estimables des citoyens ; leur profession est non pas seulement utile, mais tout à fait honorable : travaillant « devant de nombreux spectateurs », ils sont aussi respectables que des « prêtres » et des « avocats » (pourquoi pas aussi des *députés* ?) lesquels voient égale-

1. *Les Contemporains*, 1^{re} série, p. 251 ; E. Zola.

2. Ces doctrines sont celles du gouvernement, promulguées, l'an passé, à la tribune du Sénat par un ministre de l'Instruction publique, M. Lockroy : « Ce qui est littéraire ne peut être immoral. » (27 décembre 1888.)

ment devant eux des multitudes. (1^{re} S., 311.) Traiter de haut ces grands hommes, ces Sganarelle, ces Mascarille, ces Crispin, — ces Coquelin, qui ont le courage de porter de fausses barbes, de recevoir des coups de pied en effigie, de jouer toute vertu et pudeur, et d'amasser, en ce faisant, quelques centaines de mille francs en douze mois; les mépriser, ou ne pas les tenir en très grande estime, c'est se rendre coupable d'un préjugé « injuste », d'un « préjugé romain, féodal et chrétien ». (Ib., 309.) Aussi quel vaillant exemple le gouvernement de la République, affranchi de tout préjugé chrétien, féodal et romain, a-t-il donné au monde, en décorant ces « martyrs »... par la main de M. Grévy, aidé de M. Wilson! Le plaidoyer est long, il est ronflant, miroitant, nourri d'érudition et de philanthropie; mais il est convaincu. Si M. J. Lemaitre n'était l'écrivain très spirituel que l'on sait, on s'imaginerait qu'il a déduit ses arguments d'un rapport dicté par feu Joseph Prud'homme : Les comédiens, ces « martyrs » du devoir, ces citoyens dévoués à l'amusement de la nation, ont droit à la croix d'honneur comme nos braves militaires; les uns et les autres affrontent hardiment le feu; les uns le feu de l'ennemi, les autres le feu de la rampe. Ils ont bien mérité de la patrie : aux grands hommes, à Coquelin et au sergent Bobillot la patrie reconnaissante !

Pour nous reposer un instant de cette éloquence, notons que M. J. Lemaitre, vengeur des cabotins, éprouve une sympathie extrêmement mitigée à l'endroit des nègres : les cabotins sont la fleur de l'humanité; les nègres sont-ils des hommes? S'ils le sont, ils le sont si peu... que rien. Entre un « bon chien », un « caniche » et un Achanti, il y a un « moindre abîme » qu'entre « un Achanti et M. Taine... Un Achanti diffère moins d'un bon chien que de M. Renan, *pour ce que nous en faisons* ». (1^{re}, 347.) Les Achantis ne sont pas encore en état d'entrer aux bureaux des *Débats*; félicitons-les, en revanche, de ne pouvoir ni lire ni écrire de ces gentilleses. Somme toute, n'est-ce pas une certaine supériorité? Ils en jouiront, jusqu'au jour où on les condamnera à l'école *laïque*; alors les Achantis auront leurs théâtres, leurs feuilletons, leurs *Débats*, et ils nous rendront la pareille. Heureu-

sement, il est plus probable qu'un jour ou l'autre les Achantis apprendront à lire dans l'*Évangile* et dans la *Vie des Saints*, entre les murs primitifs d'une école tenue par un pauvre missionnaire français ; le missionnaire usera sa vie à cette œuvre divine, tandis que les bourgeois de Paris et les lundistes applaudiront les « martyrs » du *Vaudeville* et du *Théâtre-Libre*, et que le M. Grévy d'alors les décorera.

J'ignore si, pendant leur séjour au Jardin d'acclimatation, l'on a conduit les Achantis aux théâtres de Paris, pour les moraliser ; mais je crois avoir lu qu'on y a mené le roi Salifou. Si le roi Salifou, monarque ami et hôte de la République, y a compris quelque chose, il a dû en rapporter dans ses forêts une belle *impression* de vertu. Car le théâtre est une grande université de vertu, dont « le moine et l'ascète..., le plus déterminé mystique », a nom Alexandre Dumas fils. (1^{re} S., 198.) De là vient que le conseil municipal de Paris, très soucieux d'inspirer la vertu à ses futurs électeurs, fait donner des matinées *classiques*, aux élèves des écoles communales laïques — joli cadeau ! Devant ce public de sept à douze ans, garçons et filles, on joua une fois *le Malade imaginaire* ; une autre fois, si j'ai bon souvenir, *Tartuffe*. A la première de ces représentations, M. J. Lemaitre était là, non en raison de son âge, mais pour vaquer à ses fonctions. Et il prononça que le conseil municipal avait pris une merveilleuse initiative ; que, d'ailleurs, en face des pièces de Molière « les enfants ont presque tous (pourquoi ce *presque* ? serait-ce une restriction mentale ?) une sorte d'innocence invincible... C'est la bonne Nature qui veille sur les enfants et qui les préserve ». (1^{re} S., 111.) M. J. Lemaitre se moque-t-il du monde, ou du conseil municipal, ou seulement de l'honnêteté et de l'innocence « invincible » de ces malheureux enfants ? De tout cela, et de bien autre chose.

Dans ses diverses séries d'*Impressions*, notamment dans le second volume, au long de la causerie qui recommande le *Chat-Noir*, il y a, et en nombre, des demi-pages d'un parfait cynisme, comme les spectacles donnés dans le bouge susdit. La critique, disons l'apologie de *Francillon*, œuvre cynique aussi, d'Al. Dumas fils, est un plaidoyer en faveur de l'adultère ; le jeune casuiste des *Débats* ne l'estime pas seulement

tolérable et pardonnable, mais nécessaire. (1^{re} S., 191, etc.) Ailleurs, chez Catulle Mendès (1^{re} S., 175), il se pâme devant la « pourriture chatoyante » et admire des histoires « dont rougiraient Sodome et Gomorrhe ». Et devant *l'Abbesse de Jouarre*, autre « pourriture » de l'académicien Renan, M. J. Lemaître ne rougit point : il exulte, il a peine à contenir sa joie, et aussi son indignation contre les gens qui témoignent du dégoût pour ces immondices. *L'Abbesse de Jouarre* « a provoqué des accès de pudeur bien divertissants chez un grand nombre de pharisiens ou de simples nigauds » ; mais ce livre est « exquis » et « adorable » (1^{re} S., 255.) Notez que M. J. Lemaître parle ici fort sérieusement, ce qui lui arrive de temps à autre ; et il se sent tout à l'aise en voyant le libertinage « absous et glorifié » par un vieillard qui a été chrétien et qui a porté la soutane. Impossible d'insister ; inutile de citer.

Renan ! voilà le grand homme de M. J. Lemaître : *Lui ! toujours lui !* — Feuillotez les *Contemporains* ou les *Impressions*, vous rencontrerez « Monsieur Renan » embusqué à tous les carrefours, je veux dire à tous les chapitres, presque à tous les alinéas, avec son esprit à lui et ses sourires. L'enthousiasme de « Monsieur Renan » prend M. J. Lemaître à la gorge et menace de l'étouffer ; à tout bout de champ il s'arrête pour respirer et pour clamer : « Monsieur Renan ! » *Monsieur !* gros comme le bras ! Il jouit de ce que son Renan n'ait point de *fac-simile* en cire au musée Grévin, cette Morgue des vivants (1^{re} S., 327) : cela enlaidirait son M. Renan. Il paraît toutefois qu'on n'a pas tenu compte de cette observation amicale formulée en 1887 ; que l'on a depuis comblé cette lacune ; que l'on a planté Monsieur Renan parmi ces célébrités très laides, parmi ces « affreux hommes de cire », qui ressemblent à des « Guignols » et à des cadavres. Heureusement M. Renan rachète cet inconvenient de sa gloire par de belles qualités morales. M. Renan, c'est la « franchise » même ; c'est la « science » même ; c'est la « littérature », c'est la « gravité », c'est la « candeur ». (1^{re} S., 256.) L'infâme romancier de la *Vie de Jésus* et l'impur dramaturge de *l'Abbesse de Jouarre* est un oracle, un génie, un sage, un « sceptique pieux » et un « pessimiste gai¹ ». Sans doute au bout des

1. *Les Contemporains*, 1^{re} série, p. 160.

phrases on sent une légère velléité de persiflage, mais si légère; un soupçon de malice et d'espièglerie écolière, mais rien qu'un soupçon. Ne dirait-on pas que M. J. Lemaître a besoin, pour marcher, pour parler, pour sourire, pour décocher ses petites flèches, de se sentir appuyé sur son M. Renan : comme dit M. Renan, comme pense M. Renan, comme fait M. Renan, comme écrit M. Renan, auteur de cette « délicate histoire des *Origines du christianisme*¹ ». M. J. Lemaître nous révèle les préférences de M. Renan pour ceci et pour cela : que M. Renan « n'aime pas les romans² », fait qui intéresse profondément les cinq parties de la terre habitable; que M. Renan n'aime point Bossuet³, — tant mieux, certes, pour Bossuet; que M. Renan chante, sur l'Acropole, des litanies à Pallas-Athênê. Et, après avoir aligné tout près de vingt pages sur l'esprit, sur le savoir, même sur les rhumatismes et les idiotismes de M. Renan, M. J. Lemaître en vient à conclure que « vraiment le monde serait plus ennuyeux si M. Renan n'y était pas⁴ ». Bien ennuyeux, en effet, pour M. J. Lemaître, qui serait privé d'un si beau sujet d'*impressions* et sur la plume de qui ne planerait plus l'ombre gracieuse de l'académicien renégat.

Et puis, Renan absent, les petits blasphèmes, les petites effronteries, les petites impiétés, les allusions irrévérentes et impertinentes, les petites grimaces aux choses saintes et à Dieu seraient moins de mise; les petits beaux esprits liber-

1. *Les Contemporains*, 2^e série, p. 89.

2. *Ibid.*, 2^e série, p. 86.

3. *Ibid.*, 1^{re} série, p. 182.

4. *Ibid.*, 1^{re} série, p. 214. — *Les Impressions de théâtre* se vendent à la librairie Lecène et Oudin. Il y a quelques mois, ces choses-là se trouvaient à côté des Œuvres du cardinal Pie, de Mgr Gay, de Mgr Baunard, et d'une foule d'autres livres de théologie ou de piété. M. Oudin a distrahit sa librairie religieuse de sa librairie profane. Outre les motifs commerciaux, il y avait une raison de convenance. Nous n'avons point de conseils à donner aux éditeurs des *Impressions* et d'autres volumes du même genre. Mais il est regrettable qu'une maison, naguère encore très digne d'éloges pour le choix de ses publications et parfaitement achalandée, ait changé tout d'un coup la qualité et l'étiquette de sa marchandise; qu'à la place d'ouvrages entièrement recommandables, l'ancienne librairie Oudin affiche des livres neutres, laïques, quelques-uns d'un esprit douteux, ou même confinant à l'impiété.

tins y perdraient de leur aplomb. Si Renan n'avait pas insulté Jésus-Christ et conquis par là les faveurs d'un gouvernement athée, qui donc, parmi les gens d'esprit, songerait à lui brûler de l'encens et à le saluer d'une « admiration stupide¹ ? » Cet adjectif est de L. Veuillot, qui savait le sens des mots. Que Renan eût écrit des livres respectueux de la vérité et des mœurs, à peine eût-on fait mention de lui dans le clan des *gendelettres* ; son style eût semblé filandreux, lourd, pâteux, pâle et... très ennuyeux, même aux bienveillants². Mais cet homme a renié son baptême, et ne croit plus guère qu'à lui-même et aux « huitres à perles » ; il est, comme lui-même se définit, à la grande satisfaction de ses « bedeaux » : un « curé raté³ » ; alors il possède, à titre singulier, toutes les vertus morales, scientifiques, civiques et littéraires. On le propose pour successeur au général Faidherbe ; on écoute ses avis sur la question romaine, et M. J. Lemaître en est *hanté*⁴.

Par suite de cette obsession très volontaire et grâce à des dispositions personnelles, M. J. Lemaître éprouve des *impressions* impies, un besoin sacrilège et habituel de tourner en raillerie les choses saintes et d'en faire rire. C'est chez lui une démangeaison ; il en cherche les occasions et il en crée à propos de tout et à propos de rien. Ses pages les plus légères sont saupoudrées d'ironies à l'adresse de l'Évangile, de l'Église, du catéchisme, de *l'Imitation de Jésus-Christ*. Non pas qu'il soit seul atteint de cette maladie ; cette frénésie contagieuse sévit dans toute la presse boulevardière ; mais M. J. Lemaître se fait remarquer par les soubresauts continus de cette fièvre.

A l'aide de ses livres, on établirait aisément une sorte de musée Grévin, où figureraient, comme dans son estime et

1. *Mélanges*, 3^e série, tome II, p. 354.

2. « Il y a du pathos et du précieux dans M. Renan ; il y a du plâtre dans son style comme dans son érudition. » (L. Veuillot, *ibid.*, tome I^{er}, p. 274). — Si nos lecteurs en désirent des preuves toutes fraîches, ils n'ont qu'à se reporter à notre livraison d'octobre : *le Fond de M. Renan*, par le P. J. de Bonniot.

3. *Le Temps*, 11 mars 1889.

4. *Les Contemporains*, 2^e série, p. 245.

son culte, les personnages qui ont fait, en grand ou en petit, la guerre au dogme et à la morale. Renan d'abord, puis Voltaire, « l'apôtre le plus persévérant de la tolérance et de la liberté de conscience » (11^e S., 8); ceci, « beaucoup de sots l'ont dit avant moi », avoue-t-il avec candeur; mais il se hâte de le répéter, malgré la compagnie. G. Sand et A. de Musset seraient aussi aux premiers rangs. G. Sand avait « une âme tout évangélique » (11^e S., 42); il est vrai que M. J. Lemaitre a l'impudence (il n'y a pas d'autre mot) d'écrire qu'il voit, dans l'Évangile, « un fonds de sensualisme ». Oublie-t-il qu'on voit trop souvent dans les objets ce qu'on y met? que c'est le propre de la jaunisse de faire voir en jaune même la neige et les lis et l'azur? — Et Musset!... Ce qui plaît à M. J. Lemaitre chez l'infortuné poète de *l'Espoir en Dieu*, c'est sa « piété blasphématoire » (*O callida junctura!*) et ce « supplice du doute » qui a l'air d'une « chose infiniment distinguée ». (11^e S., 40.)

Tout « distingué » qu'il soit, M. J. Lemaitre fait tort à sa logique et saute trop vite du particulier au général quand il ajoute : « Les prêtres aiment Musset; ils le citent dans leurs sermons; c'est par eux que j'ai connu pour la première fois quelques-uns de ses vers. » (11^e S., 41.) *Les prêtres*, c'est trop dire, beaucoup trop. Les prêtres qui connaissent Musset — ce n'est pas le grand nombre — le plaignent et s'affligent du ravage que l'irréligion, la débauche, l'absinthe, causèrent dans ses riches facultés, en tuant son corps et en dégradant son « âme immortelle » qu'il a chantée. Voilà le sentiment des prêtres sur Musset. S'il s'en rencontre quelques-uns, peut-être une demi-douzaine en France, qui citent encore Musset « dans leurs sermons », il faut les en plaindre eux-mêmes et leurs auditeurs¹.

Jusque dans les détails les plus insignifiants qui tombent de sa plume, M. J. Lemaitre glissera, d'instinct, une facétie impertinente, une *gaminerie* qui n'aura rien « d'infiniment distingué ». Exemples : en dépeignant le nez de je ne sais quel cabotin, il nous dira que c'est « un de ces nez prédesti-

1. Nous avons déjà insinué cette réflexion dans un autre article (mai 1869 : *De la prédication*, p. 91). Le dire de M. Jules Lemaitre confirme la doctrine que nous avons exposée et qui n'est pas seulement la nôtre.

nés, pétris par Dieu pour l'ébattement des hommes ». (III^e S., 362.) Au sujet d'un buisson d'écrevisses, il égayera ses lecteurs de cette plaisanterie, que c'est là « le buisson... où Jéhovah apparaît à M. Dumas fils ». (I^{re} S., 208.) En devisant du même Al. Dumas, il écrira, avec cette désinvolture qui est un de ses moyens : « J'ai comparé, peu s'en faut, M. Dumas au Christ et à Çakia-Mouni. » (I^{re} S., 202.) Et, en louant Scribe : « Dieu, c'est le Scribe de l'infini. » (III^e S., 157.) Franchement, il y a des blasphèmes qui ne portent pas chance aux gens d'esprit. Tous les blasphèmes sont inintelligents ; mais il y en a qui sont sots ; il y en a qui décèlent tout au plus la bonne volonté d'un balayeur des rues. Je n'en veux pour preuve que ces deux lignes, que je transcris en demandant pardon aux lecteurs chrétiens. M. J. Lemaitre traduit cette parole des Psaumes : *Irridebo et subsannabo*, par : « Je ferai aux hommes des fumisteries, et je les trouverai excellentes, dit le Seigneur. » (II^e S., 61.) Il y a plus gros encore, témoin ce langage : « *La Passion* de Notre-Seigneur Bacchus... » (I^{re} S., 288.)

Tous les volumes des *Impressions* sont émaillés de ces outrages et outrecuidances ineptes. Le peu que l'ancien élève du séminaire a retenu de catéchisme et d'Histoire sainte y passe avec ce dédain absolu des convenances et du respect. Au *Cirque d'été*, en face des sauts et des bonds périlleux des pauvres hères qui crèvent des cercles de papier et voltigent sur les trapèzes, il voit « presque le *corps glorieux* dont parlent les théologiens ». (II^e S., 373.) A la fin d'une année, il sourira de constater qu'il n'a point, durant ces douze mois, vécu pour « aimer Dieu, le servir, et par là mériter la vie éternelle ». (II^e S., 282.) Cette réflexion lui semble très gaie. En se rendant le soir au *Théâtre-Libre*, à travers les baraques de la foire de Montmartre, il s'ébaudit en songeant qu'il a, lui et ses compagnons, « l'air de bons Mages en paletot à la recherche d'une crèche cachée et glorieuse ». (II^e S., 203.) Et ainsi du reste.

Tout durant ce feu d'artifice perpétuel, il s'échappe de ces fusées, bourrées de poudre humide ; l'intention de l'artificier n'en est pas moins lamentable. Encore un exemple pour finir. Boileau, le malin, persuada un jour au grand janséniste Ar-

nauld que la *Phèdre* de Racine était une tragédie vertueuse. Boileau en était-il bien convaincu lui-même? Il est plus que permis d'en douter; car, suivant Boileau, « nos tragédies et comédies » en général et « plusieurs pièces de M. Racine », en particulier, sont « fort vicieuses¹ ». Mais pour M. J. Lemaître, *Phèdre* est une pièce « éminemment chrétienne » (1^{re} S., 76); l'héroïne est une « chrétienne..., patricienne élevée au Sacré-Cœur »; plus encore, une « religieuse » qui, derrière les grilles de son couvent, se consume « dans une pénitence stérile ». Quant à Hippolyte, c'est un « Enfant de Marie de la Grèce primitive qui porte des fleurs à l'autel de sa reine en chantant un cantique, comme font les jeunes filles aux blancs repositoires du mois de mai, et qui meurt consolé et bercé par sa déesse immaculée, comme un moine très jeune et très saint visité à son lit de mort par une apparition de la Vierge ». (Ib., 78.) L'inventeur de cette drôlerie indécente en est tellement réjoui, qu'il la répète à quelques pages de là: cela lui semble exquis, et il y revient.

Il est si agréable et si « distingué » de rire aux dépens des sujets graves! Un quolibet sur la religion est si bien placé au beau milieu de gaillardises! Or, les *Impressions* fourmillent de gaillardises et de crudités. La moralité qui se dégage des *Impressions de théâtre*, c'est que tout le théâtre des dernières années, depuis la *Comédie-Française* jusqu'au *Théâtre-Libre* — ces deux pôles — est prodigieusement immoral. Pas une pièce en cinq actes, pas un mince lever de rideau qui ne roule sur une donnée répugnante; plus une intrigue qui ne soit fondée sur l'adultère. M. J. Lemaître, avec tel ou tel de ses confrères, prétend qu'il n'y a rien de plus légitime et de plus « distingué », pourvu que l'esprit nage, flotte ou voltige sur l'ordure². Voilà leur esthétique, et voilà le secret de de-

1. Lettre à M. de Montchesnai, 1707.

2. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici les graves paroles de Léon XIII dans son encyclique *Exeunte anno*, datée de Noël 1888. Le Pape signale et flétrit, comme une des principales causes de décadence, parmi les sociétés contemporaines, ces exhibitions immondes, ces « excitations au vice et ces funestes invitations au péché : nous voulons dire les *pièces de théâtre licencieuses* et impies... » Jamais le théâtre ne fut une école de vertu; depuis quelques années, on n'y exploite plus que le vice, « absous et glorifié ».

venir millionnaire en travaillant pour le théâtre et pour le public qui s'y presse.

En résumé, les *Impressions* sont fort mêlées, et s'il nous est permis d'exprimer une opinion qui n'est pas uniquement la nôtre, peut-être ces volumes, tout en se suivant et en se ressemblant, manquent-ils de la gradation dite ascendante, dont les vieilles rhétoriques enseignaient l'utilité. Il y a là de l'esprit, énormément d'esprit; pas énormément d'idées, sauf les « idées rondes ».

Si l'on nous trouve sévères, c'est que nous avons le droit de l'être avec M. J. Lemaitre, capable de plus et de mieux. M. J. Lemaitre pourrait être un « auteur »; mais il y faut « plus que de l'esprit », et, ce qui revient au même, il ne faut pas en avoir trop : *Ne quid nimis!* Quiconque dépense ses ressources en singeries contre la foi chrétienne, en irrévérences contre la morale chrétienne, accuse tout ensemble anémie et pléthore dans la constitution de son intelligence.

M. J. Lemaitre dit quelque part du comique Edmond Gondinet : « Il est évident que M. Gondinet a trop d'esprit, mais je ne mets point d'amertume dans le reproche que je lui en fais. Il paye assez cher cette intempérance... » (1^{re} S., 254.) Je demande à M. J. Lemaitre la permission de lui emprunter ces deux lignes pour les lui appliquer, mot par mot, à lui-même.

Et, de tout cœur, sans « amertume », je lui souhaite (s'il est possible) beaucoup plus d'esprit encore, avec la manière de s'en servir.

V. DELAPORTE.

LE COMTE DE LA UNION

XXI

En même temps que cette négociation, et toujours avec le concours forcé du comte de La Union, Godoy en menait une autre, d'un genre tout différent, d'une moindre importance, mais d'un intérêt au moins égal. L'Autriche, en 1793, avait attiré à la cause de la coalition le plus brillant des généraux de nos armées du Nord, Dumouriez. En 1794, le gouvernement espagnol va entreprendre de gagner Dugommier, *le Libérateur du Midi*. Mais cette fois, le rôle du colonel Mack sera joué par une femme.

Au moment où le ministre de Charles IV désespérait du succès d'une guerre si heureusement commencée, vers le milieu de la seconde campagne, dans les premiers jours du mois d'août, il reçut la visite d'une Française, se disant marquise de C***¹, et émigrée, qui s'offrit à le tirer d'embarras. Elle avait autrefois, assurait-elle, connu le général Dugommier, aujourd'hui à la tête de l'armée républicaine, et *il lui avait montré quelque inclination* : c'est en ces termes, on ne peut plus décents, que s'exprime Godoy dans la lettre *reservadísima* (très confidentielle) où il informe Union des projets de la marquise². Dugommier, pensait M^{me} de C***, ne pouvait avoir perdu tout souvenir de leurs bonnes relations. Elle le verrait, reprendrait aisément sur lui son ancien ascendant, le déciderait à livrer son armée à l'Espagne,

1. Nous allions imprimer ce nom en toutes lettres. Nous apprenons qu'il n'est pas encore éteint, et que la famille qui le porte est de celles qui ont droit à tous les égards. D'ailleurs ce nom que se donne l'intrigante était-il bien le sien ? Nous verrons plus loin qu'il est permis d'en douter.

2. Lettre de Godoy à Union, 29 août 1794. (Arch. des ducs de San Carlos.)

et la bonne cause serait sauvée. Elle demandait donc au ministre, pour le général des troupes espagnoles de Catalogne, l'ordre de la laisser passer jusqu'aux troupes françaises¹.

Godoy eut bien quelque défiance. « J'ai pris garde, écrivait-il à Union, que l'imagination exaltée d'une femme jeune, d'une Française surtout, a pu lui faire concevoir un projet inexécutable. Il se peut aussi que sous le masque du zèle elle cache l'intention de nous tromper, ou ne cherche qu'un moyen de remédier à son indigence². » Néanmoins le projet ne lui déplut pas, et il enjoignit au général d'en favoriser l'exécution³.

Avant d'obéir, Union consigna M^{me} de C^{***} à Barcelone, avec défense de se rendre au quartier général tant qu'elle n'y serait pas mandée⁴, et adressa au ministre de sages représentations. Il se refusait à voir dans l'ancienne amie de Dugommier la Jeanne d'Arc de la cause catholique et royaliste, dont il voulait devoir le salut à d'autres moyens. Celui-là, d'ailleurs, lui semblait peu pratique autant que peu digne : « Dugommier, écrit-il, avec la guillotine en perspective, et sachant que cette peine s'inflige là-bas sans examen, ne se résoudra pas à voir la marquise, ni même peut-être à lui écrire. Son entourage et ses inférieurs, qui n'ignorent peut-être pas son inclination d'autrefois pour cette femme, soupçonneront l'objet de sa venue, craindront de voir ce but réalisé, et c'en sera assez pour faire décréter la mort de Dugommier⁵. »

Le ministre répondit : « Même après les prudentes réflexions de Votre Excellence sur la marquise de C^{***}, je juge convenable que vous la laissiez passer et que vous l'aidiez, conformément à mes dernières instructions⁶. » Il ajoutait : « Alors même que les soupçons que l'on concevra de son passage au camp français feraient guillotiner Dugommier, ce sera toujours beaucoup que d'avoir cet ennemi de moins⁷. » Union fut contraint de s'exécuter.

1. Lettre de Godoy à Union, 29 août 1794. (Arch. des ducs de S. C.) —

2. Lettre de Godoy à Union, 28 août 1794. (*Ibid.*) — 3. *Ibid.* — 4. Lettre d'Union à la marquise de C^{***}, 30 août 1794. (*Ibid.*) — 5. Lettre d'Union à Godoy, 30 août 1794. (*Ibid.*) — 6. Lettre de Godoy à Union, 4 septembre 1794 (*Ibid.*) — 7. *Ibid.*

A peu près en même temps que la lettre du ministre, il en reçut une de la marquise, déjà à Barcelone, qui se mettait à ses ordres et lui exprimait le désir de se rendre sans retard au quartier général espagnol de Figuières. La nécessité de conférer avec le général sur les moyens pratiques de réaliser son projet rendait, à son avis, cette visite indispensable¹. Or, Union tenait fort à l'en dispenser. Dans cet empressement d'une étrangère à visiter ses campements, rien encore ne lui défendait de voir une tentative d'espionnage. De plus, extrêmement réservé avec les femmes, le général s'était fait dans son armée une réputation de vertu, de dignité et d'austérité de vie, qu'il avait le très légitime désir de conserver intacte. Elle ne pouvait que souffrir de la présence de cette inconnue auprès de lui, et il n'avait pas hésité à le faire observer au ministre². Godoy, l'homme le moins fait pour comprendre ces respectables susceptibilités de chevalier chrétien, ne l'avait cependant pas obligé à recevoir M^{me} de C^{***}, au cas où l'affaire pourrait se traiter par lettres. Union ne manqua pas d'en essayer. Il pria la marquise de ne pas sortir encore de Barcelone et de lui exposer ses intentions par écrit³. Elle insista, déclara ne pouvoir et ne vouloir s'expliquer que verbalement⁴, et obtint enfin l'autorisation de partir pour Figuières, où elle arriva le 9 octobre, en habits d'homme, décidée à tout.

Mais, vu de près, les obstacles et les périls qui l'attendaient lui apparurent plus graves. Elle recula, hésita quelque temps, puis reprit courage, et enfin se décida à envoyer à Dugommier, sous un prétexte quelconque et sous un nom supposé, une lettre qui le déterminerait à la laisser arriver jusqu'à lui⁵.

Une question bien secondaire en apparence faillit l'arrêter dès ce premier pas. Cette lettre, comment la faire parvenir au camp français? La confier à un parlementaire, c'était révéler trop clairement la connivence du général espagnol. D'autres expédients auraient eu le même résultat : les répu-

1. Lettre de la marquise à Union, 4 septembre 1794. (Arch. des ducs de S. C.). — 2. Lettre d'Union à Godoy, 30 août 1794. (*Ibid.*) — 3. Lettre d'Union à la marquise, 6 septembre 1794. (*Ibid.*) — 4. Lettre de la marquise à Union, 24 septembre 1794. (*Ibid.*) — 5. Diverses lettres. (*Ibid.*)

blicains n'ignoraient pas quelle minutieuse surveillance Union exerçait sur les rapports de ses soldats et des habitants de la Catalogne avec les ennemis. Diverses combinaisons furent imaginées, examinées et rejetées.

Ici se place un incident que la gravité de l'histoire ne peut nous défendre de raconter. Même en histoire, le sérieux n'est pas tout : il y faut aussi, il y faut d'abord la vérité, la vérité complète. Or, dans l'affaire qui nous occupe, la vérité complète, la voici : ces discussions amenèrent fréquemment M^{me} de C^{***} chez Union. Le comte avait à peine dépassé la quarantième année. Sa physionomie à la fois très mâle et très douce, son air de race et la suprême distinction de ses manières, sa valeur renommée parmi les émigrés comme dans l'armée espagnole et jusque chez les ennemis, ses infortunes après les bonheurs et les gloires d'un brillant début, ne tardèrent pas à faire quelque impression sur la jeune et vive imagination de la marquise. Au cours de ces entrevues, réclamées par la nécessité d'arrêter avec le général espagnol la rédaction et le mode d'envoi de la lettre au général français, les mobiles affections de la dame passèrent de l'un à l'autre. Dans l'intervalle des conférences, par écrit, sur le ton d'une réserve voisine de la timidité, elle hasarda l'aveu *des nouveaux sentiments de son cœur* : c'est son expression ¹.

Mais Union, craignant Dieu, respectueux de lui-même, prenant son célibat au sérieux, n'était pas l'homme de ces aventures. La sévérité chrétienne de sa vie ne se démentit pas, et M^{me} de C^{***} fut tenue à distance. A en juger par la correspondance, d'ailleurs assez sommaire, échangée entre elle et Union durant le court séjour de la marquise au quartier général, elle obtint toujours de lui l'accueil courtois dû par un gentilhomme à une dame, mais rien de plus ².

La lettre à Dugommier fut enfin expédiée, nous ne savons par quelle voie, dans les derniers jours d'octobre. Nous en rétablissons le texte d'après la traduction espagnole conservée par Union.

1. Lettre de la marquise à Union, octobre 1794. (Arch. des ducs de S. C.).

2. Diverses lettres. (*Ibid.*)

Monsieur, une personne qui a eu l'avantage de vous connaître en France¹ et qui vous garde une très sincère estime, va vous donner une preuve de la plus grande confiance. Je me trouve absente du comté d'Avignon depuis 1789, date antérieure à l'incorporation de cette province aux autres provinces de France. Je n'ai pu y rentrer depuis cette époque : j'en ai été empêchée par des parents que j'ai en Espagne, et qui, profitant du besoin que j'avais de leur assistance pour me tenir sous une dépendance tyrannique, me privaient des moyens de retourner dans ma patrie. Mais, des événements imprévus ont fait changer ma situation, et aujourd'hui je ne suis plus retenue que par l'incertitude du sort qui m'attend à mon retour en France. J'ignore si je me trouve comprise dans les lois fulminées contre les émigrés, ou si, par suite de la durée de mon expatriation, je ne suis pas regardée comme innocente d'une infraction à des lois qu'il ne m'était pas possible d'observer. Voilà mes doutes, Monsieur, et ayant besoin des conseils d'un homme de bien, je réclame les vôtres, et vous prie de me faire savoir si, eu égard aux circonstances que j'ai rapportées, je pourrai en toute sécurité rentrer dans ma patrie. Dans ce cas, je n'hésiterai pas à passer jusqu'à votre camp, je le ferai même volontiers, et en vous communiquant peut-être des affaires essentielles et de la plus grande importance, je vous donnerai une preuve non seulement de la franchise avec laquelle je vous écris, mais aussi de la véritable estime que vous m'avez inspirée. V.

P.-S. — Après avoir cherché et imaginé mille moyens pour vous faire passer cette lettre, celui dont je me sers me paraît le moins périlleux, et je compte sur la parole de la personne qui m'a promis de donner cours à ma missive. Si vous avez la bonté de me répondre, faites-le sans signature, et à l'adresse que voici, pour ne me compromettre en aucun cas : A la Señora Rosa².

Cette lettre est la dernière pièce du dossier conservé par Union sur cette étrange affaire. Nous ne savons s'il y fut ré-

1. On comprend que nous ne puissions garantir la véracité des diverses allégations de M^{me} de C^{***}. Nous essayerons au moins d'en prouver la vraisemblance, en les conciliant avec ce que l'on sait de la vie de Dugommier. De 1763 à 1791, le célèbre général fit sa résidence habituelle à la Guadeloupe, son pays natal. (Cf. sa biographie, par M. Vauchelet, *Revue historique*, mars-avril 1886. Lorsqu'il vint reprendre du service dans la métropole, en 1791, la marquise était en Espagne depuis 1789, comme elle va le dire deux lignes plus bas. Pour faire remonter leur rencontre à 1758, époque du premier séjour de Dugommier en France, d'après M. Vauchelet, il faudrait oublier qu'en 1794 une lettre de Godoy, citée précédemment, présente la marquise comme une jeune femme. Mais rien n'empêche de supposer un voyage du général en France un peu avant 89, et de placer à ce moment ses relations avec M^{me} de C^{***}.

2. Arch. des ducs de S. C.

pondu ni dans quels termes. Ce que nous savons, c'est que l'envoyée du ministre espagnol, si elle donna suite à ses projets et osa solliciter le général républicain de passer à l'ennemi, ne put être que très mal accueillie. Nous en avons deux preuves sûres : le dévouement exalté mais sincère du loyal Dugommier à la cause de la Révolution, et le sacrifice qu'il lui fit de sa vie, moins de trois semaines après cette aventure, dans la première des deux batailles qui nous restent à raconter.

Que devint, pour en finir d'un mot avec ce roman, la soi-disant marquise de C***?

Ici nous sommes réduits aux conjectures, mais à des conjectures qui ne paraissent pas dépourvues de tout fondement. On en jugera. Nous avons laissé la marquise au camp espagnol, sur le point de passer au camp français, dans les derniers jours de novembre 1794, à la veille de la belle mort de Dugommier. Or, *l'Histoire générale des émigrés*, de Forneron¹, nous montre, assez peu après cette date, auprès de Pérignon, successeur immédiat de Dugommier dans le commandement en chef des troupes républicaines, une femme du même caractère, coureuse et intrigante, que le nouveau général, nous dit M. Forneron, *avait trouvée dans un de ses campements*. Elle se faisait appeler tantôt M^{me} de Riffon, tantôt M^{me} de Niollay. La paix signée en 1795 entre l'Espagne et la France, Pérignon est nommé ambassadeur à Madrid, et s'y fait suivre de la dame aux deux noms.

A peine arrivée, la compagne d'expéditions du général républicain se lie fort étroitement avec une sorte de chargé d'affaires de Louis XVIII près la cour d'Espagne, le fidèle et naïf duc d'Havré. Elle lui propose nous ne savons quel moyen infailible de relever le trône de France. Organiser un complot royaliste dans la maison de l'ambassadeur de la République, c'était trop piquant, trop charmant pour ne pas séduire bien vite l'imagination d'un émigré. On peut voir dans Forneron, les lettres enthousiastes du bon duc à Louis XVIII, et la réponse du prince, qui déclara ne vouloir pas s'exposer à faire rire à ses dépens.

1. Tome II, p. 242 et suiv.

La fervente royaliste ne se tint pas pour battue, et, munie de lettres de créance du duc d'Havré, partit pour Blankenbourg, à ce moment résidence du prétendant. Éconduite par le conseiller intime de Louis XVIII, comte d'Avary, elle sembla renoncer aux affaires et se retira à Hambourg; c'est là, et à ce moment, que M. Forneron la perd de vue.

Un de nos plus éminents *révolutionnistes*, M. Ernest Daudet, la retrouve en 1800 à Saint-Petersbourg¹, amie intime du tout-puissant Rostopchin, très en faveur, reçue par le tsar, jouissant d'une influence que les divers partis qui divisent la cour ont tour à tour à leur disposition, à la seule condition d'y mettre le prix. Elle n'est plus alors ni M^{me} de Niollay, ni M^{me} de Rifflon, mais M^{me} de Biston-Bonneuil. En même temps que de nom, elle a, une fois de plus, changé de convictions politiques, et ne travaille plus du tout au rétablissement de Louis XVIII. Bien au contraire, si, en décembre 1800, Paul I^{er} chasse subitement de sa capitale le vicomte de Caraman, que quelques mois auparavant il avait accepté, non seulement comme chargé d'affaires mais comme ambassadeur du roi dépossédé; si, en janvier 1801, le malheureux prince se voit expulser en plein hiver de l'asile que le fantasque autocrate lui avait offert lui-même à Mitau, le premier de ces coups d'État, et probablement aussi le second, sont le résultat des menées de la noble dame. Du moins, c'est elle qui s'en vante, avec quelque fondement, auprès de Beurnonville, ambassadeur de la République à Berlin, chez qui on la revoit en juin 1801.

Dans M^{me} de Biston-Bonneuil, ci-devant M^{me} de Niollay et de Rifflon, ne faut-il pas voir le même personnage qui, en 1794, s'appelait M^{me} de C***? Nous inclinons à le croire, et c'est le sentiment de M. Ernest Daudet, que nous avons pris la liberté de consulter, en lui soumettant ce que nous savions de la marquise de C*** d'après les papiers de La Union².

1. *Les Bourbons et la Russie pendant la Révolution*, par M. Ernest Daudet, 1886, p. 188 et suiv., 225 et suiv., 232 et suiv.

2. M. Daudet nous permettra de citer ici quelques lignes de la réponse qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser : « ... Au cours de mes travaux, je n'ai pas rencontré la personne dont vous me parlez. Mais j'ai rencontré une autre intrigante, sur laquelle je me propose d'écrire un jour un

A supposer qu'entre notre intrigante et celle de MM. Forneron et Daudet, il n'y eût qu'une différence de nom, il resterait encore à savoir lequel des quatre noms successivement portés par cette aventurière est le vrai. Ou même ne sont-ce pas autant de pseudonymes, et le nom véritable n'est-il pas encore à trouver?... Deux inconnues de plus dans ce problème historique, dont nous ne nous exagérons nullement l'importance. Nous nous reprochons presque de l'avoir imposé à l'attention du lecteur, réclamée par les derniers événements de cette campagne, qui furent aussi les derniers de la vie de notre héros.

XXII

A la prise de Bellegarde et au combat de Montroich succéda, on s'en souvient, une suspension d'armes à peu près complète, interrompue assez rarement par des rencontres sans importance. Elle dura deux mois. Union les employa à l'établissement d'un vaste système de fortifications, destiné à resserrer les Français arrêtés sous Bellegarde, à les acculer au pied des monts et à leur faire repasser la frontière, et surtout à rassurer et à protéger son armée.

Cette armée, à la suite des désastreux événements de la fin de septembre, se laissait plus que jamais gagner par le découragement, la lassitude, l'envie d'en finir au plus vite, qui furent, durant toute cette campagne, les traits caractéristiques de son état moral. Du reste, ces tristes dispositions n'étaient pas particulières à l'armée de Catalogne ; au moment où nous sommes arrivés, elles avaient envahi la masse de la nation. Nous n'en marquerons pas toutes les causes ; mentionnons celle-ci : l'Espagne voyait alors à sa tête un roi fainéant, une reine aux allures à tout le moins légères, et un ministre incapable autant qu'immoral. On comprend qu'elle se lassât de les défendre, et que l'ennemi qui venait les renverser lui apparût comme un libérateur. On disait hautement à Madrid, si nous en croyons le rapport de Zinoviev, alors ambassadeur de Russie dans cette capitale :

récit. Il en est question dans mon ouvrage sur *les Bourbons et la Russie*. Elle me paraît être la vôtre sous un autre nom. »

« Il est temps que les Français viennent et chassent les messieurs qui ne savent pas gouverner. Ils n'ont qu'à venir, nous les recevrons avec joie¹. » Il y avait plus : les peuples, dans leurs jugements et dans leurs sentiments, confondent à peu près toujours la cause qui sollicite leurs sympathies avec les hommes qui la représentent. La cause de la contre-révolution, représentée au-delà des Pyrénées par de tels souverains et par un tel ministre, y perdait donc beaucoup de terrain, et, l'influence maçonnique et la progagande française aidant, les idées nouvelles avançaient. Elles s'étaient dans les écrits, dans les conversations courantes, jusque dans les costumes : les classes même les plus élevées de la société portaient des *camisoles à la guillotine*, des rubans d'un rouge de sang, des cravates aux couleurs révolutionnaires². Comme bien on pense, cette communauté d'idées avec les Français excitait peu à les combattre, et les Espagnols, après s'être jetés dans cette lutte avec le superbe enthousiasme dont nous nous souvenons, la soutenaient à contre-cœur.

Il y avait encore, çà et là, des élans qui rappelaient le beau mouvement national de l'année précédente. Relevons ce trait de mœurs espagnoles : dans le courant du mois d'octobre, une troupe de bandits ou de contrebandiers graciés, mais internés à Figuières, sollicitant du comte de La Union la permission de servir dans l'armée régulière et de se réhabiliter en prenant part à la défense de la religion, du roi et du pays, emploient auprès du général en chef l'intercession du Père gardien des Capucins :

Excellence, le Père gardien du couvent des PP. Capucins de cette ville de Figuières présente, avec le plus humble respect, à Votre Excellence la demande suivante : Ayant vu le repentir de Melchior Vilaseca, chef des (*bandits ou contrebandiers*) graciés, ainsi que de tous ses compagnons, lesquels restent internés dans la forteresse de cette ville de Figuières et s'y maintiennent dans la plus parfaite soumission; et considérant qu'ils n'ont pas de plus vif désir que de défendre notre sainte religion, les États de notre monarque, que Dieu garde, et les intérêts généraux de notre nation, ledit Père gardien supplie Votre Excellence,

1. *L'Espagne à l'époque de la Révolution française*, d'après les papiers de Zinoviev, alors ambassadeur de Russie à Madrid, par M. Tratchevsky. (*Revue historique*, mai-août 1886, p. 42 et suiv.)

2. *Ibid.*

en leur nom à tous, de daigner leur rendre la liberté si tel est son bon plaisir, les employant dans telles entreprises qu'elle jugera à propos, afin qu'ils puissent effacer le passé et se dévouer, comme ils le promettent, à la défense de l'État, faveur et grâce que j'espère avec confiance de la bonté habituelle de Votre Excellence. Figuières, 30 octobre 1794. Frère Joseph-Marie de Barcelone, gardien des Capucins¹.

Mais ce n'étaient là que des dévouements isolés. D'une extrémité à l'autre de la péninsule, parmi les troupes comme ailleurs, le déplorable état moral que nous avons décrit était sinon universel du moins général. Ce fut là, nous le répétons, ce qui amena Union à regarder comme indispensables les immenses travaux de défense dont on lui a reproché l'abus. Par cette barrière de pierres et de canons, il espérait remplacer un peu celle que n'opposaient plus à l'invasion révolutionnaire les poitrines de ses soldats démoralisés.

Arrêtées derrière cette longue ligne de retranchements, entre la Catalogne qui leur restait fermée et la France qui, appauvrie, épuisée par trois ans de guerre avec toutes les puissances de l'Europe, ne pouvait plus entretenir ses défenseurs, les troupes des Pyrénées-Orientales, à l'entrée de l'hiver, étaient sans abri, sans vêtements, sans vivres. Le représentant Delbrel, sur qui l'absence de son collègue Vidal, malade à Montpellier, laissait retomber tout le poids des affaires de l'armée, multiplia les réquisitions en vivres, fourrages et moyens de transport, dans les dix départements voisins de la frontière. Son activité et son énergie obtinrent quelques bons résultats, et le chef de bataillon Fervel, dans ses *Campagnes de la Révolution française aux Pyrénées-Orientales*, a pu écrire : « C'est lui seul, pour ainsi dire, qui fit vivre notre armée de Catalogne dans la seconde moitié de cette campagne². » Mais le peu qu'il fut possible d'arracher à des populations ruinées suffit à peine à parer aux premiers besoins.

Si les républicains ne se résignaient pas à reculer, il ne leur restait plus qu'à forcer les retranchements espagnols, à enlever à l'ennemi ses provisions, et à conquérir assez de

1. Dépôt de la Guerre de Madrid. Section de la guerre contre la République française, L. 10.

2. Tome II, p. 263.

villages pour y établir leurs quartiers d'hiver : « Nous étions réduits, dit Delbrel, à l'alternative, ou de rentrer en France pour disputer à nos parents, à nos amis, la modique portion de pain qu'on leur distribuait alors, ou de faire un mouvement en avant sur le territoire ennemi pour enlever à l'armée espagnole les magasins et les approvisionnements qu'elle avait formés¹. »

Là-dessus arrivèrent les propositions de paix dont nous ayons parlé plus haut. Contraires à tous les principes de la constitution républicaine, elles furent au premier abord jugées inacceptables et insolentes, et, en exaspérant le général en chef et le représentant, achevèrent de les pousser à l'attaque.

Elle eut lieu le 27 brumaire an III (17 novembre 1794). La veille, Dugommier l'avait disposée d'après ce plan : Augereau devait se porter contre l'aile gauche de l'ennemi, échelonnée entre San-Lorenzo et Escaulas; Victor et Sauret, par une fausse attaque du côté d'Espollà, occuperaient sa droite, qui s'étendait de Vilaortoli à Llanza; Pérignon opérerait au centre. Ce fut également au centre que Dugommier fixa son poste d'observation, sur le sommet de la montagne appelée par les Espagnols Montroich ou Montroig et par les Français la Montagne Noire, théâtre de notre victoire du 22 septembre.

Les instructions du général français furent suivies avec une précision parfaite, et sur divers points avec succès. De très bonne heure Augereau avait accompli sa tâche et, de l'aveu même des chefs espagnols², enlevé toutes les positions de leur gauche; Victor, Sauret surtout, furent moins heureux. Au centre, une immense perte nous fit payer bien cher la victoire partielle remportée ailleurs : un éclat d'obus tua Dugommier. Laissons l'historien des campagnes de la Révolution dans les Pyrénées-Orientales nous raconter cette scène d'après les *Mémoires* du maréchal Victor, dont il s'est largement servi³ :

1. Pierre Delbrel, *Tableau de sa conduite politique*, etc., 1840, p. 4.

2. Rapport du marquis de Las Amarillas, publié dans le *Mercurio de Espana*, n° de décembre 1794.

3. Fervel, tome II, p. 192; *Mémoires de Victor*, p. 280, etc.

« A la tête de son état-major, ayant à ses côtés le représentant Delbrel, Dugommier contemplait en silence l'immense ligne de feu qui se déroulait à ses pieds et montait, à sa droite, jusqu'aux limites de l'horizon. Il cherchait surtout à lire à travers la brume le sort de la périlleuse attaque de sa gauche, et, comme en proie à cette agitation mystérieuse qui vient parfois, au moment suprême, s'emparer de l'homme dont la destinée va s'accomplir, il allait, venait, s'asseyait, se relevait. Cependant, vers sept heures et demie, voulant prendre quelque repos, il quitte le représentant Delbrel et se retire dans un petit enclos que l'on voit encore sur le revers intérieur du piton culminant de la montagne. Là, assis derrière un mur de pierres sèches et les yeux toujours fixés sur sa gauche, il achevait un léger repas, quand il s'aperçoit que le mouvement de cette division est arrêté. C'était le moment de la secourir. Le général donc se lève brusquement, mais à peine a-t-il fait un pas qu'il tombe mort : un obus, qui venait de ricocher sur la crête, lui avait fracassé l'épaule droite et la poitrine, en tuant à ses côtés le chef de bataillon du génie Villemontès. Ce coup de foudre, dans un tel moment, pouvait avoir pour nous des conséquences terribles ; mais Delbrel accourt, et, avec un sang-froid admirable, faisant écarter un pauvre mulâtre évanoui sur le corps de son maître : « Citoyens, » s'écrie-t-il, en montrant cette pâle et belle figure, encore éclairée par ses grands yeux ouverts et déjà empreinte de cette douce et fugitive sérénité qui remplace un instant la vie sur la face des victimes d'un coup de feu instantanément mortel, « Dugommier est mort au champ d'honneur. Il « demande vengeance et non des larmes. Courage ! républi- « cains. Nous avons le général à venger, la République à « servir. Dugommier est mort. Vive la République ! — Vive la « République ! » répètent en étouffant leurs sanglots tous les témoins de cette scène déchirante, et chacun court reprendre son poste, pendant que le représentant trace à la hâte un billet qui confère à Pérignon le commandement de l'armée, et qui vole aussitôt à son adresse¹.

1. Fernel, *loc. cit.* — Dans ses notes sur l'armée des Pyrénées-Orientales, Delbrel expose la raison, toute de circonstance, qui fit tomber son choix sur Pérignon, et ne dissimule pas qu'il eût préféré Augereau, dont l'audace

« Au reçu de cet ordre, à huit heures, continue Fervel. Pérignon avise d'abord au plus pressé et se hâte de faire attaquer les redoutes de Camany, pour voir si notre division de gauche, qui continue à reculer, reviendra sur ses pas; mais, reconnaissant bientôt que Sauret est dans l'impossibilité de reprendre l'offensive, il lui dépêche, ainsi qu'à Victor qui reculait aussi, de nouveaux secours afin de protéger leur retraite. Il envoie en même temps à Augereau l'ordre de faire halte. Là devait se terminer cette journée sanglante, dont l'issue était incomplète mais non douteuse : car la gauche des Espagnols, de l'aveu même de leur chef, était perdue sans retour, et, par elle, nous prenions à revers toutes leurs lignes¹. »

Dans un ordre du jour daté du lendemain de la bataille, Delbrel portait à la connaissance des troupes la nomination du nouveau général en chef, et rendait un hommage solennel à la mémoire du brave qu'il avait aimé : « Ses frères d'armes ont à regretter en lui un ami, un général toujours victorieux, un soldat que toutes ses vertus rendaient digne de la cause pour laquelle il est mort². » Le même jour, le représentant fit enterrer le corps de Dugommier sur le fort du Sud-Libre (Bellegarde) : « Je pensai, écrit-il, qu'aucun tombeau n'était plus digne de lui que le fort qui avait été l'objet et en quelque sorte le théâtre de ses plus brillantes opérations³. » Il tint à déployer dans ces funérailles « toute la pompe et l'appareil que méritaient les grands services que le général avait rendus à la patrie⁴ ». Ce devoir rempli, il écrivit au

fougeuse le séduisait (*Revue de la Révolution*, février 1885, p. 52, etc.). Le même sentiment se remarque dans la lettre confidentielle qu'il écrivit à cette occasion au Comité de salut public, et qui a été publiée avec les notes du représentant (*ibid.*, p. 54, etc.). L'éclatante célébrité où parvinrent plus tard Augereau et Pérignon, presque à leurs débuts en 94, donne quelque intérêt aux observations envoyées alors sur leur compte au gouvernement républicain.

1. Fervel, *loc. cit.*

2. Ordre du jour du représentant Delbrel, etc. (Archives du ministère de la Guerre, de Paris.) Publié par M. Vauchelet, *Revue historique*, mars-avril 1886.

3. Notes du représentant Delbrel, *Revue de la Révolution*, février 1885.

4. *Ibid.*

Comité de salut public : « Je laisse à la Convention nationale le soin d'honorer la mémoire de Dugommier et de secourir ses enfants¹. »

La Convention se fit en effet un devoir d'honorer la mémoire du libérateur du Midi ; elle ordonna d'inscrire le nom de Dugommier sur la colonne élevée au Panthéon pour consacrer le souvenir des grands défenseurs de la France², et vota une pension à ses enfants et à sa veuve. Quelques années plus tard, le nom de Dugommier recevait des hommages qui ne devaient pas lui être moins glorieux que ces manifestations de la reconnaissance nationale. Bonaparte, son élève à Toulon, devenu premier consul, choisissait pour premier mot d'ordre ces deux noms : Frédéric II et Dugommier. Empereur détrôné, à Sainte-Hélène, son souvenir se reportait vers le protecteur de sa brillante jeunesse, et il écrivait dans son testament : « Nous léguons au fils ou petit-fils du général Dugommier, qui a commandé en chef l'armée de Toulon, la somme de cent mille francs ; nous avons sous ses ordres dirigé ce siège, commandé l'artillerie ; c'est un témoignage de souvenir pour les marques d'estime, d'affection et d'amitié que nous a données ce bon et intrépide général³. »

XXIII

L'attaque du 17 novembre (27 brumaire) n'avait qu'en partie rempli son but ; la ligne espagnole restait assez forte pour arrêter sur bien des points encore notre marche en avant, et une nouvelle tentative fut reconnue indispensable. D'ailleurs Dugommier n'était pas vengé suffisamment au gré de ses soldats qui l'idolâtraient. Ils voulaient une vengeance complète, et ils l'obtinrent. La première bataille des lignes de Figuières avait coûté la vie au général en chef de l'armée française, à la seconde nous verrons succomber le général en chef des troupes espagnoles. Sa mort ne sera pas moins

1. Lettre du 28 brumaire an III (18 nov. 94). *Moniteur* du 9 février.

2. Loi du 5 frimaire an III. *Bulletin des lois*, an III, n° 472.

3. Testament de Napoléon, 4^e codicille, art. 2 et 3. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, publiée par Napoléon III, tome XXXII. Paris, imprimerie impériale, 1869, p. 593.

vaillante que celle de Dugommier, mais de plus, elle sera chrétienne. Il l'attendait chaque jour, et un mois et demi auparavant il s'y était préparé par une confession générale ¹.

Dans une conférence qui se tint dès le soir du 27 brumaire (17 novembre), le nouveau général en chef des troupes républicaines, le représentant et Augereau, concertèrent une seconde attaque. Le plan, dans ses principales dispositions, était à peu près celui de la première. Pérignon demanda et obtint que l'exécution en fût remise au 30 brumaire (20 novembre).

Le 30 au matin, à cinq heures et demie, le feu commence presque au même instant sur toute la ligne. Bientôt néanmoins il est aisé de constater que l'effort principal de l'armée républicaine se dirige contre la gauche des Espagnols, entamée le 27 et dont on espère triompher tout d'abord. Augereau en effet emporte les premières positions en moins de trois heures. Mais arrivé à un kilomètre environ du village de Pont-de-Molins, il voit se dresser devant lui, au sommet de la petite montagne du Roure, la redoute de ce nom, protégée par des ouvrages formidables, et où les Espagnols se vantaient *de ne craindre que Dieu* ². C'était « la clef de cette partie du champ de bataille ³ ». Les Français le savaient, et ils mettent à gravir la montagne du Roure toute l'ardeur que demande l'attaque d'un point décisif.

Vers neuf heures, Union apprend la perte des premiers postes de sa gauche et l'assaut de celui du Roure. L'importance de cette position, la gravité du péril, rendaient sa présence nécessaire. Il accourt. Le capitaine du génie don Miguel Sanchez Jarama, témoin oculaire, à qui nous devons la plupart des détails qui vont suivre ⁴, s'occupait à réorganiser les troupes, mises en désordre par la perte de plusieurs batteries, quand il voit à ses côtés le général en chef, sans es-

1. Lettre du duc de San Carlos au P. Vincent del Santissimo, carme déchaussé, aumônier militaire à Mataro, 24 décembre 1794 (arch. des ducs de S. C.).

2. Fernel, *op. cit.*, tome II, p. 182.

3. *Ibid.*, p. 200.

4. Note manuscrite de Miguel Sanchez Jarama, datée de Barcelone, 26 septembre 1795 (arch. des ducs de S. C.).

corte, très calme. Union donne divers ordres, puis sort un moment de la redoute, suivi bientôt de Jarama. Le feu était incessant ; un épais nuage de fumée permettait à peine d'entrevoir les abords de la position. D'après ce qu'il en peut distinguer, le général la déclare à peu près perdue, et y rentre, disant à Jarama : « Je vais essayer d'encourager les troupes. » Comme il achevait ces mots, le feu s'arrête un moment, la fumée se dissipe et découvre les ennemis, au nombre d'un millier environ, arrivés déjà à vingt ou quarante pas de la redoute. Ils l'escaladaient avec une impétuosité furieuse et gaie tout à la fois, à laquelle la constance résignée des Espagnols ne résistait pas : la redoute était perdue.

Le village de Pont-de-Molins tenait encore. Union donne ordre aux défenseurs du Roure d'aller secourir ce second poste, où il se transportera avec eux. Les troupes abandonnent la redoute ; Union en sort le dernier, et se maintient à ce rang, bien que suivi de près par les Français, qui, une fois maîtres du Roure, s'élancent eux-mêmes dans la direction de Pont-de-Molins.

À l'entrée du sentier qui du plateau du Roure descend vers le village, le général venait de mettre pied à terre quand deux balles le renversent. Son escorte l'abandonne, et la retraite se change en une débandade.

Quelques instants après arrivèrent les colonnes républicaines, Augereau à leur tête. Elles ne trouvèrent qu'un cadavre. Un crucifix, pressé dans une de ses mains¹, disait à quelle cause Union avait donné son sang ; avec quelle persistante fidélité il l'avait défendue, on le voyait à l'épée sanglante que l'autre main du général, crispée par les convulsions de l'agonie ou par l'énergie d'un effort suprême, serrait encore obstinément². La mort même ne lui avait pas fait rendre les armes ; il avait donné à son armée une dernière leçon et un dernier exemple de lutte à outrance contre la Révolution.

Cet exemple, son armée ne le vit pas. L'agonie d'Union

1. Une relation manuscrite, datée de Barcelone, 25 novembre 1794 (arch. des ducs de S. C.).

2. « ... Sa main crispée serrait une épée sanglante. » (*Mémoires de Victor*, p. 292.)

n'eut même pas pour témoins les soldats de son escorte, qui, serrés de près par les colonnes ennemies, n'eurent ni le courage ni peut-être la pensée de recueillir les ordres et d'emporter le corps de leur chef.

Une accusation plus grave a été formulée contre les soldats du comte de La Union. Les deux balles qui le frappèrent ne seraient pas parties des rangs ennemis. On se rappelle que deux mois auparavant, au combat de Montroich, une fuite honteuse avait attiré à quelques malheureux, de la part du général en chef, la punition la plus dégradante. Un d'eux, a-t-on dit, encore ulcéré par le souvenir d'un affront mérité, se serait trouvé parmi les troupes qu'Union conduisait du Roure à Pont-de-Molins, et, profitant d'un moment de confusion, il aurait commis une seconde lâcheté, non moins vile et plus odieuse que la première. Cette version n'ôterait rien à la gloire du général, mort victime de ses généreux et vigoureux efforts pour chasser de l'armée catholique la platitude et la peur. Mais pourquoi accueillir des soupçons que nulle preuve n'autorise ?

Quoi qu'il en soit, fort peu héroïques s'ils ne furent pas criminels, les soldats de l'escorte de La Union, réunis au reste de l'armée, ne purent même pas la renseigner sur le sort du général en chef, abandonné à l'ennemi. Était-il mort ? était-il seulement blessé et prisonnier ? Le lieutenant général marquis de las Amarillas dut le demander aux Français eux-mêmes, et, le soir du combat, en écrivit à leur général.

Pérignon répondit que le comte de La Union avait été trouvé mort, percé de deux balles, près de la redoute du Roure ¹. Si nous en croyons une note qui s'est rencontrée parmi les papiers relatifs à la mort du comte de La Union, note manuscrite et anonyme, mais que diverses raisons nous permettent de regarder comme véridique, à cette réponse officielle que publièrent les journaux de Madrid étaient joints les quelques mots suivants, qui restèrent inédits : « Le comte de La Union a succombé en remplissant, comme toujours, les devoirs d'un bon général, tandis que vous et vos troupes preniez la fuite comme vous faites en toute occasion. »

1. *Gaceta de Madrid*, 2 décembre 1794.

La fuite n'avait cependant pas été universelle. L'aile droite des Espagnols, aux ordres de Vivès, s'était repliée en bon ordre jusqu'à Gironne. Mais la gauche, le centre surtout, après avoir opposé sur divers points une assez sérieuse résistance, avaient couru se réfugier derrière les remparts de Figuières, et là, quand arrivèrent successivement les nouvelles de la perte de toutes les positions et de la mort du général en chef, la panique devint de l'affolement. Huit jours après, la citadelle se rendait. La capitulation signée, le représentant Delbrel dit à un des parlementaires, le lieutenant-colonel Vincent Ourtouzar¹ : « Actuellement que tout est terminé, nous pouvons parler franchement. N'est-il pas vrai que vous manquez d'artillerie pour la défense de la place ? — Il y en a, répondit-il, deux cents pièces en batterie sur les remparts. — Vous n'aviez donc pas de munitions ? — Nous en avons pour six mois. — Vous étiez donc sans subsistances ? — Tous les magasins sont remplis. — Votre garnison était donc trop faible ? — Elle est de dix mille hommes. — Que vous manquait-il donc pour défendre la place ? — Cela ! me répliqua-t-il en mettant la main sur le cœur ; si j'avais, ajouta-t-il, seulement trois mille hommes de vos troupes, vous n'auriez jamais eu le fort ! »

« En retraçant cette conversation, continue le représentant dans ses notes sur l'armée des Pyrénées-Orientales, je n'ai pas l'intention de blesser l'honneur des troupes espagnoles ; j'ai été à même d'apprécier leur courage dans les combats, leur constance dans les travaux ; mais il est, pour les meilleurs soldats, des circonstances malheureuses. Telle était celle où se trouvait la garnison de Figuières, composée en grande partie des débris désorganisés de l'armée espagnole ; ces soldats, échappés au carnage dans la bataille du trente, n'avaient pas eu le temps de se rassurer ; ils croyaient voir à chaque instant leurs remparts escaladés... C'est à cet état de désorganisation et de terreur qu'on doit attribuer la reddition de la place... »

Il est permis de croire, ajouterons-nous, que cette désorganisation et cette terreur, ou ne se seraient pas produites, ou n'auraient pas eu d'aussi déshonorantes conséquences si

1. Notes du conventionnel Delbrel sur l'armée des Pyrénées-Orientales, *Revue de la Révolution*, mars 1885, p. 87.

Union avait été là. Sa présence aurait soutenu Figuières aussi longtemps au moins que ses énergiques instructions à Vallesantoro avaient soutenu Bellegarde. « Il semble, dit ici un témoin oculaire de ces événements, que tous les sentiments d'honneur soient morts avec le général, que l'âme de l'armée soit descendue tout entière dans le tombeau. Heureusement il se trouve des hommes à Roses qui, par la superbe résistance qu'ils opposent à l'ennemi vainqueur, consolent l'âme, font revivre l'espoir, et prouveront à la postérité que, dans les revers les plus inouïs, il y a toujours à espérer du courage et de l'énergie des Espagnols ¹... »

XXIV

Pendant la vie du comte de La Union, sa fidélité, son énergie et sa valeur avaient toujours été reconnues et admirées. Sa triste mais glorieuse fin les mit plus que jamais en lumière, et parmi les hommages qui, à cette occasion, furent rendus à la mémoire du héros de la contre-révolution, il nous plaît de citer en premier lieu ceux des révolutionnaires : « Nous rendions hommage, dit le représentant Delbrel, à l'intrépidité du général La Union, mort au champ d'honneur ²... » Le général Victor, plus tard maréchal duc de Bellune, un des héros de la journée du 30 brumaire où Union avait laissé la vie, exprimait le même sentiment dans les notes qu'il laissa à sa famille, et d'après lesquelles son fils a raconté en ces termes la mort du chef espagnol : « Il avait préféré la mort à la fuite ; il avait perdu la victoire et conservé l'honneur ³. »

Quelques jours avant cet événement, les Espagnols avaient profané le tombeau du général républicain Mirabel. Voulant les punir par des représailles que nous ne jugeons pas excessives, ou du moins leur infliger une rude leçon, on refusa de leur rendre le cadavre de leur général en chef, que d'ailleurs les républicains traitèrent avec tout l'honneur dû à cette noble dépouille. Un des généraux français, nous ne savons

1. *Mémoire historique, politique et militaire de la campagne de 1791 en Catalogne*, par Claudio Baisset et Auguste Portalis.

2. Notes, etc., *Revue de la Révolution*, février 1885, p. 58.

3. *Mémoires de Victor, duc de Bellune*, etc., t. I^{er} (seul paru), p. 292.

lequel, peut-être Pérignon ou Aügereau, alla plus loin : il fit couper les cheveux du chef ennemi, que lui et ses officiers tinrent à se partager comme les reliques d'un brave ¹.

Les compatriotes d'Union, ses compagnons d'armes surtout, louèrent sa noble vie et sa vaillante mort dans des lettres qu'évidemment nous ne pouvons reproduire toutes. Transcrivons celle de Ventura Caro, général en chef de l'armée de Navarre, un nom qui a sa place dans l'histoire militaire de l'Espagne : « Vous avez, écrivit-il au duc de San Carlos, vous avez perdu un fils digne de votre amour le plus tendre; le roi, un de ses vassaux les plus fidèles en même temps qu'un de ses meilleurs généraux, et moi, mon meilleur ami. Je l'ai pleuré et je le pleurerai, parce que j'aimais son âme si noble et ses éminentes vertus ². »

Plusieurs villes d'Espagne et du Pérou, principalement Barcelone, chef-lieu du gouvernement militaire d'Union, et Lima, sa ville natale, lui firent de superbes funérailles. Le souverain s'associa au sentiment public, et un service solennel fut célébré à l'Escorial pour le repos de l'âme du bon serviteur des rois catholiques.

A Madrid, dans la famille d'Union, cette famille où l'on s'aimait tant, où Louis surtout était si aimé, la douleur fut intense, mais calme, pieuse et vaillante. Quand Mariano apprit la mort de Louis, pour qui nous savons son attachement à la fois tendre et fier, fait d'amour fraternel, d'amitié et d'admiration, l'extrême sensibilité de l'aveugle ne put résister à ce coup, et une lettre de ses filles nous apprend que sa santé en fut ébranlée. D'ailleurs, père en même temps que frère, il avait, nous l'avons dit, à l'armée de Catalogne un fils, Joseph-Michel, son premier-né et l'unique héritier mâle de la famille, qui d'un instant à l'autre pouvait avoir le sort de son oncle, et qui emporterait dans la tombe le nom des Carvajal Vargas. Voici néanmoins la lettre, qu'à l'occasion de l'événement qui leur enlevait Louis, Mariano eut le courage d'écrire à son père, le vieux duc de San Carlos, retenu

1. Mendiburu, *Diccionario historico-biografico del Peru*, art. CARVAJAL LUIS; et Feller, *Dictionnaire historique*, continué par Weiss, 1850, art. UNION.

2. Arch. des ducs de S. C.

à ce moment à la résidence royale d'Aranjuez par son service auprès du souverain :

Mon vénéré père et seigneur, quoique la grande perte que je viens de faire en la personne de mon frère Louis me remplisse d'une douleur égale à la tendresse qu'il m'inspirait, la seule consolation que je souhaite est de voir Joseph-Michel, l'unique reste et le dernier héritier de la famille, terminer sa carrière en suivant les glorieux exemples de son oncle et ceux de ses ancêtres, qui de tout temps furent les généreuses victimes de leur fidélité et de leur amour pour les souverains catholiques de l'Espagne. Telles sont les aspirations de mon cœur, et je vous les exprime afin qu'elles nous soulagent et nous fortifient. Ma santé est très chancelante, et la nouvelle qu'on avait dû vous saigner deux fois et que vous aviez perdu beaucoup de sang, a encore augmenté ma peine. Je vous en supplie instamment, implorez de notre aimable souverain la permission de revenir le plus tôt possible dans cette maison qui est la vôtre. Dans mon affliction, je ne vois que ce moyen de nous soutenir et de nous consoler les uns les autres. Veuillez transmettre à notre estimable parent, M. le duc de la Alcuñia, l'expression de notre reconnaissance pour la parfaite délicatesse avec laquelle il vous a donné tous ses soins. Nous remercions aussi bien vivement Son Excellence don Pedro de Acuña de vous avoir si amicalement assisté en cette occasion. Voyez à vos pieds votre fils bien-aimant et bien triste. *Mariano*.

P.-S. — Mes filles, Rosa-Maria et Joaquina-Josefa, ainsi que ma sœur Maria-Catalina, désirent grandement votre guérison et m'ont prié de vous en assurer. — A Son Excellence M. le duc de San Carlos.

Les descendants de Mariano conservent encore, comme un des meilleurs titres de la vraie noblesse de leur race, le manuscrit de cette page dictée par l'aveugle et signée de sa main incertaine.

En même temps que la lettre de leur père, et à son insu, les deux filles de Mariano, les deux nièces aimées d'Union, envoyèrent à leur aïeul ce billet qu'on nous permettra de citer aussi :

Excellentissime seigneur, notre très vénéré grand-père et seigneur : Nous manquerions à l'amour que nous devons en toute justice à notre père, si nous négligions de vous faire savoir les préoccupations que nous donne sa santé, ébranlée par la mort de notre oncle bien-aimé. Nous devons vous dire aussi la crainte où nous sommes qu'elle reçoive un nouveau coup si notre frère Joseph-Michel allait avoir le même sort que notre oncle. Nous vous supplions très instamment de demander pour notre frère, au ministre de la guerre, une courte permission afin qu'il puisse venir nous voir. Il repartira pour l'armée immédiatement. Nous vous prions également, quand vous écrirez à notre père, de ne

lui rien dire de cette démarche. Ce serait abrégér ses jours, car au milieu de son indicible douleur, tout son désir est que notre frère finisse comme ont fini notre oncle et nos ancêtres, tous morts au service du roi. Voyez à vos pieds vos petites-filles bien tristes et bien désolées. Rosa, Joaquina. — A notre grand-père et seigneur. Confidentielle.

Le destinataire de ces deux lettres comprenait et partageait ces sentiments élevés, que d'ailleurs ses enfants et ses petits-enfants ne tenaient que de lui. Voici sa réponse aux condoléances d'un ami :

Je reçois ta lettre du 5 de ce mois, où tu me marques la part que tu prends à ma douleur. La mort de mon fils, le comte de la Union, est pour moi une grande perte. Elle me remplit d'amertume. La seule consolation qu'elle me laisse est l'espoir que Dieu, dans sa miséricorde, aura récompensé mon fils de l'avoir toujours servi et d'avoir généreusement sacrifié sa vie pour la défense de la religion et le plus grand bien de l'Etat.

Si nous ne nous trompons, cette famille, où dans toute la spontanéité d'effusions provoquées par un deuil cruel, dans tout l'abandon d'une correspondance intime, s'exprimaient de tels sentiments, était devenue sympathique et chère à nos lecteurs. Mais il est temps de la quitter et de revenir, pour le laisser aussi bientôt, auprès du cadavre d'Union.

Refusé par les républicains à l'armée espagnole, mais remis bientôt après au duc de San Carlos, il fut d'abord enseveli au lieu même de la mort du général, au sommet de la montagne du Roure, où s'éleva une tombe qu'on y voit encore aujourd'hui. La pierre funéraire est surmontée d'une grande croix et porte l'inscription suivante :

Piæ memoriæ Ludovici Carvajal, comitis ab Unione, exercitus in Ruscinione præfecti, qui pro rege et patria strenue pugnans, post multa egregie facta, duobus tandem plumbeis glandibus perfoctus, hoc ipsomet loco, juxta Roure sacellum, florente adhuc ætate occubuit, die 20 novembris a. 1794, hunc lapidem cum sacro salutis humanæ signo
A. A. Mœrentes P. P.

Mais le sépulcre d'Union ne fut bientôt plus qu'un cénotaphe. Le 12 décembre 1795, sa dépouille fut transportée à Barcelone, où les religieux de Saint-François, reconnaissant de la protection accordée de tout temps à leur ordre par les Carvajal Vargas de Lima, la déposèrent dans les caveaux de leur monastère. Ce monastère, situé sur l'emplacement qu'en-

tourent aujourd'hui l'*Embarcadero de la Paz*, le *Paseo de Colon*, la place de *Medina-Celi* et la rue *del Dormitorio de San Francisco*, fut renversé vers 1835. Cette destruction a inspiré les principales scènes d'un roman bien connu en Espagne : *Las Ruínas de mi convento*.

On ne sait ce que devinrent alors le tombeau et les restes du comte de La Union, disparus et oubliés sous les ruines de la pieuse maison qui les avait abrités.

Son nom et sa mémoire ont eu un sort à peine meilleur, et les historiens français et espagnols, ceux-ci plus encore que les nôtres, les ont laissés ensevelis dans une obscurité et un silence à peu près complets.

Nous avons entrepris de les en retirer, parce que la justice historique nous semblait demander cette sorte d'exhumation. Il y a quatre ans environ, M. Aulard, plus tard directeur et rédacteur en chef de la *Révolution française*, et chargé du cours d'histoire de la Révolution à la Sorbonne, publiait dans la *Nouvelle Revue* deux articles consacrés à Fabre d'Églantine et à Louvet, sous un titre plein de promesses : *Figures oubliées de la Révolution*. La série d'études annoncée par cette alléchante étiquette n'a pas été continuée, croyons-nous, et nous le regrettons. L'idée était heureuse. Robespierre, Danton et autres célébrités révolutionnaires de première grandeur, sont des sujets très vieux, sur lesquels tant de plumes se sont usées que forcément elles ont fini par les user eux-mêmes beaucoup. La variété et l'intérêt auraient gagné à une exhumation des héros secondaires de la Révolution, de ses *figures oubliées*.

Mais la contre-révolution a les siennes aussi, bien oubliées, et dont beaucoup ne méritaient pas de l'être. Peut-être nos lecteurs ont-ils jugé que le comte de La Union le méritait moins que bien d'autres, peut-être nous approuveront-ils d'avoir voulu faire connaître cet irréconciliable adversaire de la Révolution, cet infatigable défenseur de traditions religieuses et sociales qui n'étaient pas seulement celles de son pays, mais celles de toute l'Europe chrétienne, qui avaient été pendant des siècles et qui redeviendront sans doute quelquel jour celles de notre France.

J. DELBREL.

LA FORMATION DE L'ILIADÉ

ÉTUDE DE CRITIQUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(2^e article.)¹

V

Nous avons mis en regard quelques *spécimens* des deux manières qu'une lecture réfléchie fait découvrir dans la composition de l'*Iliade*. Achéons l'expérience commencée. Pour être faite sur des groupes d'une moindre étendue, elle n'en sera que plus palpable.

Les Adieux d'Hector et d'Andromaque (VI, 369-529). — L'*Entrevue d'Andromaque et d'Hector* au chant VI est un magnifique morceau considéré *en lui-même*. Aussi, d'accord avec l'ensemble des critiques, le revendiquons-nous comme la propriété du poète primitif. Par ce côté, il se rattache à la première manière; par un autre, il s'en détache et se rapporte à la seconde : cet épisode n'est pas à sa place dans le poème actuel. On l'y a enchâssé de force, en imaginant un retour invraisemblable d'Hector dans les murs d'Ilios. C'est l'indice que la disposition de l'*Iliade* en épopée continue n'est point contemporaine des premiers chants. Cette conclusion ressort de l'examen, même rapide, de la scène des adieux et du passage qui la prépare. Hector quitte le champ de bataille à un moment « critique, puisque les lignes troyennes ont été forcées par Ajax et Diomède; un assaut peut être imminent² ». Est-ce bien le moment? Et dans quel but? Sans doute un impérieux besoin l'oblige à cette imprudente démarche? Pas le moins du monde. La raison mise en avant n'en est pas une; c'est un prétexte. Le Priamide veut envoyer Hécube offrir des présents et des prières à Pallas Athènè honorée

1. Cf. ci-dessus, p. 86.

2. Bougot, *l. c.*, p. 221.

sur l'Acropole, afin que la déesse daigne briser l'élan victorieux de Diomède. N'importe quel fils de Priam peut rentrer dans Troie et porter l'injonction d'Hector. Est-ce au soutien d'Ilios, est-ce au généralissime des Troyens de s'absenter, sans nécessité aucune, en semblables conjonctures? Il n'y a donc là qu'un malencontreux raccord pour amener les adieux d'Hector et d'Andromaque, quand on voulut relier entre eux les chants isolés. A coup sûr l'auteur de cette émouvante rencontre n'est point coupable de la grossière soudure qui l'unit aux vers précédents; c'est dans sa pensée l'entrevue suprême entre Andromaque et Hector sur le point d'affronter la « noire mort ». On le devine aux sombres pressentiments de la mère et de l'épouse alarmées : « Tu (Hector) n'as pitié ni de ton fils en bas âge, ni de moi infortunée qui serai bientôt veuve¹... » Toute incertitude s'évanouit devant l'explosion de douleur qui éclate dans la maison d'Hector au retour d'Andromaque : « Arrivée bientôt après au palais bien bâti d'Hector, tueur d'hommes, elle (Andromaque) y trouva les servantes assemblées et les remplit toutes de douleur. Elles pleurèrent Hector, dans sa maison, tout vivant qu'il était; car elles n'espéraient plus qu'il revint du combat, après avoir échappé à la force et aux mains des Achéens². » Le raccordeur s'est trop pressé. Hector, dès le chant suivant, après sa lutte contre Ajax, reparait à Troie³. Mais, même alors, l'entrevue et l'entretien avec Andromaque auraient été prématurés. Si l'auteur avait eu l'intention de composer un poème suivi, comme le prétendent les tenants de l'unité stricte, il aurait placé la scène plus tard, par exemple après le XVI^e livre. Alors, en effet, Hector vient de terrasser Patrocle et les Achéens; il peut donc, décemment, quitter le champ de bataille, sans avoir l'air, comme au chant VI, de désertier le poste du danger et sans courir le risque d'exposer les siens à un désastre. Il est à la veille de sa lutte suprême avec Achille : c'est bien l'heure des derniers adieux.

La Construction du mur. — *L'Iliade* (à la fin du chant VII, 433-465) nous parle d'un mur dont l'apparition est extraor-

1. *Iliade*, VI, 407-409. — 2. *Ibid.*, VI, 497-502. — 3. *Ibid.*, VII, 310.

dinaire. Rien n'explique sa construction. Il est bâti, en un jour, à la faveur d'une trêve passée entre les deux armées pour enlever leurs morts. Est-ce admissible? Les dieux n'interviennent pas. L'œuvre est pourtant d'une masse imposante et s'est élevée avec une si étonnante facilité qu'elle rend jaloux Poseidon. Ses plaintes à Zeus sont significatives: « La gloire de cet ouvrage se répandra dans tous les lieux qu'éclaire l'aurore et l'on oubliera celui que Phoibos Apollon et moi avons bâti avec tant de peine pour le héros Laomédon¹. » Il est clair que les forces humaines, laissées à elles-mêmes, sont incapables d'improviser, en si peu de temps, un si formidable rempart. D'ailleurs, le moment est bien choisi en vérité. Les Achéens sont victorieux: est-ce en plein triomphe, pendant la dixième année de la guerre, qu'un pareil besoin a pu se faire sentir²? On le concevrait au début des hostilités ou après une écrasante défaite et encore, en donnant aux guerriers tout le temps nécessaire pour achever une si grosse construction. Ajoutons que le poète du livre XI « se représentait le camp des Achéens comme entouré d'un simple fossé; cela est évident par de nombreux passages ». (V. g. vers 48, 51, 277, 311, 557, 569.) Au chant XII « les choses changent, et nous nous trouvons en présence d'un rempart véritable, solidement bâti en pierres, avec des tours en bois et des parapets; les portes en sont fermées par de lourds battants munis eux-mêmes de fortes traverses. Ce camp est une place forte; c'est celui que nous avons vu construire sur les conseils de Nestor à la fin du VII^e livre³ ». En résumé, un mur redoutable est élevé sous nos yeux, au cours de la dixième année (l. VII), le poète du chant XI en ignore complètement l'existence; celui du chant XII en fait le centre d'un assaut terrible (τετυμυχηία, c'est le titre du chant XII). Dans le livre XIV, on nous parle d'un rempart

1. *Iliade*, VII, 451-453.

2. Aussi, par une contradiction piquante, le mur, que le livre VII nous donne comme bâti la dixième année, nous est-il représenté au livre XIV comme construit dès l'arrivée à Troie: « Ceux (les vaisseaux) qui abordèrent les premiers avaient été tirés jusque dans la plaine, et l'on avait construit un mur devant leurs poupes. » (XIV, 30-32.)

3. Croiset, *l. c.*, p. 143-144.

construit au moment même du débarquement, la première année des hostilités. La trace de plusieurs auteurs est ici manifeste. Il n'est pas sans intérêt de constater le sort final de cette lourde machine épique. Le formidable rempart, dont l'origine est invraisemblable, aura une fin merveilleuse : bâti en un jour, il périt en un moment. « Apollon jeta facilement du pied les bords du fossé profond dans le milieu... Le dieu renversa la muraille des Achéens avec autant d'aisance qu'un enfant, au bord de la mer, après avoir construit dans ses jeux un édifice de sable, le bouleverse ensuite des pieds et des mains en s'amusant. C'est ainsi, archer Apollon, que tu détruisis cette muraille qui avait coûté aux Achéens tant de peines et de travaux et que tu semas parmi eux l'épouvante¹. » Le poète qui a imaginé, pour détruire le rempart, de faire donner un coup de pied par Apollon, aurait bien dû lui faire donner, comme on dit vulgairement, un coup de main pour le construire. Cette miraculeuse intervention eût du moins sauvé la vraisemblance.

La Dolonie (ch. X). — Ulysse et Diomède risquent une excursion nocturne contre le camp troyen, tuent Rhésos, chef des Thraces, enlèvent ses chevaux et massacrent, au retour, l'espion Dolon : telle est la matière du chant qui fut, dès l'antiquité, regardé comme postérieur à l'*Iliade* primitive. Cette addition posthume n'est pas d'ailleurs la seule soupçonnée dès lors². On le voit, la négation de l'*unité stricte* ne date pas d'aujourd'hui. La critique alexandrine a ouvert la brèche; la critique moderne a passé par l'ouverture en l'élargissant parfois, outre mesure, avec une présomptueuse impétuosité. L'épisode de la *Dolonie*, invraisemblable en lui-même, n'a pas d'attache avec ce qui le précède : chant

1. *Iliade*, XV, 355-366. — La dernière phrase constate nettement la longueur des travaux, contrairement à l'assertion du chant VII.

2. La *Fabrication des armes* (principal morceau du liv. XVIII, v. 369-617), des armes forgées par Héphaëstos, à la prière de Thétis pour son fils Achille, était considérée aussi, dans l'antiquité, comme un fragment surajouté. Zénodote, dans ses scolies, motive cette opinion. — « La science des grammairiens, s'exerçant sur le détail des textes homériques, y signalait des in-correctes et des inconséquences, hasardait quelques suppressions, allait jusqu'à prêter à Homère des collaborateurs. » (Egger, *l. c.*, § 3, *Aperçu des origines de la littérature grecque*, p. 74.)

parasite qu'on peut amputer, non seulement sans compromettre la vitalité du poème, mais en l'allégeant d'une excroissance nuisible. Le début trahit l'effort mal dissimulé d'un raccord arbitraire. « Rien dans le chant qui précède la *Dolonie* ne la laisse pressentir, rien ne l'appelle... le poète, en effet, a très bien compris que la *Dolonie* n'ayant pas un lien étroit et naturel avec le chant précédent, il y avait lieu d'en imaginer un; son embarras se trahit à la façon un peu lente, embrouillée, dont il amène la résolution d'Ulysse et de Diomède; mais il se fait visiblement un jeu de cet embarras; il semble prendre légèrement son parti des demi-incohérences ou demi-obscuretés qu'il est obligé de laisser dans son récit; il compte évidemment sur l'indulgence en faveur de l'épisode principal et de quelques heureux tableaux que son imagination rencontre chemin faisant¹. » Comment admettre que cette aventure ait pu trouver place la nuit même qui suit la défaite des Achéens? Cette nuit est déjà encombrée d'événements : assemblée générale des Achéens; réunion des chefs (on compte jusqu'à trois conseils : le premier, où l'ambassade est décidée; le second, où les ambassadeurs rendent compte de leur mission; le troisième, à la belle étoile, auprès des gardes); « repas abondant »; ambassade avec discours; coup d'audace de la *Dolonie*; ronde de nuit d'Agamemnon pendant le sommeil de l'armée; enfin bain frais, onction « parfumée », nouveau repas et copieuses libations pour refaire les deux héros de l'équipée; — rien que cela, pendant une seule nuit, à la suite d'une journée écrasante! Est-ce acceptable, surtout si l'on songe qu'Ulysse assiste à tous les conseils, est membre de l'ambassade et fait partie du coup de main contre Rhésos? Ce qui fait défaut, ce ne sont pas les forces nécessaires mais le temps suffisant à tant d'actions accumulées. Les héros ont une vigueur surhumaine, mais ils sont soumis, dans les belles narrations de l'*Iliade*, aux exigences inflexibles de la durée et de l'espace. Indépendante

1. Évidemment, M. Bougot, lui-même, compte sur l'indulgence des lecteurs, auxquels il fera quelque peu l'effet d'un avocat d'office plaidant les circonstances atténuantes. La reconnaissance d'embarras, d'imbroglios, de demi-incohérences, de demi-obscuretés chez son client, n'est-ce pas un demi-aveu chez le plaideur?

des faits antécédents, déplacée en elle-même, la *Dolonie* est enfin sans relation avec ce qui la suit. Le chant XI, en effet, s'ouvre par une description des armes d'Agamemnon, qui est censé combattre à la tête des troupes depuis le commencement de sa rupture avec Achille. Ce n'est même pas du placage, c'est une juxtaposition.

La Commission de Patrocle. — A la fin du chant XI (v. 597 et suiv.), Nestor emporte sur son char, loin de la bataille, Machaon blessé. Achille les aperçoit sans pouvoir distinguer, de loin, quel est ce blessé. Il dépêche donc son ami Patrocle à la tente de Nestor pour le savoir. L'harmonieux orateur des Pyléens invite le messager d'Achille à s'asseoir; mais Patrocle, *se disant pressé*, décline l'offre aimable du vieillard : « Il n'est pas temps de s'asseoir... tu ne saurais me persuader. Il est respectable et porté à la colère l'homme qui m'a envoyé savoir quel est le blessé que tu as amené; mais je le reconnais moi-même : c'est Machaon pasteur des peuples; porteur de cette parole, je vais maintenant retourner auprès d'Achille. Tu n'ignores pas, vieillard, nourrisson de Zeus, combien il est terrible, combien il est prompt à accuser même un innocent¹. » Et cependant, malgré cette déclaration formelle, il écoute un long discours² où le vieux Nestor rappelle, avec une complaisance verbeuse, ses exploits de jeune homme. Au retour, toujours courant (XI, 805), Patrocle rencontre un autre blessé et, perdant tout à fait de vue sa commission et l'impatience vindicative d'Achille, il s'attarde près d'Eurypyle jusqu'au milieu du chant XV. C'est seulement au début du XVI^e qu'il est enfin de retour près d'Achille. Mais, ni Patrocle le retardataire, ni Achille l'impatient ne font allusion au message donné : il leur est complètement inconnu. Décidément les héros de l'*Iliade* ne brillent pas par la mémoire. Après Agamemnon, après son conseil (ch. II), c'est le tour de Patrocle et d'Achille.

1. *Iliade*, XI, 648-654.

2. Ce discours n'a pas moins de cent quarante-huit vers. Une telle prolixité est inadmissible, même chez un vieillard, au moment où les Achéens, harcelés par les Troyens, sont en pleine déroute, au moment où Patrocle, arrivé en courant (v. 617) de la tente d'Achille, écoute Nestor, le pied levé.

L'Intervention de Poseidon (ch. XIII, XIV, XV-v. 367). — Le camp achéen vient d'être forcé. Les événements devraient marcher au pas accéléré; l'action au contraire se ralentit et se traîne durant trois chants. Nous avons à subir le récit d'une interminable bataille pleine de confusion et surchargée d'épisodes. Cet ensemble est rempli par la personnalité remuante de Poseidon. Pour le besoin de la circonstance, Zeus, à point nommé, tombe dans une distraction étrange : « Il est comme une idole dont on aurait tourné la tête dans une direction nouvelle; il ne voit plus rien de ce qu'il voyait et cela pendant longtemps¹. » Cette inadvertance prolongée permet à Poseidon d'agir en liberté. De vrai, il n'agit pas, il s'agite; il intervient cinq fois en faveur des Achéens, tantôt sous les traits de Calchas ou de Thoas, tantôt sous la figure d'un vieillard inconnu : il va, vient, se démène, vole de rang en rang sur le champ de bataille. A quoi aboutit toute cette agitation ? A un résultat négatif, puisque le chant XIV s'ouvre par une délibération, où Agamemnon désespéré propose le rembarquement². Le poète piétine sur place et le lecteur trépigne d'impatience. Pourtant, à la cinquième fois, grâce à la supercherie d'Hèrè qui endort Zeus sur le mont Gargare, l'intervention de Poseidon fait briller un moment la victoire dans les rangs achéens. Leur fugitive. Zeus se réveille juste à temps, démasque la ruse d'Hèrè, querelle son artificieuse épouse et force Poseidon à lâcher prise. Par son ordre, Apollon se met à la tête des Troyens, bouleverse le fossé, détruit le rempart et pourchasse les Achéens jusque dans leur camp. Les deux armées se retrouvent exactement dans la même situation qu'à la fin du XI^e chant : maintenant, comme alors, les Achéens affolés courent chercher un refuge derrière leurs vaisseaux. L'action est restée stationnaire. Est-ce là le cachet de notre grand poète, l'auteur des chants I, XI, XXII ?

1. Bougot, *l. c.*, p. 424. — Est-ce bien là le Zeus, qu'on nous montre ailleurs voyant tout ce qui se passe ?

2. C'est la troisième fois que revient cette proposition de rapatriement (chant II, v. 139-141; chant IX, 26-28, c'est la répétition identique des trois vers du chant II; ici même XIV, 74-81). Trois fois, c'est trop pour un chef d'armée, c'est trop pour un grand poète : d'un côté, quelle pusillanimité; de l'autre, quelle pauvreté d'invention !

La Théomachie (XXI, v. 385-520). — Secouru par Hèphæstos, Achille a pu échapper aux furieuses poursuites du Xanthe débordé. Le dieu-fleuve, qui s'était levé frémissant, vient de rentrer dans son lit pacifié. Nous désirons savoir ce que va devenir l'autre combattant, Achille « aux pieds agiles ». Ce serait la suite logique et naturelle. Or, brusquement, sans motif plausible, « une lutte cruelle, terrible, éclata parmi les autres dieux¹ ». La seule cause insinuée, c'est l'instinct d'imitation² : ils ont vu Hèphæstos et le Xanthe, l'eau et le feu aux prises, ils sentent le besoin de batailler, comme des gens nerveux et agacés qui épient l'occasion de décharger leurs nerfs. Sans autre déclaration de guerre, ils se précipitent les uns sur les autres. C'est une échauffourée. Tour à tour, Arès et Athènè, Athènè et Aphrodite, Hèrè et Artémis en viennent aux coups et plus encore aux outrages. En vérité cette *théomachie* dégénère en *logomachie*. Le langage de Hèrè est haut en couleurs : « mouche à chien... chienne hargneuse... » Telles sont ses aménités. Ce disant, « de la main gauche, elle saisit les deux mains d'Artémis près du poignet, tandis qu'avec la droite elle lui enleva son carquois des épaules; puis elle lui en donna sur les oreilles en riant³ ». Sont-ce des déesses ou des dames... de la halle? La lutte déclarée sans motif finit sur cet incident grotesque. Aussi ne sommes-nous pas plus avancés que devant. Tout cet épisode comique, bien fait pour égayer le lecteur, n'a pour résultat sensible que de dérider le front soucieux de Zeus, lequel, « assis sur l'Olympe, se mit à rire » en voyant les dieux se courir sus. Et dire que le poète annonçait avec emphase un conflit qui devait remuer ciel et terre : « Ils s'entre-choquèrent avec un grand tumulte; et la vaste terre mugit et le ciel retentit à l'entour⁴. » Que ne promet pas ce solennel début? On vient de voir comment les incidents burlesques de la lutte

1. *Iliade*, XXI, v. 385.

2. Plus bas, Poseidon avoue ce puéril motif : « Phoibos, pourquoi donc restons-nous à l'écart? Cela nous sied-il, quand les autres ont commencé la lutte? Quelle honte pour nous de retourner sur l'Olympe sans avoir combattu!... » (*Ibid.*, v. 436-438.)

3. *Iliade*, XXI, v. 489-491.

4. *Ibid.*, v. 387-388.

ont tenu cette promesse ¹. « Il paraît bien certain qu'Homère (c'est M. Bougot qui parle) au moment où il imagina ce combat entre les dieux se l'est représenté comme une lutte gigantesque, qui devait mettre le désordre dans la nature entière.... Il est permis d'appliquer à toute cette partie du poème les vers d'Horace :

Amphora cœpit
Institui; currente rota, cur urceus exit ²? »

Voilà ce que dit M. Bougot ³.

Et que dis-je autre chose?

Il serait aisé d'allonger cette énumération. Mais tout incomplète ⁴ qu'elle est, ne suffit-elle pas à fonder cette

1. Ce début emphatique fait songer au poète cyclique d'Horace : « Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu? Parturient montes, nascetur ridiculus mus. » (*Epist. ad Pisones*, v. 138-139.)

2. *Epistola ad Pisones*, v. 21-22. — 3. *Op. cit.*, p. 419-420.

4. Ce n'est point là une figure de langage; pour le prouver, signalons, *ad abundantiam juris et facti*, quelques autres contradictions : 1° *L'Iliade* explique de deux manières opposées l'infirmité d'Héphaëstos, qui fait rire les dieux, de si bon cœur, à la fin du premier chant. Notre La Fontaine a finement noté ce rire « inextinguible » :

« ... Malgré son noir souci
Jupiter et le peuple immortel rit aussi ;
Il en fit des éclats, à ce que dit l'histoire,
Quand Vulcain clopinant lui vint verser à boire. »
(Livre XII, *le Roi, le Milan et le Chasseur.*)

Pour punir Héphaëstos d'avoir pris le parti d'Hèrè dans une querelle de ménage, Zeus le précipita *du ciel en terre* : « ... Il me saisit par le pied, raconte Héphaëstos à sa mère, et me jeta du haut des célestes parvis. Je roulai pendant tout le jour, et, au coucher du soleil, je tombai presque sans vie dans Lemnos... » (*Iliade*, I, 590-593.) L'infortuné en resta boiteux. D'après une autre version (*Iliade*, XVIII, 395), il serait né tel; cette fois, c'est Hèrè qui, honteuse d'un fils aussi difforme, s'en débarrassa en le jetant *du ciel en mer*. — 2° Pylémèneus, chef des Paphlagoniens, est tué au chant V (v. 576-579); dans le chant XIII (643-659) nous voyons, avec stupeur, le même Pylémèneus, chef des mêmes Paphlagoniens, suivre, en sanglotant, le char qui ramène dans Troie les restes de son fils. Serait-il ressuscité dans l'intervalle des deux chants? — 3° La légende de Poseïdon est rapportée différemment; d'après le livre VII, les remparts de Troie sont l'œuvre commune d'Apollon et de Poseïdon : « L'on oubliera le mur que Phoïbos Apollon et moi (Poseïdon) avons bâti avec tant de peine pour le héros Laomé-

conclusion : l'*Iliade* n'est pas l'œuvre d'un seul poète. Tant d'exemples accumulés nous semblent lui donner une solide probabilité. En matière semblable, on ne saurait exiger davantage. Ceux qui voudraient se faire une opinion personnelle doivent, comme nous l'avons fait nous-même, lire, à la file, les vingt-quatre chants de l'*Iliade*, notant, avec soin et en détail, le progrès ou le recul de l'action, examinant la vraisemblance des inventions et l'enchaînement des parties, comparant entre eux les caractères des dieux et des héros.

don » (v. 432-453); selon le livre XXI, les murs de Troie sont l'ouvrage exclusif de Poseidon : « *Moi* je bâtis (c'est Poseidon qui a la parole) aux Troyens une ville et des remparts larges et magnifiques, pour que la ville fût inexpugnable; *toi*, Phoïbos, tu faisais paître les bœufs, à la démarche lente, aux cornes tortues, sur les mamelons et dans les gorges boisées de l'Ida. » (V. 446-449.) — 4° L'*ambassade* et l'offre de magnifiques présents à Achille de la part d'Agamemnon ont eu lieu au chant IX; or, à la fin du chant XI, nous entendons Achille formuler devant Patrocle ces vœux singuliers : « Divin fils de Menœtios, ami cher à mon cœur, je crois bien qu'aujourd'hui les Achéens viendront embrasser mes genoux et m'implorer; car une nécessité désormais intolérable pèse sur eux. » (V. 608-610.) Achille a donc oublié que la nuit précédente les ambassadeurs des Achéens sont venus lui faire réparation d'honneur et lui offrir de splendides présents. — 5° Aux termes du livre XI (v. 6-8), le vaisseau d'Ajâx est à l'*extrémité* de la première ligne; au dire du chant XIII (v. 679-682), il en occupe le centre. — 6° Zeus rend cet oracle (XV, v. 62-65) : « Hector fera reculer de nouveau les Achéens, en leur inspirant la lâche idée de fuir; dans leur déroute, ils tomberont sur les vaisseaux, bien garnis de rameurs, du fils de Pélée : Achille suscitera son ami Patrocle... » Prédiction doublement démentie par les événements qui suivent : d'une part, les Achéens ne furent pas refoulés jusqu'aux navires d'Achille; d'autre part, ce n'est pas Achille qui provoque l'intervention de Patrocle, mais bien Patrocle qui arrache par ses prières et ses larmes cette tardive concession au courroux, jusque-là inflexible, d'Achille. — 7° D'après le poète du chant XVI (v. 793-804), c'est Apollon qui dépouille Patrocle de son armure; selon l'auteur du chant XVII (186-187; 205-206), c'est Hector lui-même. — 8° Dans sa visite à Héphestos (chant XVIII, v. 369 et suiv.), pour le prier de forger de nouvelles armes à Achille, Thétis résume les événements de l'*Iliade* dans une narration qui contredit les deux chants précédents. Nos adversaires sont forcés de l'avouer. (Cf. Bougot, *l. c.*, p. 483.) — 9° La description des jeux (chant XXIII) contient une discordance étonnante. Nous assistons tour à tour à la course des chars, au pugilat, à la lutte, à la course à pied, au combat à la lance, au jeu du disque, au tir à l'arc et au concours du javalot : en tout huit jeux, bien comptés. Or, Achille (v. 621-623) et Nestor (v. 634-640) n'en connaissent que cinq.

Qu'ils se gardent d'imiter en ce genre M. Perrot¹. Le docte professeur savourait les charmes d'une douce villégiature en Normandie, sur les bords de la mer retentissante : « J'allais, raconte-t-il, me cacher loin des importuns, tantôt dans quelque verger dont j'avais appris à franchir la haie, tantôt dans une petite anse, où des rochers tout noirs de coquillages me dérobaient à la vue. » Dans cette délicieuse retraite, au milieu des pommiers en fleurs ou en face de la grande mer, M. Perrot² lut l'*Illiade* du premier au dernier vers : il y mit trois mois. Cette lecture, à petite dose, plus ou moins distraite par les séductions de la belle nature qui l'entourait, laissa dans son âme une agréable impression. Après bien des années, M. Perrot se plaît à l'évoquer aujourd'hui : sous l'empire de ce charme éloigné, il voit dans l'*Illiade* tous les traits d'une indivisible unité. Simple effet d'optique. Dans le lointain des souvenirs aimés les contradictions disparaissent, les incohérences s'atténuent ou s'effacent; seules les lignes maîtresses se montrent et s'accusent, à l'horizon brumeux, reliées entre elles par l'idée principale qui projette sur tout le reste sa majestueuse unité, comme, à distance, on n'aperçoit d'un vaste édifice, composé de bâtiments divers, que la masse imposante de l'ensemble. Cette comparai-

1. *Revue des Deux Mondes*, l. c.

2. Autre confidence : « J'espérais en faire autant pour l'*Odyssée*... le temps me manqua. » Une fatalité paraît peser sur M. Perrot : il est dans sa destinée de ne pas finir ce qu'il a commencé. Nous avons de lui un premier volume sur l'*Éloquence à Athènes*. A quand le second ? Il a donné aussi un premier volume sur le *Droit public d'Athènes*. A quand la suite ? Aux calendes grecques, sans doute, car l'auteur est actuellement absorbé par la rédaction de sa volumineuse *Histoire de l'art dans l'antiquité*. M. Perrot aurait un moyen d'activer cette publication. Qu'il s'interdise soigneusement à l'avenir toute digression (comme celle relative à l'histoire du peuple juif) sur le terrain mouvant de la critique biblique, où il enfonce, à la suite des Wellhausen, des Reuss et des Renan. En évitant ces détours fâcheux, qui ralentissent sa marche sans profit (car l'art juif pouvait très bien être apprécié sans le long préambule sur l'histoire d'Israël), l'auteur y gagnera du temps, mieux employé à l'achèvement de ses ouvrages interrompus..., *pendent opera interrupta*. L'œuvre d'art n'y perdra rien non plus : en s'enfermant dans les limites de sa compétence, l'archéologue accroîtra l'autorité de son livre, au lieu de la compromettre par des incursions téméraires en pays étranger, où il se traîne à la remorque des exégètes fantaisistes de l'Allemagne.

son nous venait un jour que nous longions, pendant un voyage en Angleterre, les routes de Slough, d'où l'on voit se dresser, à l'horizon qu'il domine de sa beauté souveraine, le royal château de Windsor, dont les parties, différentes d'âge et de style, se fondent, de loin, dans une vague harmonie.

Quiconque entreprendra la lecture suivie de l'*Iliade*, sans arrière-pensée, dans un laps de temps assez court pour maintenir, sous le même regard intellectuel, l'ensemble et le détail, le secondaire et le principal, éprouvera, croyons-nous, une impression tout opposée à celle de M. Perrot, qui a lu le poème plus en *dilettante* qu'en critique¹. Il se heurtera à deux procédés inconciliables chez le même auteur. Dans certains chants, une rectitude admirable, une parfaite simplicité; pas de détours capricieux, ni de retours inconsidérés; tout marche en droiture, avec une vivante rapidité, au but proposé. Chacun de ces chants est un poème en raccourci d'une structure puissamment ordonnée: l'auteur choisit une idée dominante, à laquelle il subordonne tout le reste avec une rigueur qui touche presque à la rigidité. C'est la mise en pratique d'une grande loi de l'art, la convergence des effets. Si un pareil poète, qui conçoit le contour des choses avec une précision si lumineuse et les exécute avec un relief si saisissant, était, d'après la thèse que nous réfutons, l'unique auteur de l'*Iliade*, ne devrions-nous pas retrouver partout, dans la disposition de l'ensemble comme dans l'enchaînement des parties, l'empreinte, affaiblie çà et là mais visible encore, de cette grande manière, qui est le sceau inamissible et inimitable du génie? Au lieu de cela qu'avons-nous rencontré? Des chants d'une facture molle et flasque, des épisodes mal soudés ou même purement juxtaposés avec ce non-

1. Son article présente d'ailleurs plus d'un aperçu ingénieux. Mais, pour ce qui a directement trait à la question de l'unité, l'auteur n'a fait que ressasser, à travers le crible de sa fine critique, les arguments connus, sans apporter à la thèse aucun appoint nouveau. Il nous a paru peu concluant dans ses réponses vagues aux objections précises de M. Croiset. Nous sommes heureux de nous rencontrer dans cette appréciation avec un autre écrivain, qui considère cet article comme « finement écrit, mais peu convaincant ». (E. Perrard, *Bulletin critique*, 15 avril 1888, p. 145, n. 1.)

chaloir qui dénote un oubli presque absolu de leurs relations avec l'idée inspiratrice du poème.

Certes, dans une œuvre de longue haleine, fût-elle signée d'un grand nom, la langueur, des défaillances, le sommeil même peut se glisser, mais cette langueur ne sera pas mortelle, ces défaillances ne seront pas prolongées, le sommeil ne sera pas léthargique. Nous comprenons des écarts, des digressions, des incidents; mais que penser si, en guise d'écarts, nous assistons à des mouvements rétrogrades, si, au lieu de digressions, nous sommes témoins de déviations, si, à la place d'incidents, nous sommes victimes (ou plutôt le poème) d'accidents, je veux dire d'épisodes qui blessent au vif l'action générale et la contrecarrent, au lieu simplement de la suspendre pour nous tenir en éveil, au risque même de l'alanguir un moment? Nous sommes loin de requérir l'uniformité : s'adapter aux situations diverses comme aux divers personnages, c'est souplesse de talent. Donc des nuances, des variétés, des contrastes, parfait; nous en avons admiré dans les grands tableaux du poème, mais des tons criards, des disparates choquants, des contradictions flagrantes, jamais chez le peintre de la première manière. La substitution de la ligne courbe à la raideur monotone de la ligne droite, d'accord; mais des zigzags, des méandres, des entortillements, passe chez les imitateurs de second ou troisième ordre, jamais dans l'auteur des belles scènes de l'*Iliade*, d'une allure si franche et si ferme; jamais chez ce chanteur primitif d'un âge encore tout épris de la simplicité dans la grandeur¹.

VI

Nous avons conquis légitimement, semble-t-il, cette position : l'*Iliade* n'est pas l'œuvre d'un seul aède; ce n'est pas un poème au sens moderne du mot, c'est-à-dire l'œuvre d'un auteur unique, déroulant, avec ampleur et ordre, un plan

1. On trouvera de curieux exemples d'entortillements dans le chant XIII. M. Bougot en est réduit à dire : « On ne sait pas toujours ou si le poète a oublié ses propres descriptions ou s'il suppose des événements intermédiaires. » On peut voir (*l. c.*, p. 477-480) les laborieux efforts de M. Bougot pour débrouiller l'écheveau.

fixe arrêté d'avance, et rattachant chaque partie au tout par d'étroites et habiles transitions. L'*Iliade* n'a pas cette forte unité organique qu'on admire dans les belles productions de la nature, d'une seule venue, ou dans les belles créations du génie, coulées d'un seul jet. Il faut donc rejeter l'opinion de l'*unité stricte*, dont Nitzsch¹, Otfried Müller², E. Buchholz³ et, tout récemment, M. Bougot⁴, se sont déclarés les champions.

Comment expliquer alors la formation de l'*Iliade* ?

Trois systèmes sont encore en litige : un extrême, deux autres mitoyens. L'opinion radicale, diamétralement opposée à la théorie de l'unité strictement comprise, est celle de la multiplicité primitive. C'est radicalisme contre radicalisme. Il a été patronné, en France, par Dugas-Montbel, et avec un grand appareil d'érudition, en Allemagne, par Lachmann. L'*Iliade* ne leur semble qu'un agrégat de morceaux originellement distincts : ce n'étaient pas seulement des chants séparés, mais *indépendants*. L'assemblage s'est opéré par les soins de Solon et de Pisistrate. La critique dissolvante de Lachmann a décomposé le poème actuel en dix-neuf chants primitifs, de provenance différente. Ce système est insoutenable, parce qu'il ne tient aucun compte d'une réalité évidente : l'unité large, mais incontestable, de l'*Iliade*.

Entre les opinions extrêmes prennent place les deux systèmes moyens, intermédiaires entre l'unité et la multiplicité strictement entendues. L'un admet l'existence d'une *petite Iliade primitive*, poème au sens précis du mot, poème res-

1. *De Historia Homeri maximeque de scriptorum carminum ætate meletemata*. 2 Fasc. Hanovre, 1830 et 1837. — Die sagenpoesie der Griechen. Leipzig, 1852. — Cf. Croiset, *l. c.*, p. 180, n. 2.

2. *Histoire de la littérature grecque*, trad. de Hillebrand, t. I^{er}, chap. v. Paris, 1866.

3. *Vindiciæ carminum homericorum*. Leipzig, t. I^{er}, 1885.

4. *Op. c.* — Pour défendre cette opinion, M. Bougot déploie, nous aimons à le reconnaître, les ressources d'une vaste érudition et d'une pénétrante analyse ; mais tout ce déploiement de forces n'a pu, ce nous semble, sauver la position :

Si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.
(En., liv. II, v. 291-292.)

treint, mais complet, avec plan suivi et transitions bien ménagées. L'*Iliade actuelle* serait le fruit d'additions postérieures et de remaniements successifs. Les chants additionnels seraient venus se ranger autour de la *petite Iliade*, noyau originel. C'est le procédé de cristallisation. Cette opinion, avec des divergences accidentelles, est défendue, en substance, par Wolf¹, Egger², Fauriel³, Grote⁴, Bergk⁵, W. Christ⁶.

Séduisant au premier coup d'œil, ce système ne résiste pas à une attention plus soutenue. Si l'*Iliade primitive* avait été un poème complet et compact, on devrait le retrouver aisément au-dessous des additions ultérieures, comme on dégage un noyau de son enveloppe, ou comme on rencontre le granit sous l'entassement des couches superposées. Sans doute, les accroissements subséquents auraient pu l'écorner quelque peu ; cependant, on le distinguerait facilement, altéré dans quelques traits secondaires, mais toujours subsistant et reconnaissable, parce que l'unité et la cohésion puissantes qu'on lui prête auraient été sa sauvegarde : *Mole sua stat*. Bien des efforts ont été dépensés pour opérer ce dégagement. Les partisans du système sont condamnés à une triste besogne : il leur faut déchiqueter le poème actuel, coupant un morceau ici, un autre là. A quoi mène finalement ce barbare démembrement ? Le pauvre poète est, littéralement, écartelé non pas à quatre, mais à dix, à vingt critiques : *Disjecti membra poetæ...* Pour reconstituer un récit enchaîné tant bien que mal, ils sont forcés, après les coupures arbitraires, de coudre ensemble des morceaux d'une valeur si manifestement inégale qu'elle trahit une origine étrangère. Malgré tant de labeurs, ils ne peuvent s'entendre. On nous

1. Préface de son édition de l'*Iliade*, 1791.

2. *Mémoires de littérature ancienne*, § 4. *Conclusions sur les poèmes homériques*.

3. Dans son cours de 1835-1836, que résuma M. Egger (*Journal général de l'instruction publique*).

4. *History of Greece*, t. 1^{er}.

5. *Griechische Litteratur*, t. 1^{er}. Cf. aussi Bernhardy : *Grundriss der griechischen Litteratur*.

6. *Homeri Iliadis carmina sejuncta, discreta, emendata, prolegomenis et apparatu critico instructa*. Lipsiæ, 1881.

offre bien une manière de petit poème, ou des plans de restauration de l'*Iliade primitive*, mais chaque essai diffère du voisin. Personne n'a réussi à reconstruire une épopée homogène, d'une trame unique, serrée et continue. La stérilité de tant d'efforts habiles, et la divergence des résultats obtenus ont été, pour cette hypothèse, une contre-épreuve qui l'a renversée. Car, encore un coup, si un poème distinct et complet (c'était la supposition à vérifier) eût vraiment existé à l'origine, on pourrait retrouver, dans ses principaux éléments, sous les couches accumulées par les âges, cette œuvre primitive, dont l'unité, prétendue consistante, aurait suffi à elle seule pour la préserver de toute confusion irréparable, comme on déterre, après des siècles, un temple longtemps enfoui, mais conservé dans son plan et ses grandes lignes, sous le monceau préservateur des débris entassés. On a eu beau fouiller, creuser, retourner en tout sens le champ de l'*Iliade*, l'on n'a pu en exhumer la belle épopée promise. C'est qu'on y cherche ce qui ne s'y trouve pas. Comment, en effet, un monument, aux contours si nets et d'une masse si fortement cimentée, échapperait-il à tant d'investigations si savamment combinées et si laborieusement conduites ?

Reste donc le dernier système, celui qu'ont préparé Guigniaut¹ et Hoechly², celui auquel M. Croiset a donné une forme scientifique acceptable. Cette opinion gagne du terrain sur les opinions adverses³, et il est à présumer qu'elle restera

1. En tête du *Dictionnaire d'Homère et des Homérides*, par Theil et Hallez d'Arros, p. vii-xv. Paris, 1841.

2. *Homer und das Griechische Epos*, dissertation publiée dans une revue allemande en 1843, reproduite dans les *Opuscula philologica*, t. II. Cf. Croiset, p. 194, n. 1.

3. L'opinion mitoyenne, nous l'avons dit, se subdivise en deux groupes. Mais elle s'unit tout entière pour repousser, comme adversaires, aussi bien les partisans du système strictement unitaire que les défenseurs de la multiplicité absolue. Voici le trait d'union des deux groupes : ils reconnaissent, dans l'*Iliade*, la présence d'un germe primitif, qui s'est accru dans la suite. Ce point de vue a rallié un très grand nombre de savants. « C'est sur cette opinion... qu'a vécu presque toute la critique contemporaine. » (Croiset, 191.) — Où commence la divergence ? Les deux groupes admettent l'existence d'une *Iliade primitive* ; mais le premier, celui que nous avons réfuté, regarde ce noyau originel comme un petit poème complet ; le second, celui que

seule un jour maîtresse du champ de bataille. Il faut « attribuer nécessairement l'unité de l'*Iliade* à une conception primitive comprenant l'action dans toute son étendue, et... d'un autre côté, la mise en œuvre de cette conception dans ses diverses parties ne peut être imputée à un même poète¹ ». On doit donc reconnaître tout d'abord une série de chants primitifs, qui traitent les grandes scènes de la colère d'Achille. Ils ne sont ni absolument indépendants, comme le veut la seconde opinion, ni complètement enchaînés, comme le prétend la troisième. Que sont-ils donc? Des rhapsodies séparées, formant un tout distinct qui peut suffire à une récitation, mais en même temps reliées entre elles par le fil de leur commune légende. C'est comme le terrain primitif. L'ensemble n'a pas une unité organique, mais logique; loin de constituer un cycle fermé, il forme une série élastique, ouverte à des insertions qui peuvent s'y intercaler sans trop de violence ni de tension. L'émouvant épisode de la colère d'Achille fut d'abord magnifiquement exploité, dans ses veines principales, par un homéride de génie. Ce labeur n'épuisa point la riche mine de la tradition achéenne. Encouragés par l'accueil fait à ces efforts, des aèdes ajoutèrent aux premières d'autres rhapsodies, qui prirent facilement place dans l'unité large du poème originel : de là les chants dits chants de *développement*², parce qu'ils continuaient

nous allons soutenir, le considère comme un poème au sens large du mot, c'est-à-dire comme un recueil de chants isolés, réunis par une même idée. — MM. Perrard (*Bulletin critique*, 15 avril 1888, p. 144-149) et A. Hauvette (*Revue critique*, 27 février 1888, p. 164-172) ont donné à l'opinion de M. Croiset une adhésion sérieusement motivée.

1. Croiset, *l. c.*, p. 193.

2. Outre les passages déjà signalés, la *Construction du rempart* (fin du chant VII), la *Dolone* (chant X), l'*Assaut du mur* (XII), l'*Intervention de Poséidon* (XIII, XIV, XV, v. 367), la *Fabrication des armes* (XVIII), la *Théomachie* (XXI, 385-520), on peut citer encore : la *Diomédie* (chant V). M. Croiset incline à laisser ce chant à l'actif du poète primitif; nous inclinons en sens contraire. Voici nos motifs : après l'éclatante rupture qui a suivi la querelle, c'est à Agamemnon que doit revenir le rôle d'honneur. Or, le chant V fait à Diomède la part si belle que ce héros secondaire éclipse totalement Agamemnon, chef des princes et des peuples. Le poète primitif a trop de tact pour ne pas observer ces convenances hiérarchiques qui sont, dans l'espèce, une beauté littéraire. En outre, certains traits du livre V,

à mettre en lumière les filons de la légende laissés dans l'ombre par le poète primitif. C'est la période *secondaire*, pendant laquelle l'œuvre se *développa*. Cette masse de chants séparés, matériaux extraits de la tradition, taillés, polis, ressemblait à des pierres d'attente pour un grand édifice, pour un poème continu. La tentation était séduisante. N'avait-on pas des éléments tout préparés, d'abord une idée dominante : la colère d'Achille; puis des épisodes variés et nombreux autour de ce fait central? Il ne s'agissait plus que de cimenter entre eux, le mieux possible, ces matériaux épars. Tel fut le rôle des chants de *raccord*¹. La donnée dramatique de la

lequel pourtant n'est pas dénué de grandeur, ont quelque chose de choquant : ainsi l'on voit Athènes paraître sur le champ de bataille, puis disparaître, on ne sait comment ; aussi ce n'est pas sans étonnement qu'on la retrouve plus loin dans l'Olympe. L'ensemble même de la composition fait l'effet d'une imitation du livre XI, car ce récit de bataille a été servilement jeté dans le même moule. Le combat du chant XI est divisé en cinq phases : lutte indécise jusqu'à midi, puis supériorité des Achéens, avantage des Troyens, retour victorieux des Achéens, triomphe final des Troyens. Nous assistons aux mêmes alternatives dans la *Diomédie* : les forces restent en équilibre jusqu'à midi, ensuite chaque parti l'emporte deux fois à tour de rôle. Faible variation d'un thème identique. — Les continuateurs d'Homère ont imaginé un procédé étrange, mais commode, de développement : le poète primitif nous fait assister à un épisode de la *dixième année* de la guerre ; ses successeurs, pour allonger la matière, n'ont rien trouvé de mieux, sans souci de la vraisemblance, que de raconter des événements accomplis au début des hostilités ; cette singulière façon d'élargir le sujet est surtout sensible du chant II au chant VII : Priam se fait nommer les chefs de l'armée achéenne ; Hélène ignore si ses frères Castor et Pollux font partie de l'expédition ; Agamemnon passe ses soldats en revue et leur parle comme s'ils n'avaient pas encore combattu ; on assiste à un dénombrement naval ; on construit un mur devant les vaisseaux tirés sur le sable, pour les protéger, ... etc., etc. ; tout cela se comprend la première année de la guerre, mais après neuf ans de siège ? — Les combats singuliers sont innombrables dans l'*Iliade* ; ils se ressemblent presque tous, on dirait des calques, de plus en plus ternes, d'un modèle brillant : le combat d'Hector et d'Achille. — Pour le détail sur les chants de développement, cf. Croiset, *l. c.*, p. 198-208.

1. Sans parler des *raccords* de détail, ligatures artificielles entre fragments ou chants divers, on peut indiquer, comme pièces de rapport plus saillantes : au livre VI, l'épisode, qui sert de prétexte à Hector pour rentrer à Troie, n'a pas d'autre but que d'amener, tant bien que mal, l'entrevue d'Hector et d'Andromaque. — Le livre VII contient l'épisode d'une trêve survenue brusquement, après le combat singulier d'Ajax et d'Hector ; cette suspension d'armes est utilisée pour la *construction du formidable rempart*

colère d'Achille devint ainsi le support de stratifications postérieures, œuvre de plusieurs générations d'aèdes.

Voilà, en traits rapides, le système qui nous paraît le plus probable sur la formation de l'*Iliade*, car il donne la clef de deux difficultés autrement insolubles : la part considérable d'incohérences et la dualité de manières qu'on y rencontre. On ne saurait assimiler cette épopée de l'adolescence d'un peuple à un poème d'une forte unité organique, où les chants s'enchaînent avec un art raffiné, comme dans le corps humain les os s'emboîtent avec précision et souplesse. La spontanéité et les usages de ces temps reculés ne comportaient qu'une unité relative. L'*Iliade* serait plutôt comparable à une ample mosaïque, chef-d'œuvre d'une série d'artistes. Le premier, et le plus grand, a conçu et exécuté les scènes principales, scènes détachées, qu'une même inspiration réunit en un tout moral. Puis des mosaïstes, émerveillés de ces beaux dessins, cédèrent au naturel désir de les imiter, en y ajoutant des scènes qui s'inspirent des premières, les développent et les complètent. Frappés de la grandeur imposante de cette série de fragments distincts mais cependant rapprochés par une idée commune, d'autres artistes, les derniers venus, entreprirent de combler les lacunes qui séparaient les mor-

dont nous avons parlé ; l'existence même de ce rempart improvisé était nécessaire à l'auteur du chant XII (*l'Assaut du mur*), car on ne peut assaillir ce qui n'existe pas. — Nous connaissons la commission pressante donnée par Achille à son ami Patrocle ; il fallait bien faire reparaitre le messager : de là, au chant XV (v. 390-405), un nécessaire mais maladroit raccord pour introduire la *Patroclie*. — Le livre VIII s'ouvre par un *Conseil des dieux* : Zeus leur enjoint, sous les peines les plus sévères, de garder entre les Achéens et les Troyens la plus stricte neutralité. Au cours de la bataille, les dieux interviennent, sans souci ou plutôt sans souvenance des menaces fulminées ; Athènè et Hèrè ne les connaissent pas. Mais le conseil du début était nécessaire pour renouer le livre VIII au livre VII ; le raccordeur ne s'inquiète pas si le corps du récit est en opposition avec la tête. — Bien plus, le reste du chant VIII, maigre récit d'une pauvre bataille, est lui-même un immense et visible raccordement. Pour fixer, dans un poème suivi, la place de l'*Ambassade* (IX), jusque-là flottante dans la masse mobile des chants séparés, il fallait, vaille que vaille, la faire précéder d'une défaite des Achéens et rendre vraisemblable la démarche humiliante d'Agamènon auprès d'Achille : ce fut la fonction du chant VIII, assez mal remplie d'ailleurs. (Cf. Croiset, *l. c.*, p. 211, 212, 135-136.)

ceux divers et s'efforcèrent de les rassembler par des juxtapositions ingénieuses, sans trop violenter les tons et les couleurs. N'est-ce pas l'histoire de la formation de l'*Iliade* actuelle? L'œil y découvre à la fois une idée dominante d'un puissant relief et de manifestes incohérences. Les disparates qu'on y déplore ont pour cause la collaboration successive d'une longue suite de poètes, comme l'unité qu'on y admire s'explique par l'influence prépondérante de l'homme de génie, dont la supériorité reconnue imposa son idée et son cadre à la lignée de ses continuateurs.

Ce n'est point là une théorie bâtie en l'air. Elle s'appuie d'abord sur le renversement des autres systèmes, dont les fondements nous ont semblé ruineux. Elle s'appuie ensuite sur l'analyse critique de l'*Iliade*, dont la conclusion a été qu'une œuvre, pleine des plus graves contradictions, ne pouvait être imputée au poète incomparable de la *Querelle*, de la *Défaite des Achéens*, de la *Mort d'Hector*, etc... Elle s'appuie enfin sur les documents historiques et traditionnels, dont il nous reste à dire un mot.

L'existence à Chios d'un γένος des *Homérides* (Ὁμηρίδαι) est attestée par des textes d'une irrécusable valeur¹. Au témoignage de Platon, les Homérides étaient les dépositaires, les gardiens fidèles de poèmes et traditions épiques². Faut-il prendre à la lettre le mot γένος et y reconnaître « un groupe de familles se rattachant à un même ancêtre », comme le dit M. Croiset, ou n'y voir, avec Guigniaut³, qu'une simple as-

1. Croiset, *l. c.*, p. 403 405.

2. Des « études critiques sur une époque littéraire et sur un peuple plus voisin de nous sont venues apporter de nouveaux arguments contre un *Homère* en faveur des *Homérides*.

« Depuis que nous connaissons mieux le Romancero espagnol, nous avons compris comment, autour d'un événement qui frappait l'imagination d'un peuple, pendant et après une lutte caractéristique de la mission nationale, il pouvait naître toute une famille de chanteurs, produisant chacun à part leur œuvre sur un sujet et dans un ordre d'idées communes, en un mot une foule de *rhapsodies*, desquelles on conçoit parfaitement qu'un travail postérieur pût faire une seule et grande épopée. » (V. de Laprade, le *Sentiment de la nature avant le Christianisme*, deuxième partie, liv. I^{er}, chap. III, p. 303.)

3. Guigniaut, *l. c.*, p. VII-VIII.

sociation de poètes poursuivant un but commun? Question secondaire, encore débattue. Toujours est-il que les Homérides, descendants réels ou putatifs d'Homère, subirent l'ascendant d'un poète supérieur, dont ils se réclamèrent. Comme ce poète, créateur de l'*Iliade*, dominait les autres de la hauteur de son sublime génie, n'est-il pas tout simple que les aèdes, γένοι; naturel ou famille poétique, se soient recommandés de son illustre patronage et l'aient proclamé leur ancêtre éponyme, n'est-il pas tout simple que la postérité, avide de simplification surtout dans la jeunesse des peuples, ait concentré sur une seule tête, la plus brillante, les rayons épars d'une gloire collective¹? D'ailleurs, l'étonnante persistance de la tradition à maintenir la personnalité d'Homère, à travers les fantaisies nombreuses et contradictoires des huit notices² plus ou moins tardives qu'elle lui a

1. Cette tendance est très naturelle : non seulement on attribua toute l'*Iliade* à Homère, mais, de fait, on lui rapporta en masse tous les poèmes du Cycle épique, même ceux qui, comme la *Thébaïde* et les *Épigones*, n'ont rien à voir avec la légende troyenne. (Cf. Guigniaut, *l. c.*, p. VIII.)

2. Croiset, *l. c.*, p. 392 et suiv. — Parmi les prétentions des sept villes (Smyrne, Rhodes, Colophon, Salamine, Chios, Argos et Athènes), qui se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à Homère, celles de l'ionienne Chios semblent le mieux établies. (*Ibid.*, p. 400-3, n. 1.) — Le fond de l'*Iliade* est surtout la mise en œuvre des traditions achéo-éoliennes; la forme a pour caractère dominant l'ionisme. Comment expliquer cette alliance et ce mélange? Les Achéo-Éoliens, nous l'avons vu (§ I), avaient fondé de florissantes colonies en Asie Mineure, après la conquête définitive de la Troade. Ce sont eux qui apportèrent la plus grande masse de matériaux à l'œuvre épique (Cf. E. Curtius, *l. c.*, p. 156-157); c'est dans les villes éoliennes de Kymè et de Smyrne que prirent naissance les premiers chants héroïques sur la guerre de Troie, qui précédèrent et préparèrent l'*Iliade*. Les Ioniens, de leur côté, fournirent un léger contingent (légendes de Nestor, Sarpédon et Glaucos) au fond traditionnel, mais ils prêtèrent surtout à l'œuvre commune les formes de leur dialecte harmonieux. La prédominance du fond éolien s'explique donc par le rôle éclatant que les Achéo-Éoliens avaient joué dans la lutte formidable contre les Troyens; celle de la forme ionienne, par la supériorité de cette langue et par la naissance d'un poète, d'un génie incontesté, dans une ville de l'ionie. Le mélange d'éolisme et d'ionisme se comprend aisément si l'on se rappelle (cf. *supra*, § I) que l'*Iliade* est le terme splendide de l'essor poétique que le contact des tribus ioniennes et éoliennes, aux confins de l'ionie et de l'éolide, imprima à l'imagination des Hellènes jouissant en paix de la gloire et des profits de leur établissement, sur les rivages de l'Asie Mineure.

consacrées, nous autorise à donner le nom d'Homère à l'auteur primitif de *Illiade*, au poète qui imprima une si forte impulsion au grand mouvement poétique, dont il a gardé trop longtemps l'exclusif honneur.

Nous voudrions, en terminant, condenser dans un symbole expressif l'impression dernière, que nous laisse l'étude de *Illiade actuelle*. Nous le trouvons dans le magnifique monument, qui couronne à souhait le tranquille horizon, que nous avons sous les yeux en écrivant ces lignes, près de la terrasse de *Saint Mary's College*. C'est l'antique cathédrale de Canterbury. On y rencontre tous les styles : le roman pur, le roman de transition et le gothique avec ses variétés. Au dessous s'enfonce une crypte large et profonde, qui supporte une partie du vaste édifice. Ne fait-elle pas songer à la période mystérieuse d'élaboration séculaire, qui prépara et soutint la construction épique de *Illiade*? La portion la plus ancienne de l'immense cathédrale (1100 à 1115) est antérieure à la mort glorieuse de saint Thomas Becket. C'est le noyau primitif. De chaque côté sont venues s'ajouter, prolongements ultérieurs, l'église des religieux et l'église des fidèles. Ces divers fragments, d'inégale valeur, forment un tout imposant, grâce aux raccords qui les relient entre eux. Sans doute un regard attentif jeté de près sur cet ensemble, œuvre des siècles, y fait découvrir une longueur absolument disproportionnée¹ à la largeur et une juxtaposition de styles par trop dissemblables. Ce manque d'harmonie et d'unité est un défaut choquant. Mais qu'on isole et qu'on étudie séparément quelque morceau de marque, comme le chœur des religieux ou la grande nef des fidèles, l'enthousiasme peut prendre son essor à l'aise; ou bien encore qu'on contemple, à distance, ce vénérable témoin des gloires catholiques de la vieille Angleterre (*Old England*), en se plaçant sur la grande route de Londres qui lui fait face et par où affluait jadis la foule des pèlerins, on voit se dresser une masse imposante d'architecture, dont la haute tour centrale groupe autour d'elle, dans une apparente subordination, les mem-

1. L'église a 51½ pieds anglais de long sur 71 de large.

bres divers : de loin, les défauts secondaires s'évanouissent, la disproportion même se corrige, et l'on reste en admiration devant une œuvre pleine de grandeur et de majesté. Il n'en est pas moins vrai qu'elle eût été plus admirable encore si, conçue dans une seule tête, elle avait été exécutée par une seule main. N'est-ce pas l'image, en raccourci, des qualités et des lacunes de l'*Iliade*? Telle qu'elle nous apparaît, avec son germe originel accru par des chants de développement plus ou moins bien raccordés, elle demeure un chef-d'œuvre non seulement de l'art grec mais de l'esprit humain. Elle est grande et belle, mais elle serait et plus grande et plus belle si, monument d'un seul aède, elle déployait, dans une plus parfaite unité, sa majestueuse ampleur, car le mot de saint Augustin est toujours applicable : *Omnis porro pulchritudinis forma unitas*¹.....

1. *Epist. xviii ad Cœlest.*, n. 2. Édit. Gaume, t. II, col. 33.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

L'ACADÉMIE PONTIFICALE DES NOUVEAUX LINCÉENS

ET LE TROISIÈME CENTENAIRE DU CALENDRIER GRÉGORIEN

Memorie della Pontificia Accademia dei Nuovi Lincei. Serie iniziata per ordine della S. D. N. S. Papa Leone XIII. Volumi I, II, III, IV. Cugini, 1887-88.

Sa Sainteté le pape Léon XIII vient de donner un nouveau développement et un nouveau témoignage de sa bienveillance à l'Académie pontificale des Nouveaux Lyncéens, fondée par son prédécesseur le pape Pie IX. Dans un bref du 21 janvier 1887, adressé au cardinal Oreglia, protecteur de l'Académie, Léon XIII déclare qu'il regarde comme un devoir de sa charge de promouvoir l'étude non seulement des Lettres sacrées, mais encore des sciences humaines et naturelles, ainsi que ses prédécesseurs l'ont toujours fait, et d'honorer de sa faveur, autant que sa condition présente le lui permet, les savants catholiques qui s'attachent à les cultiver. C'est pourquoi, dès le commencement de son pontificat, il s'est occupé avec une bienveillance toute particulière de l'Académie pontificale des Nouveaux Lyncéens, et il a confié à cette Académie le soin de célébrer le troisième centenaire de la fameuse constitution, par laquelle le pape Grégoire XIII a réformé le calendrier julien, en 1582.

Nous dirons plus loin comment les Nouveaux Lyncéens ont accompli cette mission. Auparavant, nous exposerons les deux dispositions prises par le Souverain Pontife, dans le bref cité, afin d'augmenter l'importance de l'Académie lyncéenne : Premièrement, li porte de trente à quarante le nombre des académiciens ordinaires, en ordonnant qu'ils soient choisis parmi les savants catholiques, sans autre considération que celle de leurs titres scientifiques. Ensuite, aux *Actes* de l'Académie, généreusement publiés par le prince Boncompagni, Sa Sainteté ajoute une nouvelle série de volumes. Elle consacre à cette publication une partie des libéralités par lesquelles l'univers catholique a célébré tout récemment la solennité de son jubilé sacerdotal.

Quatre volumes déjà ont paru sous le titre indiqué ci-dessus. On y trouve des études remarquables dans toutes les branches des sciences naturelles. Les mathématiciens y verront avec plaisir un travail important de M. Hermite, sur la théorie des équations; un traité élémentaire des cinq polyèdres réguliers, par M. Azzarelli; deux traités remarquables du P. Foligni, l'un sur la théorie des substitutions, l'autre sur l'emploi des coordonnées homogènes dans la géométrie supérieure.

La météorologie surtout est largement représentée. Les désastres récents, causés en Italie par les tremblements de terre et par les éruptions volcaniques, ont attiré l'attention des savants italiens sur ces phénomènes et sur les moyens de les prévoir afin d'en conjurer les effets les plus déplorables.

Les Nouveaux Lyncéens sont loin d'être en retard dans ce genre de recherches. Le secrétaire de l'Académie, M. le chevalier Michel Étienne de Rossi, publie, sous le titre *Bulletino del Vulcanismo italiano*, une revue mensuelle, spécialement consacrée à l'observation des phénomènes terrestres; les *Actes* et les *Mémoires* de l'Académie renferment sur ce sujet plusieurs articles du même savant. Je signalerai, dans les *Actes* de la session du 20 avril 1886, l'analyse des principaux tremblements de terre arrivés depuis juillet 1880 jusqu'en juin 1881, et dans le deuxième volume des *Mémoires*, une conférence sur les *relations du volcanisme avec l'histoire, l'industrie, l'art et les beautés naturelles en Italie*. D'autres savants, M. le professeur Galli, le P. Egidi, S. J., et surtout le P. Bertelli, professeur au collège de la Querce, à Florence, ont enrichi la nouvelle publication de l'Académie lyncéenne par des travaux importants sur les tremblements de terre et sur les méthodes employées dans les observations sismologiques. Les érudits et les savants liront avec intérêt le mémoire du P. Bertelli sur les causes probables du volcanisme ancien et moderne, ainsi que l'étude approfondie du professeur Galli sur la forme vibratoire des tremblements de terre.

On serait sans doute étonné si, dans une Académie qui a le lynx pour symbole, on avait négligé les instruments d'optique à l'aide desquels l'homme peut dépasser de beaucoup l'acuité proverbiale de la vue du lynx. Le président de l'Académie, le comte abbé Castracane degli Antelminelli, s'est consacré particulièrement aux études micrographiques; dans son article: « Les Diatomées et le transformisme darwinien », il fait remarquer que les diatomées marines de l'époque pliocène, à laquelle appartiennent la plupart des tripolis italiens, sont parfaitement identiques avec

celles qui vivent aujourd'hui. Depuis l'expédition scientifique du *Challenger* jusqu'à ce jour, M. l'abbé Castracane a comparé les diatomées que la drague a ramenées du fond des mers actuelles avec celles qui ont été déposées dans les tripolis italiens durant l'époque tertiaire; l'examen le plus attentif avec les lentilles les plus parfaites, avec toutes les ressources de la micrographie la plus perfectionnée, ne parviennent pas à manifester entre les diatomées fossiles et les diatomées vivantes une différence d'où l'on puisse inférer une transformation quelconque en dehors des limites de l'espèce. Il arrive à la même conclusion dans l'étude des diatomées de l'époque carbonifère. Que devient donc cette tendance des êtres vivants à produire par des transformations successives des espèces plus parfaites? Lorsqu'on reprochait à Darwin de ne pas confirmer sa théorie par les découvertes de la paléontologie, il répondait que le livre de la nature est un livre mal tenu et que les feuillets favorables à sa cause ont disparu. Voilà donc un feuillet de ce livre mis en lumière par M. le comte Castracane; non seulement il n'est pas favorable au transformisme, mais encore il lui donne un démenti absolu.

Les musiciens qui s'intéressent au côté scientifique de leur art liront avec plaisir l'étude de Mgr Grassi Landi sur « le Choriste normal et la conférence internationale de Vienne ». Je passe sous silence bien d'autres articles dignes de mention, sur la physique, sur la géologie et sur l'astronomie, afin d'arriver à la solennité du troisième centenaire de la réforme du calendrier accomplie en 1582 par le pape Grégoire XIII.

II

Pour apprécier à sa juste valeur le service rendu par la papauté dans la réforme du calendrier, il faut se rappeler dans quel désarroi se trouvaient alors les peuples civilisés pour la détermination du temps. Les plus favorisés étaient les peuples chrétiens, qui avaient adopté le calendrier romain, réformé par Jules César. Malheureusement, la réforme julienne était fondée sur une connaissance imparfaite du mouvement annuel du soleil; à la longue, l'équinoxe du printemps aurait été transporté au mois de janvier; et le mois de mai, au lieu de ramener les fleurs et les douces températures du printemps, aurait été brûlé par les chaleurs caniculaires. Il devenait impossible de régler les travaux de l'agriculture par des dates empruntées à l'année civile. Déjà, sous le pontificat de Grégoire XIII, l'erreur était de dix jours, et aujourd'hui elle

est de douze jours pour les schismatiques russes, qui ont conservé le calendrier julien, afin de ne rien devoir aux pontifes de Rome.

Depuis longtemps déjà, on avait senti le besoin de remédier à cet inconvénient; le concile de Constance, en 1414, celui de Bâle, en 1439, celui de Latran, en 1516, les Souverains Pontifes Nicolas IV et Sixte IV, s'étaient préoccupés de cette question. Ce dernier Pape avait appelé auprès de lui le célèbre astronome de Königsberg, Jean Müller, plus connu dans l'histoire de la science sous le surnom de Regiomontanus. Le travail de réforme, interrompu par la mort de ce savant, fut repris plus tard, sous le pontificat de Léon X, par d'illustres mathématiciens, tels que Paul de Middelbourg, Jean Stoeffler et Albert Pighi. Mais la gloire de mener à bonne fin cette importante entreprise était réservée à un membre de la famille Boncompagni, au pape Grégoire XIII.

Ce grand Pape fit venir à Rome les mathématiciens les plus illustres des principales nations catholiques; c'est ce qu'il affirme lui-même dans son bref de promulgation : *Viros ad kalendarii emendationem adhibuimus in almâ Urbe harum rerum peritissimos, quos longe ante ex primariis Christiani orbis nationibus delegeamus.*

La mesure adoptée par cet aréopage de savants, qu'on appelle aujourd'hui une *commission internationale*, pour la réforme du calendrier civil, a porté sur deux points : ramener l'équinoxe du printemps au 21 mars, comme il était à l'époque du concile de Nicée; régler la durée de l'année civile de manière que cet équinoxe ne fût plus déplacé et que les mêmes mois de l'année ramenassent constamment les mêmes températures. La réforme grégorienne résolut le premier point de la manière la plus simple en décrétant que le lendemain du 4 octobre 1582, au lieu d'être le 5, serait le 15 octobre. Quand au second, mettre l'année civile d'accord avec le mouvement du soleil, il offrait plus de difficulté, parce que l'année civile devait se composer d'un nombre entier de jours et commencer à la même heure, à minuit. Dans le calendrier julien toutes les années dont le millésime était divisible par 4 étaient bissextiles, c'est-à-dire que ces années étaient de 366 jours, tandis que les années communes n'en comptaient que 365. Cette règle serait parfaitement exacte si la durée de l'année astronomique était de 365 jours et $\frac{1}{4}$, comme l'avait supposé Sosigène, à qui Jules César avait confié la réforme du calendrier romain; mais l'année astronomique étant de 365,242216 jours, le calendrier julien donne 3 jours de trop tous les 400 ans. La constitution de Grégoire XIII a enlevé ces 3 jours en décrétant

que les années séculaires, telles que 1600, 1700, 1800, 1900... ne seraient bissextiles qu'autant que le nombre des siècles serait divisible par 4. Dans le calendrier julien toutes les années séculaires sont bissextiles, tandis que dans le calendrier grégorien, sur quatre années séculaires consécutives, une seule est bissextile et les trois autres sont de 365 jours, ce qui supprime les trois jours que le premier calendrier compte de trop dans quatre siècles.

Cette règle néglige, dans la durée de l'année tropique, une très petite fraction qui, s'accumulant dans la suite des siècles, pourra produire une erreur d'un jour en quatre ou cinq mille ans. On peut y remédier en changeant tous les quatre mille ans une année bissextile en année commune; mais puisqu'il faut attendre quarante siècles avant qu'il y ait lieu de faire cette correction, nous pouvons en laisser le soin à nos arrière-petits-neveux.

Cela est d'autant plus prudent que les astronomes ne sont pas parfaitement d'accord sur la durée de l'année tropique. Il est vrai que leur dissentiment ne porte que sur un petit nombre de secondes; mais il en résulte qu'au lieu de supprimer une année bissextile tous les quatre mille ans il faudrait en ajouter une tous les dix mille ans. Nous laissons aux astronomes qui vivront dans dix mille ans le soin de décider celle des deux corrections qu'ils devront proposer.

La grande difficulté de la réforme grégorienne consistait surtout à la faire accepter des masses, toujours attachées à leurs vieux usages, quelque vicieux qu'ils soient. Pour faire triompher le nouveau calendrier, il ne fallait rien moins qu'une autorité aussi respectée des peuples catholiques que l'était alors celle du Pontife romain. Et encore la réforme n'a pas été faite sans difficulté, même chez les nations catholiques. Elle n'a commencé que deux ans après, dans les pays catholiques d'Allemagne. Elle n'a été reçue en Pologne qu'en 1586, après avoir excité une sédition à Riga. L'œuvre pontificale fut d'abord en butte à bien des critiques; afin d'y répondre, le pape Clément VIII chargea le jésuite Clavius, l'Euclide de son siècle, qui avait fait partie de la commission du calendrier, sous Grégoire XIII, d'en faire l'histoire et l'apologie. L'œuvre magistrale du savant astronome fit tomber les préjugés; les pays protestants de l'Allemagne et du nord de l'Europe abandonnèrent le vieux calendrier à partir de 1600, et les Anglais en 1752. Aujourd'hui, le calendrier grégorien est adopté dans l'Europe entière, à l'exception de la Turquie et de la Russie.

III

Le problème de mettre le calendrier civil d'accord avec le soleil, de manière à ramener, en moyenne, les mêmes températures aux mêmes époques de l'année, était sans contredit la partie la plus importante de la réforme grégorienne; mais il n'en était pas la plus compliquée. Les principales fêtes chrétiennes, conformément à la tradition apostolique, sont réglées d'après les mouvements combinés du soleil et de la lune; leur date est déterminée par celle de Pâques. Il se présente encore une autre difficulté. Les souvenirs religieux célébrés par les chrétiens dans la quinzaine de Pâques sont étroitement liés aux jours de la semaine. Le problème à résoudre par la commission grégorienne consistait à trouver une règle invariable pour déterminer le jour de Pâques en respectant toutes ces exigences. Le concile de Nicée avait fixé cette fête au dimanche qui suivrait immédiatement la première pleine lune postérieure au 20 mars. Les Pères de Nicée supposaient, conformément au calendrier julien, que l'équinoxe du printemps aurait toujours lieu le 21 mars. La correction du calendrier civil a bien ramené l'équinoxe à cette date; mais il restait à trouver une règle invariable pour déterminer la lune pascale. C'est ce qui a été obtenu de la manière la plus heureuse par le savant calabrais Louis Lilio, au moyen de son cycle des épactes, en substituant à la lune vraie, dont les mouvements sont loin d'être uniformes, une lune moyenne, qui ne s'écarte jamais de plus de deux jours de la lune vraie. Grâce à cette heureuse substitution, le calendrier ecclésiastique de Lilio, au jugement des plus savants astronomes, n'aura jamais besoin de réforme, alors même qu'une connaissance plus parfaite de la durée de l'année astronomique amènerait une légère modification dans le calendrier civil.

On objectera peut-être qu'il eût été plus naturel de déterminer la fête de Pâques d'après la lune vraie. Arago, examinant cette question dans son *Astronomie populaire* (l. XXIII, c. xxxiv), y répond de la manière suivante : « Le temps théorique où la lune vraie est nouvelle dépend des tables astronomiques employées, qui vont sans cesse en se perfectionnant; le résultat annoncé sur certaines tables eût été démenti par des tables nouvelles; l'époque de la célébration de Pâques n'aurait pas ainsi été déterminée à l'avance avec certitude. Cet inconvénient légitime complètement le choix qu'on a fait d'une lune moyenne, appelée lune ecclésiastique, pour régler la fête de Pâques. » Lilio a fait pour la lune ce qu'on a fait plus tard pour le soleil lui-même, qu'on a remplacé par un soleil moyen dans la mesure du temps.

Malgré sa perfection, le calendrier ecclésiastique est assez compliqué; on ne suit pas le cycle de Lilio sans passer par des *métemptoses* et des *proemptoses* dont je ferai grâce aux lecteurs. Le Pape aurait pu trancher ce nœud gordien en réglant la Pâques sans tenir compte de la lune, en la fixant, par exemple, au premier dimanche d'avril. Mais il était plus convenable de respecter, autant que possible, la tradition apostolique et le décret du concile de Nicée. Ce but a encore été atteint au moyen du cycle des épactes de Lilio; par cette ingénieuse combinaison le calendrier ecclésiastique mérite à juste titre le nom de calendrier perpétuel qui lui a été donné.

Telle est la révolution pacifique dont le troisième centenaire a été célébré par l'Académie pontificale des Nouveaux Lyncéens. Le 7 juin 1883, la basilique de Saint-Damase était transformée, pour la circonstance, en salle académique, d'après les dessins du comte François Vespignani, et illuminée à la lumière électrique. De nombreuses inscriptions dues au P. Angelini, jésuite, faisaient connaître aux spectateurs l'objet de la solennité, dont l'éclat était relevé par la présence de vingt-deux cardinaux, de la maison pontificale, du corps diplomatique et de l'aristocratie romaine. L'Académie tibérine et celle des Arcades s'étaient jointes à l'Académie lyncéenne pour contribuer à la splendeur de ce tournoi scientifique et littéraire. Enfin, un chœur nombreux, dirigé par le maestro Ernest Boezi, exécuta les plus beaux passages de l'oratorio « la Création » d'Haydn. C'est devant ce brillant auditoire, électrisé par cette belle musique, que l'éminentissime cardinal Alimonda, archevêque de Turin et membre honoraire de l'Académie lyncéenne, prit la parole pour célébrer, avec une mâle éloquence et une profonde érudition, les triomphes, les bienfaits et les gloires de la réforme du calendrier, accomplie en 1582 par le pape Grégoire XIII.

Le côté scientifique de la réforme grégorienne a été exposé par le P. Ferrari, élève et successeur du P. Secchi. Sa dissertation nous a servi de guide dans la notice précédente; elle se termine par une citation que nous reproduisons, parce qu'elle résume admirablement la réforme grégorienne :

« Maintenant, dit-il, en ma qualité d'académicien et de citoyen de Bologne, il ne me reste qu'à vous réciter l'élégante épigraphe que l'illustre Institut des sciences de Bologne dédiait tout récemment à la mémoire de son illustre concitoyen Grégoire XIII, de la famille Boncompagni :

GREGORIO. XIII. PONT. MAX.
ANNUARUM. REVOLUTIONUM.
FELICISS. RESTAURATORI.

*Tempora qui seros Phæbi referentia gyros
Tuto, sancte senex, orbe venire facis,
Scilicet ut redeat nunquam revocabilis annus,
Atque suum teneant festa sacrata diem.
Næ Tu cælicolis gratum, atque perutile nobis,
Immortale Tibi conficis Auctor opus.*

En terminant sa dissertation par cette épigraphe, le savant astronome du Vatican invitait la poésie à succéder à la science pour clore la solennité. C'est ce qu'elle fit par des odes en langue latine, en italien et en français, récitées par des membres de l'Académie des Arcades et de l'Académie tibérine. Ces discours et ces poésies forment le commencement du premier des quatre volumes annoncés. On ne pouvait mieux inaugurer la nouvelle publication entreprise par l'Académie lycéenne pontificale à la gloire de la papauté.

T. PEPIN

MÉLANGES

LA RÉFORME ET LA POLITIQUE FRANÇAISE

EN EUROPE¹

M. le vicomte de Meaux est connu. On sait la place qui lui revient parmi les hommes politiques de ce temps, et le talent qu'il a mis à défendre par la plume toutes les bonnes causes. Il y a juste dix ans, par un volume intitulé *les Luttes religieuses en France au seizième siècle*, il a ouvert la plaidoirie que viennent compléter aujourd'hui deux autres volumes. Sa bonne foi d'historien chrétien est hors de question. S'il puise beaucoup aux sources ennemies, il se garde bien de le faire sans contrôle et de négliger les documents amis. On peut d'ailleurs se convaincre aisément qu'il cherche surtout à faire parler les *faits*, pour permettre au lecteur de tirer lui-même, en connaissance de cause, les conclusions qu'il veut lui inculquer : c'est la méthode la plus satisfaisante pour les esprits sérieux, quand on est sûr d'avance que le tableau qu'on aura sous les yeux n'altérera sciemment ni la lumière ni les ombres de la réalité. Ajoutez à cela une langue éminemment française, un style agréable et clair, nourri de citations très adroitement fondues dans le texte, enfin ce ton à la fois simple et grave qui est le cachet ordinaire de la véritable science.

Si nous pouvions nous arrêter là, ce serait parfait : et nous le voudrions bien ; mais nous sommes sûrs que M. le vicomte de Meaux ne le voudrait pas. Disons donc toute notre pensée.

La thèse qu'il développe pourrait se formuler ainsi : *Les tristes effets que l'intolérance en matière de religion a produits dans les divers pays de l'Europe démontrent l'excellence du système contraire, inauguré par l'édit de Nantes et consacré par les traités de Westphalie.*

En Angleterre, en Danemark, en Suède, les souverains, obéissant à la convoitise du pouvoir absolu et à la cupidité, encouragés

1. *La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*, par le vicomte DE MEAUX. 2 vol. in-8 de 568 et 692 pages. Paris, Perrin et C^o, 1889.

d'ailleurs par la complicité d'une noblesse et d'un clergé pervertis, ont étouffé le catholicisme : « de là (ce sont les termes de l'auteur) une déchéance dans leur condition religieuse, la confusion des deux puissances et leur foi réglée par leur prince. »

Dans les Pays-Bas, les répressions sanglantes ordonnées par Charles-Quint et Philippe II ont pour dernier résultat la défection de sept provinces, qui se constituent en république protestante. Le culte catholique est interdit; les catholiques restés fidèles sont tolérés, mais perdent presque tous leurs droits sociaux.

L'Allemagne aussi se coupe en deux. La plupart des petits Etats, avec leurs princes et leur clergé, se donnent à la Réforme et proscrivent la vieille foi; l'empereur Charles-Quint, malgré l'appui du Pape, ne peut vaincre l'hérésie, empêché qu'il est « par ses rêves d'empire universel ». Le traité de Passau et le rescrit d'Augsbourg proclament le droit suprême des princes sur la religion de leur pays : *cujus regio, ejus religio*. L'Église condamne en vain par la voix de Paul IV cette maxime fatale.

En Autriche et en Bavière, l'antique foi se maintient. « Les princes, leurs lois et leurs armes continuaient l'œuvre commencée par le concile de Trente et les Jésuites. »

Ici nous entrons en désaccord avec M. de Meaux. Voici comment il raconte « les débuts du prince qui devait être un jour l'empereur Ferdinand II. Élevé, comme son cousin Maximilien de Bavière, par les Jésuites, à l'Université d'Ingolstadt, il en était sorti résolu à vouer sa puissance et sa vie au triomphe de sa foi; ne doutant, au fond de son âme, ni de son devoir de la servir ni de son droit de l'imposer, il parvint à trouver des ressources qui avaient manqué à son père; il avait surtout une autre volonté. A peine âgé de seize ans et demi, il prit en main le gouvernement des provinces qui formaient son héritage; aussitôt il ferma les temples, chassa les pasteurs et interdit le culte protestant sous peine de mort, menace qu'il n'eut guère besoin d'exécuter. Un prédicant, qui se donnait pour un prophète et excitait le peuple à la révolte, périt avec sa femme, dont il avait fait sa complice; mais, d'ailleurs, tous les dissidents disparurent comme par miracle sans coup férir. En 1596, Ferdinand avait été seul à faire ses Pâques à la cathédrale de Gratz; en 1603, dans la même ville, quarante mille habitants les faisaient avec lui. Un tel changement acheva d'apprendre aux princes catholiques ce qu'ils pouvaient faire ». — Cet exemple fut, en effet, suivi par Maximilien de Bavière et bientôt même par l'empereur Rodolphe II. Mais écoutez

la conclusion, elle a de quoi surprendre : « Assurément, cet exercice de l'autorité souveraine était conforme à la règle posée par les protestants, et, si dures que parussent les proscriptions qui le frappaient, ils n'avaient pas qualité pour s'en plaindre... On peut ajouter que ces moyens n'étaient pas contraires non plus à l'histoire et aux traditions de la Germanie, la seule contrée de l'Europe où le christianisme se soit étendu, à l'origine, par droit de conquête. Reste à se demander si de tels procédés étaient également conformes à l'esprit de l'Église et de l'Évangile, si le bras séculier est propre non seulement à préserver un peuple de l'hérésie, mais à l'en retirer après qu'il y est tombé, et ce que valent les conversions opérées de la sorte. »

Si c'était le lieu de discuter les questions très délicates que soulève ce passage, nous pourrions demander à l'auteur de quel droit, dans l'Évangile, le Sauveur prit le fouet pour chasser du Temple ceux qui le profanaient, et par quel motif spécial le bras séculier, propre d'ailleurs à *préserver* un peuple de l'hérésie, ne le serait pas aussi à l'en *retirer*? Supposé qu'au lieu de la perversion des âmes par l'hérésie, il s'agisse d'une entreprise publique d'empoisonnement par l'arsenic, le bras séculier devrait-il, pourrait-il rester impassible? Non, sans doute. Mais sur quoi se basera la différence de conduite? Les âmes valent-elles moins que les corps? Parmi les conversions opérées de la sorte, quelques-unes pourront n'être pas sincères dans le principe : soit. Elles le deviendront avec le temps, par application des remèdes d'un autre ordre que Dieu et l'Église ont institués pour ce besoin et que Ferdinand II ne négligeait pas. La contrainte, exercée dans de justes bornes, selon l'intention de l'Église qui a qualité pour les marquer, surtout quand il s'agit de la multitude peu instruite et peu maîtresse de ses entraînements, constitue un moyen parfaitement légitime de maintenir les esprits dans le chemin de la vérité, comme aussi de les y ramener quand ils ont eu le malheur de s'en écarter : entendue et réglée de la sorte, elle n'est pas seulement un droit des gouvernants, elle est le plus sacré de leurs devoirs.

Ce principe une fois posé, nous admettons qu'en pratique il y a lieu de tenir compte des infirmités humaines. L'Église elle-même le fait; elle permet de tolérer ce qu'on n'a pu empêcher sans inconvénient notable. Mais elle déclare en même temps que la tolérance n'est point l'idéal : « Plus un État est contraint de tolérer le mal, plus il s'éloigne de la perfection, et la tolérance du mal en cas d'exigence politique doit se renfermer strictement dans les limites de sa raison d'être, c'est-à-dire du salut public. » Ce sont les

propres paroles de S. S. Léon XIII¹. Or, on ne saurait prétendre que Ferdinand ait franchi ces limites en fermant les temples dans ses domaines héréditaires, en chassant les prédicants, en faisant mettre à mort un fauteur de révolte et en défendant l'exercice de l'hérésie sous une menace qu'il n'eût point à exécuter. — « Mais, reprend M. de Meaux, les avantages remportés par les princes catholiques étaient une revanche, prise sur le protestantisme et ses premières conquêtes; cette revanche, poussée trop loin (?), provoqua des représailles victorieuses. » — Ferdinand devait donc sacrifier les droits de la vérité, les siens propres et le salut de ses peuples pour ne pas contrarier les partisans de l'erreur? Nous connaissons cette théorie : elle portait naguère un nom qui n'a rien de glorieux, *l'inopportuniste*. Si Ferdinand l'avait mise en pratique, il eût commis une faiblesse, d'ailleurs en pure perte; car il n'eût fait que multiplier au dedans le nombre de ses ennemis sans le diminuer au dehors. L'hérésie est essentiellement intolérante et envahissante. Les représailles, dont parle M. de Meaux, eurent un motif moins religieux que politique (il va le prouver lui-même par les faits), et si elles furent « victorieuses », la faute n'en est pas à Ferdinand, mais à la France. Nous reviendrons sur ce dernier point.

En Pologne, comme chez nous, « les cultes opposés se sont rencontrés face à face, et de leur conflit le culte catholique est sorti prépondérant, le culte protestant toléré ». Conclusion : « Quand l'Église romaine se défend, elle n'est pas vaincue; quand elle se réforme, elle est victorieuse. Ce n'est pas tout : la Pologne nous montre l'Église romaine capable de résister non seulement à l'attaque violente, mais à la liberté permanente d'une autre croyance. Dans ces deux États, tous deux catholiques, l'épreuve a tourné à l'avantage du catholicisme. » — Qui ne croirait, à lire ces mots, que le plus grand avantage de l'Église n'est pas de gouverner seule les peuples, héritage inaliénable de son divin Fondateur, mais de voir l'erreur se poser librement en face d'elle et réclamer sa part de droits?

On voudrait douter que telle soit la pensée de l'historien : on ne le peut guère, en lisant ce qu'il va dire d'un pays qui a échappé à la Réforme. Nous citons textuellement : « Pour prévenir la

1. *Sed confitendum est, si vere judicari velit, quanto plus in civitate mali tolerari perneccesse est, tanto magis distare id genus civitatis ab optimo : itemque tolerantiam rerum malarum, cum pertineat ad politicæ præcepta prudentiæ, omnino circumscribi iis finibus oportere, quos causa, id est salus publica postulat.* (Encyclique LIBERTAS, du 20 juin 1888.)

révolte, l'Espagne a étouffé chez elle la liberté de l'esprit humain, et bientôt sa foi même est devenue stérile » (t. I^{er}, p. 554). Le premier coupable, c'est la nation espagnole, qui, après avoir reconquis sa patrie sur les Arabes, « a fait défaut à sa nouvelle et plus grande mission », en proscrivant d'abord leur culte, puis leur langue, enfin leur sang. « Pour l'œuvre de guerre, il lui avait fallu et elle avait déployé deux vertus : la foi et la force; pour l'œuvre de paix, il lui aurait fallu et il lui a manqué deux vertus : la charité et la justice. *Dès lors elle décline.* » Mais l'homme qui a incarné en lui ce double vice de la nation et qui, par là, s'est fait l'instrument de la décadence, on l'a deviné : c'est le « machiavélique » Philippe II, chez lequel, « par une étrange et coupable illusion, l'orgueil et la foi s'accordent ensemble et concourent à composer le fanatisme ».

Nous ne prétendons pas écrire l'apologie de Philippe II, ni celle de l'Inquisition espagnole, dont M. de Meaux fait un tableau très sombre. L'historien catholique nous permettra seulement de dire qu'après l'avoir entendu raconter sans indignation bien marquée les horreurs de la persécution anglaise sous Elisabeth, comme si les crimes de cette reine devaient trouver une sorte d'excuse dans son apostasie, on est péniblement surpris du ton violent avec lequel il reproche au roi d'Espagne « ses cruautés et ses perfidies monstrueuses » (p. 386). Quant à la décadence intellectuelle et même religieuse de ce pays, a-t-elle été vraiment amenée par la politique de Philippe II? M. de Meaux l'affirme gratuitement; nous le nions de même, pour faire court. Il serait facile de prouver qu'elle eut d'autres causes. Le duc d'Aumale en a parlé dans un récent discours à l'Académie.

« L'Italie, au contraire, a ranimé et entretenu autour de Rome la vie catholique. » L'historien en fait honneur, d'abord « à l'éloignement spontané de la nation pour les nouveautés religieuses », lequel obligeait les novateurs à s'en aller chercher fortune en d'autres pays; ensuite, à l'Inquisition romaine, qui englobait tous les États de la péninsule et s'y exerçait avec le concours du pouvoir séculier, obtenant des abjurations nombreuses, prononçant quelques condamnations. A Rome même, les papes pratiquaient « ce qu'ils professaient partout à cette époque : le devoir du souverain de poursuivre l'hérésie comme un danger public, de la frapper comme un crime capital ». Mais « Rome a toujours été le lieu de la chrétienté où le pardon s'est le plus libéralement offert au repentir. Pour encourir la mort, il fallait que l'hérétique fût opiniâtre ou relaps. C'est la règle commune à toutes les Inquisitions,

même à celle d'Espagne ». Enfin, « si l'hérésie n'a pu se manifester autour de Rome sans être réprimée, cette répression a été moins sanglante que partout ailleurs ». L'auteur ajoute que l'Église romaine « s'est surtout perpétuée et relevée » dans les pays italiens « en se réformant elle-même », et il fait de cette réforme, des moines et des saints qui y concoururent, un tableau sur lequel l'œil chrétien aime à se reposer.

Si tous les souverains de la chrétienté avaient pu s'entendre pour imiter l'exemple des Papes, pour réprimer d'abord et ensuite réformer, l'Europe serait encore catholique : telle est pour nous la vérité. Cette entente eût souffert des difficultés dans les pays du Nord, où les souverains se mirent à la tête de la révolte contre l'Église; elle devait au moins se faire entre les princes qui voulaient lui rester fidèles et garder à leurs peuples le trésor de la vieille foi, entre la maison de France et la maison d'Autriche. Elle ne s'est point faite; à qui la faute?

Ici nous touchons à un point particulièrement délicat. M. de Meaux aime l'Église et il aime la France, toutes deux avec passion, nous n'en doutons pas; il peut être assuré que nous faisons que même. La différence entre nous git dans l'importance relative que nous donnons à chacun de ces amours. Pour nous, les droits sacrés de la religion passent avant toute considération politique, par la simple raison que Dieu doit passer avant l'homme. Qu'en principe, M. de Meaux partage notre sentiment, nous en sommes convaincu; mais nous craignons que, par une inconséquence trop familière à une certaine école, il ne prenne trop aisément son parti d'une transaction dont l'Église payerait les frais au profit des intérêts d'ordre inférieur. Si encore, dans cette transaction, il consentait à ne voir qu'un pis-aller temporaire, imposé par des circonstances regrettables et destiné à disparaître aussitôt que faire se pourra devant le vieux droit imprescriptible de l'Église, il y aurait chance de nous entendre. Mais comment l'espérer quand on voit l'auteur déployer toutes les ressources de son esprit pour justifier la politique qui a volontairement, délibérément, persévéramment cherché cette transaction comme un *modus vivendi* définitif; quand, parlant des guerres de religion en Allemagne et des traités qui les terminent au détriment de la foi, on l'entend dire qu'il est « intéressant d'assister à ces drames dont le dénouement nous satisfait »; quand, enfin, il s'applaudit d'avoir vu « l'Europe, ébranlée jusqu'en ses fondements, se rasseoir, et sur des bases nouvelles établir un ordre de choses imparfait, sans doute, mais où le bien est sorti du mal même, où les peuples ont

pu vivre et croître, où la civilisation s'est développée »? Qu'est-ce à dire? Ne semble-t-il pas que la civilisation soit incompatible avec le règne exclusif de la vérité et que l'ancien ordre politique, fondé sur l'autorité chrétienne, n'eût pas été capable de donner aux peuples la vie et le progrès? Mais c'est rayer d'un seul trait les pages les plus glorieuses et les plus heureuses du passé, du nôtre comme de celui de l'Europe et de l'Église! M. de Meaux y a-t-il songé? N'a-t-il pas surtout un peu trop oublié les conséquences plus lointaines de ces traités dont il a entrepris la justification?

Sans doute, en consacrant la liberté de l'erreur et en brisant le Saint-Empire, ils ont d'une certaine manière « affranchi les âmes et les peuples » (II, 688); mais cet affranchissement a du même coup frappé au cœur la nécessaire influence de l'Église dans le monde et nous a valu finalement, en religion le règne de la libre pensée, en politique la Révolution. Voilà comme « le bien est sorti du mal »! Hélas! 89 ne compense pas assez 93, et l'Exposition ne peut faire oublier Bismarck, à qui les traités de Westphalie ont permis d'élever contre nous et contre l'Église un empire plus formidable que celui des Habsbourg.

Inutile d'entrer dans l'analyse détaillée du second volume. Il raconte d'abord, avec une sincérité et un intérêt auxquels nous sommes heureux de rendre justice, la renaissance catholique en France sous Louis XIII. M. de Meaux en donne la gloire au Concile de Trente, aux Ordres religieux et en particulier aux Jésuites, aux évêques, à saint François de Sales et à saint Vincent de Paul, et aussi à l'esprit chrétien, que la lutte contre l'hérésie avait ranimé dans toutes les classes de la société française¹. Mais déjà le Jansénisme, la Sorbonne et le Parlement ouvraient une autre lutte qui devait être fatale à nos institutions. Les calvinistes à leur tour, lassés de la trêve qu'ils avaient obtenue d'Henri IV, se croient assez forts pour essayer en France ce qui, avec notre aide, avait si bien réussi à leurs coreligionnaires des Pays-Bas : ils veulent constituer une république protestante. Mais ils n'eurent pas la chance d'être sérieusement soutenus par l'étranger et s'estimèrent heureux d'obtenir de Richelieu un *édit de grâce*, qui anéantissait leurs espérances politiques, en attendant que Louis XIV, par un autre édit, achevât leur ruine. Libre désormais de tout souci à

1. Une distraction que nous ne saurions laisser passer, quoiqu'elle puisse paraître inoffensive, a glissé dans le titre de l'*Historia Societatis Jesu*, du P. CORDARA, l'épithète *secreta*. La Compagnie de Jésus n'a pas d'autre *histoire secrète* que celles qu'ont pu inventer ses adversaires.

l'intérieur, le cardinal put appliquer toutes les forces de la France et celles de son génie politique à réaliser le *grand dessein* d'Henri IV.

M. de Meaux, appuyé sur l'autorité quelque peu vacillante de Sully, semble admettre que ce dessein consistait, non seulement à détruire la prépondérance impériale, mais encore à faire reconnaître le Pape comme « arbitre des différends entre les potentats et les peuples », même protestants, et à lui déférer la présidence de la « République chrétienne ». Si Henri IV eut cette pensée, elle ne fut qu'un rêve : il était trop clairvoyant et trop bon politique pour le croire réalisable au milieu de la division des intérêts et des croyances. Il voulut, pensons-nous, ce que voulurent avant lui François I^{er} et Henri II, après lui Richelieu et Louis XIV : abaisser la maison d'Autriche. — Par pur amour de l'équilibre européen et de l'indépendance des peuples ? Non, mais pour substituer à la prépondérance allemande la prépondérance française. Sans doute, on ne mettait pas en avant cette seconde pensée ; les pièces diplomatiques protestent qu'on ne la nourrissait pas, qu'on la rejetait bien loin ; mais quel historien serait assez naïf pour le croire ? L'ambition politique s'est-elle jamais arrêtée à mi-chemin, quand elle pouvait espérer atteindre le sommet ?

Nous ne discuterons pas la légitimité de cette ambition dans le cas présent : un Allemand ne la concédera jamais, un Français nous dispensera de la prouver. En principe, les peuples aussi bien que les individus peuvent désirer un agrandissement de puissance, de richesse, de gloire ; c'est même une des conditions du patriotisme et, si cet accroissement doit profiter à quelqu'une des grandes causes de l'humanité, ce désir pourra être noble et méritoire. Dans la pratique, deux freins doivent le régler : la sagesse et la justice.

La France a-t-elle été *sage* de s'engager à la suite de François I^{er} contre l'Allemagne dans cette longue et sanglante lutte, pour venger l'orgueil déçu du prince ou pour garantir sa propre indépendance contre un danger lointain, douteux, qu'on pouvait conjurer autrement ? A-t-elle été *sage* d'accumuler sur sa tête les deuils et les ruines pour aboutir enfin, comme maigre compensation, à quelques conquêtes incertaines et à ce prétendu équilibre européen, toujours proclamé et toujours rompu ? Mais surtout, est-elle restée dans la *justice*, lorsque, mettant sa prépondérance politique avant son honneur et avant son devoir, elle posait une de ses mains dans la main des Turcs et l'autre dans la main des hérétiques, lorsqu'elle se mentait à elle-même et aux autres pour

s'excuser d'une alliance qui faisait en même temps la honte et la perte de la foi? Soyons francs et ne déguisons pas la vérité sous un faux point d'honneur national. Oui, le cœur se serre parfois et le rouge est près de monter au front, quand on voit à quelles indignes compromissions, à quelles manœuvres vilaines s'abaissent un roi très chrétien et des cardinaux de la sainte Église, comme si la raison d'État primait tous les droits et tous les devoirs. Assurément, ce n'est point ainsi qu'eussent agi saint Louis de France et l'abbé Suger. S'ils avaient eu à se plaindre de l'Allemagne, ils lui auraient fait une guerre loyale, et s'ils l'avaient vue aux prises avec l'hérésie, loin de profiter cruellement de ses embarras pour l'humilier, ils lui auraient porté secours contre l'ennemi commun de leur foi, eussent-ils dû pour cela oublier quelques injures et s'exposer à des ingraturités. En sauvant la foi, ils auraient sauvé du même coup leur honneur, peut-être aussi leur fortune. La politique franchement chrétienne n'a jamais porté malheur aux destinées d'un peuple, parce que Celui de qui relèvent tous les empires sait la récompenser.

Mais la politique franchement chrétienne n'est plus de notre temps; on ne veut plus connaître que la politique d'intérêt. Pour celle-ci on a inventé une *morale diplomatique*, dont plus d'un précepte est emprunté à Richelieu ou à Mazarin: nous en subissons les tristes conséquences. Et voilà pourquoi, malgré les intentions patriotiques de M. le vicomte de Meaux, malgré le juste hommage qu'il rend en plus d'une circonstance à l'Église, aux Papes et même aux Jésuites, malgré les réserves que lui dicte parfois sa conscience d'honnête homme et de catholique, malgré son incontestable mérite d'historien et d'écrivain, on peut regretter qu'il n'ait pas donné leur signification complète aux événements qu'il raconte si bien et aux leçons qui s'en dégagent. Ce regret, il nous l'eût sans doute épargné s'il avait tenu meilleur compte d'un double fait qui, dans ces questions, a une importance décisive: c'est que les Papes n'ont *jamais approuvé* la politique d'alliance avec les protestants et qu'ils ont *positivement condamné* le principe des traités de Westphalie.

PIERRE BRUCKER.

LA RÉVOLUTION ET LA CONTRE-RÉVOLUTION¹

1° « La Révolution française fut un événement européen et pour ainsi dire universel, contre lequel se briserait tout parti ou tout homme qui voudrait n'en tenir nul compte. »

Réponse. La persécution de Néron, l'hérésie d'Arius, la protestation de Luther, furent aussi des événements pour ainsi dire universels, et dont il fallut tenir compte, mais pour résister, dût-on s'y briser.

2° « Kaunitz a dit : La Révolution française durera longtemps, peut-être toujours. »

Réponse. Il est une autre révolution, celle que Lucifer inaugura quand il s'écria : *Similis ero Altissimo*. Celle-là dure et durera, et grandira jusqu'à ce qu'elle s'incarne dans l'Antechrist. Malheur, cependant, à ceux qui ne résisteraient pas au courant : ils seraient emportés dans l'abîme...

Or, la Révolution française, ce n'est pas la réforme de tel ou tel abus, c'est le renversement de toute autorité, de toute supériorité ; c'est l'égalité absolue : c'est toujours le *Similis ero Altissimo* de Satan ou le *Eritis sicut dii* du serpent.

3° « M. de Falloux cita le mot de Kaunitz à la tribune en 1851, en ajoutant : « Le peut-être n'existe plus, » et toute la droite applaudit. »

Réponse. Il faudrait plaindre toute la droite si, en applaudissant, elle eût prétendu applaudir et approuver la Révolution même.

Qu'est-ce, en effet, que « la Révolution allant à son terme », comme elle apparut à l'œil mourant de Chateaubriand, sinon la

1. A l'époque où le comte de Mun, dans son magnifique discours de Chartres, traça le programme de la *contre-révolution*, un écrivain libéral bien connu prit, dans un journal, la défense de ces principes modernes qu'on osait attaquer avec tant de franchise et de vigueur. Ces articles sont oubliés, et l'auteur, qui ne leur a guère survécu, le sera bientôt. Mais les erreurs et les préjugés, dont il se fit l'ardent propagateur, restent malheureusement, se rencontrent partout et séduisent bien des esprits superficiels, ignorants ou passionnés. D'ailleurs la célébration impie du Centenaire de la Révolution donne une actualité particulière à tout ce qui la combat. Nous avons donc pensé faire œuvre utile en empruntant à l'apologiste de 89 une série d'assertions fausses, ou malsonnantes ou perfides, pour en suggérer brièvement la réfutation. A ceux que cette méthode décousue surprendrait, nous rappellerons simplement qu'Origène et saint Augustin l'ont employée dans leurs opuscules de controverse.

Révolution allant au renversement de l'Église et de toute religion ? Serait-il prudent, serait-il permis de se laisser entraîner à ce terme ?

4° « La Révolution est une époque. »

Réponse. Qu'est-ce que cela prouve ? Néron, encore un coup, Mahomet, Luther aussi, firent époque et révolution. En face du premier, la contre-révolution s'appela le martyr ; en face du second, elle se nomma la croisade ; le protestantisme rencontra le concile de Trente, la Compagnie de Jésus, et, spécialement en France, la Ligue. Ceux qui ne résistèrent pas, au moins passivement, se firent païens, musulmans ou protestants. Quand M. de Maistre reconnaît une époque dans la Révolution française, entend-il que l'on doive, ou même que l'on puisse l'accepter ?

5° « Ils l'ont peu lu ou peu compris ceux qui n'ont ni lu ni compris les nombreux passages où M. de Maistre apprécie cet événement et cette époque. Ainsi, en 1805, il écrivait : « Cette immense et terrible Révolution fut commencée avec une fureur qui n'a pas d'exemple contre le catholicisme et pour la démocratie. Le résultat sera pour le catholicisme et contre la démocratie... »

Réponse. Pense-t-on que ce résultat se puisse obtenir en la laissant aller et faire ? Du reste, écoutez encore M. de Maistre lui-même :

« Connaissez-vous dans quelque pays un menteur, un banqueroutier et surtout un athée de théorie ou de pratique ? Gagez hardiment que cet homme est fauteur de la Révolution française. » (Opuscules.)

Ailleurs, parlant de « cet esprit moderne qui travaille l'Europe en ce moment » (1812), il ajoute : « Tant qu'il y aura une Église et un trône debout, rien ne pourra le satisfaire. » (*Corr. diplom.*, 21 avril 1812.)

Est-il permis de penser que de Maistre eût désavoué la contre-révolution ?

6° « M. de Maistre a été sévère à l'égard des émigrés. »

Réponse. Nous avons connu assez d'émigrés pour apprécier la pureté de leur dévouement et de leur patriotisme. Il n'est pas loyal de généraliser un blâme de M. de Maistre, qui, dans sa pensée, n'atteint que certains particuliers. S'il détesta l'esprit de quelques émigrés, il sut comprendre et admirer ce qu'il y eut de généreux dans l'émigration.

D'ailleurs, à ne les considérer qu'au point de vue personnel, « qu'étaient-ce que les émigrés et que peut-on leur reprocher ?

De n'avoir pas laissé à la Révolution le temps de faire d'eux des martyrs ou des proscrits. » (LAURENTIE, *Épisode de l'émigration française.*)

7° « M. de Maistre a loué la Convention. »

Réponse. Sans louer un scélérat, on peut le féliciter d'une bonne action qui lui échappe. De même, M. de Maistre a pu louer la Convention de n'avoir pas laissé morceler la France, sans pour cela louer la Convention elle-même.

8° « Mesurez bien la distance qui sépare les ligueurs des croisés, et don Quichotte de Bayard. »

Réponse. Je mesure bien « la distance qui sépare don Quichotte de Bayard », mais je vois moins celle qui « sépare les ligueurs des croisés ».

Même il me serait plus facile de saisir les ressemblances qui les unissent, eux et leur cause. Chez les uns et chez les autres il a pu se rencontrer et des don Quichotte et des Bayard, mais, malgré de grandes fautes et de grands revers, les uns et les autres ont finalement réussi, les croisés à préserver l'Europe chrétienne du joug musulman, les ligueurs à préserver la France du joug protestant. Pourquoi, aujourd'hui, les catholiques ne pourraient-ils pas se *liguer* et se *croiser* contre une Révolution plus satanique encore que ne le furent et l'islamisme et le protestantisme, lesquels du moins n'affichaient pas la prétention de renverser absolument toute autorité divine et humaine ?

9° « Vouloir mettre la religion dans le cœur et dans l'esprit par la force et les menaces, ce n'est pas y mettre la religion, mais la terreur. »

Réponse. Il n'est pas un catholique qui ne sache que, si parfois l'Église fait appel au bras séculier, c'est pour empêcher les hérétiques de séduire et de violenter les esprits et les cœurs, mais que jamais ce ne fut pour *mettre la religion dans les cœurs et les esprits.*

10° « La société actuelle est incurable ; elle est tout entière issue de 89. »

Réponse. Aujourd'hui, comme au temps de saint Augustin, comme au temps de la Réforme, le monde est partagé en deux cités, rangé sous deux étendards opposés.

Spécialement en France il existe deux sociétés : l'une issue de 89, qui descend de Voltaire et de Rousseau, qui descend de Luther, qui descend de Lucifer : c'est la société satanique ; l'autre, issue de la croix, se nomme l'Église : c'est la société chrétienne.

Mais la France actuelle n'est pas *tout entière issue de 89*. Il existe encore une France chrétienne et très chrétienne.

Mais *la société actuelle* n'est pas incurable. Nous ne regardons même pas comme telle la portion malade : tant que l'homme vit encore sur cette terre, il peut se convertir et se sauver. Aussi les hommes de bien se dévouent, avec un zèle que l'espérance du succès est seule capable de soutenir, à la guérison des esprits et des cœurs que la Révolution a égarés et séduits.

Il est vrai que « nous ne séparons point 89 de 93 », et que « nous combattons avec la même ardeur la cause et l'effet », ou plutôt que nous combattons avec plus d'ardeur encore la cause que l'effet, et que, en vrais *radicaux*, nous travaillons à extirper des esprits et des cœurs jusqu'à la *racine* du mal, je veux dire les principes mêmes de la Révolution, les principes de 89, sachant qu'il est impossible d'arrêter les conséquences quand on laisse poser les principes, et que la mauvaise herbe repousse toujours tant que l'on n'arrache pas les racines.

Mais nous sommes les premiers à revendiquer comme nous appartenant à nous, je veux dire à l'Évangile, à l'Église, à la vieille France, à la France très chrétienne, les quelques *maximes incontestables* et les quelques *principes utiles* qui ont pu et même qui ont dû se glisser dans la déclaration de 89, afin de mieux couvrir l'erreur et de la faire plus facilement accepter.

Tel fut toujours le procédé de l'hérésie, tel est encore le procédé libéral et révolutionnaire.

L'art du sophiste consiste précisément à mêler tellement le vrai et le faux qu'on ne puisse qu'à grand'peine distinguer l'un de l'autre ; la guêpe affecte la forme de l'abeille, et l'ivraie celle du blé.

11° « Nous regardons comme un temps perdu celui qu'on passe à déclamer contre la démocratie ; elle existe dans notre société. »

Réponse. Jamais peut-être le peuple n'a moins gouverné qu'à notre époque ; jamais peut-être il n'a subi plus complètement et plus universellement l'empire et la dictature d'une poignée de meneurs qui, sortis du peuple, ne sont cependant rien moins que le peuple.

Dieu nous préserve de flatter le peuple et de le perdre en le flattant ; mais qu'il nous garde aussi de l'insulter.

Ce serait le flatter que de lui reconnaître et de lui supposer une souveraineté qu'il ne possède pas, qu'il n'exerce pas, une souveraineté qu'il refuse, une souveraineté que, du moins, il abdique sans cesse, et, trop souvent, entre les mains du premier trompeur

venu ; mais nous ne lui ferons pas l'injure de le confondre et de l'identifier avec des hommes qui abusent de sa candeur et de sa droiture naturelles pour le tromper, l'asservir et le perdre.

12° « La Révolution de 89 renfermait un « grand mélange de « vrai et de faux, de justice et de violence, de prévoyance et d'a-
« veuglement, de christianisme et de philosophie. »

Réponse. N'oubliez-vous pas ici M. de Maistre, que plus haut vous nous avez recommandé, M. de Maistre affirmant de la Révolution que « ce qui la distingue... c'est qu'elle est mauvaise radicalement » ; M. de Maistre qui a écrit de cette même Révolution : « Aucun élément de bien n'y soulage l'œil de l'observateur : c'est le plus haut degré de corruption connu ». (*Considérations sur la France.*)

Permettez-moi, en outre, de relever en passant une distraction. On dirait, en lisant votre énumération, qu'entre le christianisme et la *philosophie* il existe la même opposition qu'entre le vrai et le faux. Ne confondez pas la *philosophie* avec le sophisme. L'impie-té du dix-huitième siècle, il est vrai, s'est parée du beau nom de philosophie ; mais il ne suffit pas de prendre le nom pour être la chose.

Dans les discussions, on doit surtout redouter la confusion et l'équivoque. Le mot *révolution*, par exemple, étant proposé sans épithète ou sans date qui en détermine la signification précise, peut se prendre en bonne ou en mauvaise part. Ainsi les Apôtres ont opéré dans le monde une *révolution* sainte et salutaire ; Luther et Calvin, Voltaire et Rousseau, et leurs élèves de 89 ont opéré une *révolution* impie et désastreuse.

Mais, pour être pris en mauvaise part, le nom de la philosophie doit être complètement détourné de sa seule et unique signification légitime. Elle doit être notée, flétrie par une date, comme *Dix-huitième siècle*, ou par un nom, comme *Rousseau*.

13° « Vous n'êtes pas d'accord avec vous-mêmes. Selon vous, « la Révolution est en plein désarroi, pourfendue, anéantie, elle a « fait banqueroute ». Et cependant « chef-d'œuvre du démon, elle « a tout envahi, tout corrompu ».

Réponse. La contradiction n'est pas du côté de ceux qui affirment à la fois et la puissance et le néant de la Révolution, elle est dans la Révolution elle-même, qui, n'étant que la puissance du mal, ne peut en effet que détruire et anéantir, pour finir comme l'incendie qui, quand il a tout consumé, s'éteint et, faute d'aliment, s'anéantit lui-même. Mais, nous en convenons, la Révolution n'en est pas encore là, car il s'en faut qu'elle ait tout con-

sumé. Et voilà pourquoi nous courons aux pompes pour la combattre.

14^e « La Révolution est en pleine vigueur; témoin ses trois grands bienfaits : l'égalité fondée sur le code civil; le triomphe de la liberté religieuse, et les assemblées librement élues. »

Réponse. 1^o L'égalité. Il faut bien le reconnaître, malgré les protestations de l'Église et au grand détriment de la religion, et par conséquent de la société, le prêtre est, devant le code civil, égal au citoyen ordinaire; il est justiciable des tribunaux laïques. Que cette égalité-là atteste la pleine vigueur de la Révolution, ce n'est pas nous qui le nierons, mais elle est aussi en pleine contradiction avec la doctrine catholique. (Voir *Syllabus*, 30, 31 et 32.)

Et maintenant, sortez du code. Où est l'égalité tant promise par la Révolution, tant réclamée par une population trompée? Qu'est devenue la familiarité des relations qui, avant 89, unissaient le patron et l'ouvrier, le bourgeois et le menu peuple?

2^o La liberté religieuse. Il faudrait ici énumérer les entraves dont une législation tracassière, fille trop légitime de la Révolution, a enveloppé l'exercice de la religion. Comparé au système nouveau, le gallicanisme, avec ses réseaux infinis, n'était qu'une toile d'araignée. N'indiquons qu'un point, mais ce point intéresse et compromet au plus haut degré l'indépendance dont le prêtre a besoin pour exercer librement son ministère. L'Église, en France, ne possède pas un temple pour réunir ses fidèles, pas un presbytère pour loger ses ministres, pas un fonds qui lui appartienne pour les nourrir, pas un cimetière pour enterrer ses morts. Tout cela, confisqué par la Révolution, est la propriété de l'État, tout cela est soumis à la surveillance de l'État; l'exercice du culte, le ministère du prêtre dépendent du bon vouloir ou du caprice de l'État. Ah! oui, sur ce point-là encore, la Révolution est en pleine vigueur, car c'est bien 89 qui a mis la main de la nation et de l'État sur tous les droits extérieurs de la religion.

Est-ce là ce que vous appelez « le triomphe de la liberté religieuse »?

A moins que, sous le nom de *liberté religieuse*, vous n'entendiez la liberté garantie aux cultes réprouvés de Dieu. Celle-ci, en effet, est un don de la Révolution. Mais la raison et l'expérience s'accordent avec l'Église pour condamner cette liberté comme un fléau social, comme la première cause de la corruption morale des peuples, comme un mal qui ne peut être toléré que dans des circonstances exceptionnelles, circonstances malheureuses dont pas un catholique, pas un homme sensé ne saurait s'applaudir. (Voir *Syllabus*, 79.)

3° Enfin *les assemblées librement élues!* Vous avez dû sourire en écrivant ces mots. La liberté des élections! Passons. Oui, sur ce point encore, la Révolution est en *pleine* et très *pleine vigueur!*

Oui, répétons-le, les catholiques *comptent* « avec la durée de la Révolution ». Mais ils comptent également que, si elle dure depuis Lucifer jusqu'à l'Antechrist, c'est pour être constamment *pourfendue*, constamment *anéantie*, et que, si elle renaît sans cesse, ce n'est que pour être la *banqueroute* perpétuelle.

De leur côté, les *radicaux* seront sagement de *compter* eux aussi « avec l'immortalité du christianisme », qui, toujours combattu, ne sera jamais vaincu, et qui ne sera toujours militant que pour être toujours triomphant.

15° « On reproche aux catholiques du temps de Voltaire de n'avoir pas parlé avant lui des réformes de la législation, de la protection des faibles, du frein des puissants, de l'abolition de la torture, du regrettable emploi de certaines portions de la fortune publique et même des revenus ecclésiastiques. »

Réponse. Vous n'adresserez pas reproche pareil aux catholiques de la contre-révolution. Dans leurs assemblées, dans leurs revues, ils ne cessent de réclamer les *réformes* d'une *législation* qui, trop souvent, se montre aussi tyrannique envers l'Église que libérale envers ses ennemis.

« La protection des faibles », tel est le but pratique des patronages et des cercles catholiques.

« Le frein des puissants. » Au temps de Voltaire, quels étaient les puissants? Ce n'était ni le prêtre, ni le noble, ni même le roi. Toute la puissance était aux mains des ministres et des parlements qui, divisés entre eux sur tout ce qui intéressait leur autorité, s'accordaient merveilleusement contre l'Église, j'allais dire contre la noblesse et la royauté même autant que contre le sacerdoce.

Tels sont encore les puissants de l'heure présente. Prêts à se dévorer les uns les autres, dès qu'il s'agit de l'Église ils marchent comme un seul homme. Et ces puissants quels sont-ils? Hier, c'était la bourgeoisie, l'industrie, le commerce, la finance; aujourd'hui, c'est le socialisme, l'internationale, le radicalisme.

Or, les catholiques ne se bornent pas à parler de *frein* à mettre à ces *puissants*, mais par leurs actes, ils s'efforcent de le mettre ce frein, ici, en faisant du bourgeois un patron chrétien, un père pour l'ouvrier; là, en attaquant de front les principes et les actes radicaux et révolutionnaires.

« Abolition de la torture. » Remplacée hier par la guillotine,

par les pontons, par les cachots pour les prêtres, pour les nobles, généralement pour toutes les personnes honnêtes et religieuses; remplacée aujourd'hui par le pétrole et par la multiplication toujours croissante des assassinats, la torture a pris en outre un caractère inconnu, je crois, aux âges les plus barbares. Ici, c'est la question de vie ou de mort, la question du pain imposée à l'ouvrier et au paysan par la révolution internationale; là, c'est la tracasserie sans mesure et sans limite suscitée, soit pour empêcher le libre exercice du culte public, soit pour entraver l'enseignement religieux. Torture morale, torture physique, tel est le double produit révolutionnaire dont les catholiques éclairés et dévoués ne cessent de réclamer l'abolition.

Enfin, les vrais catholiques aujourd'hui ne cessent de protester contre « le regrettable emploi de certaines portions de la fortune publique », si étrangement gaspillée par les hommes de la Révolution, « et même des revenus ecclésiastiques », qui, avant 89, malgré les énormes abus des commendes, étaient cependant la ressource des pauvres, et qui, depuis qu'ils ont été confisqués avec le fonds par la Révolution, ne sont restitués au prêtre qu'avec la parcimonie que l'on connaît.

16. « Entre l'extrême droite, dites-vous, et l'extrême gauche, entre la contre-révolution et le radicalisme, il y a la nation tout entière. »

Réponse. Exceptez, cependant, les hommes de chacun de ces deux extrêmes.

Du reste, il en fut et il en sera toujours ainsi. La masse se compose d'esprits indécis et de caractères irrésolus qui hésitent à se prononcer pour le oui ou pour le non. Mais entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal, entre la contre-révolution et la Révolution, dont l'une est la négation de l'autre, le milieu n'existe pas : le salut de la nation ou sa perte dépendent du triomphe de l'une ou de l'autre.

La Révolution est la négation de toute autorité civile et religieuse, le renversement du trône (autorité civile) et de l'autel (autorité religieuse).

La contre-révolution sera donc « l'alliance étroite du trône et de l'autel », c'est-à-dire du pouvoir civil (quelle que soit du reste la forme du gouvernement, monarchique, aristocratique, démocratique ou mélangée), l'alliance, dis-je, du pouvoir civil avec le pouvoir religieux s'accordant ensemble pour assurer le bonheur de la nation.

17° « La chute du trône a fortement ébranlé l'autel. »

Réponse. La mission du trône, du pouvoir civil, est de protéger tous les droits et, avant tout, les droits religieux. Si le pouvoir civil ne veut pas ou ne peut pas remplir son devoir, l'autel, c'est-à-dire la religion ou plutôt les hommes religieux, auront à souffrir de la violence des impies ; mais l'autel même, la religion n'en sera pas pour cela ébranlée.

Le seul tort du trône, de 1815 à 1830, a été de ne pas soutenir assez complètement les droits sacrés de la religion, et c'est pour cela qu'il est tombé. Le tort des catholiques (je ne dis pas de la religion) fut aussi de n'avoir pas soutenu assez énergiquement un trône qui, généralement, voulait le bien, et dont le vice principal fut d'être trop faible.

Si, « au 24 février 1848, le clergé se trouva seul debout au milieu des ruines », c'est que la chute d'un trône hostile à la liberté religieuse était la délivrance du clergé et un soulagement pour la religion hypocritement opprimée sous le régime déchu.

18° A la suite de la révolution de 1848, « l'enseignement religieux rentra légalement dans la plénitude de son droit, « et le Pape « rentra dans la plénitude de son pouvoir temporel ».

Réponse. Pour ce qui touche l'enseignement, il se peut que les catholiques aient obtenu tout ce qu'on pouvait espérer alors en faveur de la liberté de l'enseignement catholique. Mais, par la loi Falloux, *l'enseignement religieux ne rentrait pas dans la plénitude de son droit.*

Tant que l'instruction primaire et secondaire est soumise à la surveillance d'une université d'État, tant que la collation des grades est aux mains des examinateurs universitaires de l'État, tant que l'enseignement supérieur n'est pas donné par l'Église avec la même liberté que par l'État, il n'est pas permis d'avancer que l'Église, en France, jouit, pour l'enseignement, de *la plénitude de son droit.*

Quant au Pape, on sait qu'alors même une lettre fameuse commença, contre sa souveraineté temporelle, une campagne qui devait aboutir à la prison du Vatican.

19° « De ces éternels éléments de l'éternelle révolte humaine, on a extrait par la patience, par la raison, par habileté... tout ce qui a constitué la valeur française. »

Réponse. Assurément, *la révolte humaine* contre Dieu provoquant de la part des rebelles la persécution et chez les fidèles la résistance, cette lutte exerce *la patience*, développe *la raison*, inspire *l'habileté* et constitue *la valeur*, dans tous les sens du mot.

Toutefois, ce n'est pas des *éléments de la révolte humaine*

qu'on extrait ces bons résultats ; au contraire, c'est précisément par la résistance aux *éléments*, aux forces de la *révolte humaine* que l'on développe en soi la *patience*, la *raison*, l'*habileté*, la *va-leur*. Dieu, il est vrai, tire le bien du mal ; mais ce n'est pas en accordant le bien et le mal, c'est en détruisant le mal par le bien.

20° « La séparation de l'Église et de l'État conduirait une société à la barbarie ; l'alliance de l'Église avec les partis, à plus forte raison avec les coteries, est le pire des régimes qu'on puisse lui souhaiter. »

Réponse. C'est ce qu'ont parfaitement compris les catholiques dévoués à la religion et à la patrie.

Supposons, cependant, qu'entre plusieurs partis, l'un soit pour la religion et pour la justice, et les autres contre la justice et contre la religion, la modération alors consisterait-elle à ne se prononcer ni pour ni contre la religion et la justice ? L'Église devrait-elle recommander également les amis et les ennemis de la religion et de la justice ? Devrait-elle rejeter et condamner également et les uns et les autres ?

Serait-ce un *régime étroit* que de prendre parti pour la religion et pour le droit ? Et quand ce serait un *régime étroit* !... Elle est étroite aussi la voie qui mène à la vie ; elle est étroite aussi la porte qui ouvre le ciel, et c'est le petit nombre qui marche par cette voie et qui entre par cette porte.

21° « Certains catholiques supposent l'idéal chrétien au dix-huitième siècle. »

Réponse. Le dix-huitième siècle est le siècle de Voltaire, l'insulteur de Jeanne d'Arc et de la France très chrétienne ; le dix-huitième siècle est le siècle de Rousseau et du *Contrat social*, d'où sont issus les *Droits de l'homme* ; le dix-huitième siècle est le siècle de cette révolution que les catholiques ont prise pour l'objectif et pour le point de mire de leurs batteries... L'idéal chrétien au dix-huitième siècle ! mais ce dix-huitième siècle n'a été prôné que par les hommes de la Révolution.

Voici, du reste, en quels termes un grand orateur catholique apprécie l'époque qui précéda immédiatement et qui prépara 89 :

« La France, a dit M. de Mun, avait besoin... de réformer les abus qui s'étaient introduits dans ses mœurs, de rejeter le poison qui commençait à envahir ses veines, et de retrouver dans un élan de son cœur la trace abandonnée de ses destinées providentielles. Ce fut une heure solennelle : vous savez ce qui arriva. La nation, au lieu de s'humilier et de reconnaître ses fautes, entra tout à

coup en révolte contre Dieu, inventa tout d'une pièce... une société nouvelle à laquelle elle donna pour fondement la Déclaration des droits de l'homme...

« C'est la société moderne; et c'est de ce poison qu'elle se meurt !... Il n'y a plus... pour sauver l'ordre social d'autre moyen que de le rétablir sur ses fondements légitimes, en opposant à la Déclaration des droits de l'homme la solennelle proclamation des droits de Dieu ! »

D'après ce langage si formel, je le demande, aux yeux de l'orateur et des catholiques qui l'ont applaudi, quel fut le dix-huitième siècle ?

Un siècle durant lequel le *poison* avait commencé à envahir les veines de la France, un siècle durant lequel la France avait abandonné la trace de ses destinées providentielles. Est-ce là supposer l'idéal chrétien au dix-huitième siècle ?

Quelle est la société *nouvelle* et *moderne* que ces généreux catholiques ont entrepris de convertir ? C'est la société *fondée sur la déclaration des droits de l'homme*, au mépris des droits de Dieu, dont la *proclamation solennelle* peut seule rétablir l'ordre social.

Quel catholique, quel honnête homme pourrait redouter ou oserait blâmer des Français dont le dessein unique est de *préparer* et de *hâter* « le moment où les droits de Dieu seront proclamés à la face du monde, au lieu même où les droits de l'homme furent salués par la révolution naissante comme le palladium de la patrie » ; des Français dont les efforts ont pour but « la restauration de la société chrétienne » ?

Voici, du reste, le programme de l'œuvre entreprise par ces catholiques généreux :

« L'affirmation catholique, c'est-à-dire cette vérité proclamée bien haut qu'il n'y a point de remède au mal social hors de la foi chrétienne ; le dévouement de la classe élevée à la classe populaire, c'est-à-dire l'exercice de cette paternité sociale... qui trouve dans l'usine, dans l'atelier, dans le village, des terrains si largement ouverts à son action bienveillante : tels sont les deux principes qui forment la base fondamentale de notre action... Toute notre œuvre est là. »

Quel programme pourrait-on opposer à celui-là ? Aucun, si ce n'est le programme révolutionnaire et libéral de la séparation de l'Église et de l'État condamné dans le *Syllabus* (55, 56, 57, 58 et 77, 78, 79).

Quelle est la *vieille France* que ces catholiques si français, que

ces Français si catholiques prétendent réveiller? Je dis *réveiller*, je ne dis pas *ressusciter*. Car elle n'est pas morte la vieille France, elle sommeille seulement. Cette France quelle est-elle?

« C'est, disait M. de Mun, c'est l'intime et indissoluble alliance de la patrie et de la foi, dont Jeanne d'Arc fut la plus pure représentation ».

Quelle est, encore un coup, quelle est cette vieille France qu'il s'agit de ranimer?

« Une France qui est née à Tolbiac, qui a grandi jusqu'à la croix de Charlemagne, qui a réuni huit fois l'Europe pour l'entraîner à la guerre sainte, qui n'a pas succombé au poison philosophique, et qui, aveuglée par la Révolution, voit encore clair sous son bandeau! Cette France-là, Jeanne d'Arc l'a sauvée, et Voltaire ne l'a pas perdue! »

Au lieu *du poison philosophique*, il fallait dire *poison sophistique*; mais, à part cette concession faite par la routine au siècle si antiphilosophique de Voltaire, je le demande encore, est-ce là « supposer l'idéal chrétien au dix-huitième siècle »?

Il faudrait plaindre assurément ceux qui ne comprendraient pas la langue si française et si catholique de ces chrétiens dont la foi, l'intelligence et le dévouement s'affirment avec tant d'évidence par la parole et par l'action. Il faudrait se défier de ceux qui oseraient *déclarer qu'ils ne partagent pas une manière de voir* si franchement catholique et patriotique. Il faudrait craindre ceux qui s'obstineraient à voir le danger précisément là où est l'unique salut de la France et de la société, savoir dans l'union pratique de l'Église et de l'État, de la religion et de la patrie.

M. DE BOYLESVE.

BIBLIOGRAPHIE

- I. — Procès des Frères et de l'Ordre du Temple**, par M. LAVOCAT, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen. In-8 de 420 p. Paris, Plon, 1888.
- II. — Lettres de Gerbert** (983-997), publiées par JULIEN HAVET. In-8 de LXXXVIII-253 pages. Paris, Alph. Picard, 1889.
- III. — Traités de la Guerre de Cent Ans**, publiés par M. E. COSNEAU, professeur au lycée Henri IV. In-8 de 187 pages. Paris, Alph. Picard, 1889.
- IV. — Le Livre juratoire de Beaumont-de-Lomagne**, par M. GUSTAVE BABINET DE RENCOGNE, archiviste de la Charente. In-8 de xv-276 pages. Montauban, imprimerie Forestié, 1888.

I. — La question du procès des Templiers est de celles qui passionneront longtemps encore les esprits; elle le doit à son caractère moitié politique, moitié religieux, et au mystère dont elle reste enveloppée, malgré toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour pour l'en dégager pleinement. M. Lavocat a-t-il été plus heureux que ses devanciers? A-t-il définitivement vengé l'innocence du Temple? Il en est convaincu, cela se conçoit, et il faut avouer que les documents produits par lui, après Michelet et d'autres historiens, fournissent à sa thèse des *probabilités* puissantes; mais on s'obstinera, nous le craignons, à réclamer des preuves plus formelles, qui ne se trouveront peut-être jamais. Voici comment peuvent se résumer les conclusions éparses dans le livre qui nous occupe :

1° La procédure suivie contre le Temple a été souverainement inique.

2° Des griets articulés contre lui, les uns étaient faux, les autres injustes dans leur forme générale.

3° Les véritables causes de sa destruction furent la cupidité du roi Philippe le Bel et son absolutisme jaloux.

4° Le pape Clément V n'a pas *condamné* l'ordre : il le *supprima* par faiblesse et par crainte du roi.

L'iniquité, la cruauté même de la procédure, en ce qui concerne le roi et ses agents, ressort clairement des faits. La comparaison impartiale des témoignages et des dépositions juridiques ne laisse pas de doute sur le caractère injuste et calomnieux de *certain*s griefs.

Cependant, l'auteur accepte le bien-fondé du reproche qui a rapport au mode de réception des chevaliers, mais il essaye de l'atténuer par une explication qui, de fait, ne manque pas de vraisemblance.

Le motif de cupidité qui inspirait Philippe le Bel n'est que trop prouvé par sa conduite avant et après la condamnation des Templiers français. Mais obéissait-il en outre au désir d'humilier et d'affaiblir l'Église, en l'obligeant à supprimer « un Ordre créé uniquement pour la Croisade et plus sujet des papes que des rois ? » Ce point nous semble peu démontré et d'ailleurs peu démontrable. Que Philippe ait vu dans la puissance temporelle de l'Ordre un danger pour la sienne; que ses défiances jalouses aient été surexcitées par les entreprises d'un Ordre analogue, celui des Chevaliers teutoniques, qui, en ce moment même, sur les frontières d'Allemagne, fondaient un véritable empire : on peut l'admettre. M. Lavocat indique ce motif; il eût bien fait d'y insister, plutôt que sur la haine du roi contre l'autorité de l'Église.

Quant au rôle du pape Clément V dans les diverses phases de ce triste procès, nous aurions voulu le voir suivi et jugé d'une façon plus nette.

En général, M. Lavocat nous pardonnera de regretter que son livre, animé des meilleures intentions et bourré de renseignements intéressants, manque trop souvent de netteté dans la mise en œuvre et dans l'argumentation. Beaucoup de détails secondaires, surtout dans la partie qui précède l'ouverture du procès, auraient mieux trouvé leur place en note ou en appendice : cet élagage eût permis de grouper les faits vraiment importants en faisceaux plus serrés et de donner aux conclusions plus de vigueur.

Signalons en passant quelques appréciations inexactes sur des points d'ailleurs accessoires, tels que l'influence du Coran sur l'esprit de saint Bernard, et aussi quelques erreurs de citation ou de traduction sans grande importance. Ces critiques n'empêchent pas le livre d'être une œuvre d'érudition et de sincérité.

II. — Les *Lettres de Gerbert* forment le sixième volume de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, fondée en 1886 sous le patronage de la *Société historique* et destinée à constituer avec le temps une bibliothèque intéressante et pratique, non seulement pour les curieux, mais surtout pour les travailleurs.

Ce volume s'ouvre par une savante introduction, dont la moitié est consacrée à la vie de Gerbert (c'est une réhabilitation complète et raisonnée), la moitié à l'exposé technique et critique des documents. Vient ensuite le texte latin de deux cent vingt-cinq lettres, convenablement élargi par des notes substantielles et précises. Enfin, une table des noms propres, des citations, etc., facilite les recherches.

III. — L'ouvrage suivant, qui est le septième et le plus récent de la *Collection*, réunit pour la première fois, dans un assez petit nombre de pages, le texte authentique et complet des traités de Brétigny (1360), de Troyes (1420), d'Arras (1435), des trêves de Paris (1396) et de

Tours (1444) et du traité non ratifié de Londres (1359). Les notes sont sobres, mais suffisantes, et d'ailleurs l'intelligence des documents est rendue aisée par des avant-propos, qui résument les événements utiles à connaître.

Nous ne pouvons que souhaiter persévérance et succès à l'œuvre qui a produit ces deux volumes et les précédents. Elle n'est pas sans difficulté; mais faite par des hommes intelligents et consciencieux, elle rendra, nous n'en doutons pas, un signalé service à la vérité et à ceux qui la cherchent.

IV. — Dans le même ordre d'idées, le *Livre juratoire* ou *Cartulaire de Beaumont* fournit un estimable contingent de documents locaux. On connaît l'organisation générale des *bastides*, espèce de *communes rurales*, qui se formèrent dans le Midi à l'époque où le Nord constituait ses communes urbaines. Le travail de M. Babinet, en mettant sous nos yeux des titres variés qui comprennent un espace de plus de trois siècles (1278-1504), nous fait assister au développement progressif et détaillé de la vie communale dans l'une d'elles. L'histoire de la province de Gascogne ne sera pas seule à en profiter.

P. BRUCKER.

I. — **L'Imitation de Jésus-Christ**, traduction nouvelle, avec des réflexions pratiques tirées du sujet de chaque chapitre et appropriées aux besoins de l'époque actuelle, suivie d'un nouveau *Petit Manuel chrétien*, par l'abbé BÉNARD. In-32 de 794 pages. Nancy, Vagner, 1889.

II. — **L'Imitation illustrée des familles**. Six cents illustrations nouvelles, par le P. A. VASSEUR, S. J. In-24 de 511 pages. Paris, Letouzey et Ané, s. d.

On ne se lasse pas d'éditer et de traduire, ni par conséquent de lire et de goûter *l'Imitation de Jésus-Christ*. En voici deux éditions toutes récentes en français, celle de M. l'abbé Bénard et celle du R. P. Vasseur.

L'auteur de la première a cherché, dit-il, à rendre toutes les nuances, le tour onctueux, substantiel, vif, concis du style original. Et vraiment sa version n'est pas sans mérite. Dans certains passages où il s'éloigne du sens donné par ses devanciers, nous ne serions pas toujours de son avis. Par exemple, liv. III, chap. XXIII, 3, ces mots : *Aperiam januas carceris, et arcana secretorum revelabo tibi*, sont traduits : « Je vous ouvrirai les portes de la prison et je vous en montrerai les issues les plus secrètes. » Quel besoin de connaître les issues secrètes de la prison quand les portes en sont ouvertes? Le texte sacré auquel il est ici fait allusion n'est pas le chapitre LXV°, mais le XLV° d'Isaïe. Plusieurs autres citations sont inexactes. Les instructions tirées de chaque chapitre sont solides, pratiques, fortifiantes. Le petit manuel qui termine le volume apprend au chrétien à prier, à se disposer aux sacrements et à sanctifier toutes les actions de sa vie.

L'*Imitation* illustrée du P. Vasseur est un charmant volume qui fait honneur aux presses de M. Mame. Quelle variété, quelle vie, quelle piété dans les vignettes jetées à chaque page, comme au printemps les fleurs dans les prairies! Il y a des anges sans nombre : soit qu'ils adorent Dieu, ou qu'ils sourient aux hommes, ou qu'ils terrassent les démons, soit qu'ils volent ou qu'ils dansent, soit qu'ils chantent ou qu'ils jouent de la harpe ou de la cithare, leur attitude est expressive, noble et gracieuse. Notre-Seigneur et sa divine Mère sont offerts sous mille formes à la dévotion du lecteur. Les dogmes de la religion, les mystères de l'Évangile et les exemples des saints sont là enseignés aux yeux. Il me semble voir une mère chrétienne expliquant ces images à ses enfants avides de les regarder, et leur faisant, sans qu'ils s'en aperçoivent, répéter leur catéchisme.

Quelques dessins ont été déplacés par inadvertance ; ainsi on voit au sacrement de l'Ordre un prêtre bénissant l'union de deux époux, et au sacrement de Mariage un pontife, mitre en tête, revêtant de la chasuble un nouveau prêtre agenouillé devant lui. Sur tant de figures bien peu se répètent : quelquefois c'est le même texte qui revient avec les mêmes commentaires ; d'autres fois on peut supposer que le saint qui reparait n'est là qu'en attendant d'être remplacé par un autre, oublié peut-être, comme sainte Germaine Cousin, la bienheureuse Marguerite-Marie et sa mère sainte Chantal, ou qui, comme les bienheureux martyrs Chanel et Perboyre, n'étaient pas encore sur les autels. F. D.

L'Amiral Courbet d'après ses lettres. In-12 de 11-314 pages.
Paris, Victor Palmé, 1889.

Le souvenir et la gloire de Courbet triompheront du mauvais vouloir des politiciens qu'il a démasqués et flétris et de l'oubli du peuple dont l'attention est sollicitée chaque jour par nos tristes luttes de parti. On connaissait déjà la science, le coup d'œil sûr, l'énergie, le prestige et les exploits du marin à Thuan-an, à Son-tay, à Fou-tchéou, à Formose, à Shei-poo et aux Pescadores. Ses lettres nous révèlent quelque chose de plus rare : des principes fermes, des vues d'homme d'État, un patriotisme assez héroïque pour sacrifier l'amour-propre au devoir et au bien du pays, une âme délicate et, pour tout résumer en un mot, un grand caractère de Français et de chrétien. Ce petit volume fait voir ce que peut accomplir un homme de tête, de cœur et de foi, et aussi, hélas! ce que peut immoler à de mesquines préoccupations l'égoïsme sceptique et ambitieux. Citons au moins les dernières lignes : « Oh! va, repose en paix sous tes dalles bénies, heureux Courbet! les siècles passeront; Dieu et la France se souviendront de toi! »

É. C.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

OCTOBRE 1889

ROME

Tous les flots de voyageurs ne se dirigent pas, heureusement, vers l'Exposition du Centenaire de la Révolution, et si Paris a ses curieux Rome a ses pèlerins. Dix mille ouvriers de tous les diocèses de France ont résolu d'aller porter leur part de consolation au Pontife qui a toujours manifesté tant d'intérêt pour les questions sociales. De fait, Léon XIII s'est montré tout particulièrement heureux de pouvoir entrer en contact avec ce peuple des usines et des ateliers : il a voulu offrir aux ouvriers pèlerins l'hospitalité dans l'enceinte du Vatican ; il a promis de leur donner plusieurs audiences, de leur parler, de célébrer la messe en leur présence ; bref, il se prodiguera en quelque sorte pour témoigner à la classe ouvrière son attention paternelle.

Toute cette armée de travailleurs devait se rassembler en même temps dans la Ville éternelle ; mais de mesquines défiances ne l'ont pas permis. Elle a donc été divisée en cinq groupes qui se succéderont du milieu d'octobre au milieu de novembre. Ainsi la manifestation gagne en durée ce qu'elle peut perdre en grandeur. Le cardinal Langénieux et M. Harmel, secondé par plusieurs autres vaillants coopérateurs du comte de Mun dans l'œuvre des Cercles catholiques, sont à la tête de cette pieuse expédition.

C'est le 20 que la première légion a été admise à l'audience du Pape dans la grande salle de la *Loggia*. Le cardinal Langénieux a lu une belle adresse à laquelle le Vicaire de Jésus-Christ a répondu par une allocution que la presse du monde entier a reproduite et commentée à raison de sa très grande importance. On peut croire, en effet, que ce discours résume d'avance, ou remplace peut-être, cette Encyclique sur la question sociale qui a été plusieurs fois annoncée. A coup sûr, il pose les principes qui seuls résoudront le problème économique. Cet esprit chrétien, dont Rome est la gardienne, pénétrant ces masses d'ouvriers dont nos expositions viennent d'attester l'habileté et l'activité, la justice et la charité présidant à cet immense travail de l'homme.

la religion le sanctifiant, la régénération des âmes marchant de pair avec ces transformations merveilleuses de la matière, ce serait enfin la paix sociale, le progrès réel et la vraie civilisation.

FRANCE

On ne s'est guère occupé en France, pendant tout le mois, que des élections, de leur signification, de leurs conséquences plus ou moins probables.

6 OCTOBRE. — Aujourd'hui a lieu dans cent quatre-vingts circonscriptions le scrutin de ballottage. Le gouvernement l'a préparé, pendant cette quinzaine, par la pression, par l'intimidation, par toutes ces pratiques corruptrices qu'il a tant reprochées à l'Empire. Ainsi des curés en assez grand nombre, neuf dans le seul diocèse de Tarbes, viennent d'être privés de leur traitement contre tout droit et sans motif, avec avis qu'il en sera ainsi jusqu'à ce qu' « ils méritent dans un autre poste l'indulgence de l'administration ». A quoi l'un d'eux répondait publiquement : « Je m'applique chaque jour à me rendre digne de l'estime et de l'affection de mes supérieurs hiérarchiques. Mais, sachez-le bien, si jamais j'avais le malheur de mériter l'indulgence d'une administration pareille à la vôtre, je me croirais un mauvais prêtre. »

Ces élections du 6 octobre ont complété celles du 22 septembre sans modifier notablement les proportions relatives des partis. Les résultats définitifs ont été donnés, commentés, interprétés à satiété. En somme, la victoire est au parti républicain, mais elle ne lui permet pas d'oublier la peur qu'il a éprouvée, et elle oblige encore moins ses adversaires à oublier les espérances qu'ils avaient conçues. Très grande, en effet, à la Chambre par le nombre des sièges obtenus, cette victoire l'est beaucoup moins par celui des suffrages dans l'ensemble des circonscriptions électorales, et l'on peut dire qu'elle est nulle en réalité dans les sentiments du pays, si l'on tient compte de la pression, des fraudes, des abstentions, de toutes les circonstances qui ont accompagné les élections. Mais au Parlement, que fera la majorité ? Parmi ses chefs, quelques-uns voudraient qu'on mitigeât les lois les plus persécutrices ; quelques autres qu'on en adoucît seulement l'exécution ; un plus grand nombre qu'on ne mitigeât et qu'on n'adoucît rien ; enfin, les radicaux, qu'on aggravât tout par la dénonciation du Concordat, la suppression du budget des Cultes, et le reste. Indépendamment des questions de principes, il n'y a rien dans de pareilles dispositions qui puisse engager les catholiques et les conservateurs à se rapprocher d'un régime qui ne leur a fait que du mal dans le passé et qui leur a refusé toute garantie pour l'avenir.

ÉTATS CATHOLIQUES

2 OCTOBRE. *Italie*. — Le monde officiel de Rome fête aujourd'hui l'anniversaire du simulacre de plébiscite qui suivit l'entrée sacrilège des Piémontais par la brèche de la Porta Pia. On employa en grand tous les moyens que les gouvernements malhonnêtes ont inventés et perfectionnés pour faire des élections un instrument d'usurpation et de crime. On admit aux urnes un ramassis d'étrangers entrés à la suite de l'armée. On laissa les mêmes hommes se présenter en bandes dans les diverses sections et voter ainsi jusqu'à trente et quarante fois. Malgré tout, il n'y eut qu'une minorité de 40 785 réponses affirmatives à la question perfide qui était posée : « Voulait-on être Italien ou non ? » L'immense majorité de cette population, alors de 203 284 habitants, se contenta, sauf 46 suffrages négatifs, de protester contre la comédie par son abstention. Les envahisseurs n'en proclamèrent pas moins que Rome voulait être au royaume d'Italie. En souvenir de ce mensonge, achevant l'œuvre de la violence, on fait au Capitole des discours et on distribue des récompenses aux enfants des écoles.

4 OCTOBRE. *Suisse (canton de Fribourg)*. — Voici le digne couronnement et la légitime récompense de ce glorieux épiscopat de Mgr Mermillod dont on fêta, le 25 septembre, les noces d'argent. Le Grand Conseil du canton de Fribourg vient de voter, à une majorité de 74 voix contre 2, la création immédiate d'une université.

Ce n'est pas que la Suisse fût pauvre en établissements de ce genre ; nul pays, au contraire, n'en est, proportion gardée, aussi richement pourvu. Bâle, Zurich, Berne et Genève possèdent le leur : quatre pour une population de deux millions et demi d'habitants, tous de plein exercice, c'est-à-dire ayant les quatre facultés traditionnelles, la théologie, le droit, la médecine et la philosophie, qui comprend les sciences et les lettres. Il y a de plus, à Neuchâtel et à Lausanne, deux académies où manque seulement la faculté de médecine ; encore cette dernière vaudrait-elle se transformer en université. Le nombre total des étudiants inscrits à ces six universités ou académies a été, l'an dernier, de 2 515, dont 10 pour 100 ou 250 femmes appartenant pour une moitié aux facultés de médecine. Ce nombre total est double de ce qu'il était en 1876. A ces centres d'instruction supérieure il faut ajouter le Polytechnicum de Zurich, ou école polytechnique civile, qui a compté jusqu'à sept cents étudiants. Fondé par la Confédération, il reste à la charge de ses finances ; tandis que les universités et les académies sont entretenues par le canton sur le territoire duquel elles se trouvent, les frais d'inscription des élèves étant d'ailleurs très modiques. Ainsi, le canton de Genève paye annuellement, sur un budget total de 6 millions, 360 000 fr. pour son université.

Mais ces établissements, malgré leur nombre et leur prospérité, ne pouvaient suffire, ou plutôt convenir, aux catholiques de la Confédération : ils n'y trouvaient qu'un enseignement neutre, c'est-à-dire le plus

souvent protestant ou rationaliste. La nouvelle université aura un caractère tout confessionnel et tout catholique.

Le Conseil de Fribourg a déjà nommé les professeurs de la faculté de droit et de celle des lettres, ces derniers seuls au nombre d'une vingtaine. Dans le courant de l'année, la faculté de théologie, placée sous la surveillance de l'épiscopat suisse, s'ouvrira aussi; les autres suivront de près. Un capital de 2 millions et demi est alloué par le Grand Conseil du canton à son université, qui recevra sans doute aussi de la Confédération une allocation annuelle. Les cours seront d'abord installés au lycée, qui est propriété d'État, en attendant que le conseil communal consente à faire cession des grands et beaux bâtiments du pensionnat.

On espère que cette université, pour le concours des étrangers, bénéficiera des souvenirs et recueillera l'héritage laissés par l'ancien collège d'où les Jésuites furent chassés en 1848. Les élèves y affluaient de toutes les contrées de l'Europe. Déjà les autres universités de la Suisse, dans l'ensemble, reçoivent du dehors près d'un tiers de leurs étudiants. Fribourg, par sa situation si avantageuse au point de vue international, peut compter sur une immigration encore plus considérable de jeunesse catholique.

14 OCTOBRE. *Italie.* — M. Crispi paraît s'être ému des critiques dont sa politique de sectaire enragé est de tout côté et depuis longtemps l'objet. Tout récemment encore, dans un article retentissant de la *Contemporary Review*, M. Gladstone, caché sous le pseudonyme d'Ouidanis, jugeait de haut la participation de l'Italie à la triple alliance. Chaque jour aussi, des signes de mécontentement se manifestent sur divers points de la péninsule, qui souffre et ne sait pas où on la mène sous prétexte de grandeur nationale. Le ministre, sentant le besoin de se justifier, a plaidé sa cause dans un banquet organisé avec fracas à Palerme. Son discours, annoncé d'avance à son de trompe dans toute l'Europe, a été tout à la fois vantard, insolent, servile, blasphématoire, boursoufflé et creux. En voici quelques phrases dignes d'être retenues :

Rome a surgi, a vécu et commandé avant la papauté temporelle; elle restera sans elle et restera italienne. Les plaintes et les menaces de l'intérieur ou de l'étranger n'y pourront rien. Le roi Humbert a déclaré que Rome était intangible. Ce mot est parti de l'Italie comme la loi du monde moderne.... Quand l'Église, maintenant libre, cherche à effrayer Prométhée par les foudres du ciel, notre tâche est de combattre pour la raison....

Nous voulons que le citoyen italien puisse ne pas répéter en vain devant les autres peuples le mot : *Civis Romanus sum*.... La politique qui a conduit Guillaume dans la Rome italienne, non plus en maître, mais en ami, le fait revenir dans quelques jours en Italie comme un parent affectueux. Étrange servilité qui nous rend égaux à nos deux alliés et qui se sert de nos alliances pour faire prévaloir en Europe les droits de l'Italie!... Personne ne nous attaque aujourd'hui, parce que nous sommes forts et alliés aux forts.... Le commerce, le crédit, les chemins de fer, la politique, tout dépen-

dait jadis de la France. Le gouvernement italien était un satellite de l'empire napoléonien.... Nous triompherons aussi de la guerre qu'une spéculation malsaine, se prêtant à des rancunes politiques, fait à notre crédit.

Cependant M. Crispi avoue que l'Italie, devenue le satellite de l'Allemagne, n'en peut plus de sa rupture commerciale avec la France, et il annonce la suppression des droits différentiels entre l'Italie et la France aussitôt que le Parlement l'autorisera.

Le roi de Piémont, Humbert, s'est empressé de télégraphier à l'orateur de chaudes félicitations pour son discours ; mais, en général, on n'y a vu que des fanfaronnades peu dignes d'un homme d'État.

L'Italie continuera donc à persécuter l'Église, à faire des expéditions et des armements, à s'enfler pour être l'égale de ses deux alliées et à se ruiner. Pendant ce temps, le peuple, qui ne peut pas payer ces folies, prend le parti de s'en aller. Des documents officiels révèlent que l'émigration, toujours croissante, s'est élevée au chiffre de 167 829 en 1886, de 215 665 en 1887 et de 282 936 en 1888.

19 OCTOBRE. *Portugal.* — Dom Luis 1^{er}, roi de Portugal, vient de mourir après une longue et douloureuse maladie. Il était né le 31 octobre 1838, avait succédé à son frère dom Pedro V le 11 novembre 1861, et avait épousé dona Maria Pia de Savoie, fille de Victor-Emmanuel, le 6 octobre 1862. Son règne a été tranquille, assez prospère au point de vue matériel, et moins défavorable peut-être à la religion que ne pouvait le faire craindre la puissance de la franc-maçonnerie dans ce pays. Sa mort a été chrétienne. Le prince royal, dom Charles, duc de Bragance, fils du roi défunt et gendre du comte de Paris, dont il a épousé la fille aînée le 25 mai 1885, succède à son père sous le nom de Carlos 1^{er}. Né le 28 septembre 1863, il commence à régner à l'âge de vingt-six ans.

ÉTATS CHRÉTIENS NON CATHOLIQUES

2 OCTOBRE. *Amérique. Congrès pan-américain de New-York.* — Les États indépendants qui avec les États-Unis se partagent les trois Amériques, un de l'Amérique du Nord, huit de l'Amérique centrale, dix de l'Amérique du Sud, ont envoyé à New-York leurs délégués, pour le congrès dont le gouvernement de Washington a pris l'initiative il y a quelques années. Le but est de réaliser pleinement la doctrine de Monroë en permettant au Nouveau Monde de prospérer sans l'ancien, ou plutôt à ses dépens. Le but particulier des États-Unis est sans doute de s'assurer sur toutes les Amériques une sorte d'hégémonie économique, à défaut de l'hégémonie politique, et de mieux lutter contre la rivalité commerciale de l'Angleterre. L'établissement d'une ligue douanière, de mesures propres à favoriser les relations et les transactions, d'un système d'arbitrage pour prévenir les conflits, tels sont les points principaux du programme. Après une première réunion où M. Blaine, ministre des Affaires étrangères des États-Unis,

a été nommé président, le congrès s'est prorogé jusqu'au 18 novembre. D'ici là, les délégués feront ensemble, en train spécial et aux frais du gouvernement, une tournée dans les divers États de la confédération du Nord. Il est à croire qu'au retour, dès qu'on abordera des questions sérieuses, la diversité des races et la divergence des intérêts feront naître bien des difficultés.

11-13 OCTOBRE. *Prusse*. — Le tsar, après s'être fait longtemps attendre, rend enfin la visite que l'empereur Guillaume s'est hâté de lui faire au commencement de son règne. Il y a eu beaucoup de prévenances de la part de la cour de Berlin, de la froideur dans la population, et du côté de l'hôte puissant une réserve affectée. On se demande cependant si ce n'est là qu'une politesse rendue, ou si la politique de l'Europe ne s'en ressentira pas, tout d'abord aux dépens de l'Autriche, dont les intérêts en Bulgarie seraient sacrifiés pour complaire à la Russie.

27 OCTOBRE. *Grèce*. — Le mariage du duc de Sparte, héritier futur du trône de Grèce, avec la princesse Sophie de Prusse se célèbre aujourd'hui dans Athènes, en présence de l'empereur Guillaume, frère de cette princesse, et de l'impératrice, du roi et de la reine de Danemark, du prince de Galles, du tsarevitch, et de tout un cortège de princes et de princesses. L'empereur d'Allemagne ira ensuite visiter le sultan, qui lui prépare, à Constantinople, une fastueuse réception.

PAYS INFIDÈLES

Japon. — Voici une nouvelle qui atteste les progrès déjà accomplis au Japon par notre foi et qui en fait espérer de plus grands encore. Le Saint-Siège a décrété que, dans le courant du mois de mars 1890, on célébrerait un concile entièrement national, composé de tous les délégués et vicaires apostoliques et des missionnaires qui résident en ce pays. Le gouvernement japonais a donné son entière adhésion; il songerait même, paraît-il, à soulever la question de l'introduction officielle de la religion chrétienne comme religion d'État.

R. DE S.

Le 31 octobre 1889.

Le Gérant : J. BURNICHON.

LIVRES ENVOYÉS AUX « ÉTUDES »

ET DONT LA RÉDACTION SE RÉSERVE DE RENDRE COMPTE

Octobre 1889

- VAUDON (le P. J.), missionnaire du Sacré-Cœur. *La Fille aînée du Cœur de Jésus*. Discours prononcé dans l'église Saint-Cyr d'Issoudun, le 28 juin 1889. In-8 de 44 pages. Paris, Retaux-Bray, 1889.
- PROCÈS (P. EDMOND). S. J. *Modèles français* extraits des meilleurs écrivains, avec notices. 2 vol. in-8. — I. Sixième et cinquième, de 263 pages. — II. Quatrième et troisième, de 523 pages. Bruxelles, Société belge de librairie, 1889.
- GRANGEON (l'abbé L. P.). *Jean Barrier, missionnaire au Kouang-si*. Vie et lettres. In-12 de xiv-406 pages. Clermont-Ferrand, Bellet, 1889.
- VIOLLET (PAUL), membre de l'Institut. *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*. Tome I^{er}. Période gauloise — Période gallo-romaine — Période franque. In-8 de viii-468 pages. Prix : 8 francs. Paris, Larose et Forcel, 1890.
- Vie du R. P. Louis Saint-Cyr*, de la Compagnie de Jésus (1813-1887), par un Père de la même Compagnie. In-8 de 453 pages. Paris, Retaux-Bray, 1889.
- ISSALY (l'abbé). *Optique géométrique*. Connexité et généralisation de trois lieux géométriques remarquables. In-8 de 23 pages. Extrait des *Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, t. V (3^e série).
- ***. Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. *La Révolution française au pays de Liège*. In-8 de xxvi-345 pages. Liège, Demarteau, 1889.
- HIGGINS (P. EDW. A.), S. J. *Fallacies of Henry George exposed and refuted*. The true Philosophy of the Landquestion. In-12 de 47 pages. Prix : 10 cts. Cincinnati, Keating and C^o, 1887.
- HURTER (P. II.), S. J. *Medulla theologiae dogmaticæ*. Cum approbatione celsissimi et reverendissimi Episcopi Brixinensis et facultate superiorum. Editio tertia, stereotypa prima. In-8 de 762 pages. Oniponte, libraria academica Wagneriana, 1889.
- CHOPIN (P. MARCEL), S. J. *France et Syrie*. Souvenirs de Ghazir et Beyrouth. Grand in-8 de 368 pages. Tours, Alfred Mame, 1890.

- ***. *Catéchisme à l'usage des écoles* publié par les Pères de la Compagnie de Jésus avec l'approbation de Mgr le délégué apostolique de Syrie. Texte français-arabe. In-16 de 172 pages. Beyrouth, imprimerie catholique S. J., 1889.
- MERCIER (P. VICTOR), S. J. *Campagne du Cassini dans les mers de Chine, 1851-1854*, d'après les rapports, lettres et notes du commandant de Plas. Enrichie de plusieurs cartes pour l'intelligence du texte. In-8 de ix-433 pages. Paris, Retaux-Bray, 1889.
- LANTENAY (ANT. DE). *Peirese, abbé de Guitres*. Grand in-8 de 134 pages. Bordeaux, Feret et fils, 1888.
- LEYMONT (H. DE). *M^{me} de Sainte-Beuve et les Ursulines de Paris, 1562-1630*. Étude sur l'éducation des femmes en France au dix-septième siècle. In-8 de xvii-444 pages. Lyon, Vitte et Perrussel, 1890.
- LONGHAYE (P. GEORGES), S. J. *Théorie des Belles-Lettres*. L'âme et les choses dans la parole. Seconde édition, revue et augmentée. In-8 de ix-596 pages. Paris, Retaux-Bray, 1889.
- AUBRY (J. B.), missionnaire apostolique au Kouy-tehéou. *Les Chinois chez eux*. Ouvrage illustré de 20 gravures dans le texte. In-4 de 300 pages. Lille, Desclée, 1889.
- GENTELLES (M. A. DE). *Le Mois du Rosaire des Enfants de Marie*. In-32 de 110 pages. Lille, Desclée, 1889.
- SECRETAIN (l'abbé). *L'Église et la Jeunesse ouvrière, avec une lettre de Mgr Freppel*. In-12 de xix-220 pages. Prix : 2 fr. 50. Paris, Roger et Chernoviz, 1889.
- DRUMMOND (P. LEWIS), S. J. *The Jesuits*. A reply to the Rev. J. J. Roy, B. A., of Winnipeg. In-12 de 29 pages. Ottawa, St. Patrick's Church, 1889.
- *The historical and scientific society of Manitoba*. Transaction N° 28. Season 1886-87. — *The French Element in the Canadian Northwest*. In-12 de 14 pages. Prix : 25 cents. Winnipeg, *The Northwest Review*, 1887.
- DRUMMOND (P. FR.), S. J. *Controversy on the constitutions of the Jesuits between Dr. Littledale and Fr. Drummond*. In-12 de 25 pages. Prix : 25 cents. Winnipeg, Manitoba, Free Press print, 1889.
- GRUBER (P. HERMANN), S. J. *August Comte, der Begründer Positivismus*. Sein Leben und seine Lehre. In-8 de vii-144 pages. Freiburg im Breisgau, Herder, 1889.
- BONNIOT (P. JOSEPH DE), S. J. *L'Âme et la Physiologie*. In-8 de xi-532 pages. Paris, Retaux-Bray, 1889.
- FERRAZ (M.). *Histoire de la Philosophie pendant la Révolution (1789-1804)*. In-12 de xx-388 pages. Paris, Perrin, 1889.

- SODAR DE VAULX (M.). *Les Splendeurs de la Terre-Sainte, ses sanctuaires et leurs gardiens*. In-8 de xx-547 pages. Paris, Bloud et Barral, 1889.
- WATRIGANT (P.), S. J. *Note sur l'Œuvre des retraites d'hommes*. Assemblée des catholiques du diocèse de Reims, tenue à Charleville sous la présidence de Son Éminence Mgr le cardinal Lan-généieux, archevêque de Reims, les 5, 6 et 7 août 1889. In-8 de 15 pages. Reims, imprimerie coopérative (N. Monce, dir.), 1889.
- BOULFROY (l'abbé A.), curé de Lamorlaye (Oise). *Jérusalem, ses gloires, ses malheurs*. In-18 de 159 pages. Prix, chez l'auteur, 1 fr. 15 franco, au profit du Vœu national. Paris, Haton, 1889.
- Saint Vincent de Paul dans ses rapports avec la Gascogne*, par un prêtre de la Mission. In-8 de 267 pages. Se trouve au berceau de Saint-Vincent de Paul, près Dax, 1889.
- AMER (D. MIGUEL). *Dios y el Cosmos o sea el ateismo materialista ante las ciencias experimentales*. In-4 de xiv-393 pages. Parte primera. Palma, tipografía católica Balear, 1889.
- CLAVERIE (F.), professeur de théologie dogmatique. *Étude sur l'hypnotisme*. In-8 de 125 pages. Prix : 1 fr. 50. Aire-sur-l'Adour. Dehez, 1889.
- MICHET (P. A.), S. J. *La Réforme de l'Église en Espagne au seizième siècle*. Extrait des *Précis historiques*, 1889. In-8 de 29 pages. Bruxelles, Alfred Vromant, 1889.
- PICCIRELLI (P. GIUSEPPE M^a), S. J. *La Vita pel Sacro Cuore*. Ricerche theologiche sull' influenza del Sacro Cuore nella vita soprannaturale della Chiesa. In-12 de 288 pages. Napoli, Pisanzio et figlio, 1889.
- ROD (ÉDOUARD). *Scènes de la vie cosmopolite*. Lith. — L'Eau et le Feu — L'Idéal de M. Gindre — Le Pardon — La Dernière idylle — Noces d'or. In-12 de 302 pages. Paris, Perrin, 1889.
- BRIAULT (l'abbé LUDOVIC). *Rimes cléricales*. Histoires et légendes. In-12 de 270 pages. Paris, Tolra.
- *Faits et Gestes d'enfants*. Nouvelles. Édition de luxe, ornée de 16 délicates compositions en couleurs et hors texte. In-8 de viii-276 pages. Paris, Tolra, 1890.
- ***. *La Bonne Nouvelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. 5 vol in-8 en trois tomes de xv-516-1176-1347 pages. Paris, Retaux-Bray, 1881-85.
- SEBAUX (Mgr ALEXANDRE-LÉOPOLD), évêque d'Angoulême. *Vie de Mgr Jean-Baptiste Bouvier, évêque du Mans (1834-1854)*. Seconde édition, revue et augmentée. In-12 de vii-420 pages. Paris, Retaux-Bray, 1889.

- CASIER (JEAN). *Harmonies chrétiennes*. Poésies, avec préface de Charles Buet. Petit in-4 de xxvi-218 pages. Gand, Siffer, 1889.
- BLANC (l'abbé ÉLIE), professeur de philosophie aux Facultés catholiques de Lyon. *Traité de philosophie scolastique*, précédé d'un vocabulaire de la philosophie scolastique et de la philosophie contemporaine. In-12. Tomes II et III de 598-664 pages. Lyon, Vitte et Perrussel, 1889.
- VILLEFRANCHE (J. M.). *Histoire du général Chanzy*. In-8 de vi-360 pages. Paris, Bloud et Barral.
- ***. *Biographies du dix-neuvième siècle*. Georges Cadoudal — Schiller Théodore Aubanel — J. B. Dumas — Ferdinand IV et Marie-Caroline de Naples — Le Cardinal de Bonnechose — Jules Michelet — Le Général Moreau. In-8 de 359 pages. Paris. Bloud et Barral.
- JEANNIN (J. B.). *Vie de saint Vincent de Paul*. In-8 de viii-414 pages. Paris, Bloud et Barral.
- THOMAS (l'abbé). *Les Temps primitifs et les Origines religieuses*, d'après la Bible et la science. 2 vol. in-8 de xvii-303-355 pages. Paris. Bloud et Barral.
- PROVOST (l'abbé). *Fleurs des Petits Bollandistes*. Vie des Saints pour tous les jours de l'année. 2 vol. in-8 de xii-526-534 pages. Paris, Bloud et Barral.
- PELLISSIER (A.). *Les Grandes Leçons de l'antiquité chrétienne*. L'Ancien Testament — L'Évangile — L'Église — Histoire des origines de la civilisation moderne par ses monuments littéraires depuis Moïse jusqu'à saint Augustin. In-12 de viii-660 pages. Troisième édition. Paris, Hachette, 1888.
- ROSSIGNOL (l'abbé CHARLES). *Nouvelle Défense de l'Église* ou réflexions sur quelques faits du jour. Réponses et souvenirs (2^e série). In-12 de 279 pages. Paris, Bloud et Barral.
- COSTE (GUSTAVE), juge au tribunal de première instance de Chambéry. *A travers la vie*. Esquisse de la vie morale et sociale. In-12 de 188 pages. Paris, Bloud et Barral.
- HÉRICHAULT (CHARLES D'). *Histoire anecdotique de la France*. L'Ancien régime. Édition illustrée de huit gravures hors texte. In-8 de 515 pages. Paris, Bloud et Barral.
- ANTONINI (PAUL). *Au pays d'Annam*. Coup d'œil sur l'histoire nationale de l'empire d'Annam. L'Indo-Chine physique. Le Foyer annamite. Les Chrétiens : les Persécuteurs et les Martyrs, Mgr Puginier. In-8 de 316 pages. Paris, Bloud et Barral.
- JEANROY-FÉLIX (VICTOR). *Nouvelle Histoire de la littérature française sous le second Empire et la troisième République (1852-1889)*. In-8 de 504 pages. Paris, Bloud et Barral.

1888 = 2
2

NÉCROLOGIE

Le P. JOSEPH DE BONNIOT a rendu son âme à Dieu le 19 novembre, emporté par une dernière crise de la maladie dont il souffrait depuis longtemps. Cette perte, nous n'en doutons pas, sera vivement ressentie par tous les amis de notre Revue. Nul plus que lui ne se dévoua à cet apostolat de la plume et ne contribua à faire des *Études* une œuvre de défense religieuse et sociale. On peut bien dire qu'il tombe les armes à la main, et nos lecteurs trouveront ci-après les pages que la mort lui permit à peine de finir.

Dès 1866, son nom paraissait dans la Revue. A partir de 1870, sa collaboration devint permanente et active; son zèle ne cessa de poursuivre les ennemis de la religion à travers toutes les questions de science sous lesquelles ils prétendaient s'abriter, et ses coups furent d'autant plus décisifs qu'il employait contre chaque adversaire ses propres armes, au rationaliste opposant la raison, au darwiniste athée la science expérimentale.

Quelques années plus tard, les caprices de la mode transportèrent l'intérêt du public sur le terrain de l'hypnotisme et des névroses. Mais les médecins furent étonnés de rencontrer sur leur chemin un prêtre au courant de l'anatomie du cerveau et de la physiologie des nerfs, parlant leur langage, capable de juger leurs expérimentations et de discuter leurs conclusions.

Pour cette polémique délicate, la Providence avait merveilleusement préparé le P. de Bonniot en le douant de deux qualités qui sont rarement unies : il était à la fois profond métaphysicien et grand amateur de la nature. Personne plus que lui ne possédait le secret des fines observations de physiologie psychologique, et il a été un des premiers à signaler le rôle de l'organe dans la tendance de la vision à externer son terme. Mais en même temps il se faisait une haute idée des relations de l'âme avec son Créateur; il pouvait donc

accorder beaucoup au sens, parce qu'il accordait beaucoup à l'âme.

Ce vaillant défenseur de la foi savait depuis longtemps que ses jours étaient comptés, mais les progrès de la maladie ne faisaient qu'activer son ardeur au travail. C'est dans l'épuisement et la souffrance qu'il a composé ses plus beaux ouvrages : *le Miracle et ses contrefaçons*, *le Problème du mal*, et enfin son chef-d'œuvre, *l'Âme et la Physiologie*, traité vraiment magistral dans lequel il nous a légué toute sa science.

Nous n'avons ici qu'à rappeler les titres du savant. Nous confions au souvenir de ses amis ses qualités aimables, cette affabilité courtoise et cette distinction de bon aloi qui devient si rare de nos jours. Quant aux trésors de sa belle âme, un trait suffira pour ceux qui peuvent apprécier de telles choses : il se plaisait à redire, dans l'abandon de l'intimité, que « plus il y pensait, plus il demeurait convaincu que dans le ciel les places de choix sont réservées à la foi simple de quelques balayeuses de rue ». Pour parler ainsi, il faut soi-même beaucoup aimer Dieu.

POSSESSION ET HYPNOTISME

La possession et l'hypnotisme sont proches voisins. Qu'y a-t-il au fond de l'une et de l'autre? Il vaut mieux s'en assurer, si on le peut, que d'en observer les alentours, comme on a la fâcheuse habitude de s'en contenter. La connaissance de la nature des choses, outre qu'elle est seule véritable connaissance, est plus courte, plus solide et plus fructueuse. Mais elle demande presque toujours un effort de l'entendement dont peu sont capables, surtout aujourd'hui où les esprits se complaisent à se noyer dans les faits, persuadés qu'ils arrivent ainsi à la science.

Pour savoir foncièrement ce qui se passe en un sujet, il faut savoir ce qui constitue ce sujet, de même que pour bien connaître le jeu d'une machine, il faut bien connaître les pièces qui la composent. Le sujet de la possession et de l'hypnotisme, c'est l'homme avec ses facultés : une étude réflexe de nous-mêmes, au moins partielle, est donc indispensable si l'on veut se rendre un compte exact de ces étranges phénomènes. Qu'on nous permette de l'essayer ; pour beaucoup de nos lecteurs, ce ne sera sans doute qu'un appel à leurs souvenirs.

I

L'homme, simple dans sa personnalité, ne l'est pas dans sa constitution. La complexité des éléments de ses opérations, en particulier, est extrême. Les progrès de la physiologie ont mis ce point hors de toute contestation. Ainsi, pour prononcer avec intelligence la moindre phrase, une infinité de ressorts, de muscles, de fibres, de cellules nerveuses doivent jouer. L'instrument du reste est si bien conçu, si bien agencé en lui-même, si bien disposé pour l'usage de celui qui le possède, que le possesseur s'en sert avec une aisance parfaite et sans soupçonner même l'effrayante multi-

tude des pièces qu'il met en mouvement de la manière la plus admirablement harmonique. Cette ignorance, d'une part, et cette docilité, de l'autre, doivent être soigneusement remarquées : elles sont le signe incontestable de deux groupes de puissances profondément distinctes. Les unes commandent, dirigent, font exécuter ou laissent exécuter ; les autres préparent, exécutent. On désignerait très bien le premier sous le nom de *pouvoir personnel*, et le second sous celui de *pouvoir passionnel*.

Nous disons *pouvoir personnel*, parce que la personnalité est la condition d'une nature qui se possède et dispose de ses opérations à son gré. La personne est une nature complète douée de libre arbitre ; c'est par l'exercice du *pouvoir personnel* qu'elle se manifeste. Nous disons *pouvoir passionnel*, parce qu'il y a une vie consciente dont l'évolution, bien qu'elle découle d'elle-même comme de sa source, n'a lieu cependant qu'à la suite d'*impulsions extérieures*. La *passion* ne signifie pas seulement ces troubles des sens qui sollicitent la volonté à violer la loi morale, mais toute excitation subie par la vie sensible ; car cette vie ne peut produire aucune action sinon sous l'influence d'une passion, c'est-à-dire sans avoir reçu en soi l'effet d'une action étrangère. Le *pouvoir passionnel* est l'ensemble des puissances qui obéissent à la passion.

On se tromperait si l'on rapportait l'un de ces deux pouvoirs à l'âme et l'autre au corps : il n'y a pas en nous d'opération qui ne requière à la fois le concours des deux principes unis. Les facultés sont diverses, ainsi que leurs manières d'agir, mais elles ne constituent pas pour cela des agents distincts : c'est le même avec deux manières d'opérer, voilà tout.

Expliquons notre pensée par un exemple possible. On sait que notre organisme, par cela seul qu'il vit, fait des pertes continuelles, et que si ces pertes n'étaient pas réparées, il périrait promptement. Or, par une disposition toute providentielle, dès que la déperdition atteint un certain degré, aussitôt on éprouve une sensation spéciale qui, modérée, s'appelle l'appétit, et vive, la faim. Nous n'avons pas à la décrire, tout le monde la connaît. Si nous interrogeons la

physiologie, elle nous dirait de quelle manière ce sentiment est provoqué par l'action des milieux sur l'organisme débilisé. Remarquons seulement, et pour cela nous n'avons qu'à nous rappeler nos propres impressions, que l'appétit et la faim sont accompagnés d'une impulsion à rechercher et à prendre des aliments. Cette impulsion, quand elle a quelque violence, retentit dans presque toutes nos puissances, les sollicite avec énergie à s'employer exclusivement à la satisfaction du besoin ressenti. Ce n'est pas assez de dire que le corps, principal intéressé, se tend pour ainsi dire tout entier vers ce but : la mémoire, l'imagination, la pensée, la volonté surtout sont envahies et forcées de se tourner dans la même direction ; les autres passions restent seules en paix, à moins qu'elles ne puissent prêter un concours avantageux et jamais refusé. Pour vouloir autre chose, et même seulement pour y penser, il faut un effort vigoureux. Toute la personne est à ce point entraînée qu'elle semble quelquefois, même à ses propres yeux, tout autre qu'elle n'était avant l'accès. Il est de ces accès passionnels où l'on ne se reconnaît plus, tellement sont alors renversées les dispositions habituelles de l'âme. C'est dans un de ces moments que saint Augustin disait : Eh quoi ! Seigneur ; ne suis-je plus moi ?

Il ne faut pas être trop surpris de cette étonnante parole, disons-le en passant. Ce qui subsiste en nous perpétuellement et immuablement identique à soi, c'est le sujet qui dit : *moi*. Que la conscience soit pleinement éveillée, qu'elle sommeille, peu importe : à sa lumière, si faible soit-elle, nous sommes toujours pour nous *nous-mêmes* sans accroissement, sans diminution, sans changement ; et n'est-ce pas pour cela que la vieillesse arrive sans qu'on s'en aperçoive ? Ce qui change en nous, ce sont nos manières d'être ; ce sont les attributs du sujet *moi*. Mais ces attributs ne subsistent que dans le sujet. C'est pour cela que le sujet ne les distingue pas de soi au moment où ils sont ; c'est même en eux qu'il se voit d'une manière objective et successive. Liés entre eux par des rapports naturels ou artificiels, ces attributs constituent des groupes où le sujet se voit et qui s'excluent, pour ainsi dire, les uns les autres quand ils sont présents dans le sujet. Que les groupes changent, une sorte d'illu-

sion saisit le sujet ; resté le même en lui-même, il se voit tout autre dans ses attributs actuels ; et il lui arrive de se dire : « Ne suis-je plus moi ? » Cette observation trouvera plus loin son application.

L'animal n'a d'autre vie que la vie passionnelle : il passe fatalement de la passion à l'acte ; avant d'agir, il est toujours et nécessairement passif. La vie passionnelle de l'homme, semblable à celle de l'animal dans sa nature, en diffère dans sa forme. Chez l'animal, tous les éléments de la vie passionnelle, la seule dont il jouisse, sont ordonnés et réglés par sa constitution spécifique, et leur fonction est réduite aux limites de sa très modeste destinée. Chez l'homme, la vie passionnelle reçoit sa dernière forme de l'éducation et des habitudes acquises, formation où la raison de ses maîtres et sa propre raison ont une très grande part. En outre, sa fin principale est de servir la raison, même d'une manière immédiate. Il suit de là qu'elle porte en définitive bien des traits qui, sans être de la raison, la rappellent. C'est ainsi qu'une page imprimée, toute matérielle qu'elle est, semble pénétrée d'intelligence. Aussi la raison elle-même s'y méprend plus d'une fois : elle croit se voir dans la passion. A qui n'arrive-t-il pas de se croire parfaitement raisonnable en cédant, par exemple, aux impulsions de la colère ?

Le pouvoir personnel, qui est le pouvoir de se déterminer soi-même et de régler chez soi le pouvoir passionnel, s'exerce au moyen de quatre opérations, procédant les unes de l'intelligence avec le vrai pour objet, les autres de la volonté avec le bien pour terme ; ce sont : l'attention, la considération, le jugement, l'élection. L'attention et la considération sont des actes préparatoires par lesquels le pouvoir personnel explore, si l'on peut ainsi dire, les objets de ses facultés. Il s'en rend maître par le jugement personnel, s'il s'agit de vérité, et par élection personnelle, s'il s'agit de bonté. Le jugement, affirmation ou verbe, est une prise de possession personnelle de quelque vérité au moyen d'une vérité déjà personnellement possédée ; et l'élection ou détermination est une prise de possession personnelle de quelque bien en vertu de l'amour général du bien. La direction raisonnable et habituelle du jugement fait l'homme sensé ;

la direction raisonnable et habituelle de l'élection fait l'honnête homme.

Telle est, dans ses principaux traits, la double vie de l'homme, sa vie passionnelle et sa vie personnelle. Cette dualité en un même sujet ne doit pas surprendre : elle résulte de sa nature même. L'homme est constitué pour agir et pour subir l'action d'autres agents. Le corps lui a été donné à cette dernière fin, c'est par son corps que les actions extérieures arrivent jusqu'à lui. Elles se moulent d'abord, pour ainsi dire, sur son organisme, l'atteignent dans ses parties vives et l'obligent de réagir spontanément. La réaction spontanée est le mouvement passionnel, dont l'intensité et la forme varient comme l'action extérieure et la disposition actuelle de l'organisme. L'action du pouvoir personnel arrive du pôle opposé ; elle se produit par le dedans et non par le dehors ; elle naît au centre même de la vie, d'où elle rayonne ensuite jusqu'aux limites de l'organisme. Son apparition n'a rien de fatal, elle a lieu en pleine lumière et en pleine liberté. Son objet reste souvent dans la région des facultés rationnelles ; mais souvent c'est le mouvement passionnel que le pouvoir personnel arrête ou laisse passer, contrarie ou seconde, prévient même ou prépare.

L'effet des agents extérieurs consiste en des modifications spéciales du corps, en des altérations d'humeurs, en des changements d'état des tissus, en des situations nouvelles imposées aux muscles ; et ces accidents favorisent ou contrarient l'évolution des fonctions, la satisfaction des besoins, la conservation ou le développement du sujet où ils se manifestent. Le nouvel état déterminé de la sorte dans l'organisme peut être peu de chose ; mais, telle est l'harmonie qui existe entre les diverses parties et les diverses puissances de l'homme, que ce rien suffit souvent pour faire éclater des tempêtes intérieures, ou du moins pour mettre en jeu d'une manière ordonnée toute une armée d'éléments organiques vivants. Il est maintenant acquis en physiologie que, lorsque le pouvoir personnel est inactif, une situation nouvelle donnée à un membre, à un muscle, réveille aussitôt les passions et les affections associées par l'habitude à ces mouvements du corps. Le premier branle provoqué, des scènes tout entières

se déroulent dans un ordre régulier, où la mémoire sensible joue le rôle principal et prend les apparences de la raison. L'imagination et la mémoire sensibles ont pour fonction de représenter les objets matériels absents; elles ont la propriété de produire dans l'organisme les mêmes effets que les objets agissant par des sensations.

Entre les opérations de l'agent raisonnable en tant que raisonnable, et celles de l'agent sensible en tant que sensible, il y a une différence capitale et peu remarquée. L'agent raisonnable, agissant raisonnablement, choisit un but entre plusieurs autres, ce qui est le fait de l'intelligence et de la volonté libre; le but déterminé, il choisit les moyens convenables et les ordonne par rapport à ce but; en troisième lieu, et c'est ici que l'opération extérieure prend place, il met les moyens en œuvre, et arrive enfin au but qu'il s'est d'abord proposé, couronnant ainsi son œuvre d'agent raisonnable.

Tout cela est connu, voici qui l'est moins. L'opération d'ordre sensible procède d'une manière presque inverse. Ce n'est pas un choix qui en est le point de départ, c'est une sensation, une impression agréable ou désagréable. De cette impression naît fatalement et spontanément un attrait si elle est agréable, ou un mouvement de répugnance si elle est désagréable. Cette tendance est à la fois dans l'activité sensible qui est irrésistiblement sollicitée, et dans l'organisme dont les appareils s'orientent aussitôt en vertu d'une disposition et d'une force secrètes, pour lui obéir. L'opération suit de si près la tendance qu'elle semble s'y confondre: la satisfaction et le repos de l'agent sensible sont au bout. Mais celui-ci ne connaît ce terme qu'en le sentant, c'est-à-dire au moment où il l'atteint; jusque-là, il l'ignore, il agit à l'aventure, tout entier à la sensation et à la sollicitation du moment présent. On le voit, c'est un ordre contraire à celui de l'opération raisonnable. Dans celle-ci, le terme est le point de départ de tout le mouvement, qui est tout entier éclairé par la raison. L'agent sensible ne sait jamais où il va: il se sent poussé ou attiré, il le veut et ne peut vouloir autre chose ni autrement. Il peut à la fin, grâce à la mémoire, savoir par où il est passé; il ne sait jamais par où il va passer: il obéit activement à l'impulsion du moment, rien

de plus. S'il y a coordination exacte des divers éléments de ses mouvements par rapport au terme de ses opérations, c'est l'effet d'une intelligence extérieure. Pour lui, il n'y a jamais de but ; il n'y a jamais qu'un résultat fortuit.

L'homme, sensible et raisonnable, a ces deux manières d'opérer. Tantôt il mêle les deux genres d'opération et tantôt il les sépare : il agit par impression, et il agit par raison. Quand il y a mélange des procédés, il n'est pas toujours facile d'en suivre l'évolution. On cède à l'impression, on voit ce qu'elle demande, on prend les moyens pour la satisfaire, et en même temps la volonté est dominée et poussée. Il est facile alors de s'y tromper : parce qu'on fait ce qu'on veut et qu'on le sait, on croit agir raisonnablement, alors qu'on obéit seulement à la passion ; la raison ne joue là qu'un rôle de témoin, et encore son témoignage est-il faux. Bien des actions des hommes sont dans cette condition ; ce sont au fond des actions vraiment bestiales ; les actions proprement raisonnables, humaines, font souvent défaut. Le pouvoir personnel n'est pas amoindri pour cela ; mais il se contente d'observer nonchalamment et de laisser faire. C'est ce qui rend l'homme responsable de ce qui n'est pas raisonnable en lui.

II

La distinction de la vie passionnelle et de la vie personnelle est la clef de la plupart des phénomènes d'hypnotisme et de possession.

Ces deux vies, manifestation d'un même sujet vivant, réagissent l'une sur l'autre : la vie personnelle s'alimente en partie de la vie passionnelle, et la vie passionnelle ne s'exerce normalement que sous la surveillance et la direction de la vie personnelle. Cependant elles ne sont pas tellement liées l'une à l'autre qu'elles ne puissent évoluer, pour employer le mot du jour, indépendamment l'une de l'autre. Elles peuvent sommeiller, s'engourdir séparément. Le sommeil naturel produit plus ou moins pleinement cet effet à la fois sur l'une et sur l'autre : les sens cessent d'agir aussi bien que l'attention, le jugement et le pouvoir de choisir ; l'imagination et la mémoire sensible gardent seules encore quelque activité

et l'exercent dans les rêves. Mais il peut arriver que toutes les facultés supérieures soient liées par le sommeil, et que cependant les facultés inférieures conservent, accroissent même leur vivacité. Est-il nécessaire de pouvoir librement faire attention, de pouvoir juger, de pouvoir choisir à son gré pour voir, pour entendre, pour éprouver quelque sensation, ou pour en sentir l'impression renouvelée par l'imagination ou par la mémoire; pour être ému, ébranlé, sollicité, entraîné par l'attrait de ces mouvements de la sensibilité; pour donner à ses organes l'impulsion et la direction préparées par tout ce qui précède? Assurément non. Tout cela s'accomplit dans l'animal, qui n'a point de vie rationnelle. L'homme, quand sa vie personnelle est engourdie, n'est guère plus qu'un animal; mais il peut garder l'activité de l'animal.

L'hypnotisme est l'art de faire d'un homme un animal, en supprimant chez lui, pour un temps, sa vie personnelle, et ne lui laissant que sa vie passionnelle. L'hypnotisé est un animal.

Cette assertion a l'air d'un paradoxe. Il est cependant incontestable que l'hypnotisé d'ordinaire ne manifeste plus que sa vie animale : la vie personnelle s'est fondue dans le sommeil artificiel. Ce qui fait illusion, c'est que, dans l'homme, l'animal est d'une constitution plus parfaite, qu'il y est associé à des puissances d'ordre supérieur dont il reçoit perpétuellement l'influence, et que son dressage prend beaucoup à l'éducation dont il est proche voisin. Les dispositions de sa mémoire, de son imagination, toutes ses habitudes sont en grande partie des empreintes de la raison. Quand ces facultés entrent isolément en exercice, elles portent des livrées empruntées : on prend leurs manifestations pour le signe d'une chose de fait absente. C'est ainsi que, si l'on n'était averti, en entendant un phonographe, on s'imaginerait entendre, non pas les vibrations sonores d'une machine brute, mais la parole d'un être intelligent. L'animal humain, quand il est réduit à lui-même, n'est plus qu'un phonographe doué de sensibilité et mis en jeu par les ressorts de la sensibilité.

Les enfants s'amuse quelquefois, à la campagne, à mettre l'épouvante dans un poulailler en y faisant voltiger un rayon

de soleil au moyen d'une glace qui le réfléchit. Cette chose blanche, qui s'agite et court, réveille, dans l'imagination du malheureux volatile, un monstre informe, prêt à le dévorer : de là sa terreur. L'hypnotisé donne le même spectacle. Le mot *lion*, par exemple, fait sur son oreille le même effet que le rayon de lumière sur l'œil de la poule. Son imagination en est frappée, et aussitôt elle fait revivre des scènes terribles, peintes dans la mémoire, où le lion joue son rôle légendaire. D'autres mouvements suivront logiquement et fatalement, comme la poule crie, vole effarouchée, éperdue, tâchant d'échapper au monstre qu'elle a dans son imagination.

Ce qu'on appelle phénomène psychique chez l'hypnotisé est toujours coulé dans ce moule : une sensation excitée à propos réveille certaines images associées qui dorment dans la mémoire, et aussitôt fait corps avec elles : le tout détermine des attraits, des impulsions correspondantes ; de là résultent dans le corps des mouvements appropriés, et le phénomène est complet. Rien en cela qui dépasse le cadre de la vie animale, sinon la préparation antérieure des pièces mises en jeu. L'art de l'hypnotiseur, après qu'il a paralysé par le sommeil le pouvoir personnel, consiste à toucher juste le bouton qu'il faut, à provoquer la sensation qui donnera le branle où il convient.

Tout cela nous semble de la plus grande simplicité si l'on s'en tient aux hallucinations hypnotiques. Pendant le sommeil provoqué, l'hypnotisé se transforme vraiment en machine sensible qui, touchée d'une certaine façon, déploie tout un rouleau d'images préalablement préparées, et qui a conscience de ce qui se passe en elle-même. C'est une boîte tyrolienne qui aperçoit son jeu intérieur produit par un ressort matériel. Le mécanicien n'a d'autre rôle que de donner la première impulsion. Les images préexistent : diverses dans les divers sujets parce qu'elles ont été peintes par des peintres divers, d'après des types divers, elles persèverent les mêmes dans le même sujet, et répondent sans changer à la provocation qui se renouvelle de la même manière. C'est ici le témoignage de l'expérience ; ce qui révèle, à n'en pas douter, un phénomène machinal, dont la cause immédiate

est l'instrument où il prend naissance : l'hypnotiseur n'est qu'une cause occasionnelle. Il peut, en variant à propos les excitations, interrompre les séries d'images, les briser en morceaux, et des morceaux qui se suivent composer un tout qui ne serait jamais sorti sous cette forme de la machine ; mais les fragments ne sont pas son œuvre : ils sont le résultat de l'exercice des facultés sensibles.

Il est moins facile de comprendre comment l'excitation, qui semble faire naître une conviction et partant supposer un jugement, ne dépasse pas la vie sensible et ne pénètre pas jusqu'à la vie rationnelle. Car, s'il est des cas où le jugement, à moitié engourdi, prend encore, bien qu'avec langueur, quelque part au phénomène, très souvent les facultés supérieures sont complètement frappées d'impuissance, le sommeil ayant envahi les régions du cerveau qui leur servent d'organe indispensable. Alors la conviction, le jugement ne sont que des apparences ; c'est ainsi qu'en entendant un perroquet sans le voir, on prend son cri pour une parole intelligente, et même il est des personnes qui ne font pas autrement, même en voyant la bête. Nous prenons le résultat de pures sensations chez l'hypnotisé pour la conséquence de phénomènes intellectuels, oubliant que ces phénomènes sont devenus impossibles à cause de la défaillance de l'organe. La sensation a dans sa nature de susciter des attraits et des répugnances correspondantes, et, par ces passions, des mouvements organiques merveilleusement adaptés pour rechercher ou repousser l'objet de la sensation. C'est ainsi que les choses se passent chez l'animal, c'est ainsi qu'elles se passent chez l'hypnotisé, avec la différence toutefois de la plus haute perfection de la vie sensible en celui-ci. Un fragment d'image suscité par l'hypnotiseur suscite l'image tout entière si l'image tout entière existe déjà dans la mémoire. L'image entière peut prendre la vivacité de la sensation ; alors la terreur, la joie, la colère, le désir, l'horreur, en un mot la passion, associée par la nature ou par l'habitude à cette sensation, éclate, et le sujet accomplit spontanément les mouvements qui en sont la suite, se cache, saute, crie, fait des menaces, poursuit, se détourne, s'enfuit. En tout cela, pas l'ombre de jugement. Une étincelle vous tombe à l'impro-

viste sur la main ; aussitôt vous secouez, avec une sorte d'effroi, votre main que la douleur perce comme une aiguille. Avez-vous besoin pour cela d'une ombre de jugement ? Non certes ; la brûlure sentie à l'improviste produit l'effroi, et l'effroi vous oblige de secouer votre membre, voilà tout. La connaissance intellectuelle consiste toujours à distinguer l'objet du sujet d'abord, puis de tout autre objet, en assignant à cet objet la place qui lui appartient dans l'ordre de l'être. Or, évidemment, rien de semblable n'intervient entre la sensation et la passion associées, ni entre la passion et les mouvements que celle-ci provoque fatalement. Des paroles peuvent se trouver mêlées au phénomène, qui n'en reste pas moins dans l'ordre purement passionnel. Ces paroles sont des souvenirs, qui appartenaient à la raison comme les effets à leur cause au moment où elles furent déposées dans la mémoire ; mais elles sortent maintenant de ce dépôt comme une feuille imprimée d'un magasin de librairie. Elles répondent à l'appel de la première sensation provoquée suivant la loi même de toutes les images associées et des mouvements attachés à ces images.

La sensation ou son équivalent, l'image, forme, avec l'émotion passionnelle et un système approprié de mouvements organiques, trois anneaux d'une même chaîne : on ne peut tirer l'un de ces trois anneaux sans que les deux autres suivent. C'est un fait que l'observation scientifique a mis de nos jours hors de contestation. L'expérience la plus familière aurait dû le faire remarquer depuis longtemps : souvent nous n'apercevons qu'en dernier lieu ce qui nous touche. Ainsi, de tout temps, on a su que la joie fait chanter et danser, et que la danse et le chant mettent en joie ; que la tristesse agit sur l'organe de la vue de manière à donner une apparence sombre aux objets, et que la couleur noire attriste ; qu'un milieu calme et silencieux apaise la colère, et qu'on allume la fureur des armes par des cris, par le bruit des instruments, par le tumulte même de la mêlée. Là est l'explication de la contagion des bons et des mauvais exemples. Le corps se modèle peu à peu d'après les images qui lui arrivent par les sens, et cette disposition matérielle amène les habitudes morales qui s'y trouvent associées soit pour le bien, soit pour

le mal. Il est vrai que nous avons en nous une puissance antagoniste, pour employer le mot de la science, c'est la volonté libre. Mais, outre que l'on ne veut pas toujours comme on devrait vouloir, il est vrai, même dans l'ordre moral, qu'une force contrariée n'est jamais anéantie, il en reste toujours quelque chose, et ce quelque chose est un bien ou un mal inévitable. La puissance antagoniste n'a point sa place dans les phénomènes de l'hypnotisme, puisque le sommeil a pour premier effet d'engourdir la volonté libre, en engourdissant l'attention librement volontaire sans laquelle il n'y a plus de volonté. Chez l'hypnotisé, les trois anneaux de la chaîne restent rigoureusement soudés, et il sera toujours vrai que la sensation et l'image amèneront fatalement et les affections et les mouvements correspondants. Ce qui doit surprendre, ce n'est pas que l'hypnotisé trouve dans l'eau qu'il boit toutes les saveurs suggérées par l'hypnotiseur, l'image ainsi produite primant la sensation de l'eau ; mais il faudrait s'étonner si la parole de l'hypnotiseur n'amenait pas dans l'organe du goût chez l'hypnotisé la saveur suggérée ; car rien alors ne brise la chaîne aux trois anneaux.

La suggestion à échéance n'est pas une difficulté. Les faits de ce genre peuvent tous se ramener à ce type fort simple : on dit à l'hypnotisé : « A telle époque, vous verrez ou vous ferez telle chose ; » le moment venu, le sujet voit ou fait ce qui lui a été enjoint. — Or, il n'y a rien là qui ne s'explique par la vie passionnelle. D'abord, il n'est plus douteux que le sujet entre en crise, s'endort *hypnotiquement* quand il accomplit la suggestion. L'époque prédite par l'hypnotiseur est reconnaissable à certains caractères marqués : ce sont ces caractères qui, en se montrant à l'esprit du sujet, provoquent le sommeil artificiel, parce que le souvenir de l'hypnotiseur y est attaché. Du même coup, tout ce qui se trouve spécialement attaché à ce souvenir spécial dans l'imagination et la mémoire du sujet entre en branle et se déroule suivant l'ordre préétabli par la volonté et l'influence de l'hypnotiseur. Les faits démontrent que la raison reste alors inactive. Quand, après la crise, on interroge les sujets sur les motifs qui les ont déterminés à se conduire comme ils l'ont fait, ils

répondent qu'ils n'en savent rien, qu'ils se sont seulement sentis poussés ou attirés. Qu'est-ce à dire ? Les impressions agissent suivant leur nature, qui est de déterminer, dans le sujet sensible, des attraits ou des répugnances appropriées au sens de leur direction. L'impression produite par l'hypnotiseur quand il a dit : « A telle époque, vous ferez telle chose, » a déterminé un attrait pour cette chose, lequel éclatera naturellement quand la chose sera présumée présente. Les caractères sensibles de l'époque annoncée renouvellent l'image de la chose ; l'attrait suit spontanément, tirant après soi l'action qui doit le satisfaire. Rien, dans un semblable phénomène, ne trahit la vie personnelle. Si la raison entrait en jeu, le sujet dirait : « J'ai fait telle chose, *parce que...* » La raison manque là où l'agent ne peut assigner à sa conduite aucune raison. La conviction de la réalité actuelle de ce qui est seulement représentation imaginaire ne relève pas non plus immédiatement de la raison : elle se rencontre dans tout rêve, par suite, non de l'exercice, mais de l'impuissance de la raison qui se trouve incapable de situer les objets à leur véritable place dans l'existence.

Mais, nous l'avons dit, la vie personnelle n'est pas toujours entièrement paralysée par le sommeil naturel ou artificiel. Quelquefois elle n'est que gênée ; elle s'exerce encore, mais avec peine ; on sent que l'effort la fatigue, et il n'est pas rare qu'elle finisse par céder. Bien souvent le sujet endormi entre en conversation avec l'hypnotiseur. Ses réponses sont ordinairement, mais pas toujours, un écho des demandes ; il lui arrive même quelquefois de résister à l'ordre signifié, ce qui a lieu lorsque cet ordre contrarie trop vivement quelque disposition habituelle et fortement active chez le sujet. La résistance cependant ne paraît pas invincible comme elle l'est si fréquemment dans l'état de veille : elle s'affaiblit peu à peu. Le sujet finit par céder, si l'hypnotiseur de son côté reste ferme ; et, chose remarquable, ce ne sont point des motifs raisonnables qui triomphent, c'est uniquement la volonté de l'hypnotiseur constamment et impérieusement signifiée.

Pour bien comprendre tout cela, rappelons-nous que le jugement, acte essentiel de la raison, comprend la comparaison

des termes, la constatation de leur rapport logique et l'affirmation de ce rapport. L'affirmation cependant n'est pas tellement liée aux opérations qui la préparent qu'elle ne puisse s'en séparer plus ou moins complètement. En elle-même elle est très facile et ne demande aucun travail. Les opérations préparatoires, au contraire, demandent toujours des efforts, coûtent de la peine : elles ont pour instrument l'attention volontaire et libre qui se fatigue, et même très vite. On le constate quand on étudie sérieusement : il n'y a pas de labeur qui épuise comme l'application de l'esprit. Or, pendant le sommeil, la faculté de l'attention libre est paralysée ; c'est même cet engourdissement qui constitue avant tout le sommeil. Donc, pas d'attention pendant le sommeil parfait ; donc pas de jugement rationnel possible, puisque l'on ne peut alors se rendre compte du rapport logique des termes, par suite de la paralysie de l'attention volontaire. Si l'attention n'est pas entièrement paralysée, si le sommeil n'est pas complet, les opérations préparatoires pourront être tentées, mais elles seront très pénibles, l'esprit épuisé ne les achèvera pas et l'affirmation qui suivra sera une œuvre imparfaite.

L'affirmation rationnelle ne suppose pas nécessairement que les opérations dont nous venons de parler soient immédiatement produites par le sujet : elle peut s'appuyer sur le simple souvenir de ces opérations accomplies à une époque antérieure ; elle peut s'appuyer sur la conviction que ces mêmes opérations ont été correctement faites par un autre sujet. Dans ces cas, évidemment, elle est encore rationnelle. Elle l'est encore, sans être raisonnable, lorsqu'elle est prononcée sans ces préambules volontairement omis : c'est alors l'erreur, et l'erreur appartient à la raison comme le péché à la volonté rationnelle : il dépend toujours du sujet de produire le jugement faux ou la détermination coupable. Dans le sommeil complet, le souvenir implicite des opérations préparatoires peut revenir, mais ce souvenir exerce une influence fatale ; la pensée d'un autre sujet qui s'est rendu compte du rapport logique des termes peut se présenter à l'esprit, mais cette pensée s'impose avec la même nécessité : l'affirmation qui suit n'est plus qu'un reflet de la raison, un reflet mouvant.

Dans le sommeil profond, ce reflet même s'éteint. Des paroles seront encore prononcées où l'on croira saisir des affirmations. Ces paroles sont humaines uniquement parce qu'elles sont le retour des mots précédemment associés par la volonté sous la direction de la raison ; mais elles ne sont pas plus l'expression de la conscience actuelle du sujet que les mots renvoyés en écho ne manifestent la pensée du mur où ils se sont brisés. Ces affirmations intellectuellement vides sont retombées dans la vie passionnelle. Elles suivent spontanément l'apparition d'une sensation, d'une image dans l'esprit, comme le hurlement du chien suit fatalement l'impression désagréable d'un bruit de cloche sur ses nerfs. Nous retrouvons ici la chaîne aux trois anneaux.

Après ces considérations, on comprend jusqu'à quel point un sujet se trouve livré par le sommeil hypnotique aux mains de l'hypnotiseur. Celui-ci n'a pas besoin d'une grande habileté pour en disposer à son gré. Il n'a besoin que d'étudier cette machine sensible, de reconnaître quels groupes d'images la vie journalière y a déposés, quelles passions et quels mouvements sont associés à ces groupes, de se rendre compte des excitations spéciales auxquelles la machine répond, et d'habituer soigneusement tout le système à sa manière de jouer. L'exercice, on le sait, donne au sujet une souplesse, une docilité singulière, exactement comme le dressage à l'animal : les associations se fortifient, se manifestent avec plus de promptitude, déterminent avec une énergie croissante et le jeu des passions et l'accomplissement des mouvements subordonnés. La chose peut être poussée si loin que le sujet tombe en vérité, du moins pendant le sommeil, sous la possession de l'hypnotiseur, comme l'énergumène est sous celle du démon. Du reste, l'hypnotisme n'est au fond qu'une forme de phénomène étrange dont le nom propre, dans la langue de l'Église, est précisément la possession. L'homme est la puissance qui possède, c'est là presque toute la différence. Les savants médecins de la Salpêtrière, les non moins savants professeurs de Nancy, tous ces habiles investigateurs qui se livrent avec tant d'ardeur aux pratiques de l'hypnotisme, et qui se moquent avec tant d'esprit et d'unanimité des possessions, ont réduit en art ce dont ils se

moquent, ils en ont presque fait une profession où ils remplissent eux-mêmes l'office des démons. Les hypnotisés sont des énergumènes travaillés par des esprits incarnés.

III

Réciproquement, les possessions sont des cas d'hypnotisme où un esprit infernal joue le rôle d'hypnotiseur.

Un être en effet plus intelligent et plus habile que l'homme, qui connaîtrait parfaitement la constitution du corps humain, les mouvements de toutes ses parties; le jeu des passions, des affections, en un mot tous les éléments de la vie sensible; qui aurait en même temps le pouvoir d'en lâcher ou d'en contenir les divers ressorts, et qui de plus saurait réveiller ou paralyser à son gré les fibres matérielles d'où dépend l'exercice de la vie rationnelle; cet être assurément posséderait au degré suprême l'art des expériences d'hypnotisme; il provoquerait également suivant son caprice tout ce qu'on remarque chez les possédés. La différence dans les deux ordres de phénomènes vient tout entière de la différence du savoir-faire chez les hypnotiseurs.

Il ne serait pas sage d'accorder au démon une sorte de toute-puissance. Créature, il est soumis aux conditions de son origine; il agit en créature, ne produit rien de nouveau, modifie seulement ce qui est, et encore doit-il se conformer aux lois de l'être qu'il modifie. Ainsi, par exemple, il ne saurait ôter le poids à un corps grave, mais il peut empêcher l'effet de la pesanteur par l'opposition d'une force contraire, comme nous le faisons nous-mêmes. Disons ici toute notre pensée. Dieu n'a pas seulement créé les corps dans le monde matériel; il a créé pareillement les forces vives qui les animent et dont l'évolution constitue tous les phénomènes physiques de l'univers. On peut soutenir que les causes secondes n'ajoutent et n'ôtent jamais rien à la somme de ces forces. Elles ont seulement la faculté d'en changer la direction, pouvoir immense, tout modeste qu'il paraît, la direction des forces étant essentielle à leurs effets: la détermination dernière de tout phénomène matériel en dépend. Les anciens avaient le pressentiment de cette grande loi. C'est pour cela

qu'ils enseignaient que les anges agissent sur les créatures en appliquant les puissances actives des unes aux capacités passives des autres. La puissance active, dans le corps, est toujours la force vive, et la capacité passive est, dans le corps aussi, la capacité de recevoir quelque chose de cette force, lorsqu'il se rencontre dans sa direction.

Les phénomènes de l'ordre psychologique ne sont pas à coup sûr des phénomènes de mouvement; mais, dans l'homme, ils sont par nature associés à des mouvements spéciaux. Rien n'arrive du monde matériel à l'âme que par des mouvements extérieurs, qui se continuent, en se transformant, dans l'organisme, en mouvements spécialement appropriés. D'autre part, tout phénomène qui surgit en l'âme suscite nécessairement des mouvements matériels dans l'organisme qui lui est associé. Tel est l'ordre naturel. Il s'ensuit que les agents créés, même spirituels, quoique supérieurs au mouvement dans leur vie propre, ne peuvent agir sur la partie spirituelle de l'homme que par le mouvement et en se conformant aux lois de la mécanique. Cette remarque, si on veut bien y faire attention, jette une vive lumière sur le sujet de la présente étude. Ni le démon, ni l'ange lui-même, n'atteignent directement notre âme : leur action doit tomber d'abord sur les appareils de notre corps associés par le Créateur à notre vie spirituelle.

L'organisme est donc un instrument obligé. Mais ce que l'on tire d'un instrument est à la fois effet de l'instrument et effet de celui qui l'emploie : c'est un phénomène mixte où chacune des deux causes apporte sa part. Voyez, par exemple, ce que peut le flûtiste sans flûte, ou la flûte sans flûtiste. L'organisme humain préparé par la nature, par l'éducation, par les événements et par le concours de la double vie de l'homme, est un instrument d'une infinie complexité et d'une infinie variété. Qu'un agent d'une grande habileté le mette en jeu, il en tirera certainement des effets qu'un agent plus borné n'en obtiendra jamais. Cependant il sera impossible à l'agent supérieur de ne pas laisser à l'effet la marque de la cause subordonnée; on y reconnaîtra, quoi qu'il fasse, comme le timbre, la justesse, la valeur ou l'insuffisance de l'instrument.

Un exemple nous fera mieux comprendre. La physio-

logie contemporaine nous a révélé dans les organes du langage une multiplicité et une diversité d'éléments dont les anciens n'ont jamais eu d'idée. Des milliers et des milliers de cellules, de nerfs et de fibres sont ordonnés pour cette fonction; mais leur adaptation ultime dépend d'une éducation aussi mystérieuse que nécessaire à laquelle les muscles de l'appareil phonétique, l'oreille, l'imagination, la volonté, l'intelligence prennent part. Après cette préparation, l'instrument est monté pour prononcer les mots, non de toute langue, mais les mots appris, les mots auxquels il s'est adapté par l'exercice. Or, de même qu'un musicien ne tire d'un orgue de barbarie que les airs préparés mécaniquement dans cet orgue et non ceux qu'il sait lui-même, de même une puissance extérieure qui saurait mettre en mouvement l'instrument à parler préparé dans un homme en particulier en tirerait les mots inscrits dans ses registres, et ceux-là seulement. C'est là précisément ce qui se vérifie dans beaucoup de cas de possession. L'esprit qui possède n'a pas besoin d'organe pour entendre et pour comprendre : il a l'intelligence de toutes les langues humaines; mais, s'il veut se servir pour former des mots d'un appareil humain, d'un cerveau, de nerfs et de muscles associés dans un individu, il parlera la langue de cet individu. Voilà pourquoi à toute langue, les possédés répondent en français en France, italien en Italie, espagnol en Espagne. Sans doute ils forment quelquefois des bouts de phrase en des langues qu'ils n'ont jamais parlées; mais ce ne sont que des fragments articulés avec plus ou moins de facilité, à cause du manque de souplesse et d'adaptation de l'instrument¹.

Sans prendre parti entre les docteurs de Nancy et ceux de la Salpêtrière, l'on peut assurer comme chose indubitable que les névroses, sinon toujours l'hystérie, favorisent singulièrement les phénomènes de l'hypnotisme. Il est en effet tout naturel que certaines conditions pathologiques préparent la paralysie des centres nerveux, et par conséquent celle de la vie personnelle en particulier. Nous avons dit que

1. Il n'en serait pas toujours ainsi, d'après certains récits de possessions qui paraissent dignes de foi. Mais les choses se passent le plus souvent comme le dit l'auteur, et c'est assez pour justifier sa théorie. (*N. D. L. R.*)

les agents spirituels, quand ils veulent exercer leur activité sur les êtres du monde physique, sont obligés de se soumettre aux lois de ce monde inférieur. Ils usent donc, pour produire certains effets dans le corps humain, de dispositions qui préparent ces effets, exactement comme les médecins dans leurs cliniques ou leurs salles de démonstration. Il suffit d'une pression sur certaines parties de son corps pour provoquer ou pour suspendre des crises chez un hystérique. En général, les névropathes sont tout préparés à ces états, qui troublent l'harmonie de la vie passionnelle avec la vie personnelle, et qui par conséquent ouvrent le sujet, si l'on peut ainsi dire, à l'influence extérieure, à la possession exercée par un pouvoir personnel étranger. Il ne faudra donc jamais s'étonner, bien au contraire, de rencontrer telle ou telle névrose dans un énergumène. Sans doute il ne serait pas sage de conclure de la névrose à la possession, car la névrose n'est qu'une disposition : la possession est avec elle dans le même rapport que l'hypnotisme, état accidentel volontairement provoqué chez le névropathe. Mais il ne serait pas plus sage de raisonner comme le font tant de médecins, et de dire : « Voici des symptômes de névrose, donc il n'y a pas de possession. » Ce serait exactement comme si l'on disait : « Il n'y a point ici d'hypnotisme, car le sujet est névropathe. » De même que l'hypnose, la possession est un phénomène surajouté à la névrose : il s'en distingue et il se constate par des caractères qui lui sont exclusivement propres. Nous n'avons pas à rappeler que ces caractères sont des signes d'intelligence ou de puissance qui dépassent incontestablement la capacité du sujet.

J. DE BONNIOT.

JULES BARBEY D'AUREVILLY

ET SA CRITIQUE

L'originalité est le don par excellence et le rêve de tous ceux qui écrivent. Un petit livre, un chapitre, trente vers de cette marque assurent l'immortalité plus que cent volumes de lieux communs développés avec élégance. Tous nos contemporains en sont convaincus et c'est plaisir que de les voir s'évertuer à la poursuite de cet insaisissable idéal; Barbey d'Aurevilly s'est agité plus qu'aucun autre. Avant d'entamer une étude sur cet écrivain qui fut à la fois journaliste, critique et romancier et qui se trouva mêlé pendant plus de cinquante ans à tous les faits et à toutes les querelles littéraires, il importe donc de bien définir en quoi consiste la véritable originalité.

I

Il est clair que c'est quelque chose à part, directement opposé à la banalité qui ressemble à tout; mais on peut se singulariser de bien des façons : par des crimes, par des infirmités, par le manque de sens, de goût ou de moralité; même par l'exagération d'une qualité estimable. L'imagination dérégulée, les thèses paradoxales et le réalisme cynique ont contribué beaucoup à la célébrité de Victor Hugo, de Proudhon et de Zola. D'autres enfin ont recours aux bizarreries de style, aux allures de casseurs d'assiettes ou de vitres, et jusqu'aux excentricités de toilette. Qui le croirait ? la vulgarité même et la platitude à une certaine dose peuvent mettre hors de pair; il y a, dit-on, dans les livres de M. Ohnet une absence de talent et de figure qui lui fait une physionomie et un signalement; mais peut-être n'est-ce là qu'un mot de ses émules jaloux des cent éditions du *Maître de Forges* ou de *Serge Panine*.

Évidemment rien de tout cela n'est cette belle et glorieuse prérogative qui nous ravit dans un sermon de Bossuet ou une fable de La Fontaine. Celui qui la possède est un initiateur; il invente ou il imite avec une puissance personnelle et permanente, et il imprime à tout son caractère.

La vérité objective étant la même pour tous, quiconque se borne à la montrer peut avoir d'incontestables mérites, non celui de l'originalité; pas plus qu'un miroir ou un peintre expert à tromper l'œil. On peut l'obtenir au plus haut point en découvrant fort peu de chose, comme M^{me} de Sévigné ou Xavier de Maistre.

Serait-ce dans l'expression qu'elle réside? Non, car l'expression est par elle-même d'ordre secondaire; chargée de transmettre la pensée, son premier mérite est la transparence et l'exactitude: elle ne vaut que par ce qu'elle porte.

Où donc est l'originalité? D'abord et principalement dans le sujet qui voit et qui sent; ensuite et par contre-coup dans l'élément sensible qui traduit ses idées et ses affections. Ce n'est pas un sens distinct accordé à quelques privilégiés; c'est, comme l'esprit et le génie, une qualité accidentelle des facultés communes à tous, une vigueur qui en écarte le manque de plénitude et d'harmonie. Les manies et les excentricités plus ou moins voulues ne sont pas plus l'originalité que les déviations et les tics ne sont la saine et robuste beauté. Nous devons sans cesse rappeler cette vérité en parlant de Barbey d'Aurevilly, car elle domine et condamne, hélas! souvent l'homme et l'œuvre.

Quelle est cette perfection de l'âme puissante et ordonnée qui constitue essentiellement l'originalité? C'est le triple don de comprendre plus à fond un aspect de la vérité objective, d'en être ému plus fortement et de pouvoir exprimer à la fois et d'une manière saisissante tout cela. Placez Homère, Virgile, Dante, La Fontaine en face d'une scène; leurs vers ne se ressembleront pas plus que les toiles de Fra Angelico, de Raphaël ou de Rubens. Les mêmes passions ont un langage très différent dans Corneille, dans Shakespeare et dans Racine. Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Lacordaire auraient beau traiter un même sujet devant le même auditoire et avec le même zèle; leur éloquence pourrait être également

belle, elle le serait diversement. Toutes ces voix sont admirablement justes ; mais chacune garde son timbre et son émotion, parce qu'elle est l'expression naturelle d'une âme.

L'originalité est donc, en définitive, le privilège qu'ont certaines âmes plus riches et plus sonores de faire connaître du même coup l'objet qui les frappe et l'ébranlement produit dans leur profondeur. De là vient le charme des hommes de cette trempe. Ils ne montrent pas froidement, comme des appareils insensibles, ce qui est en face d'eux et de nous ; ils le montrent en eux, illuminé des clartés de leur intelligence, échauffé des feux de leur cœur, paré des couleurs de leur imagination, tout vibrant de leurs transports, transfiguré sans être défiguré. Nous voyons ainsi deux choses à la fois : la vérité qui est toujours belle et, ce qui est plus beau encore, une âme humaine rendant un son plein et harmonieux. Au lieu d'une image morte, nous avons une conception vivante, et par une sympathie irrésistible et une noble rivalité toutes nos facultés s'exaltent à l'unisson et entrent dans ce magnifique concert¹.

Ainsi l'originalité bien entendue n'est qu'un des aspects, ou si l'on veut, un des privilèges du talent et du génie qu'elle suppose toujours, comme l'effet suppose sa cause et l'attribut sa substance. Elle a donc, comme eux, ses variétés, ses nuances et ses degrés, selon que l'intelligence, la sensibilité ou l'imagination tiennent plus ou moins de place dans cet équilibre complexe. On devine sans peine qu'il est impossible de l'acquérir artificiellement ou de l'imiter ; tous les efforts dans ce but aboutissent à la pose, à la mièvrerie, à l'excentricité et finalement au ridicule. Barbey d'Aurevilly n'a pas échappé à ce péril : il a essayé de tout dans le journal, la critique, le roman et la vie ; mais cet acharnement n'a guère abouti qu'à gâter par de bizarres prétentions un vrai talent et un remarquable caractère.

II

On est d'abord étonné qu'un écrivain, qui avait une si haute idée de sa valeur, n'ait jamais abordé que des genres

1. V. Taine, *La Fontaine et ses fables*, ch. III.

secondaires. Il espérait sans doute donner à ces formes de la pensée et à ces armes des luttes modernes une portée, une noblesse et une beauté qu'elles ne connaissaient guère encore. « Le journalisme, dit-il, a introduit dans la littérature une forme de plus, une forme svelte, rapide, retroussée, presque militaire » et que la prose des livres, « cette traîneuse de robe à longs plis », ne connaissait pas. Ce journaliste idéal, qui allait prendre place à côté des maîtres, existait et se nommait Louis Veillot; Barbey d'Aurevilly, malgré bien des collaborations et des fortunes diverses, resta dans la foule. Il eut du moins, en un temps de mercantilisme et de versatilité, l'orgueil de n'écrire « que dans l'indépendance de sa pensée ». Il vieillit à l'écart, sans honneurs et sans richesses. Cette attitude d'Alceste littéraire, « dans cette fin de siècle qui ressemble à une descente de Courtille », est certainement sa plus belle originalité.

Le journal est un Protée plus fort et plus glissant que celui de la fable; non seulement il revêt toutes les apparences, mais il prend tous les tons et aborde tous les sujets, depuis la plus haute éloquence jusqu'à la bluette la plus folâtre et la causerie la plus abandonnée; les articles où l'on traite de l'avenir des peuples y coudoient les entrefilets où l'on réclame les chiens perdus. La majesté sereine de Bossuet, l'énergie incisive de Pascal, les traits brillants de La Bruyère, la verve rapide de Voltaire, la philosophie hautaine de Joseph de Maistre et l'humour ironique de son frère Xavier y trouvent naturellement leur place et leur emploi; mais il ne peut souffrir l'emphase, les longueurs, la somnolence et l'obscurité. Il doit avoir la netteté énergique et la familiarité pittoresque du soldat. Quiconque ne sait point condenser sa pensée et la darder à propos, avec vigueur ou avec grâce, doit s'abstenir de ces champs clos où tout est court et périlleux. Barbey d'Aurevilly ne manquait point d'audace, de souplesse et d'autres ressources qui auraient pu le rendre redoutable dans ces rencontres de l'esprit; mais il manquait essentiellement de mesure, de coup d'œil et de tactique. La « pose » qu'il semblait personnifier le perdit toujours, et compromit les principes et le drapeau dont il faisait parade.

C'est principalement dans la critique littéraire qu'il s'est exercé et qu'il a déployé ses qualités et ses défauts. Dans *les Hommes et les Œuvres*, il a essayé de dresser l'inventaire intellectuel du dix-neuvième siècle et dit sa pensée sur ce qui passait devant lui. Il n'a jamais formulé ses principes, et quoi qu'il en dise, il est probable qu'ils sont toujours demeurés un peu à l'état chaotique ; il est assez difficile de les dégager de ses écrits et de les concilier entre eux¹.

Ce qu'il voulait avant tout c'est la sincérité. Cette franchise impitoyable dans un temps de réclame lui paraissait et avec raison une position originale. Il promettait donc à ses lecteurs du *Réveil* une critique « sans mitaines, sans souliers feutrés, et sans les trente-six mille attirails de la prudence, de cette *prudence* qui est si contente d'elle quand elle a pu parvenir, en se tortillant, à se faire appeler la *finesse* ». Peu soucieux « de faire de l'esthétique à la porte de la conscience », il prétendait y pénétrer « le fouet à la main », pour faire justice. A ses yeux l'homme et le livre étaient solidaires et il n'hésiterait pas à traverser l'un pour arriver à l'autre, car la critique digne de ce nom ne se borne pas à peser des diphtongues et à disséquer des phrases ; elle va au fond de l'œuvre pour y saisir l'idée et en déduire les conséquences. Elle n'est « ni la description, ni l'analyse, ni la nomenclature, ni la sensation » ; c'est un « jugement » éclairé, loyal et définitif formulé par la probité de l'homme de goût. Elle a « charge d'âmes » ; elle « plane » et son rôle est à la fois littéraire, social et religieux. Louis Veuillot avait raison d'applaudir à ce programme ; mais Barbey d'Aurevilly n'était pas de taille à le réaliser ; c'est quelque chose de l'avoir rêvé et d'avoir dit quelques bonnes vérités².

Le volume sur *les Critiques ou les Juges jugés* se prêtait naturellement aux charges contre ses prédécesseurs et ses rivaux ; il n'y manque pas. Ce qu'il dit de Villemain, de Sainte-Beuve, de Gustave Planche et de plusieurs autres,

1. Voy. *Les Œuvres et les Hommes* : Préface.

2. Voy. L. Veuillot, *Mélanges*, II^e série, t. IV. — Cf. Armand de Pontmartin : *Les Jedis de M^{me} Charbonneau*, où Barbey d'Aurevilly est désigné par le pseudonyme de Molossard, p. 143.

rappelle cette rude voix chargée de faire souvenir les triomphateurs de Rome qu'ils n'étaient que des mortels¹.

Villemain célèbre dès l'enfance, accueilli avec empressement par les vieillards de l'Académie et encensé par tous les thuriféraires de l'Université dont il est grand-maitre, ne lui en impose pas. Barbey se raille de cet esprit « sec et arrogant », qui chercha toujours à se faire une réputation d'improvisateur, « en travaillant énormément le mot à mot de ses phrases » et l'effet des « expressions brillantes » dont il remplissait d'avance de volumineux « cahiers ». Il dénonce cette science acquise par des secrétaires, cette prétention à révéler au monde les Pères de l'Église grecque et latine, et cette frivolité incurable qui n'a vu dans la littérature que l'art des mots, et dans la critique qu'une occasion de les arranger. On peut croire que ce n'est pas sans un retour sur soi-même qu'il constate l'absence d'originalité et de profondeur chez cet humaniste « parfumé de grec », mais incapable d'écrire une histoire ou même une simple monographie, nul en religion, pauvre en philosophie et chiche de tout point. Ce n'est qu'une « mémoire qui nous égruge ses lectures, » un « modiste de phrases » d'un goût sobre comme l'indigence. « La laine des phrases de Villemain lui reste dans les dents, et le rhéteur en meurt étouffé. »

L'*Essai sur Pindare* si bruyamment glorifié d'avance fut « une dernière chute dans le vide »; l'auteur y parle de tout sans sortir de la banalité. Cette déclamation essoufflée provoque une remarque humoristique et vraie sur les œuvres de ce genre. « Pindare ne relève plus que des linguistes et des archéologues. Son inspiration n'est plus qu'une lettre morte; elle est finie comme tout ce qui n'est que grec, comme tout ce qui ne s'appuie point à la grande nature humaine, la seule chose qui ne périra pas. Que nous importe cette école athlétique, à nous qui avons des canons rayés et l'âme chrétienne! » Barbey en parle à son aise et de confiance; il ne devait connaître que fort vaguement le texte du lyrique thébain.

Sainte-Beuve² lui paraît supérieur à Villemain. Après avoir

1. Voy. *Les OEuvres et les hommes* : les Critiques.

2. *Les Critiques*.

loué à l'excès les *Poésies de Joseph Delorme* et l'*Étude sur Virgile*, pour se prouver qu'il est original, d'Aurevilly reconnaît dans l'auteur des *Portraits littéraires* et des *Lundis* « l'abeille de la critique », et avoue qu'il en a souvent la grâce, le dard et le vol ondoyant, et qu'il sait « tirer un miel d'or de la poussière de l'érudition » ; puis il attaque résolument les vices et les lacunes.

Il faut à la critique des qualités intellectuelles et morales, que Sainte-Beuve n'a pas, « dont il se soucie peu » et auxquelles notre siècle tient moins encore : la solidité, l'élévation et la justesse que donnent des principes certains et des idées générales, la sincérité, l'autorité et la générosité ; or, rien de tout cela dans cette « analyse infatigable, sûre de rien, curieuse de tout et qui ajoute sans cesse de nouvelles impressions aux anciennes, des notes à d'autres notes », toute de goût et de sensations, souvent de petites jalousies et de tenaces rancunes, se faisant humblement « le laquais du succès ». Comment en serait-il autrement ? « C'est ce que nous avons de plus petit en nous qui était grand en lui, l'amour-propre. Il aimait les lettres, même dans ses ennemis, parce qu'il était avant tout un voluptueux de lettres ; mais, comme tous les voluptueux, il était cruel et, au meilleur endroit, il donnait son coup de dent de rat, et il attendait trente ans, s'il le fallait, pour mieux l'enfoncer. Il avait la prudence longue, et il *cartonnait* contre vous. » Ce lynx regardait moins de haut que de près. La facilité même avec laquelle il entre dans l'œuvre qu'il dissèque à la loupe, la sensualité avec laquelle il la sent et la déguste, la finesse avec laquelle il la reflète, sont un mauvais indice. « Comment ne se plierait-on pas à toutes les œuvres pour en prendre simplement l'empreinte quand on n'a ni idéal ni conviction qui vous arrêtent et qu'on s'en va promenant sa curiosité flâneuse autour des œuvres et des hommes ? » Est-ce là ce que doit être un juge ? Dans Sainte-Beuve, les qualités de l'esprit elles-mêmes se changent en défaut par leur contact avec les petitesesses du caractère. « Vivacité d'impression, imagination coloriante, sensibilité nerveuse, subtilité de l'analyse, finesse déliée jusqu'à ce qu'elle arrive au rien, science corrompue des décadences, enfin et surtout l'anecdote, l'amusette, la ba-

gatelle de la porte, le cancan, voilà ce qui l'a fait proclamer un grand critique par ceux qui ne se doutent pas de quelle pureté, de quelle fermeté et de quelle profondeur la critique est faite. »

Barbey d'Aureville reproche encore à cet homme, d'une observation pénétrante et d'un style ferme et brillant « comme un stylet », d'avoir été jaloux de toute supériorité, peu sympathique aux débutants, et de s'être enfin abaissé, dans sa vieillesse, jusqu'à tendre la main « aux gros sous » de la popularité. « Artielier ! toute sa vie était là. L'article, *son* article, a concentré tous ses efforts, toutes ses heures, j'allais dire tout son cœur. » Il y avait peut-être autre chose dans Sainte-Beuve, mais cela y était aussi, et on ne le dit pas assez.

Après s'être montré si sévère pour les chefs de l'école historique et biographique, Barbey va jusqu'à l'indulgence pour M. Nisard¹, qu'il venge des attaques de la « littérature facile ». Parce qu'il prit parti pour la tradition, l'étude consciencieuse, la grandeur ordonnée, et enfin la morale chrétienne contre l'improvisation aventureuse, le succès à tout prix, le pittoresque échevelé et l'art pour l'art, on affecte de voir en lui un esprit d'élite, sans doute, mais étroit et sans agrément. C'est le contraire qui est vrai ; quiconque le lira sans prévention y trouvera une rare pureté de style, une érudition solide, « la politesse athénienne et française des honnêtes gens du dix-septième siècle ». C'est un écrivain ingénieux, souple, large, tendre même et de nuances délicates. Le catholicisme « qui aide à tout comprendre » lui a inspiré de belles pages sur Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Sévigné et le grand siècle. Barbey termine cet éloge par une malice contre Sainte-Beuve : « La critique littéraire, quand elle entre dans l'homme par ses œuvres est au-dessus, pour le connaître, de toutes les anecdotes de la biographie. » Le héros est un peu idéalisé ; M. Désiré Nisard fut trop bon universitaire, trop zélé défenseur du monopole, trop enthousiaste de Descartes, du gallicanisme de Bossuet, de Pascal, de Port-Royal et même de Voltaire, pour être aussi parfait catholique ; mais on est faci-

1. *Les Critiques.*

lement disposé à oublier ces torts quand on a vu le doctinaire de l'*Histoire de la littérature française* et des *Poètes latins de la décadence* vieillir avec dignité, mourir chrétiennement, et défendre à la rhétorique de verser sur sa tombe, bénie par le prêtre, ses regrets et ses phrases académiques.

Aller de Nisard à Janin ¹, c'est passer du grave au plaisant, de la critique dogmatique à la critique fantaisiste. Jules Janin fut autrefois ce que Jules Lemaitre est aujourd'hui, un jaseur pétulant, spirituel, surtout impertinent, sans souci des erreurs et des contradictions ; au demeurant assez bonhomme et plus vaniteux que méchant. On l'avait appelé le « roi de la critique ». D'Aurevilly proteste. « Jules Janin roi ! le roi de la critique ! allons donc !... il en était plutôt le fou », avec son esprit mi-parti de brillant et de sérieux, le « roi de la phrase sonore, colorée, aérienne et vide ». Feuillettoniste, pas plus, pas moins, car il manque essentiellement d'invention et jette ses paillettes sur un fond emprunté ou pillé. Son style pimpant et incohérent jaillissait à toute heure, sans lui coûter « un sou de réflexion » et d'effort ; « bulles de savon opalisées et lumineuses au bout d'un fuseau dans lequel souffle un enfant ».

On ne se souvient plus guère de Philarète Chasles ; il eut pourtant sa « minute de bruit ». Barbey lui attribue des talents exceptionnels ; mais l'éducation païenne que lui infligea un père athée et régicide fut un mal irréparable. Heureux s'il eût été élevé au fond d'un hôpital par une sœur de charité ! Aucun, « pas même Sainte-Beuve, n'aurait pu lui être comparé ». Il avait la verve étincelante, le génie de la découverte, la finesse, la chaleur et l'humour, « cette faculté délicate qui tient à la fois de la gaieté et de la mélancolie, et qui se permet d'aller, mais en se faisant pardonner à force de grâce, jusqu'à l'extravagance ». Dons charmants, mais insuffisants, car ils manquaient de l'autorité que donnent les convictions et la vertu.

L'article consacré à Paul de Saint-Victor est presque un hymne. Pour Barbey d'Aurevilly, qui est bien aise de l'oppo-

1. Les *Critiques*.

ser aux grands critiques universitaires et qui se croit reconnaître quelque peu en lui, l'auteur des *Deux Masques* est un écrivain de race et d'éducation, « la plus étincelante phrase de ce siècle, éblouissant et superbe dans sa pureté de soleil ». Une érudition prodigieuse et qui s'alimente sans cesse « au torrent de toutes les littératures » n'éteint jamais sa flamme. C'est un savant au service d'un poète ; son imagination infatigable « verse des flots de vie sur des chefs-d'œuvre immortels ». Sa puissance du « retrouvé » et du rendu dans la peinture historique est égale à celle de Michelet, mais sans les traits heurtés de ce « pinceau bondissant ». C'est la pureté et la ligne irréprochable du fini, « le point juste dans la maturité ». Ni dogmatisme étroit et risqué, ni scepticisme dissolvant. Il est fort, sincère, simple et d'un enthousiasme contenu, malgré le luxe de ses images, comme on était un héros autrefois « sous une armure d'or ».

M. Lenient est tout l'opposé, « professeur sur toutes les coutures » et vêtu de « réminiscences ». Cet habit « de forme sérieuse, taillé sur le patron des grands modèles, très soigné, très brossé, très épousseté, très convenable, couvre proprement la nullité de la personne et peut tromper les myopes ».

Prévost-Paradol est une variété du même genre. Ce « virtuose de la rhétorique » a fabriqué des articles de toute sorte, comme une mécanique. On y chercherait vainement un symbole philosophique ou religieux ; c'est pourquoi, malgré ses rodomontades, il ne fut jamais qu'une « épée clouée dans son fourreau ». Aux yeux de Barbey d'Aureville, l'Université, avec son purisme exagéré et son scepticisme rongeur, ne peut produire des écrivains à grande allure, encore moins de fermes et nobles caractères. On s'étiole dans cette serre. Tel fut le sort d'Hippolyte Rigault « une des plus belles espérances de la littérature scolaire pendant sa vie, et de ses plus vifs regrets après sa mort ». Ce professeur de belles-lettres, épris d'Horace, fut le type de la suffisance et du bon goût. Il ne manquait pas d'esprit, mais de vérité et de cœur. Sainte-Beuve a finement et cruellement persifflé « l'empois » de son joli style, et Louis Veillot, sur le chemin duquel il osa se mettre un jour en embuscade, saccagea sa rhétorique

et ses grâces artificielles¹. Avouons pourtant que Barbey le maltraite plus que de justice.

Gustave Planche, le héros de la *Revue des Deux Mondes*, ajoutait à tous ces défauts une lourdeur épaisse dans l'esprit et une malpropreté proverbiale dans toute sa personne. Sa vue provoquait les brocards; Barbey d'Aurevilly ne manque pas cette bonne occasion. « Gustave Planche aurait pu, si Dieu l'avait permis, être un homme d'esprit, comme M. Janin, par exemple; mais il ne l'était pas. C'était un bon sens très guindé, dans une tête excessivement aride; un homme né podagre du cerveau, travaillé par une infécondité excessivement douloureuse, moins heureux, tout le temps qu'il a vécu, que le lion de Milton auquel il ne ressemblait pas et qui finit par tirer sa croupe du chaos, car il ne put jamais, lui, se dépêtrer des embarras obstinés de sa pensée, du vague [des mots et du vague des choses au fond desquels il est mort plongé. En effet, l'esthétique de Gustave Planche, qui l'a sue? Où a-t-elle nettement rayonné?... Individualité pédante, qui n'a que l'empirisme de la science, qui raconte ses impressions, comme si c'était la règle suprême de la beauté, et qui les raconte sans légèreté, sans bonhomie et sans grâce! » Louis Veuillot, qui avait étudié à fond le personnage, trouve que c'est parfait; mais il regrette au même instant qu'une sorte d'injustice vienne à la suite de cette exécution et que Barbey d'Aurevilly reproche avec tant d'âpreté à M. de Pontmartin les ménagements qu'il se laisse arracher par ses relations mondaines et la confraternité littéraire. Un jugement sûr, une facilité merveilleuse et de belles qualités de cœur placent très haut le doyen de nos critiques. Si l'auteur des *Jeudis de Madame Charbonneau* et des *Samedis* a eu des supérieurs, depuis longtemps nous ne lui en connaissons plus, pas même des égaux. Quelques articles sur Barbey d'Aurevilly, sans parler des autres, prouvent d'ailleurs qu'il sait frapper dru sans cesser d'être spirituel².

1. L. Veuillot, *Mélanges*, II^e série, t. IV. — Cf. Sainte-Beuve : *Causeries du Lundi*, t. XIII. — *Nouveaux Lundis*, t. I^{er}.

2. Outre les *Jeudis de M^{me} Charbonneau*, on peut consulter sur Barbey d'Aurevilly : *Causeries du Samedi*, t. III; — *Nouveaux Samedis*, t. II et XVII; — *Souvenirs d'un vieux critique*, t. III. — Enfin la *Gazette de France*

Pour trouver le vrai modèle du critique, d'Aurevilly remonte jusqu'au siècle dernier, et ce n'est pas sur La Harpe qu'il jette les yeux, mais sur Fréron¹. Il se surpasse dans la réhabilitation de ce grand méconnu, l'un des plus nobles représentants de la tradition française, « assassiné avec une férocité sans égale par les philosophes du dix-huitième siècle, qu'il a toujours jugés avec une impartialité lumineuse et un courage surhumain ». Ce n'est plus seulement le désir de se singulariser qui dicte cet hommage ; on y reconnaît l'accent du cœur.

« Journaliste qui défendit, pendant une vie qui fut longue, la religion, la royauté, la morale dont on ne voulait plus

du 22 septembre 1889, dont nous citons quelques passages. « Barbey porte des gants blancs couturés en noir, couleur aurore ou mi-partie, des manchettes en entonnoir de gantelet, tenues à force d'empois à la raideur du cuir verni ; son pantalon collant à sous-pieds est carrelé blanc, rouge, noir et vert à l'écossaise ; parfois zébré ou écaillé comme une peau de tigre ou de serpent. On lui voit assez souvent un pardessus, un ample sac de mérinos noir, à manche de *caraco de femme*, sans collet, emboitant le cou comme l'échancrure d'un plat à barbe, et *longé* de haut en bas de deux rangées de brandebourgs qui ressemblent à des macarons noirs, collés le long de son buste et emmêlés de cordonnet. Le chapeau sur l'oreille, à la casseur d'assiettes, il tient de la main droite une canne, et de la main gauche un petit miroir dans lequel il vérifie, de cinq minutes en cinq minutes, son identité. L'hiver, il se drape d'un manteau fait d'une capote de charretier, rayée, sur un fond blanc, de bleu, de noir, de chocolat, et doublée de velours noir.... N'oublions pas un cache-nez dont le fond en damier se compose de toutes les couleurs du prisme. » Cette page est de Théophile Sylvestre. Et remarquez que cet ami du pittoresque ne dit pas tout. Il ne parle ni de la redingote plissée à la taille, ni des effets de torse, ni du soupçon de corset, ni des diverses teintures, ni du maquillage, ni des manchettes de dentelle, fixées par des boutons gros comme des écus de six livres ; manchettes qui suggéraient à Nestor Roqueplan ce mot cruel : « Un don Quichotte de la Manche ! allons donc, de la manchette tout au plus !... » Un peu plus loin, M. de Pontmartin parle de l'écriture aux encres multicolores, des paraphes compliqués, de la poudre d'or dont Barbey pailletait sa copie (et même ses moustaches), de sa passion des majuscules qu'il partageait avec le comte Roselly de Lorgues. L'appartement, les meubles et la bibliothèque étaient à l'avenant. Terminons cette longue note en disant que certains disciples de d'Aurevilly admirent encore et même imitent les excentricités de pose, de style et de costume du maître. M. Joséphin Péladan semble être le chef de ce groupe.

1. Les Critiques.

dans la démente universelle ; on lui coupa, on lui hacha son journal avec les ciseaux d'une censure qui a déshonoré Malesherbes, lequel tenait, pour le compte des encyclopédistes, et faisait aller ces ciseaux, tombés depuis et lavés dans son sang, heureusement pour sa gloire !

« Après vingt-trois ans de lutte, on finit par supprimer à Fréron son journal, son *Année littéraire*, l'illustration de toute sa vie, son mérite devant Dieu ! Et cette suppression foudroya ce cœur dans lequel il n'avait jamais passé une palpitation de colère... Dans l'ordre moral, Fréron fut un héros ; dans l'ordre intellectuel, son talent d'écrivain et de critique fut grand. »

C'était vraiment un homme du dix-septième siècle tombé dans le dix-huitième siècle, une sorte de « Boileau en prose », mais plus large d'esprit et plus chaud de cœur. Goût presque toujours infaillible dans les ardeurs d'une polémique sans précédent, style mâle et clair, hauteur d'aperçus, immensité et sûreté d'érudition, loyauté généreuse et noble oubli de sa personne, rien ne lui manque ; et sa vie est digne de ses écrits par la noblesse de l'attitude, car il fut l'homme de la famille chrétienne comme il avait été le champion de la société et de la monarchie chrétienne. Et, pour achever, le malheur et l'ingratitude ont couronné sa gloire.

« Fréron avait combattu contre l'erreur et avait triomphé. Après sa victoire, elle le jette à l'*in-pace* de l'oubli. On ne le connut guère que par les outrages immortels de Voltaire. Reprendra-t-il la place élevée qu'il mérite dans l'histoire littéraire ? J'en doute ; et à quoi bon ? La vérité se moque bien de la gloire ! C'est une loi supérieure de la Providence qu'il doive y avoir en ce monde des gloires perdues pour qu'il y ait des dévouements plus beaux ! ».

III

Après avoir jugé avec indépendance ses devanciers et ses émules d'Aurevilly se lance dans la critique des œuvres et des hommes du dix-neuvième siècle. Il commence par en dresser une sorte de classification en prenant pour base l'importance et la dignité des genres. Au sommet, comme il

convient, les écrivains religieux et les philosophes; au milieu, les historiens et les poètes; au dernier degré, les romanciers et ce qu'il appelle dédaigneusement les *bas-bleus*¹.

C'est adossé aux dogmes et à la morale catholiques, dont il se pose comme le tenant, que Barbey veut faire courte et bonne justice; car celui qui possède la vérité absolue et universelle est seul à même de remplir ce grand et périlleux rôle. Malheureusement il ne la connaissait pas assez pour en avoir le sens habituel et en recevoir les décisions souveraines.

Pour lui, c'est à la fois un principe et un fait qu'il n'y a rien de plus utile aux lettres et aux arts que la religion; elle donne aux esprits l'élévation, la profondeur et la justesse; elle peut même, jusqu'à un certain point, suppléer le bon sens. Son influence sur le caractère et la volonté est encore plus décisive: elle bride l'imagination, règle et purifie le cœur et montre le faux des engouements vulgaires et les petites passions. Les ombres et les feux follets disparaissent dans cette féconde et sereine lumière. Tout cela est excellemment vrai; mais pour avoir ces avantages, un catholicisme vague ne suffit pas; il faut une religion éclairée, surtout pratique; d'Aurevilly l'a trop oublié.

L'insuffisance de son instruction religieuse apparaît bien vite quand il s'agit de juger les écrivains catholiques. L'idée qu'il en donne est superficielle, souvent inexacte; il n'a vu que la structure extérieure et le côté littéraire de leurs livres; et encore! C'est le grand défaut du temps: la facilité, le métier, le talent même, ne sont pas rares; mais la saine philosophie et le catéchisme manquent aux auteurs et aux lecteurs; l'enseignement universitaire a presque tari ces deux sources où doivent s'abreuver toutes les grandes littératures. De là cette importance donnée partout à la phrase, à la description dans le roman, à la rime riche dans la poésie, à l'histoire dans la métaphysique. Les esprits « sans cohésion et sans unité sont incapables d'une synthèse qui étreigne l'ensemble » et le contemple de haut; « ils s'épuï-

1. *Les OEuvres et les Hommes* : Les Philosophes et les Écrivains religieux.

sent en analyses pénibles, s'effeuillent en œuvres courtes ou s'allongent en aventures imbéciles ». On cherche à masquer le vide des idées par la sonorité des mots et l'éclat des couleurs. Barbey d'Aurevilly déplore cette infirmité ; mais, quoi qu'il en pense, et quel que soit son aplomb, elle est la sienne. Cela ne l'empêche pas, bien au contraire, de dire son mot sur les questions les plus ardues et sur les livres les plus controversés.

A propos de l'ouvrage de M. Jourdain sur la *Philosophie de saint Thomas d'Aquin*, il essaye de caractériser à grands traits le Docteur angélique. Pour lui, c'est l'émule et le vainqueur d'Aristote, l'aigle « qui a toute la poussée de ses ailes » et dont l'œil peut sonder sans vertige les vérités les plus éblouissantes et les gouffres les plus ténébreux. C'est le docteur des docteurs, la lumière, la loi et l'autorité irréfragable. Et cette merveilleuse grandeur, saint Thomas la doit à l'Église, à la révélation et à la tradition catholique bien plus qu'à son génie. Ne voir en lui, avec M. Jourdain, qu'un philosophe éminent, c'est lui ôter sa couronne. Affirmations vraies, mais banales et sans résultat, parce qu'on sent bien qu'elles ne reposent sur aucune étude sérieuse. M. Anatole France déclare bravement que, s'il lui fallait trouver au dix-neuvième siècle un pendant à cette prodigieuse *Somme* du treizième, il irait la chercher dans la collection complète des articles de Sainte-Beuve. Barbey d'Aurevilly n'aurait jamais écrit pareille sottise, bien qu'il lui en ait échappé d'assez fortes ; mais il est probable qu'il ne connaissait guère plus que le critique du *Temps* les œuvres du grand dominicain.

Mêmes prétentions et même faiblesse dans un article sur Lacordaire. Que Barbey s'étonne et même qu'il s'indigne de voir des ecclésiastiques briguer un fauteuil dans une Académie où ils seront côte à côte avec des athées comme Leconte de Lisle, des matérialistes comme Taine, des déistes comme Jules Simon et de répugnants vieillards comme Renan ; qu'il flagelle « la sentimentalité malade et le naturalisme indécent » de l'*Histoire de sainte Marie Magdeleine* ; qu'il relève dans les *Conférences de Notre-Dame de Paris* des incorrections, des couleurs et des figures tapageuses, et même quel-

que recherche de la popularité ; on peut, à la rigueur, tolérer cette sévérité, quoiqu'il y ait moins de droit qu'un autre ; mais nier le mérite théologique et même littéraire de l'orateur et parler « d'effets de manche », c'est ignorance impertinente et besoin de se singulariser. Nous lui abandonnerions plus facilement ce qu'il nomme « la sentimentalité mouillée » de l'abbé Gratry. A quoi bon pourtant ces sarcasmes ?

Malgré des écarts et quelques paroles qui ont contristé ses admirateurs, et dont la responsabilité pèse sur d'autres plus que sur lui, Montalembert est une des grandes figures catholiques. On peut noter dans ses *Discours parlementaires* et dans ses *Œuvres polémiques* quelques sonorités libérales ; on ne peut s'empêcher de louer habituellement la hauteur de la pensée, la chaleur du sentiment et la pureté du style. Ni avant ni après lui, la tribune française n'a rien fait entendre d'aussi fier et d'aussi beau.

La *Vie de sainte Élisabeth de Hongrie* laisse voir çà et là des traces de jeunesse et de mignardise ; elle n'en demeure pas moins un chef-d'œuvre d'érudition et de grâce justement populaire. Barbey d'Aurevilly est bien mal venu de l'appeler un « petit vitrail » ; il aurait eu plus de raison de s'étonner qu'un chrétien qui nous a fait un tableau si suave et si vrai du moyen âge prodigue des éloges sans restrictions aux peintures lourdes et cyniques dont Victor Hugo a souillé *Notre-Dame de Paris*.

L'*Histoire des Moines d'Occident* était une œuvre immense et qui échappait difficilement à la monotonie. Un saint personnage arrive dans une contrée sauvage, attire des compagnons, défriche le sol et convertit les habitants à force de vertus et de miracles ; telle est à peu près la genèse de tous les monastères fameux. Mais c'est être odieusement injuste que de ne voir dans ce glorieux récit qu'un « semis de médaillons à l'effigie effacée », reproduction et réduction d'ouvrages meilleurs¹.

Jusqu'ici *l'Imitation de Jésus-Christ* n'a trouvé que des admirateurs enthousiastes, même parmi les incroyants. On est

1. Les Philosophes et les Écrivains religieux.

très divisé sur la question historique ; la valeur ascétique et littéraire est unanimement reconnue. Les pages où Michelet raconte, à sa façon, l'origine de ce livre du cloître et en fait l'analyse fantaisiste sont aussi célèbres que celles où il décrit les merveilles de l'architecture gothique. Les maîtres de la vie spirituelle, seuls vrais juges, reconnaissent à l'envi la plénitude et la sûreté des maximes de l'*Imitation* ; les moralistes y ont loué une connaissance des passions humaines très surprenante dans un moine qui n'avait pu les étudier que dans l'Évangile et dans son cœur ; et de plus à côté du mal se trouve le vrai remède. Enfin les artistes et les poètes s'extasiaient en lisant ces effusions et ces dialogues passionnés de l'âme avec Dieu, où déborde le lyrisme le plus ardent et le plus élevé. Toujours en quête d'originalité et plus mal inspiré que d'habitude, Barbey s'élève contre cette unanimité et préfère à l'œuvre de Thomas à Kempis le vieux français de l'*Internelle Consolacion* de Jean Gerson. N'allez pas lui citer le mot de Fontenelle : « L'*Imitation* est le premier des livres humains, puisque l'Évangile n'est pas de main d'homme. » — Eh quoi ! répondra-t-il, Mathieu, Marc, Luc et Jean, parce qu'ils étaient inspirés n'étaient-ils plus des hommes ? Et puis, quel est l'auteur de cette ingénieuse inscription lapidaire gravée pour les rhétoriques des temps futurs ? Un homme de lettres impie, lâche, sournois et léger comme les philosophes du dix-huitième siècle dont il fut le précurseur et le panégyriste officiel. De bonne foi, le romancier des *Entretiens sur la pluralité des mondes* est-il bien fait pour apprécier l'onction et la simplicité divine d'un pareil livre ? La phrase fameuse n'est qu'une réclame pour la traduction en vers de « Monsieur son oncle, le grand Corneille ». Sans cette « circonstance de famille » l'*Imitation* aurait paru moins sublime à Fontenelle. Le plaidoyer n'est pas maladroit ; mais la verve ne peut rien contre l'évidence, et l'*Imitation* garde toujours son rang.

Un livre sur les écrivains religieux où il n'est question ni de M^{sr} Pie, ni de M^{sr} Gerbet, ni de M^{sr} Plantier, ni de Louis Veuillot, ni de M^{sr} Freppel, ni de tant d'autres, est singulièrement incomplet. Barbey d'Aurevilly n'était pas obligé de passer en revue toutes les célébrités catholiques ; mais nous

souhaiterions qu'il eût dit un mot de ceux-là, ne serait-ce que pour s'excuser de ne pouvoir les étudier longuement. Il ne laisserait pas croire que la littérature chrétienne en est réduite à ceux dont il s'occupe.

VI

Aux écrivains religieux se rattachent naturellement les philosophes chrétiens; d'Aurevilly consacre un volume à ceux qu'il nomme un peu bizarrement les *Prophètes du passé*¹. Il y a dans ces pages, qui ont la prétention de nous faire connaître Joseph de Maistre, de Bonald, Chateaubriand, Lamennais, Donoso Cortès et Blanc de Saint-Bonnet, de vigoureuses affirmations et de singulières légèretés. L'œuvre aurait pu être magnifique et profondément originale, car l'auteur devait nécessairement toucher aux plus belles et aux plus palpitantes questions de la philosophie religieuse et sociale; elle n'est que violente et déclamatoire; le panégyriste travestit ceux qu'il prétend glorifier.

Le génie de Joseph de Maistre n'est plus discuté. Les *Considérations sur la France, le Pape, l'Église gallicane, les Soirées de Saint-Petersbourg, les Opuscules et la Correspondance*, même pour les fabricants de *Manuels*, contiennent autre chose que l'apologie de l'absolutisme, du bourreau, de la guerre et de l'Inquisition. Beaucoup de ces pages seront un jour classiques, car elles sont bien autrement vraies et fécondes que le *Discours sur le style* de Buffon ou quelque chapitre de *l'Esprit des lois* de Montesquieu. On pardonne à Lamartine, cette girouette harmonieuse qui tournait même sans vent, de n'avoir vu dans le penseur savoyard qu'une sorte de « Bossuet alpestre » d'une éloquence inculte; c'était quelque chose! mais que penser d'un Villemain ou d'un Gérusez qui se permettent de le traiter de haut? Barbey a eu le mérite d'affirmer, avant que ce fût une banalité, qu'il y avait là quelque chose de grand.

Joseph de Maistre et de Bonald, avec une glorieuse con-

1. *Les Prophètes du passé* : J. de Maistre, de Bonald, Chateaubriand, Lamennais, Blanc de Saint-Bonnet.

formité de vues, ont prédit beaucoup de choses de l'avenir parce qu'ils avaient étudié à fond dans le passé l'homme, les sociétés et les gouvernements, à la triple lumière de la raison, de l'histoire et de la tradition catholique. A l'époque d'un bouleversement général dans les faits et les idées, ils ont gardé le calme et le sang-froid qui permettent d'apprécier ce qui se passe. Leurs arrêts sur la Révolution française, sur l'inanité des constitutions écrites par des idéologues pour des hommes imaginaires, sur le sort d'une restauration qui commence par adopter les erreurs qu'elle veut réparer, nous les voyons justifiés de plus en plus dans leur ensemble par les bouleversements dont l'Europe est le théâtre et la victime. Leurs anathèmes contre l'abolition du droit d'aînesse, des majorats et de l'aristocratie, contre le suffrage universel et le remaniement des lois qui régissent la famille et la propriété; tout cela n'était pas le produit de préjugés de caste ou d'opposition, encore moins le résultat d'un attachement irréfléchi à l'ancien régime ou d'une sorte de manie divinatoire; c'était le fruit longtemps mûri d'observations vastes et sagaces faites par des intelligences supérieures et des cœurs droits. L'un et l'autre savaient que les peuples ne peuvent vivre tranquilles sans culte religieux, sans gouvernement stable et sans traditions respectées. Pour maintenir l'unité et la continuité qui sont les conditions essentielles de toute durée, il faut une autorité suprême et vivante dans l'Église, dans l'État et dans la famille; en la brisant partout la Révolution a ouvert l'ère des révoltes et des discordes, et par contre-coup du despotisme le plus brutal qui puisse exister. D'Aurevilly relève avec raison cette rare clairvoyance.

Les deux illustres amis ont une manière de s'exprimer très différente. L'accent de Joseph de Maistre est plus hautain, plus incisif, plus vibrant et plus original. Ses formules brèves et nettes dans leur énergie parfois paradoxale ont l'air d'inspirations subites et irrésistibles; elles s'enfoncent dans le souvenir. Il nous donne sa pensée définitive sans nous en montrer le travail préparatoire et les tâtonnements, et c'est dans ses lettres que se trouvent ses axiomes les plus hardis et les plus célèbres; mais ces jets brusques et vigoureux qui

semblent la poussée d'une sève exubérante et un peu folle ont en réalité de profondes racines et sont l'œuvre du temps. Bonald préfère la méthode analytique et déductive; il nous fait parcourir pas à pas les étapes qui l'ont amené au terme. L'un et l'autre eurent un esprit charmant, loyal, d'une délicatesse un peu raffinée et une tendresse de cœur qui se plaisait aux épanchements de la famille et de l'amitié. Il fallait être aveugle de parti pris pour ne pas l'entrevoir dans leurs grands ouvrages et dans leur vie; pour Joseph de Maistre en particulier, le plus méconnu des deux, l'aveuglement même n'est plus possible, surtout depuis la publication de la *Correspondance* complète. Il s'y montre fils respectueux, père aimant, ami sûr, patriote et ambassadeur dévoué à son prince et à son pays. Rien de meilleur que cette lecture, et l'on ne sait qu'admirer et aimer le plus, de l'homme ou de l'écrivain. Barbey d'Aurevilly a pressenti tout cela et il le dit, mais bien confusément, avec des exagérations regrettables et en attribuant à ses héros des idées et des formules qui n'appartiennent qu'à lui. Il n'a pas suffisamment compris et il ne fait point voir ce qu'il y a d'unité logique, de fière et haute originalité dans cette ligne immuable de doctrine et de conduite à une époque où les plus fortes têtes perdirent l'équilibre.

Il est assez de mode aujourd'hui de rabaisser Chateaubriand. Sainte-Beuve a commencé, et nul ne s'entendait comme lui à préparer de loin par une invisible fente la ruine d'une renommée qui gênait son orgueil ou son impiété. Sans vouloir excuser tout ce qu'il y eut d'inconsistance dans ce caractère, sans dissimuler qu'il y a des parties faibles dans son œuvre, des beautés artificielles et d'autres qui ont vieilli, nous pensons que l'auteur des *Prophètes du passé* en lui donnant une place auprès de Joseph de Maistre et de M. de Bonald a été bien inspiré.

Si le coup d'œil de Chateaubriand n'eut pas cette fermeté inébranlable et cette netteté qui rendent incomparables les *Considérations sur la France* et la *Législation primitive*, il eut le mérite de voir que la monarchie et le catholicisme pouvaient seuls combattre la Révolution et arrêter le flot de la démocratie et de l'anarchie. Ses brochures politiques va-

lurent à Louis XVIII plus que des armées. Plus tard il s'engoua du gouvernement constitutionnel; mais ces aberrations et ces défaillances ne doivent pas faire oublier ses immenses services.

La partie dogmatique du *Génie du christianisme* est faible; mais Chateaubriand n'a jamais prétendu faire une démonstration didactique et une exposition complète de la religion; ce travail de théologien exigeait des connaissances, une aptitude et une autorité qu'il ne se reconnaissait pas; de plus, l'à-propos lui paraissait contestable. Le dix-huitième siècle avait attaqué l'Église par le rire et l'histoire; il montre à grands traits qu'elle est belle, souvent sublime, toujours bienfaisante. Au lendemain des orgies sanglantes et sacrilèges de la Révolution il ose attirer les regards sur ces mystères que Voltaire avait bafoués, sur les ordres religieux, les institutions et les cérémonies que la Terreur avait proscrits; et enfin sur les progrès que le christianisme a fait faire à l'humanité dans tous les sens et sous tous les cieux. Cette apologie esthétique et historique, reprise plus tard par Ozanam et magistralement développée par le R. P. Félix du haut de la chaire de Notre-Dame pendant dix-huit ans, a sa valeur intrinsèque; les fruits prouvent la nature et la bonté de l'arbre. Elle était merveilleusement adaptée aux besoins et aux aspirations du temps; aussi le succès fut immense et montra que l'auteur avait eu l'instinct et l'intelligence de la situation.

Il y a d'ailleurs dans le *Génie du christianisme* autre chose qu'un éclatant coloris et une riche imagination; on y trouve à chaque pas et en particulier dans les chapitres où l'auteur esquisse les changements heureux et profonds apportés par le christianisme dans l'âme humaine, dans les mœurs, et par suite dans la littérature et dans les arts qui en sont la manifestation, des vues neuves, fécondes et vraiment originales, dont la critique ne tire pas toujours assez de parti. Ces magnifiques aperçus sont déparés par la théorie « du vague des passions » qui donnera naissance à la mélancolie malade de René et au sentimentalisme de Lamartine, car Chateaubriand est le vrai père du *romantisme* et de la littérature moderne; mais il n'est pas responsable des excès de ses imitateurs

maladroits¹. Au lieu de prendre les idées du maître et d'abuser de quelques expressions malheureuses, les disciples auraient dû s'attacher à l'idéal chrétien qu'il avait proposé à ses successeurs. C'est quelque chose, certes, d'avoir débarrassé la poésie française de la mythologie qui la déshonorait, d'avoir ramené les écrivains à l'étude vraie de la nature, de leur avoir indiqué dans l'histoire d'incomparables mines à exploiter, et enfin de les avoir invités à se retremper dans les sources immortelles du pathétique et du naturel, qui sont l'âme humaine transfigurée par le christianisme et l'Évangile jetant ses divines clartés sur tout ce qui peut être l'objet de la parole et de la pensée humaines. Lui-même s'est lancé le premier dans cette voie qu'il venait d'ouvrir, et si l'on peut signaler dans ses tentatives épiques et historiques de réels défauts qui tenaient à son époque, on doit reconnaître les beautés qui ne viennent que de lui. Après la nombreuse cohorte de poètes, d'apologistes, de critiques, de romanciers et d'historiens qui dérivent de Chateaubriand, le maître demeure encore incomparable. Beaucoup de ceux qui le redressent lui doivent leurs meilleures idées. Il est facile aujourd'hui de faire sûrement et vite le voyage du Nouveau Monde; mais la gloire en est à celui qui le fit le premier. Nous ne reprocherons donc pas à Barbey d'Aurevilly d'avoir exagéré le mérite et l'influence de Chateaubriand, mais de ne les avoir pas assez nettement analysés et assez fortement justifiés.

Donoso Cortès « a poussé deux ou trois discours dont l'air que nous avons autour de la tête vibre encore », et c'est le catholicisme qui a éveillé le génie dans son âme et mis sur ses lèvres des accents immortels. Sans lui le marquis de Valdegamas n'aurait été qu'un « rhéteur espagnol », subtil et déclamatoire. Dans le dogme de la création et de la chute il a vu la loi de l'histoire et des sociétés. L'homme a besoin qu'on l'instruise parce qu'il est ignorant, qu'on le redresse parce qu'il est incliné au mal, qu'on le purifie parce qu'il est souillé. Tout libéralisme est funeste parce qu'il déchaîne des passions qui ont besoin d'être contenues; or cette erreur

1. Voy. l'excellente étude du P. Cahour sur le Romantisme de Chateaubriand, de Lamartine et de V. Hugo.

nous envahit; l'homme émancipé secoue tout frein religieux et social, et prétend ne relever que de sa raison et de sa volonté. C'est pourquoi Donoso Cortès épouvanté prédisait une tyrannie colossale, telle qu'on n'en vit jamais, puisqu'elle aura pour la soutenir les armées permanentes, les budgets énormes, l'enseignement de l'État à tous les degrés, les chemins de fer, les télégraphes et la centralisation universelle; car enfin la société a besoin, pour subsister, de moyens coercitifs proportionnés à la puissance explosible des appétits qui grondent en elle. Quand la religion et les mœurs cessent de lui prêter leur répression morale, elle demande à la force de multiplier et de fortifier ses barrières. Le moment serait mal choisi pour contester la vérité et l'opportunité de ces prédictions et pour reprocher à Barbey d'Aurevilly de trop admirer celui qui les a faites ¹.

Pourquoi mêler à ces grands noms ceux de Lamennais et de Blanc de Saint-Bonnet? Le prêtre breton fut un vigoureux écrivain; on peut contester sa valeur de philosophe et de théologien. Il dut sa vogue et son ascendant au style coloré dont il revêtit les idées et les preuves que ses devanciers exposaient en français lourd et en latin barbare. Le catholicisme avait conquis son imagination plus que son intelligence. Les théories de Rousseau, qu'il avait trop lu, avaient de vivaces racines sous cette orthodoxie hautaine; peu à peu elles envahirent tout, et de là naquit le plus incohérent et le moins philosophique de tous les systèmes. L'auteur de *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion* essaya de transporter le *Contrat social* dans le catéchisme et le suffrage universel dans la certitude; il devint et mourut familier de George Sand, de Béranger et de Sainte-Beuve. Celui qu'on avait appelé un *Père de l'Église* n'a pas une croix sur sa tombe! Il ne mérite donc pas la place que lui donne Barbey d'Aurevilly.

Blanc de Saint-Bonnet n'est pas un esprit vulgaire; il y a de nobles pensées et de méritoires efforts dans ses traités sur la *Douleur*, sur la *Restauration française*, sur l'*Affaiblissement de la raison* en Europe, sur la *Légitimité et l'Infaillibi-*

1. Cf. une belle notice de Louis Veillot sur Donoso Cortes, insérée dans les *Mélanges*, 1^{re} série, t. VI.

lité; mais sa profondeur un peu obscure et sa concision tendue éloigneront toujours le public. Il manque de cette précision et de cette limpidité qui sont la marque des hommes supérieurs. Un de ses axiomes favoris, c'est qu'une réforme doit se faire « par les racines et non par les tiges », c'est-à-dire qu'au lieu de se contenter d'un changement de politique il faut atteindre les âmes et les mœurs par la religion. Le décalogue est la meilleure solution des problèmes compliqués et redoutables qui hérissent « cette science de décadence qu'on appelle *économie politique* ». Cette conclusion à laquelle aboutit aussi l'étude expérimentale de Fr. Le Play est merveilleusement féconde, mais elle n'a rien de bien nouveau, et Barbey cette fois admire à peu de frais.

Par voie de contraste, se rattachent aux écrivains religieux ceux qui ont écrit pour combattre le christianisme. Jean Reynaud ouvre cette galerie chez d'Aurevilly¹. Sous l'appareil scientifique des mots, ce rêveur a caché « le vide de sa pensée et l'ennui lourd de son style »; mais la pluralité des mondes, l'habitation des étoiles, la métempsychose, etc., sont des lubies qui ne peuvent faire beaucoup de mal. Quand on a lu *Ciel et Terre* « savez-vous à quoi l'on retourne pour se délasser? Aux historiettes astronomiques de Fontenelle et aux gasconnades de Cyrano de Bergerac ».

L'illumination de Saint-Martin n'est guère plus à redouter; il a eu pourtant ses adeptes, et le Sénateur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* en est fortement imprégné. Cette religion transcendante et vague flatte et trompe l'instinct religieux sans imposer aucun devoir; aussi beaucoup s'en parent sous d'autres noms. Ce faux mystique avait au plus haut degré « ce qui est le signe de l'hérésie depuis que l'hérésie est dans le monde, la haine du sacerdoce et la fureur de sa propre interprétation... Il a raffiné sur ce qui n'admet pas de raffinement, c'est-à-dire sur le christianisme qui est la vérité absolue, et il a été dans l'ordre des choses religieuses ce que furent les *Précieuses* dans l'ordre littéraire. Mais ce qui n'a que l'importance du ridicule en littérature, en religion devient criminel. Voilà pourquoi il faut être implacable

1. Les Philosophes et les Écrivains religieux.

pour ces tentateurs d'une perfection impossible; et quand ils ont, comme Saint-Martin les avait, les séductions de la pureté dans le talent et dans la vie, il faut l'être pour leur génie et jusque pour leur vertu ». Cette observation s'applique à ces beaux esprits qui rejettent comme trop grossières les pratiques et les dévotions de l'Église, pour s'en tenir à une religion plus spiritualiste et plus éthérée, sans dogmes définis et surtout sans commandements positifs.

M. Renan était déjà en possession de sa triste célébrité, quand le volume de Barbey d'Aurevilly parut; le mépris auquel il a droit ne lui est pas ménagé à propos des *Études religieuses*, « série de vieux articles réunis et reliés ». Lâche et traître, c'est ce qu'il y a de plus clair dans le fait de ce plagiaire de l'impiété allemande, qui cherche le succès dans le blasphème et qui ne voit qu'un « thème à nuances » dans ces sujets augustes et terribles où il y va de Dieu, de Jésus-Christ, de l'âme et de l'avenir de l'humanité. Que prétend-il avec toutes ces « finesses d'une érudition bateleuse et désossée ? Éblouir, comme le renard de La Fontaine, tous les dindons oisifs de la libre pensée qui le regardent tourner en rond ». Il y a réussi longtemps, et tel est le côté sérieux de ce « farfadet verbeux qui scintille et passe sur le dos fluant d'un *peut-être* ou d'un *il semblerait* ». Aujourd'hui l'athéisme et la lubricité sénile trônent à l'Académie, à l'Institut, à la Légion d'honneur, au Collège de France et dans tous les marchés où se débite la réputation malsaine; l'auteur de la *Vie de Jésus*, de l'*Histoire du royaume d'Israël* et de l'*Abbesse de Jouarre* est une des célébrités les plus criminelles de ce siècle.

V

L'histoire de la philosophie en France depuis cent ans serait intéressante et navrante. On y verrait ce qu'est devenue dans les chaires et dans les livres la plus nécessaire et la plus noble des sciences. Déisme, spiritualisme plus ou moins vague, panthéisme, idéalisme, positivisme, déterminisme, évolutionisme, pessimisme ou optimisme, scepticisme, matérialisme enfin, tout a été autorisé, enseigné,

applaudi, décoré. Au fond, à part quelques exceptions honorables et timides, la philosophie n'est pour les professeurs officiels qu'un prétexte à l'érudition et à l'éloquence, un acheminement comme un autre vers le palais Mazarin. On conçoit le mépris qui s'empare du critique en voyant de près ces amis de la sagesse, dont la conduite est souvent peu louable, le caractère égoïste et vil, les livres pleins de contradictions et d'obscurités. Quelques travaux estimables sur des points d'esthétique ou de psychologie ne rachètent pas ces défauts essentiels et ne justifient pas les prétentions orgueilleuses de la pensée contemporaine.

Hâtons-nous de dire qu'en face de cette décadence laïque un mouvement fécond s'est accompli dans l'Église et le clergé, car il est impossible d'étudier sérieusement la théologie sans de solides connaissances philosophiques. Bossuet est supérieur à Descartes et M^{sr} Pie dépasse de beaucoup M. Cousin, par l'abondance et la solidité de la doctrine autant que par la beauté du style.

Le fondateur de l'éclectisme se crut longtemps le restaurateur et le représentant sinon l'inventeur de la philosophie en France, pour avoir essayé de fonder un système « avec un tas de débris arrachés à tous les autres ». Les professeurs de l'Université qu'il conduisait comme un « régiment » le répétèrent si bien qu'on finit par ne plus en douter. L'écrivain, l'érudite, l'artiste, l'administrateur et le penseur étaient mis sur la même ligne, très haut; on le comparait à Platon, à Descartes et aux Allemands, dont il acclimatait chez nous les noms et les théories. Plus d'un catholique naïf citait avec empressement un mot de Cousin en faveur de l'Église; et quand Rome avertie par des lecteurs plus clairvoyants parlait de mettre ses livres à l'index, des évêques, dont les mains n'avaient pas assez de foudres pour quelques vivacités des écrivains catholiques, prenaient sous leur protection le défenseur sans bonne foi du monopole et de l'impunité universitaire. Toute cette gloire, hélas! s'est effondrée; Barbey d'Aurevilly n'avait pas attendu si longtemps pour rire à gorge déployée de l'homme et de l'œuvre¹. Les pla-

1. *Les Oeuvres et les Hommes* : Les Philosophes — les Historiens — *passim*.

giats faits à l'Allemagne, aux Jésuites et aux érudits contemporains, les vengeances d'un égoïsme cruel et les petitesesses d'une vanité immense ne lui étaient pas tous connus; mais il avait deviné « le cuistre et le charlatan » sous le masque du philosophe, du pair de France et du ministre d'État. M^{sr} Pie et Louis Veuillot, l'un avec la gravité spirituelle qui convient à l'évêque, l'autre avec cette ironie acérée qui rendait le polémiste si redoutable, ont relevé l'inconvenance qu'il y avait pour ce vieillard, jusqu'alors occupé des plus hautes questions de métaphysique, de morale et d'enseignement, d'employer les derniers jours de sa vie et les derniers efforts de son talent à faire le portrait et à raconter les aventures des héroïnes de la Fronde. Peu jaloux, peu capable probablement de suivre Cousin dans les détours de sa phraséologie panthéiste et de sa diplomatie sournoise, Barbey se plaît à le montrer « tombé en quenouille », et pliant son jarret vieilli devant M^{me} de Longueville ou M^{me} de Sablé. Il s'égayé plus qu'il ne s'indigne de ce qu'il y a de burlesque dans ces « amours posthumes » de Trisotin. Après avoir relevé les défauts littéraires de ces pastiches solennels et ennuyeux qui « visent à Retz et à Bossuet et s'arrêtent à Thomas », il termine par ce coup de boutoir : « Sans être un Hercule, il filait aux pieds d'une Omphale qui ne lui permettrait pas même de s'y asseoir, si elle était vivante. » On peut croire, en effet, que plus d'une de ces grandes dames « l'aurait fait jeter à la porte par ses laquais, s'il eût été aussi audacieux de leur vivant ».

Quelques lecteurs dont l'oreille tinte encore des apothéoses de M. Cousin semées dans tous les livres officiels, et recueillies parfois dans des anthologies catholiques, seront étonnés d'entendre traiter l'auteur *du Vrai, du Beau et du Bien* de « comédien » et même de « saltimbanque »; ils n'ont qu'à lire le volume que M. Jules Simon a consacré à son ancien maître. Le biographe ne dévoile pas tout, mais ce qu'il insinue suffit amplement pour justifier le critique. A travers des formules discrètes et des éloges perfides, on entrevoit parfaitement le plagiaire qui prenait sa philosophie aux Allemands, sa traduction de Platon au P. Grou, ses programmes d'études aux Jésuites de Brugelette, son érudition

à ses subordonnés et à ses suppléants, sa littérature à tout le monde ¹. C'était un tyran impitoyable qui écrasait de son autorité de grand-maitre ceux qui pensaient autrement que lui et ne le louaient pas avec assez d'enthousiasme. Avec une hypocrisie dont il se vantait cyniquement il faisait de belles déclarations de libéralisme et d'orthodoxie aux évêques, aux chambres et au Pape, et allait festoyer en gras, le jour du vendredi saint, avec les dignitaires de l'Université. Rassasié de louanges et de célébrité, il était encore jaloux du *Pascal* de M. Faugère, de la réputation philosophique de Jouffroy et de tous les hommes de talent qui pouvaient éclipser quelques-uns de ses rayons. Camarade sans cœur et sans reconnaissance, despote sans tact et sans bonhomie, il poussait l'avarice jusqu'à retenir les honoraires de ses jeunes suppléants et à ne pouvoir se résoudre à faire une gracieuseté commandée par les convenances. Il y a plus; cet admirateur de Pascal et de l'austérité janséniste, cet adversaire de la morale relâchée des Jésuites ne rougissait pas de donner à la jeunesse des conseils dignes de M. Renan et qu'il mettait lui-même en pratique. « Oh! le vilain caractère! » s'écrie-t-on involontairement en fermant le livre; et les gros mots de Barbey d'Auretilly paraissent indulgents ².

Nous ne savons quel sera le jugement de l'avenir sur M. Jules Simon; en attendant son déisme est rudement traité dans *les Œuvres et les Hommes du dix-neuvième siècle*. « Ni philosophie positive, ni religion positive, et la manière de se passer de toutes les deux élevée à l'état de théorie, voilà toute la *Religion naturelle*. Inutile d'écrire un livre sur *le Devoir* ». Au vrai, le dieu de M. Jules Simon, « c'est le dieu des bonnes gens, sans l'excuse de la chanson et du cabaret ».

N'y a-t-il donc rien de bon et de beau dans ces livres si vantés? Il y en a beaucoup et c'est ce que le christianisme « dont l'action nous pénètre comme la lumière » y a versé

1. Sur les plagiats de M. Cousin, voir entre autres documents : le P. Grou chez M. Cousin, par le P. de Bonniot, dans les *Études* de décembre 1888 et janvier 1889; — Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. VI, p. 422; — J. Simon, *Victor Cousin : la Philosophie*.

2. J. Simon, *Victor Cousin : le Régiment*. — *Vie du P. Olivaint*, par le P. Ch. Clair, ch. iv.

de vérité et de chaleur bienfaisante; mais l'auteur a constamment le tort d'attribuer aux conquêtes de la raison les données de la foi. « Là est le mal, un mal profond que celui qui le fait n'ignore pas. On doit tout au christianisme, même les idées qui masquent le mieux la fausse théorie que l'on dresse contre lui, et tout est bon à l'ingratitude ». Cette tactique peu loyale et peu fière est commune depuis les gnostiques; l'historien de l'*École d'Alexandrie* a pu l'étudier chez ses héros.

M. Jules Simon a publié d'autres œuvres moins répréhensibles, remarquables même par une philanthropie délicate et des idées libérales : *l'Ouvrière*, *l'Ouvrier de huit ans*, *la Liberté dans l'École*. On y retrouve pourtant le même esprit et l'académicien qui ne rougissait pas de pérorer devant la statue de Jean-Jacques Rousseau. On dirait un élève du *Vicaire savoyard*, moins éloquent mais plus souple et plus habile.

Barbey d'Aurevilly attribue les succès, peu durables d'ailleurs, de la philosophie positiviste de Comte et de Littré à « l'ignorance du public qui se laisse toujours duper par l'étalement de mots, de formules et d'affirmations auxquels il n'entend rien. » Le public n'a pas changé, et pour lui plaire les poètes et les romanciers deviennent presque aussi inintelligibles que M. Fouillée ou M. Ribot.

Le matérialisme de M. Taine dans la *Théorie de l'Intelligence*, dans *l'Art et l'Idéal* et dans *les Philosophes français au dix-neuvième siècle*, mérite toutes les sévérités; mais ce brillant esprit sera plus connu comme critique et comme historien. Malheureusement ses intéressantes Études sur *La Fontaine et ses fables*, sur *Tite-Live*, *Racine* et *Balzac*, aussi bien que celles qu'il poursuit sur les *Origines de la France contemporaine*, s'inspirent trop de ces déplorables doctrines.

Sans entrer dans les détails, d'Aurevilly a stigmatisé cette philosophie superficielle et malfaisante, ou plutôt cette absence de philosophie qui jette tant de désarroi dans les âmes, tant de fluctuations dans les pensées, tant d'incohérence dans la littérature. La fantaisie prend la place de la raison, la description sans but et sans fin tient lieu de logique, et on décore du nom de chef-d'œuvre tout ce qui ébranle les sens et les nerfs. C'est sur les hauteurs sereines de la philosophie et de la théologie qu'Homère, Platon, Sophocle, Démosthène,

Cicéron, Virgile, Dante, Corneille, Bossuet, Milton et de Maistre allaient méditer leurs chefs-d'œuvre. Le catéchisme en renferme la substance et la fleur; quiconque le connaît a sur ceux qui l'ignorent un inappréciable avantage; l'apprendre à la jeunesse, c'est donc préparer une nouvelle floraison littéraire sur le vieux sol français. Rien de plus pratique et de plus juste que cette pensée sur laquelle Barbey revient souvent, et lui-même doit ce qu'il a de meilleur à son catholicisme.

(*A suivre.*)

ÉT. CORNUT.

LES MIRACLES DE L'HISTOIRE SAINTE

DEVANT LA CRITIQUE

Le grief capital des critiques rationalistes contre l'histoire si bien dénommée par nos pères l'histoire sainte, c'est qu'elle est *merveilleuse*, c'est qu'elle affirme le miracle et le surnaturel. Il est en effet bien manifeste que tous les récits historiques de la Bible contiennent plus ou moins de merveilleux. L'intervention directe de Dieu dans les choses de ce monde, par des opérations contraires ou supérieures aux lois de la nature, y apparaît comme un fait fréquent; et dans l'histoire particulière d'Israël, c'est même le moyen habituel et presque ordinaire de la Providence pour conduire la famille et le peuple élus à leurs destinées. Or si la nouvelle critique accepte encore Dieu sous quelque forme et lui reconnaît une certaine influence sur ce qui a lieu dans l'univers, elle n'admet pas qu'il agisse en dehors des lois de l'ordre physique, et suspende, modifie ou supplée jamais les actions naturelles des êtres.

Non pas qu'elle nie expressément la *possibilité* du miracle et des phénomènes supérieurs aux effets naturels, en général. L'insuccès de toutes les tentatives faites pour couvrir cette négation d'une ombre de raison est trop évident, et l'on a renoncé à chercher davantage. M. Renan lui-même n'ose pas dire : « Le miracle est impossible; » mais il dit : « Il n'y a jamais eu de miracle constaté. » Cette dernière assertion, il l'affiche avec un souverain aplomb au commencement de son *Histoire d'Israël* : « L'homme peupla d'abord l'espace de forces libres, passionnées, susceptibles d'être invoquées et fléchies... Une constante expérience, confirmée par la science la plus exacte, nous a prouvé que cette hypothèse primitive des causes libres particulières hors de nous est tout à fait erronée. Au-dessus de la volonté de l'homme, on n'a cons-

taté dans la nature aucun agent intentionnel. La nature est inexorable; ses lois sont aveugles. La prière ne rencontre nulle part aucun être qu'elle puisse fléchir. Aucun vœu n'a guéri une maladie, ni fait gagner une bataille. Mais, pour arriver à cette *vérité*,... il fallait des générations de bons esprits combinant leurs efforts!... »

On voit combien le frivole écrivain, si ami des « peut-être », des « il est probable », des « il semble », est ferme et, en apparence, convaincu dans cette question. Le surnaturel, c'est l'ennemi; avec lui, pas de compromis. « La nature est inexorable... Aucun vœu n'a guéri une maladie... » M. Renan n'ignore pas que les annales de l'Église rapportent une multitude de guérisons merveilleuses obtenues par des vœux, qu'on y voit même des morts rappelés à la vie par des hommes de Dieu, et bien d'autres effets de la prière des saints, plus extraordinaires que le gain d'une bataille humainement perdue. Et tout cela est certifié par des témoignages publics multiples et divers, tels qu'ils persuaderaient certainement le scepticisme de M. Renan lui-même, s'il ne s'agissait de miracles. Mais ces preuves sont pour lui comme non avenues. Attend-il que les « thaumaturges » acceptent la ridicule proposition qu'il leur a faite jadis, de venir devant « une commission de physiologistes, de physiciens, de chimistes, de personnes exercées à la critique historique » ressusciter un cadavre choisi *ad hoc* par ladite commission²? Pourquoi, au lieu de cette impertinente sommation à Dieu de faire viser par l'Institut le pouvoir miraculeux, ne prend-il pas la peine de discuter, avec l'aide de ses collègues libres penseurs, quelques-uns des miracles établis dans les procès de canonisation, par exemple dans celui de saint Benoit Labre, que feu l'abbé Moigno a édité naguère, précisément pour faciliter cet examen aux savants incrédules³? Sans doute il est plus commode de ne rien examiner et de se soustraire par une fin de non-recevoir à l'obligation de confesser une vérité désagréable : ainsi fait l'autruche qui, au dire de certains voya-

1. *Hist.*, I, 27.

2. *Vie de Jésus* (1863), *Introd.*, LI.

3. *Splendeurs de la foi*, tome V.

geurs, essaye d'échapper à la vue et aux coups du chasseur en s'enfonçant la tête dans le sable.

L'opinion de M. Renan sur le miracle est celle des athées, des matérialistes, des *positivistes*. Les professeurs de théologie protestante qui tiennent le sceptre, je veux dire le scalpel de la critique biblique rationaliste, ne se prononcent pas aussi résolument contre la réalité de toute espèce de surnaturel. Quelquefois ils paraissent accorder que certains miracles de la Bible pourraient être historiques. Par exemple, M. Reuss déclare ne pas vouloir se faire un argument de l'élément merveilleux des récits de la Genèse pour en contester la vérité¹. D'autres consentent à admettre ceux des miracles bibliques qui n'offrent pas un air trop enfantin, trop grossier² : affaire de goût ; on voit quelle porte s'ouvre ici à l'arbitraire. Mais, en fin de compte et pratiquement, ces hésitants aboutissent à une élimination non moins radicale que le positivisme. Et d'abord, pour ce qui concerne les phénomènes surnaturels³ consignés dans l'histoire des origines du monde et d'Israël, dans la *Genèse*, ils les rejettent en bloc, aussi bien que M. Renan. Ils en agissent ainsi, du reste, pour la plupart des faits, même non merveilleux, qu'on lit dans le premier livre de la Bible. Pour eux, « l'histoire du peuple israélite commence avec son émigration d'Égypte et la conquête du pays appelé plus tard la Palestine⁴ ». S'ils accordent encore quelque degré de vérité à des « traditions » relatives aux âges antérieurs, c'est après les avoir dépouillées de toute couleur miraculeuse ; ils appellent cela « dégager le fond his-

1. *L'Histoire sainte et la Loi*, t. I^{er} (1879), p. 70.

2. *Encyclopédie des sciences religieuses*, publiée sous la direction de M. Lichtenberger (Paris), t. IX, article *Miracles*.

3. J'avertis une fois pour toutes que j'emploierai le mot *surnaturel* dans le sens large qui est passé en usage, c'est-à-dire pour tout ce qui est en quelque manière au-dessus des forces de la nature. Dans le langage strictement théologique, il serait réservé à ce qui dépasse la nature quant à la *substance*, quant à l'être même, et ainsi ne conviendrait pas au *miracle* proprement dit, qui dépasse seulement le pouvoir de la nature, par la manière dont il est produit.

4. Termes de M. Reuss, ouv. cité, p. 5. MM. Wellhausen, Kuenen, etc., parlent de même, suivant l'exemple que de Wette leur avait donné, dès 1806.

torique de la forme épique qu'il a revêtue dans la suite des temps¹ ». Ils appliquent le même procédé aux récits des livres auxquels ils veulent bien laisser le titre d' « historiques ». L'histoire d'Israël ainsi émondée, taillée à la façon rationaliste, est bien plus difficile à croire que dans sa forme traditionnelle. Nous reviendrons sur ce sujet. Étudions maintenant les objections que la critique élève contre la vérité des miracles de l'Ancien Testament, considérés dans leur ensemble.

I

Ignorance et crédulité dans ceux qui sont censés avoir vu et livré à la postérité les faits réputés miraculeux; travail de *fiction* plus ou moins inconsciente dans la *tradition* populaire qui les a transmis avant qu'ils fussent écrits, et de *fiction* calculée chez les écrivains qui les racontent : telles sont les causes qui, d'après la critique rationaliste, invalident tous ou presque tous les récits merveilleux de la Bible.

D'abord l'ignorance et la crédulité. Tous les anciens, à l'exception « peut-être des savants de Babylone » et certainement des philosophes grecs (c'est M. Renan qui affirme ces exceptions), ignorèrent la constance des lois de la nature ; et les « hommes primitifs » connaissaient à peine l'existence de causes naturelles. « La nature de la foudre n'a été découverte qu'il y a une centaine d'années ; comment était-il possible que l'homme primitif y vit autre chose que le débordement de la colère d'un être très puissant, demeurant dans les nuages et sur le sommet des montagnes ? La mer, les cours d'eau, les sources ayant une espèce d'individualité et agissant comme des personnes (nous disons encore : la mer irritée... ; le torrent dans sa colère... ; une source bienfaisante... ; une eau dormante...), devaient être personnifiées

1. Reuss, ouv. cit., p. 7. L'auteur rationaliste d'un nouveau *Précis d'histoire juive* (Paris, Hachette, 1889), M. Maurice Vernes, condamne les procédés de critique et d'interprétation de ses devanciers comme portant un haut caractère de caprice et d'arbitraire. Il a raison ; mais malheureusement, il n'y a pas plus de bien à dire de son système « théorie d'une création libre », c'est-à-dire d'une fabrication de tous les livres bibliques, quant au fond et à la forme, entre l'an 200 et 400 avant notre ère.

presque fatalement... Le train des choses humaines donnait lieu à des jugements encore plus faux. Les accidents, la bonne ou mauvaise chance, le fait d'avoir des enfants ou de n'en avoir pas, la richesse, la victoire, l'ascendant, l'autorité, étaient expliqués comme des faveurs octroyées à l'homme par des êtres supérieurs, ou comme des disgrâces plus ou moins susceptibles d'être conjurées... Comme toutes les peuplades antiques, le Sémite nomade (lisez l'Israélite) croit vivre au milieu du surnaturel. Le monde est entouré, pénétré, gouverné par les *élohim*, myriades d'êtres actifs, fort analogues aux « esprits » des sauvages, vivants, translucides, inséparables en quelque sorte les uns des autres, n'ayant pas de noms propres distincts comme les dieux aryens, si bien qu'ils peuvent être envisagés d'ensemble et confondus... Si bien que tous les *éloh* réunis agissent comme un seul être, et que le mot *Élohim* se construit avec le verbe au singulier¹. *Élohim* est partout; son souffle est la vie universelle; tout vit par *Élohim*; tout ce qui arrive arrive par lui (ou par eux). Il fait naître, il féconde le sein des femmes; il tue; on l'entend (ou on les entend) dans les bruits inconnus; il souffle (ou ils soufflent) les paniques. Les phénomènes atmosphériques notamment sont son ouvrage (ou leur ouvrage). Il est le sujet des verbes en apparence impersonnels, « il tonne, il pleut ». Le fracas de la foudre est sa voix, l'éclair est sa lumière; tout ce qui est grand, extraordinaire, lui est rapporté... L'homme, aussi bien que la nature, est sous la dépendance immédiate d'*Elohim* ou des *élohim*. Tout ce qui lui arrive d'heureux ou de malheureux, les catastrophes imprévues, les morts subites sont des coups d'en haut. Le ciel tue directement le méchant, il est le mainteneur général de l'ordre dans l'univers². »

L'intention de ces longues tirades, cousues de formules

1. Ceci est la seule remarque juste dans tout ce morceau. M. G. Le Bon aurait dû en prendre note pour le chapitre qu'il a cru devoir consacrer aux *dieux d'Israël* dans son ouvrage *les Civilisations primitives* (chapitre publié d'abord dans la *Revue scientifique*, 29 septembre 1888). Il se serait épargné du moins une bévue entre tant d'autres dont est farci ce travail, où la grossièreté du ton va de pair avec l'ignorance.

2. *Histoire du peuple d'Israël*, I, p. 27-28, 30-31, 32.

bibliques, avec renvois aux textes dans le bas des pages, est évidente : c'est d'abord, de faire entendre que toutes les opérations d'Élohim, c'est-à-dire de Dieu, dans l'idée des narrateurs bibliques, sont de la même sorte et supposent toutes également une intervention directe, continuelle de la divinité; et puis, d'inviter à conclure que là où des faits sont rapportés avec des caractères véritablement surnaturels, ils ne méritent aucune créance ou doivent être interprétés dans un sens purement naturaliste.

La démonstration a certainement paru suffisante à beaucoup d'esprits superficiels, sans parler des esprits *névrosés*, qui font la plus grande partie des lecteurs de M. Renan, et qui ne demandent pour croire que l'affirmation énergique du « maître ». Cependant, qu'on me permette une formule scolastique, elle pêche par les prémisses et par la conséquence.

D'abord, il est faux que les auteurs bibliques attribuent les phénomènes de la nature à une action de Dieu telle qu'elle supprimerait les causes naturelles et la constance des lois physiques. Ils rapportent à Dieu, comme cause première, tout ce qui se passe en ce monde (le péché excepté), cela est hors de doute; ils affirment que l'homme, aussi bien que la nature, est toujours sous sa dépendance immédiate, cela est encore évident. Ils sont en cela d'accord avec les principes les plus certains d'une saine philosophie. Mais ils marquent clairement la distinction entre cette opération de Dieu générale, par laquelle il coopère aux actions de toutes ses créatures, et l'opération spéciale qui constitue le miracle ou le phénomène surnaturel.

Ils nous montrent celle-là superposée à l'action de la créature, sans la détruire ni la diminuer; laissant un libre jeu aux aptitudes spéciales de chaque être, et maintenant le cours régulier des lois naturelles. Ils présentent en même temps ce mode d'action comme le procédé habituel, ordinaire du gouvernement divin en ce monde, dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre physique.

Tout autre est l'idée du miracle dans la Bible : c'est toujours une manifestation extraordinaire de la puissance suprême, où des effets impossibles aux causes naturelles sont produits par Dieu, en vue d'un but moral, important et qui

ne serait point atteint dans le cours ordinaire des choses.

On n'a qu'à lire attentivement la première page de la Genèse, — cette page même qui, d'après M. Renan, « rend presque inutile la recherche des causes naturelles », — pour voir combien l'écrivain sacré est loin de méconnaître l'activité des causes secondes et les lois de la nature. A la vérité, il assigne la création, c'est-à-dire l'intervention de Dieu, directe et spéciale, comme principe des premiers éléments de l'univers; car ils ne pouvaient arriver autrement à l'existence; les premiers représentants des grandes divisions de l'être, c'est-à-dire des plantes, des animaux et de l'humanité, ont la même origine, parce que leur production par voie d'évolution des premiers éléments était impossible, ou du moins ne répondait pas au plan général de notre monde; mais le développement ultérieur est manifestement attribué aux forces naturelles. C'est ce qu'implique, par exemple, la *bénédictio* que Dieu confère aux êtres qu'il vient de créer, avec l'ordre qui l'accompagne et en explique le but : *Croissez* (hébreu : *fructifiez*) *et multipliez-vous, et remplissez la mer, remplissez la terre*¹.

L'existence et la constance des lois naturelles sont de même clairement affirmées, en même temps que l'activité propre des êtres créés, par la production des plantes et des animaux *suivant leurs espèces*²; par la fonction assignée aux « grands luminaires », de séparer le jour de la nuit et de servir de *signes pour fixer les temps, les jours et les années*³, etc.

Si l'on veut trouver, marquée dans un même texte, la distinction des deux opérations divines, générale et spéciale, ou ordinaire et extraordinaire, il me suffira de citer la conclusion de l'histoire du déluge. Moïse y montre Dieu, après ce terrible déploiement de son action *directe* dans le châtement de l'humanité coupable, revenant pour ainsi dire aux habitudes de sa Providence ordinaire : « Dieu agréa la bonne odeur (du sacrifice de Noé) et il dit en son cœur : Je ne maudirai plus la terre à cause de l'homme (car la pensée

1. *Genèse*, 1, 22, 28.

2. *Ibid.*, 1, 11-12; 21; 24-25.

3. *Ibid.*, 1, 14.

de l'homme est mauvaise dès sa jeunesse), et je ne frapperai plus tout être vivant, comme j'ai fait : tant que dureront les jours de la terre, les semailles et la moisson, le froid et le chaud, l'été et l'hiver, le jour et la nuit ne cesseront pas¹. »

Il serait facile de multiplier les citations ; mais à quoi bon ? Tout lecteur un peu attentif de la Bible se rappellera certainement qu'un des thèmes les plus chers aux poètes et aux écrivains didactiques de l'Ancien Testament, c'est l'ordre admirable du monde et la stabilité des lois que Dieu lui a données. C'est surtout dans ces grands faits qu'ils aiment à chercher la preuve de la sagesse infinie, en même temps que de la puissance et de la majesté du Créateur².

Toutefois, je confirmerai la vérité dont il s'agit par une observation que j'ai à faire sur les imaginations de M. Renan relatives aux Élohim multiples. Toute sa description de ces « esprits » et le rôle qu'il leur attribue dans les idées du « Sémite nomade » sont une pure invention, en tant qu'il veut parler des Israélites. Assurément ceux-ci croyaient aux esprits, c'est-à-dire aux anges, ministres de Dieu. Mais rien ne prouve qu'ils les aient jamais appelés *Élohim* ou *éloh* ; dans la Bible, *Élohim*, entendu comme un pluriel, ne se dit que des faux dieux des nations. *Élohim*, comme nom du vrai Dieu, n'a jamais rien de la signification d'un pluriel.

Sa forme grammaticale n'autorise nullement à lui supposer une origine polythéiste. En hébreu, comme dans les autres langues sémitiques, la forme plurielle est habituellement donnée aux noms qui désignent *une* chose très grande ou excellente en son genre, et comme éminente, par exemple un *maître* ou *seigneur* (*'adônîm*), la *mer* (*yanmîm*), la « grande bête » (*behémôth*), etc. C'est ce qu'on appelle le pluriel d'excellence, de majesté ou *cumulatif*. Une conception analogue a donné naissance à l'emploi de *nous*, au lieu de *je*, *moi*, dans les actes officiels des souverains, des magistrats, des pasteurs de l'Église (cet usage existe aussi en hébreu ; cf. II *Sam.*, xxiv, 14, etc.) ; ainsi qu'à l'apostrophe *vous*, en allemand *Ihr*, *Sie*, pour *tu*, *toi*, *du*.

1. *Gen.*, viii, 21-22.

2. Voir, par exemple, les psaumes xix ; civ ; cxlviii, 6, etc ; *Job* ; *Prover.*, VIII, 22 suiv.

Pas plus que sa forme, l'emploi du nom d'Élohim dans la Bible ne justifie une interprétation polythéiste, à quelque degré que ce soit. Le gouvernement suprême du monde physique et des choses humaines n'est jamais attribué à *des* Élohim; il n'est rapporté qu'à l'Élohim unique, seul véritable Dieu, et qui s'appelle de son nom tout à fait propre Jéhovah (*Jahveh*), c'est-à-dire « Celui qui est ».

Or, il faut remarquer maintenant, à l'encontre de M. Renan qui fait honneur aux philosophes grecs et « peut-être » aux savants de Babylone d'avoir connu les premiers les vraies lois de la nature, que c'est du monothéisme biblique qu'est réellement née l'idée de l'ordre du monde et de la constance des lois naturelles. Un savant non croyant, mais bien plus autorisé que M. Renan à parler au nom de la « science positive », le déclarait hautement, il y a quelques années, dans un discours célèbre : la fixité des lois naturelles a été inconnue à tous les peuples polythéistes; cette doctrine, base de la *science*, a été créée par le monothéisme¹. « C'est, dit un autre savant incrédule, en mettant la divinité au-dessus et en dehors de la nature, que l'on dégagea celle-ci des interprétations arbitraires et que l'on créa véritablement la science². » En effet, comme l'observe un philosophe chrétien, « tant que l'opinion commune plaçait une divinité à l'origine de chaque phénomène, elle tenait en échec l'esprit de la science³ ».

Mais poursuivons la discussion de l'argumentation de M. Renan contre les miracles bibliques. Nous avons vu ce que valent ses prémisses; mais quand même elles seraient aussi vraies qu'elles sont fausses, la conclusion qu'il en tire n'en sortirait pas légitimement. Les anciens Israélites voyaient l'intervention directe de Dieu partout, et ainsi étaient incapables de distinguer où elle a pu se produire réellement : *donc*, ainsi raisonne M. Renan, ils ne méritent aucune foi sur les phénomènes miraculeux ou surnaturels qu'ils prétendent avoir vus.

1. Du Bois-Reymond, président de l'Académie des sciences de Berlin, *Sur les limites de nos connaissances* (1875).

2. Girard de Rialle, *Mythologie comparée*, t. I^{er} (Paris, 1878).

3. E. Naville, *la Physique moderne* (1883), p. 146.

Cette déduction aurait tout au plus quelque justesse dans l'hypothèse où le fait miraculeux n'aurait pu être aperçu que par des témoins ayant une connaissance avancée des lois de la nature. Mais, assurément, ceci n'est point le cas ordinaire dans les miracles bibliques. La plupart sont des faits matériels, évidents pour les sens, et qui ne demandaient, pour se laisser apercevoir, aucune science des causes naturelles.

Le sophisme de M. Renan roule sur une équivoque : de ce que les « hommes primitifs » ne pouvaient distinguer un fait *miraculeux* de celui qui ne l'était pas, il conclut qu'on ne doit les croire sur aucun récit de fait miraculeux. Que la prémisse soit vraie ou non (mais elle ne l'est pas), la conclusion est fautive ; car on peut très bien observer et rapporter un *fait* miraculeux, sans savoir s'il est réellement *miraculeux*, pourvu qu'il soit sensible. De même que l'homme le plus ignorant pourra remarquer et décrire fidèlement des phénomènes d'une grande portée scientifique, tels qu'une éclipse, un tremblement de terre, le tonnerre en boule, etc., quoiqu'il n'ait pas la moindre notion des vraies causes de tout cela.

Si les critiques rationalistes voulaient soutenir seulement que les témoins bibliques rapportent comme étant *surnaturels* des faits qui ne le sont pas, ce serait une affirmation à discuter dans chaque cas particulier. Les auteurs de l'Ancien Testament n'ont pas à redouter cet examen. Mais ce n'est point ce qu'on veut. On attaque la réalité même des *faits*, dans la forme et les circonstances sensibles que la Bible leur prête, et cela sous le prétexte que les témoins étaient hors d'état de bien les observer. Au surplus, les écrivains sacrés se bornent le plus souvent à raconter les faits matériels, sans faire explicitement remarquer leur caractère miraculeux ; ils laissent aux lecteurs à le rechercher ou à le constater.

Ainsi, de ce que les hommes, soit « primitifs », soit plus modernes, par ignorance, aient pu prendre ou aient pris des faits naturels pour des miracles, il n'en résulte nullement qu'ils aient été incapables d'observer et de transmettre exactement à leurs descendants des phénomènes réellement miraculeux, alors que ces phénomènes étaient sensibles et

ne supposaient dans l'observateur, pour être constatés avec certitude, aucune science spéciale des lois de la nature. Or, tel est évidemment le cas pour un très grand nombre des miracles bibliques.

Cela est tout à fait évident pour des événements matériels, publics et considérables, comme le déluge, les plaies d'Égypte, le passage de la mer Rouge, etc. La femme du peuple la plus simple et la plus ignorante a pu remarquer les circonstances qui rendent ces événements miraculeux, comme aurait fait le savant le mieux instruit sur les forces de la nature.

On trouve dans la Bible d'autres faits qui, par eux-mêmes, prèteraient plus à l'illusion. Tels sont les rapports familiaux avec Dieu qui sont attribués aux patriarches, les révélations divines en général, l'inspiration prophétique, etc. Ce sont choses qui souvent n'ont pu être directement connues que d'un seul personnage, celui qui était favorisé des communications directes de Dieu. Mais, dans ces cas, le témoignage direct, s'il n'avait pas de force décisive par lui-même, était corroboré par d'autres faits plus sensibles, qui devenaient la preuve indirecte de l'action surnaturelle. Ainsi, pour prendre encore un exemple dans l'histoire du déluge, le fait que Dieu a parlé à Noé et lui a annoncé le grand cataclysme n'a été directement connu que de Noé seul; mais il est devenu indirectement sensible à tous par l'ensemble des actes que Noé a faits en conséquence de cette révélation. Après que le patriarche avait communiqué aux autres hommes les menaces de Dieu, qu'il s'était mis à construire l'arche suivant les indications reçues, que le déluge était venu au moment annoncé, et, enfin, que la seule famille de Noé avait trouvé le salut, il était inutile de connaître à fond les lois naturelles pour comprendre que la prévision de Noé ne pouvait être que l'effet d'une révélation divine. Les autres cas d'illumination prophétique, affirmés dans la Bible, sont sensibles de la même façon, c'est-à-dire sinon en eux-mêmes, du moins dans leurs effets.

Pour conclure cette première partie, l'ignorance et la crédulité, si tant est qu'on ait droit de les reprocher aux témoins et aux rapporteurs des miracles bibliques, ne sont donc nul-

lement des raisons suffisantes pour infirmer la valeur de leurs récits merveilleux.

Reste à examiner les hypothèses qui donnent pour origine à ces récits l'imagination populaire, la gloriole nationale, les exagérations de la poésie, une invention systématique; tout cela demande une discussion détaillée qui allongerait trop le présent article. Nous y reviendrons bientôt.

JOS. BRUCKER.

FLEURS ET COURONNES AUX FUNÉRAILLES

(Suite et fin.)

VI

Tant que l'esprit de l'Église présida à l'ordonnance des funérailles, on n'y voit point figurer les fleurs. Les annalistes ont raconté avec abondance de détails quantité de solennités funèbres plus ou moins intéressantes. Chaque époque a ajouté aux cérémonies chrétiennes de la sépulture ses prodigalités, ses caprices, ses folies même; aucune n'a imaginé de les égayer à la façon d'aujourd'hui.

La chronique du moine d'Ingolstadt nous montre Charlemagne non point couché, mais assis sur un trône dans le caveau funéraire, le diadème en tête, l'épée au côté, le sceptre d'or à la main, couvert du grand manteau impérial; il est vrai qu'en dessous, sur la chair, il a encore le cilice qu'il ne quittait point de son vivant, et, sur son épaule, la besace de pèlerin qu'il portait à Rome. « Et, ajoute le chroniqueur, on remplit le caveau d'aromates, de parfums, de baume, de musc (musco) et d'or en abondance, *multis thesauris in auro*¹. » De fleurs, point.

Les funérailles des rois de France s'accomplirent pendant des siècles avec une somptuosité extraordinaire. Le cérémonial en était réglé avec cette précision minutieuse et cette rigueur d'étiquette qui présidaient à toutes les fonctions exercées chez nous auprès de la majesté royale. Le P. Pomey nous en a donné le détail, et on le retrouve avec des amplifications dans les colonnes de Larousse. Là non plus, personne ne paraît avoir songé aux fleurs.

Les anciens rubricistes parlent fort au long des prodigalités peu édifiantes qui étaient passées en usage dans les obseques des cardinaux italiens du seizième siècle. On y vit

1. *Patrol. Migne*, t. LXXVIII, col. 472.

distribuer jusqu'à 8 000 livres de cire. C'est l'époque où, sous le nom de Renaissance, le paganisme fait irruption dans les mœurs aussi bien que dans la littérature et les arts. Les honneurs funèbres n'échappent point à cette influence malheureuse. Il se fait une révolution dans l'architecture des tombeaux : « C'est le temps, dit Viollet-le-Duc, où l'on a imaginé de donner aux sépultures un caractère funèbre, de les entourer d'emblèmes, d'attributs et d'allégories qui rappellent la décomposition, la douleur sans retour, l'anéantissement, la nuit, le néant. » Bien loin de faire à la mort un visage riant, la réaction païenne semble donc s'attacher à la rendre aussi lugubre que possible. Aussi, dans cette fastueuse et bizarre mise en scène des obsèques fameuses de ce temps, dont le thème est emprunté trop souvent à la mythologie classique, il n'y a pas apparence que l'on rencontre des fleurs. Que viendraient faire les fleurs dans ce cortège où figurent les divinités des bords de l'Érèbe, le noir cyprès à la main; où le *Ciel* lui même, comme on le vit à Turin aux funérailles du prince Thomas de Savoie, apparaît laissant tomber sur le cercueil une pluie de larmes ?

On peut lire, dans le grand ouvrage que le P. de Roche-monteix vient de publier, le récit de la translation du cœur de Henri IV dans l'église du collège de la Flèche et des solennités moitié religieuses moitié littéraires célébrées à cette occasion. Ce furent des merveilles en leur genre et bien dans le goût du temps. Là, les fleurs des parterres eussent été, semble-t-il, moins déplacées, car la cérémonie avait un peu le caractère d'une ovation, et les Muses y tressaient tant de jolies guirlandes en prose et en vers ! Mais non, le sens chrétien, qui se confond souvent avec le bon sens, n'aurait pas toléré dans une pompe funèbre, quelque triomphale qu'elle fût, un symbole de joie et une décoration de fête.

Qu'on nous permette de citer ici un document qui n'a rien de liturgique, mais qui montre bien qu'au siècle des *beaux esprits* non plus, on n'avait pas l'idée de mêler les fleurs au deuil. L'un d'eux, Sarrazin, bien oublié aujourd'hui, a écrit, sous le titre de *Pompe funèbre de Voiture*, une fort malicieuse satire contre le gentil écrivain. Les obsèques se font au Parnasse, comme il convient pour l'enfant chéri d'Apollon et des

Muses. Or, en tête du convoi, s'avancent les *Grâces* « *les cheveux en désordre et sans les guirlandes accoustumées* » ; plus loin viendra une bande de petits amours, dont les uns porteront « les honneurs », et les autres « des palmes et des cyprès ». Donc, en ce temps-là, personne ne songeait au monceau de couronnes et de fleurs qui serait aujourd'hui d'obligation en semblable occurrence.

Mais nous avons un répertoire plus sérieux des usages funéraires du grand siècle. C'est le curieux livre du P. Ménestrier « où il est amplement traité des tentures, des lumières, des mausolées, catafalques, inscriptions et autres ornements funèbres ; avec tout ce qui s'est fait de plus considérable depuis plus d'un siècle pour les Papes, Empereurs, Rois, Reines, Cardinaux, Princes, Prélats, Sçavants et personnes illustres en naissance, vertu et dignité, etc., enrichies de figures ¹ ».

Le savant antiquaire, dont l'autorité est encore si grande de nos jours, avait, comme il le dit lui-même, recueilli pendant trente ans les matériaux de son livre, et il le publiait pour réagir contre les *grandes incongruïtez* qui se commettaient dans ces « sortes de spectacles qui sont une partie de la philosophie des imagés ». Lui-même conçut et exécuta plusieurs « décorations funèbres », dont son livre renferme la description. Ce sont de véritables compositions, qui dénotent une imagination inventive, aidée d'une science approfondie du symbolisme et contenue par le sens des convenances chrétiennes.

On venait de célébrer les funérailles de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Dans la préface de son ouvrage, le P. Ménestrier déplore que « la conduite en ait été donnée à des personnes qui n'ont ni la pratique ni l'intelligence de ces décorations ». Puis il expose avec une complaisance marquée comment lui-même il entendait la chose. Le morceau est curieux, mais trop long pour être cité en entier.

Aux obsèques de la reine, on aurait pu faire une machine funèbre ornée de tous les meubles de Versailles ; on aurait fait en trois ou

1. A Paris, chez Robert J. B. de la Caille, imprimeur-libraire, rue S. Jâques, *Aux trois cailles*, MDCLXXXIV.

quatre jours un mausolée de plus de dix millions qui eût été l'étonnement et l'admiration des étrangers. Les grandes Cuves d'argent, les Brasiers, les Bures, les Vases, les Torchers, les Bassins, les grands Chandeliers à plusieurs branches, les Caisses d'orangers, les Lustres, les Miroirs assemblés dans une disposition bien entendue auraient fait la montre la plus superbe que l'on ait jamais vue et que l'on verra jamais. J'aurais voulu élever à cinq ou six étages une machine semblable à celles des anciennes apothéoses ou semblable au tombeau d'Auguste.

Suit le plan de la « montre » ; à l'un des étages inférieurs on voit, « huit grands cyprès au naturel entremêlés à autant de torches » ; point d'autres représentants du règne végétal.

D'après le P. Ménéstrier la décoration funèbre « consiste en cinq choses : en tentures, en lumières, en architecture, en figures et en inscriptions », et les inscriptions sont la partie la plus importante de tout l'appareil, « parce qu'elles en sont l'âme ». Il veut que tout y soit chrétien, et c'est dans la Sainte Écriture que l'on ira de préférence en puiser le sujet. Puis, « il faut, ajoute-t-il que ces dessins soit diversifiés, graves, ingénieux, et surtout qu'ils soient grands ». Ce dernier trait résume bien l'idée que le savant religieux se faisait de ces pompes solennelles qu'il estimait d'ailleurs très légitimes, quand il s'agissait de rendre les derniers honneurs à de hauts et puissants personnages. Et vraiment, à voir ses compositions, on a lieu de penser qu'il aurait trouvé bien mesquine et bien vide de sens l'ordonnance officielle de nos enterrements de première classe avec leurs fournitures numérotées et leur luxe banal.

Terminons ici cette excursion sur un terrain qui n'est pas précisément le nôtre. On en rapporte du moins la preuve que le grand siècle, qui porta l'art des décorations funèbres à un degré que l'on n'a point surpassé, n'a pas eu plus que ses devanciers la pensée d'y employer les fleurs. Si l'on y voit parfois une couronne, c'est un symbole dont une inscription traduit le sens de la manière la plus heureuse. Ainsi au-dessus du cercueil de la pieuse reine Marie-Thérèse, à Saint-Denys, apparaissait une couronne de lumière avec cette légende prise de l'Évangile : *Non auferetur ab ea*.

VII

Le dix-huitième siècle inventa les bergeries ; les verts gazons, le tendre feuillage et les aimables fleurs furent en grande faveur sous le règne de la Pompadour et de la philosophie. Il ne paraît pas pourtant qu'on ait alors enguirlandé les morts, pas même ceux à qui l'Église refusait la sépulture chrétienne. Les détails ne manquent pas sur la vie et la mort des gens qui virent venir la Révolution. Un de ces livres documentaires, comme on les aime aujourd'hui, raconte par le menu le train d'une famille de haute finance. Madame Delahante est conduite à sa dernière demeure en 1766, avec tout l'appareil qui convient dans une maison où l'on fait bien les choses. Or, la première remarque suggérée par cette pompe funèbre d'il y a cent ans à un chroniqueur du boulevard devenu académicien, c'est que cela manque de fleurs. « Les fleurs, poursuit M. Claretie, sont un luxe tout moderne... ; on cherche la poésie où l'on peut, même dans un temps fort prosaïque. »

La vérité est qu'il faut arriver aux mauvais jours de la Révolution pour voir inaugurer en pays chrétien l'usage de couvrir de fleurs le cercueil d'un mort qui n'est pas un saint. C'est, selon toute vraisemblance, le cadavre de M. de Voltaire qui en eut la primeur, lors de son transfert au Panthéon. Les funérailles avaient été faites à la dérobée. Le curé de Saint-Sulpice ayant refusé l'entrée de l'église, l'abbé Mignot, neveu de Voltaire, emmena le corps à son abbaye de Scellières en Champagne et l'y logea subrepticement. Treize ans après, en 1791, l'Assemblée législative éprouva le besoin de faire réparation d'honneur à l'être malfaisant, et Paris préhuda aux orgies sanglantes par l'apothéose de Voltaire. Le voyage dura quatre jours. « Sur le parcours, les municipalités riveraines s'empressaient autour du char que l'on couvrait de couronnes et de fleurs ; et (ce qui était mieux et plus inattendu) on lui disait des messes ¹. » Le cortège entra dans Paris le 5 juillet, à dix heures du soir. On avait préparé pour recevoir le cercueil une estrade en plein air « sur l'em-

1. Desnoireterres. *Voltaire, son retour et sa mort*, p. 592.

placement de la tour de la Bazinière dans laquelle le poète avait jadis été enfermé... Des bouquets jonchaient le sol¹ ». Ce fut là que Voltaire passa la nuit, comme, plus tard, Hugo sous l'Arc de Triomphe. Le lendemain, le dieu s'en allait en procession prendre possession de son temple, et les rues de la capitale voyaient le premier de ces spectacles lugubres et impies dont notre gouvernement athée donne si volontiers des répétitions. Les fleurs, les couronnes, les guirlandes furent de la fête; il y en avait partout. C'est de ce jour-là, semble-t-il, que date leur entrée dans les pompes funèbres; c'est au contact des os de Voltaire qu'elles ont été consacrées au culte des morts.

Tout à côté de Voltaire, la Révolution donna place à Marat dans son enthousiasme et ses hommages. Du reste, y a-t-il si loin de l'un à l'autre; l'homme de boue et l'homme de sang ne méritaient-ils pas d'être associés dans les mêmes adorations? Il y eut beaucoup de fleurs sur le cadavre du jacobin.

Son corps, raconte M. Thiers, resta exposé plusieurs jours... Les sociétés populaires, les sections venaient processionnellement jeter des fleurs sur son cercueil. Chaque président prononçait un discours. La section de la République vint la première. « Il est mort, s'écrie son président, il est mort, l'amî du peuple... il est mort assassiné!... Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps pâle de Marat... » Il dit, et en effet « des jeunes filles font le tour du cercueil et jettent des fleurs sur le corps de Marat² ».

Un an plus tard, Marat était à son tour *panthéonisé* (21 septembre 1794). Le *Moniteur* nous a conservé l'ordonnance du cortège; on y lit sous le numéro 11 : « Groupes de citoyennes en nombre égal à celui des départements (86 groupes de citoyennes!) et portant des corbeilles remplies de fleurs destinées à être jetées sur la tombe de Marat³. »

Au reste, la Révolution faisait grande consommation de fleurs. C'est chose étrange que ce goût chez des hommes qui avaient toujours un pied dans le sang. Ce n'est d'ailleurs

1. Desnoireterres, *loc. cit.*

2. *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 263.

3. *Ancien Moniteur*, t. XXI, p. 778.

qu'un symptôme entre beaucoup d'autres d'un état psychologique qui doit donner à penser aux philosophes. Toute la littérature du temps, on le sait, a un ton de sensibilité douceâtre et baroque; il y a du bêlement dans le style révolutionnaire. Tous les terroristes furent de grands amants de la nature; cela rappelle les fauves qui, repus de chair saignante, s'en vont brouter pour se rafraîchir quelques brins d'herbe. Il faut lire, si l'on veut avoir une idée du genre, le programme officiel rédigé par le peintre conventionnel David, pour la fête de l'Être Suprême, célébrée le 20 prairial (8 juin 1794). Ce jour-là, on fit une véritable débauche de fleurs et de verdure. Toutes les femmes doivent porter un bouquet de roses, et toutes les filles des corbeilles remplies de fleurs, leurs cheveux mêmes seront tressés de fleurs; les hommes, selon leur âge, ont à la main des branches de chêne, de vigne ou d'olivier; les représentants eux aussi portent chacun un bouquet composé d'épis de blé, de fleurs et de fruits. Le tout par ordre de la Convention.

Cependant, à part les bienfaiteurs du genre humain, comme Voltaire et Marat, les morts de ce temps-là se passaient de fleurs et même de funérailles. Les devoirs funèbres étaient sans doute un legs de la superstition dont un peuple libre avait le devoir de s'affranchir. « La brutalité des démagogues, dit l'honnête académicien Lemontey, les avait rejetés avec mépris. Sous le règne de ces furieux, les morts devenaient si communs qu'ils ne devaient pas s'attendre à plus d'égards que les vivans ¹. » Pendant dix ans et plus, on ne connut guère d'autre sépulture que la fosse commune, où les cadavres allaient fraterniser sans plus de façon. Ainsi le voulait l'égalité.

La poésie eut l'honneur de faire entendre les premières protestations. Vers 1799, le vieux Legouvé osa plaider la cause des morts :

Mais de quel crime encor mon œil est révolté!
 Par des bras soudoyés un cadavre porté,
 Sans cortège, sans deuil, s'avance solitaire :
 C'est ainsi parmi nous qu'on rend l'homme à la terre.

1. Lemontey. *Œuvres* : *Des morts considérés comme spectacles*.

Puis, le poète demande pour chacun la liberté d'enterrer ses morts au lieu et de la manière qu'il lui plaira; il veut que l'on imite « l'Helvétie » où, « lorsqu'un mortel n'est plus », ses proches déposent ses restes

En un bocage épais,
Y plantent des lilas, des roses, des œillets;
Il semble qu'en ces fleurs.....,
Ils raniment l'objet près d'elles inhumé
Et respirent son âme en leur souffle embaumé.

Longtemps encore les morts n'eurent pas d'autres fleurs que celles que le bon Legouvé leur jetait dans ses pauvres alexandrins.

En 1803, l'Institut proposa au concours la question suivante : *Quelles sont les cérémonies à faire aux funérailles ?* Le programme portait qu'il ne devait « y être introduit aucune forme d'un culte quelconque ». Un prix de *cinquante grammes d'or* devait récompenser le vainqueur.

Il s'agissait donc bien cette fois d'organiser le cérémonial de l'enterrement civil. Quarante mémoires furent présentés; on en trouve un certain nombre dans les recueils de l'Institut. La plupart font large place aux fleurs dans le rituel mortuaire laïque, et citent à l'appui les textes des auteurs païens, qui établissent que tel était l'usage de leur temps. On ne résiste pas au plaisir de citer une strophe du mémoire qui remporta le prix; nous disons strophe, car cela est écrit dans un ton de mélodrame le plus plaisant du monde. Le lauréat, le citoyen Mulot, ancien représentant du peuple, veut ensevelir sa femme dans son jardin :

Oui, c'est sous ce bosquet que tu embellis si souvent de ta présence, c'est sous ce dais de chèvrefeuille et de lilas où j'ai reçu tes serments de l'amour le plus tendre, où tant de fois tu essayas mes pleurs, où... où... etc., que je veux, ô mon épouse chérie ! si le sort t'enlève avant moi, déposer tes restes précieux. Là, près du gazon tendre qui couvrira légèrement ton corps, je planterai la rose mystérieuse, la violette purpurine et je leur unirai le lys odorant. Des arbres tristes comme mes souvenirs en ombrageront l'entrée...

Voici maintenant comment il entend l'ordonnance des obsèques :

Distribuons d'abord aux assistants des fleurs, des branches d'arbres;

les diverses saisons nous en fourniront de tristes ou d'allégoriques : les violettes, les roses, les soucis, les pavots, les tournesols, les amaranthes, les immortelles, l'ache et mille autres peuvent être indifféremment choisies parmi les fleurs (ici on invoque l'autorité des écrivains du paganisme) ; et l'if, le pin, le cyprès, le myrthe, le laurier, le houx, le peuplier, ces arbres dont les anciens faisaient usage pour l'ornement des tombeaux, pourront nous offrir des branches.

Arrivé sur la tombe « on place le corps sur une pierre élevée formant estrade ; puis vient l'éloge du défunt... Cet éloge prononcé, on descendra le mort dans sa dernière demeure et l'officier public des funérailles prononcera cette formule : La mort t'a séparé de nous ; bientôt nous te rejoindrons, suivant que l'ordonnera la Nature¹. Adieu!

« Adieu ! répéteront les assistants qui jetteront dans la tombe les fleurs qu'ils porteront ».

Ces projets burlesques furent eux-mêmes enterrés dans les cartons de l'Institut. Le culte catholique étant rétabli en France, on n'eut que faire de ces singeries du paganisme et l'on revint simplement au rituel.

VIII

Le retour se fit avec d'autant plus d'empressement que les sentiments de l'humanité la plus élémentaire avaient été plus longtemps et plus brutalement comprimés. Quelques années après, le brave Lemontey constatait avec une satisfaction un peu mêlée d'amertume qu'on revenait « avec passion à la sainteté des devoirs funèbres ».

Mais, poursuit-il, comme si rien de bon et de sage ne pouvait se faire avec mesure, la vanité et l'afféterie corrompent la piété renaisante. Déjà on dispute par le luxe des convois à qui enrichira davantage l'entreprise nouvelle des fermiers d'Atropos. Déjà la sculpture et la poésie ne peuvent suffire à orner les catacombes de la bourgeoisie. De sensibles épouses ont fait d'avance hommage à leurs maris bien portants des plus jolis tombeaux du monde, et le fumet de veuvage qu'exhalait cette galanterie n'a rien ôté à la vivacité de leurs tendresses.

Cependant au milieu de ces attentions gracieuses on ne voit point encore apparaître les fleurs. A peine de temps à autre la vulgaire couronne d'immortelles jaunes et noires que l'on va déposer sur la croix ou sur la pierre sépulcrale. Pour-

1. Formule empruntée au paganisme : *Nos co ordine quo natura permiserit te sequemur.*

tant, c'est vers ce temps-là que l'on inaugure le triste usage de la *manifestation au cadavre*. On mène triomphalement aux Tuileries et jusque sous les fenêtres du roi le cercueil d'un comédien, pour demander vengeance contre le fanatisme du clergé qui lui ferme l'église. En 1830, on enfonce les portes de Saint-Germain-l'Auxerrois pour introduire le corps de l'évêque constitutionnel Grégoire, mort sans repentir; mais on n'a pas encore l'idée de couvrir de fleurs et de couronnes ces cercueils séditeux.

En 1848, après les journées de Juin, le peuple de Paris fait des obsèques incomparables à son archevêque frappé par la balle d'un insurgé, au moment où il paraissait sur la barricade pour arrêter l'effusion du sang. Jamais funérailles plus glorieuses, plus véritablement magnifiques; car elles eurent pour ornement les larmes d'un peuple entier. Le corps de Mgr Affre fut porté à travers les rues de Paris sur un lit de parade, les mains et le visage découverts; *les pieds reposaient sur des fleurs*. Devant, marchaient deux prêtres, l'un portant le rameau d'olivier teint du sang du bon pasteur, l'autre une branche de chêne. Cette cérémonie marque une date dans l'histoire des fleurs aux funérailles. Quelques années plus tard, les jardins de la ville et de la banlieue eussent été mis au pillage pour la circonstance, et les obsèques de l'archevêque martyr auraient été trop jolies pour être grandes.

Ce n'est donc que sous l'Empire et depuis quelque trente ans que l'usage des fleurs et des couronnes dans les cérémonies funèbres s'est acclimaté chez nous. Il est toujours très difficile, lorsque tout le monde fait une chose, de découvrir qui a commencé. Deux catégories de personnes semblent avoir joui les premières de ce genre d'hommage: d'abord les sectaires, fanatiques d'irréligion, membres de ces sociétés où l'on s'engage à mourir sans sacrements et à se faire enterrer sans prêtre. La pompe civile était bien morne; on a imaginé de l'égayer avec des fleurs; puis c'était une manière d'applaudir au malheureux qui avait eu le courage de braver Dieu jusque dans la mort.

Ce sont ensuite les comédiennes, actrices et danseuses, auxquelles le public des théâtres parisiens s'est accoutumé à jeter des fleurs dans les moments de grande satisfaction, et

à qui il s'est cru le droit d'en jeter encore jusque dans leur cercueil.

Voilà, croyons-nous, d'où est venue l'impulsion. En fait de modes, Paris reçoit volontiers le mot d'ordre du théâtre, pour le transmettre ensuite à la France et à l'étranger. A l'heure qu'il est, le pli est pris chez les peuples civilisés de l'un et l'autre hémisphère, hormis peut-être les Chinois, lesquels poussent jusqu'à l'idolâtrie inclusivement le culte des morts, mais n'ont pas de goût pour les fleurs. Les renseignements qui nous parviennent de différentes nations nous autorisent à croire que cette mode comme les autres leur est venue de Paris. Au reste, quand les étrangers copient nos travers, ils ne tardent pas à nous surpasser. Nous savons un collège catholique d'Amérique où, un jeune enfant étant mort, la famille dépensa pour 1300 dollars (6500 fr.) de fleurs à la cérémonie des obsèques. Il y a mieux : tout récemment, à New-York, pour les funérailles de Jim Fiske, un des rois de la finance, le cercueil fut exposé, non au temple, mais à l'opéra bâti par le défunt, et on lui fourra des fleurs pour 6000 dollars (30000 fr.) ; il paraît que lui-même avait fixé le chiffre.

L'Angleterre non plus ne reste pas en retard ; ce qui le prouve, c'est que, depuis quelques années, protestants et catholiques commencent à s'émouvoir de ces fastueux enfantillages. Une ligue s'est formée pour réagir contre le luxe des funérailles, et l'un des articles de son programme est la suppression des fleurs. Assez souvent les lettres de faire-part contiennent la note : *No flowers*.

Les obsèques du romancier Dostoiewski peuvent servir de spécimen pour la Russie. C'était au plus fort de l'hiver, le 30 janvier 1881 ; à ce moment les gros camions traversent la Néva sur la glace. On vit défiler au cortège à travers les rues de St-Pétersbourg soixante-quatorze couronnes, la plupart en fleurs naturelles, toutes rivalisant de grâce, de fraîcheur et... de grosseur.

La Belgique, la Hollande, l'Allemagne n'ont pas davantage échappé à l'épidémie ; là aussi, nous le savons, les évêques ont dû rappeler leurs ouailles à la simplicité et à la dignité des funérailles chrétiennes. En Italie, où l'on a résisté plus longtemps, les grandes villes et Rome même finissent par se

soumettre, depuis que la royauté piémontaise y a introduit le progrès en tout genre. D'ailleurs, il faut bien convenir que cette manie prend plutôt dans le Nord où le goût des fleurs est plus vif que dans le Midi. C'est en Normandie, en Flandre et plus encore dans la Grande-Bretagne et les pays septentrionaux que vous trouvez, jusque dans la plus pauvre mesure, le pot de géranium fleuri amoureuxment cultivé à la fenêtre. Le ciel gris et triste donne aux fleurs un charme qu'elles n'ont pas sous des climats plus gais.

Quoi qu'il en soit de nos voisins, il est certain que chez nous l'usage s'est généralisé avec une rapidité que n'explique pas seule la toute-puissance de la mode sur le caractère français ; il y a, à notre avis, d'autres raisons que nous dirons tout à l'heure. Riches et pauvres y sont maintenant asservis. Sitôt que le deuil est entré dans une maison, c'est au magasin de fleurs et de couronnes qu'il faut courir d'abord. Tous, proches parents ou simples connaissances, doivent payer au mort le même tribut. La vanité se mettant de la partie, c'est à qui apportera le bouquet le plus magnifique ou la plus riche couronne ; d'ailleurs la dédicace indique la provenance. La chambre mortuaire est encombrée, et, selon la formule aujourd'hui consacrée, le cercueil disparaîtra sous un monceau de fleurs et de couronnes, parmi lesquelles les journaux diront qu'on a remarqué celle-ci et celle-là ¹.

1. Des sommes considérables, et toujours hors de proportion avec le but à atteindre, sont absorbées par ce vain étalage ; une couronne de 500 francs n'est point chose rare ; il y en a qui dépassent de beaucoup ce chiffre. Aussi l'industrie qui procure ces ornements soi-disant funèbres a pris un essor que bien d'autres doivent lui envier. La fabrique des fleurs artificielles est arrivée, à Paris seulement, à employer plus de vingt mille personnes et à réaliser un chiffre de vente qui dépasse 80 millions, sur lesquels on estime que les articles funéraires atteignaient 30 millions. Il est vrai que ces chiffres ont été réduits en ces derniers temps de 50 pour 100, mais cela ne veut pas dire que la fabrication ait diminué ; tout au contraire. Seulement, la concurrence étrangère a enlevé à Paris son monopole et a fait baisser les prix de plus de moitié ; de sorte qu'un prix de vente de beaucoup inférieur représente encore une production plus abondante. Or, dans ces statistiques, ne sont point compris les achats en fleurs naturelles, qui pendant la mauvaise saison sont le vrai article de luxe et, par là même, bien mieux porté. Dans le *Bottin* de 1843, les magasins de fleurs en tout genre sont à Paris au nombre de 300 environ ; en 1889, ils dépassent 1200.

IX

Assurément, il n'est pas impossible de trouver à cette pratique un aspect par où elle se justifie, et l'on peut dire avec une apparence de vérité ce que nous lisions naguère dans une feuille religieuse : « Laissons-donc en paix la reconnaissance et la piété manifester leurs sentiments même après la mort. L'égoïsme et l'ingratitude sont les plaies de la société actuelle; il est bon d'applaudir à ceux qui veulent s'en préserver pourvu qu'ils ne fassent rien de contraire à la foi et aux mœurs chrétiennes. »

Vraiment on voudrait être de cet avis et ne voir des choses que les bons côtés. Malheureusement ce n'est guère possible à qui regarde pour les voir comme elles sont. Non, ce n'est pas d'ordinaire la reconnaissance, c'est moins encore la piété qui portent au convoi les « splendides couronnes » et font disparaître le cercueil sous les fleurs. La piété n'a pas grand'chose à voir ici, et la reconnaissance, si elle était chrétienne, aurait peut-être d'autres inspirations. N'exagérons rien : pour certaines personnes prises individuellement, la reconnaissance, oui, — pas la piété — pourra se traduire par cet hommage, puisque l'usage y attache cette signification. Mais, considérée dans son ensemble, telle qu'elle est appliquée aujourd'hui, n'hésitons pas à le dire, cette mode est déplorable; elle est, pour qui sait comprendre, une expression transparente du naturalisme du jour, et à cause de cela antichrétienne, en fait, sinon par elle-même.

Non, ce n'est pas pour exprimer une idée chrétienne, que notre siècle jouisseur et matérialiste couvre la mort de fleurs; c'est bien plutôt pour s'en épargner la vue toujours pénible, attristante et amère. Le christianisme ne dissimule pas la mort, il ne lui voile pas le visage, parce qu'il n'en a pas peur. L'homme sensuel écarte tout ce qui la représente à son regard et à sa pensée, parce que cette image lui gâterait son plaisir.

Le bon Lemontey, dans son fameux travail « sur les morts considérés comme spectacles », voulait que les cérémonies funèbres se fissent dans l'intérieur des maisons, et que les morts fussent emportés au cimetière à la tombée de la nuit,

sans appareil funèbre. Songez donc, soixante convois mortuaires par jour dans les rues de Paris ! (aujourd'hui c'est cent soixante). Quelle impression funeste pour les natures sensibles ! « Un gouvernement ne doit-il pas comme un père compatir aux faiblesses de ceux de ses enfants qu'une constitution plus frêle expose aux souffrances de l'imagination ? »

Voilà le fond du cœur de la génération contemporaine dévoilée avec une candeur rare. Loin de nous l'image de la mort ! cela nous ferait mal. On n'a point adopté les idées du sensible académicien ; mais puisque nous sommes condamnés à rencontrer la mort dans les rues, que du moins elle ne soit pas en trop noir équipage.

Il y a une autre idée encore qui se cache sous ces fleurs et ces couronnes, l'idée qui se traduit dans toutes les oraisons funèbres laïques, prononcées sur les tombes ou ailleurs, que l'on retrouve dans les formules banales de condoléances échangées même entre chrétiens, l'idée que l'académicien Coppée énonçait le mois dernier sur la tombe de l'adémicien Augier, avec cet aplomb d'un homme qui ne doute de rien excepté des vérités de l'Évangile :

Nous t'y voyons disparaître avec confiance, certains que tu entres à présent dans le séjour de gloire, de lumière et de certitude où vont les justes, où vont les nobles cœurs et les grands esprits, et au sein duquel Molière, ton aïeul, te tend les bras.

Tous canonisés, ou du moins tous en paradis, et d'emblée ; pas même cinq minutes d'arrêt en purgatoire. C'est la ferme confiance, c'est la *certitude* de ceux de ces messieurs qui croient à l'âme et à la vie future. C'est un article de foi que quantité de chrétiens ajoutent volontiers à leur symbole. Cela dispense de s'attrister. Donc, *manibus date lilia plenis!* Des couronnes, des fleurs, que faut-il autre chose sur le cercueil de ces bienheureux ?

Tous ceux qui offrent aux morts une couronne ou un bouquet ne sont point disciples de cette agréable théologie ; mais, qu'on le veuille ou non, les cercueils chargés de couronnes et de fleurs veulent dire cela ou à peu près. Aussi, quand on s'est acquitté de ce devoir de politesse, il y a grande chance qu'on se persuade en avoir fait assez, et « la piété »

aussi bien que la « reconnaissance » risquent fort de s'en tenir là¹.

Nous, chrétiens, nous qui ne sommes pas aussi *certain*s que M. Coppée de l'entrée de nos morts dans le séjour de la gloire, mais qui sommes certains que rien de souillé n'entre dans ce séjour-là, nous qui croyons que le commun des mortels s'en va de ce monde au tribunal de Dieu avec des dettes envers sa justice, nous n'aurions jamais pensé à les y accompagner dans cet appareil triomphal.

On étouffe sous les fleurs l'idée d'expiation comme on cache l'aspect de la mort : voilà pourquoi cette mode nous paraît antichrétienne.

Et voilà pourquoi, à notre tour, nous demandons que les chrétiens réagissent contre une manie que n'approuvent ni la raison ni la foi, et où la vanité et l'égoïsme finissent seuls par trouver leur compte. Que les tombes soient ornées, que l'on y entretienne quelques fleurs, que l'on y dépose même une couronne aux jours des anniversaires : pourvu que l'on se tienne dans les limites de la modération et des convenances chrétiennes, il n'y a rien là qui ne soit respectable et bon. Une école plus rigide, nous ne l'ignorons pas, voudrait bannir des cimetières jusqu'au moindre agrément ; elle n'admet sur les tombeaux rien que de grave et d'austère. Cette opinion ne manque pas d'arguments ; mais peut-être sont-ils plus spécieux que solides : le mieux est souvent l'ennemi du bien. A tout prendre, s'il fallait choisir entre deux excès, un peu de recherche et quelques superfluités dans la demeure de nos morts seraient assurément moins condamnables que le délabrement et le désordre, signes de l'indifférence des vivants. Il n'y a rien de plus désolant à voir qu'un cimetière où les ronces croissent à l'aventure comme dans les lieux abandonnés.

Mais si l'aspect d'une tombe parée de gazon et de fleurs

1. Depuis la publication de la première partie de ce travail, il nous est parvenu quantité de notes qui ne confirment que trop cette appréhension. On nous signale par exemple une ville importante, où dans la première semaine de novembre, on a porté au cimetière pour 300 000 francs de fleurs et de couronnes, mais où l'on n'a pas fait célébrer 300 messes pour les morts.

est touchant et salutaire, il n'en va pas de même d'un cercueil. Les fleurs sur une tombe prouvent que l'on n'oublie pas les morts ; sur le cercueil, elles témoignent d'un secret désir de les oublier. C'est outrager les morts que de voiler leur présence sous un décor riant. C'est leur droit à eux de paraître au milieu de nous dans la tenue de deuil, la seule qui leur convienne, et c'est notre devoir de la leur laisser.

Les morts n'ont rien à gagner à ce qu'on les couvre de fleurs et de couronnes, car il en résulte qu'on ne pense plus à eux. Les vivants n'y gagnent pas davantage ; ils y perdent au contraire la dernière et précieuse leçon que les morts leur donnent en s'en allant. Ne leur infligeons pas, pour notre agrément, une parure de fête en échange du drap noir dont l'Église recouvre leurs déplorables restes, afin d'appeler sur eux notre compassion et nos prières. Qu'on y attache tout au plus l'humble couronne d'immortelles : c'est un beau symbole et bien chrétien, que la libre pensée, hélas ! nous a volé et qu'elle profane ; mais chez nous du moins il signifie une certitude et une espérance.

J. BURNICHON.

PAYSAGES DU MORBIHAN

I

Il était six heures du soir, le mercredi 22 août; le ciel était bien sombre : la grande tempête avait commencé la veille et allait durer trois jours encore. Nous avons gravi la côte d'Arradon et nous nous étions abrités un moment dans l'église neuve, vrai bijou de granit, aux colonnettes sveltes et fières, vrai phare béni posé sur les falaises vertes du Morbihan. Les cloches tintaient un glas alternant avec les rafales.

Point de pluie; mais les arbres craquaient sous le vent de mer et les feuilles tourbillonnaient dans le ciel avec la poussière. Au fond du tableau, le Morbihan, d'ordinaire si calme et si bleu, se tordait autour de ses écueils et aux flancs de ses îles. Pas une voile au large; pas d'autres bruits que le glas et la tempête.

Pourquoi ce glas à cette heure tardive? C'est le chant du soir des cloches bretonnes; après ou avant l'Angelus, elles annoncent l'office des morts pour le lendemain. Presque tous les jours, dans les églises de la côte, en face des lames qui servent de linceul à tant de marins, et vers l'heure matinale où les voiles se déploient, on chante la messe des morts. Le mercredi 22 août, le glas sonnait pour le convoi d'un enfant; et déjà le cortège, huit ou dix personnes, était, suivant un usage du pays, agenouillé sur la place de l'église. Autour d'un petit cercueil, enveloppé d'un drap blanc, quatre jeunes filles en blanc, les porteuses, priaient. En avant, à genoux aussi sur le chemin pierreux, un enfant de chœur serrait une grande croix dans ses bras. Les cloches tintaient toujours dans le vent.

Le prêtre parut sur les marches de la porte d'entrée; il dit les prières de la levée du corps; et au chant du *Benedictus* ou du *Laudate pueri*, les porteuses s'en allèrent

déposer le cercueil au pied de l'autel. Image bien simple de l'accueil fait là-haut, loin des orages de la vie, à cette petite âme baptisée et presque aussitôt envolée au paradis. En repassant sur la place du village, nous vîmes sortir du cimetière deux hommes dans la force de l'âge, avec leur habit de deuil, qui est aussi l'habit de fête : veste noire, large chapeau noir aux rubans de velours. Près d'eux, marchait un enfant, vêtu comme eux, tenant une couronne aux feuilles vertes, qui avait été mise sur le cercueil ; il la rapportait à la maison, peut-être à la pauvre mère. Tous les trois se hâtaient sans parler, les yeux pleins de larmes.

Ce spectacle me fit songer aux strophes si gracieuses du *Chant de Paradis*, strophes écrites par le vénérable Michel Le Nobletz, et mêlant aux pensées de la mort les douces visions du ciel :

Tous les petits anges portés sur leurs petites ailes, si gentils et roses, voltigeront au-dessus de nos têtes ;

Voltigeront au-dessus de nos têtes, comme un essaim mélodieux et parfumé d'abeilles dans un champ de fleurs¹.

Je songeai au cortège vu par Brizeux, là-bas, sur les rives du Scorff ou de l'Ellé, un matin d'avril :

Quand Louise mourut, dans sa quinzième année...,

Tous les oiseaux chantaient sur le bord de leurs nids ;

et la brise couvrit la bière, qui passait sous les arbres, d'« une neige de fleurs ». Je me rappelai les adieux de Jeffik, dont l'agonie, disent les Barzas-Breiz, avait été prédite par le rossignol de nuit, chantant au-dessus de la fontaine. Élégie ravissante, pour laquelle je donnerais sans compter des élégies classiques. C'est l'agonisante qui se prend à consoler ceux qu'elle abandonne :

Jeff, aussi pâle qu'un lis d'été, disait à ses compagnes assises sur le banc de son lit :

Mes compagnes, si vous m'aimez, au nom de Dieu, ne pleurez pas.

Vous savez bien, il faut mourir. Dieu lui-même est mort, mort en croix².

Et le poète conclut ainsi : « Heureuses les jeunes filles qui

1. *Barzas-Breiz*, t. II, fin.

2. *Ibid.*, *les Fleurs de Mai*.

meurent au printemps ! » Le deuil en face de la vie, la nature en fête et en fleurs autour de ces convois d'enfant, nulle part mieux qu'en ce pays chrétien l'on ne saisit ces contrastes, cette poésie de la foi. La mort n'effraye point le Breton qui croit : il lui semble tout simple de partir, puisque le bon Dieu le veut et que l'on s'en va devers Lui.

Un Arradonnais me disait : Voilà quelque temps, un homme jeune encore, frappé d'un mal sans remède, s'affligeait de quitter sitôt l'espérance et la vie. Une bonne vieille paysanne, rude Bretonne, avait écouté ses plaintes ; en sortant, elle hocha la tête et soupira avec un peu d'humeur : « Vont-ils « donc maintenant se mettre à faire des façons pourmourir ? » Elle était toute scandalisée.

Si l'on s'en rapporte aux touristes lettrés, aux rédacteurs de *Guides*, qui écrivent vite, il n'y aurait de par le monde rien de plus follement superstitieux que les Bretons du Morbihan ; — les touristes se gardent bien d'ajouter qu'il n'y a rien de plus chrétien. Donc, suivant ces voyageurs bien informés, les insulaires du grand golfe et les riverains prétendent voir et entendre des merveilles lugubres, dont les voyageurs n'ont jamais joui, malgré leur souci de tout voir, de tout entendre et de tout conter. Les Bretons du Morbihan sont-ils toujours avertis de leur fin prochaine par l'*Ankou*, spectre avant-coureur de la mort ? Dans les nuits noires, l'essieu du char de la Mort va-t-il criant au long des chemins creux ? Dans les nuits de tempête, les habitants des îles sont-ils tenus en éveil par une voix lamentable, arrivant, d'échos en échos, du fond de l'Océan ?

*Vox quoque per fluctus vulgo exaudita tumentes
Ingens!...*

Les femmes des matelots sont-elles prévenues du naufrage de leurs maris, par ces gouttes [d'eau tombant près de leur lit, juste à l'heure où les barques sombrent ?... Laissons aux *Guides* lettrés le mérite et la responsabilité de leurs récits terribles ; et permettez-moi de vous dire encore une histoire vraie. Elle me fut racontée par un Breton de Sarzeau, à deux pas de la grève, un soir d'août, en la fête de saint Augustin. Ce soir-là, le ciel était bleu ; sur les eaux bleues

le soleil couchant allongait comme un fleuve d'argent et d'étincelles ; et au beau milieu du Morbihan, entre l'île d'Arz et l'île aux Moines, glissaient sans bruit, presque sans brise, les voiles rouges des *sinagots*.

Un vieux marin allait partir pour son *dernier voyage* ; mais, par grande faveur du bon Dieu, celui-là mourait dans son lit. Il souffrait, sans se plaindre, en homme habitué aux bourrasques et à la lutte. Le matin, le vieux brave avait reçu le saint viatique ; vers le soir, le prêtre revint le voir, et s'il en était de besoin, le consoler et l'encourager. Le prêtre le trouva haletant, mais résigné.

« Vous êtes prêt à affronter le grand passage ? »

— Tout prêt, mon père.

— Et vous n'avez pas peur du tout ?

— Moi !... Peur de quoi ! »

Et montrant sa poitrine où son Dieu était descendu, le mourant sourit doucement et dit : « Le Pilote est à bord ; de quoi donc aurais-je peur ? »

Un poète morbihanais, très moderne héritier de Taliésin et d'Ysulio, a mis la chose en vers, qui valent bien des fois ma prose¹.

Le culte des morts s'harmonise admirablement avec cette nature mélancolique et douce qui encadre le Morbihan ou qu'il encadre. On n'est pas riche dans cette population de pêcheurs ; la lutte de tous les jours contre les flots et contre la pauvreté détache comme nécessairement les âmes, et les ancre dans les pensées de l'autre vie. Le monde n'est pas si gai, pour qu'on y amarre toutes ses espérances. Et puis l'on est si accoutumé aux deuils ; les cimetières étroits témoignent si bien que tous les morts de la paroisse ne dorment point sous ces mottes de terre, et à l'ombre de ces pauvres croix. Le plus vaste cimetière, c'est la mer.

Quand un étranger visite les églises de la côte, deux objets frappent immédiatement ses regards : l'image d'un vaisseau et l'image d'une bière. Partout, suspendu à la voûte, ou accroché à la muraille, vous apercevez le navire pavoisé, symbole de la maison flottante, qui emporte les marins loin de

1. *Une Voix de Bretagne*, par l'abbé Max. Nicol, 2^e édition, 1890.

leur chaumière. Parmi les plus beaux navires que j'aie vus, pendus aux nefs des églises, ou fixés aux murs, il faut nommer celui de Sainte-Anne, superbe trois-mâts, toutes voiles dehors ; et tout en haut de la baie de Quiberon, le *Saint-Armel* de Plouharnel, fleuri de rubans qui figurent les drapeaux ondulant dans les vergues. Petits chefs-d'œuvre d'élégance et de perfection, où il ne manque aucune pièce du gréement complet ; infiniment supérieurs à ces joujous maritimes que les Parisiens de six à douze ans promènent en eau douce sur les bassins des Tuileries ou du Luxembourg. Ces navires se portent en procession aux grands jours. Tantôt, ce sont de vrais matelots qui prennent ces jouets bénits sur leurs épaules carrées ; tantôt, comme à Plouharnel, ce sont des enfants, habillés par avance du costume de la mer. Mais si l'on oubliait, si l'on négligeait de porter le navire aux fêtes de la paroisse, il y aurait de la tristesse dans les âmes et sur les fronts ; et l'on reprendrait de moins bon cœur le lendemain la route de l'Océan.

Au milieu de la nef, ou vers le bas de l'église, près des fonts baptismaux, se voit aussi le décor funèbre, qui sert à la messe des trépassés. Le sarcophage est là, si je puis dire, en permanence, comme un meuble indispensable ; quant à la forme, elle varie, suivant le goût et les ressources de la fabrique. Pour l'ordinaire, c'est un monument fort modeste, en bois peint, représentant un cercueil, ou comme on dit là-bas, une *châsse*, et revêtu d'un drap mortuaire qui est semé de larmes. A Carnac, on lui a donné l'apparence d'un lit de parade à rideaux noirs : ce *lit de mort* fait pendant aux fonts du baptême, au-dessus desquels plane un orchestre d'anges, jouant les uns du clavecin, les autres du violon. Antithèse naïve, pieuse et profonde, comme celle de la mort et de la vie.

Toute la côte du Morbihan étale une vraie guirlande d'églises ; depuis la cathédrale de Vannes, que l'on découvre des sommets, jusqu'à la basilique de Sainte-Anne, que l'on devine par delà le gracieux estuaire d'Auray. Clochers et tours se dressent pareils à des mâts de vaisseau à l'ancre, de Sené à Noyal, du Hézo à Saint-Armel, de Sarzeau à Arzon, de Locmariaquer à Baden et Arradon. D'autres églises ou cha-

pelles se dressent au sein même de cette corbeille d'îles; les croix tendent aussi leurs bras de pierre ou de fer sur les flots, sur les dunes, aux carrefours. Au loin, dans les terres, la grande statue dorée de la bonne mère sainte Anne domine tous les paysages, comme elle attire tous les regards, fait remuer toutes les lèvres et battre tous les cœurs bretons¹. A mi-côte, en face de l'île d'Arz, au-dessus du rocher gris de Penboc'h, debout sur sa tour blanche, la statue blanche de saint Joseph sourit aux barques qui arrivent du large et qui filent dans le chenal entre les îles Dronec et Logoden.

Jadis, avant les âges de l'histoire, la *petite mer* (*mare conclusum*, ainsi que l'appelait César) fut peuplée de druidesses, horribles émules des prêtresses de Sein; puis de bardes, qui opposèrent soit leurs forces, soit leurs chants, à la douce invasion de l'Évangile apporté aux Celtes par les moines. Les moines conquièrent les bardes et remplacèrent les Vellédas armoricaines; les monastères fleurirent sur la presqu'île de Rhuys et dans les îlots voisins. De l'île aux Moines, jusqu'à Hœdic où saint Goustan sema ses miracles, jusqu'à Houat où saint Gildas s'en alla mourir, les anges du ciel unissaient leurs hymnes aux psaumes de ces anges de la mer.

Les géographes, les *Guides*, hélas! et les poètes, en nommant saint Gildas et son monastère, s'épuisent en invectives contre les moines « féroces », en lamentations sensibles sur Abélard, le pauvre Abélard, qui fut là sur la terre de Rhuys, le martyr des moines féroces! Abélard, qui, pour échapper au poison des moines, se sauva par la fenêtre que les *Guides* montrent encore. Fenêtre douteuse, tout comme les larmes du pauvre égaré².

Le fait est que la péninsule bretonne fut une Thébaidé, et que la foi plantée dans l'archipel par les saints, cultivée et renouvelée par les saints jusqu'à saint Vincent Ferrier, et depuis, a jeté des racines vivaces dans ce peuple qui parle

1. En ce moment, la statue en pierre dorée ne domine plus les paysages environnants; mais elle reparaitra bientôt sur la grande tour remise à neuf.

2. En la presqu'île de Rhuys, on entend « le rire de Le Sage et l'infinie lamentation d'Abcilard ». (J. Janin, *la Bretagne*, page 613.) — « Rhuys, terre trois fois sacrée... où pleurait Abcilard ». (Brizeux, *les Bretons*.)

toujours la langue des bardes. Les Bretons impies — il s'en trouve — parlent français, sont académiciens, professeurs au collège de France, membres de la Société des gens de lettres, membres de l'Alliance pour la propagation de la langue française. Mais, grâce à Dieu, « est à naistre qui ayt veu un Breton bretonnant prescher une autre religion que la catholique ¹ ». C'est des environs de la *petite mer*, du diocèse de la bonne sainte Anne, que, le 9 septembre 1888, pendant que les gens de lettres couronnaient Brizeux à Lorient, parti, à l'adresse d'un Breton apostat et blasphémateur, ce télégramme signé *Brizeux* :

Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres ;
Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres.

Ce jour-là, M. Jules Simon, Breton, académicien et sénateur, cita la tirade de Brizeux qui précède ce distique. Mais arrivé à ce distique, il n'alla pas plus loin. Ces Bretons-là parlent un français très raffiné comme le Morbihanais de Sarzeau, Le Sage, l'auteur de *Gil Blas* ; mais qu'importe le beau français, quand on a oublié ou renié le *Credo* ?

II

J'ai laissé courir ma plume à travers ces souvenirs, vieux de quelques siècles ou de quelques mois ; et je me suis égaré, non sans plaisir, à travers ces paysages *chrétiens* du Morbihan. Combien d'autres paysages il y aurait à esquisser ! Choisissons-en de trois ou quatre sortes pour les peindre à grands traits ; prenant nos horizons des points culminants, par exemple, de la tour d'Arradon, ou du plateau de Saint-Avé, ou du tumulus gazonneux de Tumiac.

De cette jolie *Butte de César*, la vue s'étend sur le golfe celtique et sur la grande mer, le *Mor-braz* ; jusques à Quiberon, jusques à Auray, jusqu'aux entours de Vannes et au delà. Ce sera notre cadre, un peu flottant. Plaçons-y d'abord les paysages de mer, en trois coups de crayon.

Le *Mor-bihan*, fermé par les deux pointes de Rhuy et de

1. Lettre du P. Maunoir au glorieux S. Corentin, 1659.

Locmariaquer, est, à tout prendre, un grand lac d'eau salée. La mer, emprisonnée dans cette cage de rochers et de verdure, s'apprivoise; elle ne court plus ses courses folles, elle ne chante plus son éternelle chanson, en se heurtant contre les falaises et en roulant ses galets tapageurs. Du haut de Tumiac, ou du phare de Port-Navalo, s'offre une double scène; à gauche, la mer sauvage; à droite, la mer captive. Sa géole a plus de quatre lieues de long et deux lieues de large, sans compter d'innombrables échancrures. Là encore, elle garde quelques-unes de ses fantaisies et se souvient quelquefois de la liberté; elle a des courants violents, que les savants expliquent mal et qu'ils s'expliquent peu; elle a ses écueils aux formes étranges, les *Truies*, la *Tête-de-Bouc*, le *Mouton* qui porte toujours une légère toison d'écume. Tous les chemins des barques sont jalonnés de balises et de bouées, de *gendarmes* noirs et rouges et blancs, qui crient aux pilotes : Prends garde ! Mais si les lames dansent dans le Morbihan, c'est avec retenue, seulement aux heures de houle. Par les temps ordinaires, le flot et le jusant sont un jeu régulier de va-et-vient sans fracas; à peine y distingue-t-on la dixième vague de la neuvième et des autres.

Les nuages du matin et du soir se reflètent presque tous les jours dans le Morbihan, avec leurs nuances, comme d'immenses draperies d'or, d'écarlate ou d'argent, plus brillantes encore dans les eaux calmes que dans le ciel. La nuit remet naturellement dans les mémoires et sur lèvres classiques une agréable fin de vers virgilien : *Splendet tremulo sub lumine pontus*; la lune et les étoiles se mirent dans cette plaine unie et accidentée et silencieuse, comme des fleurs au fond d'une source. Sur cette plaine glissent tout le jour, à travers le dédale des îles, bricks et goélettes, barques de pêcheurs et de passeurs, mais surtout les gracieux *sinagots*, avec leurs deux grandes voiles carrées, tannées de rouge, et avec leur allure pacifique qui rappelle la marche des bœufs bretons sur la terre ferme¹.

« Archipel désolé ! » s'écriait jadis, dans sa mélancolie

1. *La Vie de collègue chez les Jésuites*, par Fernand Butel, page 29.

d'emprunt, le sémillant J. Janin, qui passait par là et qui regardait tout cela dédaigneusement, en Parisien pressé. Évidemment, le *Mare conclusum* n'a rien de commun avec les quais de la Seine; il ressemble d'assez loin à l'Archipel grec et aux Cyclades éblouissantes de marbre et de lumière. Mais ce n'est point un *archipel désolé*. Les marins y comptent juste autant d'îles qu'il y a de jours dans une année bissextile; hyperbole de l'orgueil national; les marins sont un peu Gascons sous toutes les latitudes. Toutefois les îles et îlots du Morbihan égalent en nombre les grains du chapelet; et il y aurait plaisir à égrener ce chapelet pittoresque, pour prouver aux Parisiens gais que le Morbihan n'est point un archipel désolé. On y voit, je l'accorde, plus de sable sur les dunes ou de goémon jaunâtre au flanc des roches, que de feuillage ensoleillé; mais de çà et de là se détachent comme des lambeaux de velours moiré sur une tapisserie de couleur sombre. La rivière d'Auray s'enchâsse entre des pentes vertes : moissons, taillis, prés et collines fraîches. La presque île de Rhuys a ses figuiers et ses bosquets de Truscat et de Kerlevenant. Les coteaux de la presque île et les crêtes des îles sont enguirlandés de vignes, de vraies vignes; et au temps passé, les humanistes de Vannes pouvaient, en vers latins, y couronner Bacchus de pampres et de grappes; comme les humanistes riverains de la Seine se le permettaient, en célébrant le vin de Suresnes¹.

Et comme l'île aux Sapins et la falaise occidentale de l'île aux Moines, et je ne sais combien d'autres rochers, portent gaiement leurs panaches de verdure ! Panaches moins touffus encore que les délicieux bosquets du Vinsein et de Conleau. Fénelon eût chanté Conleau sous le nom d'île des Plaisirs. Mais pourquoi le goût à *la parisienne* a-t-il voulu transformer Conleau en Trouville ? Pourquoi des industriels ont-ils planté là, sous les pins, des chalets multicolores, bariolés

1. Bien entendu, il ne s'agit ici que du coup d'œil : pour la qualité du vin, le Morbihan n'opposera jamais ses vignobles à ceux des bords de la Gironde. Un vieil auteur du seizième siècle raconte ce cas du « chien d'un conseiller au Parlement, lequel, pour avoir mangé une grappe de raisin breton, aboya le cep de vigne, comme protestant se venger de telle aigreur, qui jà commençoit lui bouillir le ventre ».

d'affiches, comme nos kiosques des boulevards ! Quelles antithèses hasarde l'industrie !

Toute la côte d'Arradon, depuis le Resto jusqu'à Roguédas, est semée d'émeraudes vivantes et mouvantes ; les beaux arbres de Kervoyer pendent presque au-dessus de l'eau salée ; et sur la pente de Penboch, les pins, les chênes, les tilleuls et les charmes remplacent non sans avantage, depuis quelques années, l'ajonc national d'Armorique ; aux jours de grandes marées et de fortes brises, les embruns y arrosent des massifs de fusain, de sureau et de lilas. Archipel *désolé!*...

Gavrinis, comme plus d'une de ses voisines, porte des moissons, aux alentours de son *allée couverte* ; Berder, propriété du comte Dillon, est un joyau ; à son extrémité Nord s'avance sa chapelle aux murs éclatants ; au centre, frissonnent ses grands pins, à l'ombre desquels, dit-on, tandis qu'on le cherchait en Espagne ou en Algérie, le général Boulanger... Mais ne mêlons pas la politique à ces paisibles scènes du Morbihan ; notons seulement une coïncidence bizarre. Non loin de Berder, à côté du rocher Méabant, point final de l'Océan sauvage, les géographes signalent un écueil nommé... *Revision!* Courons sur ces contrastes, comme font les sinagots entre les balises ; après avoir marqué une dernière antithèse qui confine à la politique.

Dans l'un des plus étroits ilots, sur la route de l'Océan à Vannes, un Anglais vient de créer un Gibraltar en abrégé, un Malte en raccourci, un Aden en miniature ; et le drapeau d'Albion flotte sur ce coin d'Armor. A dire vrai, le « Saozon » qui a planté là sa tente, et qui a déployé au dessus un morceau d'étoffe britannique, ne paraît pas méditer une invasion prochaine ; son rocher ne sera jamais une *clef de mer* ; et ses ambitions semblent se borner à la culture d'un parc d'huitres. Les huitres du Morbihan ne font point trop chétive figure en face de celles d'Ostende.

« Archipel désolé !... » Qu'un rayon de soleil d'août tombe sur les soixante îles ; que la lune vogue au large du ciel sur les lames bleues ; ou que, dans la nuit noire, les phares s'allument sur toutes les pointes, depuis la Teignouse, jusqu'aux deux cornes du goulet de Rhuys, quels tableaux, pour quiconque a des yeux et un grain de poésie dans l'âme !

III

Après les paysages de mer, les paysages de la campagne aux environs du golfe; un mot des chemins, des champs et des landes. Paul Féval, un Breton de Rennes, a écrit quelque part que, « en Bretagne, il y a des chemins, pour empêcher les gens de passer ». De ces chemins-là, il s'en rencontre, Dieu merci! aux alentours du Morbihan; non pas que l'Armorique ne soit sillonnée de routes vicinales, départementales ou autres voies entretenues par des fonctionnaires de l'État; mais ici, comme partout, le caractère de ces routes est d'être sans caractère. Les vrais chemins bretons, ici et ailleurs, ont l'avantage d'« empêcher les gens de passer »; d'où il suit qu'ils sont charmants. De chaque côté, des talus très hauts; sur les talus, tantôt des chênes noueux, aux têtes grosses et rondes, d'où les branches montent comme des aiguilles sur une pelote gigantesque; tantôt, des buissons qui s'allongent, s'enchevêtrent, s'étalent ou pendent en grappes; ou bien encore, ce sont des ajoncs énormes hérissés comme des chevaux de frise. En bas, de l'herbe, de l'eau, des cailloux en guise de jetées, des ruisseaux qui courent en liberté, des fontaines qui pleurent sous une tapisserie de cresson qui verdoie.

Les fontaines ne sont pas abondantes, mais elles sont innombrables; on en trouve un peu partout, au fond des chemins creux, aux détours des sentiers herbeux, au pied des talus ou des haies. Les paysans les arrondissent, les couvrent de pierres au dôme arrondi, et souvent posent à côté une auge ronde; coupe de pierre à l'usage des vaches qui passeront par là. Maintes fois, les fontaines sont sanctifiées par la statuette d'un saint patron. Dans la presqu'île de Rhuys, vous avez la source de Saint-Gildas, de Saint-Trémour, des Saints-Félix et Bieuzy¹; et combien d'autres!

Cent promenades aux Champs-Élysées, ou dans les allées ratissées du Bois, ne vaudront jamais, soit pour l'hygiène, soit pour la poésie, quelques tours sous l'ombrage de ces

1. Cf. *Une Excursion dans la presqu'île de Rhuys*, par A. de Kermainguy, 1881, p. 38.

chemins sans nom qui s'entre-croisent, entre les chênes trapus formant voûte, le long des pommiers, des frênes, des ronces, des fougères; et comme parle Brizeux,

Dans un étroit chemin tout bordé de halliers ! (*Marie.*)

Tout à coup, sans vous y attendre, vous débouchez près d'une ferme cachée sous un rideau de pommiers ou de figuiers; voici

... Le courtil en fleur où bourdonnent les ruches,
Et l'aire et le lavoïr et la grange; en un coin,
Les pommes par monceaux et les meules de foin. (*Ibid.*)

Voici les batteurs armés du fléau, marchant sur deux lignes qui se font face, tour à tour en avant et à reculs, laissant tomber le fléau en mesure. Ou bien, voici un groupe d'enfants qui jouent; des fillettes de trois ans habillées comme des grand'mères, avec un large bonnet et un large fichu à carreaux. Des fermiers passent, hauts et fiers gaillards, roulant en main le *pen-bas*; de pauvres femmes, au long bavolet blanc, font paître leurs petites vaches cramponnées à l'herbe maigre des fossés; d'autres s'en vont, le dos courbé sous un fagot d'aiguilles de pin, par les allées sombres des futaies ou le long des *sentés* qui enguirlandent les terrains vagues. Dans les champs, ici le blé noir s'étale en nappe blanchâtre; plus loin, les sillons sont couverts de tiges rouges ou de petites gerbes debout en forme de tentes. Autour, les pommiers tendent leurs branches qui ploient et leurs fruits qui rient au soleil.

Enfin, voici à perte de vue,

... La lande

Qui jette vers le soir une odeur de lavande. (*Marie.*)

Lavandes, bruyères, genêts, ajoncs, tout s'entremêle, s'entrelace, se tient, s'entasse, fleurit et crée sur la lande ces gobelins d'un genre singulier, aux teintes monotones, aux tissus éternels. Les ajoncs ont floraison double; mais (je tiens cette botanique d'un Breton des Côtes-du-Nord) nulle part les ajoncs ne sont *beaux* comme à Vannes. A Vannes et dans toute la Bretagne, la bruyère dure toujours; et elle a des variétés, ce qui lui donne un certain avantage sur les

ajoncs. Il y en a une, la plus gracieuse, aux grappes longues, en clochettes pourpres; une autre à touffes capitales violettes; la plus commune, aux fleurs très petites, innombrables et à demi rosées. Il serait bien superflu de suspendre à leurs brindilles les noms pesants dont les savants les chargent : mieux vaut peut-être citer encore Virgile, et se plaindre avec lui, en regardant ces plaines et ces collines toujours en fleurs, de ce que

Non omnes arbusta juvant humilesque myricæ.

Les Bretons aiment leurs landes frisées de bruyères; les lettrés chantent ces « plaines d'or »; pour les illettrés, la bruyère est l'emblème de la patrie; la chanson du conscrit, épris de sa bruyère et de son clocher à jour, est vraie comme toutes les chansons naïves. Mais ceux-là goûtent modérément la poésie sempiternelle des ajoncs d'or, des genêts d'or et des bruyères, que charment surtout une bonne terre, ou un bon paysage qui rapporte. Hélas! cette « terre de granit » ne peut guère rapporter que des échantillons de cette flore primitive. A défaut d'autres récoltes, les landes ont leur charme pénétrant; et l'on conçoit que sur la « terre de granit », les légendes s'épanouissent comme l'ajonc. Devant ces étendues vagues, l'imagination travaille; et quand on y entend, le soir, sur les lisières, à l'orée des taillis, gémir le vent dans les pins et sous les feuilles des chênes têtus, une fantaisie quelque peu éveillée est disposée à y voir, aux rayons de lune, valser les poulpiquets, les corrigans, tout le peuple aérien, qui hantait la forêt de Brocéliande et qui égaye encore les Romains du roi Arthur. — « Entendez-vous, dit J. Janin (très gaiement, comme tout ce qu'il dit), ces rires dans les bruyères qu'agite le vent du soir? » Et Brizeux, mieux informé que Janin, par la raison qu'il est Morbihanais et poète, assure, foi de poète, que

Au tomber de la nuit les esprits des talus,
Les noirs Corriganed dansent sur le palus.

Quand vous vous attardez la nuit, sur le coup de onze heures et demie, à travers les *landiers*, prenez garde aux Duz qui rient, aux Hoper-noz qui sillent, aux fées ou aux Korriganed

qui dansent en rond. Et si, quelque soir, vous passez, par delà le cimetière de Vannes, le long de l'Étang au Duc, regardez-bien au-dessus de l'eau; s'il y a de la lune ou des étoiles, ou même sans étoiles ni lune, vous apercevrez probablement la Sirène, l'admirable Sirène, dont on a peint la silhouette svelte dans plus d'une chapelle des alentours.

Quant à moi, profane, malgré ma bonne volonté grande, je n'ai ouï encore distinctement, la nuit, que le cri railleur des chouettes, nichées par légions dans le creux des chênes pourris. En fait de spectacles féeriques, aux environs du golfe, au travers des futaies, des bouquets de pins, des haies d'ajoncs et de genêts d'or, je n'ai rien vu de préférable aux échappées bleues du Morbihan; spectacle charmant, dont on jouit à chaque halte, en levant les yeux.

IV

Il est un autre spectacle dont on ne jouit nulle part, en France ou ailleurs, aussi bien qu'aux environs du Morbihan, et dans l'archipel même. Nommons cela les paysages de pierre; on rencontre à chaque pas de ces monuments mystérieux, appelés naguère encore druidiques ou celtiques; et que la mode chez les doctes est d'appeler aujourd'hui plus vaguement : *mégalithiques*. Le mot grec ne compromet rien; mais il n'explique pas mieux l'origine de ces pierres énormes entassées, plantées, couchées, alignées, plus d'une fois incrustées d'hiéroglyphes par des mains inconnues, à une époque inconnue, pour une destination peu précise. Toujours est-il que ces ancêtres inconnus et puissants ont semé à foison les dolmens, les menhirs et les galgals, voire les cromlechs, dans les îles et sur les côtes. Dans l'archipel, l'île d'Arz et l'île aux Moines ont la palme pour le nombre; la palme de la magnificence appartient à Gavrinis. La presqu'île de Rhuy en est fournie et meublée, chaque bloc *mégalithique* y a son nom pittoresque; vous y voyez le *Clos de la Tombe* le *Fuseau de Jeannette*, la *Pierre Bénite*, la *Pierre du Soleil*, la *Moche de Beurre*, et les autres¹. Ainsi

1. *Une Excursion dans la presqu'île de Rhuy*, par A. de Kermainguy, 1881, p. 16.

en est-il du continent, où les dolmens s'allongent dans les champs, sous les bois, sur les landes, à côté des fermes, entre les murs d'un enclos. Telle pauvre métairie a pour décor son dolmen ou son peulvan, comme la place de la Concorde a son « obélisque dépareillé », lequel

... Pleure sa vieille Égypte,
Avec des larmes de granit !

Je ne saurais me donner le luxe d'énumérer toutes ces merveilles archi-séculaires; qu'il me suffise de citer les noms de Locmariaquer et de Carnac; auprès de ces deux noms-là, presque tous les noms s'effacent et presque tous les monuments *mégalithiques* du monde s'inclinent.

A Locmariaquer, qui fut, selon des habiles, la belliqueuse Darioricum des Vénètes, les artistes de ces âges de pierre ont donné libre carrière à leur dur génie; c'est une collection de dolmens, avec ou sans hiéroglyphes; puis c'est le menhir, dit la *Pierre de la Fée*, le plus grand menhir du globe, long de soixante-trois pieds; mais dont la foudre a fait plusieurs tronçons. La foudre n'épargne aucune hauteur. La première fois que je vis le colosse, un groupe de femmes bretonnes travaillaient assises à l'ombre de ces morceaux de menhir, et des enfants jouaient sous ces blocs. Les arbres sont bien clairsemés à Locmariaquer; faute de feuillage, on y prend le frais sous le monolithe brisé.

Des enfants jouaient aussi à l'ombre, près des menhirs de Carnac; leur jeu consistait à aligner des cailloux dans le sable, sur un plan rêvé par leur imagination celtique. « Planter des pierres de si bonne heure, observa un de mes compagnons, c'est un signe de race! Cela tendrait à prouver que ce sont les Celtes... » Nous avions en face de nous les onze alignements, douze cents obélisques de toute forme et informes, presque tous hauts d'au moins douze pieds, enfoncés, la pointe en bas, dans le sol d'une lande très *désolée* et à peine tapissée de bruyères grêles. Vus de la butte de Saint-Michel, ou de la colline boisée qui fait un des côtés du cadre, ces « témoins des siècles » produisent l'effet d'un troupeau de moutons fantastiques. Naturellement les savants se perdent

en hypothèses touchant ces *mégalithes*; leurs conjectures éclairent peu le mystère de ces rues mornes tracées dans un désert : je vous en fais grâce. Je préfère en demander pour vous la légende à l'une de ces petites paysannes qui jouent à bâtir des peulvans microscopiques, tout près de ces géants.

« Mon enfant, contez-nous donc l'histoire de ces grandes pierres levées.

— Oh ! je ne la sais pas bien. Voulez-vous que je la dise comme je la sais ?

— Dis-la, comme tu la sais.

— Eh bien ! ces alignées de pierre sur la lande, et qui s'en vont à perte de vue, c'est l'armée de César.

— L'armée de César?...

— Oui ; à moins que ce ne soit aussi l'armée des Anglais. Le plus sûr dans l'affaire, c'est que ce sont de bien mauvaises gens. Mais tout ce qui s'en dit n'est pas du catéchisme ; et c'est encore moins de l'évangile. Les uns croient d'une façon, les autres d'une autre. On est libre.

— Mais toi, mon enfant, raconte-nous cela comme tu l'as appris.

— Voilà. Saint Cornély (c'est notre saint de Carnac) était donc poursuivi par les soldats de César. Ils voulaient le tuer, parce qu'il était saint et qu'il faisait du bien à tout le monde, même aux pauvres créatures du bon Dieu, dont saint Cornély est le patron ; car c'est à lui qu'on s'adresse pour guérir les animaux malades et il protège les bêtes à cornes, comme c'est indiqué par son nom. Nous avons au bourg sa fontaine, avec des peintures, sous les arbres. Et au milieu de la tour de l'église, en dehors, on a mis son vrai portrait, entouré d'un bœuf noir et d'un bœuf rouge.

« Donc, saint Cornély fuyait devant ses ennemis, dans un chariot attelé de deux bœufs, un rouge et un noir. Les bœufs marchaient depuis longtemps, longtemps, et très vite ; mais les ennemis aussi. On allait bientôt arriver à la mer et déjà saint Cornély avait passé le mont Saint-Michel, que vous voyez d'ici avec sa chapelle blanche et sa vieille croix où il y a une figure d'évêque. Il allait se trouver pris entre l'eau et les soldats de César. Alors, ne pouvant plus faire

autrement, il se dressa sur son chariot, se tourna en arrière et cria : « Arrêtez-vous ! »

« Les soldats ne s'arrêtèrent point et ils s'avançaient en rang, comme vous les voyez là sur la lande. Les premiers entouraient déjà le chariot et les bœufs, le rouge et le noir. Saint Cornély leva la main, celle qui tient la crosse, tel qu'il est représenté sur la tour de l'église et il dit : « Puisque « vous ne le voulez pas de bonne volonté, tant pis ! vous « resterez là, de force, à la place où vous êtes, toujours, « jusqu'à la fin du monde. »

« Et ils sont restés là, depuis, chacun à sa place ; et ils y resteront tant que le monde sera monde. Regardez ; voici, à gauche, le capitaine, bien plus haut que les autres ; et à droite, c'est le colonel, qui est bien plus gros. Il n'y a pas à s'y tromper.

— Mais crois-tu vraiment, ma petite, que ce soient-là des soldats romains ?

— Oh ! des Romains ou des Anglais. Cela se vaut, pour ce que c'est bon. Après tout, cela n'est pas du catéchisme, et il n'y a pas de péché à penser le contraire. Seulement, ce sont des choses qu'on dit, à la veillée. Et puis ce qu'on fait de mieux, c'est qu'on prie saint Cornély dans tout le pays. Nous avons ses reliques dans l'église ; une belle église, en pierre, toute peinte à la voûte qui est en bois ; avec de la dentelle de pierre sur le porche ; puis une chaire en fer, et un ostensor en pierre, comme il n'y en a pas même à Paris, ni à Vannes.

— Merci, mon enfant ; tu es aussi bien informée que le *Guide* Joanne. La naïveté de ton récit vaut bien l'emphase de tes compatriotes, qui osent écrire, en guise d'enseigne sur une auberge : *Café des menhirs.* »

Après ces paysages de pierres brutes, les paysages de pierres taillées : les ruines superbes. Non loin de l'archipel, les plus belles ruines sont le manoir de Sucinio et les tours d'Elven. Les descriptions s'en trouvent en maint volume, et les gravures aussi, et les photographies. Elven a eu, du reste, l'heureuse fortune d'être esquissé par un des illustres de l'Académie, habile, exact ; tellement exact que, grâce à lui, le roman est devenu de l'histoire. Expliquons-nous. Les

cicérones de la grande tour d'Elven montrent aujourd'hui la salle, la fenêtre à meneaux et l'arbre des douves qui ont trouvé place dans le *Roman d'un jeune homme pauvre* ; et en preuve de la véracité de M. O. Feuillet, ils vous feront remarquer que l'arbre a deux branches cassées¹. Quoi qu'il en soit, malgré les romanciers et les cicérones, elle est magnifique cette tour d'Elven, dressant sa silhouette grise au milieu des bois et des landes ; portant fièrement encore, avec ses créneaux, ses escaliers intacts, ses gargouilles, le souvenir lointain des Malestroit, des Rieux, des Anglais prisonniers et des anciennes gloires de la Bretagne. Le soir que nous la visitâmes, un malheureux chien, oublié par son maître, avait grimpé jusqu'au sommet, et de là poussait des aboiements de désespoir, qui retentissaient, avec des échos lugubres, dans l'enfoncement des salles vides. Si quelque romancier impressionnable passa, cette nuit-là, aux environs de la tour, il dut en rapporter des visions qui feront pâmer ses lectrices.

L'aspect de la tour des Malestroit et la pensée du fameux échelas de fer planté au Champ-de-Mars inspirèrent une antithèse poétique et hugotique à l'un de nos compagnons. Qu'on me permette de détacher deux strophes de son impromptu sur la *Tour d'Elven* et la *Tour Eiffel* :

Ici, du roc ; là-bas sur la cité-lumière,
Du fer poutre, arc, boulon, du fer phare, escalier ;
Sous la tour le palais s'accroupit en chaumière,
Et le cèdre géant végète en espalier.

1. Le héros de M. O. Feuillet a vu le pays d'Elven, avec les yeux d'un habitué des boulevards et des salons, avec l'imagination puissante et grossissante des maîtres en *romancerie*. « On croit rêver (!) quand on voit, à travers les baies incrustées et sans châssis qui tiennent lieu de fenêtres, ces groupes de femmes à l'œil sauvage (!) au costume sculptural (!) qui filent leur quenouille dans l'ombre et s'entretiennent à voix basse (!) dans une langue inconnue. Il semble que tous ces spectres (!) grisâtres viennent de quitter leurs dalles tumulaires, pour exécuter entre eux quelque scène d'un autre âge (!) dont vous êtes le seul témoin vivant. Cela cause une sorte d'oppression. (!) Le peu de vie qui se communique autour de vous dans l'unique rue du bourg porte le même caractère d'archaïsme (!) et d'étrangeté fidèlement retenu d'un monde évanoui. » — O imagination ! ô vérité et couleur locale des romans célèbres !

Ici, le paysan dans la ferme tanière ;
 Là-bas, casqué de flamme, au bord des eaux perché,
 Montrant ses flancs à jour et sa splendeur première,
 L'immense quadrupède à la lime léché..... (R. C.)

Sucinio, posé au fond d'une plage délicieuse, sur une terre toute découverte d'où l'on domine l'Océan, Sucinio, ancien château de plaisance des ducs de Bretagne, est une ruine quasi joyeuse. Jadis, aux siècles glorieux du vieux logis ducal, l'Océan visitait les douves ; l'Océan s'est retiré des douves ; et la vie a quitté ces murailles, dont le temps, ou les barbares, ont égratigné les écussons. Mais quel imposant squelette ! Ces grandes tours rondes, ces cheminées hautes et blanches, ce dédale de chambres voûtées et de salles à ciel ouvert, cette vaste cour herbeuse, enchâssée dans cette masse de granit, voilà tout ce qui reste de la forteresse où « les ducs venaient se *soulacier* des ennuis du pouvoir¹ ». L'histoire de Sucinio est celle de la Bretagne féodale et guerrière. Là ont passé Charles de Blois et Duguesclin, et Montfort et Jeanne *la Flamme* ; là est né le connétable de Richemont, le *balayeur* des Anglais, l'associé très chrétien de Jeanne d'Arc la *sainte*. Une auréole de victoires plane sur ces tours démantelées.

La dernière page historique de Sucinio est une page de deuil teinte de sang. Quelques débris de l'armée de Quiberon y cherchèrent un asile. Le château du héros breton et français, Arthur III, sauveur de la France, abrita les derniers défenseurs héroïques de la royauté française. Tandis qu'ils erraient dans ces ruines, leurs frères d'armes tombaient sous les balles des scélérats aux ordres de Tallien et de Lemoine, de Hoche et de la Convention. Le drame de l'émigration s'achevait d'une part dans la trahison, de l'autre dans le martyre.

V

Sans transition, j'arrive aux paysages *sanglants*. Les côtes du Morbihan portent, si j'ose dire, une couronne aux fleurons de sang, du plus noble sang de France.

1. A. de Kermainguy, *l. c.*, page 41.

Inutile de remonter, pour en chercher la trace, aux luttes soutenues par les Vénètes contre César, par les Celtes d'Armor contre les « Saozons » ; ni même aux guerres de Blois et Montfort. Sur chaque parcelle de terre, une bataille, une tache de sang ; mais les siècles en ont effacé l'horreur. Il y a là, tout autour du golfe armoricain, d'autres taches rouges, *Making the green one red*, et qui tiennent mieux que celles des mains de Macbeth. De la Garenne à l'Ermitage, jusqu'à la Chartreuse d'Auray ; de la Chartreuse au fort Pen-thièvre et au fort Neuf, il y a une suite de pèlerinages à faire pour un Français : ces haltes sont les stations d'une voie douloureuse.

Je m'étonne qu'en plusieurs de ces stations, l'on n'ait pas eu la pensée — le courage peut-être — d'élever au moins une croix. A la Garenne, rien ; sauf cette porte vermoulue et, dit-on, trouée de balles. Cependant les prêtres et l'évêque qui tombèrent là, et les braves tombés là et ailleurs, furent des martyrs. Le titre leur en fut donné immédiatement par la voix du peuple chrétien ; on les invoqua dès le lendemain des massacres ; et quatre mois après les fusillades de Quiberon, de Vannes et d'Auray, la police républicaine, troublée de ces témoignages, publiait un décret interdisant la prière au lieu dit : *Champ des Martyrs*. Ce nom est resté ; et des pèlerins vont encore prier sur cette tombe et y écouter dans leur âme le cri qui monte de cette plaine *désolée*, de cette tombe, de ces reliques :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor !...

Je ne sais rien de plus lugubre que le paysage sanglant, choisi à souhait, par des bourreaux connaisseurs. Au bout de ce long ravin creusé, dans des rochers noirs et à pic, par la rivière d'Auray ; à côté de ce marécage hérissé de joncs et de roseaux, sur le bord duquel le dernier héritier du grand nom des Rieux, le jeune comte Louis, fut assassiné par un bleu lâchement féroce ; à quelques pas de la croix de pierre, plantée à l'endroit où Charles de Blois expira en criant : *Ah ! Ah ! Domine Deus !* voici un vrai décor de théâtre funèbre. Un pré oblong, bordé de hauts sapins immobiles ; au fond du pré la chapelle expiatoire, se détachant comme sur une toile. Quand

on lit, au-dessus du portique, les deux mots : *Hic ceciderunt*, il semble que l'on voit, là-même, ce fossé ouvert, et les émigrés poussés là, vingt par vingt, et criblés de balles, dans cette solitude, par leurs geôliers parjures. Les prêtres, nous l'avons dit, avaient été fusillés à Vannes avec l'évêque de Dol ; les vieux chevaliers de Saint-Louis, dont le plus jeune comptait soixante ans, avaient été fusillés dans les dunes de sable à Quiberon ; ici et à l'Ermitage et à Larmor, succombèrent pêle-mêle nobles et paysans dévoués à Dieu et au roi et à la France. Leurs ossements, réunis sur la colline voisine, dans le caveau de la Chartreuse, attendent ensemble le jour de Dieu, sous ce marbre où l'on a écrit neuf cent cinquante-deux de leurs noms, et sous cette épitaphe en trois mots : *Gallia mœrens posuit*.

Terre de deuil. Non loin de là, sur l'autre plateau, à deux ou trois cents mètres de la *Santa Scala* d'Auray, se construit le monument, que la France royaliste consacre à la mémoire du plus royal et loyal des exilés, Henri V. Sur ce même coin de terre bretonne, au bord de cette même rivière d'Auray, est né Georges Cadoudal, fils de meunier, qui lutta pour son pays avec le courage héréditaire d'un « fils des croisés ». Ces temps sont loin ; en ces temps, il y avait des hommes ; on combattait et l'on mourait pour ses autels et ses foyers. Est-ce que les jours passés n'auront jamais plus de lendemain ? La chevalerie s'en est-elle toute allée avec les neiges et les héros d'antan ?...

J'eus l'avantage de faire le pèlerinage de Quiberon, en compagnie de deux Bretons, fidèles à ces souvenirs qui remuent l'âme et qui la fortifient. L'un des deux savait par le menu l'histoire de la lutte suprême, écrite dans chaque pli du sol de la presqu'île. Voici d'abord le premier champ de bataille, les retranchements des émigrés, la maison où se retranchait le général Hoche, un des soi-disant héros de la Révolution, une de ses « gloires les plus pures ». A défaut d'autre, on s'est rabattu sur ce nom et sur cette gloire ; mais ce n'est certes pas à Quiberon qu'il faut parler de cette « gloire pure ». Outre que la conduite de Hoche, à l'égard des vaincus, fut singulièrement louche, la renommée qu'il a laissée en Bretagne est celle du plus répugnant des drôles. Que les

héritiers de 93 et de 89 l'inscrivent en tête de leur calendrier, cela convient ; il y est à sa place : il est digne de l'encens que le thuriféraire de la Révolution, M. Thiers, balance fébrilement devant lui, de toute la force de ses petits bras ¹.

La moitié de la presqu'île fut rougie du sang des émigrés. Voici, par delà le fort Penthièvre, les villages où ils disputèrent le terrain pied à pied. Voici les petits murs de pierre qui closent les jardins, et derrière lesquels ils tirèrent leurs derniers coups de fusil. Voici enfin le fort Neuf et la grève étroite, où ils capitulèrent, croyant naïvement à la bonne foi des bleus. C'est là-bas, au large, que mouillaient les bâtiments anglais ; là, selon le mot écrasant du grand orateur d'outre-Manche, le sang anglais ne coula point, mais « l'honneur anglais coula par tous les pores ».

En revenant sur nos pas, dans la direction de Saint-Pierre, nous visitâmes le Champ des Martyrs de Quiberon. Pas un arbre, pas un buisson ; rien que des mamelons de sable, où percent de petits œilleux rougeâtres et des immortelles. Désert effrayant où les coups de feu et les cris des victimes n'eurent pas même un écho. Là, furent massacrés, sans ombre de jugement, ces vieillards obstinés dans leur amour pour la France, ces contemporains de la victoire de Fontenoy, qui étaient revenus dans la patrie conquérir l'emplacement d'une tombe. *Hic ceciderunt*. Pas un signe religieux, ou autre, n'indique l'endroit où le sable de Quiberon a bu leur sang ; mais rien ne défend de s'agenouiller sur ce sable. Parmi les paysages *sanglants* que nous avons mentionnés, celui-là, où le meurtre fut plus lâche, est assurément le plus désolé.

Ainsi, tout alentour de l'archipel morbihanais et jusqu'aux deux tiers de Quiberon, un chrétien peut ployer les genoux, pour pleurer ceux qui furent la France, pour les honorer, pour les plaindre en les admirant, et, s'il plaît à Dieu, pour espérer. Le sang des martyrs est toujours une semence ; toute semence est une espérance.

1. *Histoire de la Révolution française*, t. IX, liv. xxxvii. M. Thiers avoue cependant que les « passions ardentes de Hoche furent *peut-être* la seule cause de sa mort ».

Au milieu des excursions à travers îles et falaises, champs d'ajones, plaines de sable ou de verdure, où ces notes ont été cueillies, nous eûmes la joie d'assister, en Bretagne, à une réunion de *Celtisants*. Ce groupe de Bretons bretonnants et francisants n'avait, grâce à Dieu, aucune attache avec la société des *Celtisants* de Paris, société présidée par l'apostat que l'on sait, et se souciant fort peu de la vraie Bretagne, de ses croyances, de ses usages chrétiens, de ses traditions patriotiques.

Les circonstances de lieu et de personnes inspirèrent à l'un des convives, en l'honneur de l'Armor catholique, un poème que nous demandons la permission de transcrire en finissant. Le mérite de ces vers — s'ils en ont — c'est qu'ils furent écrits sur une plage du Morbihan ; c'est aussi qu'ils résument assez fidèlement les impressions notées dans les pages précédentes. Enfin celui qui y loue la Bretagne et le Morbihan n'est pas un Breton.

... Et maintenant, à toi, Bretagne pauvre et fière ;
 Terre au sol de granit panaché de bruyère,
 Enguirlandé d'ajones, couronné de blé noir ;
 Terre où l'on croit encor, terre où l'on sait vouloir ;
 Je réponds à ta voix qui me chante dans l'âme,
 Terre où la foi des Saints garde la sainte flamme.

Bretagne, je t'ai vue ; Armor, je te connais ;
 J'ai foulé tes chemins et frôlé tes genêts ;
 Sous tes chênes noueux et sur tes vieilles landes,
 J'ai respiré ta brise en cueillant tes légendes.
 J'ai, comme en gerbes d'or, glané les souvenirs
 Semés par les aïeux, autour de tes menhirs.
 Sous les pins, parfumés d'odorantes bouffées,
 J'ai cru, près des dolmens, voir les valseuses des fées,
 Ouïr des Korrigans les bonds capricieux,
 Et le char de la Mort craquant sur ses essieux.

Vrai pays de mystère illuminé d'idylles,
 J'ai vu ton Mor-Bihan, large corbeille d'îles ;
 Où, sur la vague bleue aux frissons indolents,
 Glissent les sinagots comme des goélands :
 Lac, dont le flot blanchit à peine les balises,
 Où se mirent l'étoile et dix clochers d'églises...

— Dans ce siècle incrédule, ô Bretagne ! tu crois ;
L'arbre qui sied le mieux au granit, c'est la croix.

La croix domine tout, mer, colline, vallée,
Et partout à ses pieds l'herbe est toujours foulée,
Partout aux environs les sentiers sont battus...

O Bretons ! les Français vous appellent têtus,
Et vous l'êtes encor, Bretons, comme aux vieux âges ;
Et vous vous obstinez à garder vos usages
Et le *Credo*, garant des saintes libertés :
Bretons, restez têtus et chrétiens entêtés.

Tous les chemins chez vous conduisent à Sainte-Anne ;
Mais là, jamais les chiens n'aboient à la soutane ;
Et les femmes filant « leurs quenouilles de lin »,
Se souviennent encore, un peu, de Duguesclin.
Il n'est plus de Saint-Graal et plus de Table-Ronde ;
Mais l'Armor a toujours — n'en fût-il plus au monde —
Des chevaliers marquant le sol de leur talon,
Comme aux beaux jours d'Arthur ou du bon Roi Gralon.

Les rois, vous y croyiez jadis : c'est votre gloire ;
Vous nous avez appris comment il y faut croire,
Non d'une foi stérile et d'un cœur gémissant,
Mais en payant tribut de soldats et de sang :
Après le chapelet, les balles qu'on égrène ;
Ah ! Quiberon est rouge encore, et la Garenne !...

Le vent de la peur souffle et pousse aux lâchetés ;
Bretons, carguez la voile et restez entêtés.

Gardez dans votre ciel la croix qui l'illumine ;
Drapez-vous dans la foi comme dans votre hermine.
En vos cœurs baptisés le sang n'est pas tari :
Montrez-le ! — *Potius mori quam fedari*.

V. DELAPORTE

BULLETIN THÉOLOGIQUE

Fondements théologiques du droit. — L'autorité dogmatique du Syllabus. — Théologie ascétique et mystique. — Note sur une clause du décret relatif à l'âge de la première communion. — Le pouvoir temporel des Papes.

I

Fondements théologiques du droit. — Tout droit suppose en autrui des devoirs. Qu'est-ce que mon droit si les autres ne doivent pas le respecter? Mais quiconque doit, est tenu de faire ou de ne faire pas; qui dit *devoir* dit *obligation*. Qu'est-ce qui forme ce lien? Sur quoi l'obligation est-elle fondée?

Nos anciens jurisconsultes avaient bien vu que le fondement de l'obligation est en Dieu. « La loi naturelle, dit Pothier, est la cause au moins médiate de toutes les obligations¹. » Or la loi naturelle a pour auteur Dieu qui a fait la nature. Domat creuse plus à fond cette pensée : « On ne peut, dit-il, prendre une voie plus simple et plus sûre pour découvrir les premiers principes des lois, qu'en supposant deux premières vérités, qui ne sont que de simples définitions : l'une, que les lois de l'homme ne sont autre chose que les règles de sa conduite; et l'autre, que cette conduite n'est autre chose que les démarches de l'homme vers sa fin. » Là-dessus, il déploie un beau raisonnement qui aboutit à cette conclusion : « C'est donc pour Dieu même que Dieu a fait l'homme. » Ainsi, d'après ces maîtres le droit repose sur un fondement théologique.

On a voulu changer tout cela. Une secte impie a juré de mettre Dieu hors de ce monde. La science du droit n'a pas échappé à ses criminelles tentatives : on a essayé de l'arracher à son ancienne base et de la reconstruire sans Dieu sur la nature des choses, sur la libre volonté des hommes, sur l'observation des faits, sur l'histoire. Travail inutile! L'édifice laborieusement élevé sur le sable s'écroule. Impossible d'établir l'obligation sur un principe certain, si l'on prétend se passer de Dieu.

1. *Traité des obligations*, I^{re} part., chap. 1, § 3.

Nos universités catholiques ont été préservées de cette erreur grossière. Reprenant les traditions de nos vieux jurisconsultes, sauf leurs préjugés gallicans ou jansénistes, elles ont comme eux fondé le droit sur le solide terrain des doctrines chrétiennes. C'est plaisir de les voir citer saint Thomas, Suarez et les autres docteurs scolastiques trop longtemps dédaignés. M. Lucien Brun commença à Lyon par sa belle *Introduction à l'étude du droit*; M. le comte de Vareilles-Sommières continue à Lille : ses *Principes fondamentaux du droit*¹, dont le premier volume vient de paraître, sont l'œuvre d'un esprit inébranlable dans la foi, mais qui, vis-à-vis des maîtres humains, conserve son indépendance. Cette attitude, gardée modestement, ne saurait nous déplaire : car, si nous sommes obligés de croire les auteurs inspirés, les autres, quelles que soient leur doctrine et leur sainteté, n'ont le droit de nous imposer leur sentiment qu'autant qu'ils sont témoins de la croyance catholique ou qu'ils apportent des raisons convaincantes. Toutefois, il n'est pas vrai qu'« en dehors des vérités définies par l'Église, le champ reste libre aux opinions individuelles » (p. 1x). « Dans les questions qui intéressent la foi ou les mœurs, une voix en désaccord avec le concert unanime des théologiens n'exprime pas la vérité, » dit Melchior Cano². Et Pie IX a déclaré que les savants catholiques doivent se soumettre « aux points de doctrine qui, d'un consentement commun et constant, sont tenus dans l'Église comme des vérités et des conclusions théologiques tellement certaines, que les opinions opposées, bien qu'elles ne puissent être qualifiées d'hérétiques, méritent cependant quelque autre censure théologique³ ».

Nous ne prétendons pas que le savant doyen de la Faculté catholique de droit ait franchi cette limite; nous ne taxerons d'erreur aucune de ses opinions, bien qu'il ne se gêne pas pour qualifier ainsi des propositions soutenues par saint Thomas d'Aquin et par toute l'École (xvii, 1, 6) : la théologie habitue à plus de circonspection dans l'emploi de ces termes sévères.

« Dieu seul, dit l'éminent doyen, a en propre le pouvoir de commander aux hommes, les autres autorités dérivent de la sienne. » Les lois, d'après lui, sont « les règles de conduite obligatoires, générales et permanentes posées pour l'homme par Dieu, l'Église

1. In-8 de xxxvi-491 pages. Paris, librairie Cotillon et librairie Guillaumin, 1889.

2. « Non poterit esse verum illud, quod scholasticorum theologorum choro idem concinenti fuerit contrarium ». *De loc. theol.*, l. VIII, c. iv.

3. *Epist. ad Archiep. Frising.*, 21 déc. 1863. Cf. *Syll.*, prop. xxii.

et le souverain temporel ». Il critique la définition que saint Thomas et, après lui, tous les théologiens ont donnée de la loi : *quædam rationis ordinatio ad bonum commune, et ab eo qui curam communitatis habet promulgata*, définition qui n'exprime point, dit-il, la volonté d'obliger et qui convient aux conseils aussi bien qu'aux injonctions du législateur, aux ordres transitoires autant qu'aux lois permanentes, aux préceptes du père et du chef d'une association volontaire, non moins qu'à ceux d'une autorité souveraine. Bref, l'Ange de l'École et tous les docteurs qui l'ont suivi n'auraient pas su, ou tout au moins n'auraient pas su dire ce que c'est qu'une loi. Cela n'est guère vraisemblable; on serait porté à croire plutôt que leur censeur ne les a pas compris. Il me permettra de lui faire observer que, dans cette définition classique, *ordinatio* exprime la volonté d'obliger (saint Thomas, *Summ. theol.*, 1. 2. q. 90., a. 1, ad 3^m); qu'elle ne s'applique pas aux conseils (*ibid.* a. 3, ad 2^m, et Suar. *de Leg.*, l. I, ch. XII, 4), ni aux ordres d'un père de famille ou du chef d'une société imparfaite (saint Thom., l. c., a. 3, ad 3^m).

Au contraire, la nouvelle définition qu'il propose est défec- tueuse. Il a laissé dans l'ombre ce trait : *ad bonum commune*. Aussi, entre une loi politique et un règlement de famille ou d'association volontaire, il ne voit plus qu'une différence insignifiante, c'est que « les règles établies par les autorités dont les sujets sont peu nombreux ne peuvent constituer une science utile à l'humanité ou à un peuple, et ne méritent ni l'attention générale, ni l'étude et les méditations de ceux qui ont pour mission d'éclairer et de guider la foule ». Il s'ensuivrait que si les membres d'une société commerciale étaient aussi nombreux que les citoyens de la république de Saint-Marin, les règlements de cette société seraient des lois.

Tout autre est la solution donnée par saint Thomas et par Suarez (*de Leg.*, l. I, c. vi, n. 20); elle se tire d'une différence essentielle entre la société parfaite formée en vue du bien public, et la société imparfaite qui n'est qu'une partie d'une société plus grande et qui cherche avant tout le bien privé. Dans les associations industrielles ou commerciales l'entreprise est un moyen, le but est le dividende, c'est-à-dire le bien de chacun des associés. Dans la famille, tout appartient au père : sa femme est comme une partie de lui-même, c'est sa moitié; ses enfants sont à lui; ses domestiques travaillent pour lui. C'est son intérêt qu'il poursuit, et il le poursuit légitimement; tous les membres de la famille sont à sa charge, mais ses devoirs sont divers pour chacun

d'eux. C'est lui qui fait l'unité; il peut dire : « Ma famille, c'est moi. » Quand Louis XIV disait : « L'État, c'est moi ! » il se trompait sur la nature de son autorité. L'État, ce sont tous les citoyens, et les citoyens, ce sont les chefs de famille et, en général, les hommes faits : les femmes et les enfants sont représentés dans l'État par les chefs de famille. Le bien que poursuit l'État, ce n'est pas l'intérêt du prince, mais c'est le bien de tous ensemble, le bien public, et il ne peut l'atteindre d'une manière stable et complète qu'autant qu'il s'appartient, que dans le même ordre il n'est pas partie d'un tout, qu'il est indépendant. Les règles permanentes qu'une telle société se donne pour le bien commun sont des lois.

Lorsque la société civile est formée depuis un certain temps, chacun s'y trouve engagé dès sa naissance par l'intermédiaire de la famille dont il est membre et qui fait partie de l'État. Mais à l'origine, s'est-elle formée sans le consentement libre des chefs de famille et des hommes faits? L'École répond : non. Elle convient que cette société était nécessaire et voulue de Dieu, en ce sens que les hommes, enclins par nature à développer leur prospérité temporelle, ne peuvent y parvenir que dans la société civile; ils étaient même obligés en conscience d'y entrer lorsqu'ils n'avaient pas d'autres moyens de vivre en paix les uns avec les autres et de s'acquitter de ce qu'ils devaient à leurs familles. Mais elle enseigne que la société civile ne s'est pas formée dans le principe sans le consentement exprès ou tacite de ses membres, sauf le cas où l'absorption d'une partie dans le tout résulterait de la collision des droits, comme il arrive quelquefois par une conquête légitime. En attendant, par le fait même qu'ils se trouvaient ensemble, la communauté de nature et de fin établissait entre eux cette société universelle qui oblige tous les hommes à s'aider les uns les autres dans les nécessités pressantes.

M. de Vareilles-Sommières est d'une autre opinion. Il prétend que dès que plusieurs familles sont en contact, elles forment à l'instant et de plein droit une société civile sans qu'il soit besoin du consentement de ceux qui deviennent ses membres. Et voici sa preuve :

« Dès le premier moment, chacun d'eux a droit à tout ce qui constitue la société civile... » On le nie; il le prouve : « Parce que chacun a droit à la vie, à la sécurité, au développement de ses facultés, à la poursuite paisible de sa fin suprême. » Fort bien, mais toutes ces choses peuvent être obtenues, pendant quelque temps du moins par la seule société humaine universelle,

sans le lien spécial de la société civile. Notre auteur continue : « Dès le premier moment, chacun *doit* tout ce qui constitue la société *civile* (oh ! non) parce que chacun a le devoir de soustraire, par de médiocres efforts, son existence et celle des hommes dont il est entouré aux périls les plus certains, au désordre matériel et moral, à la dégradation absolue ou relative. » Ici encore la conclusion contient plus qu'il n'y a dans les prémisses : quoi ! dans les circonstances dont vous parlez vous ne seriez pas obligé de secourir des hommes s'ils n'étaient pas vos concitoyens ?

Soit l'exemple banal d'une société née d'un naufrage. Un vaisseau chargé de plusieurs centaines d'émigrés de tout âge, de tout sexe et de nations diverses échoue sur la côte d'une île inconnue (nommons-la Utopie) où il faut qu'ils s'installent pour un temps indéfini. Quoi donc ! par le fait même de leur contact les naufragés ne sont plus des Français, des Belges, des Anglais, des Allemands : ce sont des Utopiens !

Ce n'est pas tout. Comment naît l'autorité dans la société civile ? Sur l'origine du pouvoir comme sur celle de la société politique les sentiments sont partagés. M. de Vareilles-Sommières expose les divers systèmes avec une grande clarté et les réfute ; sur leurs ruines il établit le sien : selon lui, l'autorité dans la société civile naissante appartient au premier occupant ; ce qu'il démontre ainsi : « L'occupation est la prise de possession des choses qui ne sont encore à personne. La nécessité pratique et la justice veulent que les choses sans maître appartiennent au premier occupant. Or, le pouvoir, à l'origine, est *res nullius*... Puisqu'il n'appartient de plein droit ni à un individu, ni à la masse des individus, il appartient au premier qui est de taille à le posséder et qui en prend en effet possession, comme sur un navire privé de ses chefs, la barre appartient au premier passager qui s'en empare et sait la manœuvre. » Dès que le groupe est formé, ses membres ont droit, avant tout, à ce qu'il y ait un pouvoir organisé. Or, souvent tous ne peuvent pas concourir à son organisation ; beaucoup en sont incapables, plusieurs refusent, préférant l'anarchie ; et cependant il y a urgence, parfois nécessité de salut public. « Comme il n'y a point ici de tribunal qui puisse forcer d'agir les débiteurs récalcitrants ou retardataires et habiliter les incapables, chaque membre du groupe a le droit, soit avec le concours de plusieurs autres, soit, s'il était possible, à lui seul, de prendre et d'organiser le pouvoir, et de payer ainsi à lui-même et à tous ce qui est dû par tous et par

lui-même. Prendre possession du pouvoir, c'est avoir et déployer la force nécessaire pour se faire obéir. Pour le pouvoir, comme pour la propriété, le fait donne le droit, quand le droit n'appartient encore à personne. » (xxvii, 7 et 8.)

Revenons à l'île d'Utopie. Tous les officiers du bord ont péri en faisant bravement leur devoir dans le naufrage. Parmi les passagers jetés sur la côte, il s'en trouve un, non le plus capable, mais le plus audacieux, qui, le revolver au poing, se met à commander. Il s'empare du pouvoir, il a en main la force, le fait lui donne le droit. Celui qui refusera de lui obéir ne risquera pas seulement d'être tué, il sera coupable de révolte contre son prince légitime. Le voilà, comme premier occupant, souverain de ce petit État; souverain absolu, il donnera à ses sujets, sans avoir de compte à rendre à personne autre qu'à Dieu, la constitution qu'il lui plaira, et transmettra le pouvoir à qui il voudra. (xxviii, 1.)

Cette théorie nouvelle soulève bien des objections. Elle n'est pas conséquente avec elle-même lorsqu'elle dit qu'à l'origine le pouvoir est *res nullius* : elle doit dire qu'il n'existe pas. Une terre existe avant qu'un homme l'enferme dans une clôture et s'y construise une cabane; la barre d'un navire existe quand un passager la saisit et la fait manœuvrer. L'autorité, à la naissance de la société civile, existe, selon la doctrine commune des scolastiques, dans la multitude qui va se donner un gouvernement; mais selon M. de Vareilles-Sommières elle n'y est pas, elle n'existe nulle part, elle ne commence à exister qu'au moment où un homme dans cette foule s'est mis à lui commander. Je demande où il a pris le droit de faire ce premier acte d'une autorité qu'il n'avait pas. Étrange renversement ! ailleurs c'est la faculté qui produit l'acte, ici c'est l'acte qui produit la faculté.

On me répond : « Pour acquérir par ce mode le pouvoir, comme la propriété, il ne suffit pas d'exprimer un désir et de faire une manifestation : il faut une prise de possession effective, il faut vraiment dominer la chose vacante, la mettre et la tenir sous sa puissance. » En un mot, le premier occupant n'a le droit de commander que lorsqu'on s'est soumis à lui. Donc les premiers qui ont obéi l'ont fait avant que le nouveau maître eût le pouvoir; ils ont donc *consenti* à lui rendre une obéissance que, sans ce consentement, ils ne lui devaient pas comme sujets, en vertu de la *justice légale*, mais peut-être seulement par prudence et par *charité*, parce qu'ils voyaient que, pour s'aider eux-mêmes et aider les autres dans un péril commun, il n'y avait rien de mieux à faire que de suivre ses avis. Ils ne sont devenus ses sujets que

lorsqu'ils ont, par un *pacte* exprès ou tacite, consenti à subir son autorité, non seulement pour qu'il les tirât d'un péril passager ou pour qu'il maintint l'ordre parmi eux, en attendant qu'ils fussent rendus à leurs patries respectives, mais pour qu'il fit d'eux une société stable où toutes leurs diverses nationalités disparaîtraient et seraient fondues en un peuple nouveau. Et il n'a pas suffi qu'un homme ou deux l'aient accepté comme chef politique, il a fallu qu'ils fussent en assez grand nombre pour qu'on pût dire que la société elle-même s'était soumise à lui; sans quoi son autorité, même dans le système du premier occupant, n'eût pas été celle d'un souverain, parce qu'il n'en aurait pas encore pris pleine possession.

Ainsi, l'occupation du pouvoir n'est un fait accompli que par le consentement de la communauté, et la doctrine des scolastiques, qu'on avait mise à la porte, rentre le front levé! Dieu veut que des sociétés politiques se forment, non pas toutefois sans qu'à l'origine leurs membres y aient consenti; de même qu'il veut qu'il y ait des mariages, mais non sans qu'intervienne le consentement des époux. Ces sociétés ne peuvent durer et se développer sans le pouvoir politique; Dieu donc, qui veut qu'elles existent, y a mis la souveraineté; elles l'ont comme en dépôt et la transmettent, s'il est nécessaire, à un chef unique ou collectif, sans restriction ou avec des restrictions. Cette transmission une fois accomplie, la multitude est sujette; elle n'a pas droit de reprendre à son gré ce qu'elle a donné; son refus d'obéir aux lois justes de son souverain serait un crime.

Nous aurions d'autres difficultés à soumettre au très savant auteur des *Principes fondamentaux du droit*. Son livre, d'un style clair et poli, d'une allure franche et hardie, est instructif et provoque la réflexion. Il semble en le lisant qu'on se mette à converser avec l'écrivain, qu'on prenne parti pour ou contre les docteurs qu'il évoque, et la lecture devient une discussion mentale pleine d'intérêt.

Les fondements du droit sont étudiés à un autre point de vue dans un solide traité du P. Van Gestel sur *la Justice et la Loi civile*¹. L'auteur, procédant selon la méthode rigoureuse des sco-

1. *De justitia et lege civili* : prælectiones theologicæ de principiis juris et justitiæ deque vi legum civilium in materia justitiæ, juxta S. Thomam doctoresque scholasticos, auctore Adriano Van Gestel, S. J., lectore theologiæ moralis in collegio theologico Societatis Jesu Mosæ Trajectensi. In-8, 166 p. Groningæ, typis J. B. Wolters, 1889.

lastiques, définit avec soin, pose nettement les questions et les résout en s'éclairant de toutes les lumières qu'apportent les théologiens et les jurisconsultes. Il cite souvent les lois hollandaises, mais les principes qu'il invoque ont une portée universelle. Son livre contient deux chapitres. Dans le premier, il enseigne ce qu'est la justice : c'est une vertu qui nous dispose à rendre à autrui ce que les droits de chacun exigent. La société civile étant considérée comme un tout dont les citoyens sont les parties, la justice commutative a pour objet les droits des parties vis-à-vis les unes des autres; la justice distributive, ceux des parties vis-à-vis du tout; la justice légale ou générale, ceux du tout sur les parties. C'est dans le dépositaire du pouvoir civil que la multitude est personnifiée; c'est lui qui fait observer la justice légale, payer les impôts, etc., et c'est par lui que la communauté s'acquitte envers ses membres des devoirs de la justice distributive, par exemple en les protégeant contre les malfaiteurs. Le droit strict, objet de la justice commutative, dérive de la propriété.

Les droits des citoyens ne sont pas fondés seulement sur la loi civile, mais sur la loi naturelle. Entre le droit naturel et le droit positif il y a le droit des gens qui tient de l'un et de l'autre. Nous passons à regret des considérations sur ce qui distingue la justice des autres vertus, notamment de la charité avec laquelle plusieurs sont tentés de la confondre.

Le second chapitre explique l'influence de la loi civile sur la justice. L'État n'est pas propriétaire des biens privés, mais il peut en certains cas, lorsque le bien public l'exige, les ôter à leurs possesseurs moyennant indemnité, déterminer ou transférer la propriété, imposer aux contrats des conditions sous peine de nullité. Lorsque l'action de l'État s'exerce sur les biens eux-mêmes, comme il arrive quand il y a prescription, la loi oblige en conscience avant la sentence du juge; mais lorsque c'est sur les actes des personnes, comme dans les formalités imposées aux testaments, le plus souvent et jusqu'à preuve contraire, la loi civile n'oblige en conscience qu'après que le juge l'a appliquée par sa sentence à un cas donné. Ce problème de morale, fort controversé, est résolu avec beaucoup de prudence par le P. Van Gestel.

II

L'autorité dogmatique du Syllabus. — Dans une appréciation extrêmement bienveillante d'une étude sur le *Syllabus*, que j'ai publiée ici au mois de juillet, la *Science catholique* du 15 octobre

me fait, avec une parfaite courtoisie, cette simple remarque : « Selon le Révérend Père, *tout catholique doit défendre* que les propositions du *Syllabus* ont été condamnées par la sentence *infaillible du Pape*. Nous n'aurions pas osé, quant à nous, être si catégorique : nous croyons que des théologiens, auxquels le savant religieux ne songe pas à disputer le beau nom de catholiques, expliquent l'autorité infaillible du *Syllabus* surtout par le consentement de tous les évêques. »

Je puis d'autant moins me dispenser de répondre à cette observation qu'elle paraît dans une revue justement estimée et qu'elle est faite par le docte abbé Forget, professeur à l'Université de Louvain. Il n'y a entre nous qu'un malentendu.

D'abord, il est certain que les quatre-vingts propositions contenues dans le *Syllabus* ont été condamnées par le Pape « dans sa sollicitude pour le salut des âmes et pour la saine doctrine ». Cela résulte du titre même du *Syllabus* et de la lettre envoyée avec ce document à tous les évêques, au nom de Pie IX, par le cardinal Antonelli. D'autre part, c'est, je ne dis pas un article de foi, mais une vérité certaine en théologie, que le Pape est infaillible lorsqu'il condamne des erreurs concernant la foi et les mœurs, sans toutefois les taxer d'hérésies, et qu'il notifie authentiquement sa sentence à toute l'Église. Si donc des catholiques n'admettent pas que les quatre-vingts propositions du *Syllabus* ont été condamnées par la sentence infaillible du Pape, je ne dis pas qu'ils ne sont plus catholiques, mais qu'ils se trompent et qu'ils manquent à leur devoir. « L'encyclique et le *Syllabus* sont et demeurent obligatoires pour tous les catholiques, » écrivait l'évêque de Limoges au clergé de son diocèse, dès le mois de janvier 1865. Sur ce point, M. l'abbé Forget n'est pas d'un autre sentiment que nous.

Quant à ceux qui « expliquent l'autorité infaillible du *Syllabus* surtout par le consentement des évêques », il n'en est pas question dans cet endroit de mon article. Là je rapporte l'opinion d'un rédacteur de la *Civiltà cattolica*. Or, le R. P. Rinaldi, tout en soutenant que le *Syllabus* est un acte pontifical, un acte d'une valeur dogmatique, n'admet pas qu'il soit la parole même du Pape, la sentence infaillible du Vicaire de Jésus-Christ, mais seulement qu'il en est la notification authentique. Tout ce qu'il nous accorde, c'est que si l'on considère son étroite connexion avec l'encyclique *Quanta cura*, on peut voir dans l'ensemble de ces deux pièces, qui n'en font qu'une, la confirmation des sentences portées par des actes pontificaux antérieurs contre les erreurs insérées au

Syllabus, en d'autres termes que ces erreurs sont visées dans ce passage de l'encyclique, en même temps que celles qu'elle a explicitement énoncées : *Itaque omnes et singulas pravas opiniones ac doctrinas singillatim hisce Litteris commemoratas auctoritate Nostra Apostolica reprobamus, proscribimus atque damnamus.* « Pie IX dans son encyclique, dit mon savant confrère, confirme l'acte judiciaire exprimé dans les actes précédents; les erreurs condamnées dans ces actes sont authentiquement présentées dans le *Syllabus*, donc la condamnation des quatre-vingts propositions est énoncée et confirmée dans l'encyclique¹. » Loin de moi donc la pensée de traiter en hérétiques ceux qui expliquent autrement que nous l'autorité infaillible du *Syllabus* !

La *Science catholique* estime que le P. Hurter n'est pas éloigné de l'opinion qui explique surtout par le consentement de tous les évêques l'infaillible autorité de ce document, et elle cite en preuve ce passage du *Theologie dogmaticæ compendium* : « Le *Syllabus* a certainement un caractère *dogmatique*; il a la valeur, la force d'un document *irréfragable et infaillible*. Car, sans examiner si chacune des propositions qui le composent a été condamnée par le Souverain Pontife *parlant ex cathedra* et ainsi, par une autorité *infaillible*, il est certain qu'il a été reçu, approuvé et promulgué *de la manière la plus solennelle* par l'épiscopat catholique tout entier, et que, par conséquent, il a toute la force que peut avoir un jugement de l'Église enseignante. » Fort bien : *seposita questione*. Mais enfin, cette question, que le P. Hurter n'examine pas, s'il l'examinait, dans quel sens la résoudreait-il? Dans le sens du P. Schrader et de la *Civiltà* auxquels il renvoie (sixième édition).

Or, Schrader et la *Civiltà* enseignent formellement que toutes les propositions du *Syllabus* ont été condamnées par le jugement infaillible du Saint-Siège; ils diffèrent en ce point que le P. Schrader trouve cette condamnation dans le *Syllabus* lui-même, au lieu que la *Civiltà* la voit seulement dans les actes pontificaux antérieurs au *Syllabus*, mais confirmés par l'encyclique *Quanta cura*, dont le *Syllabus* est inséparable. Aussi, à la fin de la note, dont M. l'abbé Forget a traduit fidèlement les quelques lignes ci-dessus, le P. Hurter dit sans la moindre ambiguïté : « Comme ces propositions contiennent une doctrine qui, d'après l'*infaillible déclaration du Pontife romain*, est plus ou moins préjudiciable à la doctrine catholique, les propositions qui leur sont contra-

1. Et non « dans le *Syllabus* ». C'est une faute d'impression qui s'est glissée dans notre article sur le *Syllabus*, son autorité dogmatique, son histoire (livraison de juillet, tome XLVII, p. 378, ligne 29).

dictoirement opposées renferment la doctrine catholique et saine. » L'éminent théologien d'Innsbruck admet donc que la sentence portée par le Pontife romain sur les propositions du *Syllabus* est infaillible.

III

Théologie ascétique et mystique. — Cassien, dans ses célèbres *Conférences*, prend à peine la parole ; il la laisse à l'abbé Moïse, à l'abbé Isaac et aux autres Pères du désert : c'est de la bouche de ces hommes vénérables que nous apprenons les principes et la pratique de la vie spirituelle. Le R. P. Meynard a suivi cet exemple dans son beau *Traité de la vie intérieure*¹ ; il interroge les maîtres et nous transcrit leurs leçons ; il semble ne revendiquer d'autre mérite que le choix des questions et l'ordre méthodique dans lequel il les a posées.

La forme de cet ouvrage est donc celle d'un catéchisme ; il procède par demandes et par réponses. En lisant ces pages substantielles, on croit assister à un entretien présidé par saint Thomas d'Aquin, car c'est surtout par ses principes que tout se décide. Avec lui, nous entendons tour à tour le bienheureux Albert le Grand, le bienheureux Henri Suso, sainte Catherine de Sienne, le vénérable Louis de Grenade et d'autres gloires de la famille dominicaine. La parole est aussi donnée à saint Jean de la Croix, à sainte Thérèse, à saint François de Sales, à saint Alphonse de Liguori, à saint Denis l'Aréopagite et à d'autres docteurs illustres. Tantôt leurs enseignements sont résumés, tantôt leur texte même est traduit et, le plus souvent, l'original est cité au bas des pages. Le lecteur peut s'assurer que leur interprète les a fidèlement rendus, ou chercher un sens meilleur.

C'est dire assez que ce livre, où des matières si relevées et si difficiles sont expliquées, est d'une parfaite exactitude doctrinale. Lorsque sur des points secondaires plusieurs opinions sont en présence, le R. P. Meynard préfère l'opinion thomiste et l'expose ; mais il ne blâme point celles qu'il ne juge pas à propos de suivre ; ceux qui pensent autrement que lui ne sont pas ses adversaires ; jamais il ne tombe de sa plume un mot amer ou irrité.

1. *Traité de la vie intérieure*, petite somme de théologie ascétique et mystique, d'après l'esprit et les principes de saint Thomas d'Aquin. 2 vol. in-12 de xv-560 et 515 pages. Clermont-Ferrand, Bellet, et Paris, Vic et Amat, 1889.

Le traité se divise en deux parties. La première est la *Théologie ascétique*. On y apprend d'abord en quoi consiste la vie intérieure et surnaturelle, pourquoi et comment il faut choisir un directeur, et dans quels auteurs on peut étudier les règles de la perfection. Ces questions préliminaires élucidées, l'auteur montre la voie purgative qui consiste à éloigner les obstacles; la voie illuminative où l'âme progresse par l'oraison, par l'exercice des vertus et par l'usage des dons du Saint-Esprit; enfin la voie unitive, c'est-à-dire l'union de l'âme à Dieu.

Ce degré nous conduit tout naturellement à la seconde partie, à la *Théologie mystique*. Il s'agit ici de la contemplation extraordinaire qui ne s'acquiert point par l'exercice et par l'emploi des secours ordinaires de la grâce, mais à laquelle l'Esprit-Saint élève une âme quand il lui plaît. Sur ces hauteurs, les sentiers sont dangereux, et il est grand besoin d'un guide éclairé. Que fera un directeur qui n'a pas l'expérience de ces faveurs exceptionnelles? Il y suppléera par l'étude et ne se fierà pas à ses lumières. De même que, sans avoir visité un pays, on peut en connaître la configuration, les chemins, les endroits périlleux, si on a lu avec soin les relations des voyageurs qui l'ont parcouru et qu'on en ait bien examiné la carte; ainsi un confesseur peut apprendre dans les écrits des saints les secrets de la sainteté et en savoir assez pour juger de l'état d'une âme élevée à un degré supérieur d'oraison, pour distinguer l'esprit dont elle subit l'influence, lui signaler les écueils, et l'aider enfin de ses conseils. La lecture attentive de cette seconde partie sera donc très utile à un prêtre. Aussi bien, il n'y est pas question seulement des arcanes de la vie contemplative; on y trouve à propos des purifications passives d'excellentes instructions, des avis très pratiques sur les épreuves et les tentations dans lesquelles Dieu permet, pour notre bien, que la haine des démons nous engage.

IV

Note sur une clause du décret relatif à l'âge de la première communion. — Nos lecteurs connaissent le décret, rendu au mois de juillet 1888, par la Sacrée Congrégation du Concile, sur l'âge de la première communion. Nous avons dit (livraison de septembre, page 127) que, par suite de quelque oubli, pensions-nous, la clause *Attentis locorum ac temporis circumstantiis* avait été omise dans la lettre où Mgr l'évêque d'Annecy a publié le décret. Maintenant nous savons que ces paroles ne se trouvent point dans

la seule communication qui ait été faite de ce décret à Mgr Isoard, c'est-à-dire dans la lettre que lui écrivit le cardinal préfet de la Congrégation du Concile après l'audience du Saint-Père. La clause ne laisse pas d'être authentique, les informations que nous avons fait prendre à Rome ne nous laissent aucun doute à cet égard ; d'ailleurs elle a paru avec le décret dans les *Acta sanctæ Sedis*.

V

Le pouvoir temporel des papes. — Deux principes dominent la question romaine. L'Église est une société parfaite, indépendante, pourvue de tous les moyens d'atteindre sa fin qui est de conduire les hommes à leur salut éternel, fin supérieure à celle de toutes les sociétés humaines : c'est le premier principe. Le second est que, dans l'ordre actuel de la Providence, la souveraineté temporelle du Pape est nécessaire à la liberté de l'Église et à son bon gouvernement. La conclusion de ces deux prémisses est que les États donnés aux vicaires de Jésus-Christ, et qu'ils possédaient depuis tant de siècles à des titres de la plus incontestable légitimité, n'ont pu leur être enlevés que par une usurpation sacrilège et qu'ils doivent tôt ou tard leur être rendus.

Ces vérités sont le fond de toutes les protestations que Pie IX et Léon XIII n'ont cessé de faire entendre et que répètent, comme de formidables échos, les évêques et les catholiques du monde entier. Elles fournissent aux champions du Saint-Siège des armes pour réfuter les doctrinaires qui prétendent justifier la spoliation par le « droit nouveau », et des moyens de faire entendre raison à certains catholiques découragés ou fascinés qui, sans trop s'en rendre compte, se rangent avec le spoliateur contre sa victime.

Ces derniers ne sont pas rares en Italie, et c'est particulièrement à eux que s'adresse la brochure intitulée : *La Vérité sur la question romaine*. A les croire, la chute de la souveraineté pontificale est un fait accompli : pourquoi ne veut-on pas voir la réalité des choses ? En s'opiniâtrant à poursuivre une restauration chimérique, on irrite inutilement les vainqueurs, on attire sur le pays des lois de plus en plus funestes à la religion, l'on rend impossible la réconciliation si désirable entre l'Italie une et la papauté. Ces ardents patriotes n'épargnent pas les conseils au Saint-Père ; ils n'exigent pas qu'il renonce à ses droits ni qu'il viole son serment, oh non ! mais qu'il garde le silence : il pourrait à ce prix obtenir au moins une trêve en attendant la paix.

L'auteur de la brochure montre ce qu'il y a d'égoïsme et de lâcheté dans ces conseils. Lorsque la justice a été violée, la première chose à faire, pour obtenir que le tort soit réparé, est d'affirmer énergiquement le droit. Opposer à son défenseur l'impossibilité de la réparation, s'en prendre à lui des violences de ses oppresseurs, c'est le discréditer, le désarmer; c'est se rendre complice de l'oppression.

Le droit est une réalité, lui aussi; il crée un ordre de faits tout aussi réels que le fait accompli de l'usurpation. Le Pape et tout l'Épiscopat ont déclaré que le domaine temporel du Saint-Siège est nécessaire pour l'indépendance de l'Église: voilà un fait devant lequel tout catholique doit s'incliner, et que nul sophisme ne saurait obscurcir. Bien avant Pie IX et Léon XIII, leurs prédécesseurs avaient proclamé la même vérité; la raison la démontre, les esprits clairvoyants, même en dehors du catholicisme, l'ont reconnue. C'est déjà une raison d'espérer une restauration plus ou moins prochaine; car Dieu ne laissera pas se prolonger indéfiniment une situation dans laquelle son Église ne peut être conservée sans miracle. Pourquoi les catholiques désespéreraient-ils? Les papes ont été chassés cent soixante et onze fois de leurs États; autant de fois ils y sont rentrés en maîtres, et toujours d'une manière imprévue: de toutes les lois de l'histoire, en est-il beaucoup qui soient mieux prouvées que celle-là?

Le pouvoir temporel des papes n'est point un obstacle à l'unité de la nation italienne. Une nation composée de plusieurs États souverains peut être une et forte aussi bien qu'avec l'unité politique. Qu'est-ce qui manque à l'unité nationale de la Suisse, de l'Allemagne, des États-Unis? Mais je m'arrête: il faudrait transcrire toute cette grave brochure; mieux vaut y renvoyer nos lecteurs.

Signalons, en finissant, deux autres études sur la question romaine. La première nous vient d'Alsace¹. M. l'abbé Wagner a surtout en vue les publicistes qui invoquent, en faveur des envahisseurs, les principes matérialistes qu'on nomme « le droit moderne ». Il s'attache à prouver que le pouvoir temporel n'est pas incompatible avec le pouvoir spirituel; que la souveraineté pontificale est justifiée par l'histoire et par le droit public; qu'elle n'a pu être aliénée sans le consentement des papes; qu'elle est nécessaire à l'Église pour le libre exercice des fonctions dont Dieu

1. *Le Pouvoir temporel du Pape et le Droit moderne*. In-8 de 101 pages. Mulhouse, Gangloff, 1889.

l'a chargée ; enfin qu'elle n'est pas une question purement italienne, mais d'ordre international, puisque l'attentat commis contre la papauté lèse les droits de toute nation dans laquelle se trouvent des sujets catholiques. Ainsi les protestations ne cesseront pas. « La conscience publique ne sera satisfaite, dirons-nous avec l'auteur de cette remarquable dissertation, que lorsque cette injustice sera réparée, et plus on s'acharnera à la faire durer, plus la réprobation sera universelle. C'est la seule raison pour laquelle la question romaine n'a pas cessé de passionner les esprits depuis un demi-siècle. »

L'autre étude a paru dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit* (février-novembre 1889) sous ce titre : *De la chute et du rétablissement du pouvoir temporel du Pape*. M. Paul Guérin, avocat à la Cour d'appel de Lyon, montre, par une série de savants articles, que les sociétés secrètes avaient depuis longtemps tramé d'abolir la souveraineté temporelle du Pape afin d'anéantir son autorité spirituelle ; elles firent servir à ce dessein l'ambition des rois de Sardaigne dont Napoléon III fut complice. Mais l'Église a besoin que son chef soit assis sur un trône, ses États lui seront donc rendus. L'Italie chrétienne, qui est la vraie, les lui restituerait, si elle était libre de le faire ; or, la secte dont elle subit le joug n'y consentira jamais. Il faudra donc qu'une force extérieure intervienne, soit une nation victorieuse, soit un congrès des peuples européens. « La restauration de ce trône, dit l'auteur en terminant, aura pour le bonheur de l'humanité une portée incalculable. Ce sera une plus grande expansion de lumière chez les peuples sauvages, et chez les peuples civilisés ce sera quelque chose comme la mort de la Révolution, le principe d'autorité consolidé dans le monde, le prestige de la force morale relevé. » Nous nous associons pleinement aux espérances de M. Guérin.

F. DESJACQUES.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

L'ÉLECTRICITÉ A L'EXPOSITION UNIVERSELLE
DE PARIS, 1889

I

On s'est plaint, non sans raison, que la disposition adoptée par les organisateurs de la dernière Exposition universelle ait rendu si difficile la comparaison des produits de même nature chez les diverses nations. Un jour, par exemple, je voulus comparer la cristallerie des quatre nations qui tiennent le premier rang dans cette industrie, la France, la Bohême, la Hongrie, l'Angleterre. Ce furent, pour les rejoindre l'une après l'autre, des séries interminables d'allées et venues, le long de je ne sais combien de galeries, à travers toutes sortes de merveilles bien différentes, qui ne me laissaient point passer sans prélever une bonne part de mon temps et de mon attention.

Que serait-ce si je racontais les impressions de mon voyage à la recherche des appareils électriques. Il est bien naturel d'aller avant tout les chercher dans la partie bien exigüe du palais des Arts libéraux consacrée aux instruments de précision. Eh bien ! c'est peut-être la partie de l'Exposition où l'on en rencontre le moins. On trouve bien dans la vitrine de M. Duerétet une machine électrique formée par la combinaison de six machines de Holz ; les puissantes étincelles qu'on en tire semblent vouloir rivaliser avec la foudre. Mais les machines électriques les plus intéressantes sont dispersées dans toutes les parties de l'Exposition, dans la galerie des Machines, sur les bords de la Seine, sur l'esplanade des Invalides, enfin sur le quai d'Orsay, au milieu des machines agricoles, auxquelles l'électricité communique le mouvement et la vie. Cette fois, cependant, la dispersion ne doit pas être l'objet d'une critique ; elle est le résultat forcé du développement extraordinaire que l'électricité reçoit depuis plusieurs années. Après avoir été longtemps confinée dans les cabinets de physique, l'électricité est entrée dans la vie publique et dans le domaine industriel, où elle prend de jour en

jour une plus grande importance. Sans entreprendre la description de ces appareils qu'on pourra trouver dans les traités spéciaux d'électricité, je vous entretiendrai quelques instants de cet agent mystérieux, en le considérant dans sa force motrice et dans sa puissance lumineuse.

Depuis que la machine de Clarke, utilisant les théories d'Amperè, avait montré que le mouvement pouvait se transformer en électricité, on s'était proposé le problème inverse de convertir l'électricité en force motrice.

L'Exposition de 1855 offrait au palais de l'Industrie une solution intéressante de ce problème : Froment, l'un des plus habiles constructeurs de cette époque, présentait une pompe mise en mouvement par l'électricité. En 1867 et en 1878, on vit paraître et grandir les machines dynamo-électriques de Gramme, de Siemens et de Ladd, qui transformaient la force motrice en électricité. Ces machines, actionnant des régulateurs à arc voltaïque, commençaient à montrer que la lumière électrique sortirait un jour des laboratoires pour éclairer les usines et les places publiques. Ce n'est qu'à l'exposition des électriciens, en 1881, que l'on a utilisé l'électricité pour le transport industriel de la force motrice. Un chemin de fer, dont les wagons étaient mus par l'électricité, fonctionnait entre la place de la Concorde et le palais de l'Industrie. L'Exposition de 1889 a montré l'immense progrès accompli depuis cette époque. M. Edison en Amérique, M. Marcel Deprez en France, M. Broun et M. Thury en Suisse, ont perfectionné de diverses manières les machines dynamo-électriques de Gramme et de Siemens; ils ont obtenu le résultat prodigieux de transporter à plusieurs kilomètres de distance plus de 60 pour 100 de la force motrice qui mettait en action la machine dynamo-génératrice; et cela non pas pour une force minime, mais pour des centaines de chevaux.

Dans ce transport de la force motrice on emploie deux machines dynamo-électriques semblables, l'une recevant l'action de la force motrice et la transformant en électricité; c'est la machine dynamo-génératrice; l'autre mise en mouvement par l'électricité produite par la première; nous l'appellerons électro-dynamique¹. M. Marcel Deprez, qui doit son entrée à l'Académie des sciences au succès de ses recherches dans ce genre de problèmes, exposait deux machines de son système, l'une fonctionnant comme dynamo-génératrice dans un pavillon, près de la galerie des Machines,

1. En terme d'ateliers on dit une dynamo-réceptrice; cette dénomination est vicieuse puisque la machine reçoit de l'électricité et rend du mouvement.

où elle était actionnée par une machine à vapeur ; l'autre, comme dynamo-réceptrice sur le quai d'Orsay, où elle mettait en mouvement l'arbre de couche auquel les machines agricoles de la section française empruntaient la puissance mécanique dont elles avaient besoin. Les deux machines communiquaient entre elles par un câble en fils de cuivre caché sous le sol.

La section suisse dans la galerie des Machines présentait une installation semblable. L'arbre de couche auquel les machines de cette section demandaient leur force motrice était mis en mouvement par deux machines dynamo-électriques de Broun, construites à Zurich dans les ateliers de M. Oerliken. D'après la notice attachée à ces machines, elles étaient capables d'utiliser une puissance mécanique de 300 chevaux-vapeur.

On ne doit pas s'étonner du grand nombre de machines dynamo-électriques répandues dans la section suisse de la galerie des Machines. La présence d'une multitude de chutes d'eau dans les montagnes voisines des centres industriels offrait gratuitement une puissance mécanique considérable ; on avait le plus grand intérêt à perfectionner les moyens de la transporter dans les lieux où l'on pouvait l'utiliser. Les électriciens s'y sont appliqués avec ardeur ; une quantité d'installations électriques sont sorties de ces travaux, non seulement pour le transport de la force motrice, mais encore pour l'éclairage électrique.

La galerie des Machines renfermait un autre exemple de transport de la force motrice par l'électricité. Deux ponts roulants, de 18 mètres d'écartement et de 5 mètres de largeur, promenaient les visiteurs à 8 mètres au-dessus du sol, leur permettant de contempler sans fatigue tout un monde de machines en mouvement ; on avait établi ces ponts pour faciliter l'installation des machines en transportant les pièces les plus pesantes et en aidant à les soulever pour les mettre en place, comme cela se pratique dans les grandes usines. Leur charpente était formée par six poutres en fer, savoir, quatre poutres longitudinales et deux poutres transversales ; ces dernières poutres reposaient, par l'intermédiaire de galets de mouvement, sur des rails de chemin de fer. On avait utilisé pour les établir quatre lignes de poutres portées par des colonnes en fonte, auxquelles étaient suspendus les arbres de couche qui mettaient en mouvement la plupart des machines. Durant la période d'installation ces ponts étaient munis de trois mouvements : 1° levage du fardeau ; 2° déplacement transversal du fardeau au moyen d'un chariot porte-crochet mobile ; 3° déplacement longitudinal du fardeau avec l'ensemble

du pont. Ces trois mouvements étaient produits par une machine Gramme fonctionnant comme dynamo-réceptrice à l'une des extrémités du pont; l'axe de la bobine, prolongé à cet effet, communiquait sa rotation, au moyen d'un système d'engrenage, à l'arbre sur lequel se faisait l'emprise des trois mouvements indiqués. Une machine semblable fonctionnait comme dynamo-génératrice dans un bâtiment extérieur, où elle était actionnée par une machine à vapeur de la force de vingt-cinq chevaux. La communication entre les deux machines se faisait au moyen de deux fils de cuivre, isolés l'un de l'autre, des deux côtés du rail sur lequel roulait l'extrémité du pont qui portait la machine dynamo-réceptrice. Les deux réophores de la génératrice aboutissaient à ces deux fils; mais le circuit restait ouvert tant que la communication électrique entre les deux fils n'était pas établie. Lorsque le mécanicien voulait mettre le pont en mouvement, il fermait le circuit en mettant les deux réophores de la machine réceptrice en contact avec les deux fils de cuivre. Le courant passait alors dans la réceptrice et imprimait à sa bobine un mouvement de rotation dont la transformation s'effectuait comme nous venons de le dire.

Après l'installation des machines on a remplacé le chariot porte-crochet par un second pont plus étroit, élevé d'un mètre au-dessus du premier, de manière à permettre à un plus grand nombre de visiteurs de contempler tout à leur aise le spectacle de ces innombrables machines en mouvement et le spectacle non moins curieux de la foule attroupée autour de ces engins. Les plus belles machines n'étaient pas celles qui attiraient le plus de curieux; la faveur était pour celles qui produisaient quelque chose de palpable. Au moment où l'un des deux ponts me promenait lentement à travers la galerie, on faisait foule dans la section belge autour d'une fabrique de papier. On suivait d'un regard curieux cette pâte de bois délayée et blanchie dans une immense cuve, déversée sur des tamis en couche mince et régulière, puis portée par des bandes de flanelle ou de feutre sous une trentaine de rouleaux en cuivre de diverses dimensions pour y être aplaniée et desséchée. On la voyait sortir de là en une large feuille de papier sans fin et former autour d'un axe en bois l'un de ces immenses rouleaux que les machines à imprimer détaillent en des milliers d'exemplaires de quelque grand journal.

On s'arrêtait devant les filatures de coton, devant les métiers à tisser ou à broder. Mais un pavillon, dans la section américaine

des Machines, semblait assiégé; c'était celui où l'on faisait entendre le nouveau phonographe de M. Edison. Deux exemplaires de cet instrument fonctionnaient devant le pavillon et deux autres sur la face opposée. Les cylindres sont beaucoup plus petits que dans l'ancien phonographe, et néanmoins ils répètent un plus grand nombre de mots. Mais le nombre des auditeurs est plus restreint; les sons reproduits, au lieu d'être amplifiés par un cornet acoustique, sont reçus par douze tubes en caoutchouc dont les extrémités bifurquées peuvent se placer dans les oreilles. L'audition durant environ trois ou quatre minutes, quarante-huit visiteurs pouvaient se succéder toutes les cinq minutes. Comme chaque cylindre disait le même morceau, il n'y avait pas d'interruption. Les quatre phonographes installés dans la salle des Machines répétaient des airs de musique. Quatre instruments semblables étaient installés à l'entrée de la section américaine des expositions diverses; ils faisaient entendre la reproduction mécanique de la parole humaine.

Le nouveau phonographe présente plusieurs avantages. Il articule beaucoup mieux que l'ancien, et de plus, il peut répéter un très grand nombre de fois les paroles qui lui ont été confiées. Le cylindre où le discours est enregistré étant peu coûteux, on peut le multiplier aisément et rendre plus populaire l'usage du nouvel instrument. M. Edison travaille à le perfectionner dans ce sens; quoiqu'il n'ait pas dit son dernier mot, il offre déjà au public un instrument merveilleux. J'ai entendu l'un de ces cylindres répéter l'explication du phonographe prononcée par M. Edison avant son départ de Paris; j'ai admiré la netteté de sa prononciation.

Du haut du pont roulant j'avais aperçu, dans la section américaine, un compartiment rempli de petites machines portant le nom de M. Edison. C'étaient des appareils électriques du plus haut intérêt; on y trouvait les nombreux perfectionnements apportés par M. Edison aux téléphones à pile électrique et aux télégraphes à transmissions multiples. L'abandon dans lequel les visiteurs laissaient ce carré m'indique assez que les détails techniques nécessaires pour faire apprécier les découvertes de M. Edison ne seraient pas goûtés par un grand nombre de lecteurs. Toutefois je ne quitterai pas ces instruments sans remarquer que les télégraphes ont présenté le premier exemple du transport de la force motrice par l'électricité. Il est vrai que la force transportée est bien insignifiante quand on la considère dans sa puissance mécanique. Mais le principe était posé.

II

Le rôle de l'électricité dans la transmission de la force motrice a pu échapper à un grand nombre de curieux; mais sa part dans l'éclairage de l'Exposition a frappé tous les regards. Jamais la lumière électrique n'avait été répandue avec autant de profusion. L'éclat extraordinaire qu'elle a donné aux soirées de l'Exposition laissera dans l'imagination des visiteurs un souvenir inoubliable.

La galerie des Machines était illuminée avec une telle magnificence que l'on rencontrait de tous côtés des visiteurs tirant leur journal de leur poche pour le lire en se promenant. La salle des glaces de Versailles n'a jamais rien vu de si merveilleux. Cette illumination était produite par 410 régulateurs à arc voltaïque, sans compter une multitude de lampes à incandescence qui ornaient les expositions des électriciens. Tout au haut de la nef on avait suspendu quatre grands lustres de deux ou trois mètres de diamètre, renfermant chacun douze régulateurs à feu nu. Les autres régulateurs étaient munis de globes de verre; il y en avait 86 dans la nef centrale et 276 dans les galeries du pourtour. Cette illumination se continuait dans le vestibule de la galerie des Machines, dans la galerie de trente mètres et sous le dôme central; la galerie de trente mètres était éclairée par 48 régulateurs à arc voltaïque, et le dôme central par une multitude de lampes à incandescence.

En sortant du dôme pour se diriger vers la tour Eiffel, on se trouvait dans le même éblouissement. Dans la partie supérieure du parc, 72 régulateurs étaient distribués autour des pavillons de la Ville de Paris et sous les galeries des restaurants, sans compter un millier de lampes à incandescence qui formaient des bordures lumineuses aux différentes pelouses. L'illumination de la partie centrale du parc était encore plus magnifique. La façade du palais des Arts libéraux et celle du palais des Beaux-Arts étaient éclairées chacune par 34 régulateurs Gramme. La compagnie Edison avait répandu 5 000 lampes à incandescence dans le jardin, savoir: 1 000 sous les vélums, 3 000 en bordures autour des pelouses, et 1 000 dans les massifs de magnolia. Les arbustes étaient comme fleuris par les lampes électriques suspendues à leur feuillage.

Les chiffres suivants feront comprendre au lecteur l'importance du rôle joué par l'électricité dans les soirées de l'Exposition. L'éclairage électrique de l'Exposition était fourni par 1 150 régulateurs à arc voltaïque et par 10 000 lampes à incan-

descence. La force motrice qu'il dépensait s'élevait à 4 000 chevaux-vapeur, dont 800 étaient employés pour la galerie des Machines.

Si l'électricité jetait tant d'éclat sur le Champ de Mars, le gaz prenait sa revanche sur la tour Eiffel et de l'autre côté de la Seine. La tour et le Trocadéro étaient illuminés par des rampes de gaz qui dessinaient en traits de feu les lignes principales de l'architecture de ces édifices. L'effet produit était magnifique. D'ailleurs l'industrie du gaz n'est pas bornée à l'éclairage. Dans le pavillon qu'elle avait élevé au pied de la tour Eiffel, elle montrait les nombreux services qu'elle peut rendre dans les usages domestiques, dans la cuisine, dans le chauffage des appartements, dans la production de la force motrice. On s'y arrêtait devant une ouvrière qui, tout en repassant des manchettes, expliquait les avantages de sa plaque chauffée par un bec de gaz qui la maintenait à une température constante qu'on pouvait régler à volonté. On y voyait aussi un exemple des services que le gaz peut rendre à l'électricité. Un moteur à gaz, actionnant une machine dynamo-électrique de Gramme, illuminait une lampe Edison à incandescence. Les moteurs à gaz vont en se perfectionnant, et l'on peut prévoir que, lorsque la lumière électrique sera l'éclairage à la mode, le gaz sera l'un des meilleurs moyens pour l'obtenir. On compte déjà un bon nombre d'installations électriques actionnées par des moteurs à gaz.

L'électricité a joué dans l'Exposition un rôle auquel on ne l'avait pas conviée. La pointe du paratonnerre de la tour Eiffel étant émoussée, la foudre est tombée sur la tour avec fracas. Quatre personnes seulement étaient présentes au moment de l'accident; elles n'ont éprouvé aucune secousse au moment du coup de foudre. On explique aisément ce fait en rappelant que l'électricité suit de préférence les corps bons conducteurs, tels que les métaux. Or, la tour présentait à la foudre, pour s'enfoncer dans le sol, un chemin formé par une masse de fer de 6 500 tonnes.

III

Les électriciens montraient au Champ de Mars quantité d'appareils intéressants, entre autres une lanterne électrique qui s'allumait d'elle-même quand on la suspendait par la poignée dont elle était surmontée. Mais je quitte ces curiosités pour arriver aux fontaines lumineuses qui ont été le triomphe de l'électricité à l'Exposition de 1889.

Entre la tour Eiffel et le dôme central le parc de l'Exposition était décoré, du côté du dôme, par une fontaine monumentale œuvre de Coutan, et, du côté de la tour, par un bassin octogonal relié à la fontaine par un large canal. Trois cents gerbes d'eau animaient tout cet ensemble; quand les rayons du soleil traversaient ces gerbes liquides, le spectacle était magnifique. Mais le soir, lorsque ces trois cents jets d'eau, éclairés intérieurement par la lumière électrique, devenaient incandescents et retombaient dans les bassins en perles lumineuses, c'était une féerie. Tantôt tous ces jets d'eau présentaient la même couleur, rouge, bleue, jaune, verte ou blanche, tantôt les couleurs se mélangeaient et se succédaient en produisant les plus beaux effets. On aurait dit un feu d'artifice, mais sans odeur et sans fumée, se prolongeant durant vingt minutes avec une variété ravissante. Ce spectacle se répétait chaque soir à trois reprises différentes, séparées par un intervalle de vingt minutes.

L'origine de ces splendeurs lumineuses se rattache à une expérience de laboratoire imaginée par un célèbre physicien de Genève, M. Colladon, pour rendre visible la constitution de la veine liquide, sur laquelle les travaux de Savart avaient attiré l'attention des savants. On répète, en petit, cette expérience dans les cours de physique au moyen d'un appareil connu sous le nom de *fontaine de Colladon*. Cet appareil est cylindrique et n'atteint pas deux mètres de hauteur, tandis que celui de Colladon était un vase prismatique, à base carrée, de sept mètres de hauteur. Quelle que soit la forme du vase, on pratique près de sa base deux ouvertures opposées, l'une plus petite par où l'eau s'échappe, l'autre plus grande munie d'un verre convergent destiné à éclairer la veine liquide.

Le faisceau lumineux, lancé dans la direction du jet, rencontre la surface de séparation de l'eau et de l'air sous un angle trop petit pour pouvoir sortir de l'eau conformément aux lois de la réfraction; le faisceau se réfléchit, comme s'il avait rencontré un miroir plan, tangent à la surface du liquide; c'est le phénomène connu sous le nom de réflexion totale. Le faisceau réfléchi rencontre un peu plus loin la surface de la veine liquide; si celle-ci n'a pas subi une déviation trop grande, la réflexion totale se produit de nouveau; le faisceau lumineux décrit ainsi une ligne polygonale intérieurement à la veine liquide où il reste emprisonné. Mais il arrive un moment où la courbure du jet est assez prononcée pour que la lumière puisse sortir de l'eau en suivant les lois de la réfraction; cette partie de la veine apparaît comme

une source lumineuse. Ce que nous venons de dire concerne une seule arête du cône lumineux lancé dans la veine liquide. Si celle-ci était parfaitement symétrique autour de l'axe du cône, le même phénomène aurait lieu sur toutes les arêtes, et une partie de l'aveine serait totalement obscure. Mais, le plus souvent, la symétrie n'est pas parfaite; certaines arêtes du cône lumineux subissent la réflexion totale, tandis que d'autres sortent de l'eau; c'est ce qui distribue la lumière sur toute l'étendue du jet. Au sortir du vase, le jet est d'autant moins lumineux qu'il est terminé par une surface plus régulière. On observe très bien ce fait dans les expériences dont M. Colladon rendait compte à l'Académie des sciences de Paris, dans la séance du 24 octobre 1842 :

« Si l'eau est parfaitement limpide et l'ouverture du diaphragme parfaitement nette, la veine est à peine visible, quoiqu'une lumière très intense circule dans son intérieur; mais partout où cette veine rencontre un corps solide qui l'interrompt, la lumière qu'elle contenait s'échappe, et les points de contact deviennent lumineux. Ainsi, en recevant le jet dans un bassin posé horizontalement, le fond de ce bassin se trouve illuminé par une lumière sortie du vase à travers la veine. »

Dans la même note, M. Colladon faisait remarquer que l'on pouvait donner au jet une direction quelconque, en l'éclairant par des réflecteurs convenablement disposés. L'expérience réussit très bien avec des jets de petites dimensions; mais à mesure qu'on augmente la section ou la hauteur du jet, la longueur de la partie éclairée va en diminuant. Pour obvier à cet inconvénient, M. Bechmann, l'ingénieur des fontaines lumineuses, a eu l'heureuse idée de remplacer le jet plein par un jet creux, dans lequel la lumière pénétrait sans avoir à traverser le réservoir lui-même. On a obtenu ce résultat au moyen d'un ajutage formé de deux troncs de cône, emboîtés l'un dans l'autre, et portant des prolongements de forme cylindrique. Par ce moyen, le diamètre du jet a pu être porté à 22 centimètres et l'illumination a pu s'obtenir sur une hauteur de 4^m,50. Pour empêcher la veine liquide de se diviser trop rapidement en gouttelettes, M. Bechmann a disposé entre les deux troncs de cône des cloisons qui empêchent le mouvement en spirale que l'eau tend à prendre en y entrant sous forte pression.

La hauteur de quatre à cinq mètres, indiquée par M. Bechmann, était souvent dépassée dans le bassin octogonal, du côté de la tour; le jet central arrivait quelquefois à une vingtaine de mètres

de hauteur ; mais alors le spectacle perdait en éclat ce qu'il gagnait en grandeur ; la masse liquide ne ressemblait plus qu'à un brouillard lumineux.

Toute cette féerie était produite par la lumière électrique sans laquelle l'expérience de Colladon ne serait pas sortie sur les places publiques. Deux systèmes différents de régulateurs électriques étaient employés pour l'illumination des jets d'eau, l'un de M. Gallowai, à charbons horizontaux se réglant à la main, et l'autre à charbons verticaux, se réglant automatiquement. Les jets d'eau du bassin octogonal étaient illuminés par 17 régulateurs Gallowai, d'une intensité de 60 ampères, et le reste par 40 régulateurs à charbons verticaux, de 40 ampères. L'intensité lumineuse totale s'élevait à 35 000 carcels ou, ce qui revient au même, à 245 000 bougies. Cet éclairage dépensait 250 chevaux-vapeur.

La coloration des eaux s'obtenait en interposant des lames de verre coloré sur le passage de la lumière électrique. La hauteur des jets se réglait au moyen de leviers. Un nombreux personnel était installé dans le sous-sol des fontaines lumineuses pour manœuvrer les châssis des verres colorés, pour surveiller le réglage des appareils électriques et pour faire varier la hauteur des gerbes ; ils obéissaient à des signaux électriques envoyés par un chef d'équipe qui, du haut d'un petit observatoire caché dans la partie supérieure de la fontaine de Coutan, suivait, sans être vu, tous les effets des fontaines lumineuses. La description de cette installation souterraine serait difficilement comprise sans figure ; c'est pourquoi je renverrai le lecteur désireux de connaître cette installation et les manœuvres qui s'y faisaient, à un article de M. David Napoli, publié par M. Tissandier dans le numéro du 25 mai 1889 de sa revue *la Nature*. Je me contenterai de dire, en terminant cet article, que les fontaines lumineuses font le plus grand honneur aux ingénieurs qui les ont construites et dirigées, et qu'elles ont été l'une des plus puissantes attractions de l'Exposition de 1889, où l'on avait accumulé tant de merveilles.

T. PEPIN

MÉLANGES

A PROPOS D'UN ROMAN

DE LA REVUE DES DEUX MONDES¹.

« Ainsi, Monsieur, vous refusez de me prêter ce livre ?

— Je le dois, ma cousine, par respect pour vous et pour moi.

— Il est donc bien mauvais ?

— Je le crois détestable.

— Et vous l'avez lu ?

— En zigzag, avec dispense de l'*Index*.

— S'il ne faut qu'une dispense...

— Je ne vous engage pas à la demander, ma cousine.

— Le motif, s'il vous plaît ?

— Parce que vous ne l'obtiendriez point.

— Par exemple !

— Il faut avoir quarante ans, ou environ...

— Dieu merci, je n'ai pas cet affreux défaut-là.

— ... Et être un homme, un honnête homme, capable et désireux d'instruire les autres.

— Ces hommes ont tous les privilèges ! Il y a des moments où je comprends Hubertine Auclerc... Et pourquoi une honnête femme ne pourrait-elle lire ce qui se permet à un honnête homme !

— Ma cousine, demandez pourquoi l'on n'expose pas au grand air ou à la poussière certaines fleurs dont le parfum est plus précieux et les couleurs plus délicates.

— Mon cousin, je déteste les allégories et les flatteries. Mais je vais vous confondre d'un mot : une de mes amies, qui est pieuse, a trouvé ce récit édifiant et m'a engagée à le lire.

— Permettez-moi de supposer qu'elle-même ne l'a pas bien lu. Ma femme, qui est pieuse aussi et qui n'a fait qu'y jeter les yeux, ne vous donnera pas ce conseil.

1. Il est bon d'avertir nos lecteurs, dès le début, que nous n'inventons pas la conversation suivante.

— Votre femme, Monsieur, est une personne que j'estime : elle vaut mieux que vous.

— Merci, Madame, deux fois.

— Mais elle est janséniste.

— Vous savez bien pourtant que ses directeurs ne le sont pas.

— Êtes-vous sûr que les Jésuites lui ont défendu de lire *Thaïs* ?

— Elle seule peut vous dire ce qui en est.

— Ils passent pour être assez larges.

— Ils le sont raisonnablement. Voulez-vous que je leur demande ce qu'ils pensent de ce roman ?

— Essayez. »

En effet, quand je rencontraï M. de C..., il me pria de lire *Thaïs* : lui-même avait certains doutes sur les tendances de l'écrivain et sur la portée de l'ouvrage. Je le lui promis, et voici quelles furent mes impressions.

Ce roman prétendu *philosophique* n'est qu'une mauvaise action de plus au compte de M. Anatole France, son auteur, et de M. Renan, qui en est l'inspirateur. Au réalisme pornographique de tant d'autres productions du genre, il mêle comme agrément spécial un persiflage sacrilège et se donne des allures d'impiété savante. A ce titre, il mérite d'être signalé au dégoût des honnêtes gens qui seraient tentés d'en faire quelque estime. La besogne n'est pas agréable ; mais elle paraît nécessaire. La *Revue des Deux Mondes* présente quelquefois, accolé au nom de M. Renan et de ses pareils, le nom de certains hommes micu pensants : cette association, importée d'Angleterre, est de nature à produire chez nous des équivoques. La *Thaïs* de M. France, ayant là ses entrées libres, passe trop aisément pour une fille de bonne maison, quoique, en réalité, elle ne se distingue de ses congénères du boulevard que par quelques oripeaux plus élégants. Il ne faut pas qu'on s'y trompe.

L'histoire vraie de Thaïs la pécheresse ressemble à celle de Marie-Madeleine. Elle vivait au quatrième siècle de l'ère chrétienne. Pendant que le renom de sa beauté et le bruit de ses désordres remplissaient Alexandrie, la malheureuse créature gardait au fond de l'âme le souvenir de son baptême et la peur des supplices éternels. Dieu lui en tint compte. Un anachorète dont la vertu avait été éprouvée par de longues années de solitude et de prière, le saint vieillard Paphnuce, obéissant à l'inspiration d'en haut, se présenta chez elle sous un déguisement. Comme il feignait la crainte d'être vu, elle le mena dans un appartement très retiré et lui dit : « Ici ne pénètre que le regard de Dieu,

auquel nul ne peut échapper. — Tu crois en Dieu, malheureuse, répondit l'ermite d'une voix foudroyante, et tu ne crains pas d'irriter son effrayante justice en précipitant les âmes dans l'enfer par tes séductions ! » Frappée d'une lumière soudaine, bouleversée par un de ces coups de la grâce qui sont le secret de la bonté divine, la pécheresse tombe à genoux, conjure le vieillard de lui indiquer une retraite où elle puisse pleurer ses crimes et ne réclame que trois heures de loisir. Elle les emploie à faire élever sur une des places de la ville un bûcher, y entasse toutes les richesses qu'elle devait à ses désordres ; puis, quand tout fut consumé par les flammes, elle demanda pardon de ses scandales aux habitants assemblés, exhorta ses complices à changer de vie et prit la route du désert. Le saint abbé d'Antinoé la conduisit à un monastère de femmes, où elle vécut trois ans dans la réclusion et la pénitence, n'osant même prononcer le nom de Celui qu'elle avait tant offensé. Au bout de ce temps, Dieu fit connaître qu'elle avait obtenu miséricorde : elle sortit alors de la cellule où elle avait été murée, fut admise au nombre des vierges consacrées et, quinze jours après, s'en alla cueillir au ciel la palme de l'innocence reconquise. L'Église grecque fait de son éclatante conversion l'un des plus beaux titres de gloire du saint abbé Paphnuce et les honore tous deux d'un culte public.

Quoi de plus chrétiennement simple et, en définitive, quoi de plus pur que cette courte histoire ? Les yeux de la foi n'y verront qu'une chose : la miséricorde de Dieu se servant d'un de ses élus pour tirer une perle de la fange. Mais M. Anatole France a d'autres yeux et d'autres goûts.

La grâce et l'ordre surnaturel étant pour lui des fables inventées par l'ignorance ou le fanatisme, il ne saurait se faire l'idée d'une *conversion* : ce mot signifie pour lui *superstition* et *hallucination*. Thaïs n'est qu'une victime de ces deux choses, depuis son enfance jusqu'à son dernier soupir.

Il ne conçoit pas davantage la pure charité qui anime Paphnuce pour les âmes que la pécheresse perdait et pour cette âme elle-même. Qu'on place certain scarabée entre un bouquet de violettes fraîchement cueillies et une immondice : il n'ira pas aux violettes. Chez le scarabée, c'est instinct, c'est nature : il n'y peut rien, car il est bête. L'homme, être raisonnable, n'a pas cette excuse. L'écrivain des *Deux Mondes* jette la boue, nous ne dirons pas à pleines mains, — car c'est un raffiné, ou du moins il le veut être, — mais à petites poignées négligemment calculées, sur la bure du pauvre moine. Souvenirs dangereux trop caressés, réveil des

sens mal domptés, zèle ignorant et aveugle, voilà les mobiles qui déterminent son Paphnuce, rajeuni de beaucoup pour la circonstance, à s'aventurer dans Alexandrie. Chez son ami le païen Nicias, qui lui prête un déguisement, puis au théâtre, dans le boudoir de la pécheresse, à ce souper philosophique où il l'accompagne on ne sait pourquoi, sur la place où il préside à la destruction des trésors coupables, dans sa fuite avec Thaïs vers le désert, il ne cesse pas un instant de paraître exalté, stupide ou grotesque. En chemin, dans un accès de *sainte colère* que rien n'explique, il érache au visage de la convertie ; l'instant d'après, une goutte de sang qui s'échappe du pied meurtri de Thaïs le jette dans un ravissement qui est d'un fou. Rentré dans sa solitude, le cerveau bouleversé, il y devient l'imbécile jouet d'illusions sensuelles, dont le romancier se complait à détailler le tableau jusqu'à l'obscène inclusivement. Chassé de sa cellule par les démons qui, sous forme de petits ehaeals, ont fini par l'envahir tout entière, le voilà saisi par l'esprit d'orgueil : il se fait stylite, attire les foules autour de sa colonne, opère nombre de miracles, puis, reconnaissant tout à coup son illusion, va s'ensevelir au milieu des ruines dans un sépulcre. Mais ses tentations impures l'y poursuivent et l'y torturent sans relâche. Il espère trouver sa guérison auprès du patriarce saint Antoine : hélas ! il y apprend que, malgré ses prières, ses jeûnes, ses mortifications effrayantes, il est réprouvé à tout jamais, en même temps que Thaïs mourante va jouir de la gloire céleste. L'infortuné alors achève de perdre la tête : il s'enfuit, trouve la pénitente sur le point d'exhaler son âme purifiée, lui déclare avec une véritable fureur son amour désormais impuissant... Elle meurt transfigurée, radieuse, et Paphnuce est chassé par la Supérieure du couvent avec ces mots cruels : « Va-t'en, maudit ! » tandis que les autres religieuses prennent la fuite en criant : « Un vampire ! un vampire ! »

C'est probablement le spectacle de cette vie coupable, finissant dans une extase, qui a tant édifié la *pieuse* lectrice de tout à l'heure : car on ne voit pas ce qui aurait pu l'édifier dans le personnage de Paphnuce.

En réalité, le malheureux moine joue dans cette répugnante comédie le rôle principal. Il ouvre et il ferme la scène. Évidemment l'auteur a voulu, dans sa personne, ridiculiser et flétrir la vie monastique, qui devient sous sa plume une école d'abrutissement et de fanatisme, d'imposture et d'illusion — une torture inutile de l'âme et du corps, également impuissante à dompter les

passions et à guérir leurs blessures, aboutissant fatalement au désespoir et par contre-coup à la négation de tout ce qui n'est pas « la vie de la terre et l'amour des êtres ». Cette intention, manifeste par l'ensemble de l'odieux travestissement dont M. France affuble son héros, est accentuée par une foule de petits traits isolés, quelquefois méchants, plus souvent bêtes ou malpropres, de ceux qui, selon le mot de La Bruyère, font dans Rabelais « le charme de la canaille ».

Mais le roman vise plus haut encore et s'attaque au christianisme tout entier. Ne disons rien des moyens équivoques dont se sert la primitive Église, représentée par l'esclave Ahmès, pour recruter ses fidèles; ni de cette parodie des mystères chrétiens dans les Catacombes; ni de cette ignoble contrefaçon des *agapes*, où l'on voit dans un bouge vulgaire un nègre et une négresse célébrer un baptême par une danse obscène devant un évêque confesseur de la foi, transformé lui-même en charlatan. Ce ne sont là que des détails de l'attaque : le principal assaut a lieu dans ce banquet qui explique le titre de *roman philosophique*. À vrai dire, rien ne serait moins justifié qu'un pareil titre, s'il devait indiquer le développement rationnel d'un système ou d'une théorie précise. M. France ne se pique pas, semble-t-il, de raisonner : son talent est de gouailler et de salir, sans plus se préoccuper du bon sens que du bon goût. Les philosophes de son banquet n'ont pas d'opinion sérieuse : ils n'ont que des rêves plus ou moins avinés. Ce sont de simples viveurs. Thais leur donne un nom plus malsonnant, mais digne d'eux, quand elle s'écrie : « Tous ces philosophes sont des boues ! »

Deux idées se détachent sur le fond de l'entretien qu'imagine M. France chez le préfet Cotta : les voici en quelques mots. Elles ont rapport à la chute originelle et à la Rédemption.

L'épreuve qu'eurent à subir Adam et Ève dans le paradis terrestre n'est qu'un épisode de la grande lutte de *Javeh* (Jéhovah), un esprit de ténèbres, contre le serpent aux ailes d'or, « pétri de lumière et d'amour », qui voulait émanciper le genre humain par le don de la science. Mais « Javeh triomphant maintint Adam et Ève et toute leur semence dans la stupeur et l'épouvante... Il fut l'implacable ennemi de la science et de la beauté, et le genre humain expia pendant de longs siècles, dans le sang et les larmes, la défaite du serpent ailé. »

Quant à la Rédemption, elle repose sur ce principe qu'il « n'est point une seule action humaine, fût-ce le baiser de Judas, qui ne porte en elle un germe de rédemption : le mal concourt au salut

final des hommes et, en cela, il procède du bien et participe des mérites attachés au bien ». Comment ce mystère s'accomplit-il véritablement sur la terre ? Par l'incarnation successive d'*Eunoïa*, la pensée de Dieu, dans la « courtisane expiatrice », qui par ses péchés même devient « l'offrande agréable, le sacrifice méritoire, l'holocauste dont la fumée monte vers Dieu ».

Nous demandons pardon à nos lecteurs d'oser même indiquer ces choses, qui s'étalent à l'aise chez l'auteur. Sans doute, M. France ne donne pas positivement ces monstruosité comme ses dogmes à lui : mais où est le mot qui les désavoue ? Et pourquoi ce complaisant étalage de blasphèmes, présentés sous un faux air de vérité, si ce n'est pour qu'il *en reste quelque chose* dans l'âme du lecteur complice ou imprudent ? Cette méthode de corruption était familière au voltairianisme : elle l'est davantage encore au renanisme, dont M. Anatole France s'est fait l'un des plus déterminés champions. Dans son allure louche et fuyante, elle a quelque chose de particulièrement hypocrite qui va bien aux renégats défroqués. Nous ne savons si M. France a jamais porté le froc ou la soutane, à l'exemple de son maître : mais renégat, il l'est. Son œuvre, toujours incohérente, parfois débraillée, sue la haine de la foi et de la vertu chrétiennes. Sans doute l'*Abbesse de Jouarre* troublait son sommeil : il a voulu montrer qu'il sait, lui aussi, remuer de la boue avec une badine pour en éclabousser tout ce que l'Église vénère. Il peut se glorifier d'y avoir réussi ; libres penseurs et libres viveurs peuvent l'approuver : mais une *Revue* qui donne place à de telles œuvres perd, si elle l'a jamais eu, le droit de dire qu'elle respecte le public honnête.

C'est à peu près ce que je répondis à M. de C... Chrétien convaincu, homme de bon sens et de bon ton, il approuva, quant à lui : « Mais, ajouta-t-il, parmi les lecteurs habituels des *Deux Mondes*, il se trouve un certain nombre d'honnêtes croyants...

— Hélas !

— Beaucoup d'entre eux feront comme l'amie de ma cousine : ils ne verront pas grand mal dans cette œuvre, ou, s'ils en soupçonnent, ils ne s'y arrêteront pas et, se laissant entraîner par le brio de la mise en scène, ils iront jusqu'au bout. A quoi cela tient-il ?

— Tout d'abord, à l'entraînement du brio, dont vous parlez. L'homme est ainsi fait, et surtout la femme. Toute mise en scène qui donne couleur et vie aux objets, cette couleur fût-elle fausse et cette vie factice, les objets eux-mêmes eussent-ils un côté répugnant ou extravagant, saisira l'imagination et par elle, si

l'on n'y prend garde, les autres facultés. Le danger de surprise augmente, quand l'artiste ou l'écrivain fait appel aux sens, parce qu'il a chance de trouver un écho plus ou moins complaisant dans le fond même de notre mauvaise nature, et c'est alors surtout que la *folle du logis*, devenue maîtresse, tentera de jeter par les fenêtres la raison en même temps que la conscience.

— Vous ne pouvez cependant condamner tous les ouvrages d'imagination ?

— Dieu m'en garde ! Il faudrait condamner la poésie, fille du ciel.

— Ni tous les romans ?

— Ici j'hésite à répondre : il y en a tant de mauvais et si peu de bons !

— Ils sont un besoin de la vie. Nos pères et nos mères en ont lu, nos aïeux du moyen âge en ont entendu conter : nos arrière-neveux en liront et en écouteront.

— J'accorde que l'imagination demande son aliment, comme nos autres facultés, et qu'elle a droit d'aller quelquefois le chercher dans le charmant pays de la fiction ; mais je voudrais une garantie contre les dangers qu'elle y court.

— Le respect de soi ne suffit-il pas ?

— Où commence le respect de soi ? Où finit-il ? On se respecte autant qu'on s'estime : que fera l'homme qui ne s'estime pas ? J'entends l'homme qui n'estime pas son âme... Il faut une garantie moins équivoque et moins sujette au caprice personnel.

— En connaissez-vous une ?

— Nos aïeux du moyen âge la connaissaient fort bien : de son vrai nom, simple et clair comme les âmes de ce temps-là, elle s'appelait la *crainte de Dieu*.

— C'est une monnaie antique.

— Monnaie d'or, Monsieur, et qui n'a rien perdu de son prix. Elle est toujours, elle est seule la sauvegarde assurée des âmes contre les attaques de l'impiété et de l'immoralité. C'est parce qu'on ne craint plus assez d'offenser Dieu, en aventurant sa foi et son innocence, qu'on se passionne pour des romans comme *Thaïs*. Nos aïeux, s'ils avaient ouvert ce livre, l'eussent rejeté avec dégoût dès la troisième page et eussent fait fouetter l'auteur en place de Grève. Nous, chrétiens à l'eau de rose, nous ne connaissons plus cette vigoureuse horreur du mal, nous avons nos accommodements avec le monde et avec notre conscience, nous passons à travers la boue, comme l'hermine, sans nous salir : nous ne péchons plus ! Et ainsi, sans le vouloir sciemment, nous

arrivons à mettre en pratique les théories païennes de M. Renan et de M. France, pour qui le mal moral n'existe pas. Ah ! ils connaissent bien ce faible de la société soi-disant chrétienne de nos jours, et ils savent l'exploiter : ils étaient sûrs d'avance que *Thaïs* trouverait des lectrices *pieuses*.

— Vous êtes cruel, mon Père, et je ne répéterai pas tout ceci à ma cousine.

— Pourquoi pas ? Elle ne peut se croire atteinte, puisqu'elle n'est pas abonnée à la *Revue des Deux Mondes* et qu'elle demande conseil avant de la lire. En l'instruisant, vous ferez honneur à votre dispense de l'*Index*.

— C'est juste. Mais si je vois la *pieuse amie* ?

— Engagez-la énergiquement, si elle a une grande fille ou un grand fils, à ne pas laisser trainer sur sa table les *Deux Mondes*. Elle aurait mieux à faire encore. L'histoire de sainte Thaïs se trouve, avec beaucoup d'autres fort instructives, dans des livres qui n'ont rien de commun, il est vrai, avec ladite *Revue*, mais qui n'en offrent pas moins une lecture excellente, peut-être moins ennuyeuse qu'on ne pense et sûrement édifiante. Les chrétiennes du temps passé y trouvaient le meilleur charme de leurs heures de loisir et le secret de beaucoup de vertus.

— Nos dames ne tiennent peut-être pas à tant de vertus et craignent d'en avoir trop.

— C'est là le mal. »

P. BRUCKER.

BIBLIOGRAPHIE

Polyeucte, martyr, par PIERRE CORNEILLE; édition de bibliophile, avec introduction par M. LÉON GAUTIER, de l'Institut, et des éclaircissements par MM. PAUL ALLARD, EDOUARD GARNIER et LÉON LE GRAND. Un vol. grand in-4 de 282 pages, orné d'un portrait de Corneille, de cinq eaux-fortes et de nombreuses gravures sur bois. Prix : japon, 200 francs; vélin, 100 francs. Alfred Mame et fils, 1889.

« Dès le premier jour de sa fondation, notre librairie a été sincèrement catholique et classique », disent les éditeurs de *Polyeucte*. Et les éditeurs de *Polyeucte* viennent d'affirmer hautement, à l'Exposition de 1889, le double caractère de leur librairie. Ils l'ont affirmé par un chef-d'œuvre, où concourent la littérature, l'érudition, l'art et la typographie qui s'élève, dans ce volume, à une hauteur artistique.

Cette merveille a coûté plusieurs années de travail : les maîtres qui ont mené à bonne fin cette belle entreprise ont imité l'auteur de *Polyeucte*, dans son labeur consciencieux, puissant et fécond ; ils sont bien payés de leur peine par le succès, et ils ont vraiment gagné le droit à l'honneur d'apposer leur signature auprès du nom de Corneille. Le chef-d'œuvre « catholique et classique », artistique et typographique, de la maison Mame, tranchait sur les autres richesses du même genre étalées au Champ-de-Mars, par le fait qu'il justifiait du même coup et magnifiquement ces quatre titres ; et qu'au milieu d'une exposition païenne, il disait, à sa manière, comme le héros de Corneille : « Faisons triompher Dieu ! » De ce *Polyeucte* de 1889 on peut répéter ce que le grand tragique écrivait dans l'*Examen* de sa pièce, qu'il a « satisfait tout ensemble les dévots et les gens du monde ».

Les éditeurs ont été bien inspirés dans leur choix. Comme littérature dramatique chrétienne, *Polyeucte* est, chez nous, le point culminant. Historiquement et dramatiquement, le héros est bien (ainsi que MM. L. Gautier, P. Allard et L. Le Grand l'établissent) le martyr chrétien, créé, par une intuition merveilleuse de Corneille, sur le modèle des témoins du Christ, au temps de l'« empereur Décie » ; figure bien conforme aux physionomies vivantes et sublimes des *Acta sincera*. M. Léon Gautier se prend d'une noble colère contre les ignorants qui voient en *Polyeucte* un « fanatique », contre les gens de peu de foi qui rêveraient un *Polyeucte* « de juste milieu », contre les sots qui s'affligent de voir *Polyeucte* faire un si mauvais parti à ces « pauvres idoles » ! Corneille

était trop bon chrétien pour concevoir son martyr autrement qu'il ne l'a fait; il savait et il a montré ce qu'est un soldat de Jésus-Christ, qui « meurt pour son Dieu ».

En fait de héros classiques, il n'en est point de plus fiers ni de plus hauts que *Polyeucte*, idéal chrétien; que *Sévère*, « idéal humain », dit Sainte-Beuve; que *Pauline*, « la plus admirable des filles de Corneille », dit Paul de Saint-Victor; *Pauline*, le plus noble caractère de femme et d'épouse. Et *Félix*? M. Léon Gautier ne le peut souffrir; et il pense que Corneille n'a jamais observé au dix-septième siècle un type aussiodieux. Mais Corneille, qui savait l'art de la guerre, au point d'étonner le grand Condé, connaissait la nature humaine, pervertie par l'égoïsme et par l'ambition politique; et ce type « indigne, bas et lâche » est de tous les siècles: aujourd'hui même, combien de *Félix* disent et crient: *Il y va de ma charge!* — En somme, cette tragédie est réellement « le sommet de l'art », comme le définit l'auteur des *Épopées françaises*. Aucune tragédie, classique ou autre, pas même *Athalie*, ne hausse les cœurs et n'élève les âmes chrétiennes comme *Polyeucte*. Boileau et Fontenelle ont déclaré que *Polyeucte* fut l'apogée de Corneille; mais *Polyeucte* est bien l'apogée du théâtre français. Les contemporains de Corneille disaient: « Beau comme le *Cid*; » beau comme *Polyeucte!* eût été autrement exact, et chrétiennement plus vrai.

Le choix des commentaires et *Éclaircissements* n'a pas été moins heureux que celui de la pièce. La spirituelle causerie de M. Léon Gautier est une charmante entrée en matière; cette *Introduction* vaut plusieurs fois les conférences que débitent au théâtre, avant certaines représentations, certains habiles de la critique « lundiste ». Après l'étude de M. P. Allard sur *Polyeucte dans la poésie et dans l'histoire*, tout est dit; et vraisemblablement ceux qui voudraient trouver du neuf sur cette matière viendront trop tard. MM. L. Le Grand et E. Garnier y ajoutent deux autres études riches de documents, de noms propres et d'intérêt: 1° *Polyeucte devant la critique*; 2° *Polyeucte au théâtre*. Vient enfin une bibliographie minutieuse, due aussi à M. L. Le Grand, l'archiviste dont les *Études* ont loué plus d'une fois le mérite.

L'illustration comprend d'abord l'ornementation classique, lettres ornées, culs-de-lampe, frises, d'après des motifs empruntés par M. L. Leniept aux ouvrages du temps de Louis XIII. Puis, l'illustration documentaire, reproduisant des scènes antiques, procès de martyrs, et les décors ou costumes de *Polyeucte* au théâtre, et même les portraits des acteurs ou actrices. Les portraits d'actrices dans le rôle de *Pauline* sont nombreux, à l'encontre des acteurs jouant *Polyeucte*; messieurs les comédiens de haut parage refusaient, jusque vers 1840, le rôle de *Polyeucte*, qui leur semblait peu digne de leur talent. Cette partie de l'illustration n'a point, croyons-nous, pour effet de grandir l'idée de la tragédie cornélienne. On voudrait des personnages à la taille des héros du *Polyeucte* et la disette s'en fait sentir jusque dans les coulisses de la Comédie-Française.

Le volume contient cinq grandes eaux-fortes, correspondant à une scène choisie dans chacun des actes. Les deux plus admirables nous semblent être la première, le Rêve de Pauline, et la quatrième : Extase de Polyeucte disant à Pauline :

Je vous aime

Beaucoup moins que mon Dieu, mais bien plus que moi-même.

Les trois autres sont fort belles ; à notre sens, trop belles ; c'est-à-dire un peu trop théâtrales. Le portrait de Corneille, gravé d'après le dessin (le dernier dessin probablement) de Ferdinand Gaillard, est d'un fini exquis et d'un effet superbe. C'est bien là le grand Corneille, créateur de héros ;

Dont la main crayonna

La mort du grand Pompée et l'âme de Cinna.

et *Polyeucte*.

Le catalogue des *Livres d'étrennes pour 1890* vient de paraître ; et nous sommes heureux d'y voir figurer le *Polyeucte* de la maison Mame. Par malheur, il se trouve, dans ce catalogue, en assez mauvaise compagnie ; avec plusieurs libertins antiques comme Brantôme et Boccace, et une foule de libertins modernes qu'il est superflu de nommer.

Au milieu de cette exposition déplorable, parmi les débauches de l'esprit et du crayon qui ne sauraient trouver place dans le salon ni dans la bibliothèque d'une famille chrétienne, *Polyeucte* fait un magnifique contraste, au point de vue artistique, comme au point de vue littéraire. Est-ce assez dire que nous le recommandons pour les étrennes de 1890?

V. DELAPORTE.

Vie de Mgr Jean-Baptiste Bouvier, évêque du Mans (1834-1854), par Mgr ALEXANDRE-LÉOPOLD SEBAUX, évêque d'Angoulême. Seconde édition revue et augmentée. In-18 jésus, orné d'un portrait. Prix : 3 fr. 50. Paris, Retaux-Bray, 1889.

L'évêque qui gouverna l'Église du Mans, de 1834 à 1854, est de ceux dont la vie mérite à tous égards d'être racontée ; car, non seulement il a laissé dans son diocèse le précieux souvenir d'un épiscopat fécond en œuvres, mais encore il a exercé une influence profonde sur le clergé, par des écrits longtemps classiques dans nos grands séminaires. D'autre part, nul ne pouvait mieux nous initier aux détails de cette longue carrière que celui qui, après en avoir été le témoin, devait continuer sur le siège d'Angoulême les traditions de zèle, de piété, de science et de sagesse qu'il avait admirées dans l'évêque du Mans. La première édition de cette biographie a déjà reçu l'accueil que méritait une œuvre faite de vérité et d'impartialité. La seconde sera mieux accueillie encore, en raison des remaniements que lui a fait subir son vénérable auteur, pour la rendre non pas plus exacte, mais plus complète.

Né en 1783 dans une humble ferme du diocèse du Mans, mort à Rome, au palais du Quirinal, en 1854, J.-B. Bouvier se sentit de bonne heure appelé à l'état ecclésiastique. Au sortir de la Révolution et des guerres de l'Empire, il fut un des hommes qui travaillèrent, au milieu de privations et de difficultés sans nombre, à relever les ruines que la tempête avait accumulées dans notre Église de France. Séminariste réfugié dans les combles de l'évêché d'Angers, professeur au collège de Château-Gontier, supérieur au grand séminaire du Mans, vicaire général de trois évêques, il est partout l'homme du travail, de la prière, du zèle et de la doctrine. Il recueille avec amour les éléments de la science sacrée, dispersés en quelque sorte, comme tout le reste, par la Révolution. Dogme, morale, discipline, droit canonique, liturgie, condition nouvelle de l'Église en France, où la législation a subi des changements si profonds, où le Concordat a modifié les relations des deux pouvoirs, autant de sujets étudiés avec le plus grand soin et résumés dans des ouvrages, que d'autres ont aujourd'hui remplacés, mais qui rendirent au jeune clergé de véritables services.

Évêque, Mgr Bouvier demeure toujours simple dans ses habitudes, mais la dignité de sa vie vraiment épiscopale impose un respect que la naissance n'attirerait pas au même degré. Il aime et défend tout ce qu'aime l'Église : ses prêtres, les ordres religieux, la liberté d'enseignement. Fidèle à son Église du Mans, il refuse par deux fois de la quitter, pour devenir archevêque d'Aix ou de Tours. D'autre part, uni de cœur et d'âme à la chaire de Pierre, il travaille à effacer de son esprit les traces de ce gallicanisme dont il n'avait guère pu se défendre, à une époque où il pénétrait un peu partout. Enfin, sur une invitation spéciale de Pie IX, malgré son triste état de santé, il part pour Rome. Avec un courage vraiment admirable, il se fait transporter à Saint-Pierre pour assister au triomphe de l'Immaculée Conception. Puis il meurt au Quirinal, après avoir reçu la visite et la bénédiction du Pape dont il était particulièrement aimé. Voilà les grandes lignes de cette vie que Mgr Sebaux nous raconte avec une fidélité pleine de charmes. Dans ces pages, on chercherait en vain les ornements inutiles, les exagérations et les panégyriques à outrance, dont nos biographes sont aujourd'hui facilement coutumiers. On y trouve, ce qui vaut mieux, l'intérêt, la vérité, la piété et la doctrine. Quand on ferme le livre, on demande instinctivement à Dieu qu'il veuille bien donner à la France des évêques comme Mgr Bouvier, aimant leur Église, donnant pour elle toute leur âme et tout leur cœur, et toujours prêts à défendre la justice et la vérité, dont ils sont, aux yeux de leur troupeau, les gardiens et les protecteurs.

H^{te} MARTIN.

Vie de M. Le Prévost, fondateur de la congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, 1803-1874, précédée d'une lettre de Mgr GAY. Un vol. in-8. Poussielgue, Paris, 1890.

« Continuez ce que vous avez entrepris pour les ouvriers, c'est pro-

videntiel. » Ainsi parlait Pie IX à M. Le Prévost lui-même, lorsqu'il se rendit à Rome en 1859 pour appeler la bénédiction pontificale sur sa jeune Congrégation. Ces paroles, prélude du *Bref laudatif* qui devait suivre, résumaient à merveille la pensée du pieux fondateur, l'opportunité de son œuvre, et les voies mystérieuses par lesquelles Dieu l'avait fait naître, vivre longtemps dans la faiblesse et sans expansion, enfin se développer et grandir.

Il faut lire l'histoire de toutes ces péripéties dans la curieuse et édifiante *Vie de M. Le Prévost*. Un moment séduit par le mirage libéral et romantique, bientôt ramené à la pleine vérité et à la vaillante pratique du christianisme par les belles luttes religieuses qui datent de 1830, activement mêlé à la fondation des Conférences de Saint-Vincent de Paul, organisateur d'un patronage d'apprentis, de la *Sainte-Famille* de Saint-Sulpice, la première de toutes, d'une bibliothèque chrétienne, d'une caisse des loyers, etc., Dieu le préparait de loin, sans qu'il le sût, à la mission plus haute qui lui était réservée.

En 1845, un premier frère, M. Myionnet, envoyé d'Angers par son évêque, Mgr Angebault, est installé seul, avec des apprentis, rue du Regard. En 1846, une vraie vie de communauté commence, à Grenelle, avec trois frères. Après la Révolution de 1848, la petite société s'étend et reçoit son premier prêtre, l'admirable M. Planchat, le futur martyr de la Commune. Ce sang de martyr est, comme toujours, une semence ; et désormais la nouvelle Congrégation s'accroît rapidement. Telles sont les principales étapes de sa marche constamment progressive.

Devenu veuf en 1859 et promu au sacerdoce dès l'année suivante, M. Le Prévost avait pu dès lors s'occuper activement de donner à son Institut une forme définitive, et décidé l'admission, jugée nécessaire, de l'élément sacerdotal à côté de l'élément laïque, en faisant à l'un et à l'autre une place convenable et très sagement pondérée.

Il serait trop long d'énumérer ici les œuvres diverses dont s'occupent les Frères de Saint-Vincent de Paul, et les fondations déjà nombreuses qu'ils ont pu réaliser. Remarquons seulement que *l'Union* si féconde des *Ouvrières*, à laquelle se rattachent les noms vénérés de Mgr de Ségur et de Mgr Gay, et la grande œuvre des *Cercles catholiques d'ouvriers*, avec le mouvement de réforme sociale qu'elle a provoqué, doivent leur origine à l'Institut de M. Le Prévost.

On le voit, aucun gage d'avenir ne manque à ces nouveaux serviteurs du peuple. Fondée par un homme de Dieu, marquée dès le berceau par le sceau de l'épreuve et de l'humilité, mais illustrée aussi par la gloire du martyr, la nouvelle Congrégation voit s'ouvrir devant elle un vaste et magnifique champ d'activité, où elle sera secondée, surtout dans la grande industrie, par les *Petites Sœurs de l'Ouvrier*, récemment instituées à Grenoble. Ainsi, la France catholique travaille avec ardeur et non sans succès, sous l'impulsion de Léon XIII, d'un côté dans la sphère des idées, de l'autre dans celle des applications pratiques, à la solution du grand problème de l'heure présente, qui s'appelle la question sociale et ouvrière.

La Vie de M. Le Prévost, enrichie d'extraits nombreux et fort beaux de sa correspondance spirituelle, et écrite dans un style simple, sobre, mais élégant, ne peut qu'accélérer un mouvement si bien commencé, et qui demeurera la meilleure gloire de cette fin de siècle¹. V. ALET.

Jean-Baptiste Aubry, docteur en théologie, ancien directeur de grand séminaire, missionnaire au Kouy-tchéou, par A. AUBRY, prêtre du diocèse de Beauvais. In-8 de xi-404 pages. Chez l'auteur, curé de Dreslincourt, par Ribécourt, Oise ; Lille, Desclée ; Paris, Lecoffre. Prix : 3 fr. 50.

Ceux qui ont lu la *Correspondance* du P. Aubry (Cf. *Études*, juin 1888) accueilleront avec joie cette biographie du vaillant missionnaire. Le meilleur éloge qu'on en puisse faire est de citer les paroles que le cardinal Siméoni, préfet de la Propagande, adressait à l'auteur : « Après avoir pris connaissance de la *Biographie* et de la *Correspondance* du P. Aubry, je viens vous en remercier bien sincèrement, et vous féliciter d'avoir, par ces deux publications, rendu un véritable service à la cause des missions, en même temps que vous avez fait connaître et apprécier les vertus et la belle intelligence de votre cher frère... La lecture si attrayante de ces livres fera naître dans bien des cœurs, j'en ai la confiance, le désir de se vouer à l'apostolat des pays infidèles. » — « J'en veux au P. Aubry, écrit de son côté Mgr Mermillod ; il m'a déjà enlevé plusieurs séminaristes pour les missions. Ce volume est appelé à faire le plus grand bien dans le clergé ; je le fais lire dans mes séminaires. »

Études au petit séminaire de Saint-Lucien et au Séminaire français à Rome, enseignement de l'histoire et de l'Écriture sainte au grand séminaire de Beauvais avec un peu de ministère sacerdotal dans les paroisses, les prisons, les couvents, enfin six années d'apostolat au Kouy-tchéou, couronnées par un véritable martyre, telle est en résumé la vie du P. Aubry ; aussi, à part le dernier épisode, ce n'est guère la multiplicité ni la variété des événements qui en font l'intérêt. Mais en revanche, quelle figure et quel caractère se dessinent dans ces pages ! Quel incroyable mélange de saillies originales et d'éclats de piété, de tendresse et d'énergie, de souffrance et de gaieté toute française, de dévouement continu et d'enthousiasme toujours jeune ! Dans ses écrits, quelle hauteur de vues sur le sacerdoce, l'apostolat, les études théologiques, l'action de l'Église, etc. ; et en même temps dans toutes ses œuvres, quel zèle pratique, actif, infatigable !

Le biographe de cet admirable missionnaire avait à sa disposition

1. Une critique pour finir : il est parlé, p. 283, d'un « R. P. Sturm, jésuite », qui aurait été, en 1869, « à la tête des œuvres les plus importantes de Lille ». Il y a certainement ici quelque inexactitude : aucun Jésuite de ce nom n'habitait Lille en 1869. Il s'agit très probablement du R. P. *Stumpf*.

une abondante mine de documents, lettres, notes intimes, journal de mission : que n'a-t-il fait plus large encore la part des extraits ? Il y a tant de charme à voir cette âme si pure et si généreuse se peindre elle-même, sans le savoir, avec ses qualités et ses défauts, à l'entendre raconter ses luttes et ses souffrances, depuis le premier aveu de sa vocation jusqu'au *martyre* de Pou-gan-tin, à voir enfin ce grand cœur d'apôtre conserver au milieu des Chinois, pour lesquels il meurt, cette fraîcheur de sentiments et cette vivacité d'affection pour tout ce qui regarde son cher pays de France, sa famille, ses amis, « son clocher » ! Et tout cela se reflète si bien dans ses écrits d'autant plus intéressants que pas une ligne n'en fut écrite en vue de la publicité ! Oui, j'aurais voulu que M. l'abbé Aubry fût moins avare de ces trésors que son frère lui a légués, et qu'il nous les livrât tout entiers, autant du moins que la discrétion le lui permettait. Néanmoins, la *Biographie*, aussi bien que la *Correspondance*, est un livre à lire et à faire lire, non seulement aux futurs missionnaires et aux prêtres, mais à tous les chrétiens, aux jeunes gens surtout, « pour les encourager à l'élévation des sentiments et à la générosité de la vie chrétienne au milieu de l'abaissement général des caractères ». (Préface, p. xi.) R. G.

Papes et Tsars (1547-1597), d'après des documents nouveaux, par le P. PIERLING, de la Compagnie de Jésus. In-8 de 514 pages. Paris, Retaux-Bray, 1890.

Un livre sur la Russie est généralement sûr, aujourd'hui plus que jamais, de recevoir bon accueil en France : nous n'avons pas besoin de dire pourquoi. Mais, en dehors des raisons politiques qui excitent chez nous l'intérêt à l'égard des *choses russes*, les catholiques ont un motif d'ordre supérieur pour suivre avec une attention spéciale ce qui s'est passé ou se passe encore chez nos futurs alliés, sur le terrain religieux. Les démarches du Saint-Siège en faveur du catholicisme auprès des tsars n'ont cessé de tenir la curiosité en éveil. Qu'en sortira-t-il ? À moins d'un miracle, ou de quelque événement providentiel, le temps de la réconciliation avec l'Église romaine ne semble pas proche : les préjugés religieux et les défiances politiques ont poussé des racines trop profondes. La Russie demeure un pays fermé.

Mais ce n'est pas la faute du Saint-Siège. Dès le milieu du onzième siècle, à l'époque où Anna, la plus jeune fille du grand duc Jaroslaf, devenait reine de France, le pape saint Léon IX entretenait des relations amicales avec les Russes, encore catholiques alors, et les prémunissait contre le schisme. Quand la séparation fut consommée, les Pontifes romains ne désespérèrent pourtant jamais de rétablir l'antique union et, pour y réussir, ils mirent tout en œuvre durant plusieurs siècles. Une de leurs tentatives les plus intéressantes, prolongée pendant cinquante ans, vient d'être reconstituée par le P. Pierling sur des documents inédits, qu'il a recueillis à Rome, en Italie et dans d'autres contrées :

c'est dire que la question est sérieusement et savamment étudiée.

Au début de la période que l'historien va raconter, un chevalier d'industrie, l'Allemand Hans Schlitte, abuse d'une mission réelle pour s'en donner une fausse, nomme de sa propre autorité un prétendu chancelier moscovite, qu'il charge de négocier l'union religieuse, et trompe assez longtemps la cour pontificale. Après cette « mystification diplomatique », le Saint-Siège projette et prépare des négociations réelles. Il désigne successivement quatre ambassadeurs, Canobio, Girdali, Portico, Rodolphe Clenke, pour porter à Moscou des paroles de réconciliation : ils sont obligés, l'un après l'autre, de renoncer à leur mission, afin de ne pas contrarier les vues intéressées de la Pologne jalouse. Tous ces beaux projets n'ont d'autre résultat que de prouver au souverain schismatique la bonne volonté des Papes. Le moment vint où la nécessité politique le détermina à y faire appel, et ici commence la partie vraiment importante du récit, qui, sans cesser d'être rigoureusement historique, prend par moments toutes les apparences d'un drame.

Deux « types saisissants, aux traits fortement accusés », paraissent en scène. D'une part, le grand-kniaz Ivan IV, moitié fou, moitié sauvage, fait revivre sous le manteau d'un prétendu christianisme orthodoxe toutes les honteuses débauches et les sanglants caprices d'un Caligula ou d'un Héliogabale. D'autre part, sur le trône de Pologne où l'ont élevé les suffrages de la noblesse, Étienne Bathory représente d'une façon presque idéale le prince chrétien, simple dans sa vie, droit et noble dans ses intentions, irréprochable dans ses mœurs, d'une intelligence élevée, d'une bravoure chevaleresque, dévoué corps et âme à la grandeur de la patrie et au triomphe de la cause de Dieu. En lui, Grégoire XIII et Sixte-Quint croient avoir trouvé l'homme providentiel qui renversera le croissant et rendra l'Orient à la foi romaine. Le médiateur chargé par le Saint-Siège de tout disposer pour cette grande œuvre sera le jésuite Possevin¹, dont le caractère et l'action, dans ce qu'ils ont de louable et de blâmable, nous paraissent tracés avec une sincérité absolue. C'est un diplomate de première force, chez qui l'honnête homme n'a point étouffé l'Italien : mais c'est aussi et surtout un apôtre, que préoccupe avant toutes choses l'intérêt des âmes, et en cela il n'est que l'écho des préoccupations du Saint-Siège.

Ces tendances religieuses se laissent reconnaître aisément à travers tous les détails des deux phases qui partagent les négociations. Se rendant à l'appel du tsar vaincu, le représentant du Pape fait agréer son arbitrage au vainqueur et parvient, après mille difficultés dont le récit est d'un vif intérêt, à conclure une trêve entre les deux adversaires : mais en même temps il cherche à profiter de l'influence acquise pour ramener les schismatiques sous l'obéissance de saint Pierre, comptant les unir ensuite dans un effort commun avec les catholiques

1. L'oreille française n'admet pas sans quelque peine la terminaison étrangère que l'auteur donne à ce nom et à certains autres très connus : *Possevino, Bellarmino, Carlo Borromeo*.

de Pologne et d'Europe contre les Turcs. Les vices d'Ivan le Terrible, ses préjugés, ceux des boyards et des popes, rendent ce projet irréalisable. Quand le tyran eut fait place à l'incapable Fédor, le jésuite encouragea Bathory à tenter seul l'entreprise qui devait se faire à deux : il s'agissait de conquérir Moscou, d'y proclamer l'union avec Rome, puis de marcher sur Constantinople, de concert avec les croisés que le pape y dirigerait de l'Occident, et de rétablir au profit des Slaves catholiques l'ancien empire grec. Sixte-Quint et Bathory, l'âme et le bras, étaient de taille à réaliser ensemble ce gigantesque projet : la mort imprévue du héros polonais arrêta tout. En vain Clément VIII essayait-il, à son tour, d'organiser avec la Russie et la Pologne cette guerre sainte contre le croissant : son envoyé, Alexandre Komulovic, se heurta aux anciennes difficultés et n'obtint rien. En vain, sous la domination éphémère de Dmitri, l'idée de l'union religieuse fut-elle reprise un instant à Moscou : une nouvelle catastrophe ne tarda pas à éclater. L'heure de Dieu n'était pas venue. Les événements qui suivirent amenèrent une recrudescence de haines contre la Pologne et contre la papauté.

Les conclusions de ce livre, telles que malheureusement elles ressortent des faits, sont peu encourageantes. La Russie a toujours repoussé, quand une nécessité politique ne la lui imposait pas, l'intervention du Saint-Siège ; elle a toujours écarté la discussion sincère et approfondie des divergences doctrinales. Les choses, aujourd'hui, sont-elles notablement changées ? Sans doute, depuis que Pierre I^{er} a ouvert une porte sur l'Occident, « les étrangers affluent de tous côtés sur les bords de la Néva », et parmi eux il y a des catholiques : mais que valent-ils, souvent, et que peuvent-ils ? Sans doute aussi, « les trois partages successifs de la Pologne ont amené des millions de catholiques sous le sceptre des souverains orthodoxes » et « les actes officiels du gouvernement russe garantissent aux nouveaux sujets le libre exercice de leur culte » : mais, hélas ! entre les *actes* officiels et les *actes* réels, on sait quelle est la distance. Les dernières pages du martyrologe de l'infortunée Pologne sont encore humides de sang et de larmes !... Et quant aux réclamations du Saint-Siège « en faveur de la liberté trop souvent méconnue des consciences », l'on sait aussi (pour employer l'euphémisme de notre écrivain) que « les relations entre le Vatican et le cabinet de Saint-Pétersbourg ont été souvent interrompues, toujours hérissées de difficultés ».

Où donc est le remède ? Le P. Pierling l'attend du progrès des idées : « L'idée de la liberté, dit-il, fait son chemin en Russie ; les plus hautes intelligences refusent le contrôle de l'État en matière religieuse. L'élan vers la vérité échappe aux lois pénales et ne relève que de la conscience. Tôt ou tard, les aspirations légitimes des meilleurs esprits devront être, croyons-nous, reconnues et respectées. » Nous souhaitons de grand cœur que cette prévision ne demeure pas à l'état de simple vœu patriotique. Nous souhaitons plus encore : c'est que la Russie n'ait point à acheter par des révolutions sanglantes le bienfait de la liberté néces-

saire. Si elle veut échapper à ce malheur, qu'elle médite les leçons de l'histoire, de la nôtre, de la sienne : qu'elle cesse de voir dans le vicaire de son Christ un ennemi, et dans la foi primitive de ses pères un danger pour son indépendance ! Ces craintes pouvaient être de mise quand elle avait des voisins plus puissants qu'elle : grande et forte comme elle l'est aujourd'hui dans le monde, elle n'a rien à craindre de personne, si ce n'est d'elle-même et de son schisme.

Ah ! si la France était catholique, quel beau rôle pourraient lui donner à l'égard du peuple russe les circonstances présentes !

P. BRUCKER

- I. — Mme de Sainte-Beuve et les Ursulines de Paris.** 1562-1630. Étude sur l'éducation des femmes en France au dix-septième siècle, par H. DE LEYMONT. In-8 de xvii-444 pages. Lyon, Vitte et Perrussel, 1890.
- II. — Alix Le Clerc**, dite en religion Mère Thérèse de Jésus, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de l'ordre de Saint-Augustin. 2 vol. in-8 de ix-340 et 337 pages. Lyon et Paris, Delhomme et Briquet, s. d.
- III. — La Vénérable Mère Agnès de Jésus de l'ordre de Saint-Dominique**, par la vicomtesse d'USSEL. In-18 jésus de xxiv-356 pages. Paris, Bloud et Barral, s. d.
- IV. — Vie de la Révérende Mère Marie-Augustin**, première Supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph d'Aubenas, par M. l'abbé BENOIT. In-18 jésus, de x-496 pages. Paris, Balteweck, 1889.

I. — La lettre d'approbation placée en tête de *Madame de Sainte-Beuve* nous apprend que l'auteur qui signe H. de Leymont est *Made-moiselle* de Leymont. Peut-être même Mlle de Leymont a-t-elle un autre nom à l'état civil ; mais l'important ici est de savoir que nous sommes tenus aux égards imposés par la courtoisie à la critique, lorsqu'on aborde l'ouvrage d'une dame.

Le sujet de ce livre est très beau, très intéressant, tout à fait opportun, et, hâtons-nous de le dire, passablement délicat et difficile, surtout quand on en élargit les limites naturelles pour faire une « étude sur l'éducation des femmes, — il serait peut-être mieux de dire « des jeunes filles » — au dix-septième siècle ». On débite depuis quelque quinze ans tant d'extravagances sur cette grave question, qu'il faut estimer à bonne fortune de mettre la main sur un livre qui en parle avec bon sens, et surtout qui ne fait pas dater de la troisième République la *création* de l'éducation et de l'enseignement pour les jeunes filles. C'est en effet, entre beaucoup d'autres, l'une des prétentions des inventeurs des lycées féminins. Aux yeux de quantité d'écrivains, toute œuvre pédagogique marquée de l'empreinte religieuse est comme non avenue.

Lorsqu'un universitaire, M. Gréard, par exemple, ou M. Compayré, regarde dans le passé, il ne voit à s'occuper de l'éducation des filles que Mme de Maintenon et la Mère Agnès Arnaud; plus tard ce sera Mme de Lambert, Mme de Genlis, Mme Campan et deux ou trois autres matrones. Aux mêmes époques, des communautés religieuses comptent leurs élèves par centaines de mille; mais est-ce que l'on s'occupe de cela? Au dix-septième siècle, les Ursulines seules eurent en France plus de trois cent vingt maisons d'éducation. Les Ursulines sont à peine nommées dans les livres de ces messieurs qui écrivent « l'histoire de l'éducation ». La Congrégation de Notre-Dame, fondée par le bienheureux Pierre Fourier, vers le même temps, ouvrit plus de soixante pensionnats; entre l'établissement des Ursulines et la fondation de Saint-Cyr, vingt-deux congrégations au moins se formèrent dans le même but. Tout cela, c'est quantité négligeable. Il n'y a que Saint-Cyr et Port-Royal qui comptent : Port-Royal, parce qu'il fut janséniste, et Saint-Cyr, parce que le patronage de Mme de Maintenon lui donne à distance un air laïque. L'étude de Mlle de Leymont montre au grand jour la prodigieuse menterie de l'histoire officielle et l'étrange légèreté d'écrivains que l'on voudrait croire sérieux. A ce point de vue, le livre est digne de tout éloge.

Il y avait plus d'un demi-siècle qu'Angèle de Mérici avait fondé à Brescia, sur un plan alors très nouveau et très hardi, une société de religieuses vivant dans leurs familles et se consacrant à toute sorte de bonnes œuvres, mais principalement à l'instruction des petites filles. Saint Charles Borromée avait donné à l'institut une forme plus en rapport avec les mœurs et les exigences du temps. Les Ursulines pénétrèrent d'abord dans le midi de la France; les monastères d'Aix et de Toulouse datent des premières années du dix-septième siècle. En 1608, elles étaient appelées à Paris, et en 1612 le monastère de la rue Saint-Jacques recevait l'institution canonique; c'est de ce moment que date le merveilleux essor de l'Ordre en notre pays.

Madeleine Lhuillier, dame de Sainte-Beuve, fut l'instrument choisi de la Providence pour cette œuvre importante. Restée veuve à vingt-deux ans, au milieu de tous les dangers d'une grande fortune et de toutes les séductions d'une société élégante et dissolue, la pieuse femme se refusa à tout nouvel engagement pour donner à Dieu plus librement son temps, sa personne et ses biens. Plus tard, comprenant que rien ne pouvait être plus utile à la régénération de la société que l'établissement d'une famille religieuse vouée uniquement à l'éducation des jeunes filles, elle consacra avec les restes de sa fortune les vingt dernières années de sa vie à la fondation des Ursulines dans la capitale. Sans se donner elle-même à l'Ordre, elle vécut avec les premières Mères, leur aplanissant les difficultés de toute sorte, les aidant de son expérience du monde, avec un tact, une réserve, qui doublerent le prix de ses bienfaits.

La biographie de Mme de Sainte-Beuve est intéressante, moins par

elle-même qu'à raison de la grande œuvre qui la domine et du cadre dans lequel elle se développe. Elle touche à quantité d'événements considérables et de personnages qui appellent l'attention à des titres divers. C'est le charme de ces sortes d'écrits, mais c'en est aussi l'écueil. Mlle de Leymont a-t-elle trouvé le charme sans chopper contre l'écueil? Ce serait trop de bonheur. Le prince de l'Église dont la lettre, fort encourageante d'ailleurs, figure aux premières pages du livre, se croit obligé « de faire ses réserves ». Le critique en est plus à l'aise pour formuler les siennes.

Mlle de Leymont nous apprend dans une longue note qu'elle a fait « une étude consciencieuse » de l'histoire de la Ligue. Nous pensons qu'elle eût bien fait de prolonger encore cette étude, en prenant pour guides d'autres maîtres que l'Estoile, pour lequel elle professe une confiance quelque peu naïve. L'Estoile, mauvais catholique très mâtiné de protestant, grand collectionneur de cancons, ennemi passionné de la Ligue, eût été de nos jours un rédacteur passable de petites chroniques au *Figaro*, mais c'est une mince autorité en histoire. Il est étrange en vérité que, sur la foi de ce pauvre sire, on sacrifie l'honneur même de la femme dont on raconte la vie, de cette femme que ses contemporains, jouant sur son nom, appelaient dès cette époque la *Sainte Veuve*, et que, à quelques pages plus loin, on nous montrera infligeant à Henri IV lui-même une de ces défaites auxquelles, hélas ! il n'était guère accoutumé.

Sous une telle inspiration, l'on ne pouvait manquer de juger la Ligue avec une souveraine rigueur ; on ne lui accorde pas même le bénéfice des circonstances atténuantes. Mlle de Leymont est sûre d'avoir ici l'approbation de quiconque n'aime pas l'Église. Ses intentions sont sans doute excellentes, mais ne serait-elle pas à son insu un peu en retard ? Parce qu'il s'est trouvé des écrivains pour faire de l'histoire autre chose qu'une conspiration contre la vérité, et parce que « la Ligue compte aujourd'hui parmi les catholiques des apologistes et des admirateurs », ce n'est pourtant pas une raison de reprendre la thèse que les protestants, les jansénistes et les philosophes du dix-huitième siècle nous avaient imposée. Sans la Ligue, la France serait protestante, comme l'Angleterre et la Prusse : un écrivain catholique ne devrait jamais l'oublier.

Ce n'est pas ici seulement que Mlle de Leymont se fait trop complaisamment l'écho d'auteurs suspects. On voit qu'elle se défie surtout de ses amis. C'est apparemment dans le but louable de mieux trouver la vérité ; mais enfin, il ne suffit pas d'être hostile à l'Église pour avoir le monopole de l'impartialité en histoire. M. Gréard et M. Compayré même ont manifestement déteint sur Mlle de Leymont. C'est d'eux qu'elle a appris, par exemple, que la Réforme a devancé les catholiques sur le terrain de l'éducation. Si elle veut prendre la peine de parcourir l'histoire du docteur Janssens, elle y pourra voir comment Luther et la Réforme ont fait progresser l'instruction en Allemagne.

Vraiment Mlle de Leymont devrait bien aussi se délier un peu des gens qui haïssent ce qu'elle aime.

Nous ignorions pour notre part que la Compagnie de Jésus eût emboîté le pas aux protestants, et que saint Ignace, pour ne pas rester en retard, « eût transformé une partie de ses Jésuites missionnaires en Jésuites instituteurs » (p. 139).

Le morceau vraiment neuf et instructif de cette étude, c'est l'épilogue où l'on raconte les commencements de Saint-Cyr et la part considérable qui revient dans cette fondation à l'institut des Ursulines. C'est une ursuline, Mme de Brinon, qui présida à l'organisation et aux premiers développements de l'œuvre; aussi l'esprit et bien souvent la lettre même des constitutions des Ursulines passèrent dans celles des Dames de Saint-Louis.

Mme de Maintenon se persuadait pourtant avoir fait du neuf. Effectivement, après avoir éloigné Mme de Brinon, elle y mit beaucoup du sien, et certes ce n'est pas ce qu'il y a de meilleur. La séparation absolue et jalouse des enfants d'avec leurs familles, l'abaissement systématique des études, un dédain excessif des petites attentions nécessaires aux jeunes enfants, qui aboutit à cette statistique effrayante des soixante-dix premières années : deux cent soixante-quinze élèves mortes sur mille deux cents; par-dessus tout, une réglementation minutieuse et inflexible de toutes choses, preuve d'un esprit qui ne sait ni douter ni prévoir : voilà ce qui appartient en propre à la fondatrice de Saint-Cyr. Mlle de Leymont explique tout cela à merveille, avec citations parallèles de textes, d'où il appert clair comme le jour que ce qu'on loue dans l'œuvre de Mme de Maintenon, c'est précisément ce qu'elle a emprunté aux Ursulines; et, après cela, conclusion inattendue, on nous entretient de la *supériorité* de Saint-Cyr (p. 397). On n'ose pas aller à l'encontre de grands maîtres en pédagogie de l'Université, qui ont prononcé qu'au dix-septième siècle il n'y a que Mme de Maintenon et Saint-Cyr.

Une dernière réserve : Mlle de Leymont n'aime pas les Jésuites; cela se voit de reste dans son livre où ils reviennent souvent. Elle les appelle couramment *les bons Pères*; mais ce légitime et les autres ne paraissent avoir d'autre but que de faire passer les insinuations désobligeantes qui abondent. Les dames savent mieux que nous manier les épingles; elles piquent discrètement en cachant la pointe dans le velours, et les gens ont mauvaise grâce de se plaindre. Nous ne nous plaindrons pas. Il y aurait trop à faire de discuter, ou simplement même de rectifier.

Toutefois le respect de la vérité nous oblige à protester de la manière la plus formelle contre le récit relatif à la Bulle d'Urbain VIII et les raisons qui firent modifier celle de Paul V (p. 289-293). Mlle de Leymont connaît mal les choses qu'elle raconte, et les accompagne de commentaires outrageants pour ceux qui n'ont pas l'avantage de lui plaire. Il serait aisé de tirer au clair l'histoire de ce déplorable incident; mais nous ne le ferons pas, parce que, si on a toujours le droit

de nier ce qui est faux, la charité exige souvent que l'on n'affirme pas tout ce qui est vrai ¹.

Cela dit, nous laissons à Mlle de Leymont ses préventions et ses antipathies ; seulement elle aurait pu choisir un autre sujet pour en faire confidence au public. Mme de Sainte-Beuve fut une bienfaitrice insigne de la Compagnie de Jésus, pour laquelle elle fonda le noviciat de Paris ; les Ursulines durent pour une bonne part leur établissement dans la capitale au recteur de ce même noviciat : c'est Mlle de Leymont elle-même qui nous l'apprend. Et les vénérables religieuses et leur pieuse fondatrice seraient peinées, si elles pouvaient lire toutes les petites perfidies que leur historien se permet contre *les bons Pères*.

II. — Le monastère de la rue Saint-Jacques était encore à ses débuts quand deux religieuses de Lorraine y reçurent une fraternelle hospitalité. L'une d'elles était la Mère Alix Le Clerc, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame. Elle venait recueillir auprès des premières Ursulines françaises les leçons de l'expérience en matière d'éducation pour en faire profiter son institut naissant.

Les grands ordres religieux du moyen âge n'avaient point été créés en vue de l'éducation de la jeunesse. Faute de s'en souvenir, on a généralement apprécié avec une sévérité absolument injuste leur action sur le terrain pédagogique. On serait mal fondé à reprocher aux marins de faire gauchement l'exercice à cheval. Lorsque la licence des mœurs publiques, marchant de pair avec les progrès de l'hérésie et de l'impiété, eut empoisonné dans la société chrétienne les sources mêmes de la vie, on comprit que des maladies nouvelles appelaient un traitement nouveau. Comme disait le P. Lancelot Marin à Mme de Sainte-Beuve, il fallait arracher les pépins de la pomme pourrie pour les planter en bonne terre, et il en sortirait des arbres sains qui donneraient de bons fruits. Aux siècles passés, l'ordre monastique avait produit des solitaires, des contemplatifs, des pénitents, des prêcheurs, des militaires; à l'époque de la renaissance religieuse qui succède à la renaissance païenne, il produit des familles d'instituteurs et d'institutrices. Celles-là ont la vocation et la grâce de l'enseignement; celles-là aussi peuvent soutenir l'examen le plus rigoureux au point de vue pédagogique. Si l'on n'y trouve pas toujours les idées et les méthodes qui ont aujourd'hui la vogue, on ne pourra du moins y méconnaître la

1. Pour qu'on ne nous accuse point de nous dérober, nous tenons à la disposition de l'auteur une pièce qui a sans doute échappé à ses recherches ; c'est une déclaration de Mme de Sainte-Beuve qui accompagnait sa requête à Urbain VIII, et dont voici le début : « Je déclare et proteste devant Dieu et les hommes que cest article marqué d'une ligne a esté ajousté par (*en blanc dans l'autographe*) sans le sceu de Monseigneur le cardinal de Retz, évesque de Paris, des 3 supérieurs ay le mien, n'estant aucunement parlé de comunauté dans la supplique q. je présenté a N. S. P. Paul 5^e signée de ma main, ains seulement des 3 supérieurs a perpétuité et proteste q. si j'en eusses eu cognoissance, je m'y fusses directement oposée et jamais je n'y eusses consenty. »

sagesse qui, en toute chose, sait proportionner les moyens au but à atteindre.

C'est à ce point de vue surtout que les deux volumes de la Vie de la Mère Alix Le Clerc, aussi bien que l'étude de Mlle de Leymont, offrent un intérêt plus large que celui d'une biographie ordinaire. Il est curieux en effet de saisir dans son origine cette transformation de la tradition monastique pour s'adapter au ministère de l'éducation. Cela ne se fait pas sans peine. Des religieuses vouées par état à la mission maternelle d'élever des jeunes filles, non pour le cloître, mais pour le monde, « ne se proposant point d'autre fin, dirigeant dans ce sens toutes leurs pensées, tous leurs emplois et leurs offices », selon les paroles d'une bulle pontificale; c'était là une grande nouveauté au commencement du dix-septième siècle. Les Ursulines eurent l'honneur de frayer la voie; les filles du bienheureux Pierre Fourier les suivirent de près. Ce grand homme avait, lui aussi, dans un degré éminent, l'intelligence des nécessités nouvelles. On voit, dans les mémoires de la Congrégation de Notre-Dame, qu'il eût préféré que ses religieuses demeurassent sans clôture plutôt que de renoncer à l'instruction des enfants trop pauvres pour être reçues dans les pensionnats.

Un autre trait à relever dans cette histoire des débuts des ordres enseignants, c'est la circonspection, la lenteur même avec laquelle on avance sur un terrain assez inexploré jusque-là. La Compagnie de Jésus mit quarante ans ses méthodes à l'essai avant de rédiger son code pédagogique, et encore voulut-elle lui laisser assez de souplesse pour se prêter à tout véritable progrès. Les grands instituts de femmes, spécialement les Ursulines et la Congrégation de Notre-Dame, qui tiennent la tête, ne procèdent pas autrement. On va pas à pas, et ce n'est qu'après avoir reçu la sanction de l'expérience, que la pratique est codifiée dans des règlements qui n'ont jamais la prétention d'être irréfornables. Ce n'est pas la manière de Mme de Maintenon, laquelle crut avoir inventé la formule définitive de l'éducation des filles, et en imposa à Saint-Cyr l'édition *ne varietur*. Ce n'est pas non plus celle de nos réformateurs contemporains, qui, à leur tour et à l'envi les uns des autres, édictent et appliquent, hélas! des plans d'éducation fabriqués de toutes pièces autour d'un tapis vert et destinés à renouveler la face du monde. La présomption fut de tout temps l'apanage des gens à courte vue.

La fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame était jusqu'ici assez peu connue; sa gloire s'était comme absorbée dans celle de son illustre Père, le bienheureux Pierre Fourier. Elle méritait d'avoir son rayonnement propre. La Mère Alix ne fut pas une religieuse ordinaire; elle porta en religion le nom de la réformatrice du Carmel, Thérèse de Jésus: ce n'est pas le seul trait de ressemblance entre ces deux grandes âmes; la vie de la Mère Alix est marquée d'un bout à l'autre de l'empreinte du surnaturel le plus élevé. Il y a tout lieu de croire que bientôt elle prendra place parmi les saints patrons que l'Église donne

à l'enfance chrétienne, en réponse aux attentats que l'impiété dirige contre elle. Ce beau livre, œuvre de la piété filiale, très soigné de toute façon, ne sera pas le moindre fleuron à la couronne de la nouvelle Bienheureuse.

III. — La Mère Agnès de Jésus, religieuse dominicaine, issue d'une humble famille du Puy, vécut et mourut dans un humble couvent d'une pauvre ville du Velay. Mais cette courte vie de trente-deux ans fut un tissu de merveilles, extases, visions, ravissements, stigmates, bilocations, etc.; c'est à déconcerter le naturalisme scientifique le plus déterminé. Hâtons-nous de dire que tous les faits racontés ici datent du dix-septième siècle seulement, et qu'ils sont garantis par l'autorité de personnages qu'on ne peut ni soupçonner de crédulité, ni taxer d'ignorance. L'un d'eux est M. Olier, auquel la Mère Agnès apparut de son vivant, pour l'exhorter à mener une vie conforme aux grands desseins que Dieu avait sur lui. Chose remarquable, malgré ses voies extraordinaires, c'était une personne de beaucoup de sagesse pratique et d'un parfait bon sens, preuve que les opérations les plus sublimes de la grâce n'enlèvent rien des dons naturels de l'esprit et du caractère.

La vie de la vénérable Mère Agnès de Langeac avait été écrite plusieurs fois déjà, par M. de Lantages entre autres. Mme la vicomtesse d'Ussel a disposé dans un ordre meilleur et accommodé autant que possible au goût du jour les récits de ces graves auteurs. Néanmoins, ce livre ne s'adresse pas encore à la multitude, parce que, selon le mot de l'Évangile, il y en a beaucoup pour qui ce serait plus qu'ils n'en peuvent porter, *non potestis portare modo*.

IV. — La Mère Marie-Augustin fut l'une de ces femmes de tête et de cœur que la Providence a suscitées en grand nombre depuis le commencement de ce siècle, pour fonder dans tous les diocèses de France de modestes familles religieuses, vouées au double ministère de l'éducation dans les écoles et du service des malades dans les hôpitaux. Cette biographie aurait pu être abrégée sans détriment pour l'intérêt du commun des lecteurs; mais la pieuse Société de Saint-Joseph d'Aubenas sera heureuse de connaître dans le détail l'histoire de ses origines.

J. BURNICHON.

Histoire de France depuis ses origines jusqu'au dix-septième siècle, par V. CANET, professeur à la Faculté catholique de Lille. Un vol. grand in-8 Jésus de 500 pages, illustré de 170 gravures. Lille, Desclée, 1889.

Ce titre nous met en plein terrain catholique et en face d'une œuvre sérieuse. L'auteur, dans sa préface, avoue son but sans ambages : « C'est la France du passé, la France unie à l'Église par le pacte de Tolbiac et les promesses de Reims, que nous avons présentée dans ce volume. Nous avons essayé de la faire revivre à travers la diversité des temps, avec son caractère constant de fille aînée de l'Église. » Dans la

conclusion, il résume avec la même franchise l'idée générale qui a présidé à son travail : « Le principe de sa force, c'est sa fidélité à la loi et à l'esprit du christianisme... L'Église a formé son esprit et ses mœurs, inspiré sa politique et animé sa vie religieuse, intellectuelle, nationale, littéraire, artistique et commerciale... La royauté a été l'alliée fidèle de l'Église, et si des scissions douloureuses marquent quelques règnes, il faut reconnaître que ce sont des exceptions. Leurs efforts réunis ont conquis le territoire, créé des institutions, assuré la tranquillité, garanti la possession des fruits du travail, donné une direction puissante à l'esprit public et fait de la France une grande nation. »

Ce programme, digne de l'Institut respecté qui compte M. Canet parmi ses maîtres, se trouve, on peut l'affirmer, bien rempli. Sans négliger aucun des faits notables de l'ordre politique, en les énumérant même parfois avec une abondance qui pourrait sembler minutieuse, l'historien cherche surtout à mettre en lumière les heureux effets de l'union des deux pouvoirs.

Après un tableau sommaire, mais complet, des mœurs, des exploits et des malheurs de l'ancienne Gaule, nous voyons l'Église, dans la personne des évêques envoyés de Rome, refouler peu à peu les ténèbres du paganisme druidique et implanter la foi dans les cœurs de nos premiers ancêtres. Lorsque la Providence eut décidé de rajeunir par l'infusion d'un sang nouveau la civilisation gallo-romaine vieillie et décrépite, c'est l'Église qui préside à ce grand changement : elle baptise Clovis et discipline peu à peu les brutales passions de la barbarie victorieuse. Sous Charlemagne, le pacte *perpétuel* (il devait l'être) est solennellement proclamé à Rome et mis en pratique dans toute l'étendue de l'empire nouveau. L'union produit tous ses fruits sous le règne de saint Louis, épanouissement merveilleux d'une constitution franchement chrétienne et universellement bienfaisante. C'est l'apogée du moyen âge. Les croisades, œuvre commune des papes et des rois, sont comme le prolongement lumineux de cette période brillante.

Sans doute, dans cette série de siècles, il faut relever des troubles, des faiblesses, des crimes en grand nombre ; mais du moins le principe de l'autorité n'était pas mis en question. L'Église demeurait pour tous la représentante incontestée du Maître suprême, et le Pape n'avait pas cessé d'être le Père universel des peuples et des rois. Quelques-uns de nos princes avaient scandaleusement résisté à cette autorité paternelle : mais ce n'était que la révolte momentanée des passions. Avec Philippe le Bel commence la révolte des intelligences, la révolte savante des légistes.

Le châtement ne se fait point attendre : les trois fils du prince coupable meurent sans héritier direct, et la France tombe dans les horreurs d'une guerre de cent ans. Toutefois, Dieu pardonne encore : il envoie Jeanne d'Arc, qui, au prix d'un martyre trois fois douloureux, délivre le royaume. Hélas ! ingrat envers la Pucelle, Charles VII ne le fut pas moins envers Dieu : par la *pragmatic sanction* de Bourges, il assure

l'appui de l'autorité royale à cette opposition sourdement schismatique, dont le Parlement se fera l'organe officiel et dont le clergé gallican sera l'imprudent complice. Désormais le fils aîné de l'Église ressemblera souvent à un fils rebelle.

Le terrain était préparé pour la Réforme : quand elle apparut, les calculs politiques des princes et leurs débordements privés paralysèrent leur bon vouloir. Ils ne surent point vaincre l'hérésie. Un moment, la France très chrétienne se vit menacée de devenir protestante : la *Ligue*, catholique avant tout, malgré certains écarts politiques, la sauva de ce malheur suprême et força heureusement le Béarnais à s'instruire de la vérité, que sa droiture lui fit embrasser loyalement.

Là s'arrête l'ouvrage que nous analysons. Un autre volume dira ce que l'oubli des droits de Dieu et de son Église a fait de la France moderne.

« Mais ce livre est un plaidoyer en faveur des *idées cléricales*? — Soit. Et après? — Ceux qui ne sont pas cléricaux ne le liront pas. — Ce n'est pas bien sûr. — Des catholiques même le trouveront exagéré, imprudent, inopportun. — C'est possible, mais qu'importe? La vérité est assez belle pour être cherchée, admirée, proclamée pour l'amour d'elle-même, trop belle et trop grande pour être reléguée toujours dans l'ombre. Si elle s'affirmait plus souvent et plus énergiquement, comme elle en a le droit, peut-être serait-elle mieux respectée par ses ennemis. Les vrais chrétiens, du moins, ouvriront ce livre et le donneront à lire à leurs enfants; les uns et les autres y pourront apprendre à mieux aimer la France chrétienne, et peut-être, en voyant de quelles épreuves Dieu l'a fait sortir victorieuse dans le passé, quelques-uns y apprendront-ils à ne pas encore désespérer de son avenir.

L'*Histoire de France* de M. Canet, même abstraction faite de son format très grand, n'est pas un livre d'écolier. La division par chapitres est extrêmement nette, mais les faits ne se développent pas d'une façon rigoureusement didactique. L'auteur procède par tableaux et par groupes d'événements plus considérables, qu'il relie entre eux moyennant énumération rapide des faits intermédiaires. Quelquefois (disons-le sans détour), ces accumulations de détails fatiguent un peu l'esprit par leur uniformité ou leur sécheresse naturelle : si l'on sacrifiait un certain nombre de dates et de noms propres, moins nécessaires dans un ouvrage destiné à la lecture plutôt qu'à l'étude, l'effet d'ensemble y gagnerait. Sans doute on peut compenser le défaut par la vivacité et l'entrain du style; mais alors on s'expose parfois à des rapprochements qui étonnent, à des traits un peu heurtés, à de petites incorrections qui ne passent pas sans indulgence, à certaines banalités même, que le besoin d'arrondir sa phrase ne justifie qu'imparfaitement. L'auteur n'a pas échappé à tous ces dangers. Son second volume, élaboré à loisir, nous permettra de le louer sans aucune de ces légères réserves.

P. B.

Histoire anecdotique de la France, par CH. D'HÉRICULT. 3^e et 4^e série, *la Renaissance, l'Ancien régime*. 2 vol. in-8, ornés de gravures hors texte. Prix : 5 fr. le vol. Paris, Bloud et Barral, 1889.

Nous n'avons qu'à redire de ces deux nouveaux volumes ce que nous avons dit des deux autres. Ils présentent les mêmes qualités et le même intérêt. C'est l'histoire en quelque sorte vivante, se déroulant sous la forme de tableaux, d'anecdotes, de scènes, qui transportent le lecteur au milieu des personnages et des choses dont on veut graver le souvenir dans son esprit. Il s'y grave en effet facilement, au moyen de ces récits courts et vifs, de ces mots piquants et de ces descriptions pleines de couleur locale, que l'auteur sait admirablement choisir dans la foule des chroniqueurs, des hagiographes et des historiens. Ces fragments, en apparence détachés les uns des autres, sont réellement unis, comme les tableaux d'une même galerie, qui se suivent, reproduisant chacun un épisode particulier du siècle ou du règne dont il s'agit de perpétuer le souvenir. M. d'Héricault vient d'ajouter à son œuvre deux nouvelles galeries. Après les avoir parcourues sans fatigue, mais non sans plaisir, on peut se flatter de bien connaître les deux périodes de notre histoire qui s'appellent, l'une la Renaissance, et l'autre l'Ancien Régime.

H^{te} MARTIN.

Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France, par le marquis DE COURCY. In-12 de vii-324 pages. Paris, Plon, 1889.

On sait que les partisans des Bourbons d'Espagne mettent en doute l'autorité des actes solennels, qui ont exclu du trône de France les successeurs de Philippe V. Un ancien diplomate, M. le marquis de Courcy, dont l'Académie a couronné, il y a deux ans, la belle étude historique sur *la Coalition de 1701 contre la France*, vient à son tour de traiter cette question dans le livre que nous signalons. Appuyé sur des documents inédits, entre autres, la correspondance diplomatique de l'ambassadeur Bonnac avec le ministre Torcy, le docte historien soutient que le renoncement de Philippe V, juré sur l'Évangile, approuvée et enregistrée par les Cortès espagnoles, ratifiée en France par les pouvoirs du royaume, consacrée par lettres patentes enregistrées au parlement, confirmée par tous les traités subséquents d'Utrecht (1713), de Vienne (1725), d'Aix-la-Chapelle (1748), de Vienne (1815), ne saurait être révoquée ni dans la forme ni dans le fond, sans violation manifeste du droit national et européen.

Il est certain que, sans la renonciation, jamais l'Angleterre n'eût consenti à signer le traité d'Utrecht.

P. M.

Le Péril de la séparation de l'Église et de l'État, par F. BUTEL, docteur en droit, avec des lettres de Son Éminence le cardinal archevêque de Toulouse et de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rodez. Un vol. in-12 de 156 pages. Paris, Letouzey et Ané, 1889.

Principes, histoire et résultats de la séparation, voilà, en trois mots, le plan de ce substantiel opuscule.

L'auteur ne rappelle des *principes* que ce qu'il en faut pour fonder la légitimité de ses conclusions, mais il le fait avec une sûreté de doctrine qui lui a mérité cet éloge, de haut prix pour un laïque, décerné par Mgr l'évêque de Rodez : « Vous parlez avec l'exactitude d'un théologien. » L'*histoire* des projets de séparation et l'exposé des *résultats juridiques, financiers, moraux et politiques*, qu'entraînerait fatalement pour la France la rupture du régime concordataire, mettent en évidence le *péril* de cette séparation, tant prônée par les révolutionnaires et imprudemment désirée par quelques catholiques. Ces pages lumineuses, pleines d'idées et de faits, celles notamment qui regardent la prétendue neutralité des États-Unis en matière religieuse, contribueront à dissiper les derniers nuages de l'illusion libérale.

Nous souhaitons donc que ce remarquable ouvrage « se répande partout ». C'est le vœu autorisé de Son Éminence le cardinal archevêque de Toulouse, dans la lettre élogieuse qu'il a envoyée à l'auteur.

G. SORTAIS.

I. — Le Jeune Homme chrétien, par F. HERVÉ-BAZIN, professeur à l'Université catholique d'Angers. Paris, Lecoffre, 1889.

II. — Notes et Souvenirs sur l'abbé Petit, vicaire général de l'archevêché de Paris, par l'abbé TAPIE, chanoine, directeur du petit séminaire de Paris. In-12 de XII-306 pages. Paris, bureaux de la *Semaine religieuse*, 1889.

I. — M. F. Hervé-Bazin avait tout ce qu'il faut pour écrire le manuel du *Jeune homme chrétien* ; il connaissait la France et la jeunesse, et il désirait avec passion sauver l'une par l'autre. Ses conseils ont aujourd'hui le charme et l'autorité d'une voix d'outre-tombe.

À la base de tout, il met avec raison la piété sincère et pratique, c'est-à-dire la fréquentation des sacrements, la dévotion à la sainte Vierge, au Sacré Cœur, aux anges et aux saints. « C'est la piété qui soutient, conserve et grandit le jeune homme chrétien ; c'est par elle, et par elle seule, que le jeune homme peut garder son âme pure, son cœur vaillant, sa pensée haute, au milieu des tentations de toute nature qui assiègent ses vingt ans. »

Dans cette épidémie d'examens et de diplômes, les connaissances

littéraires, scientifiques et artistiques, même profondes et étendues, ne suffisent pas ; le catholique a besoin d'une instruction religieuse solidement armée pour défendre en lui et autour de lui les dogmes et l'histoire de l'Église.

Le courage n'est guère à l'ordre du jour ; on prêche plutôt la modération et la prudence ; c'est lui pourtant qui est la qualité par excellence de la jeunesse et qui la fait aimer de Dieu et estimer des hommes. Mais il n'y a de véritablement courageux que celui qui est toujours prêt à soutenir son Dieu, ses principes et son drapeau.

Pour embellir la vertu elle-même, M. Hervé-Bazin veut qu'on y ajoute cette séduction de manières, de langage et d'esprit qui fait le jeune homme distingué, et ce sentiment vif et délicat de l'honneur qui est un mélange exquis de franchise, de loyauté et de dévouement.

Le bien est expansif et l'adolescent devient naturellement apôtre. « O jeunes gens ! vous que j'aime, non seulement à cause du charme particulier qui est en vous, mais surtout à cause du bien que vous êtes appelés à faire à l'Église et à notre bien-aimée patrie, connaissez-vous rien qui soit plus doux que de faire du bien à un homme, que de le rendre meilleur, que de ramener son âme à la connaissance et au respect de la vérité ? » Cet apostolat s'exerce auprès des camarades, par les œuvres et dans le monde ; mais pour monter ainsi à Dieu en entraînant d'autres âmes il faut l'enthousiasme, « cette ardeur que donnent la plénitude d'une conviction et la grandeur d'un amour pour une noble cause ». Pour qu'il ne s'égaré pas, l'élan doit être réglé par l'humilité qui embellit toutes choses et leur donne une force invincible.

Piété, instruction, courage, distinction, honneur, patriotisme, apostolat, M. F. Hervé-Bazin fut un grand modèle de toutes ces généreuses vertus ; il s'est donné jusqu'à l'épuisement, et sa vie est encore plus belle que ses livres.

II. — Une lettre de Son Éminence le cardinal Richard, écrite à l'occasion de la mort de M. Petit, nous avait déjà fait apprécier ce prêtre selon le cœur de Dieu. Longtemps grand-vicaire de Paris, confident de quatre archevêques et compagnon de captivité de Mgr Darboy, M. Petit avait une foi ardente, une piété tendre, de grandes aptitudes pour les affaires ecclésiastiques, un désintéressement absolu, beaucoup de sévérité pour lui-même et d'indulgence pour les autres, avec une droiture et une aménité qui lui firent de nombreux et fidèles amis. Toutes les œuvres diocésaines, patronages, séminaires, communautés religieuses, connurent sa sollicitude et son dévouement. Les Petites Sœurs des pauvres eurent les prédilections de sa charité. Le clergé de Paris lui avait accordé son estime, sa confiance, son affection et sa reconnaissance.

M. l'abbé Tapie a fait revivre avec une scrupuleuse exactitude cette pieuse et sympathique figure. Rien d'exagéré, de dissimulé et d'altéré ; c'est le charme de ces *Notes et Souvenirs* d'un ami.

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable ;

nous pourrions ajouter que le vrai seul est édifiant. Les biographes l'oublent quelquefois, et c'est un malheur pour leurs livres, pour leurs héros et même pour la religion qu'ils veulent servir. E. CORNUT.

Nouveau Journal d'un officier d'ordonnance (la Commune), par le comte d'HÉRISSEON. Douzième édition. In-12 de vii-388 pages. Paris, Ollendorff, 1889.

Dire que le *Nouveau Journal* de M. le comte d'Hérissseon est intéressant *comme un roman*, ce ne serait pas en faire un bien grand éloge ; il est intéressant : il a cet intérêt spécial de l'histoire intime, « vécue ; » l'intérêt navrant d'une histoire « vécue » en 1871.

L'espace nous manque pour analyser et contrôler ces récits, qui prennent parfois la tournure de véritables études, avec pièces à l'appui. Deux surtout de ces études, ou thèses, nous ont frappé : le chapitre VIII, *la Commune et l'Allemagne*, qui s'achève dans cette double conclusion : « La Prusse a aidé de tout son pouvoir la Commune ; et la Prusse a trouvé des complices dans quelques-uns des hommes de la Commune. » Le chapitre IX, *la Mission de l'abbé Lagarde*, est d'une réelle actualité, en un moment où les livres écrits sur la vie et la mort de Mgr Darboy occupent encore le public. Pourquoi M. Lagarde, *négociateur* (et non point *commissionnaire*) de Mgr Darboy près de M. Thiers, ne rentra-t-il pas à Paris ? Mgr Foulon établit clairement que le retour de M. Lagarde, « dans les délais fixés », était impossible et que les responsabilités ne retombent point, comme le prétendit la presse communarde, sur le négociateur. M. d'Hérissseon va plus loin ; à l'aide de documents nouveaux, il dégage plus nettement encore et plus complètement la mémoire du digne prêtre, que le cardinal Guibert honora de toute sa confiance. M. d'Hérissseon fait peser les responsabilités de cette affaire sur M. Thiers lui-même. Du reste, cet homme intrigant, petit et néfaste, semble fort peu sympathique à l'auteur du *Nouveau Journal*.

En montrant comme quoi la mission de l'abbé Lagarde fut délicate et douloureuse, et comment sa conduite à Versailles fut ce qu'elle devait être, M. d'Hérissseon aurait pu laisser dans l'ombre les pages empruntées au livre de Mme de Pitray, sur Mgr de Ségur ; pages supprimées par l'auteur de *Mon bon Gaston*. V. DELAPORTE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DU MOIS

NOVEMBRE 1889

ROME

Les ouvriers de France ont continué à venir par milliers rendre hommage au Vicaire de Jésus-Christ et demander sa bénédiction. A chacun d'eux il a fait remettre, avec une médaille d'argent, un exemplaire de son discours du 20 octobre, répétant ainsi à tous ce qu'il avait dit au premier groupe, que l'Église seule résout la question sociale par la justice, la patience et la charité, en un mot par l'exercice des vertus chrétiennes.

Les deux derniers groupes ont eu chacun le spectacle d'une béatification solennelle : c'était, le 10 novembre, celle du vén. Jean-Gabriel Perboyre, lazariste, et le 17, celle du vén. Pierre Chanel, mariste. Ces deux illustres martyrs, tous deux Français, fils de laboureurs, et la gloire de deux congrégations françaises, tous deux couronnés pour avoir fécondé de leur sang le sillon qu'ils creusaient dans le champ du Seigneur, étaient de beaux modèles à offrir aux travailleurs chrétiens de la France.

Le B. Jean-Gabriel Perboyre, né en 1802 à Puech, diocèse de Cahors, entra jeune encore dans la congrégation de la Mission. En 1835, il partit pour la Chine ; pendant quatre ans il évangélisa les dix-neuf chrétientés qui partageaient alors la province de Kiaien-kiou ; sa sainteté y jeta un éclat extraordinaire. Le 11 septembre 1840 il eut le bonheur d'être mis à mort pour la foi, après une année de captivité qui ne fut qu'un long martyre. Un de ses deux frères, lazaristes comme lui, et sa sœur, fille aussi de Saint-Vincent de Paul, ont assisté à son triomphe.

La paroisse de Cuet, où le B. Pierre Chanel naquit en 1803, au hameau de la Potière, appartenait alors au diocèse de Lyon ; elle fait maintenant partie du diocèse de Belley. Ordonné prêtre en 1827, le serviteur de Dieu fut d'abord vicaire à Ambérieu, puis curé à Crozet, près de Genève. Appelé à une vie plus parfaite, il entra dans la Société de Marie, et il fit partie de la première troupe des missionnaires maristes

qui allèrent en 1837 porter la foi dans la Polynésie orientale. Le champ assigné à son zèle fut l'île de Futuna, dans l'archipel Wallis, où il baptisa un grand nombre d'infidèles ; il y fut massacré en haine de la religion le 28 avril 1841.

Le 23 novembre, le général John Lintorn Simmons se rendait au Vatican pour présenter au pape Léon XIII les lettres qui l'accréditent auprès de Sa Sainteté comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine d'Angleterre et impératrice des Indes. Il était accompagné de M. Carbone, avocat de la couronne d'Angleterre à Malte, et du capitaine Ross de Blandensburg, secrétaire de la légation.

C'est la première fois depuis deux siècles qu'un diplomate anglais est accrédité auprès du Vatican. En vertu du *Papal intercourse bill* que lord Palmerston avait fait passer en 1850, la couronne était autorisée à entretenir des relations diplomatiques avec *le souverain temporel des États romains* ; mais les agents anglais qui traitèrent avec le Saint-Siège étaient de simples secrétaires, ou n'avaient qu'un caractère officieux comme Odo Russel au temps de Pie IX, plus récemment sir Georges Errington, et en 1887, le duc de Norfolk. Mais la mission de sir John Simmons est officielle. Ce général a été pendant plusieurs années gouverneur de Malte, et il s'est distingué dans cette fonction par son tact, sa prudence et sa justice. On suppose que les affaires qui l'amènent concernent cette île. Est-ce pour reconnaître la compétence des tribunaux ecclésiastiques sur le clergé dans Malte et ses dépendances ? Est-ce pour obtenir que l'évêque de Malte ait une juridiction métropolitaine sur une colonie maltaise en projet ou même sur les diocèses ou vicariats apostoliques à instituer dans les possessions anglaises de l'Afrique ? L'avenir nous apprendra si ce ne sont là que des conjectures.

D'après l'*Unità cattolica*, il serait question d'établir à Malte un « collège catholique » pour les missions africaines.

FRANCE

L'Exposition inaugurée le 6 mai a été fermée le 6 novembre. Le même jour, de graves désordres ont dû être réprimés dans quelques localités de l'arrondissement de Douai, désolées par des grèves. Ce fléau a sévi dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, à Lyon, à Paris même. Les pays voisins n'en ont pas été exempts. En Belgique, en Angleterre, en Allemagne, les ouvriers ont lutté avec plus ou moins de succès par le même moyen contre les patrons.

La nouvelle Chambre des députés, réunie le 12 novembre, n'avait pas fini de vérifier les élections de ses membres, qu'elle était déjà saisie d'une proposition tendant à soutenir les ouvriers en grève par un secours de 150 000 francs : cette motion socialiste combattue par le ministère a été repoussée ; mais il est inquiétant qu'il se soit trouvé 145 députés pour l'appuyer.

Le 13 novembre, l'Institut catholique de Paris tenait sa séance

annuelle de rentrée. Mgr d'Hulst lui annonce une bonne nouvelle, c'est que le Saint-Siège vient de conférer à son École des sciences sacrées « le titre et les privilèges d'une faculté canonique de théologie et de droit ecclésiastique, qu'en même temps, l'enseignement de la philosophie scolastique y a été institué et que les bases d'une faculté de philosophie y ont été posées ». Faveur précieuse qui est à la fois un encouragement et une sauvegarde.

19-24 NOVEMBRE. *Congrès catholique de Lille.* — Parmi les discours très remarquables qui ont été prononcés dans cette assemblée, signalons celui de Mgr Cartuyvels sur la question romaine : « Si la Papauté, s'est-il écrié dans sa péroraison, recouvre, avec l'exercice de ses droits temporels, la liberté vraie de son action spirituelle, alors il lui sera donné de prémunir notre société menacée contre les dernières conséquences de l'antagonisme social. »

30 NOVEMBRE. M. l'abbé Lagrange est nommé à l'évêché de Chartres.

ÉTATS CATHOLIQUES

6 NOVEMBRE. *Bavière.* — Au Landtag, s'ouvre la discussion sur d'importantes propositions du centre, c'est-à-dire des députés catholiques. Ils demandent 1° que le *placet* royal soit en partie aboli et que le clergé soit libre de publier au moins les décisions dogmatiques du Saint-Siège ; 2° que le gouvernement cesse d'attribuer à la secte des vieux-catholiques des droits qui n'appartiennent qu'aux catholiques ; 3° enfin, que les rédemptoristes soient rappelés, vu qu'on a eu tort de leur appliquer la loi impériale portée en 1872 contre les jésuites, l'ordre fondé par saint Alphonse de Liguori n'étant point affilié à celui dont saint Ignace est le père. Malgré les efforts de M. de Lutz, ministre des cultes, la Chambre par une majorité de 81 voix contre 78 a fait droit aux réclamations du centre sur le *placet* et sur les vieux-catholiques. Quelques jours plus tard, le 13 novembre, elle se prononçait par 81 voix contre 74 pour le rappel des rédemptoristes. M. Geiger, chef du centre, M. de Hauck, procureur général, le docteur Rittler, M. Cœrterer, le baron de Soden et M. de Gageru ont été les champions de l'Église dans cette lutte mémorable.

10 NOVEMBRE. *Italie.* — Élections administratives pour le renouvellement des conseils municipaux et des conseils provinciaux. C'étaient les premières depuis que la loi appelle aux urnes près de trois millions d'électeurs nouveaux. Le droit de suffrage, accordé aux ouvriers des villes, est refusé aux paysans et aux gens du peuple. Aussi les radicaux ont-ils profité d'une disposition qui est toute en leur faveur ; s'ils n'ont pas obtenu tout le succès qu'ils s'étaient promis, ils ont pourtant fait passer bon nombre de leurs candidats, surtout dans les Romagnes. A Rome les catholiques se sont abstenus à cause de la signification politique donnée à ces élections.

15 NOVEMBRE. Une révolution éclate à Rio-Janeiro et s'impose à tout le Brésil. Le signal en est donné par des soldats qui tirent trois

coups de feu sur le baron de Ladario, ministre de la marine. Les troupes se répandent dans les rues. Un général mécontent, Deodoro da Fonseca, est à la tête du mouvement avec le contre-amiral Van den Cock. Le cabinet, abandonné de l'armée et de la marine, fait place à un gouvernement provisoire. L'empereur dom Pedro II était à soixante kilomètres de sa capitale, dans sa villa de Pétropolis. Il revient de nuit à Rio-Janeiro. Les insurgés entourent son palais; ils le somment d'abdiquer, lui promettant de respecter sa personne, sa famille, ses propriétés, de lui laisser sa liste civile et de lui payer en outre douze millions. Le monarque répond qu'il ne cédera qu'à la force. Il est contraint de s'embarquer le lendemain, 17 novembre, pour l'Europe sur un navire escorté par un vaisseau de guerre. La République est proclamée sous le nom d'États-Unis du Brésil. Déjà ses députés ont été admis au congrès panaméricain de Washington.

Quelle est la cause de cette révolution accomplie avec une facilité inouïe? Dom Pedro est un prince doux, libéral, zélé pour les sciences et le progrès; il était aimé de son peuple. On lui reproche de s'être adonné aux lettres et à son goût pour les voyages plus qu'il ne convient au souverain d'un grand peuple; mais un monarque constitutionnel, qui règne et ne gouverne pas, pouvait plus mal utiliser ses loisirs. Son grand tort est d'avoir laissé la franc-maçonnerie se développer librement dans ses États et les couvrir d'un immense réseau: elle y compte 390 centres, savoir 210 loges et 180 chapitres ou loges des hauts grades. L'encyclique de Léon XIII contre les sociétés secrètes, arrêtée par le refus du *placet* impérial, ne put être promulguée au Brésil. Toutes les réformes démocratiques étaient accordées par l'empereur, si bien que les institutions de l'Empire ne différaient plus de celle d'une république. Un changement de régime était devenu inévitable: toutefois on pensait qu'il n'aurait lieu qu'après la mort de Pedro II.

L'abolition de l'esclavage a été la gloire de son règne. Le décret qui rendait la liberté à plus de sept cent mille esclaves fut promulgué pendant le troisième voyage de l'empereur en Europe, au mois de mai 1888; il portait la signature de sa fille aînée Isabelle régente en l'absence de son père (dom Pedro n'a point de fils). Léon XIII, dans sa lettre aux évêques du Brésil, disait: « Il est à souhaiter que l'abolition de l'esclavage, pour laquelle tous faisaient des vœux, s'accomplisse heureusement, sans lésion d'aucun droit divin ni humain, sans trouble public, de sorte que ceux qui y sont intéressés en retirent un avantage solide. » A-t-on apporté à ce grand acte toute la prudence que recommandait le Saint-Père? Quoi qu'il en soit, de riches planteurs se prétendirent lésés dans leurs intérêts, et leur mécontentement fut exploité par les conspirateurs qui pourtant se glorifiaient devant le public d'être eux-mêmes abolitionnistes.

Le président du gouvernement provisoire, Fonseca, dans sa proclamation au peuple, annonce la déchéance de la famille impériale, la suppression du Sénat, du Conseil d'État et la dissolution de la Chambre

des députés ; il promet que l'ordre sera maintenu et tous les droits sauvegardés. Dans cette pièce pas un mot qui rappelle Dieu : c'est bien la marque de la franc-maçonnerie dans la période actuelle de son évolution.

18 NOVEMBRE. *Belgique*. — Il est étrange que, pour venger des propriétaires d'esclaves, le libéralisme ait détrôné le destructeur de l'esclavage au Brésil, au moment où, dans la catholique Belgique, sous les auspices de son roi, s'ouvrirait la conférence anti-esclavagiste. Les puissances qui s'y sont fait représenter sont : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'État indépendant du Congo, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Perse, le Portugal, la Russie, la Suède et Norvège, la Turquie.

Le mouvement qui vient d'aboutir à cette conférence est dû, comme on sait, à l'impulsion de Léon XIII et au zèle d'un cardinal français. Une part en revient aussi à une société anti-esclavagiste anglaise. Lorsque au commencement de l'année 1888, S. Ém. Mgr Lavigerie alla prêcher en Angleterre sa croisade contre la traite des esclaves, la *British and Foreign Anti-Slavery Society*, non contente d'applaudir à la noble entreprise du pape et du cardinal, conçut le projet de provoquer à l'appui une action collective des puissances qui ont des possessions en Afrique. Elle s'adressa à lord Salisbury. Le ministre anglais fit proposer au roi des Belges de prendre l'initiative d'une conférence. On voit maintenant pourquoi les délégués de l'*Anti-Slavery Society* prennent part, ainsi que Mgr Brincat, coadjuteur du cardinal Lavigerie, aux travaux de l'assemblée.

ÉTATS CHRÉTIENS NON CATHOLIQUES

1^{er} NOVEMBRE. *Prusse*. — A Spandau, inauguration de la statue de Joachim II, électeur de Brandebourg, dont l'apostasie entraîna la Prusse dans l'hérésie de Luther.

Saxe. — A Heildgenstadt, ouverture d'un congrès de catholiques saxons. Le célèbre Windthorst y fait entendre d'éloquents protestations en faveur de la souveraineté temporelle du Pape.

4 NOVEMBRE. *Suisse*. — L'Université catholique de Fribourg est inaugurée.

10 NOVEMBRE. Le parti radical qui opprimait depuis dix-sept ans les catholiques du canton de Genève est vaincu dans les élections pour le conseil d'État ; le pouvoir passe aux conservateurs.

10 NOVEMBRE. *États-Unis*. — Le centenaire de l'établissement de la hiérarchie catholique est célébré à Baltimore avec une pompe extraordinaire. Il y a cent ans, Mgr Carroll était nommé premier évêque de Baltimore, sa juridiction s'étendait sur presque toute la République américaine, et il n'avait pour l'aider qu'un petit nombre de missionnaires. On compte à présent aux États-Unis 13 archevêques et 70 évêques, 8 000 prêtres, 10 000 églises ou chapelles, 27 séminaires pour les jeunes

gens qui se destinent au sacerdoce ; 650 collèges ou académies, 3 500 écoles paroissiales, 520 hôpitaux ou orphelinats. Les catholiques n'étaient, en 1789, que 40 000 sur 4 000 000 d'habitants, c'est-à-dire 1 sur 100 ; en 1889, ils sont 9 millions sur 65 millions, c'est-à-dire 1 sur 7¹. Il était juste de remercier Dieu d'un si merveilleux accroissement.

Les deux jours suivants furent occupés par les séances du congrès catholique : l'élément laïque y dominait. Les orateurs ont attesté bien haut l'attachement de leurs coreligionnaires aux institutions nationales, mais ils ont exposé leurs revendications et réclamé énergiquement la pleine indépendance du Saint-Siège. La journée du 13 a été consacrée à l'inauguration de l'Université de Washington. Mgr Satolli, archevêque de Lépante, envoyé du pape Léon XIII pour cette cérémonie, célébra la messe pontificale. Un banquet suivit où M. Blaine, secrétaire d'État, prit place en face du cardinal Gibbons. Le premier toast fut pour le Souverain Pontife ; Mgr Satolli prononça à cette occasion un discours latin auquel M. Blaine applaudit chaleureusement. Sur la fin du repas le président de la République américaine, M. Harrison, fit son entrée avec le vice-président, et un toast lui fut porté par Mgr Keane, recteur de l'Université naissante. Répondant à un toast en l'honneur de la « Hiérarchie des États-Unis » le cardinal Gibbons remercia le président et ceux qui l'accompagnaient d'avoir honoré le banquet de leur présence, et il ajouta que « dans la nouvelle Université, les enfants de la génération présente apprendraient à fortifier le pays par leur nombre, à l'éclairer par leur sagesse et à le défendre, s'il le fallait, par leur valeur ».

17 NOVEMBRE. *Suisse*. — Une loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, soumise au *referendum*, est votée à une faible majorité de 30 000 voix sur 500 000 votants. Les catholiques la repoussaient. Ce premier pas fait vers l'unification du droit porte une sérieuse atteinte à la souveraineté des cantons.

Amérique centrale. — Les cinq États de Guatémala, Honduras, Nicaragua, Costa-Rica et San Salvador viennent de clore leur conférence. Ils ont décidé que leurs affaires extérieures seraient à l'avenir dirigées par un seul ministre choisi, pour une année, tour à tour dans une des Républiques, assisté d'un conseil de cinq membres, un pour chacune d'elles, et qui traiterait au nom des « Républiques de l'Amérique centrale ». L'union douanière et la liberté réciproque de la navigation ont été résolues ; l'unification des postes et des télégraphes devra se faire dans l'année. Enfin ces États ont pris l'engagement de préparer leurs populations à une fédération prochaine des cinq Républiques.

1. Le tableau des Missions, publié par la Propagande en 1889, ne compte dans les États-Unis que 7 800 000 catholiques, et le dernier recensement, fait en 1880, donne pour la population totale 50 500 000 habitants · la proportion reste la même.

PAYS INFIDÈLES

De graves nouvelles sont arrivées du Soudan. Les provinces qu'Émin pacha défendait encore contre les madhistes sont tombées en leur pouvoir et Emin est en marche pour la côte orientale d'Afrique avec l'intrépide Stanley qui était parvenu à le rejoindre. On assure que l'Allemand Peters a été massacré avec les gens de sa mission par les indigènes.

1^{er} NOVEMBRE. *Égypte*. — Le prince de Galles arrive au Caire où il est reçu avec de grands honneurs. Quelques jours après, au banquet du lord-maire de Londres, Salisbury déclarait que le moment n'était pas venu pour l'Angleterre d'évacuer la vallée du Nil. Ce moment ne viendra jamais.

2 NOVEMBRE. *Turquie*. — L'empereur d'Allemagne entre à Constantinople où il vient visiter le sultan ; le 7, il s'embarque pour Venise d'où il ira successivement à Monza et à Inspruck voir le roi d'Italie et l'empereur d'Autriche.

15 NOVEMBRE. Le gouvernement hellénique, dans une note du 5 août dernier, avait déclaré aux puissances de l'Europe qu'il interviendrait pour mettre un terme aux troubles de l'île de Candie, si elles refusaient d'intervenir. Cette note a été mal accueillie. Les puissances répondent qu'elles ne suivront pas la Grèce dans sa politique d'aventures et qu'elles la laisseront aux prises avec la Turquie. L'ordre semble être à peu près rétabli parmi les Candiotes ; mais la situation reste tendue entre la Porte et le cabinet d'Athènes.

10 NOVEMBRE. *Afrique orientale*. — Le journal officiel de Lisbonne publie des décrets royaux qui, non seulement organisent le territoire que les Portugais possèdent au sud du Zambèse, mais créent un nouveau district au nord de ce fleuve. D'autre part, les explorateurs portugais s'établissent à l'orient du lac Nyassa, et un sultan de cette contrée vient de reconnaître la souveraineté de leur roi. Mais la compagnie anglaise du Sud africain, récemment confirmée par une charte, avait, paraît-il, jeté son dévolu sur ces terres. Il en est résulté un conflit d'une certaine gravité entre le cabinet de Saint-James et le gouvernement du Portugal.

15 NOVEMBRE. — L'Italie, qui déjà au commencement de cette année avait pris sous sa protection une partie de la côte des Somal au sud du golfe d'Aden, étend son protectorat jusqu'à la limite nord du territoire de Kisimayou, près de la ligne équinoxiale.

F. D.

Le 30 novembre 1889.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DE SEPTEMBRE

L'Héritage de 89. Centralisation, fonctionnarisme et liberté, par le P. H ^{te} MARTIN	5
Des Aveugles, par un Voyant, par le P. V. DELAPORTE.	27
L'Espagne et la Révolution française : Le comte de La Union (suite), par le P. J. DELBREL	57
La Formation de l' <i>Iliade</i> . Étude de critique historique et littéraire, par le P. G. SORTAIS.	86
Bulletin philosophique	112
Bulletin théologique	122
L'Age de la première communion (suite), P. F. Desjacques.	
Mélanges	130
La France protectrice des missions catholiques en Chine, P. F. Mercier.	
Bibliographie	140
Antonii Ballerini, S. J. Opus theologicum morale absolvit et edidit <i>Dominicus Palmieri</i> , ex ead. Soc. — Le Pouvoir civil devant l'enseignement catholique, abbé P. Feret. — L'État tel que Dieu l'a fait, abbé <i>Roquette de Malviès</i> . — Obras spirituales del B. Alonso Rodriguez, P. <i>Jaimé Nonell</i> . — La fille de Sainte-Thérèse à l'école de sa mère, la mère <i>Thérèse de Saint-Joseph</i> . — Leaves from St Augustine, <i>Mary H. Allies</i> . — La Bonté et les affections naturelles chez les Saints (2 ^e et 3 ^e séries), <i>marquis de Ségur</i> . — Vie de Mgr Foreade, archevêque d'Aix, abbé <i>E. Marbot</i> . — Vie de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, abbé <i>V. Martin</i> . — L'Évangile du Sacré Cœur, P. <i>J. Vaudon</i> . — Le Beau, Alpha et Oméga, P. <i>M. de Boylesve</i> . — Pèlerinages et sanctuaires de la sainte Vierge dans le diocèse de Saint-Flour, abbé <i>J.-B. Chabau</i> . — Le Collège chrétien, Instructions dominicales, Mgr <i>Baunard</i> . — Poèmes bibliques, abbé <i>A. Lefranc</i> . — Grammaire grecque, abbé <i>E. Ragon</i> .	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. MURY	153

LIVRAISON D'OCTOBRE

La Question sociale à propos de quelques ouvrages récents. Deuxième article : La Famille, par le P. J. FORBES.	161
Mœurs du moyen âge, d'après les comptes de l'hôtel de la comtesse Mahaut et d'autres documents. Deuxième partie, par le P. L. BOUTIÉ	185
Le Fond de M. Renan, par le P. J. DE BONNIOT.	209
Les Sermons de Bossuet. Texte et chronologie, par le P. J. DUTEL	230

Une Visite aux ruines de Thèbes (Égypte), par le P. P. AUCLER	252
L'Espagne et la Révolution française (suite) : Diplomatie révolutionnaire, par le P. J. DELBREL	278
Bulletin scripturaire, par le P. J. BRUCKER	299
Mélanges	307
Un Collège de Jésuites aux dix-septième et dix-huitième siècles, P. G. SORTAIS.	
Bibliographie.	317

Historicæ et criticæ introductionis in U. T. Libros sacros Compendium, P. R. Cornely, S. J. — Cultus SS. Cordis Jesu sacerdotibus præcipue et theologiæ studiosis propositus, P. Hermannus Jos. Nix, S. J. — Ven. P. Ludovici de Ponte, S. J. Meditationes edidit P. A. Lehmkühl, S. J. — Dies sacerdotalis præcipuis pietatis exercitiis sanctificatus, P. Joannes Dirkinck, S. J. — La Vraie politesse, abbé François Demare. — Catéchisme du patron, Léon Harmel. — Études sur l'histoire du droit, Henry Sumner Maine. — The Champions. Agrarian socialism, P. Victor Cathrein, S. J. — Vie de M^{me} de la Tour-Neuville, P. Nicolas du Sault, S. J. — Épouse et mère chrétienne, M^{me} Adrien Duval. — Le duc et la duchesse de Ventadour, par X^{***}. — Une Grande Dame dans son ménage, Charles de Ribbe. — Anne-Pauline-Dominique de Noailles, marquise de Montaigne. — Saint Vincent de Paul est né en France, Un prêtre de la Mission.

Tableau chronologique des principaux événements du mois par le P. J. B.	332
---	-----

LIVRAISON DE NOVEMBRE

L'Exposition du Centenaire, par le P. H ^{te} MARTIN	337
Fleurs et couronnes aux funérailles. Première partie, par le P. J. BURNICHON	360
Le Juif d'après quelques livres récents, par le P. ÉT. CORNUT	380
Les « Impressions » de M. Jules Lemaitre, par le P. V. DELAPORTE	406
L'Espagne et la Révolution française : Le comte de La Union (fin), par le P. J. DELBREL	427
La Formation de l' <i>Illiade</i> . Étude de critique littéraire. Deuxième partie, par le P. G. SORTAIS	451
Bulletin scientifique.	474
L'Académie pontificale des <i>Nouveaux Lyncéens</i> et le troisième centenaire du Calendrier grégorien, P. T. Pepin.	
Mélanges	482

I. La Réforme et la Politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie, par le vicomte de Meaux, P. P. Brucker.

II. La Révolution et la Contre-Révolution, P. M. de Boylesve.

Bibliographie.	503
---------------------------------	------------

Procès des Frères de l'Ordre du Temple, M. Lavocat. — Lettres de Gerbert (983-997), Julien Havet. — Traités de la Guerre de Cent Ans, E. Cosneau. — Le Livre juratoire de Beaumont-de-Lomagne, G. Babinet de Rencogne. — L'imitation de Jésus-Christ, abbé Bénard. — L'imitation illustrée, P. A. Vasseur, S. J. — L'amiral Courbet d'après ses lettres.

Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. R. DE S.	507
---	-----

LIVRAISON DE DÉCEMBRE

Nécrologie. Le P. Joseph de Bonniot	513
Possession et Hypnotisme, par le P. J. DE BONNIOT.	515
Barbéy d'Aurevilly et sa critique. Première partie, par le P. ÉT. COR- NUT	534
Les Miracles de l'Histoire sainte devant la critique, par le P. J. BRUCKER.	564
Fleurs et couronnes aux funérailles (fin), par le P. J. BURNICHON.	576
Paysages du Morbihan, par le P. V. DELAPORTE.	592
Bulletin théologique.	616
Fondements théologiques du droit. L'autorité dogmatique du <i>Syllabus</i> . Théologie ascétique et mystique. Note sur une clause du décret relatif à l'âge de la première communion. Le pouvoir temporel des Papes, P. F. Desjacques.	
Bulletin scientifique.	631
L'Électricité à l'Exposition universelle, P. T. Pepin.	
Mélanges	641
A propos d'un roman de la <i>Revue des Deux Mondes</i> , P. P. Brucker.	
Bibliographie.	649
Polyeucte, édition A. Mame. — Vie de Mgr Jean-Baptiste Bouvier, Mgr Sebaux. — Vie de M. Le Prévost. — Jean-Baptiste Aubry, A. Aubry. — Papes et Tsars, P. Pierling, S. J. — M ^{me} de Sainte-Beuve et les Ursulines de Paris, H. de Leymont. — Alix Le Clere, — La vénérable mère Agnès de Jésus, M ^{me} la vicomtesse d'Ussel. — Vie de la révérende mère Marie-Augustin, abbé Benoît. — Histoire de France, V. Canet. — Histoire anecdotique de la France, Ch. d'Héricault. — Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France, marquis de Courcy. — Le Péril de la séparation de l'Église et de l'État, F. Butel. — Le Jeune homme chrétien, Hervé-Bazin. — Notes et souvenirs sur l'abbé Petit, abbé Tapic. — Nouveau journal d'un officier d'ordonnance : La Commune, comte d'Hérisson.	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. F. D.	671

Le Gérant : J. BURNICHON.









LIBRARY

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

